10
9-e
36

10
7 C
9

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu

10 9 e 36

III
20
E

III
20
E

69. 5. 1.

HISTOIRE ECCLESIASTIQVE DES EGLISES REFORMEES,

RECVEILLIES EN QVELQVES VALEES DE PIEDMONT, *& circonuoiſines, autrefois appelees* EGLISES VAVDOISES, *commençant des l'an* 1160. *de noſtre Seigneur, & finiſſant en l'an mil ſix cents quarante trois.*

Par PIERRE GILLES, Paſteur de l'Egliſe Reformee de la Tour.

Auec deux Indices, l'vn des Sommaires des Chapitres, auec la deſignation des annees, & l'autre eſt vn Indice treſ-ample des matieres contenues en ladite hiſtoire.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

A GENEVE,
Pour IEAN DE TOVRNES, Imprimeur ordinaire de la Republique & Academie.

M. DC. XLIV.

A MESSIEVRS,
MES TRES-HONORÉS
ET TRES-CHERS FRERES
EN NOSTRE SEIGNEVR,

LES PASTEVRS, ANCIENS, Diacres, & autres Directeurs.

ET ENSEMBLE,

A TOVS LES AVTRES FIDELES,
MEMBRES DES EGLISES REFORMEES
des Valees de Piedmont, & circonuoiſines.

MESSIEVRS,
Vous ſçauez en partie, pourquoy, par qui, & comment j'ay eu la charge de recueillir l'hiſtoire de vos Egliſes, & auec quel ſoin ie m'y ſuis employé, pour vous en faire voir

vn abbregé asseuré, lequel ie vous presente maintenant (non en nostre langue commune Italienne, comme on m'auoit ordonné au commencement) mais en cette-cy, pour les raisons qu'on y a depuis considerees, ie vous y represente en quel temps, & comment ces Eglises ont esté par vne singuliere grace de Dieu desueloppees des superstitions qui s'estoyent peu à peu glissees, ou qu'on auoit fourré en la plus part des Eglises de la Chrestienté Occidentale. Vous y verrez pourquoy, & par qui, ces Eglises furent anciennemẽt appelees Vaudoises, & ensemble y trouuerez comme vn eschantillõ de leur ordre Ecclesiastique, mœurs, & condition, le sommaire de leur doctrine y est aussi representé, & apres leur multiplication, & en suite les peuplades qui en sont sorties, comment, & en quels lieux logees, & leurs succez. Vous y trouuerez aussi representees les plus grãdes persecutions que ces Eglises ont souffertes & surmontees, & leur condition, jusques enuiron l'annee 1530. auquel temps elles s'adjoignirẽt aux autres Eglises Reformees, lesquelles Dieu auoit nouuellement deliurees des idolatries & superstitions, & comme celles-cy aussi repurgerent encores des reliques du leuain Pharisaique restantes en quelques lieux, & ensemble firent leurs exercices de Religion plus en public qu'auparauant,

uant, mettans tout en euidence leur ordre Eccle-
siastique, pour clorre la bouche aux calomnia-
teurs, & depuis ledit temps vous y trouuerez vne
suite quasi annuelle de leur estat, & condition, où
entre autres choses vous pourrez remarquer les
frequentes molestes, & persecutions que leurs
aduersaires ont excitees contr'eux, & les merueil-
leuses assistances de Dieu pour leur cõseruation,
ce qui vous pourra & doit accourager à imiter
constamment la pieté, zele, constance, & fidele
perseuerance de nos bons Peres en la profession
de la vraye Religiõ, sous l'asseurance de la mesme
assistance du Seigneur, qui ne vous defaudra, nõ
plus qu'à eux, si vous perseuerez, comme eux, en
la vraye pieté enuers Dieu, en la syncere fidelité
enuers nos Superieurs, & probité charitable en-
uers vos prochains. Au reste, peut estre que vous
ne trouuerez pas en cet œuure ici tout ce que
vous en attendiez, & desiriez, touchant les anciẽs
Vaudois (comme on les nommoit) és circon-
stances du temps de l'arriuee de ceux qui estans
persecutés à Lyon, vindrent s'habiter en ces Va-
lees, de leur establissement en icelles, & de la suite
continuelle de leurs affaires. Sur quoy ie vous
prieray de croire, que pour cõtenter en cela vo-
stre desir & le mien, ie n'y ay point espargné de
temps, soin, diligence, & despẽse à moi possible,

Mais i'ay reconu, que nos Peres ont touſiours eu plus de ſoin de bien faire en toutes ſortes, que d'eſcrire, & conſeruer la memoire de leurs faicts, & auſſi ay trouué des aſſeurés teſmoignages, que parmi leurs grandes calamitez, leurs ennemis & quelques faux freres ont faict perdre de leurs anciennes eſcritures tout ce qu'ils ont peu, pour abolir la memoire des graces de Dieu enuers eux, & des choſes notables qui ont eſté faites entre eux. Tant y a que le plus conſiderable en general nous eſt demeuré, c'eſt aſſauoir, l'aſſeurance de la doctrine qu'ils ont ſuiuie dés le commencemẽt de leur redreſſement, teſmoignee par grand nombre de leurs liures eſcrits à la main de temps en temps, qui nous reſtent, & font foy de la conformité entr'eux continuee par quelques centaines d'annees, de genetation en generation juſques à nous, & de celle-là auec celle qui eſt reçeuë, & profeſſee en nos Egliſes maintenant, nonobſtant tous les efforts que les ennemis de la verité ont faict contre eux pour les en deſtourner. Nous voyons auſſi par les meſmes liures qu'ils enſeignoyent, & recommandoyent viuement les meſmes vertus Chreſtiennes que nous enſeignons & recommandons, & qu'ils condamnoyent les meſmes vices que nous condamnons. Nous ſcauons qu'ils ont ſouffert en haine de la verité, & qu'ils

qu'ils auoyent ſouſtenu beaucoup de grandes afflictions en pluſieurs centaines d'annees, & que Dieu les en a touſiours deliurés, & leur a faict la grace de perſeuerer touſiours en la profeſſion de ſa ſaincte verité de laquelle nous ſommes en poſſeſſion d'ancienneté par tel moyen : Reſte que nous perſeuerions en l'imitation de leur zele, & pieté : afin que nous ſoyons auſſi inſtrumens de la grace de Dieu, pour conſeruer à nous-meſmes & à noſtre poſterité cet heritage ineſtimable qu'ils nous ont laiſſé, à l'honneur de Dieu, edification de nos prochains, & ſalut de nos ames, qui eſt l'intention principale de cet œuure, que ie vous dedie, comme vous eſtant deuë pour pluſieurs raiſons, & qui vous ſeruira, s'il vous plaiſt, pour gage, & perpetuel teſmoignage, que j'ay eſté, ſuis & ſeray pour toute ma vie :

Meſſieurs mes Tres-honorés & tres-chers freres,

Voſtre tres-humble frere au Seigneur, & tres-affectionné ſeruiteur.

P. GILLES.

A la Tour ce 27. de luin 1643. & de mon aage le 72.

INDICE DES SOMMAIRES DES CHAPITRES DE L'HISTOIRE Eccleſiaſtique des Valees de Piedmont, auec la deſignation des annees.

CHAPITRE PREMIER. pag. 1.

EGLISES *reformees des Valees de Piedmont, pourquoi furent appelees Vaudoiſes, Pierre Valdo, Ses qualitez & actions, Lui & ſes diſciples perſecutés à Lyon enuiron l'an* 1160. *de noſtre Seigneur, ſe retirent en partie en quelques valees des Alpes, Quelles, & leurs qualitez.*

CHAP. II. 10.

Pourquoy les Reformés refuſoyent le nom des Vaudois. Barbes, tiltre ordinaire de leurs Paſteurs, Preuues de leur probité & pieté, Quelle leur doctrine, ſçauoir, & diligence, leurs exercices, langage, Synodes & Miſſions en voyages: la plus grande partie d'iceux vinoyent en Celibat.

CHAP. III. 17.

Reformés multiplians és valees, enuoyent des peuplades en diuers lieux, & principalement en Calabre, & Apouille, en quel temps, & comment. Soing des Paſteurs des valees pour elles, l'an 1400.

CHAP. IV. 22.

Diuerſes perſecutions contre les reformés appelés Vaudois des Valees ſuſdites, & ſuccez d'icelles. l'an 1475.

CHAP. V. 29.

Reformation en Alemagne, Communications & conferences des Paſteurs des Valees auec les reformateurs de l'Egliſe en Alemagne. Les Paſteurs des valees corrigent quelques defauts recogneus entr'eux.

ti'eux. Deux Paſteurs meſcontens vont en Boheme, Lettres des Paſteurs Vaudois de Boheme à ceux des valees, leurs ſuccez en l'annee 1533.

CHAP. VI. pag. 36.

Perſecution contre les fidelesen Prouence. Autre perſecution en Piedmont par Pantaleon Berſour. Succez en l'annee 1534.

CHAP. VII. 42.

Guerre du Roy de France en Piedmont. Martyre de Martin Gonnin. Les Vaudois des Valees font imprimer la Bible en François, & vſent d'autre diligence pour leur Religion, progrez d'icelle. Bourdes d'vn Prefect des Moines. Perſecution horrible en Prouence contre la Religion l'an 1536.

CHAP. VIII. 50.

Grand progrez de la pure Religion en Piedmont. Le Parlement de Thurin & l'Inquiſition adiournent les Syndics d'Angrongne. Temples & preſches publics és valees, leur ſoin & diligence pour auoir des Paſteurs à ſuffiſance. Les Miniſtres Iean Vernou & Antoine Labori, & autres martyriſés à Chamberi, & Barthelemi Hector libraire à Thurin. Eſtienne Noel, & Gille des Gilles Miniſtres, arriuent és Valees, leur danger en chemin. Autres Paſteurs notables y arriuent auſſi en l'annee 1555.

CHAP. IX. 55.

La Cour de Parlement de Thurin enuoye des Commiſſaires contre les Reformez des Valees, quels exploits ils y firent, & quelles reſponſes ils eurent deſdits Reformés. Le Parlement enuoye leſdits Commiſſaires en France auec leſdites reſponſes, l'an 1556.

CHAP. X. 62.

Apparence & crainte de perſecution en Piedmont contre la Religion. Opinion pernicieuſe de l'Antinicodemite Baronius, quelle, refutee. Martyre de Nicolas Sartoire. Qualitez & martyre du Miniſtre Varaille. Retour des Commiſſaires Sainct Iulian & de Eccleſia aux Valees, leurs exploits. Reſponſe des reformés. Miniſtres & autres reformés adiournés à comparoir à Thurin, en l'annee 1557.

CHAP. XI. 71.

Paix faite. Le Duc reſtably en ſes Eſtats, eſpouſe la ſœur du Roi de France, importuné de perſecuter les reformés, fait des Edicts, &

eſtablit Commiſſaires contr'eux, qui font de cruelles executions, où & comment, en l'annee 1559.

CHAP. XII. pag. 76.

Les reformez des Valees cerchent d'appaiſer ou adoucir la perſecution, quels eſcrits, requeſtes & remonſtrances ils enuoyerent à S. A. & à Madame la Ducheſſe, au Conſeil Ducal, & autres Seigneurs.

CHAP. XIII. 85.

Les reformez prient le Comte Charles de Luſerne de s'employer pour eux. Autres Gentilshommes des Valees de Luſerne & ſainct Martin leur procurent du mal le plus qu'ils peuuent, violentes pourſuites des Gentils-hommes Truchet contre quelques Miniſtres & contre leurs autres ſubjects au val ſainct Martin. Succez peu honorable pour leſdits perſecuteurs eſdites Valees en l'an 1560.

CHAP. XIV. 91.

Brigandages contre les reformez dudit S. Germain & lieux circonuoiſins par les Moines de l'Abbaye de Pinerol. Martyre du Miniſtre de S. Germain. Reformez du Val Luſerne au ſecours de ceux de S. Germain. Desfaite des troupes Monachales. Grand Dublon aſſailli, bien defendu. Grand Dublonnois en nouueau danger, Se retirent ailleurs en l'an 1560.

CHAP. XV. 95.

Le Commiſſaire Corbis eſcrit aux reformez du Val Luſerne, leur reſponſe. Monſieur de Raconis vient en la valee de Luſerne. Diſcours entre lui & les reformez. Seconde venue dudit Seigneur auec le Sieur de la Trinité, propoſitions, commandemens, reſponſes, en l'annee 1560.

CHAP. XVI. 100.

Quel iugement on fit au Conſeil du Duc ſur les eſcrits des reformez des Valees, & quels au Conſeil du Pape. Antoine Pouſſeuin enuoyé aux Valees, & pourquoy. Actions entre lui & les reformez, ſollicitation contr'eux à la Cour du Duc, l'an 1560.

CHAP. XVII. 107.

Les reformez aduertis des Concluſions faites contr'eux vnt derechef recours à S. A. par ſupplications; & prient quelques grands Seigneurs d'interceder pour eux; comme auſſi Madame la Ducheſſe de Ferrare en l'annee 1560.

CHAP.

CHAP. XVIII. pag 50.

Grands bruits & appreſts de guerre contre les reformez des Valees. Le Comte Charles de Luſerne recerche les moyens d'y remedier, ſes conſeils, reſponſes des Reformés, & comment ils ſe preparerent attendans l'armee, l'annee 1560.

CHAP. XIX. pag. 115.

Arriuee de l'armee en la valee de Luſerne. Combat à ſainct Iean, puis à Angrongne, retraite & campement de l'armee à la Tour, l'annee 1560.

CHAP. XX. pag. 119.

Le Sieur de la Trinité propoſe d'accorder. Combat au Villar, Taillaré & Rocheplatte. Conferences entre ceux d'Angrongne, & ledit Seigneur, lequel va à Angrogne, puis au Prè de Tour. Requeſte pour preſenter à S. A. Enuoy des Deputez à Verceil l'annee 1560.

CHAP. XXI. pag. 125.

Horribles tromperies, extorſions, & cruautez exercees par le Sieur de la Trinité, & les ſiens, contre les Reformez des Valees pendant le voyage & ſejour de leurs Deputez à Verceil, l'an 1560.

CHAP. XXII. pag. 134.

Deputez des Valees retournent de Verceil auec nouuelles lamentables. Autres nouuelles faſcheuſes du coſté de France. Prieres & ſouſpirs des reformés des Valees, leurs courageuſes reſolutions & executions, l'an 1561.

CHAP. XXIII. pag. 139.

L'armee retourne au val Luſerne, Reiglemens des reformés ſe diſpoſans à la defenſe. Angrogne aſſaillie, grandes victoires des reformés, l'an 1561.

CHAP. XXIV. pag. 145.

Rora aſſailli par l'armee eſt finalement prins & bruſlé. Fuite de ſes habitans. Villar aſſailli, & apres longue reſiſtance pris & bruſlé. Ses hauts lieux aſſaillis, bien defendus: fuite des aſſaillans, leſquels auſſi ſont repouſſés au Taillaré.

CHAP. XXV. pag. 150.

Le Sieur de la Trinité ayant renforcé ſon armee, aſſaut furieuſement Angrongne, où il eſt repouſſé auec grande perte & eſtonnement des ſiens.

CHAP. XXVI. pag. 156.

Propoſitions d'accord. François Gilles moyenneur tué. Meurtriers punis. Le Sieur de la Trinité au val S. Martin. Diſette au val Luſerne.

CHAP. XXVII. 158. & 159.

Le Sieur de la Trinité retourné du val Sainct Martin, flatte & trompe les principaux du Taillaré. Bons conſeils non ſuiuis. Taillaré rauagé & cruellement traitté par l'ennemi, l'ennemi repouſſé auec grand' perte de ſes gents, par qui & comment, en l'annee 1560.

CHAP. XXVIII. 168.

Maladie du Sieur de la Trinité, Acheminement à l'accord. Requeſte à Madame la Ducheſſe : Paix concluë. Conceſſions aux reformés des valees, & effectuations nonobſtant quelques difficultez. en l'annee 1561.

CHAP. XXIX. 177.

Grande & horrible perſecution contre les Egliſes reformees de Calabre, par qui & comment executee. Martyre des deux Miniſtres Iean Louys Paſcal & Eſtienne Negrin en l'annee 1560.

CHAP. XXX. 185.

Diſette és Valees, reçoiuent des ſubuentions, Paſteurs des valees agacés par les Moines, reſponſes des Paſteurs. Ordres publiés, remedes, l'an 1561.

Chap. XXXI. 189. 190.

Pretextes pour innouer és valees, Caſtrocaro en eſt eſtabli gouuerneur, articles propoſés, negociations, procedures violentes de Caſtrocaro, recours au Duc, & à Madame la Ducheſſe, Madame fauoriſe les Valees. Caſtrocaro perſecute pluſieurs, ſpecialement quelques Miniſtres, Fait empriſonner le Miniſtre Gille des Gilles, pretextes, procedures, ſuccez en l'annee 1565.

CHAP. XXXII. 204.

Edicts publiés contre la religion és pays de S. A. de Sauoye, perſecution contre les reformés de Cuni & Caraill. Seigneurs & Dames perſecutés pour la religion en Piedmont. Perſecution és Terres neufues, Sauoye, & ailleurs pour la religion, en l'annee 1565.

CHAP. XXXIII. 211

Princes proteſtans d'Alemagne enuoyent une Ambaſſade à S. A. de

Sauoye

Sauoye, pour interceder pour ceux de la Religion *perſecutés, reſponſe de S. A. replique de l'Ambaſſadeur. Le Miniſtre Gilles deliuré de priſon, auec autres particularitez, en l'an* 1566.

CHAP. XXXIV. pag. 225.

Lettre ample de l'Electeur Palatin au Duc de Sauoye en faueur de ſes ſubjets de la Religion reformee en Piedmont en l'annee 1566.

CHAP. XXXV. 235.

Apres le de deſpart de l'Ambaſſadeur, Caſtrocaro continue ſes moleſtes contre quelques vns des Valees. Les reformez du Comté de Barcelonnette perſecutez, fuyent. Ieuſne publié és Valees, leſquelles puis apres ont quelque repos. Gaſpard Orſel deliuré de l'Inquiſition par commandement du Duc. Caſtrocaro fait baſtir le fort de Mirebouc, trauaille ceux de Boby. Forme de l'vnion juree aux Valees. Lettres du Roy de France à S. A. de Sauoye en faueur de quelques vns de la Religion, l'an 1566.

CHAP. XXXVI. 256.

Le pur Euangile embraſſé au Marquiſat de Saluces, Ses Egliſes & Paſteurs, l'an 1567. *Troublés par les Antinicodemites, perſecutez par le Clergé Romain & ſes partiſans. Deux Miniſtres empriſonnez, Diligences pour leur deliurance. Dãger & deliurance apres le maſſacre de Paris, Valees de Piedmont en apprehenſion, aſſeurances & commandement de leur Prince. Deſſein contre le val Perouſe, l'an* 1573.

CHAP. XXXVII. 253.

Guerre au val Perouſe contre les reformez: l'ennemi entre à Sainct Germain, y ſurprend cinq hommes, qui furent pendus. Tout Pramol embraſſe l'Euangile, Eſcarmouches. Paix conclue, Articles, autres particularitez en conſequence, l'an 1573.

CHAP. XXXVIII. 264.

Reſiouyſſances à Thurin, & pourquoi. Regrets pour la mort de Madame la Ducheſſe. Caſtrocaro mal voulu fait tuer le Capitaine Malherbe, l'an 1575. *dequoi pluſieurs prennent occaſion contre Caſtrocaro. Reſponſe des reformez pour la demande des diſmes. Suitte dudit affaire. Mort du Duc de Sauoye, ſes qualitez, & du Prince ſon fils & ſucceſſeur. Prince de Condé en Piedmont, priſonnier, eſchappe, l'an* 1580.

CHAP. XXXIX. pag. 270. 271.

Vanin Ieſuite, ſes vanteries & fuites honteuſes, diſpute auec les Paſteur, derechef confus, comment tiré de peine, l'an 1581. Ieſuites enleuent vn fils du Miniſtre Gilles. Bruit de perſecution és Valees. Sieur Noel leur eſcrit. Chaſteau de la Tour pris. Caſtrocaro fait priſonnier. Le Sieur de Cleruent à Thurin, en l'an 1582.

CHAP. XL. pag. 278.

Perſecutions par armes contre les Reformez des montagnes du Dauphiné. Les Reformez des Valees les ſecourent, auec diuers euenemens, l'an 1583.

CHAP. XLI. pag. 284.

Troubles au val Perouſe, l'an 1583. Deſſi & fuite des Ieſuites és Valees de Perouſe & ſainct Martin, l'an 1584. apprehenſions, & Ieuſnes és Valees pour les nouuelles de la Ligue, Ieuſnes publiés, Mort des Miniſtres Gilles & Laurens, l'an 1588. Armee de Gattinara au val Perouſe. Caſette tué, l'an 1590.

CHAP. XLII. pag. 292.

Entree du Sieur de Leſdiguieres en Piedmont auec vne armee pour le Roy de France. Abbregé des principales actions qui ſe firent és Valees de part & d'autre pour telle occaſion, par l'eſpace de deux ans & demi, ou enuiron l'an 1591. 1592. 1593. & 1594.

CHAP. XLIII. pag. 301.

Comment on proceda és Valees apres la retraite de l'armee Françoiſe, en l'annee 1594. Le Duc en la valee de Luſerne, ſa douceur, en l'an 1595. Moines és Valees, Diſputes, Miniſtre Gros ſollicité à reuolte, ſa conſtance. Diuerſes faſcheries particulieres, en l'annee 1596.

CHAP. XLIV. pag. 311.

Priſon & deliurance de M. Ant. Bonjour, Miniſtre, en l'an 1596. Valcluſon rudement aſſailli, & vigoureuſement defendu. Forteresſes baſties. Pinaſche troublee. Miniſtre Felix Vghet en danger. Ses Pere & frere & quelques autres en l'Inquiſition. Vn homme honorable bruſlé à Thurin pour la Religion, Troubles particuliers és Valees.

CHAP. XLV. pag. 319.

Diſpute à ſainct Germain, d'où procedee, & ſon ſuccez. Faux bruits ſemés. Aduis du ſieur de Leſdiguieres, en l'an 1596. Peſte à Angrongne,

grongne, par qui portee. Quelques reuoltes au val sainct Martin, Capitaine Iean Tron se reuolte. Le Capitaine Iahier de Pramol se reuolte aussi, pourquoy, & comment. Moines à Pinerol, Ce qui s'y fit, Decadence de Iahier, Sa mort & autres particularitez, l'an 1599.

CHAP. XLVI. pag. 329.

Fascheries és Valees, l'an 1599. Prestre à la Tour, turbulent, 1600. Soustenement des bannis, & leurs faicts. Clairté diminuee au Soleil & à la Lune. Barthelemi Coupin empriſonné en Aſt, Pourquoy, ſes examinations, & reſponſes, ſa mort, en l'annee 1601.

CHAP. XLVII. 339.

Perſecution au Marquiſat de Saluces contre la Religion, Comment commencee, Ses ſuccez en l'annee 1597.

CHAP. XLVIII. 345

Reformés du val Luſerne aſſaillis par tentations, Diſputes & perſecutions, par qui, & comment, en l'annee 1602.

CHAP. XLIX. 353.

L'Archeueſque de Thurin va en val Perouſe, & de là en val Cluſon, & ce qu'il y fit, 1602. Quatre hõmes de Pinaſche appelés à Thurin, & ce qui en aduint. Edict cõtre vne partie des habitans du val Perouſe, Nouuelles molestes ailleurs contre les Reformés. Le Cheualier de Ponte eſcrit & vient aux Valees. Reſponſe des Valees. Les Valees ſupplient. Le Gouuerneur de Ponte priſonnier. Valees en apprehenſion.

CHAP. L. 363.

Le Comte Charles vient à Luſerne, Concert entre lui & les Deputez des Valees pour l'accommodement des troubles, reproches reciproques. Pinaſchois ſe ſaiſiſſent du Temple du Dublon. Bannis à Luſerne, & ce qui leur aduint. Supplications & reſponſes. Capitaine Fraſche trahi & tué. Capitaine Bergat aſſailli. Corneille Gros empriſonné, Capitaine Galine auec ſa compagnie va à Boby, y fait des excez, eſt mis en fuite, & ſa compagnie diſſipee, en l'annee 1603.

CHAP. LI. 375.

Le Sieur Guidet Preuoſt General de la Iuſtice, & le Sieur Comte Charles de Luſerne, viennent aux Valees pour y accorder les

troubles, auec le principal de ce qui y fut fait de part & d'autre à ces fins, Accord fait, Conceſſions accordees, Grace faite aux bãnis & autres. Daniel Cabriol aſſaſſiné. Marquiſans refugiés comment compris ès Conceſſions, l'an 1603. Mort du Sieur Dominique Vignaux, & Auguſtin Gros l'an 1604. moleſte à la Tour appaiſee, l'an 1603. Preſtre de Dublon recerche en vain des pretenſions, en l'annee 1609.

CHAP. LII. pag. 385.

Ieuſne public celebré és Valees, Troupes de gendarmerie viennent en la valee de Luſerne, Negotiations trõpeuſes, deſlogement, Cruauté notable. Hercules Malherbe & ſon nepueu priſonniers, deliurés. Milices des valees ſortent pour la guerre, Succez, Ceux de ſainct Iean baſtiſſent vn lieu pour l'exercice, en l'annee 1613. & 1614. mort du ſieur Daniel Roſtain Miniſtre, diſpute du preſtre entre le Miniſtre Valere Gros, & Barthelemi de Nice Capucin, Fuitte & lettre calomnieuſe du Capucin, reſponſe. Mort des Comtes Charles & Emanuel de Luſerne. Mort du Miniſtre Sidrach Baſtie, l'an 1615.

CHAP. LIII. 399.

Reſſource des Egliſes reformees au Marquiſat de Saluces perſecutees. Perſecution en la valee de Luſerne, commencee à Campillon, & pourſuiuie. Le Capitaine Capel priſonnier, condamné à mort, deliuré. Longue negociation des Valees à Thurin pour eſtre remis en paix. Deputez des Valees empriſonnez à Thurin, autres à Pinerol. Reſponſe à la ſupplication, les priſonniers deliurés, maſſacre à la Valleline, l'an 1620.

CHAP. LIV. 412.

Nouuelles faſcheries contre les Valees. M. Paul Roero empriſonné, en danger, deliuré. Papiſtes des Valees cerchent de mettre deſvnion entre les reformez d'icelle, commẽt, & le ſuccez. Troupes du Sieur de Cauoures és valees. Mariage d'vn Gentil-homme Papiſte auec vne Damoiſelle de la Religion, & de ce qui en aduint l'annee 1621. Nouuelles faſcheries au val Luſerne. Les reformez de Praillelm troublés, puis paciſiés. Le Capitaine Garneri empriſonné pour la religion, deliuré l'an 1622. Sebaſtian Bazan, empriſonné pour la religion le 23. de Nouembre 1623.

CHAP.

CHAP. LV. pag. 431.

Nouuelles perſecutions en Piedmont, & au Comté de Barcelone pour la Religion, l'an 1623. Occaſions & pretextes de troubles au val Perouſe, Armee à ſainct Germain, Ses efforts, repouſſee, ſa retraite, auec autres particularitez pour telle occaſion, l'an 1624.

CHAP. LVI. 450.451.

Pluſieurs perſecutés pour la Religion en la valee de Luſerne, l'an 1624. Diſputes Theologiques, l'an 1625. Louys Malherbe empriſonné, & mort en l'Inquiſition. Mort du Sieur Guerin Miniſtre. Bonauenture Moine. Rapt de garçons reformés, autres empriſonnemens & recours, 1625. Dame Anne Sobrere moleſtee pour la Religion. Autres troubles au val Luſerne contre les reformez, l'an 1627.

CHAP. LVII. 466.

Propoſitions pour induire les Valees à desbourſer argent. Faux teſmoins ſubornés contre les reformés & autres, punis. Le Sieur Antoine Leger Miniſtre appelé à Conſtantinople. Famine en Piedmont. Armee eſtrangere du coſté de France, taſche d'entrer en Piedmont par les Valees, & ce qui fut propoſé pour ce faict. Grand artifice des aduerſaires de la Religion au prejudice d'icelle, & des reformés és Valees, & ce qui s'y fit à ceſte occaſion d'vn & d'autre coſté, l'an 1628.

CHAP. LVIII. 482.

Reſponſe des reformés à la Lettre du Sereniſſime Prince. Autres practiques pour faire recenoir les Moines, venue du Seigneur de Pinerol au val Luſerne, ce qu'il dit & entendit en l'aſſemblee des Paſteurs & Deputez des Egliſes du val Luſerne. La conduite des Moines à Boby, & ſuccez. Ce qu'eſcrinit le Gouuerneur de Mirebouc à ceux de Boby. Ce que le Prince de Piedmont dit aux Deputez du val Luſerne à Thurin. Le Sieur de Serres & le Gouuerneur de Pinerol au val Luſerne pour l'affaire des Moines, artifices trompeux pour entretenir les Moines au Villar, ſainct Iean, & Rora, craignans les deſordres ſont deſloger les Moines ſans les outrager. Menaces contre Rora, appaiſees par vne notable lettre du Sereniſſime Prince, artifices du Preſtre Laudelio Vignatis pour introduire la Meſſe à ſainct Germain & à Pramol. Succez. Au-

tres menaces & menees à cauſe des Moines. Inondation effroyable. Chaſtagnes & vins gaſtez en Piedmont par les froidures, nuages & pluyes. Dernier Synode és Valees auant la peſte. Faſcheries contre les reformez à Campillon & Prauillelm. Fourmilliere de Moines à la Tour, & leur ſoin à dreſſer leur Conuent, en l'annee 1629.

CHAP. LIX. pag. 501.

Lettres du Sieur Leger aux Valees, Armee de France en Piedmont, aſſiege & prend Pinerol. Les Valees rendues au Roy, & comment. Supplications des reformez des Valees. Capel priſonnier. Peſte és Valees, progrez d'icelle, remedes. Nobleſſe Françoiſe à la Tour. Mort du Duc de Sauoye, & de pluſieurs Paſteurs des Valees, Exceſſiue cherté de tout. Colloques au haut des montagnes d'Angrongne. Autre en bas. Valees deſtituees de Paſteurs, en recerchent ailleurs, & en obtiennent. l'an 1630. Peſte embraſee en quelques lieux des Valees. Mort du Sieur Barthelemi Miniſtre. La Peſte ceſſe. Ce qui ſuiuit és Valees. Zele & diligence des Paſteurs demeurés durant la peſte. Nombre en gros des reformez morts de peſte és Valees, en l'an 1630. Mareſchal de la Force fauoriſe les Valees. Paix faite. Valees reſtituees à S. A. de Sauoye, en l'annee 1631.

CHAP. LX. 568.

Reformez des Valees recourent à leur Prince, leur eſt reſpondu benignement, en l'annee 1631. Nouueauté à l'endroit d'vn priſonnier executé à Luſerne, & ce qui en aduint, en l'annee 1632. Continuation de recours. Trauerſes des aduerſaires. Ce que le Duc dit aux Deputez des reformez. Le Sieur Collateral Sillan delegué aux Valees, & ce qu'il y fit. M. Laurens Chiue empriſonné pour la Religion, & ce qui en aduint. Le Sieur Fauzon delegué aux Valees, & ce qu'il y fit. Perſecution contre les reformez de Prauillelm. Daniel Peillon pris pour la Religion, enuoyé aux Galeres, y meurt.

CHAP. LXI. 538.

Le Prieur de Luſerne, & les principaux Moines reſidens és Valees compoſent & publient des liures calomnieux contre les reformez. Refutations deſdits liures, en l'annee 1634.

Peſtes

CHAP. LXII. pag. 552.
Perſecutions particulieres és Valees. Deux hommes tués à la Tour, en l'annee 1634. Cinq engloutis par la neige au val de ſainct Martin. Audace exceſſiue d'vn Moine. Vne fille de la Religion enleuee à Bubiane, & ſuccez. Medecin Goz bay pour la Religion. Ordre Eccleſiaſtique en faueur des eſtrangers paſſans, l'an 1636. Arriuee du Sieur Leger Miniſtre. Vn Prouençal aſſaſſiné. Mort du Duc de Sauoye. Vn Venitien de la Religion empriſonné par les Moines, l'an 1637. Conferences verbales & par eſcrit du Prieur de Luſerne, & quelques Moines, auec diuers Miniſtres des Valees. Faſcheries pour la Religion contre des particuliers, en l'annee 1638. Attentat à Luſerne contre le Miniſtre Leger, & ſuccez. Grands troubles en Piedmont. Ieuſne public és Egliſes des Valees en l'an 1639. Embraſement. Confuſions & brigandages en Piedmont. Thurin aſſiegé. Froidures & gelees dõmageables. Sang ſur les fueilles. Commiſſaires contre la Religion. Groſſes troupes de gendarmerie logees és Valees. Meurtre à la Tour. Le Sieur Morton Agent du Roy d'Angleterre à la Tour. Le Sieur Redingher Miniſtre Suiſſe, & ſon zele, en l'annee 1640. Miniſtre Leger moleſté en l'an 1642. Valees diuerſement affligees. Fin de l'hiſtoire.

Fin de l'Indice des Sommaires.

Digitized by Google

HISTOIRE

ECCLESIASTIQVE

DES EGLISES REFORMEES,

Recueillies en quelques Valées de Piedmont, autrefois appelées Vaudoises.

CHAPITRE PREMIER.

Eglises Reformées des Valées de Piedmont, pourquoi furent appellées Vaudoises, Pierre Valdo, Ses qualitez & actions, lui & ses disciples persecutés à Lyon. Se retirent en partie en quelques Valées des Alpes, Quelles & leurs qualitez.

Es Eglises Reformées qu'il a pleu à Dieu de recueillir & conseruer és Valées de Cluson, Luserne, Angrongne, Perouse, Sainct Martin, & autres lieux circonuoisins, par quelques centaines d'années depuis leur restablissement, ont esté appelées Eglises Vaudoises, nõ seulement par le commũ peuple, mais aussi és parentes, & Edicts de leurs Princes Souuerains, & en plusieurs liures de leurs aduersaires, qui leur ont aussi donné le nom de Poures de Lyon: confirmant

la croyance qu'elles ont esté composées en partie de ceux qui ayans esté instruits en la vraye Religion à Lyon, par Pierre Valdo, & ses compagnons, & coadiuteurs, furent contraints d'en partir, à cause de la persecution cruelle que le Clergé Romain esmeut contr'eux : en haine de la Reformation qu'ils procuroyent en l'Eglise : & se retirerent où ils esperoyent pouuoir mieux subsister en la profession de la vraye Religion. Ce qui fut enuiron l'an 1160. Auquel temps on voyoit manifestement accompli ce que Sainct Paul auoit predit 2. Thess. 2. du mystere d'iniquité, & grande reuolte qui se feroit en l'Eglise, par le moyen de celui qui estant l'homme de peché, s'assiroit au Temple de Dieu, comme s'il estoit Dieu, & s'esleueroit sur tout ce qui est appelé Dieu, &c. Car alors les Euesques de Rome : esquels toutes ces marques là se trouuoyent, ayans vsurpé le tiltre, & l'authorité de Chef Vniuersel de l'Eglise militante, & auec ce fortifiés de grandes forces mondaines, à quoy tout ils estoyent paruenus par les inclus artifices publiés en plusieurs liures, introduisirent en l'Eglise sous divers pretextes vn horrible amas de superstitieuses Constitutions, hors, & contre la Parole de Dieu, & les firent receuoir de gré ou par force, par tout où ils peurent: Tellement que l'Eglise, & la Religion, en furent comme enseuelies en plusieurs lieux : combien que Dieu n'a iamais permis que l'vne ni l'autre se soyent entierement perdues, subsistant tousiours & l'vne & l'autre és fideles, que Dieu preseruoit tousiours en sa lumiere parmi les profondes tenebres, ainsi qu'il auoit fait au temps du Prophete Elie, qui croyoit estre demeuré seul fidele à Dieu, n'apperceuant pas les sept mille que Dieu lui declara s'estre reserués en la fidelité: Comme aduint aussi aux temps d'Esaie, & de Ieremie, ainsi que nous lisons és liures de leurs reuelations.

Or ainsi comme Elie, Esaie, Ieremie, & autres fideles seruiteurs de Dieu, ne cessoyent en leur temps, de s'opposer viuement aux fausses doctrines, & autres corruptions regnantes. Aussi lors que les Euesques de Rome alloyent introduisans leurs superstitions en l'Eglise en la maniere susdite, plusieurs fideles & clair-voyans s'y opposoyent courageusement, de viue

voix

voix & par escrit, les vns apres les autres, de temps en temps. Combien qu'il semblast que la maladie fust plus forte que les remedes, & que plusieurs non seulement y eussent perdu leur peine: mais aussi y eussent pour tel deuoir perdu la vie: ainsi qu'on lit en Platine, en la vie d'Honorius second, d'vn Arnulphe Archeuesque de Lyon, qui fut massacré par le Clergé Romain, pource qu'il le redarguoit de ses corruptions. Roquetaillade pour la mesme cause fut bruslé en Auignon. Sauonarole à Florence, Iean Hus, & Ieroſme de Prague à Constance, & autres en autres lieux. On espargna la vie de S. Bernard: mais on mesprisa les viues remonstrances contre les abus, entrés & entrans en l'Eglise: Parquoy ceux qui conseruoyent en leurs cœurs l'amour de la vraye pieté: mais n'en pouuoyent faire telle profession exterieure qu'ils eussent desiré, ne pouuoyent sinon en deplorant la calamité de leur temps, souspirer apres quelque deliurance. La tyrannie estant alors si grande contre la verité, que comme escrit Petrarque en la Preface de ses Epistres sans tiltre. Dire alors la verité, estoit estimé vn crime capital. Affermant aussi en la dixneufiesme desdites Epistres, que deux Papes viuans de son temps, auoyent plus ruiné l'Eglise en vingt ans qu'ils y dominerent, que n'en eussent peu r'edifier plusieurs Gregoires en plusieurs siecles. Tellement qu'vn si horrible mal heur pouuoit sembler sans esperance de remede, sur tout depuis l'an milliesme de nostre Seigneur, lors que la plus grande partie des Papes, au tesmoignage de Platine, & autres grands partisans du Papat, estoyent des horribles monstres deuoyés, & deuoyans les autres du bon chemin: & les conduisans en perdition, comme afferme le moine Baptiste Mantuan, au liure 2. de son Nicol. Tolentinus, & voulans cependant auoir toute authorité en l'Eglise, pour en disposer à leur plaisir.

Ce fut dis ie, durant ce temps tant miserable pour l'Eglise, que Dieu suscita Pierre Valdo, & autres siens seruiteurs fideles, tant à Lyon, qu'ailleurs, pour, en sortant eux mesmes du bourbier des superstitions, en retirer aussi tant d'autres hommes ames fideles, & languissantes apres la pasture de vie. Comme ils

firent en effect, auec vne merueilleuse assistance & benediction de Dieu. Et pource Pierre Valdo s'employa entre tous les autres de son temps, en ceste saincte œuure, & des premiers, & d'vne affection singuliere, pource on donna le nom de Vaudois à ceux qui de ce temps là secoüerent le ioug des superstitions, & specialement à ceux qui l'auoyent fait à son exemple, & par ses instructions selon la Parole de Dieu.

Ce Pierre Valdo, selon que tesmoignent les Historiens, auoit esté riche, & honorable marchand à Lyon, & ensemble homme de bien, & docte, lequel estant desireux de son salut, fut extraordinairement esmeu à le chercher, & en suiure le chemin à bon escient, toutes autres choses postposées. Quand il eut veu inopinément cheoir à ses pieds de mort soudaine vn qui deuisoit en sa compagnie auec d'autres personnes honorables. Car cet accident l'esmeut tellement à considerer l'incertitude, & vanité de la vie presente, que dés lors il se resolut d'appliquer du tout son estude à la soigneuse recerche, & suite du vray chemin de salut. Et d'autant qu'en ce temps-là, pour les raisons susdites, on ne se pouuoit fier à l'adresse de ceux qui entre les hommes portoyent le tiltre de Pasteurs de l'Eglise, il s'adressa au grand Seigneur, vray Chef, & Pasteur de l'Eglise, qui par ses Prophetes & Apostres, és sainctes Escritures de la Bible, a parfaitement proposé ce qu'il faut suiure, & fuyr, pour honorer Dieu, & paruenir à l'eternelle beatitude. Et lisant, & relisant attentifuement lesdites sainctes Escritures, pour y apprendre cet asseuré chemin. Il y remarqua grand nombre de poincts principaux, esquels la doctrine Papale est discordante d'icelles Escritures. Ce qu'ayant communiqué à ses amis, comme il deuoit en charité, en peu de temps des vns aux autres, cete cognoissance s'espandit par toute la ville de Lyon, & és enuirons. D'où aduint qu'il y eut bien tost vn grand concours de peuple, pour profiter en l'escole de Valdo. Lequel en les instruisant, reconut qu'entre telle multitude se trouuoyent plusieurs poures des biens de ce monde. Et cependant desireux d'estre instruits au chemin de salut. Parquoy il leur distribuoit charitablement de ses biens selon les neceſſitez: mais non selon que

lui ont calomnieusent imposé quelques Moines de nostre tẽps en leurs Liures publiés. C'est assauoir, qu'il auoit mis en commun tous ses biens, exhorté tous ses disciples à faire le semblable : & induit les poures qui n'avoyent autres biens, à mettre leurs femmes en commun : qui est vne calomnie diabolique, desmentie par les liures de Valdo, & de ses coadiuteurs & disciples, & par plusieurs liures de leurs aduersaires, qui tesmoignent qu'on ne pouuoit rien reprocher à Valdo, ni à ses disciples, quant à ce qui concernoit les meurs, & l'honnesteté exterieure.

En ceste sorte doncques la maison de Valdo estoit vne florissante eschole, & comme vn hospital public, pour heberger, & nourrir specialement les poures qui venoyẽt de dehors pour estre instruits. Et en fut le fruict tel, qu'en peu de temps la vraye doctrine desueloppee d'erreurs, & superstitions, fut diuulguée par toute la ville de Lyon, & és enuirons: sans violentes oppositions pour quelque temps, Dieu tenant en bride les aduersaires de sa verité, afin que son troupeau renaissant, eut le moyen de s'accroistre, & de se raffermir. Car combien que Iean des belles Maisons, lors Archeuesque de Lyon, eut esté aduerti de ce qui se passoit, & eust taschẽ de diuertir le cours d'vn tel œuure, par autres moyens, il n'vsa pourtant de rigueur violente, iusques à ce qu'il en eut expres commandement du Pape Alexandre III. mais alors apres les Censures Ecclesiastiques, il y employa la force & rigueur du bras seculier. Tellement que Valdo, ses coadiuteurs & disciples, ne pouuans subsister à Lyon, contre les violences des ennemis, & estans deliberés de perseuerer en la profession de la verité embrasée: ils suiuirent le commandement de Christ, Matth. 10. *S'ils vous persecutent en ceste ville, fuyez en l'autre.* Et pource que leur multitude estoit fort grande, ils se diuiserent en diuerses troupes, & sous la conduite du Seigneur, auec bon ordre, s'espandirent en diuerses contrées, ainsi qu'on lit és memoires de ceux qui nous ont conserué en escrit l'ordre de leurs transmigrations, & le grand profit qui en prouint, Dieu s'estant serui de ceste dispersion, pour r'allumer la pureté de son sainct Euangile, par le moyen

de ces perſecutés, preſque en tous les endroits de l'Europe.

Que ſi on oppoſe que ces gens-là, n'auoyent pas l'ordinaire vocation du ſainct Miniſtere en l'Egliſe, & que pource ne le deuoyent exercer. Qui eſt ce que l'Archeueſque ſuſnommé oppoſoit principalement à Valdo à Lyon. Ils reſpondent premierement, que Dieu commande à tous fideles d'abandonner ceux qui s'adjoignoyent aux idoles. Hoſ. 4. v. 18. Et de ſortir de Babylone, pour ne participer à ſes pechez, & à ſes playes. Apoc. 18. v. 4. qu'il eſt ordonné à chacun de s'employer à redreſſer ſon prochain deſuoyé. Galat. 6 1. Et à vn chaſcun d'admonneſter & enſeigner ſon prochain. Coloſ. 3. 16. Or l'Egliſe Romaine s'eſtoit adjointe aux idoles, (diſoyent-ils) & portoit toutes les marques que l'Eſcriture ſaincte attribue à la Babylone ſpirituelle, que tout eſtoit plein de corruptions, & que pourtant Valdo, & les autres que Dieu auoit extraordinairement illuminés, eſtoyent obligés de ſe ſeparer de ceux qui eſtoyent dans les erreurs, & ne s'en vouloyent point retirer, & auſſi d'enſeigner, & exhorter leurs prochains à en faire de meſme. C'eſt aſſauoir à cognoiſtre d'vn coſté les erreurs pour les fuyr, & de l'autre la verité pour la ſuiure. Et en outre, quant à la charge publique d'enſeigner, diſoyent, Que l'Eſcriture ſaincte, & les anciennes hiſtoires Eccleſiaſtiques fourniſſent aſſez d'exemples, pour prouuer, que Dieu és neceſſitez, & quand il luy a pleu, a employé pour edifier, & conduire ſon Egliſe, des perſonnages qui n'en auoyent pas receu l'authorité par le moyen des Paſteurs ordinaires, ſur tout quand ceux-cy ſont deſuoyés de leur deuoir. & entre autres exemples produiſent, celui qui eſt propoſé par ſainct Luc, Act. 11. De ceux qui ayans eſté deſchaſſés de Ieruſalem, lors de la perſecution contre ſainct Eſtienne, s'eſpandirent en diuerſes Prouinces, eſquelles ils alloyent annonçans l'Euangile auec grand fruict, d'autant (dit S. Luc) que la main de Dieu eſtoit auec eux. Or ne ſe pouuant prouuer, que ceux là euſſent eu la charge publique d'enſeigner par autres Paſteurs, & cependant eſtant affermé que Dieu par ſa benediction auoit approuué leur Miniſtere. Il conſte que Dieu par fois ſuſcite & enuoye des Paſteurs immediatement. Et que

par

par la benediction de Dieu sur le Ministere de Valdo, & de ses coadiuteurs, il conste que le grand Pasteur de l'Eglise, Iesus Christ les a enuoyés, & approuués, estãt tousiours present à son Eglise, selon sa saincte promesse: & ceci est vne des responses que font les Reformés à ceux qui leur demandent preuue de la Vocation, & authorité de leurs premiers Pasteurs.

Or de toutes ces troupes persecutées, lesquelles partirent du Lyonnois, & s'espandirent, & multiplierent en diuers pays, nous ne traitrerons proprement és suiuans discours, que de celles qui se vindrent loger és Valées susnommées, situees vne partie en Piedmont, & les autres és prochaines montagnes du Dauphiné, & ensemble des habitans naturels d'icelles Valées, auec lesquels cette troupe persecutée s'estant jointe, formerent ensemble les Eglises Reformees, lesquelles pour la raison susdite furent par vn long temps appelées Eglises des Vaudois. Or on tient que le susdit Pierre Valdo, qui estoit à Lyon vn de leurs principaux Pasteurs, accompagna ceste troupe venante vers les Alpes du Piedmont: & y vid son troupeau logé, auant que le quitter pour s'en retourner vers les autres troupes, lesquelles s'estoyent acheminees vers le Septentrion: desquelles il conduisit lui mesme vne partie en Boheme: & que là il continua le reste de ses iours. Ayant laissé apres sa mort des tesmoignages asseurés de sa grande doctrine, & singuliere pieté, tant par les doctes & Chrestiens escrits, que par la grande edification de doctrine & pieté singuliere, que ses disciples auoyent receu de lui en son viuant.

On estime aussi que ces Lyonnois persecutés, preuoyans la neceſſité de leur retraite, auoyent enuoyé recognoistre, & s'asseurer à l'auance des lieux où ils pourroyent retirer leurs mesnages, auant que les desloger de Lyon, & qu'ils agreerent de s'habituer és Valées susdites, nõ seulement pour les auoir trouuées de situation fauorable à leur condition, auec assez de terroirs vuides pour leur besoin. Mais aussi pour y auoir recognu les Originaires, & circonuoisins, non esloignés de leurs sentimens, & cognoissance quant à la Religion. Ce qu'ils firent cognoistre par la promptitude de grand nombre d'iceux Origi-

naires, à se joindre auec lesdits Lyonnois en la profession de la mesme Religion. Ce qui a fait escrire à leurs aduersaires. Que les Vaudois venus és Valées y trouuerent des gens capables à receuoir les impressions de leur doctrine, & encores plus. Que la doctrine embrassée par les Vaudois auoit tousiours esté esdites Valées dés le temps des Apostres. En conformité dequoy Theodore Beluedereſe : (ou soit Antoine Lazari, comme on dit qu'estoit son vray nom) Prefect Papal, des Moines Missionnaires esdites Valées : ayant composé vn liure expres pour informer par le menu à Rome la Congregation de Propaganda Fide : de toutes les particularitez des Eglises Reformees des Valées susdites, imprimé ledit liure l'an 1636. y afferme au Chapitre second. Que les heresies (c'est à dire la vraye doctrine) des Vaudois & Albigeois, auoit tousiours esté en la Valée d'Angrogne. Ce qui prouue que la Religion reformée professée en ces Valées, n'y a pas commencé depuis cent ou deux cents ans, comme disent quelques ignorans aduersaires, parmi leurs contradictions. Mais que c'est la vraye doctrine Apostolique, laquelle Dieu par sa grace a tousiours conseruée en ces Valées : & que les Vaudois à leur arrinée y ont trouué la vraye semence de la religion : & qu'il n'y a eu qu'à s'encourager les vns les autres à faire de bien en mieux, & à y dresser publiquement la banniere de verité.

Or les Valées principales, où les Lyonnois se logerent parmi les Alpes, furent six. Fraissiniere, & Valleouise, delà les Alpes en Dauphiné. Valcluson aussi en Dauphiné : mais deçà les Alpes vers le Piedmont, & trois en Piedmont, proches de Valcluson. La Valée de Lucerne (qui comprend Angrongne) de la Perouse, & de sainct Martin.

Ces trois Valées de Piedmont, sont à l'Occident, & à vne iournée de chemin esloignées de Turin, ville capitale du pays, produisent au bas des montagnes toutes sortes de bleds, vins, chastaignes, noix, figues, & presque de toutes autres sortes de bons fruicts. Et insques bien haut par la montée des montagnes, au plus haut desquelles, sont des prairies pour la nourriture du bestail en esté, sont abondantes en herbes, & racines medicinales

dicinales,& en quelques lieux en Agaric? & liqueurs des arbres medicinales: minieres de fer, & autres.

Entre ces Valées, celle de Luserne est la plus ample, & delectable pour la plaisante perspectiue & aspect dans la grande plaine de Piedmont, d'où lon peut voir tout à la fois bon nombre des principales villes du pays ; & beaucoup plus des gros bourgs & beaux villages : & mesmes vne partie de ladite Valée s'estend bien bas dans ladite plaine. Et a dix Communautez, Bubiane la plus grande. Luserne, d'où toute la Valée prend le nom. La Tour, (ainsi dite à cause d'vne tour la plus apparente de tout le pays, qui seruoit de donjon à son Chasteau.) Puis, Angrogne, le Villar, Bobi, Campillon, Fenil, Garzillane, & Rora la plus petite. Toute la Valée porte tiltre de Comté, reputé des plus notables, & anciens de tout le pays.

La valée de Perouse estimee comme la moitié du val de Luserne, a six Cõmunautez. Pinasche la plus grande, Perouse, d'où la Valée prend le nõ, Villar, Pramol, S. Germain, & les Portes, elle n'est pas si plaisante que celle de Luserne, à cause des mõtagnes qui l'enuirõnent de tous costez, mais biẽ en fertilité. N'estant pas vray ce qu'en escrit le susdit Beluedere se audit liure, au chapitre 2. C'est qu'ayãt exalté la valée de Luserne, la disant plus plaisante, delectable, & fertile qui soit, en toutes sortes de fruicts : dit du val Perouse, que c'est vn pays montueux, laid, & de peu de fruicts. Ayant en cela (comme en la plus grande partie des autres choses contenuës en son dit liure) tres mal & contre la verité informé la Congregation *De propaganda fide.*

La valée de sainct Martin n'est si ample que les autres deux, combien qu'on y conte onze Communautez moyennes ou petites, qui sont Rioclaret, Faé, Prals, Rodoret, Salse, Macel, Maneille, Chabrans, Trauerses, Sainct Martin, (d'où la valée prend le nom) & Bouuils, est toute close de montagnes, & au plus bas tant reserrée entre les rochers, qu'il n'y a que pour la sortie de la riuiere : mais au plus haut s'eslargit en plusieurs valons, abondans en bleds & pasturages : & a aussi vne grande partie de ladite valée des vignes & autres fruicts, comme les autres deux, & a la valée de Luserne à son Midi, Perouse à l'O-

rient: Le val de Cluſon au Septentrion,& au couchant la valée de Queiras,toutes ſeparees d'icelle par hautes montagnes.

La valée de Cluſon a ſix Communautez: Pragela la plus ample,puis en deſcendant,Vxeaus,Feneſtrelles,Mentoles, Villaret, (où cõmencent les vignes) & Meane la plus baſſe du Dauphiné, ioignant celle de la Perouſe, qui eſt du Piedmont: tellement que la bourgade de la Chapelle, où eſt le Temple des Reformez, & vis à vis de la maiſon de leur Paſteur, eſt la moitié en Italie,& l'autre moitié en France,le Temple en France.& la maiſon du Paſteur en Italie.

Ces Valées n'eſtoyent pas peuplees par tout auant l'arriuée des fideles Lyonnois. Car n'y ayant pas ſi grand peuple, les originaires habitans n'en cultiuoyét gueres que les lieux de plus doux air,& de plus facile, & vtile labourage. Tellement que ceux-là obtindrent facilement de ceux qui en auoyent le droit & moyennant les deuës conuentions des terres aſſez pour leur habitation,labourage,& nourriture,és lieux vn peu plus eſleués en toutes les valées,& y baſtirent en tous les quartiers pluſieurs bourgades,és meilleures, & plus aſſeurees,eſquelles ils accommoderent des maiſons pour leurs Paſteurs, & lieux pour y receuoir & inſtruire ceux qui leur eſtoyent commis.

Chapitre II.

Pourquoy les Reformés refuſoyent le nom de Vaudois,Barbes,tiltre ordinaire de leurs Paſteurs. Preuues de leur probité,& pieté. Quelle leur doctrine,leur ſçauoir & diligence,leurs exercices, leur langage, leurs Synodes, & Miſſions en voyages. La plus grande partie d'eux viuoit en Celibat.

LE Peuple ſuſdit venu de Lyon fut par ſes aduerſaires appellé Peuple Vaudois,à cauſe de Valdo ſuſnommé, & indifferemment furent ainſi nõmés tous ceux qui firent auec eux vne meſme Egliſe, & firẽt profeſſion d'vne

d'vne meſme Religion. Combien que ledit peuple refuſoit au commencement ce tiltre, non pour meſpris de Valdo : mais pour ne preiudicier au nom treſ digne de Chreſtien, & n'auouër d'eſtre Sectaires, & ſchiſmatiques comme leurs aduerſaires les en accuſoyent fauſſement, & dudit refus appert tant par les liures deſdits Vaudois, que de leurs aduerſaires, en l'Epiſtre qu'ils eſcriuirent au Roy de Boheme Ladiſlaus, ils ſe nõment le Petit Troupeau Chreſtien, fauſſement appelés Vaudois, & entr'autres auſſi par le Liure intitulé *Victoria Triomphale* du Moine Cordelier Samuel de Caſſini, imprimé l'an 1610. & compoſé par ordre de ſes Confreres, pour refuter (comme il dit) quatre liures des Vaudois, où il dit au premier chapitre, *Tu dis que tu n'es pas Vaudois, mais membre de l'Egliſe de Chriſt.* On void donc que ce nom leur a eſté impoſé contre leur gré par leurs aduerſaires. Toutefois apres par le continuel & long vſage de leurs circonuoiſins, ils s'habituerent à ſe laiſſer ainſi nommer, & à ſe nommer ainſi eux meſmes. C'eſt pourquoy nous ſuiuans leurs traces, & pour eſuiter les ambiguitez, leur donnerons auſſi par fois le nom de Vaudois, non ſelon l'intention de leurs aduerſaires, ni pour preiudicier à leur vray nom de fideles Chreſtiens : mais pour nous accommoder à l'vſage commun.

L'vſage fit auſſi que les Paſteurs de ce peuple furent communément appelés Barbes, nõ Piedmontois, ſignifiant en Frãçois Oncle. Et leur donnoyent ce tiltre, pour ne deſcouurir leur qualité, és lieux, & temps dangereux. Et de ce nom eſt venu qu'en Piedmont les Papiſtes appeloyent communément Barbets, ceux qui reconoiſſoyent les Barbes pour Paſteurs.

Ces Barbes ſpecialement, & puis en general tout ce peuple Vaudois, eſtoyẽt (meſme par leurs aduerſaires, qui les cognoiſſoyent és valées, & aux enuirons d'icelles) en eſtime d'eſtre amateurs de toutes vertus, & ennemis de tous vices, & n'y auoit quaſi que le paſſionné Clergé Papal, qui monſtraſt de les auoir en mauuaiſe eſtime & reputation en les blaſmant, non de quelques vices manifeſtes : car on ne trouue qu'õ leur en aye gueres imputé, mais le plus de s'aſſembler de nuict, pour commet-

tre clandestinement des impudicitez, (qui est la calomnie que les Payens attribuoyent anciennement aux fideles de la primitiue Eglise:) mais ces calomniateurs contre les Vaudois furent conuaincus de leurs calomnies, par les diligentes enquestes qu'en firent faire les Princes Souuerains par les Magistrats des lieux où les Vaudois habitoyent, & par autres personnes de marque, qui ne peurent auoir des accusateurs aucune preuue de leur accusation, ni des autres sinon tous tesmoignages pour les Vaudois de probité, & honnesteté. Et pource cognoissoit on euidemment que ce n'estoyent que calomnies forgees par les Moines, & Ecclesiastiques Romains, pour diuertir leurs Dioceſains & Paroissiens de s'adjoindre aux Eglises, & Religion desdits Vaudois. Et pour vengeance de ce que les Barbes de viue voix & par escrit, descouuroyent les abominations & vices du Clergé, & leurs vaines & impies superstitions: d'où s'amoindrissoit la reputation & reuenu du Clergé susdit: qui pource ne pouuant conuaincre leur vie de publiques meschancetez, les calomnioyent, comme est dit: mais auec si peu de fondement, qu'en les calomniant, ils estoyent contraints de les justifier par leurs contradictions.

Le Moine suſ nommé Samuel de Cassini en sondit liure intitulé *Vittoria Triomfale*, chap. 3. afferme qu'en sa ieunesse il auoit esté enuoyé preſcher és Valées de Luserne, Sainct Martin, & autres des Vaudois, puis s'adressant à eux, leur dit, *I'ay ouy dire des choſes que i'aurois honte de les reciter, & encores plus de les eſcrire.* Puis vn peu apres au mesme chapitre, il se contredit, & retracte, escriuant ainsi, *Ie ſçay bien que quant à vous, vous apparoiſſez tous religieux, & exterieurement honnestes, Mais i'ay entendu par ouïr dire, qu'il y en a ailleurs de ceux de voſtre Religion qui font choſes illicites.* Or qu'on conſidere que ce Moine ayant conuerſé entre les Vaudois, n'a pourtant osé affermer auoir rien veu de mal entr'eux, mais dit seulement d'auoir ouï dire, ni n'a osé exprimer que c'estoit, ni mesmes apres en se retractant, n'a osé nommer aucun lieu, ni temps. Car s'il l'eust fait, on l'eust du tout conuaincu de fausseté & calomnie.

On void quasi le mesme au liure intitulé *Breue narratione*, du moderne

oderne Prieur de Luſerne, imprimé l'an 1632. & compoſé exeſsément pour diffamer la Religion & les mœurs des Reormez des Valées, & tout farcí d'impoſtures & impudentes camnies auec ces procnies, *Vous faites, vous dites, & Il y a encores ſperſonnes viuantes, qui ſe ſouuienent que vos Peres faiſoyent tel- & telles choſes.* Mais voyant puis apres qu'on ſe pleignoit vinent de ſes calomnies, & qu'on lui demandoit à bon eſcient preuues de ce qu'il auoit eſcrit, & ſpecialement la preſcintion des pretendus teſmoins encores viuans, de certaines iquitez du temps paſſé. Et lui ne ſçachant où en prene, fit imprimer vn autre eſcrit l'an 1634. ſous tiltre de *Let- Apologetique*, auquel il declare, *Que ſon intention n'auoit jaais eſté de diffamer les reformés deſ'alees, & que ce qu'il auoit coué dans ſon Liure, n'eſtoyent que des relations, de ce que quelques tutheurs auoyent eſcrit de certains vices, qui au temps paſſé auoit regné en diuers lieux.* Mais pour n'eſtre derechef ſurprins, il ſt fort bien gardé de nommer les pretendus Autheurs, & ux & temps. Et la meſme honte eſt tombee ſur la reſte des tres, qui ſe ſont ingerés à vouloir calomnier la doctrine, & les eurs des Vaudois & Reformés.

Plus retenus & moins calomnieux ont eſté pluſieurs Eſcrins Papiſtes, Eueſques, Moines, & Hiſtoriens, qui ont teſmoiè en leurs Liures, ne pouuoir rendre que bon teſmoignage Vaudois, quant à la conuerſation ciuile, n'ayans à contree qu'à leur doctrine. Et d'auantage, autres d'entr'eux ont moigné, qu'il n'y auoit rien à blaſmer en leur doctrine quant qui regarde la pieté enuers Dieu, & la charité enuers leur chain; mais ſeulement qu'ils ne vouloyent pas adherer à gliſe Romaine, ni recognoiſtre l'authorité du Pape, refuſans ſe ſoulmettre à ſes Conſtitutions.

Le ſuſ-nommé Samuel de Caſſini eſcrit au commencement ſuſdit Liure, *Que tout ce qu'il auoit à refuter des erreurs des udois conſiſtoit en ce, Qu'ils nioyent la S. Mere Egliſe.* C'eſt aſſaer, qu'ils ne recognoiſſoyent pas l'Egliſe Romaine pour vraye liſe, ni ſes ſuperſtitions pour vraye doctrine. Il ne les recoiſſoit pas donques encaches de vie ſcandaleuſe, ni d'autres

erreurs en la doctrine, lui qui auoit eſté expreſsément enuoyé aux Valées pour y preſcher contre les Vaudois, & auoit eu charge de refuter par eſcrit leurs erreurs, comme il teſmoigne en ſondit Liure. En quoy nous voyons que ceux qu'on a ordonnés pour condamner les Vaudois, ont eſté contraints de les juſtifier.

En outre, vn ſi grand nombre de Liures des Vaudois, eſcrits par leurs Paſteurs, en pluſieurs lieux, & tant eſlongnez, & ſucceſſiuement par quelques centaines d'années, teſmoignent aſſez en quelle recommandation ils auoyent toutes ſortes de vertus, & de bonnes œuures, qu'ils ont par tout tant ſoigneuſement prattiquées, & enſeignées, & à l'oppoſite en quelle deteſtation, ils auoyent toutes ſortes de vices, qu'ils ont auec ſi grand ſoin condamnés & fuïs.

Quant à la doctrine, Ils ont aſſez declaré par leurs Liures leur fidele croyance. On y void expliquez les commandemens de Dieu, l'Oraiſon Dominicale, & le Symbole des Apoſtres, qui ſont les trois ſommaires de toute la Religion Chreſtienne, ſelõ la vraye analogie & accord de toute l'Eſcriture S. On y trouue pluſieurs de leurs homelies, & ſermons, des Catechiſmes, & autres Traittez du tout accordans auec la ſaincte Eſcriture du Vieil & Nouueau Teſtament, de laquelle ils ont tenu & enſeigné conſtamment qu'elle contient tout ce qui eſt neceſſaire à ſalut. Qu'il faut croire tout ce qu'elle enſeigne, faire tout ce qu'elle commande, & ne croire, ni ne faire rien qui lui ſoit contrediſant. Et pourtant condamnent la doctrine Papale, qui afferme, Que l'Eſcriture ſaincte n'enſeigne pas tout ce qui eſt neceſſaire à ſalut, Et ſa temerité d'y vouloir adjouſter, diminuer & changer, entremeſlant (ſpecialement en ſes Meſſes) pluſieurs choſes repugnantes à la ſaincte Eſcriture, & à la vraye Inſtitution de la ſaincte Cene de noſtre Seigneur, auec l'opinion de la Tranſſubſtantiation, l'Adoration de l'hoſtie, des Images, & autres creatures. Condamnent auſſi l'opinion Papiſtique du Purgatoire, des Suffrages des viuans, pretendus neceſſaires pour en deliurer les ames des morts, auec les Inſtitutions ſuperſtitieuſes de tant d'Ordres, & Vœux Monaſtiques, & au-

tres non accordans auec la Parole de Dieu, & le meſme des Feſtes, ieuſnes, & Pelerinages ſuperſtitieux. Condamnent auſſi l'authorité exorbitante que l'Eueſque de Rome s'attribue ſur toute l'Egliſe, & ſpecialement ſur les polices, & ne recognoiſſent autre Chef de l'Egliſe que Ieſus Chriſt, ni autre Mediateur entre Dieu, & les hommes que lui, ni autre Satisfacteur pour les pechez des Eſleus, & en ſomme reiettent tout ce qui en matiere de Religion eſt inuenté, & introduit contre la reigle de la ſainte Eſcriture du Vieil, & Nouueau Teſtament.

Ce peuple Vaudois a eu des Paſteurs fort doctes, & bien verſés es ſciences, langues & intelligence de l'Eſcriture ſaincte, & des Docteurs de l'ancienne Egliſe, comme appert par leurs eſcrits. Mais ſur tout, tous ces Barbes ont eſté fort laborieux, & vigilans, tant à bien inſtruire leurs diſciples en la pieté, & crainte de Dieu, comme en l'exercice des œuures de Charité, & ſpecialement à tranſcrire tant qu'ils pouuoyent les liures de la S. Eſcriture, pour l'vſage de leurs diſciples, auant qu'ils euſſent la commodité de l'Imprimerie: car comme eux y eſtoyent merueilleuſement bien verſés, & aſſidus à la lire, auſſi en recommãdoyent-ils ſoigneuſement la lecture à leurs auditeurs, & auec tel ſuccez, que le Moine Reinerius, & autres de ſa ſorte teſmoignẽt auoir veu de ceux du commun peuple Vaudois, qui auoyent appris, & recitoyent par cœur des Liures entiers de la Bible de mot à mot.

Ils eſtoyent fort ſoigneux à bien inſtruire la ieuneſſe, & ſur tout les Eſcholiers de bonne eſperance qui leur eſtoyent enuoyés pour eſtre inſtruits en la vraye pieté, & ſciences, du nombre deſquels ils choiſiſſoyent ceux qu'au deu temps ils recognoiſſoyent propres pour paruenir au ſainct Miniſtere, leſquels ils retenoyent touſiours aupres d'eux, les exerçans en toutes choſes neceſſaires, juſques à ce qu'ils y peuſſent eſtre vtilement employés, renuoyans les autres à leurs parens, ou leur enſeignant quelque honeſte meſtier. Car chacun de ces Barbes, outre la cognoiſſance & exercice du Miniſtere, auoit auſſi la cognoiſſance de quelque meſtier, & ſpecialement de Mede-

cine, & Chirurgie, en quoy ils eſtoyent fort entendus, & en grande eſtime: & s'y exerçoyent tant pour en pouuoir ſecourir charitablement leurs diſciples au beſoin, que pour leur ſeruir de couuerture, & d'aide pour les fraix qu'il leur faloit faire és voyages loingtains, & dangereux.

Leurs predications, Catechiſmes, & autres exercices generaux de pieté eſtoyent conformes à l'vſage qu'en ont les Egliſes Reformees du temps preſent: ſauf qu'és prieres qui ſe faiſoyent deuant & apres la predication, chacun prioit baſſement à part ſoy, ſuiuant le formulaire d'oraiſon qu'ils auoyent de leurs Paſteurs. Ils n'auoyent pas auſſi l'vſage du chant és aſſemblees Eccleſiaſtiques: mais pour les autres occaſions, en & particulier ils auoyent des cantiques, & chanſons ſpirituelles, qu'ils chantoyent auec grande edification.

Les Barbes és Valées, en leur conuerſation ordinaire, & en pluſieurs de leurs eſcrits vſoyent d'vn langage entremeſlé de celui des Valees, & des pays circonuoiſins. Mais en leurs loingtains voyages ils vſoyent du langage plus entendu au pays, auquel ils ſe trouuoyent: Et pource leurs Barbes exerçoyent leurs Eſcholiers en diuers langages, afin qu'ils fuſſent capables d'enſeigner en tous les pays où il ſeroit beſoin de les enuoyer.

Ces Barbes en leur ordinaire s'aſſembloyent, & tenoyent tous les ans vn Synode, & le plus ſouuent au mois de Septembre, où ils examinoyent, & admettoyent les Eſtudians propres au ſainct Miniſtere: & nommoyent ceux qui deuoyent aller és voyages, & aux Egliſes eſloignees, en Calabre, Apouille, Sicile, & autres lieux d'Italie, & auſſi en d'autres pays, laquelle miſſion eſtoit ordinairement pour deux ans, & juſqu'à ce qu'on les enuoyaſt changer par d'autres Paſteurs enuoyés par autre Synode des Valees.

Les Paſteurs capables aux voyages, s'y aſſubjettiſſoyent franchement, quoy qu'ils fuſſent la pluſpart fort dangereux, d'autant qu'ils les faiſoyent pour l'honneur de Dieu, & pour le ſalut des hommes. Et auſſi les Barbes accouſtumoyent dés le commencement leurs diſciples à vne obeyſſance tant abſolue, qu'aucun n'euſt oſé entreprendre choſe aucune extraordinaire

ſans

ſans l'aduis, & permiſſion des conducteurs, ni auſſi refuſer de faire choſe aucune licite & poſſible en ayant le commandement.

Ils s'aſſembloyent auſſi extraordinairement ſelon les neceſſitez ſuruenantes, mais de temps en temps, pour conſeruer l'vnion entr'eux, & maintenir l'vniformité de leurs Egliſes, ils s'aſſembloyent par Deputez de tous les quartiers de l'Europe, où ſe trouuoyent des Egliſes Vaudoiſes, qui en pouuoyent auoir le moyen. Tel fut le Synode tenu au Laux de Valcluſon, au tẽps de nos plus prochains Ayeuls, auquel ſe trouuerẽt cent & quarante Paſteurs des Vaudois venus de diuers pays. Ils maintenoyent auſſi és autres temps leur communication par lettres, autant qu'ils pouuoyent.

Quelques vns de ces Paſteurs eſtoyent mariez : toutefois la plus grande partie d'eux s'abſtenoit de Mariage, non pour aucune defenſe, ou ſcrupule de conſcience : mais pour eſtre plus libres à ſuiure leurs vocations aux Egliſes plus eſloignees, leſquelles miſſions eſtoyent frequentes, ou d'vn, ou d'autre coſté.

Chapitre III.

Reformés multipliãs és Valées enuoyent des peuplades en diuers lieux, & principalement en Calabre, & Apouille, en quel temps, & comment. Soin des Paſteurs des Valées pour elles.

CE Peuple Chreſtien des Valées, apres l'arriuée des Lyõnois en icelles (qui fut enuirõ l'an mille cent ſoixãte cinq) y multiplia tellemẽt, qu'en moins de cẽt & cinquante ans, il s'y trouua trop à l'eſtroit, & en neceſſité de cercher demeure ailleurs pour vne partie de leurs familles. Parquoy vn bon nombre d'icelles s'en alla en Prouence, & ayant accordé auec ceux qu'il faloit, ſe logea aupres de la Durance entre Ciſteron, & le Comté d'Auignon, où ils edifierent quelques villettes, & villages, Cabrieres, Merindol, Lor-

marin, & autres, & y cultiuerent le terroir auparauant non cultiué, qui leur auoit esté accordé. Aussi vn nombre de leurs familles (principalement du val Luserne) allerent habiter és terres qu'ils obtindrent des Seigneurs, & Communauté de Paisane au Marquisat de Saluces, és Valons nommez Prauillelm, Biolets, & Bietoné. Et du Val Cluson en alla vn nombre peupler Meane, & Mathis pres de Suse: mais les plus notables peuplades qui en sortirent, furent celles qui s'allerent loger en Calabre, Apouille, & lieux circonuoisins, quasi à l'extremité de l'Italie vers l'Orient: où ils furent conuiés par vn des Seigneurs de Calabre, qui par occasion s'estant rencontré auec quelques vns de ces Vaudois des Valees, & ayant entendu d'eux qu'ils auoyent besoin de nouuelles habitations, leur offrit de leur faire auoir des terres vacantes, & fructueuses en Calabre, tant qu'ils voudroyent, (pourueu qu'ils fussent gens de bien & vertueux) en payant seulement à l'aduenir vn raisonnable reuenu à ceux ausquels elles appartenoyent. Surquoy le Peuple en enuoya faire la recognoissance par hommes capables, lesquels ayans trouué le lieu agreable, leur fut accordee vne grande estenduë de terroir fertile en tout, cõme les fruits naissans d'eux mesmes, (& se perdans par faute d'habitans) le demonstroyent. Il y auoit des plaines & collines reuestues de toutes sortes d'arbres fruitiers pesle-mesle, Chastaigniers, Noyers, Oliuiers, Orangers, Meleses, Sapins, &c. de bons herbages, bon terroir pour semailles, & propre à plusieurs autres commoditez. Parquoy ils y firent leurs conuentions, qu'en payant vn tel reuenu des terres qu'ils possederoyent, ils pourroyent habiter à part & entr'eux dresser vne, où plusieurs Communautez, y establir aussi les conducteurs necessaires de leurs gens, imposer tailles, & exiger sans estre obligez d'en prendre autre permission, ni rendre conte à aucun, sauf entre eux. Ils accorderent aussi auec les Seigneurs & Magistrats de tous les droicts ordinaires, & casuels qui leur pouuoyent paruenir, & de tout obtindrent instrument authentique, qui depuis fut confirmé par le Roy de Naples Ferdinand d'Arragon.

Ces Deputez estans retournés aux Valees, & ayans rapporté ce

ce que dessus, grand nombre de gens se disposa au voyage, vendans leurs droits de ce qu'ils ne pouuoyent porter, à leurs parens qui demeuroyent. Les ieunes gens se marierent auant leur despart, puis prenans congé, & s'estans recommandez à la grace de Dieu, arriuerent au lieu accordé, pres la Cité de Montalto en Calabre, enuiron vingt & cinq journees de chemin loin des valees. Et tout aupres de Montalto ils edifierent au commencement le bourg qu'on appella *Borgo d'Oltromontani*, ayans esgard aux monts Apennins qui sont entre les Valees, & ces lieux-là, & peuplerent ledit bourg. Puis enuiron cinquante ans apres, ceux ci estans multipliez & accreus par d'autres qui y arriuoyent des Valees de temps en temps, ils edifierent vn autre bourg enuiron vn mille loin du premier, & l'appellerent sainct Sixte, où fut apres l'vne de leurs plus celebres Eglises. En apres selon leurs multiplications & nouuelles recreues, lesquelles ils auoyent des Valees, ils edifierent & peuplerent Vacarisso, Argentine, & S. Vincent. Puis finalemẽt le Marquis Spinello leur permit d'edifier en ses terres, Guardia, ville close, en lieu esleué proche de la mer Mediterranee: auec des notables priuileges pour ceux qui y voudroyẽt habiter : tellemẽt qu'auec le temps elle deuint ville riche & notable. Et en tous ces lieux, ces Vaudois, ou Outremontains, s'y multiplierent grandement.

Apres, enuiron l'an 1400. les Vaudois de Prouence estans persecutés à l'instance du Pape seant en Auignon, plusieurs d'iceux retournerent aux Valees, d'où leurs Peres estoyent partis, & de là accompagnés de plusieurs desdites Valees, allerent habiter és frontieres de l'Apouille, vers la ville de Naples, & auec le temps y edifierent cinq villettes closes : assauoir, Monlione, Montauato, Faito, la Cella, & la Motta. Et finalement enuiron l'an 1500. quelques vns de Fraissiniere, & d'autres Valees Vaudoises, allerẽt habiter en la Cité de Volturara proche desdites villettes, depuis lesquels les Vaudois des Valees n'ont fait sortie de grande consideration pour s'habituer ailleurs. Bien s'estendirent-ils auec le temps aux autres parties du Royaume de Naples, & iusqu'en Sicile, & aussi ailleurs.

Or comme toutes ces peuplades eſtoyent Originaires des Valees, auſſi des Valees leur eſtoyent enuoyés les Paſteurs neceſſaires pour les inſtruire, ſelon l'election qui s'en faiſoit en leurs Synodes, qui les enuoyoyent ordinairement de deux à deux vn des plus experimentez en la cognoiſſance des lieux, des chemins, des perſonnes & des affaires, & autres des nouueaux eſleus pour s'y experimenter, leſquels allans & reuenans viſitoyent les autres fideles eſpars par l'Italie. Preſque toutes les villes, & lieux notables en ayant bon nombre, leſquels Dieu y conſeruoit en ſa crainte, (comme il auoit fait des ſept mille cachez au temps du Prophete Elie:) deſquels ces Paſteurs auoyent cognoiſſance, & adreſſez de ville en ville, en leurs voyages, les alloyẽt enſeignãs exhortãs & cõſolãs. Ce qui n'eſtoit pas du tout incognu à leurs aduerſaires en general, comme le remarquerent le Miniſtre Gilles, & ſon compagnon, quand ils ouïrent dire à vn Moine preſchant à Florence, en ceſte maniere: *O Florence, Que veut dire Florence? Fleur de l'Italie; Et tu l'as eſté juſqu'à ce que ces Outremontains t'ont perſuadé, que l'homme eſt juſtifié par la Foi, & non par les œuures, ils en ont menti, &c.*

Ce diſcours teſmoignoit (di je,) que les Moines meſmes ſçauoyent en general que la Religion Reformee eſtoit dans Florence en pluſieurs, qu'ils ne pouuoyent pas pourtant deſcouurir. Auſſi eſtoit il veritable, & en effect les Barbes y auoyent vne maiſon à eux appartenante, auec deniers pour leur beſoin & neceſſité, allans & venans par l'Italie. Ils en auoyent auſſi vne à Gennes, & pluſieurs diſciples, comme auſſi à Veniſe, où ledit Miniſtre Gilles en vne viſite qu'il y fit, fut aſſeuré par les fideles, qu'ils y eſtoyent enuiron ſix mille. Il y en auoit auſſi grand nombre à Rome, & quaſi par tout ailleurs: mais ils n'auoyent pas le Miniſtere du ſainct Euangile ainſi eſtabli, & ordinaire, comme és Egliſes ſuſdites de Calabre, & Apouille: où ayant des Communautez toutes de leurs gens, ils le pouuoyent plus facilement entretenir auec l'ordre requis: combien que auſſi à cauſe des voiſins ils le fiſſent le plus couuertement qu'il leur eſtoit poſſible, & diſſimulaſſent pluſieurs choſes contre leur volonté. Afin auſſi que leurs Seigneurs, qui les fauoriſoyẽt,

& excuſoyent, deſirans leur conſeruation, à cauſe de leur probité, & vertu, n'euſſent occaſion de les deſtituer de leur faueur.

Elles continuerent en cet eſtat juſqu'à l'an mille cinq cents cinquante ſix, auquel ayans entendu que leurs Freres des Valees de Piedmont, nonobſtant toutes conſiderations mondaines, à ce repugnantes, auoyent redreſſé entr'eux l'exercice totalement public du ſainct Miniſtere, auec toutes ſes dependances, & rejetté toutes les precedentes diſſimulations. Ces bons Calabrois ſe monſtrerent deſireux de les imiter, s'y diſpoſoyent à bon eſcient: mais le ſuſdit Miniſtre Gilles qui alors s'y trouuoit retourné à ſon tour, & qui pour y auoir exercé le Miniſtere long temps, à diuerſes fois, cognoiſſoit fort bié tout leur eſtat, & ſçauoit auſſi parfaitement l'Eſtat des Egliſes des Valees, pource qu'il en eſtoit natif, leur remonſtra que leur zele eſtoit à louër: mais qu'ils deuoyent conſiderer, où ils eſtoyent & s'ils pourroyent faire comme les Valees de Piedmont, ſans s'expoſer à des extremes dangers, & pourtant il les exhortoit à temporiſer encores, mais cependant, ſans donner l'eſpouuante à tant de gens, il remonſtra à quelques vns des plus affidés, qu'il les voyoit en danger d'vne grande perſecution, pour les raiſons qu'il leur propoſa. Pource il les conſeilloit de mettre ordre ſecrettement à leurs affaires, pour ſe retirer en lieux plus aſſeurés, & de plus de liberté pour la conſcience, cependant qu'ils le pouuoyent faire, meſnageant dextrement le conſeil des vns aux autres ſans bruit.

Quelques vns ſuiuirent ce conſeil à tẽps, & firent du mieux: Autres qui l'approuuoyent, furent trop tardifs: mais la plus grande partie n'auoit courage de quitter vn ſi bon pays, eſtimé des plus delicieux & fertiles de l'Europe, ne voyans d'autre part lieu de retraite aſſeuré, ſinon fort eſloigné, difficile, & quaſi impoſſible à ſi grand nombre de familles. Parquoi ſe confians en l'aſſiſtance de Dieu, delibererent de continuer où ils eſtoyent. Et ſur ce le Synode des Valees ayant enuoyé en Calabre le Miniſtre Eſtienne Negrin de Bobi, le ſuſdit Miniſtre Gilles ſe retira en ſa patrie, ayant viſité à ſon retour les fideles

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

habitans le long de la mer Adriatique, & jusqu'aux frontieres des Grisons, comme en allant en Calabre il auoit visité ceux qui estoyent vers la mer Mediterranee, ainsi qu'on auoit acoustumé de faire en tels voyages.

Cependant ceux qui és Eglises de Calabre persistoyent en la deliberation susdite d'imiter les Eglises des Valees de Piedmont, encores que tous ne fussent pas de tel aduis, enuoyerent à Geneue Marc Vsceghi, communément dit le Marquet, homme plein de pieté & zele, pour auoir par le moyen de l'Eglise Italienne qui y estoit, quelque Pasteur doüé de courage, & prudence necessaire pour l'execution de leur dessein, en compagnie du Ministre Negrin, qu'ils auoyent desia. Comme en effect ledit Marquet obtint, & emmena en Calabre le Ministre Iean Louys Paschal de Cuni en Piedmont, personnage doüé de grands dons, lequel arriué en Calabre y fit bien son deuoir, & en aduint comme il est recité au chapitre 29. ci apres, & sur l'an 1561.

Chapitre IIII.

Diuerses persecutions contre les Reformez appelés Vaudois des Valées susdites, & des succez d'icelles.

NOvs voyons donc que Dieu benissoit merueilleusement les Eglises des Valees, les multipliant tousjours, & leur faisoit la grace d'estre comme mieres fertiles de tant d'autres Eglises esparses çà & là, desquelles elles auoyent tousjours vn soin singulier. Mais ce n'estoit pas sans estre souuent assaillies par le Clergé Romain, ou à son instance par les forces du bras seculier, ne pouuans supporter la lumiere qui manifestoit leurs tenebres: par lesquelles persecutions la petite valee de Fraissiniere en Dauphiné, fut longuement & extremement affligée, & en telle sorte qu'apres auoir souffert des grandes cruautez en la personne de plusieurs des

des siens, elle a esté quelquefois du tout abãdonnee de ses habitans, qui n'y pouuoyẽt plus subsister. Toutesfois Dieu les y a remis, & depuis conserués jusqu'à present. Mais la Valee Louïse, sa voisine, apres plusieurs particulieres cruautez souffertes, fut finalement assaillie auec telle furie, & grandes forces l'an 1488. que tous ceux qu'ils appelloyent Vaudois habitans en icelle y furent cruellement massacrés, ainsi qu'il se peut voir és histoires imprimees, ausquelles le Lecteur curieux peut auoir recours.

Les Valees susdites du Piedmont, & leur voisine de Cluson, ou Pragela, ont aussi esté depuis leur restablissement assaillies rudement de temps en temps, & toutefois Dieu les a tousiours deliurees des mains de leurs ennemis, & conseruees par vne assistance admirable, lors qu'elles estoyent presque seules, parmi tant d'ennemis. Mais laissans maintenant à part les persecutions plus anciennes desquelles les liures imprimés font mẽtion. Nous dirons qu'en l'annee 1400. de nostre Seigneur, la Valee susdite de Pragela fut assaillie par vn grand effort des Papistes circonuoisins, accompagnés d'autres venus de plus loin, & ce enuiron les festes de Noël, auquel temps il y auoit apparence de pouuoir accabler au despourueu tous ces Valeusonnois dans leurs maisons, pour la grande abondance de neiges qui estoit alors sur leurs montagnes, qui sembloit leur deuoir empescher toute retraite & secours de leurs freres des autres Valees. Toutefois Dieu donna assistance à ce peuple assailli, desquels vne partie se retira en ses hautes montagnes, parmi les neiges, entre les rochers, & autres specialement de la Communauté de Pragela, surmontans auec leurs femmes & enfans leur montagne Meridionale, se retirerent vers Macel du val S. Martin: mais surpris de la nuict, furent contraints de la passer parmi les neiges à la descente de ladite montagne. Au lieu qui (pour cet hebergement) a esté apres appelé l'hebergean, où l'on y cõta quatre vingts berceaux tous auec leurs petis enfans dedans, desquels quelques vns y moururent de froid. Puis leurs ennemis ayans saccagé les maisons abandonnees, se retirerent, & les persecutés y retournerent, Dieu les y ayant con-

ſeruës juſqu'à preſent.

Au meſme temps, & és annees ſuiuantes, l'Archeueſque & les Inquiſiteurs de Thurin faiſoyent auſſi tous leurs efforts contre les Valees de Piedmont, & en contraignirent quelques vns tombés entre leurs mains de promettre changement de Religion, en quoy ne pouuans continuër en bonne conſcience, pour ne retomber és mains ennemies, ayans donné ordre à leurs affaires, ſe retirerent vne partie en Prouence, & les autres en Calabre, ou lieux circonuoiſins. Ce qu'eſtant venu à notice à Iean de Compeſio Archeueſque de Thurin, & à André d'Aquapendente Inquiſiteur, ils firent publier des Ordonnances contr'eux le 28. de Nouembre 1475. Toutefois la plus grande partie eut moyen de donner ordre à ſes affaires, & ſe retirer à ſauueté.

Quelque temps apres, le Pape voyant que ſes perſecutions particulieres n'operoyent pas à ſon gré, delibera d'y employer vn effort general, & puiſſant. Parquoy ayant conſtitué pour ſon Legat & Commiſſaire general pour ceſte execution, Albert de Capitaneis, Archidiacre de Cremone, il l'enuoya auec ſes patentes à tous les Princes & Seigneurs des lieux où les Vaudois eſtoyent reſidens, pour les induire à lui preſter main forte ſuffiſante pour exterminer tous les Vaudois, ou Poures de Lyon, habitans en leurs pays: ce qu'il executa au Val-Louïſe (comme a eſté dit) & fit beaucoup de mal à l'Argeniere, & à Fraiſſiniere: comme auſſi au Val-Cluſon, où les ennemis eſtans entrés par la montagne deuers Seſane, ſurprindrent quelques bourgades du Pragela, où ils tuerent les perſonnes, & pillerent les biens qu'ils peurent attrapper. Puis allerent aſſaillir és cauernes des montagnes ceux qui s'y eſtoyent retirés, ſpecialement de la bourgade du Fraiſſe: les contraignans par feux & fumées de ſortir des cauernes où ils eſtoyent, & les maſſacroyent cruellement: mais ils ne peurent continuër leurs cruautez és autres lieux de ladite Valee: car ils en furent repouſſés. On a conſerué la memoire des noms de pluſieurs particuliers du Val Cluſon, & de Meane, qui furent mis à mort cruellement en ceſdites perſecutions, qui ſe peuuent lire és hiſtoi-

res

res fut ce imprimees.

Or combien que ce Commissaire Papal, assisté des forces des Princes & Seigneurs ausquels il en demandoit, eust fait des grands efforts par tout contre les Vaudois, neantmoins il les employa principalement contre les Eglises des Valees de Piemont, lesquelles pour estre dans l'Italie, il est à croire qu'elles auoyent esté specialement recommandees. Parquoy on escrit qu'il employa contr'elles vn armee de dixhuit mille combatans enrollés, sans conter vne grande multitude de Piemontois volontaires, qui s'adioignirent pour gagner les pardons que le Pape leur promettoit, & pour rauir les biens des Vaudois.

Cette armee en plusieurs mois qu'elle consuma en ladite annee 1488. es dites Valees, & és enuirons, y donna plusieurs attaques tantost d'vn costé, tantost d'vn autre, entre lesquelles vne des plus furieuses se fit és frontieres des deux Communautez, S. Iean & Angrogne, au lieu appellé Roche manceot, où les ennemis surmontans incomparablement les assaillis, tant en nombre, qu'en equippage de guerre, se mocquoyent d'eux, & de leurs prieres, qu'ils leur voyoyent presenter à Dieu à haute voix en telle extremité. Mais Dieu exauça les prieres des siens, & leur donna la victoire contre leurs ennemis, en laquelle fut tué entre les autres vn de leurs principaux Chefs, appelé le Noir du Mondeui, lequel, comme vn autre affreux Goliath, se vantoit auec horribles blasphemes de faire vn grand carnage des defendans. Mais ayant vn peu haussé la visiere à cause de la chaleur, & comme par mespris, il fut frappé au milieu des deux yeux par vne flesche decochee par Peiret Reuel d'Angrogne, & tomba mort au grand estonnement des siens qui tournerent le dos à ceux qu'ils auoyent mesprisés vn peu auparauant, & qui ayans chassé en bas leurs ennemis louërent Dieu hautement de son assistance paternelle.

L'ennemi irrité de telle perte & honte, ayant ramassé toutes ses forces, donna quelque temps apres vn autre assaut à la Valee d'Angrogne de telle sorte, qu'il entra, & monta en haut par icelle enuiron vne lieue de chemin, & arriua iusques aux

Rochers qui separent la partie basse d'Angrogne d'auec le Pré du Tour, où au bas pres de la Riuiere entre les deux montagnes les Rochers ne laissent quasi d'espace que pour le passage de la Riuiere, & du chemin qui meine au Pré du Tour, lieu tout enuironné de hautes montagnes, mais qui au bas a plusieurs bourgades, prez, champs, & arbres fruictiers, auquel lieu fort, l'ennemi s'efforçoit d'entrer, pour auoir toute la Valee d'Angrongue à son commandement: Mais lors qu'il pensa estre arriué à son dessein, il se trouua enueloppé dans vne nuée tant obscure, qu'il ne pouuoit recognoistre le lieu, où il estoit, ni bonnement s'entre-cognoistre, & auec tel espouuantemẽt, qu'ils ne cerchoient plus que le chemin de retourner en bas pour sauuer leurs vies par la fuite. Mais estans chassés par les Angrognois encouragés, & qui sçauoyent tous les passages, les fuyards se precipitoyent des rochers en bas, pensans se sauuer, & y en mourut grand nombre, & des principaux Chefs, entre lesquels fut le Capitaine Saguet de Polonghere en Piedmont, qui peu auparauant menaçoit auec blasphemes, de mettre tous les Angrognois en pieces. Cestui ci estant tombé d'vn rocher dans la riuiere qui s'appelle l'Angrogne, fut emporté, & jetté par icelle, dans vn gouffre large, & profond, qu'elle y fait entre les rochers, d'où il lui est arriué le nom de gouffre de Saguet, lequel a tousiours fait voir sa profondeur, & precipice effroyable des eaux qui s'y iettent, jusqu'à ce qu'en l'an 1618. en vne grande & soudaine inondation ce gouffre fut quasi remply des rochers que la grande furie des eaux y roula, tant y a que par l'espace de plus de cent ans le nom de ce gouffre, a aidé a conseruer la memoire de ceste victoire signalee enuoyee du Ciel à son Peuple.

Enuiron le mesme temps, l'ennemi fit aussi dessein de surprendre le lieu des Prals qui est la plus haute Communauté du val S. Martin, du costé du val Luserne. Mais pource que ledit val S. Martin est tellement enclaué au milieu des autres Valees Vaudoises, qu'on n'y peut entrer que par icelles, sauf par les plus hautes montagnes Occidentales, qui la separent du Dauphiné, duquel les plus proches Valees estoyent peuplees de papistes

piſtes. Et les ennemis ayãs faict vn grãd deſtour par ces lieux-là, allerent paſſer en nombre de ſept cents, & deſcendirent comme vn torrent du couchant Septentrional vers la bourgade des Pommiers. Mais les Pralins les voyans deſcendre, coururent aux armes, & les allerent attendre à ladite bourgade des Pommiers, puis ſe jetterent deſſus eux, & les tuerent tous, ſauf vn Port Enſeigne, lequel pendant la tuerie des ſiens, ſe jetta & monta au long d'vn torrent, deſſous vn gros amas de neige fonduë deſſus, car c'eſtoit au commencement de l'Eſté, & y demeura juſqu'à ce que le froid & la faim le firent deſcendre pour cercher la miſericorde des hommes, qu'il trouua: car les Pralins vn peu refroidis le laiſſerent aller en ſauté porter les nouuelles de la totale deffaite de ſes compagnons.

Pluſieurs autres aſſauts furent liurés en pluſieurs lieux des Valees, & auſſi Prauillelm: mais Dieu donna par tout ſecours aux ſiens, tellement que les reſtes de ceſte armée ayant tournoyé enuiron vn an par les Valees, & és enuirons, au grand dõmage de tout le pays. Le Duc Philippe Prince de Piedmont fit ceſſer ceſte guerre, pernicieuſe à tous ſes ſujets, & enuoya vn Eueſque à Angrongne qui en la bourgade appelee Praſuit confera auec les principaux des Vaudois, & lee perſuada d'enuoyer de leurs gens faire la reuerence à leur Prince au Chaſteau de Pinerol à deux lieuës d'Angrongne, leur promettant toute aſſeurance neceſſaire, & tout bon accueil de leur Prince, qu'il diſoit auoir eſté fort deſplaiſant de ceſte guerre, & les vouloit laiſſer viure en paix.

Les Vaudois y enuoyerent douze de leurs Principaux, auſquels leur Prince parla benignement, & ayant ouï leurs reſpõſes ſur pluſieurs demandes qu'il leur fit, teſmoigna d'auoir eſté mal informé d'eux, tant de leurs perſonnes, que de leur etoyãce: demande de voir de leurs petis enfans, diſant qu'on l'auoit informé qu'ils naiſſoyent monſtrueux, auec vn ſeul œil au front, quatre rengees de dents noires, & d'autres choſes ſemblables. On lui en fit porter à Pinerol, & les voyant beaux & bien faits, teſmoigna du meſcontentement qu'il auoit des calomnies qu'on lui auoit propoſees. On n'a pas ſçeu quel reproche en

auront eu les calomniateurs: tant y a que le Duc ayant receu le don que les Deputez lui presenterent au nom de leur peuple; il leur confirma leurs priuileges & libertez visitées, promettant de les y maintenir en paix à l'aduenir, comme en effect ils ne furent plus molestez par les gens de leur Prince, leurs voisins aussi de l'Eglise Romaine les cherissoyent pour leur fidelité, & preud hommie: mais d'autant plus s'en despitoit le Clergé Romain qui pource leur suscitoit toutes les fascheries possibles, & les reduisirent peu à peu à vne necessité de porter vn tesmoignage des Curez habitãs és Valees, pour pouuoir aller par tout allegrement: ce qui en fit peu à peu ployer plusieurs en des dissimulations mal-conuenables, jusques à aller quelquefois à la Messe: combien qu'autrement ils la detestassent en telle façon, que quand ils entroyent dans les temples des Idoles, ils auoyent accoustumé dire tout bas, *Cauerne de brigands, Dieu te confonde*: & cependant ils frequentoyent les presches des Barbes, aux Censures desquels ils n'opposoyent que des tesmoignages du regret qu'ils auoyent d'estre cõtraints de faire ainsi, se promettans quelque deliurance du Seigneur de ceste tyrannie Papale. Ils se munissoyent cependant de tout leur possible des antidotes necessaires, afin de n'estre d'auantage trompés, en conuersant auec telles personnes, en lieux si dangereux.

Or on pourroit s'esmerueiller, & estimer quasi incroyable, qu'il y eust eu des gens si effrontés, qui eussent osé presenter à leur Prince des calomnies tant impudentes, & tãt faciles à en faire cognoistre la fausseté, si on ne voyoit le mesme aujourd huy, se trouuans en nos jours des personnes, qui ont osé composer des liures, & les dedier à des grands Princes, où on lit plusieurs calomnies, & mensonges non moins impudens, & faciles à descouurir que ceux là: ce qui leur donne la hardiesse d'y continuer verbalement, & par escrit, sans aucune crainte ni honte, comme on le void ordinairement, pour induire les Princes, & autres, à persecuter injustement les poures fideles en general, ou en particulier.

Ce fut aussi par le mesme moyen, que le Clergé Romain, & ses

ſes paſſionnés partiſans, inciterent la vefue Marquiſe de Saluces, Marguerite de Foix, à perſecuter les Reformés de Prauillelm, l'an 1500. & en telle ſorte qu'ils furent contraints d'abandonner tous leur Patrie, & ſe retirer auec leurs familles en la Valee de Luſerne leur voiſine, continuans cependant leurs ſupplications pour eſtre remis en leurs maiſons, & biens, par l'eſpace de cinq ans que dura leur exil, mais ne pouuans rien obtenir, ſauf ſous condition d'adherer au Papiſme, ce qu'ils ne pouuoyent ni ne vouloyent faire. Mais finalement ils y furent remis par vn autre moyen, Ce fut qu'vn homme d'entr'eux vaillant & courageux, ayant eu promeſſe des autres exilés d'eſtre ſuiui, & imité, s'en alla bien accompagné, & au deſpourueu viſiter les maiſons, & biens qu'ils auoyent abandonné: mais alors occupez par les Papiſtes voiſins, & auec ſon eſpee à deux mains mit en pieces tout ce qui ſe rencontra dans leurs biens, hommes & beſtes. Puis ayant ainſi executé en vn quartier, & prins des biens trouués en leurs maiſons, pour les fraix de leur voyage, ſe retirerent en vn autre quartier, puis continuans, ils eſpouuanterent tellement tous les Papiſtes d'alentour, que non ſeulement ils n'oſerent plus ſe trouuer en Prauillelm, Bioletz, ni Bietoné, mais meſmes trembloyent dans leurs propres maiſons, tellement qu'eux meſmes firent tant enuers leur Marquiſe, que finalement ils eurent permiſſion de retourner & habiter en paix en leurs maiſõs, auec jouyſſance de leurs libertez. Et en tel eſtat continuerent tant ceux dudit Prauillelm, que des Valees, juſqu'à l'annee mil ſix cens ou enuiron, que nouuelles conſolatoires leur arriuerent, que Dieu auoit ſuſcité de ſes ſeruiteurs excellens, qui en Suiſſe & en Allemagne, trauailloyent auec grande diligence, & fruict à la Reformation de l'Egliſe, dequoi ils furent extremement ioyeux.

Chapitre V.

Reformation en Alemagne. Communications, & Conferences des

Paſteurs des Valees auec les Reformateurs de l'Egliſe en Alemagne. Les Paſteurs des Valees corrigent quelques defauts reconus entr'eux. Deux des Barbes vont en Boheme, & pourquoy, Lettres des Paſteurs Vaudois de Boheme, à ceux des Valees. Leur ſuccez.

QVAND les Barbes Paſteurs des Valees eurent ſçeu que Dieu faiſoit trauailler à la Reformation des Egliſes, en Alemagne. & en Suiſſe, ils enuoyerent reconoiſtre cet œuure de Dieu. Barbe Martin du Val Luſerne en retourna l'an 1526. faiſant porter quantité de liures de la Religion imprimés, comme apperr par les depoſitions de Barthelemi Fea habitant prés de Pinerol, qui eſtant conſtitué priſonnier pour la Religion, confeſſa aux Commiſſaires qui l'examinerent, que ledit Barbe Martin reuenant d'Alemagne, audit temps, paſſa à leur maiſon, leur monſtra leſdits liures, & leur raconta merueilles de la Reformation qui ſe faiſoit en Alemagne.

Autres Barbes firent auſſi le meſme voyage, & à leur retour rapporterent qu'ayans conferé auec Zuingle, Oecolampade, Bucer, & autres principaux Docteurs, deſquels Dieu ſe ſeruoit pour la Reformation de l'Egliſe, leurs Egliſes des Valees auoyent eſté fort louées, & ſpecialement les conducteurs d'icelles, de leur zele, pieté, & grand ſoin à maintenir la pure Religion Prophetique & Apoſtolique, comme s'eſtoit fait entr'eux auec continuation par tant de centaines d'annees, parmi tant de dangers & difficultez, & qu'ils en louoyent Dieu, & eſtoyent fort conſolés. Mais qu'auſſi ils les auoyent charitablement exhortés à remedier à quelques defauts que par leur Conference ils auoyent reconu eſtre encores parmi eux, leſquels conſiſtoyent en trois Chefs, Aſſauoir en la deciſion de certains poincts de doctrine, ou de l'Ordre Eccleſiaſtique, éſquels quelques vns diſcordoyent d'auec les autres. 2. En l'eſtabliſſement de l'exterieur ordre Eccleſiaſtique, & des aſſemblees Eccleſiaſtiques plus à deſcouuert qu'il n'auoit eſté dés quelque temps. 3. A ne permettre à ceux qui deſiroyent eſtre tenus pour membres de leurs Egliſes, d'aller en aucune ſorte aux Meſſes

ſes,ni adherer en aucune façon aux ſuperſtitions Papales,ni recognoiſtre les Preſtres de l'Egliſe Romaine pour Paſteurs,ni ſe ſeruir de leur Miniſtere en quelque choſe que ce fuſt.

Ceci fut propoſé,& diſputé és Valees,entre les Paſteurs Vaudois d'icelles & ces lieux circonuoiſins:mais y ayãt eu quelque diuerſité de ſentimẽt en quelques choſes, apres auoir encores voyagé en Alemagne quelquefois pour ce ſubiect. Quelques principaux Paſteurs de ces pays-là eſtans venus és Valees,pour aider à eſtablir le tout conuenablement, fut conuoquee vne Aſſemblee generale en Angrongne,au douzieſme de Septembre mille cinq cens trente deux,des Paſteurs,& principaux des Egliſes Vaudoiſes,tant des Valees, que des pays circonuoiſins: où toutes les matieres ſuſdites furent propoſees. & concertees ſuffiſamment: chacun ayant eu temps & liberté de propoſer & reſpondre ce qu'il jugeoit a propos, & finalement fut conformément conclu aux trois ſuſdites propoſitiõs, de rejetter toutes les diſſimulations qui s'eſtoyent peu à peu gliſſees entr'eux, ſans participer plus en aucune ſorte ſous quelque pretexte que ce fut aux Ceremonies ſuperſtitieuſes de l'Egliſe Romaine. Et quant aux poincts eſquels y auoit eu quelque diuerſité d'aduis, On en fit la Concluſion comme s'enſuit,

Que tous ceux qui ont eſté & ſeront ſauués,ont eſté eſleus de Dieu auant la fondation du monde Et qu'il ne peut eſtre que ceux qui ſont eſleus à ſalut,ne ſoyent ſauués.

Que quiconque veut eſtablir le franc arbitre de l'homme, deſnie entierement la Predeſtination,& la grace de Dieu.

Que nulle œuure ne peut eſtre bonne,ſi Dieu ne l'a commandee,ni mauuaiſe ſi Dieu ne l'a defenduë, & que l'homme peut faire les indifferentes, que Dieu n'a point defendues ſelon les occaſions, & les laiſſer auſſi.

Que le Chreſtien peut iurer licitement par le Nom de Dieu, aux occaſions neceſſaires: ſans que pourtant il contreuienne à ce qui eſt eſcrit au 5. chap. de S. Mathieu. Mais moy je vous di, Ne jurez point,&c. *Et ce pourueu qu'on ne prenne le Nom de Dieu en vain.*

Que la Confeſſion auriculaire n'eſt point commandee de Dieu.

Qu'on doit au jour du Dimanche ceſſer des œuures terriennes pour

vacquer au seruice spirituel de Dieu.

Qu'il n'est point licite au Chrestien de se venger de son ennemi.

Que le Chrestien peut licitement exercer office de Magistrat sur les autres Chrestiens.

Que le Chrestien n'a point de temps determiné pour jeusner.

Que le Mariage n'est point defendu à personne de quelque condition qu'elle soit. Sans que quiconque n'a le don de continence, est obligé de se marier, & que pourtant quiconque defend le Mariage enseigne doctrine diabolique. Que les Ministres de la Parole de Dieu ne doiuent point estre changés de lieu à autre, sinon que ce soit pour la necessité ou profit de l'Eglise. Et que le Ministre peut posseder quelque chose en particulier pour nourrir sa famille, sans prejudicier à la Communion Apostolique.

Que Iesus Christ n'a ordonné à son Eglise que deux Sacremens: assauoir le Baptesme, & la saincte Euchariste.

C'est en substance le principal des articles qui furent alors disputés & decidés par la Parole de Dieu, par laquelle furent amplement prouuees toutes lesdites conclusions, ainsi qu'apert par les actes, & manuscrit qui en fut dressé. Et ne faut que le Lecteur s'esmerueille de n'y voir la decision, & preuues de tant d'autres poincts importans & fondamentaux de la pieté & Religion Chrestienne, car il n'estoit pas necessaire de disputer ni de prouuer sinon de ceux sur lesquels on auoit remarqué quelque diuersité d'opinion, de laquelle aussi on ne se doit point esmerueiller, puis que telles infirmitez se sont trouuees mesmes au temps des Apostres, entre quelques vns de ceux qui preschoyent l'Euangile: tellement qu'il falut que les Apostres s'assemblassent en Ierusalem pour y mettre accord. Actes 15. Et és Epistres Apostoliques on lit que du temps mesmes des Apostres, en quelques vnes des Eglises qu'ils auoyent dressees, s'estoyent glissees des diuersitez d'opinions sur plusieurs poincts, pour la consideration desquelles les Apostres ont trauaillé, en presence, & par lettres, pour les assoupir. Outre que entre les Vaudois se trouuoyent plusieurs qui auoyent esté Moines ou Prestres en la Papauté: & qui depuis s'adjoignans aux Eglises Reformees y apporterent des reliques de leurs an-

ciennes

ciennes opinions, qu'ils cerchoyent de faire receuoir. A quoy ceste notable assemblee remedia par la decision susdite, & par autres necessaires reglemens qu'elle establit pour la conduite exterieure de l'Eglise, outre ceux qui estoyent desja establis, auec les autres resolutions ci dessus mentionnees.

Il est vray que quelques vns des Barbes ne consentirent pas à toutes les conclusions de ceste Assemblee, estimans que ces reglemens nouueaux n'estoyent pas totalement necessaires, & qu'en les establissant on deshonoroit la memoire de ceux qui auoyent tant heureusement conduit ces Eglises jusqu'alors: & en outre, en se descouurant plus que de coustume, il est vraisemblable que les aduersaires s'en irriteroyent, & en pourroyent prendre occasion de persecuter l'Eglise.

Ces raisons furent examinees, mais non pas jugees telles, qu'on en deust laisser ou changer les resolutiõs prinses: duquel jugement estans marris deux des principaux contredisans, assauoir Daniel de Valence, & Iean de Molines, venus de dehors des Valees: ne pouuans plus empescher l'execution desdites resolutions, partirẽt sans congé de l'assemblee generale, & s'en allerent en Boheme, pour leur proposer leurs plaintes des pretendues innouations, qu'ils disoyent auoir esté introduites en leurs Eglises, à l'instigation (disoyent-ils) de quelques Ministres venus d'Alemagne, ausquels on auoit trop facilement donné entree & audience en leur assemblee, auec autres choses semblables, qu'ils leur proposerent, comme portent amplement les lettres que rapporterent lesdits deux Barbes, Daniel de Valence, & Iean de Molines, escrites le 27. de Iuin l'an 1533. par les Pasteurs preschans l'Euangile par le Royaume de Boheme, & Marquisat de Morauie: lesquelles apres les amiables & fraternelles salutations contenoyent en substance. *Que leurs deux freres, Daniel & Iean estoyent venus vers eux, disans auoir esté enuoyés par les freres de decà pour les visiter, & saluer de leur part, & leur demander conseil sur quelques poincts qu'ils leur representeroyent. Qu'ils s'estoyent excusez de n'auoir apporté aucunes lettres sur le danger des chemins, mais qu'ils les auoyent asseurez de leur qualité, tant par certaine marque qu'ils leur auoyent presentee, com-*

me en leur ayant ſçeu nommer les Barbes Paſteurs de Boheme, qui auparauant eſtoyent allés aux Valees, que ſur ce ils les auoyent fraternellement embraſsés auec joye, ayans eſté merueilleuſement conſolés de leur arriuee, & ayans eſté par eux ſalués au nom des Egliſes des Alpes, deſquelles ils leur auoyent declaré la ſubſiſtẽce & la cõduite: dequoi ils s'eſtoyẽt d'autãt pl⁹ reſiouïs, & cõſolés, qu'õ auoit tenu pour certain en Boheme qu'elles auoyẽt eſté entieremẽt diſſipees: mais que d'autre coſté ils auoyent eſté fort cõtriſtés, ayãs par eux entẽdu qu'eſdites Egliſes des Alpes, qui auoyent ſi lõguement ſubſiſté en bõne cõcorde, eſtoit entree quelque diuiſion, à l'occaſion de certains Docteurs Suiſſes, qui y auoyent eſté receus, & y auoyẽt par leurs perſuaſions introduit certaines innouations, leſquelles auoyent auſsi donné ſubject aux Papiſtes de les perſecuter. Et qu'enſemble ils leur preſenterẽt certains articles, en demandant leur aduis, & les priant d'en eſcrire aux Egliſes des Valees. Qu'eux ayans entendu toutes ces choſes, & conſiderans les inconueniens qui en pourroyent naiſtre, en auoyent eſté fort eſmeus & induits à leur en enuoyer leurs ſentimens, les priant de prendre le tout à gré, & en bonne part, comme procedant de vraye charité, & fraternelle dilection. Donc, qu'ils s'eſtoyent fort eſmerueillez, qu'en ces Egliſes qui auoyent ſi long temps ſubſiſté d'elles-meſmes, on euſt ſi facilement donné entree à des Docteurs eſtrangers, & incognus, & à leurs perſuaſiõs, & qu'ils euſſẽt auparauãt deu cõſiderer entr'eux meſmes, s'il y auoit parmi eux quelques defauts, & en cõcerter eux ſeuls, examinans & peſans le tout par la ſeule regle de la Parole de Dieu, ſans s'eſmouuoir pour les gloſes des hõmes: Et apres ſi on euſt trouué bõ d'innouer quelque choſe, l'auoir fait entr'eux, commençans à le mettre en practique, conſiderans touſiours par les euenemens, ſi le changemẽt fait eſt bon ou mauuais pour le continuer, ou y remedier, ſelon qu'ils auroyent veu eſtre expedient; d'autant que le temps & la diligence donnent poids aux choſes. Et que pourtant ils les prioyent pour l'amour de Chriſt de penſer bien à tout, faiſans encores ce qu'ils euſſent deu faire auparauant, ſe reünifſans tous enſemble, & examinans le tout par la Parole de Dieu, prenans bien garde de n'eſtre deceus par ceux qui la corrompent, & deſtournent à leur plaiſir, comme ſi c'eſtoyent des fables. Et qu'ils auoyent dit le ſurplus de leur aduis à leurs dits deux freres, Daniel & Iean, verbalement, pour le leur rapporter

de

de leur part. Le surplus de la Lettre contenoit des amples exhortations à constance, patience, & confiance en Dieu, finissans par des grands tesmoignages de fraternelle bien-vueillance, & exhibitions, & offres en tout ce qui seroit de leur pouuoir pour la consolation de leurs freres, qu'ils saluoyent tresaffectueusement.

Telle en substance fut la lettre des Pasteurs Euangeliques de Boheme, & Morauie, qui ne parle qu'honorablement, & ne fait aucune plainte des deux Barbes Pasteurs, Daniel & Iean, lesquels estans de retour de leur voyage, & ayans fait entendre qu'ils auoyent des Lettres des Pasteurs de Boheme & Morauie pour presenter à l'assemblee generale des Pasteurs & autres conducteurs des Eglises des Alpes, elle fut conuoquee au Val S. Martin pour le 15. d'Aoust 1533. où fut ouï, leu, & examiné tout ce que lesdits deux Barbes auoyent rapporté des Pasteurs Vaudois de Boheme, & reconu que lesdits de Boheme pour n'auoir esté bien informés de tout, les exhortoyent de faire ce qu'ils auoyent dej a fait presque de poinct en poinct. La verité estant qu'ils auoyent long temps concerté entr'eux des matieres susdites auant la venuë des Docteurs & Pasteurs de Suisse, qu'ils ne les auoyent pas admis ni escoutés en leurs assemblees, sans les auoir premierement bien reconus, & experimentés, ni n'auoyent pas escouté aucunes gloses des hommes, sinon conformes à la Parole de Dieu, & n'estoit pas vray aussi que ceste Reformation eust causé la desvnion, sinon au regard de peu de personnes, tellement que l'assemblee ayãt derechef bien pesé le tout, la conclusion faite l'annee precedente en Angrogne fut confirmee, & fut respondu à la Lettre des Pasteurs de Boheme selon la verité du faict. Alors les deux susdits Daniel de Valence & Iean de Molines, au lieu d'acquiescer à des conclusiõs tant examinees & approuuees, de despit se retirerent pour viure en leur particulier, non sans des effects tesmoins de leur mescontentement & indignation au prejudice des Eglises, non de Boheme, mais des Valees & circonuoisines, specialement en ce qu'ils esgarerent ce qu'ils peurent des manuscripts, & memoires anciẽnes des Vaudois, qui nous eussent

peu ſeruir,& à la poſterité. Mais cependant les autres Paſteurs & Peuples bien vnis,& reſolus, ſe diſpoſerent à l'execution des concluſions faites. Mais la perſecution, & puis les guerres qui ſuiuirent,ne permirent de l'executer entierement,qu'auec vne aſſez longue ſuite de temps, ainſi qu'on verra ci apres.

CHAPITRE VI.

Perſecution contre les fideles en Prouence. Perſecution contre les fideles de Piedmont par Pantaleon Berſour. Succez.

LA ſuſdite perſecution s'alluma contre les fideles du Piedmont en ceſte maniere. Grand nombre de Piedmontois, tant des Valees que d'ailleurs, pour fuir la cruauté des perſecutions, s'eſtoit eſpars çà & là, & pluſieurs eſtans allez en Prouence,s'habituerent où ils trouuerent mieux à s'exercer,& pour viure en liberté de conſcience. Les vns à Merindol, Cabrieres, Lormarin,& autres lieux, auec leurs freres & les autres en diuers autres lieux, où ils eſtoyent de temps en temps viſitez par les Barbes Paſteurs de lieu en lieu pour leur adminiſtrer la paſture de vie ce qui continua par pluſieurs annees. Mais en l'annee 1543. les Eueſques de Ciſteron, Apt, Cauaillon, & autres, les firent rechercher chacun en ſon Dioceſe, & en remplirent leurs priſons: & ayans reconu par leurs confeſſions qu'ils eſtoyent en partie Piemontois,& apris beaucoup de choſes de l'eſtat des Egliſes Reformees des Valees de Piedmont, & des autres Reformez eſpars par ledit pays,ils en eſcriuirent incontinent à l'Archeueſque, & à l'Inquiſiteur de Thurin, leſquels en aduertirent incontinẽt le Duc Charles, & l'importunerent tant contre ſes ſubjets de la Religion qu'il conſtitua Commiſſaire contr'eux le Sieur Pantaleon Berſour. Gentil hõme de Rocheplate,lieu tout peuplé de Reformez, & reſidant quelquefois en ſon Chaſteau de Miradol, & quelquefois dans la ville de Pinerol lieux proches dudit Roches-

cheplate,& des Valees Et lui fut ordonné par le Duc d'aller en Prouence,& examiner lui mesme les Piemontois, pour en tirer les confessions de ce qu'ils sçauoyent des personnes,& affaires des Vaudois habitans en ses Estats,auec des lettres adressantes au Parlement de Prouence, le priant d'octroyer à sondit Commissaire vn lieu conuenable pour examiner en Prouence les Piemontois dest-ja prisonniers, & autres qu'on pourroit attrapper.

Bersour ayant ceste Commission, escriuit incontinent aux Vicaires & Officiers des Eueſques susdits,les priant de surseoir leurs actes & executions contre les Piemõtois detenus en leurs Iurisdictions jusqu'à son arriuee en Prouence, où il s'acheminoit. A quoy lui fut respondu par Amedee Caualeri Vicaire de l'Eueſque de Cauaillon, par ses lettres du 29. de Mars 1535. Qu'il auoit receu la sienne du 19. dudit mois, mais trop tard, parce qu'Antoine Pasquet de sainct Second pres de Rocheplatte auec douze autres, auoyent dest-ja esté liurés au bras seculier,& deuoyent estre executez le Lundy suiuant, sur les terres de Prouence,& qu'on n'en pouuoit pas retarder l'execution sans la permission du Parlement,auquel il auoit enuoyé vn Gẽtil-homme expres pour l'obtenir s'estant offert à payer les fraix qu'on feroit pour ce retardement Que cependant il auoit enuoyé sa lettre au Iuge de Gleut auec les interrogats, afin que selon iceux il les examinast derechef,mesme auec la torture auant l'execution. Que Pierre Chaluet de Rocheplate estoit mort en prison. Que Iehan Bernard de sainct Barthelemi y auoit aussi esté deux mois : mais que la frayeur d'estre bruslé, lui auoit engendré vne fiéure tant vehemente, qu'on l'auoit relaſché moyennant caution.

Cependant le Commissaire Bersour arriua en Prouence, auec ses lettres Ducales adressantes au Parlement,duquel il obtint, non le lieu demandé, mais bien de pouuoir assister à l'examen des prisonniers qui se feroit par le Conseiller Sauvati, accedit par le Parlement, & que moyennant la deuë recõpense aux Greffiers, on lui donneroit copie de toutes les depositiõs, & de ce obtint lettres de Claude Côte de Tede, Lieu-

tenant de Roy,& grand Seneſchal de Prouence,dattees du 12. de Iuin 1535. En ſuite dequoy il ſe trouua en diuers lieux, où les priſonniers eſtoyent detenus,& examinez par ledit Conſeiller,& par ce moyen il eut les informations quaſi de toutes les familles,& perſonnes de la Religion habitantes en Piedmont, & autres terres de S. A. de Sauoye, tant és Valees, comme ailleurs : car il y auoit des priſonniers quaſi de tous les quartiers dudit pays. Il apprint auſſi par quels Barbes ils auoyent eſté inſtruits, & viſités en Prouẽce,dõt la pluſpart eſtoyẽt Piemõtois, Martin Gounin d'Angrongne,Beinet,Eſtienne, Laurens,Ieannet,George Ianon,& autres. Et que les conducteurs en leurs Synodes eſtoyent Louys le plus vieux,Eſtienne,Daniel,& Luc. Ils en nommerent auſſi quelques vns non Piemontois.

Quaſi tous les priſonniers furent enquis s'il eſtoit vray que les Vaudois auoyent des groſſes ſommes d'or & d'argent cachees,& où c'eſt qu'on les tenoit : mais ils reſpondirent, qu'ils n'en ſçauoyent rien, & que quand quelque neceſſité ſuruenoit ils s'entr'aidoyent les vns les autres charitablement.

Le Commiſſaire Berſour muni de tant d'informations touchant les Vaudois,& leurs affaires,eſtant retourné en Piedmõt, dreſſa deux amples roolles, l'vn de ceux qui eſtoyent du tout declarez de la Religion des Vaudois, & l'autre de ceux qui auoyent eu quelque participation auec eux aux affaires de la Religion, ou qui les auoyent aſſiſtés, ou fauoriſés, tant és Valees,comme ailleurs,diſtinctement,de Communauté en Communauté, & communiqua le tout aux Inquiſiteurs, qui en firent de tels rapports,& inſtances au Duc,qu'il expedia ſes patentes audit Berſour datees du vingthuitieſme d'Aouſt 1535. en la ville de Quiers : lui ordonnant de ſe ſaiſir de la perſonne de tous ceux qu'il ſçauoit,ou ſçauroit eſtre de la ſecte des Vaudois,ou Poures de Lyon, & de leurs complices & adherans, & iceux retenir,empriſonner, & conduire de lieu à autre, ſelon qu'il verroit eſtre expedient,ſans les relaſcher juſques à entiere cognoiſſance Eccleſiaſtique, & reduction d'iceux au giron de l'Egliſe Romaine, ou du juſte chaſtiment receu, ou qu'autrement lui fuſt ordonné. Commandant enſemble à tous ſes Officiers

eiers,& autres ſes ſubjets de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent,eſtans requis par ledit Berſour, de lui donner aſſiſtance de tout leur pouuoir,pour executer ſa Commiſſion,à peine de cent liures fortes , pour chacun contreuenant, leur donnant permiſſiō d'employer la force des armes s'il en eſtoit de beſoin.

Berſour alors ſe fortifia d'enuiron cinq cents hommes choiſis tant de pied que de cheual,& ſe jetta au deſpourueu ſur les frontieres d'Angrongne,vers Rocheplate, & y ſurprit quelques hommes qui y faiſoyent la garde : & apres ſe mit à rauager, & à prendre des priſonniers:mais à l'alarme qui ſe donna,le peuple d'Angrongne courut au ſecours , tua quelques vns des ennemis, deliura partie du butin,& des priſonniers.

De ceſte inuaſion ſe monſtra fort dolente Mademoiſelle Blanche vefue du feu Sieur Preſident Comte de Luſerne , & ſeigneur d'Angrōgne,& en eſcriuit de grādes reproches audit Berſour le 23. de Septēbre,an ſuſdit,pour le peu de reſpect qu'il auoit porté à la memoire de feu ſon mari,meſpris d'icelle,& de ſes enfans , ayant aſſailli en telle ſorte ſes ſubjets à ſon inſceu, contre l'honneur que Seigneurs voiſins ſe doiuent mutuellement, le priant de n'entreprendre plus rien de ſemblable juſqu'à ce qu'elle lui euſt parlé.

Nous ne liſons pas quelle reſponſe il fit à ceſte lettre : mais bien qu'il obtint autres lettres de S. A. datees du 25. de Septēbre , par leſquelles eſtoit defendu aux peuples des Valees de Luſerne, Angrongne,& Sainct Martin, de s'aſſembler auec armes ſous peine de cent marcs d'argent pour chacune deſobeyſſance. Toutefois nous ne trouuōs pas que Berſour aye depuis fait aucun effort pour entrer dans Angrongne,ou dans les autres Communautez montagneuſes des Valees , mais bien qu'il continua auec ſa troupe de courir és lieux plus bas & faciles d'icelles,& ailleurs par le bas Piedmont , où les nommez en ſes rooles ſe trouuoyent foibles, eſpars çà & là, meſlés auec les Papiſtes: où il en print ſi grand nombre qu'il en remplit ſon chaſteau de Miradol,les priſons & Conuens de Pinerol,& l'Inquiſition de Thurin , où Benoit de Solariis Vicaire de l'Inquiſition auec ſes Aſſeſſeurs leur faiſoit leur procez, & les condam-

noit les vns au feu : d'autres aux longues prisons de l'Inquisition, quelques vns eschapèrent secrettement par la porte dorée. De plusieurs on n'a jamais peu sçauoir qu'il en a esté depuis qu'on les a mis dans l'Inquisition, entre lesquels sont nommés Marc Chanauas de Pinasche, Iulian Colombat du Villar Val Perouse, & George Stale de Fenil.

Catelan Girardet de S. Iean de Luserne fut des condamnés au feu. Quelques vns des prisonniers de Bersour ayans confessé que c'estoit lui qui les auoit induits à aller escouter les presches des Barbes, & entre les autres proposans Bernardin Fea d'aupres de Pinerol, depose le 13. d'Octobre 1535. deuant les Commissaires, qu'il y auoit cinq ou six ans passés, que ledit Girardet & Louys Turin aussi de sainct Iean, le conduisirent dans le bourg de la Tour proche de la maison de Chabert Vghet, où il ouyt la predication d'vn des Barbes, puis apres l'examina, & instruisit de plusieurs poincts de la Religion.

Ledit Catelã fut en la mesme annee 1535. attrapé à Reuel & condamné au feu, qu'il endura auec vne constance admirable : quand il fut arriué au lieu de l'execution, il demãda deux pierres, les ayant receuës, il les frotta l'vne contre l'autre, disant, *Vous pensez par vos persecutions abolir nos Eglises, mais il ne vous sera non plus possible qu'à moi d'amenantir de mes mains, ou manger ces deux pierres*, & ainsi finit sa vie par vn glorieux martyre.

Les prisonniers nommerent plusieurs Barbes qui les auoyẽt instruits au bas Piedmont, allans & reuenans de la basse Italie, & entre les principaux, nommoyent George, Philippe & Martin, tous du Val Luserne.

Ieanet Peiret d'Angrõgne, l'vn des surpris par Bersour faisant la garde, depose le 22. de Septembre qu'ils faisoyent la garde pour les Ministres qui enseignent la bonne loy, qui estoyent assemblez en la bourgade des Chanforans au milieu d'Angrongne, & dit qu'entre les autres il y en auoit vn qui s'appeloit M. Farel, qui auoit la barbe rouge, & vn beau cheual blanc, & deux autres en sa compagnie, desquels l'vn auoit vn cheual quasi noir, & l'autre estoit de grande stature, vn peu boiteux. C'estoyent des Pasteurs qui continuoyent de venir des quartiers

de

de Suisse, pour les causes susdites. Il nomma aussi des Barbes des Valees,& tesmoigna que tous les habitans d Angrõgne adheroyent à leur doctrine. Vn autre prisonnier confella que les Barbes auoyent tenu alors leur Synode qui auoit duré six jours. Le procez Latin dit Capitulum.

Bersour donc par les confessions de tant de prisonniers descouurit presque tout ce qu'il desiroit sçauoir pour executer sa Commission : mais alors qu'il pensoit mettre en effect ses plus grands desseins contre les poures fideles, l'authorité lui en fut arrachee des mains par des patentes que le Duc fit publier,defendant à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'ils fussent de molester les Vaudois ou poures de Lyon , ni leurs adherens,en aucune façon & maniere que ce soit, ni sous pretexte quelconque qu'on peust proposer.

L'œuure fut de Dieu protecteur des siens: mais l'occasion du costé des hommes fut, Que le Roy François premier Nepueu du Duc de Sauoye ayant amassé vne grosse armee sous la conduite du Comte de Sainct Pol,& de l'Admiral Chabot,demandoit au Duc son Oncle passage pour icelle par ses terres,pour le recouurement du Duché du Milan , & ensemble quelques droicts qu'il pretendoit pour Madame Louyse sa Mere, sœur d icelui Duc , lequel ne consentant à ses demandes , delibera d'employer tous ses subjets pour la defense de ses Estats , en quoy pouuoyent beaucoup seruir ceux qu'on appeloit Vaudois habitans és Valees & passages estroits des Alpes , par lesquels l'armee pouuoit entrer en Piedmont. C'est pourquoi le Duc les voulut deliurer de la persecution susdite , afin de les auoir bien disposés à la defense de leurs passages au besoin.

La persecution de Bersour ayant pris fin en ceste sorte,nous ne parlerons plus de lui:sinon que Dieu par sa misericorde appela à la cognoissance de la vraye Religion le fils d'icelui Bersour,appelé Louys,Gentil homme honorable,& vaillant,qui ayant espousé Damoiselle Christine Farine tres affectiõnee à la verité (pour laquelle tous deux ont souffert de grandes pertes) ils ont eu entre leurs enfans le Sieur Paul Bersour) Gentilhomme pieux,& docte Medeciu , duquel nous auons eu la cõ-

munication des Originaux des Commissions & exploits de feu son grand Pere en la susdite persecution, & aussi plusieurs autres Escrits Authentiques dont nous auons tiré plusieurs choses pour ce recueil. Et a ledit Sieur Paul & sa famille apres lui en la Valee de Luserne perseueré tousiours auec grai de pieté en la profession de la vraye Religion Reformee, de laquelle le susdit Bersour leur ayeul a esté grand persecuteur.

CHAPITRE VII.

Guerre du Roy de France en Piedmont. Martyre de Martin Gounin. Les Vaudois des Valees font imprimer la Bible en François, & vsent d'autres diligences pour leur Religiõ. Progrez d'icelle. Bourdes d'vn Prefect des Moines. Horrible persecution en Prouence contre la Religion.

LE Roy de France n'ayant response agreable aux demandes qu'il auoit faites au Duc de Sauoye son Oncle: son armee entra en ses terres, occupa vne partie de Bresse, & de Sauoye, puis il entra en Piedmont, nonobstant toute la resistance qu'on y peut opposer, & y occupa vne partie des meilleures villes: mais le Duc estant secouru par les Lieutenans de l'Empereur en Lombardie, la guerre continua en Piedmõt par l'espace d'enuiron vingt & trois ans, durant lesquels les Valees appelees Vaudoises, estans occupees par les François, souffrirent leur part des miseres & calamitez que la guerre apporte: mais elles ne furent pas fort recerchees pour le faict de la Religion en general, les vingt premieres annees, tous tant d'vn costé que d'autre, estans occupés aux affaires de la guerre.

Vray est que durant ledit temps elles en souffrirẽt quelques faschyries particulieres, entre les premieres desquelles fut celles qu'elles receurent à cause de la mort du Ministre Martin Gounin d'Angrongne, vn de leurs principaux Pasteurs, personnage

nage doüé de belles qualitez,& qui en l'aage de 56. ans, qu'il auoit quād il fut martyrisé, auoit desia beaucoup voyagé, & trauaillé pour les Eglises,en Piedmōt,& autres pays. Au cōmencement de l'annee 1536. il alla à Geneue, de nouueau adjointe aux Eglises Reformees, pour y conferer de quelques affaires Ecclesiastiques auec quelques doctes Theologiens qui y estoyent. Mais reuenant par le Dauphiné y fut pris par le Sieur de Champolion, le soupçonnant estre espion, comme estant Piemontois, & en tel temps des appareils de guerre entre le Roy & le Duc,& sous tel pretexte,le conduisit au Parlement de Grenoble,qui l'ayant detenu,examiné, & reconu innocent, le deliura, mais le Geolier le fouillant, & lui ayant trouué quelques lettres de Religion il fut remis en prison,& examiné de sa croyance, de laquelle il fit libre & entiere confession, il fut en toutes sortes assailli à droite, & à gauche,pour lui faire changer de Religion, mais y perdans leur temps, fut condamné à estre noyé en L'Isere,ce qui fut executé la nuict du 26. Auril 1536. ne l'ayans voulu faire de jour,craignans que par sa douceur, & bien dire il n'esbranlast les assistans.

Ceste mort fut glorieuse, mais neantmoins fort douloureuse aux fideles des Valees, pour l'amour & respect qu'ils portoyent à ce personnage, & pour la disette de son Ministere tant fructueux: mais pour remedier à ceste breche,& pourueoir aux neccessitez futures, ils se seruirent de la commodité presente, qu'ils n'auoyent pas eu autrefois, c'est assauoir des Academies florissantes entre les Eglises Reformees de Geneue, pays de Suisse, & ailleurs, où ils enuoyerent leurs escholiers de bonne esperance: & ensemble enuoyerent rechercher des Pasteurs necessaires pour aide à leurs Barbes & Pasteurs, & Dieu leur en enuoya selon leur besoin,comme sera dit ci apres.

Outre ce considerans combien est necessaire la lecture bien entenduë de l'Escriture saincte,à toutes sortes de personnes,& qu'ils ne l'auoyent encor en leur langue,sinon escrite à la main par leurs Pasteurs,qui nonobstant leur diligence n'en pouuoyēt pas fournir à tous suffisamment,ils firent traduire,& imprimer en langue Françoise la saincte Bible à leurs despens, se seruans

pour la traduction du labeur du ſieur Pierre Robert Oliuetain, perſonnage plein de zele,& de pieté,& fort docte,ſpecialemẽt en la langue Hebraïque,parent du Sieur Iean Caluin, qui auſſi lui tendit la main à cet œuure,qui fut imprimée à Neufchaſtel en Suiſſe,en grande, & belle forme, de laquelle ſe trouuent encore quelques exemplaires eſquels ſe lit, par qui, & comment, cet œuure a eſté miſe en lumiere, qu'on tient auoir eſté publiée en bonne forme,& langue Françoiſe entre les Reformés. Et furent cauſe ces aides, auec autres diligences que les fideles & principalement les Paſteurs des Egliſes des Valees benites par vne grace ſpeciale de Dieu,que la pure Religion ſe fortifia, & augmenta merueilleuſement dans les Valees, & par tout le Piedmont.

Le Beluederois Prefect des Moines, nommé ci deuant au Chap.1.voulant en ſondit liure pag. 258. informer ſa Congregation *De propaganda Fide*, des moyẽs par leſquels la Religion Reformée (qu'il y nomme fauſſement hereſie) s'amplifia eſdites Valees & lieux circonuoiſins)au temps duquel nous parlõs, affermе auoir trouué dans vn liure de Memoires de l'vn des Comtes du Val Luſerne. *Que quand l'armee Françoiſe* (ſuſmentionnee) *eut occupé la Valee de Luſerne, auec la pluſpart du Piedmont, y vindrent preſcher quelques Miniſtres Luthertens ſectateurs de Guillaume Farel,lequel* (dit il) *s'eſtoit faict Lutherien au pays de Berne, deſquels Miniſtres quelques vns furent pris par les Gentilshommes du Val Luſerne, qui les empriſonnerent dans leur fort Chaſteau de la Tour. Mais qu'eſtans venus au ſecours du Roy,le renommé & puiſſant Comte Guillaume de Vvirtemberg conducteur d'vn gros nombre d'Alemands affectionnés au Lutheraniſme,les heretiques irrités contre les Gentils-hommes qui empriſonnoyent leurs Miniſtres, preſenterent tant de plaintes contr'eux au tribunal dudit Comte, qu'ils furent condamnés à la confiſcation de leurs biens. Et que apres, Farel eſtãt venu en perſonne en ladite Valee de Luſerne,ledit Comte le laiſſa Gouuerneur en ſa place,qu'apres lui ſuiuirent au Gouuernemẽt Arnoul,& Naus infectés de la meſme contagion, qui deſchaſſerent les Seigneurs non ſeulement dudit Chaſteau,où ils ſe logerent, mais auſſi de la Valee, & que durant les trois ans qu'ils en furent bani-*

bannis, les heretiques y semerent l'yuroye à leur plaisir, & qu'apres les Seigneurs ayans obtenu du Roy d'estre restitués en leur entier, auec commandement aux heretiques de leur rendre la Tour, & les maisons. Iceux heretiques en ayans eu le vent, bruslerent dans la Tour les paneZ, planchers, arches, lits, &c. & emporterent des biens tout ce qu'ils peurent. Tellement que les Seigneurs appauuris, ne peurent pas remettre en leur premier estat la Tour, & les maisons, moins resister à la grande multitude des infideles concourans en ladite Valee, qui durant leur exil s'y estoyent tellement multipliés, qu'ils se rendirent Maistres de Bobi, Villar, la Tour, & de leurs villages. Et qu'apres le Roy ayant donné le Gouuernement au Prince de Melphe, qui prestoit aussi l'oreille aux heretiques, il laissa demolir le Bourg aupres du Chasteau, auec plusieurs principales murailles, & abbatre du tout ceste Tour tant celebre, que son nom fut donné à toute la Ville, lequel nom elle retient encores: & qu'en ceste sorte les Seigneurs furent tant abaissés, & l'heresie s'enfla tellement en la Valee, que de tout le Piedmont subiect au Roy, alloyent gens pour escouter les Prescheurs, contre le vouloir du Roy, qui l'ignoroit, ou le dissimuloit, pour ne perdre les Chefs fauteurs des heretiques.

Ceſt l'abregé du Diſcours du Moine Prefect, deſireux d'aduertir à Rome la Congregation *De Propaganda Fide:* (à laquelle tout le Liure eſt dedié:) qu'il n'auoit pas tenu aux Gentilshommes de la Valee de Luſerne, qu'ils n'ayent empeſché l'entree & l'accroiſſement de la Religion en icelle: Et qu'il en faut attribuer la cauſe à ceux qui gouuernoyent le pays pour le Roy de France. Mais au reſte, il eſt euident que tout ce Diſcours Monachal parmi quelque verité, eſt tout farci d'ignorantes, ou malicieuſes ſuppoſitions: car qui eſt celui (s'il n'eſt du tout ignorant des affaires du monde,) qui croye que Farel ſe ſoit faict Lutherien au pays de Berne? & qu'il ait eſté eſtabli Gouuerneur en la place du Comte de Vvirtemberg? Que les Gentils hommes ayent eſté exilez à l'inſtance de leurs ſubiects de la Religion: qu'à la meſme inſtance on ait demoli le Bourg fermé de murailles au Midy, & proche du Chaſteau: (ce Bourg eſtant la retraite de tous les habitans d'alentour és temps dãgereux.) Et quel profit leur en ſoit venu d'en procurer la de-

molition de ceste Tour tant renommée : & qui croira que les Gouuerneurs pour le Roy de France, ou le Roy de France mesme, alors contraire à la Religion, euſſent à l'inſtance de ceux de la Religion commandé ces demolitions ? Ne firent ils pas demolir en meſme temps par le Piedmont tant d'autres forteresſes non moins importantes que celle de la Tour, en laquelle on laiſſa encore en leur eſtre les maiſons des Gentils-hommes, leſquelles enuironnoyent la Tour: ce qu'on n'auoit pas laiſſé ailleurs, où nul de la Religion ne pouuoit eſtre ſoupçonné la cauſe des demolitions.

Parquoy il eſt aiſé à comprẽdre que ce Beluederois a voulu publier ce diſcours farci de calõnies, & groſſieres ſuppoſitiõs, ſpecialement pour conſeruer vne occaſiõ d haine cõtre les Reformés, par ceux qui pourroyẽt pretẽdre d'auoir eſté intereſſez par les choſes ſuſdites fauſſement preſuppoſees eſtre faites à l'inſtance des Reformez, combien que ce ſont des inuentions, & calomnies trop groſſieres pour tromper les prudens & conſcientieux.

Nous dirons donc ſuiuant les diſcours precedens, que ce ne furent pas les contes fabuleux du Moine Prefect, mais la benediction de Dieu, qui fit voir l'aduancement de ſon ſainct Euangile en Piedmont és annees ſuſdites, & le grand ſoin qu'auoyent les fideles, & ſpecialement leurs Paſteurs de procurer par tous bons moyens l'auancement du Royaume de Dieu, qui auſſi leur fit auoir des grandes conſolations de leur trauail. Mais ſur ce leur arriuerent des nouuelles lamentables des maſſacres & diſperſions de leurs freres appelés Vaudois des Egliſes de Prouence mentionnees ci deuant au chap. 3. & ailleurs.

Ces Egliſes là compoſees pour la pluſpart des fideles qui y eſtoyent allés des Egliſes des Valees, auoyent touſiours conſerué enſemble vne eſtroite vnion & continué la communicatiõ, & s'eſtoyent auſſi les Egliſes de Prouence fort augmentees, elles auoyent eſté comme celles des Valees participantes des bons aduis des principaux Paſteurs Euangeliques des Egliſes de Suiſſe, & d'Alemagne, & en auoyent fait leur profit par vne Reformation plus exacte qu'elle n'auoit eſté auparauant,

uant,és meſmes choſes , & en la meſme maniere qu'auoyent faict les Egliſes des Valees, comme il eſt cy deuant propoſé au chapitre cinquieſme. Car auſſi en leurs aſſemblees plus generales,ils ſe trouuoyent enſemble,& ſe conduiſoyent comme par vn meſme conſeil.

Les aduerſaires de la Religion auoyent ſouuent allumé des perſecutions contre les fideles en Prouence : mais Dieu en auoit touſ jours diuerti le cours en la façon que les hiſtoires teſmoignent. La perſecution exercee par les Eueſques Prouençeux és annees 1534. & 1535. s'eſtoit adreſſee contre les particuliers Reformez habitans çà & là eſpars par leurs Dioceſes, plus que contre le corps des Egliſes ſuſdites : mais en l'annee 1540. le Parlement d'Aix à la ſolicitation des Prelats Papaux du pays, fit adjourner quelque nombre des habitans de Merindol, leſquels n'oſoyẽt comparoiſtre deuãt le Parlement, à cauſe de l'extreme danger. Le Parlement condamna non ſeulement les adjournés, mais auſſi tous les autres habitans à Merindol à perdre vie, & biens, & le lieu à eſtre rendu deſert, & inhabitable, les condamnés eurent recours au Roy, qui reuoqua l'Edict, moyennant certaines conditions, ce qui en fit differer l'execution, & cependant ſe firent pluſieurs choſes, pour, & contre les ſuſdits cõdamnés par eſcrits, diſputes, enqueſtes, & autres moyens, juſqu'au mois d'Auril 1545. auquel on proceda à ladite execution par la force des armes, auec des eſtranges cruautez, non ſeulement contre ceux de Merindol, mais auſſi cõtre tous les autres leurs voiſins de meſme Religion. Le Cardinal de Tournon, & les Prelats ſuſdits obtindrent du Roy par ſurpriſe, & par calomnies, quelque permiſſion d'execution, mais non telle que les ennemis l'executerent, comme appert par les amples patentes du Roy Henri ſecond du 17. jour de Mars 1549. eſquelles il declare les tromperies, deſquelles s'eſtoyent ſeruis ceux qui auoyent procuré ladite execution, & deteſta la cruauté de ceux qui l'auoyent miſe à effect, & meſmes en fit pendre quelques vns des principaux.

Or ſelon les hiſtoires, on l'executa en ceſte maniere. Iean Minier Seigneur d'Oppede, premier Preſident au Parlement

de Prouence,& en icelle Prouince Lieutenant du Roy en l'absence du Sieur de Grignan Gouuerneur,(qui estoit allé en ambassade en Alemagne) ennemi mortel des Reformés, & desireux de s'enrichir de leurs biens , sollicité aussi par les susdits Prelats,qui fourniſſoyent deniers, leua vne armée au Printẽps dudit an 1545. Et ayant fait ordonner vn President, quelques Conseillers,& autres Officiers dudit Parlement,pour Commissaires de ladite execution,s'en rendit lui-mesme le principal executeur,& en fit faire la publication à son de trompe és principales villes de Prouence: partit d'Aix auec ses troupes, & le 16. dudit Auril brusla les lieux de Pepin,la Motte, & S. Martin: où il fit vn horrible massacre de ceux qu'il y trouua,qui y furẽt surpris,n'ayans pas creu,que ceste expedition se fit contre eux, On n'y espargna aucune sorte de personnes, ni aucune sorte de vilenies,& cruautez. Le lendemain 17. ils rauagerẽt & brulerent Lormarin, Ville-Laure, Treizemines,& Genson,trouués vuides d'habitans. Le 18. arriue à Merindol,il n'y trouua qu'vn jeune garçon qu'il fit harquebuser.& brusler le village. Le 19. Cabrieres,petite ville close,fut assiegee, batue, & rendue à cõposition,laquelle n'y fut obseruee : car contre les promesses on y massacra tout, sauf quelques hommes robustes qu'on reserua pour les galeres: on n'y eut esgard à sexe , aage, ni qualité, les petis enfans furent tirés des ventres de leurs meres , pour les escraser contre les murailles. Ceux qui s'estoyent retirés dans le temple , comme en vn azyle, & pour y prier Dieu , y furent massacrés sans aucune misericorde ni respect. Plusieurs femmes furent enfermees en vne grange pleine de fourrages,& illec bruslees,tellement que le nombre des massacrés à Cabrieres arriua à huit cents. La Coste autre petite ville voisine,à la persuasion de son Seigneur,se rendit sans se faire assieger, mesme les habitans abatirent vne partie de leurs murailles: & toutesfois on y fit entrer quelques compagnies , qui y commirent plusieurs meurtres,rauages,& violences.

Cependant les fugitifs de Merindol , & de quelques autres lieux s'estoyent retirés parmi les bois , & rochers, d'où ils n'oyoyent que cris espouuantables des massacrés , & massacreurs,

& ne

& ne voyoyent à l'entour qu'embraſemens horribles, & toutes autres ſortes de deſolations, n'attendans eux-meſmes que d'eſtre d'heure à autre aſſaillis de tous coſtez : ce qui les faiſoit tous inceſſamment crier à Dieu d'ardente affection. En effect l'ennemi ayant acheué ailleurs ſes execrables eruautez, & meſchancetez, s'achemina pour les aller cercher, & exterminer, mais vn certain des ſiens, meu de compaſſion, les alla aduertir du deſſein contr'eux. Ce qui contraignit les hommes de laiſſer là leurs femmes, & enfans, auec des indicibles regrets, & pleurs d'vn & d'autre coſté, eſperans que Dieu fleſchiroit les ennemis à compaſſion de ceſte troupe deſarmee, & deſolee, qui eſtoit d'enuiron cinq cents femmes, & grand nombre de petis enfans. En effect auſſi toſt que les hommes furent partis (auec leur Miniſtre, qu'ils preſſerent de s'eſchaper auec eux) arriuerent toutes les troupes ennemies où eſtoyent ces poures femmes deſolees, auec leurs petits enfans; les ſoldats ſe diſpoſoyēt à exercer contre ceſte troupe les abominations, & cruautez, telles qu'ils auoyent exercees ailleurs : mais par la miſericorde de Dieu ils en furent empeſchés par vn de leurs Chefs, qui ne leur permit ſinon de prendre leurs biens, & emmener le beſtail.

Les hommes cependant ſe retiroyent par des lieux aſpres & difficiles, parmi les bois, & les rochers, d'où ils enuoyerēt prier Minier de ſe contenter de leurs biens, leſquels ils lui abandonnoyent, & de leur permettre de ſe retirer auec leurs familles en pays eſtrangers. Mais ils ne le peurent oncques obtenir, ains au contraire pour les attrapper tous, & les exterminer cruellement, il fit mettre des gardes és paſſages, par leſquels il penſoit qu'ils ſe mettroyent à paſſer : & en effect il en tomba pluſieurs entre leurs mains, qui furent fort mal traittez, & aucuns enuoyés aux galeres. Les troupes ennemies les allerent cercher par les bois, & par les rochers, où ils en trouuerent & tuerent vn grand nombre cruellement, toutefois Dieu fit la grace à vne grande partie de ſe retirer à ſauueté, auec leurs familles. Les vns ſe retirerent à Geneue, & au pays des Suiſſes, & autres en autres lieux. Mais la plus grande partie ſe retira auec leurs fa-

milles és Valees, d'où leurs predeceſſeurs eſtoyent partis, où ils furent receus auec toutes ſortes d'aſſiſtances poſſibles, juſques à ce qu'auec le temps ils eurent la commodité de retourner en leurs maiſons, Dieu ayant fait perir miſerablement la plus grande partie des autheurs & executeurs deſdites cruautez, auec des manifeſtes teſmoignages de ſa fureur contr'eux: quelques vns de ces refugiez deſirerent de continuer leur demeure és Valees, ſur tout quelques filles qui s'y marierent. Et les autres retournés en leurs maiſons, y ont repeuplé leurs lieux, continuans en la profeſſion, & libre exercice de la vraye Religion, juſqu'à ce jourd'huy.

CHAPITRE VIII.

Grand progrez de la pure Religion en Piedmont. Le Parlement de Thurin, & l'Inquiſition adjournent les Syndiques d'Angrongne. Temples & preſches publiés és Valees. Leur ſoin pour auoir des Paſteurs à ſuffiſance. Les Miniſtres Iean Vernou, & Antoine Labori, & autres martyriſés à Chamberi, & Barthelemi Hector Libraire à Thurin. Eſtienne Noël, & Gilles des Gilles Miniſtres, arriuent és Valees. Leur danger en chemin. Autres Paſteurs notables y arriuent auſſi.

CEPENDANT le pur Euangile continuoit à s'eſpandre par tout le Piedmont, la multitude de ceux qui embraſſoyent la Religion Reformee s'augmentoit journellement, tellement qu'il y auoit bien peu de villes, ou villages de quelque conſideration qui n'en euſt bon nombre de toutes qualitez, & entre iceux pluſieurs Seigneurs de marque, & ſans grande oppoſition, juſques en l'an 1550. auquel l'Inquiſiteur general Thomas Iacomel, aſſiſté du Parlement de Thurin, fit adjourner les habitans de la Valee d'Angrõgne, en perſonne de leurs Syndiques, à comparoir deuant lui à Thurin, au Conuent des Dominicains pour reſpon-

dre

dre à ce qu'il leur demãderoit en matiere de la Foy. Eux pour obeïr au Parlement, y enuoyerent deux, Colet Buffe, & Pierre Chanforan, qui y furent retenus priſonniers: & cependant ceux d'Angrongne eurent autre commandement d'en enuoyer d'autres auec procuration de tout le peuple en bonne forme: Sur quoi mieux aduiſés qu'auparauant, ne voulurent enuoyer ſans ſaufconduit: l'ayans obtenu, ils y enuoyerent ſans autre charge du general, que pour demander la deliurance de leurs priſonniers, detenus pour auoir obeï au Magiſtrat ſans desfiance: mais on voulut vne procuration generale pour le faict de la Religion; tellement qu'à la troiſieme fois on y enuoya Henriet Barthelemi, & Pierre Odin Syndiques, auec procute, & charge de tout le peuple, de promettre en general, qu'ils vouloyent tous viure Chreſtiennement, & ſelon la Parole de Dieu de poinct en poinct. Et ſur ceci y eut à plaidoyer pour quelque temps; mais les affaires de la guerre ne permettans pas de paſſer pour lors plus auant, ceſte moleſte fut ſurſoyee juſqu'à plus grande opportunité.

Or les Paſteurs, & autres directeurs des Egliſes des Valees, pour n'irriter ſans grande neceſſité, ceux qu'ils ſauoyent n'attendre que l'occaſion, & la commodité de leur faire du mal, auoyent deliberé de faire leurs exercices de Religion, auec le moins d'apparence & de bruit qu'ils pourroyent, mais la grande affluence de peuple venant aux predications, tant des Valees meſmes, que de diuers lieux du bas Piedmont, fut telle, qu'il falut finalement ſe mettre du tout à deſcouuert. On commença à Angrongne, où le Regent de l'Eſchole du lieu nommé M. Iean de Broc Prouençal, voyant tant de peuple aſſemblé au lieu le plus public, pres du Temple appelé S Laurẽs, commença à lui faire vne belle exhortation à haute voix, & dés lors les Miniſtres voyans ne pouuoir plus temporiſer, continuerent au meſme lieu leurs predications, & pour ſe mettre à couuert y edifia vn Temple, & peu apres vn autre vn mille plus haut en la meſme Communauté pour mieux accommoder le peuple, & bien toſt apres en la meſme annee 1555. on en fit de meſme és autres Communautez du Val Luſerne, & l'annee

1556. en la Valee de S. Martin. Car les amples maisons des Barbes, lesquelles jusques alors auoyent en quelques lieux serui de Temples, n'y pouuoyent plus suffire.

Or outre la grande multitude de peuple qui abordoit de toutes parts, sur tout és Eglises du Val Luserne, comme plus en commodité du bas Piedmont, & qui requeroit des frequentes predications, les Pasteurs estoyent aussi requis d'aller faire des visites ailleurs, és lieux où les Reformez estoyent en grand nõbre, pour baptiser les petis enfans, consoler, & instruire ceux qui le requeroyent, & specialement és Chasteaux, & maisons de principaux Seigneurs, où la S. Cene estoit aussi par fois administree.

Pour vn si grand ouurage, le nombre des Pasteurs n'estoit pas assez grand. Des anciens Barbes qui restoyent, les vns estoyent affoiblis de vieillesse, & se reposoyent honorablement, autres estoyent employés aux voyages vers la Calabre, Apouille, & autres lieux d'Italie: & ceux qui estoyent és Valees ne pouuoyent pas suffire. Ceux d'entr'eux qui souloyent instruire les Escholiers aspirans au sainct Ministere, s'estoyent deschargés de ce labeur à eux incommode, aussi tost qu'on eut la commodité de les enuoyer aux publiques Academies Reformees, d'où aduint que les Barbes en furent plus libres pour leur principale fonction, & voyages: mais le nombre des Estudians en diminua, & leur employ en fut plus tardif, à cause des fraix, & incõmodité des chemins. Parquoi en telle disette de Pasteurs on eut recours principalement à l'adresse des Pasteurs de l'Eglise de Geneue, où outre les originaires du lieu, se trouuoyent plusieurs personnages doctes, craignans Dieu, & propres pour le sainct Ministere, qui s'y estoyent retirés de France, Italie, & autres lieux, desquels la persecution contre la Religion les auoit deschassés, entre lesquels se trouuoyent M. Iean Vernou de Poitiers, & Antoine Laborí de Querci.

Ces deux adressés par M. de Geneue, vindrent en la Valee de Luserne, où ayans exercé le sainct Ministere quelques mois auec contentement de part & d'autre retournerẽt à Geneue, pour s'y pourueoir de choses necessaires, & faire transporter le

tout

tout auec leurs hardes aux Valees, où ils auoyent donné esperance de retourner. Mais s'estans mis en chemin en intention de retourner auec trois autres honnestes personnages, assauoir Guiraud Tauran, de Cahors en Querci, Iehan Frigalet de Nismes, docte en Iurisprudence, & Bertrand Bataille Escholier Gascon, ils furent pris par les gẽs de Iustice sur le col de Tamis: & conduits à Chamberi, où apres vne longue prison, excellentes confessions de leur foy, & glorieuse victoire contre toutes les tentations, ils furẽt tous cinq martyrisés pour la defense de la verité, audit Chamberi sur la fin du mois d'Aoust 1555. dequoy l'histoire notable est amplement contenue au Liure des Martyrs, où se trouue aussi l'histoire du martyre de Barthelemi Hector Libraire, natif de Poitiers, lequel ayant porté vendre des liures de Geneue aux Valees de Piedmont, fut saisi en celle de sainct Martin par quelques Gentils hommes d'icelle, & de là conduit à Pinerol, & depuis à Thurin, où il rendit telle confession de sa foy, & auec telles preuues, & efficace, que plusieurs du Parlement de Thurin en furent esbranlés, & tous estonnés, & neantmoins poussés par leurs considerations mondaines, & plusieurs contre leur conscience, comme ils firent cognoistre, suiuans la sentence de l'Inquisiteur, ils le condamnerent à la mort, & fut bruslé le 26. de Iuin 1555. à Thurin, en la place du Chasteau.

La mort des susdits, combien qu'autrement honorable, & de grande edification, fut grandement regrettee par les fideles des Valees, & specialement celle des Ministres susdits, pour le grand fruict qu'ils auoyent dés ja receus de leurs rares dons, & esperoyent en receuoir à l'aduenir. Toutefois ils furent bien tost consolés par l'arriuee d'autres Pasteurs de notable consideration.

Le Ministre Gilles des Gilles reuenant de son dernier voyage faict au Royaume de Naples, ayant passé par Veniſe, & de là par les frontieres d'Alemagne, leur amena de Lausanne le S. Estienne Noël, Ministre François, doüé de singuliere pieté, erudition, & reputation, ayans esté deliurés par la faueur de Dieu en la Sauoye, d'vn danger qui sembloit les deuoir faire passer

par le chemin des cinq susnommés martyrisés à Chambery peu de temps auparauant. Car nonobstant toute leur preuoyance,& pouruoyance pour ne s'approcher des lieux qu'ils estimoyent les plus dangereux, estans vn soir entrés en l'hostelerie pour loger, ils y trouuerent vn nombre d'Archers de Iustice, auec leur Chef, qui receut les deux Min stre; à leur arriuee, auec beaucoup plus de complimens qu'ils n'en desiroyent, & nonobstant leurs excuses, les voulut faire souper à sa compagnie, les entretenant par autres deuis, jusques à ce qu'ayans soupé, il leur demanda, *d'où ils estoyent, & d'où ils venoyent, où ils alloyent, l'occasion de leur voyage,& autres circonstances.* Le Sieur Noël lui respondit, *Qu'il estoit de Troyes en Champagne, & qu'il venoit de vers les Alemagnes, & s'en alloit vers le Piedmont, desirant de voir vn sien frere qui y estoit allé à la guerre:* & le Sieur Gilles, *Qu'il estoit Piedmontois, venoit du Royaume de Naples, y estoit allé exerçãt sa profession par quelques annees, s'en retournoit en Piedmont.* L'autre lui demanda alors en Italien, Pourquoi il auoit fait vn tel destour pour s'en retourner: quels chemins il auoit suiui de Naples jusques-là; où il auoit trouué son compagnon; pourquoi lui qui estoit tant robuste, s'estoit accompagné auec vn homme tant delicat, & qui lui faisoit despendre beaucoup plus de temps,& d'argent? A quoy respondit le Sieur Gilles. *Que les guerres de Lombardie, & le desir de voir l'Alemagne, l'auoyent conuié à faire ce destour, lui nomma les lieux notables de son voyage, dit, qu'il auoit trouué son compagnon de là de Geneue,& qu'ayãt appris de lui qu'il alloit en Piedmont,& lui semblans homme de bien, il auoit print plaisir de faire chemin en sa compagnie, ne plaignant pas pour ce regard vn peu de temps, & d'argent qu'il lui faudrois despendre d'auantage, pour la bonne compagnie.* Et sur ce l'Officier ayant renuoyé le reste du discours au lendemain matin, non sans des grands indices d'auoir cognoissance d'eux,& de mauuais dessein, il s'en alla coucher. Et le Sieur Noël aussi se monstrant extremement harassé,son compagnon sous pretexte de racoustrer quelque chose, s'entretint auec l'hoste, & le contenta si bien, qu'il leur bailla des adresses,& le moyen de s'eschapper dans la nuict, hors des

chemins, parmi les bois,& montagnes,loüans Dieu de leur deliurance,& arriuerent en ſanté és Valees. Le Miniſtre Noël fut ordonné Paſteur à l'Egliſe d'Angrongne, & ſon compagnon à celle du Villar en la Valee de Luſerne,où ils furent receus aueo grande conſolation.

Arriuerent auſſi enuiron le meſme temps diuers autres Paſteurs,partie François, partie Italiens. Le Sieur Humbert Artus, homme docte,& magnanime,fut ordonné Paſteur à l'Egliſe de Boby au Val Luſerne , où les Moines accompagnés du Magiſtrat,& autres Papiſtes,l'allerent incontinent aſſaillir pour diſputer. Mais lui s'eſtant offert, moyenant bon ordre, de diſputer auec eux,en Latin,en Grec,ou en Hebrieu, à leur choix, & ſur la matiere , qu'ils voudroyent lui propoſer ſur le champ, ils s'en retournerent confus,& le laiſſerent en paix.

Arriua auſſi le Sieur Geofroy Varaille de Buſque en Piedmõt hõme docte,& fils d'vn grand perſecuteur,cõme ſera plus amplement dit ci apres. Puis arriua le Sieur Dominique Vignaux de Panaſſac en Gaſcongne, & autres notables ſeruiteurs de Dieu , par le moyen deſquels les Egliſes des Valees furent bien pourueuës,& bien conduites vn fort long temps.

Chapitre IX.

La Cour de Parlement de Thurin enuoye des Commiſſaires contre les Reformés des Valees. Quels exploits ils y firent. Et quelles reſponſes ils eurent deſdits Reformés. Le Parlement enuoye leſdits Commiſſaires en France auec leſdites reſponſes.

LEs principaux du Clergé du païs, ayans aduerti le Pape du grand auancement de la Religion par tout le Piedmont,aduenu principalement à l'occaſion des guerres, & du danger plus grand , ſi l'on n'y pouruoyoit promptement,& à bon eſcient: Le Pape ne fut negligent à employer ſes Nonces enuers ceux qu'il faloit pour les impor-

tuner à s'opposer puissamment au progrez d'vn tel œuure, & à desraciner la Religion Reformee de leurs Estats. Parquoi le Roy de France qui auoit aussi eu le mesme aduis par la Cour de Parlement de Thurin, commanda à ladite Cour d'y pourueoir; & elle estimant que les Eglises Reformees des Valees estoyent comme le tronc de l'arbre, & la source de laquelle decouloyent tant de ruisseaux par le païs, & qu'en les abolissant le reste s'esuanouïroit sans grande peine, dressa ses desseins contr'elles. Parquoi aussi tost qu'on eut entendu à Thurin, que ceux d'Angrongne auoyent basti des Temples en leur lieu, & qu'on y preschoit tout ouuertement, on proposa d'y enuoyer incontinent des troupes pour les assaillir par armes; dequoi ils furent incontinent aduertis, & exhortés par quelques temporiseurs de surseoir pour quelque temps du train commencé: mais eux, le tout bien consideré, jugerent expedient de continuer de bien en mieux, remettans du tout l'issuë à la Prouidence paternelle de Dieu, auquel la querelle appartenoit.

On n'enuoya pas pourtant les troupes, mais au mois de Mars suiuant, qui estoit de l'an mille cinq cents cinquante six, Barthelemi Aimé, Seigneur de sainct Iulian, troisiesme President, & Augustin de Ecclesia troisiesme Conseiller, commis par ledit Parlement arriuerent auec leur suite en la Valee de Perouse: mais n'y ayant pour lors aucun Pasteur estably, les hommes du lieu s'escarterent çà & là, tellement que les Commissaires ne trouuans à qui parler, monterent au val de sainct Martin, où ils publierent des seueres commandemés, & auec flateries d'vn costé, & terribles menaces de l'autre, taschoyent d'y esbranler les Reformés: mais n'y pouuans rien gagner, ils descendirent à Pinerol, où ayans entendu qu'il y auoit vn homme de S. Iean qui auoit porté baptiser vn sien enfant à Angrongne, le firent appeler par deuant eux, & lui demanderent, pourquoi il auoit porté baptiser son enfant à Angrongne: ausquels il respondit, *Que c'estoit d'autant qu'on y administroit le Baptesme selon l'institution de Iesus Christ.* De laquelle response le President irrité lui commanda de le faire incontinent rebaptiser à vn Prestre, s'il ne vouloit estre bruslé vif. Alors ce personnage ayant requis de pou-

de pouuoir prier Dieu (ce qu'il fit en leur presence) il dit au President, *Que s'il lui vouloit promettre par escrit signé de sa main de le descharger du peché qu'il commettroit en faisant rebaptiser son enfant, qu'alors il lui respondroit.* Alors le President en colere le fit sortir, & ne le r'appela plus.

De Pinerol, ce President auec sa suite, s'alla loger à Luserne le Mardi apres Pasques, & le Ieudy suiuant il monta en Angrogne, ayant outre son train, grande suite de Noblesse, de Prestres, de Moines, & autres. Il y visita les deux Temples, & y fit prescher vn de ses Moines, les Pasteurs, & le peuple d'Angrogne presens. La predication du Moine tendoit à induire le peuple à se remettre à l'obeyssance de l'Eglise Romaine. Icelle finie, le peuple requit le President de permettre à vn de leurs Ministres de prescher aussi en presence de tous: affermant que le Moine auoit auancé plusieurs choses discordantes de la Parole de Dieu, comme on s'offroit de lui prouuer: mais le President ne le voulut permettre, dequoi le peuple se monstra fort irrité.

Apres cela le President leur fit de grandes remonstrances de par le Roy, & du Mareschal de Brissac son Lieutenant en Piedmont, & de par la Cour de Parlement, pour les faire consentir au Papisme, les menaçant en cas de refus de totale ruine: ainsi qu'estoit aduenu à leurs freres en Prouence quelques annees auparauant.

A tout cela ils lui respondirent, *Qu'ils estoyent resolus de viure selõ la Parole de Dieu, & en l'obeyssance de tous leurs Superieurs, en toutes choses possibles, & où Dieu ne fust point offensé. Et quant à leur Religion, si on leur pouuoit prouuer par la Parole de Dieu qu'elle fust erronee, ils estoyent prests à se corriger.*

Ces actions ayans duré jusqu'à six heures du soir, le Presidẽt dit, qu'il faudroit disputer de ces matieres à Thurin, ou à Pinerol, ou à Luserne, ne voulant consentir que ce fust à Angrogne. Les Ministres & le peuple l'accepterent pour Luserne: mais le President n'y voulut plus entendre. Le lendemain il alla vers les autres Communautez de la Religion du val Luserne, & y fit de mesme comme à Angrongne, il eut aussi par-

en substance la mesme response. Parquoi ne pouuant rien gagner en general, il fit appeller à part les vns apres les autres ceux qu'on lui auoit nommés comme principaux, lesquels il s'efforça d'esbranler par flatteries, promesses, & menaces: mais n'y profitãt non plus, il fit assembler en chascune Communauté le conseil general d'icelle, où il fit publier vne ordõnance rigoureuse, l'intimãt mesme jusqu'à la troisieme & derniere fois, comme il disoit. Apres il employa les Gentils-hommes du païs pour les esbranler en general, & en particulier, & y fit jouër tous les ressorts à lui possibles, mais sans y rien gagner.

Or le Sommaire de l'ordre datté à Luserne le 23. de Mars 1556. qu'il fit publier par tout, estoit: *Que de par le Roy, & l'Illustre Cour de Parlement estoyent faites expresses defenses aux Syndique, Communautez, hommes, & habitans de Luserne, la Tour, Villar, Bubi, Ville-neufue, Rora, S. Iehan, Angrogne, Luserne tte, Bubiane, Fenil, Campillon, Garcillane, Mombron, autrement S. Martin, & autres de la Valee de Luserne, & à toute autre personne de quelque qualité ou condition qu'elle puisse estre, de receuoir, ni admettre en leur pays, maisons, ou edifices, ni escouter à l'aduenir aucun prescheur venant de Geneue, ou d'ailleurs, moins ceux qui seroyent desdits lieux, s'ils ne sont commis à tel effect par le Reuerendissime Archeuesque de Thurin, son Vicaire, ou autre Prelat superieur desdits lieux, & approuués par la Cour de Parlement, & ce sous la peine de confiscation de corps, & de biens. Item, Que sous la mesme peine, & sans dispute, ils eussent à se confesser, cõmunier, faire leurs Mariages, enseuelir leurs morts, ouir la Messe, & entierement obseruer toutes les Constitutions de S. Mere Eglise. Et en outre que venans desdits Prestheurs, ils eussent à les prendre, detenir, reueler, & manifester ceux qui les receleroyent sous la mesme peine, auec promesse aux reuelateurs de la troisiesme partie des biens des coulpables, & d'estre tenus secrets auec pardon de tout le passé, & aussi de grace & pardon du passé à tous autres qui se voudront renger à l'obeyssance de l'Eglise Romaine, & viure en repos, venans à cet effect à se faire escrire entre les mains desdits Commissaires, ou de l'Inquisiteur, & c. faisant commandement à tous de lui donner response & declaration de leur volonté par escrit signé, & bien authorisé, & sur tout des poincts con-*

tenus

tenus en l'ordre publié.

Pour resposnse, Les Reformés lui presenterent vne briefue Confession de leur croyance, en laquelle ils declaroyent *croire, & vouloir suiure tout ce qui est contenu en la Saincte Escriture du Vieil & Nouueau Testament, compris sommairement au Symbole des Apostres. Qu'ils confessoyent, & tenoyent les saincts Sacrements institués de Iesu Christ, selon le vrai vsage de leur institution. Qu'ils approuuoyent tout ce qui est contenu és Symboles des quatre premiers Conciles generaux, de Nicee, Constantinople, Ephese, & Chalcedoine, & aussi au Symbole d'Athanase: Item, tiennent les dix Commandemens de Dieu, contenus au 20. chap. d'Exode, & 5. du Deuteronome, & que selon iceux ils s'estudioyent de viure, sans souffrir entr'eux de tout leur pouuoir aucune meschancete ni œuure contrariante ausdits Commandemens. Qu'ils recognoissoyent aussi les Superiorites ordonnees de Dieu, leur vouloyẽt estre submis, & obeissans en tout ce qui ne repugne point aux susdits Commandemens de Dieu, qui est le souuerain Seigneur, & Maistre de tous: Qu'en ceste Religiõ leurs Peres & Meres auoyent continué depuis plusieurs centaines d'annees, Toutefois, que si par icelle Parole on leur pouuoit monstrer qu'eux, ou leurs Peres fussent, ou eussent esté en erreur, ils seroyent prompts à se retracter.*

Que quant aux articles contenus en l'ordre public, ils respondoyent touchant la Messe, Qu'ils tiennẽt la vraye, c'est assauoir la S. Cene que nostre Seigneur a instituee, & les Apostres ont celebree: Mais quant à celle que les Prestres celebrent maintenant en la Papauté, si on leur peut prouuer qu'elle est conforme à la Parole de Dieu, ils l'accepteront, & non autrement.

Touchant la Confession auriculaire, Qu'ils confessent tous les jours leurs pechez à Dieu, & lui en demandent pardon en public, & en particulier, selon ses Commandemens, & de nostre Seigneur Iesus Christ, contenus en plusieurs passages de sa Parole. Que si par la mesme Parole les Prestres peuuent prouuer leur Confession auriculaire, ils ne la refuseront point.

Du Baptesme, qu'ils reçoiuent en toute humilité l'ordonnance sur ce faite par le Fils de Dieu, & l'administrent comme Christ l'a instituee, sans y adiouster, diminuer, ou changer chose aucune, faisans le

tout en langage entendu de tous, comme ſainct Paul nous a commandé. Que ſi on peut monſtrer que l'addition des conjurations, ſel, huile, & autres choſes ſemblables, ſoyent ſelon la Parole de Dieu, ils ſont preſts à les recevoir.

Quãt à la Sepulture, Qu'ils enſeuelliſſent les morts honorablemẽt, & en belle compagnie, auec ſainctes exhortations pour conſoler les parens, & admonnester tous de viure en telle ſorte qu'on puiſſe mourir de la mort des juſtes : mais quant aux chandeles, ſon de cloches, & autres ceremonies qu'on fait en la Papauté, ſi on prouue que Dieu n'y eſt pas offen é, on les acceptera.

Quant aux Traditions & conſtitutions humaines, Ils reçoiuent volontiers celles qui ſeruent au bon ordre, à l'honneſteté, & à la reuerence au ſainct Miniſtere : mais quant à celles qui ſont propoſees ſous intention de merite, pour lier & obliger les conſciences contre la Parole de Dieu, ils ne les peuuent accepter. Et quant à ce qu'on leur a propoſé que les Conciles les ont ordonnees, ils reſpondent, qu'il y en a pluſieurs qui n'ont point eſté ordonnees par les Conciles. Mais quand bien les Conciles les auroyent ordonnees toutes, il ne faut eſcouter aucun, non pas meſme vn Ange du Ciel ordonnant contre la Parole de Dieu. Que les Cõciles auoyẽt faict pluſieurs belles & Stes Cõſtitutions pour reigler les Paſteurs, & les peuples, ordonnans que les Paſteurs paillards, yurongnes, & ſcandaleux ſoyent depoſés: que qui aſſiſte à la Meſſe d'vn Preſtre paillard ſoit excommunié &c. Mais que de ceci on n'en parle point, ains ſeulement de ce qui retourne au profit & contentement du Clergé, qu'ils s'offrent de prouuer tout ceci, en diſpute bien reglee, en preſence de leurs Seigneuries, deſirans que cela ſoit bien toſt, &c.

C'eſt en ſubſtance le contenu en la reſponſe qu'ils preſenterent aux Sieurs Commiſſaires, les requerans enſembie de conſiderer qu'ils adorent vn meſme Dieu, & Sauueur Ieſus Chriſt auec eux, qu'ils ont vne meſme Loy, vne meſme eſperance, Que puis qu'on permet aux Sarraſins, & aux Iuifs blaſphemateurs & ennemis du nom de Chriſt, de viure en paix ſelon leur religion, qu'eux, qui adorent le vrai Dieu par Chriſt, ſoyent laiſſés en paix en leurs montagnes, veu qu'ils s'offrent de ſuiure volontiers tout ce qui leur ſera prouué eſtre ſelon la Paro-

le de Dieu, & de rendre selon icelle obeyssance à leurs Superieurs, & y veulent instruire leurs enfans: protestans qu'ils veulent viure & mourir selon ceste declaration.

Les Commissaires nonobstant ceste response, retournerent encores par plusieurs fois à leurs premieres instances, & artifices, mais on les renuoya tousiours à la response faite par escrit. C'est pourquoi n'en pouuans en aucune façon tirer autre chose, & ne pouuans justement condamner ceux qui s'offroyent d'accepter & suiure tout ce qu'on leur commandoit, si on le leur prouuoit conforme à la Parole de Dieu, & de se corriger promptement, si par la mesme parole de la saincte Escriture on prouuoit qu'ils fussent en quelque erreur, & d'en entrer en dispute bien reglee en leur presence, auec ceux qu'on leur voudroit presenter, ils delibererent de ne passer plus auant sans en auoir communiqué auec le Parlement.

Toutefois auant leur despart ils commanderent aux Syndiques de leur liurer leurs Ministres, & Maistres d'Eschole, à quoi ils respondirent ne pouuoir en bonne conscience obeïr à tel commandement, pource que leurs Pasteurs estoyent gens craignans Dieu, & de saine doctrine, & en outre messagers que Dieu leur auoit enuoyés pour leur annoncer sa volonté, tellement qu'ils ne leur pouuoyent faire, ni permettre leur estre fait aucun desplaisir, pour n'offenser Dieu qui les auoit enuoyés. Alors le President leur dit, *qu'il leur donnoit en garde lesdits Ministres, & Maistres d'Eschole, pour les representer quand ils leur seroyent demandés.* Et sur cela partit auec toute sa suite, & arriué à Thurin, fit voir au Parlement tous ses exploits, & les responses qu'on lui auoit fait aux Valees. Sur quoi le Parlement trouua bon de ne passer plus auant en cet affaire, jusqu'à ce qu'on eust deuëment informé de tout le Roy & son Cõseil, & eu nouueau commandement: & à ces fins furent enuoyés en France les susdits Sainct Iulian, & de Ecclesia, pour y porter leurs escritures, & expliquer de viue voix ce qui seroit de besoin. Et de ceci la response ne vint qu'enuiron vn an apres, & cependant les Eglises des Valees furent laissees en paix, contre le desir & attente de leurs ennemis.

Chapitre X.

Apparẽce & crainte de perſecution en Piedmont cõtre la Religion. Pernicieuſe opinion de l'Antinicodemite Baronius, quelle, refutee. Martyre de Nicolas Sartoire. Qualitez & Martyre du Miniſtre Varaille. Retour aux Valees des Commiſſaires Sainct Iulian, & de Eccleſia. Leurs exploits. Reſponſe des Reformés. Miniſtres, & autres Reformés adjournés à comparoir à Thurin.

OR cependant que les fideles des Valees eſtoyent ainſi aſſaillis, leurs freres des Villes, & plat pays des autres endroits du Piedmõt n'eſtoyẽt pas ſans crainte d'eſtre auſſi rudement aſſaillis. Parquoi les fideles Paſteurs de pres & de loin, faiſoyent vn merueilleux deuoir pour les encourager, & conſoler: & entre les autres les Paſteurs de l'Egliſe de Geneue leur eſcriuirent pluſieurs lettres notables, generales & particulieres, ſelon qu'ils entendoyent eſtre de beſoin, & ce auec grand fruict & edification. Sur tout en repouſſant viuement les vaines raiſons, & pernicieuſes perſuaſions de l'Anti-nicodemite Baronius, qui par ſes diſcours plauſibles à la chair, alloit deſtournant tous ceux qu'il pouuoit du zele Chreſtien, de ne diſſimuler point la verité cogneuë, ains en faire confeſſion ouuerte, & y perſeuerer juſques à la mort.

Ce Dominique Baronius eſtoit Florentin, Miſſificateur, & preſcheur Papal, de reputation, & qui és temps moins dangereux auoit monſtré quelque zele enuers la vraye Religion, l'aprouuant preſque entierement; & condamnant preſques toutes les Conſtitutions ſuperſtitieuſes Papales, n'en retenant que quelques particularitez, deſquelles il ſouloit parler auec telle ambiguité, qu'à grand peine pouuoit on cognoiſtre ce qu'il en croyoit, comme on void en pluſieurs traittez Italiens & Latins qu'il a compoſés, & ſpecialement en celui des Conſtitutions humaines, auquel il veut monſtrer leſquelles on peut admettre, & leſquelles on doit rejetter.

Audit

Audit Liute, entre plusieurs grands erreurs qu'il condãnoit en l'Eglise Papale, il dit de la Messe. [*Il y en a vn autre que je voudroy' laisser dans la plume, car il est hors de verité, de reigle, de mesure; Mais le Zele de la maison de Dieu m'a mangé, & pourtant je ne le puis taire: C'est la Messe, qui veut dire tribut, ou seruice: Cette ci au temps des bons Peres, Epiphane, S. Ignace, & autres du temps ancien, en son premier vsage estoit sans impieté, sans idolatrie, sans sacrilege, sans fausse doctrine: On y annonçoit la parole des promesses, & de foy, à laquelle on adjoustoit les signes du pain, & du vin qui representoyent le corps de Iesus Christ mort en la croix, pour le deliurer de la mort eternelle, & le sang espandu pour la remission des pechez; Ils prioyent apres pour les Princes, & peuple Chrestien; En apres faisoyent vne claire confession de leur foy, puis rompoyent le pain sacré, & l'administroyent auec le vin sanctifié, aux bien disposés, presents & examinés, auec Psaumes, hymnes, louanges, & actions de graces, les aduisans de ne chercher point Iesus Christ vrai Dieu, & vrai homme, comme descendu du ciel en tels visibles elemens, comme s'il y fust enclos, mais au ciel, à la gloire & dextre de Dieu son Pere, disans à haute & intelligible voix*, Esleuez vos cœurs en haut, *& ils respondoyent, disans*, Nous l'auons au Seigneur, &c. *Ceci est l'œuure œuuree de la Messe, & non l'œuure du Ministre œuurant. Finalement on donnoit l'aumosne pour les pauures, apres on congedioit l'Eglise, en disant*, Ite, *c'est à dire*, Allez, Missa est, *c'est à dire*, l'Eglise est renuoyee, *Voici le pieux, le sainct, le Chrestien, le Catholique tribut, hommage, fidelité, culte, seruice, memorial, mystere à Dieu, à Christ, tant precieux, & agreable, pource Christ a dit*, Faites ceci en memoire de moy, &c.

Pleurez, larmoyez tous maintenant, pour la profanation d'vn tãt memorable mystere: Voyez, voyez l'impieté, l'idolatrie, le sacrilege, la superstitiõ, le marché, l'auarice, l'abominatiõ que Satan & ses suppostz y ont mise. On n'y preschе, on n'y oit point de salutaire parole de foy; là vn mãge pour tous, là on lit l'Escriture en langue nõ entendue, contre la defense de sainct Paul 1. Cor. 14. Là on cerche Christ Dieu, & homme sous les elemens du pain, & du vin: On l'y adore sans qu'il y soit: On y fait marché de la Messe des morts, & de celles de S. Gregoire, & de tant de Saincts, & Sainctes, tout contre les Decrets de l'E-

glise : Ie n'en veux pas escrire plus (dit-il) *car il y auroit trop à escrire.*

Il escriuoit de mesme stile des autres superstitions Papales: Mais auec tout cela, il cerchoit de persuader, qu'és lieux, & temps fort dangereux, on pouuoit dissimuler exterieurement ce qu'on estimoit de tels erreurs, & aller mesme à la Messe, pourueu qu'interieurement on retinst constamment la verité, sans approuuer de cœur aucũ de ces erreurs. Disoit qu'en tels temps & lieux le Ministre de verité deuoit s'employer enuers ses disciples à leur faire cognoistre l'yuroye, & la discerner du bon grain, & à leur faire hayr l'yuroye, & aimer de cœur le froment: mais quant à l'exterieur, laisser faire au Seigneur, sans s'expoſer, & expoſer les autres en de grands dangers.

C'est contre ceste erronée & pernicieuse opinion, que les Ministres de verité s'employerent tant audit temps, d'autant qu'estant agreable aux charnels & sages mondains, elle eust fait beaucoup de mal, si on l'eust laissé courir sans la contredire. Le Sieur Celse de Martinengue, d'Illustre famille Italiene, & Pasteur de l'Eglise Italienne de Geneue, refuta par vn notable, & long Traitté, toutes les raisons que Baronius alleguoit pour soustien de son opinion: & y eut des repliques de part & d'autre durant quelque temps. Et Baronius s'estimant suffisant pour pouuoir accorder les deux Religions, reforma la Messe, afin qu'à son dire, on y peust aller en bonne conscience, & la chantoit lui-mesme selon sa Reformation, & le mesme il fit en plusieurs autres poincts, pẽsant par ce moyen complaire à tous, en nageant entre deux eaux: mais son train fut condamné par grand nombre de vrais fideles, non seulement de parole, & par escrits, mais aussi par les faicts, aimans mieux perdre les biens terriens, & ceste vie temporelle, que de monstrer aucun consentement exterieur aux idolatries Papales, & erronees superstitions.

De ce nombre furent deux notables personnages, qui pour la confession de la verité endurerent le martyre constamment assauoir le Ministre Geofroy Varaille, & Nicolas Sartoire de Quiers en Piedmont. Ceſtui-ci auoit estudié aux despens des

Sei-

Seigneurs de Berne, d'où penſant faire vne viſite vers ſa patrie, fut prins en paſſant par le Val d'Aouſte, & retenu priſonnier, puis examiné de ſa foy, laquelle il confeſſa franchement, & y perſeuera conſtamment, ſurmonta toutes les tentations à droite & à gauche qu'on lui preſenta pour le deſtourner. Parquoi nonobſtant que les Seigneurs de Berne euſſent fait cité pour ſa deliurance, comme eſtant leur eſcholier, il fut bruſlé en la Ville Epiſcopale de ladite Valee le 4. de May, l'annee 1557.

Quant au Miniſtre ſuſdit, il eſtoit né à Buſque, ville de Piedmont, ſon Pere, comme a eſté dit ci deuant, ſe nommoit auſſi Geofroy Varaille, auoit eſté vn des Chefs en l'armee qui eſtoit venuë en l'an 1488. contre les Vaudois des Valees, laiſſa ce fils, qui ſe fit Moine l'an 1520. deuint apres grand preſcheur Papal, fut ordonné lui douzieſme de ſon Ordre, pour aller preſcher par les villes d'Italie, & fut en telle miſſion compagnon de Bernardin Ochin de Siene, Inuenteur des Capucins: en eſtudiant pour preſcher aux autres, il recognut pluſieurs des erreurs de la Religion Papale, depuis il accompagna le Legat du Pape, allant reſider à la Cour du Roy de France, où il auoit honorable entretien, outre la jouyſſance de quelques benefices Eccleſiaſtiques, & paſſa ainſi juſqu'à l'an 1556. remarquant journellement plus d'erreurs en la Papauté, leſquelles ne pouuant plus diſſimuler, ni ſe deſcouurir ſans danger, il quitta le Legat, & ſe retira à Geneue, où il continua à s'inſtruire en la verité, & en la vraye methode de la bien enſeigner, juſqu'à ce qu'il fut recognu propre pour eſtre employé au Miniſtere de la Parole de Dieu, qui fut en l'an 1557.

Audit temps l'Egliſe de S. Iehan de Luſerne n'auoit point de Paſteur ordinaire reſident ſur le lieu, & en requeroit vn de la langue Italiene. Parquoi de Geneue lui fut enuoyé le ſuſdit Varaille, qui y preſcha quelques mois auec grand fruict. Puis eſtant requis d'aller faire vne viſite à Buſque ſa patrie, & és enuirons, où eſtoyent pluſieurs fideles il y employa quelques jours, à la grande edification & conſolation de pluſieurs. (Or de S. Iehan à Buſque vers le Midy y a enuiron vne journee de che-

min) s'en reuenant il fut arreſté à la ville de Barge le 17. de Nouembre, par le Lieutenant du Iuge du lieu, nepueu de l'Archidiacre de Saluces, accompagné de l'Archipreſtre du lieu, du Prieur de Strafarde, & de quelques Moines, leſquels comme il eſt à preſumer, auoyent eſté aduertis de ſon voyage, & l'attendoyent à ſon retour. On le conduiſit à la maiſon dudit Lieutenant, où eſtant examiné en preſence des ſuſdits, il confeſſa librement quel il auoit eſté, & quel il eſtoit, il rembarra viuement les ſophiſteries des Moines, & toutefois n'y fut pas traitté rudemét, ains fut mis en la maiſon de Ioſeph Roger homme honorable, lequel ſur ſa parole le laiſſoit en telle liberté qu'il eut peu eſchapper: mais il ne voulut pas rompre la promeſſe faite, & qui plus eſt, ayant eu aduis que les Reformés de Bubiane, qui eſtoyent des membres de ſon Egliſe, grand nombre des principaux le vouloyent aller prendre de faict il leur fit dire, qu'ils laiſſaſſent faire à Dieu. De là il fut mené à Thurin eſtroittement lié, & touſ-jours haraſſé, par toutes ſortes de perſonnes, auſquelles il reſpondit pertinemment. Il fut recognu à Thurin par l'Archeueſque, par le Preſident S. Iulien, & autres Grands, qui l'auoyent veu ailleurs en grande reputation, & plaignoyent ſa preſente condition, lui faiſant de grandes promeſſes, s'il vouloit conſentir à retourner en l'Egliſe Romaine, mais ils perdirent leur temps. En ſomme, il reſpondoit pertinemment à tous ſes interrogatoires, ſurmonta conſtamment les perpetuelles tentations qui lui furent preſentees par perſonnes de toutes qualitez, comme on void par le menu tant par ſes lettres propres, comme par celles d'aucuns autres fideles qui en ont eu aſſeuree cognoiſſance, dequoi on en void vne partie en l'hiſtoire des Martyrs de noſtre temps: & finalement ſes Iuges tant Eccleſiaſtiques, que ſeculiers, ayans perdu toute eſperance de le gagner à eux apres l'auoir degradé, le condamnerent à eſtre bruſlé. Ce qui fut executé à Thurin le 29. de Mars 1558. en ſa cinquanteſme annee.

Sa contenance joyeuſe & reſoluë qu'il monſtra touſiours allant au Martyre, le notable diſcours qu'il fit au lieu du ſupplice, recueilli par perſonnage fidele là preſent, & prononcé auec

vne

vne grauité & pieté admirable, eſtonna merueilleuſement les aduerſaires, reſueilla & fortifia vn treſ-grand nombre de perſonnes au maintien de ſa verité, il fut eſtranglé, puis bruſlé.

On conduiſit auec lui juſqu'au lieu du ſupplice vn bon hõme vieux, qui auoit deſia ſouffert beaucoup pour la cauſe de la verité, & apres l'auoir fait aſſiſter à la mort de ce bon martyr du Seigneur, & l'auoir fouëtté, on le marqua d'vn fer chaud de la marque du Roy.

Enuiron ce meſme temps vn autre des Miniſtres du Val de Luſerne, retournant de Geneue, fut arreſté priſonnier à Suſe, & de là conduit à Thurin, où ayant fait vne conſtante confeſſion de ſa foy deuant les Commis du Parlement, & des Officiers de l'Archeueſque, & ſurmonté toutes leurs tentations, fut cõdamné à eſtre bruſlé, mais au jour deſtiné pour l'execution, l'vn des bourreaux feignit d'eſtre malade, & ſe cacha, l'autre apres auoir executé quelques malfaicteurs, craignant d'eſtre contraint d'executer le Miniſtre, s'enfuit. Celui des Alemans (ſelon qu'on dit) refuſa de le faire; tellement que l'execution eſtant dilayee, le Miniſtre eut cependant le moyen d'eſchapper, & retourner en ſon Egliſe.

Or au mois de Mars 1557. les Commiſſaires S. Iulian, & De Eccleſia, ci deſſus nommés, retournerent à Pinerol, d'où ils enuoyerent demander des principaux de chacune Egliſe Reformee du Val Luſerne, & leur propoſerent, comme eſtans allés vers eux l'annee precedente, ils leur auoyent fait des commãdemens de par le Roy, comme ils ſçauent, auſquels ils n'auoyẽt pas obeï, mais leur auoyent preſenté certaines reſponſes par eſcrit: leſquelles ayans eſté veuës par le Parlement, ils auoyent eſté tous deux deputés par icelui pour les porter preſenter au Roy, & à ſon Conſeil. Qu'icelles reſponſes auoyent eſté examinees par perſonnages ſçauans, & jugees erronees, & que pourtant le Roy leur commandoit derechef de ſe ſoumettre aux vſages, & decrets de l'Egliſe Romaine, ſous peine de confiſcation de leurs corps & biens, demandans prompte, & reſolue reſponſe.

Sur ce les Syndiques prierent bien humblement le Preſidẽt

de leur communiquer la Commission qu'il disoit auoir pour tel affaire, auec terme competent pour en aller conferer auec leurs peuples, & faire la response conuenable. Alors le President indigné, leur reprocha, qu'ils adjoustoyent bien foy à des Predicans estrangers, & leur obeyssoyent; & qu'à lui President enuoyé du Roy, ils osoyent demander communication de sa Commission: mais qu'ils ne l'auroyent point, adjoustant à cela plusieurs menaces pour les espouuanter, toutefois à la fin il leur en donna copie, auec commandement de lui faire response dans trois jours. Puis dés le lendemain il alla à Luserne, & le Dimanche suiuant alla de lieu en lieu faire tenir le Conseil general des Chefs de famille: & en presence de sa suite leur proposa les mesmes choses qu'il auoit dites à leurs Syndiques à Pinerol, auec grandes menaces pour les espouuanter, & les induire à lui respondre selon sa volonté: mais on lui respondit par tout conformément, & selon les escrits qu'on lui auoit presentés l'annee precedente, y adjoustant plusieurs raisons pour lui demonstrer, *Qu'ils ne pouuoyent en aucune sorte s'esloigner de la Religion qu'ils suiuoyent; mais pour faire cognoistre qu'ils n'auoyent intention de s'opiniastrer en aucun erreur, ils supplioyent qu'on fit examiner leur Confession de foy, & autres escrits par gens sçauãs & craignans Dieu; voire à toutes les Vniuersitez de la Chrestienté, & si on y pouuoit prouuer par la Parole de Dieu quelque faute ou erreur ils promettoyent de s'en destourner incontinent: mais à l'opposite si par la S. Escriture on ne pouuoit prouuer qu'ils fussent en aucun erreur, ils ne pouuoyent en bonne conscience changer aucune chose en leur Religion, & en tel cas prioyent au nom de Dieu d'estre laissés en paix.*

Ceste response lui fut faite le Dimanche au soir; mais ledit Sieur President ne s'en contentant pas, fit venir par deuant lui le lendemain matin vn certain nombre des principaux de chacune Eglise, qu'il auoit nommés, ausquels il fit de grandes menaces pour les esbranler, mais eux protesterent qu'ils ne pouuoyent alterer chose aucune de ce qui estoit contenu és escrits presentés.

Les Commissaires voyans telle resolution, enuoyerent publier

blier de lieu en lieu du Val Luserne vn mandement par eux escrit & signé, faict à Luserne le 22. de Mars 1557. par lequel *ils enjoignoyent à tous ceux du Val Luserne de la Religion de respondre resolument s'ils vouloyent obeir aux commandemens à eux faicts de se remettre en l'Eglise Romaine, & faire toutes les autres choses contenues esdits commandemens, & aussi de leur representer reellement les Ministres, & Maistres d'Eschole qu'ils leur auoyent donné en garde l'an precedent, & ensemble les autres venus depuis, & ce dans le 29. dudit mois de Mars, sous les peines desia publiees.* Et en outre, *enjoignoyent aux particuliers de chacun lieu, nommés au pied dudit mandement de se representer en personne deuant eux Commissaires à Thurin dans ledit 29. de Mars pour respondre à ce qui leur seroit demandé, sous la peine de cinq cens escus pour chacun, outre les peines contenues és patentes desia publiees*, Et les nommés estoyent,

D'Angrogne, M. Estienne Noel, Ministre dudit lieu, Iean du Broc Maistre d'Eschole, & son Repetiteur; Paul Ghiot, Laurens Riuoire, Iehan Stringat, Guillaume Malan, Antoine Odin, Laurens Viton, alias Peron, Antoine Fraschie, George Monastier, Iehan Musset, François Tussiane, Colet Buffa, George Stalé, & Pierre Bertin.

De S. Iehan de Luserne, Simon Appia, Barthelemi Danna, Antoine Daniel, Iaffé Danna, Iehan Malanot. Guillaume Thurin, Antoine Simond, François Daniel, & Guillaume Girardet.

De Rora. Artuset Durand, Estienne Durand, Iaques Morglia, Iaques Mirot. Iaquet Maranda, Louys Mirot.

De Boby. M. Humbert Artus, Ministre, Iehan Bodet, Antoine Bodet, Iaques Bonjour, Iacobin Rua.

De Villars, M. Gille, ou Iuliano Dughet, Prescheur, (il s'appeloit en ses voyages d'Italie) Constans Alaisan, ou Rambaud, Peiron Mousse, Guillaume Pelenc. Iaques Alaisan, Claude Rambaud, Barthelemi Viton, Iaques Dalmas, & Chiabert Dalmas.

Ces adjournés respondirent par escrit à ce commandement sans comparoistre à l'assignation, & n'y eut pourtant autre exploit contr'eux, jusqu'au 28. de Iuin suiuant, auquel jour furent expediees par le Parlement des lettres amples comminatoires, esquelles entre autres choses estoit enjoint que fussent saisis &

menés prisonniers à Thurin. *M. Estienne Noel Ministre, M. Mathieu, jadis des freres Augustins, Paul Ghiot, Antoine Falc de Bubiane. Iean de Broc maistre d'Eschole demeurans à Angrongne. Humbert Artus demeurãt à Boby, Gille des Gilles, ou soit Iuliano Dughet demeurant au Villar, Iehan de Bourges Prestre, Melchior de Dio, de la Tour, demeurans & preschans à Rora. M. Iehan Prescheur demeurant au lieu de S. Germain. Antoine fils de Iehan Lorenset de la Perouse prescheur en la Valee de S. Martin. Martin Roche, Monocle maistre d'Eschole François demeurant és Prals, & tous autres Prescheurs demeurans esdites Valees d'Angrongne, Lucerne, Perouse, & de S.* Martin, *& ensemble tous les autres maistres d'Eschole residans esdits lieux. Et en cas qu'iceux* Ministres & Maistres d'Eschole *ne puissẽt estre autremẽt apprehendés, estoit cõmandé aux Syndiques, & hommes desdits lieux, de les faire prendre, & conduire asseuremẽt au palais du Parlement, sous peine de confiscation des corps & des biens, & d'estre declarés rebelles à sa* Majesté. *Enjoignans ensemble ausdits Syndiques, & hommes, de respondre peremptoirement s'ils veulent obeïr aux commandemens à eux faicts par les Commissaires.*

Ces patentes fort amples furent publiees & affichees és Valees de lieu en lieu, és places, & lieux publics, par des huissiers enuoyés expres. Mais les fideles contre lesquels elles s'adressoyent, ne s'en esbranslerent point pour faire chose contre leurs consciences, estans d'autant plus fortifiés en l'asseurance de l'assistance paternelle du Seigneur, voyans que leurs aduersaires ne les pouuoyent conuaincre d'aucun erreur, par la Parole de Dieu, & toutefois les poursuiuoyent auec toute rigueur de mal en pis, & en effect on cognut bien tost que Dieu auoit pris leur cause en main: car il suscita quelques Princes Protestans d'Alemagne, & quelques Cantons Euangeliques des Suisses, lesquels ayans sçeu qu'on harassoit auec telle animosité les Reformés de Piedmont, & specialement és Valees, intercederent pour eux vers le Roy, tellement que soit par ce moyen, ou par autre bride que Dieu y mit, on ne passa point plus auant pour lors en ce faict, & les Reformés y jouïrent apres de quelque relasche, pour tout le temps qu'ils continuerent à viure sous la domination du Roy.

CHAPI-

CHAPITRE XI.

Paix faite, le Duc reſtabli en ſes Eſtats. Eſpouſe la ſœur du Roy de France, Importuné de perſecuter les Reformés. Fait des Edicts, & eſtablit des Commiſſaires contr'eux. Qui font des cruelles executions, où, & comment.

LA guerre entre la France, l'Eſpagne, & S. A. de Sauoye, ayant duré plus de vingt trois ans, finalement la paix fut concluë entr'eux par leurs Deputez le 3. Auril 1559. à condition que les Rois de France & d'Eſpagne ſe rendroyent mutuellement, ce qu'ils auoyent pris l'vn ſur l'autre durant ces dernieres guerres, & que celui de France reſtitueroit auſſi au Duc de Sauoye ce qu'il auoit pris ſur lui, ſauf les villes de Thurin, Quiers, Chinas, & Villeneufue d'Aſt auec leurs territoires. Et par ainſi les Valees eſquelles ſont les Egliſes Reformees retournerent ſous la domination de leur ancien, & naturel Prince.

Auec ledit Traitté de paix, fut auſſi conclu l'heureux Mariage entre le Duc Emanuel Philibert ſuſdit, & Madame Marguerite de France ſœur du Roy Henri. Ces Duc & Ducheſſe ont eſté recognus par les effects, & qualifiés par l'hiſtoire, des plus prudens Princes de leur ſiecle. Or incontinent apres ceſte concluſion de paix, le bruit courut qu'en la faiſant chacun des ſuſdits Princes cõtractans auoit promis de s'employer de tout ſõ pouuoir pour exterminer tous ceux qui en ſes Eſtats ſeroit recogneu de Religion contrariante à celle de l'Egliſe Romaine: toutefois les Egliſes des Valees, & autres Reformés habitans par le Piedmont, ne furent point moleſtés tout le reſte de l'annee ſuſdite 1559. Leur Prince qui n'ignoroit pas leur fidelité, & probité, ne monſtroit aucun deſir de les troubler. Et la Ducheſſe ſa femme ſe monſtroit deſireuſe de leur repos & conſeruation: ayant cognoiſſance de la verité de leur Religion, receuë par la longue hantiſe auec la Roine de Nauarre

Marguerite ſa tante paternelle, & auec ſa tante maternelle Renee de France, fille du Roy Louys douzieſme, leſquelles en auoyent grande cognoiſſance, & la fauoriſoyent de tout leur pouuoir où elles eſtoyent. Ce qui faiſoit eſperer du repos aux fideles du Piedmont. Mais la continuelle importunité du Pape par ſes Nonces, & autrement, & enſemble le Roy d'Eſpagne, quelques Princes d'Italie, les Prelats du Piedmont, ſollicités par quelques Gentils hommes des Valees trauaillerent tant à l'entour de ce bon Prince qu'ils l'induiſirent à conſentir à la perſecution demandee contre ceux de la Religion Reformee habitans en ſes Eſtats : & fut commencee par vn Edict donné à Nice, (où alors le Duc reſidoit auec ſa Cour) le 15. du mois de Feurier l'an 1560. par lequel eſtoit defendu à tous les ſubjets de S. Alteſſe de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent d'aller eſcouter les Miniſtres Lutheriens preſchans au Val Luſerne, ou en quelque autre lieu, ſous la peine de cent eſcus chacun pour la premiere fois, & de la galere perpetuelle pour la ſecõde, auec commandement à tous Officiers, & gens de Iuſtice, Syndics des Villes & Communautez, & à toutes autres perſonnes qui pourroyent recognoiſtre de ceux qui iroyent à tels preſches, de les empriſonner, ou reueler, leur promettans la moitié des peines pecuniaires impoſees.

Ceſte breſche eſtant faite au repos des Reformés, leurs aduerſaires par continuelles importunitez, obtindrent de jour à autre renfort d'autres Edicts, & peines rigoureuſes, auec les moyens qu'ils eſtimoyent neceſſaires pour les executer. Et à ceſte fin pour Surintendans à tout l'affaire furent ordonnés deux des plus grands Seigneurs de la Cour de S. A. aſſauoir Philippe de Sauoye Seigneur de Raconis, couſin du Duc, & George Coſte Comte de la Trinité : & pour actuels executeurs y furent commis l'Inquiſiteur general Thomas Iacomel, qu'on qualifioit lors cruel apoſtat, paillard infame, & inſatiable rauiſſeur des biẽs d'autrui : puis le Collateral, ou Cõſeiller Corbis homme violent au poſſible. Et le troiſieſme le Preuoſt general de Iuſtice, cauteleux, & cruel : En telle ſorte qu'au commencemẽt de la perſecution, ces Commiſſaires faiſoyent bruſler

ler les Reformés qu'ils pouuoyent attrapper, trois jours precisément apres leur capture, si aux premiers interrogats ils ne promettoyent d'aller à la Messe. Ce qui dura quelque temps, mais on asseure que ledit Corbis fut tellement esmeu des tesmoignages de pieté qu'il oyoit, & voyoit és poures prisonniers, qu'il declara ne s'en vouloir plus mesler.

Le susdit Seigneur de Raconis personnage doüé d'excellentes qualitez fit encor mieux, car apres quelques rigoureux commencemens il s'adoucit tellement enuers les Reformés, que depuis il leur procura soigneusement la deliurance de leurs faschéries, comme sera remarqué ci apres : tant y a que les commencemens furent estrangement violẽs & impetueux: car on n'eut pas plustost ottroyé l'Edict, & estabi les Commissaires qu'ils commencerent leurs executions en la ville de Carignan, belle, & riche, & autrefois forte, situee comme au cœur du Piedmont, & en laquelle vne grande partie des habitans mesmes des plus apparens s'estoit declaree de la Religion. Mais l'astuce des Commissaires ne voulut pas commencer par les plus gros, ni par la multitude des naturels du lieu, ains pour les espouuãter, & les reduire plus facilement à leur pernicieux dessein, fut commencé par vn François de nation, nommé Mathurin, qui s'estoit marié en ladite ville. Les Commissaires l'ayans fait prendre, lui enjoignirent d'abjurer sa Religion, & aller à la Messe, à son refus le condamnerent au feu, si dans trois jours qu'on lui ottroyoit il n'obeïssoit à leur commandement: durant ce terme, Iehanne femme du prisonnier, craignant quelque esbranlement en son mari, parmi telles tentations, alla prier les Commissaires de lui permettre d'aller exhorter son mari à son bien, eux l'introduisirent, estimans qu'elle desirast l'exhorter à leur obeïr pour sauuer sa vie, mais elle au contraire, en presence des Commissaires exhorta son mari le plus viuement qu'il lui fut possible à perseuerer constamment en sa Religion, pour ne prejudicier au salut de son ame, sans aucune crainte de la mort corporelle, qui est de peu de duree, & sans regret d'aucune chose de ce monde, ne d'elle-mesme sa femme, deliberee de l'accompagner, ou de le suiure

en la mort ſi telle eſtoit la volonté de Dieu.

Les Commiſſaires l'oyans ainſi parler contre leur attente, tranſportés d'extreme fureur, apres pluſieurs injures, lui commanderent changer de langage enuers ſon mari pour l'exhorter à leur obeïr, ſe diſpoſant elle meſme à abjurer la Religion, & aller à la Meſſe incontinent, qu'autrement ſon mari ſeroit bruſlé le lendemain, & elle dans trois jours. A quoi elle reſpondit, que ſi telle eſtoit leur reſolution, le terme propoſé n'y ſeruoit de rien, pource qu'elle eſtoit reſoluë de ſouffrir la mort pluſtoſt que de quitter ſa Religion, & requit ceſte faueur, de tenir compagnie à ſon mari en la mort: ce qui fut fait, & furent tous deux bruſlés le lendemain 2. de Mars 1560.

Quant aux autres de la Religion habitans à Carignan, vne partie d'iceux cuida par la fuite, abandonnant maiſons, & biẽ: Thurin & Quiers, villes poſſedees par les François, & non fort eſloignees leur ſeruirent de retraite, & les Commiſſaires les ayans en vain adjournés à comparoir deuant eux à la façon accouſtumee, les condamnerent comme contumaces, & confiſquerent leurs biens. Il y en eut pluſieurs de ceux qui pour n'encourir le danger d'eſtre bruſlés, ou pour le moins de perdre tous leurs biens, promirent contre leurs conſciences d'obeïr aux commandemens des Commiſſaires, deſquels quelques vns ont depuis reconu & amendé leur faute, autres la confeſſoyent & regrettoyent, mais ſans y remedier.

Cependant les Archers de Iuſtice, ne ceſſoyent de courir çà & là pour attrapper és maiſons, ou és champs, & par les chemins des gens de la Religion, & les amener aux Commiſſaires; ils en attraperent entre les autres, le 11. de Mars vne dixaine qui alloyent du Val Luſerne au marché de Pinerol, entre leſquels eſtoit Iehan de Cartignan, appelé communément Ioanni delle Spinelle, pource que c'eſtoit ſon meſtier. Il auoit autrefois eſté priſonnier pour la Religion, puis deliuré s'eſtoit retiré au Val Luſerne pour y viure en liberté de cõſcience, & en l'exercice de ſa Religion, mais eſtant pris à ceſte fois, il jugea que ce ſeroit pour la derniere fois, ce qui fut, car les Commiſſaires le condamnerent à eſtre bruſlé: ce qu'il endura conſtam-

ſtamment le 14. dudit mois de Mars, en la ville de Carignan.

De là les Cõmiſſaires vindrent à Vigon, gros & riche bourg non gueres eſloigné de Carignan, & duquel on dit, *Que ſi Piedmõt eſtoit vn mouton, Vigon en ſeroit le roignõ.* Mais ceux de la Religiõ qui y ſouloyent eſtre en bon nombre, s'eſtoyent deſia retirés ailleurs, cependant qu'on exploitoit à Carignan, comme a eſté dit. Les biens des abſens furent cõfiſqués, ceux de Claude Cot notable bourgeois, furent donnés au Capitaine Scaramuzza, Capitaine des Gardes de S. A. lui ſe retira auec ſa famille au Val Luſerne, comme firent auſſi les Sieurs Louys, & Ieroſme de la Riue Nobles, & pluſieurs autres. Ceux des autres bourgs, villes, & villages du Piedmont, ſubjets à S. A. firent de meſme, ſauf ceux qui par infirmité, ou impieté, ployerent aux commandemens des Commiſſaires. Les voiſins du Marquiſat de Saluces, poſſedé par le Roy s'y retirerent, & autres ailleurs où ils pouuoyent.

Du bas Piedmont les Commiſſaires monterent à la ville de Suſe, d'où ils ſe jetterent au deſpourueu dans les lieux de Meane, & Mattis, peuplés de Reformés, ſaccagerent les maiſons, prindrent priſonniers tous ceux qui ne leur peurent eſchapper par la fuite, les batirent, & en condamnerent vne partie aux Galeres, & les autres à autres peines. Le Miniſtre perſonnage bien qualifié, fut ſollicité à la reuolte par toutes ſortes de tentations, à droite & à gauche, le trouuant inuincible, le firent bruſler lentement à petit feu, n'ayant jamais voulu permettre qu'il fiſt confeſſion de ſa foy, ni qu'il parlaſt publiquement deuant le peuple, mais il monſtra tant de ſignes de profonde & perpetuelle pieté, parmi les tourmens du feu, que ſa foy & cauſe de ſa mort en furent aſſez manifeſtes à la grande edification de grand nombre de perſonnes, & confuſion de ſes Iuges, qui s'en allerent tous honteux & troublés.

La perſecution eſtoit auſſi en meſme temps fort embraſee contre les fideles de la Valee de Barcelonne, & autres lieux des terres neufues de la domination du Duc, où les Reformés eſtoyent en grand nombre, vne partie des perſonnes eſchapa par les montagnes, ayans abandõné tout, & furent quelque temps

fugitifs en grande disette. Ceux qui furent attrappés souffrirẽt de rudes traittemens, les plus vigoureux furent cõdamnés aux Galeres, ceux qui par lascheté ou infirmité consentirent à la reuolte, en furent exemptés, mais leur cõdition n'en fut pas meilleure, car outre les regrets de la conscience desquels ils estoyẽt continuellement trauaillés, ils estoyent aussi exterieurement esclaues de leurs aduersaires, lesquels cognoissans la dissimulation, & ne se fians de leurs abjurations les mesprisoyent, & gardoyent de pres, pour les surprendre, d'autre costé les perseuerans en la Religion, ne s'en fioyent point, tellement que leur condition estoit fort miserable, toutefois quelque partie de ceux-là retourna en apres au bon chemin.

Chapitre XII.

Les Reformés des Valees cerchent d'appaiser ou adoucir la persecution. Quels escrits, requestes, & remonstrances ils enuoyerent à S. A. & à Madame la Ducheſſe, au Conseil Ducal, & autres Seigneurs.

AV bruit d'vn tel embrasement qui s'augmentoit de jour en jour, les Pasteurs & principaux des Eglises des Valees s'assemblerent pour aduiser aux moyens qu'on y pourroit employer: & apres les deuës prieres à Dieu, & le tout bien consideré, fut conclu, que puis qu'on n'auoit pas l'accez libre où il eut falu pour s'y presẽter personnellement, on escriroit des requestes, des lettres, & des Apologies, au Duc, à Madame la Ducheſſe, & à Messieurs du Conseil de S. A. pour justifier leur cause, & implorer la clemence de son Alteſſe. On pria le Comte Charles Seigneur d'Angrongne, & Gouuerneur du Mondeui, de faire presenter lesdits escrits où il faloit, & y joindre ses intercessions. Et en outre, pour estre mieux asseurés, on trouua bon d'enuoyer en Cour autres copies des mesmes escrits par quelques vns de leurs voisins qui y

euſſent du credit enuers les Grands , & y furent enuoyés par les Reformés du bas Piedmont le Sieur Ceſar Seigneur de Caſtillon, & par ceux des Valees M. François Gilles de Briqueras, tous deux monſtrans de l'amitié aux Reformés. Les lettres adreſſees à S. A. & à ſon Conſeil eſtoyent en langue Latine : celles de Madame en François, & le reſte eſtoit en Italien : & ainſi traduit.

Au Sereniſſime, & Treſ-puiſſant Prince, Philibert Emanuel, Duc de Sauoye ; Prince de Piedmont, noſtre Treſ-clement Seigneur.

FESTVS *Gouuerneur du peuple Iuif, eſtant requis par les principaux Sacrificateurs, & Anciens du peuple, de faire mourir l'Apoſtre S. Paul,* Act. 25. *reſpondit non moins ſagement, que juſtement, que les Romains n'auoyent pas accouſtumé de liurer aucun à la mort deuant que celui qui eſt accuſé, ait ſes accuſateurs preſens, & qu'il ait lieu de ſe defendre de l'accuſation. Nous n'ignorons pas (treſ-clement Prince) que pluſieurs accuſations ſont maintenant auſſi propoſees contre nous, & pluſieurs calomnies impoſees, pour rendre noſtre cauſe extremement odieuſe enuers tous les Princes & Monarques Chreſtiens : mais ſi la nation Romaine, combien que Payenne pour lors, eſtoit tant equitable, qu'elle ne condamnoit aucun ſans ouir ſes raiſons. Et ſi noſtre Loy ne condamne aucun (comme teſtifie l'Euangelique Nicodeme, Ioh. 7.) ſans l'auoir premierement ouy & ſceu ce qu'il a fait, Eſtant l'affaire duquel il s'agit maintenant de ſi grande conſideration, comme concernant la gloire du Souuerain Dieu, & le ſalut d'vn ſi grand nombre d'ames, Nous implorons voſtre Clemence, (treſ-equitable Prince) afin qu'en choſe tant pieuſe, & juſte, elle daigne nous ouyr benignement.*

Premierement, Nous proteſtons deuant Dieu tout juſte, & Tout-puiſſant, deuant le Tribunal duquel il nous faudra tous comparoiſtre, que nous voulons viure & mourir en la ſaincte Foy, pieté & Religion de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & que nous deteſtons toutes hereſies condamnees anciennement, & de noſtre temps par la Parole de Dieu.

Apres, nous embrassons la tres-sainte doctrine des Prophetes, & des Apostres, de Nicee, & d'Athanase, & autres, esquels tous les mysteres de nostre foy sont amplement proposés, nous les croyons constamment, nous acceptons volontiers les quatre principaux Conciles, & toutes autres choses concordantes auec la Parole de Dieu, & tous les anciens Peres, en tout ce en quoi ils ne s'esloignent point de l'analogie de la foy.

Nous rendons de bon cœur la deuë obeyssance à nos Superieurs, nous auons touſiours procuré de maintenir la paix auec nos voisins, nous n'auons endommagé aucun, combien que prouoqués, & ne craignons point qu'aucun puisse auec raison faire plainte de nous.

Finalement, nous ne fusmes jamais obstinés en nos opinions, ains dociles, & touſiours prests à receuoir toutes sainctes, & pieuses admonitions, comme appert par nostre confession de foy, & aux responses que nous fismes il y a quatre ans, aux demandes qu'on nous proposa, & les presentasmes au Senat de Thurin, & les presentons aussi maintenant tres humblement à V. A. Serenissime.

Et tant s'en faut que nous refusions vne dispute, ou plustost vn Concile libre, auquel tout soit estably par la Parole de Dieu, qu'au contraire, c'est ce que nous desirons de tout nostre cœur, & prions nostre Dieu Tout-puissant auec vœux tres-ardans, puis que toutes choses sont entre ses mains, qu'il lui plaise ployer à cela les cœurs des Princes, & Monarques, afin qu'en vn legitime, & libre Concile, toute controuerse de Religion soit decidee, & pourtant nous implorõs tous d'vn consentement vostre clemence, (tres benin Prince) que ceste cause de foy, & des ames soit decidee en legitime jugement, c'est assauoir par la Parole de Dieu. La foy est par la Parole de Dieu, (dit S. Paul,) Parquoi nous promettons de receuoir volontiers tout ce qui nous sera proposé par la Parole de Dieu, que s'il s'agissoit des choses terriennes & transitoires, Dieu nous est tesmoin, que nous serions faciles à consentir, mais il s'agit de la gloire de Dieu, ou du salut, & damnation de nos ames, en quoi il ne nous est loisible de nous despartir en aucune façon de la Parole de Dieu.

Que V. A. considere s'il lui plait, que ceste Religion laquelle nous suiuons, n'est pas seulement nostre, ou controuuee des hommes depuis cen de jours, comme on lui impute faussement, mais que c'est la Religion

gion de nos Peres, de nos Ayeuls, & des Ayeuls de nos Ayeuls, & autres plus anciens nos predeceſſeurs, & des ſaincts Martyrs, Confeſſeurs, Prophetes & des Apoſtres; & s'il y a qui nous puiſſe monſtrer le contraire nous ſommes preſts d'y adjouſter foy.

Il y a peu d'annees que nous auons ſupplié que noſtre confeſſion de foy fuſt propoſee pour eſtre examinee par gens doctes, meſmes en toute Vniuerſité du monde Chreſtien, auec promeſſes, que ſi par la Parole de Dieu nous y eſtoit demonſtré quelque erreur, nous ſerions prompts à nous corriger, mais cela n'a pas eſté fait.

Ieſus Chriſt noſtre Seigneur pour ſa defenſe contre les Iuifs, crioit, diſant, Lequel de vous me reprendra de peché? Et ſi je vous dis la verité, pourquoi ne me croyez vous? *Nous auſſi au Nom de noſtre Seigneur Ieſus, requerons, que ſi en nous, ou noſtre Religion, ſe trouue quelque erreur, ou faute, qu'il nous ſoit demonſtré: mais ſi nous auons la verité pure, & irreprehenſible, qu'elle nous ſoit laiſſee pure, & entiere. C'eſt choſe certaine (Sereniſſime Prince) que la parole de Dieu ne perira point, mais durera eternellement. Parquoi, ſi noſtre Religion eſt la pure Parole de Dieu, (comme nous ſommes perſuadés) & non inuention d'hommes, il n'y aura aucune force humaine qui la puiſſe abolir. La ſentence de Gamaliel pour la defenſe des Apoſtres, eſt receuë de tous, c'eſt aſſauoir,* Deſpartez-vous de ces hommes, & les laiſſez, car ſi ce conſeil eſt œuure des hommes, il ſe diſſoudra: mais s'il eſt de Dieu, vous ne le pourrez diſſoudre, afin qu'il n'aduienne que ne ſoyez trouués faire la guerre à Dieu.

Voſtre Alteſſe n'ignore pas qu'il y a deſia fort long temps, qu'vne grande perſecution fut eſmeuë par tout contre ceſte Religion, mais tant s'en faut qu'elle ait peu eſtre abolie, qu'au contraire elle s'eſt veue augmenter de jour en jour: ce qui eſt ſigne treſ certain, que ces œuure & conſeil n'eſt pas des hommes, mais de Dieu, & qu'elle ne pourra par aucune violence eſtre diſſoute: en apres ce n'eſt pas vn peché leger, de combatre contre Dieu, comme ont experimenté juſqu'à preſent tous ceux qui ont perſecuté le peuple de Dieu, & ſa Parole. Pourtant Illuſtriſſime Prince, que voſtre Alteſſe Sereniſſime conſidere s'il lui plaiſt, que c'eſt d'entreprendre contre noſtre bon Dieu, pour ne ſe ſouiller du ſang innocent.

Iesus est nostre Sauueur. Nous voulons obeir religieusement à tous les Edicts de V. A. entant que la conscience le permettra, mais où la conscience replique, V. A. sçait qu'il faut plustost obeïr à Dieu qu'aux hommes, *Nous confessons ingenuement,* qu'il faut rendre à Cesar ce qui appartient à Cesar, *pourueu aussi* qu'on rende à Dieu ce qui lui est deu.

Il n'y aura pas (peut estre) faute de personnes qui s'employeront à inciter le genereux courage de V. A. à persecuter nostre Religion par force & armes; Mais V. A. (magnanime Prince) peut assez cognoistre à quelle intention ils le font, c'est, non point pour zele de la gloire de Dieu, mais pour conseruer leurs propres dignitez, & richesses mondaines. Qu'il plaise à V. A. de ne s'arrester pas aux rapports de ceux-là.

Les Turcs, les Iuifs, les Sarrasins, & autres nations, pour barbares qu'elles soyent, viuent en leur propre religion, & aucun ne les cõtraint par force à laisser leur maniere de viure: & nous qui seruons au vrai Dieu Tout-puissant, & à nostre vnique, & souuerain Seigneur Iesus Christ auec pure foy, & confessons vn Euangile, & vn Baptesme, ne serons pas soufferts?

Nous supplions la pieté de V. A. par nostre vnique Seigneur Iesus Christ: Que le tres-sainct Euangile du Seigneur nostre Dieu soit permis à nous ses tres-humbles subjets, pur, & syncere, & que ne soyons point forcés à choses contre nos consciences. Et de tout nostre cœur nous prierons nostre Dieu tout bon, & Tout-puissant, qu'il lui plaise conseruer V. A. en toute prosperité.

De V. A. Sereniſſime,

Tres-humbles & tres-obeïssans subiets,
Les habitans des Valees de Luserne, Angrongne, Perouse, S. Martin, & autres innombrables habitans par le pays de Piedmont.

A Tres-

A Treſ-vertueuſe, & Excellente Dame, Madame Marguerite de France, Ducheſſe de Sauoye, & de Berry.

MAdame, Le piteux eſtat auquel ſont les poures fideles en vos terres & pays de Piedmont, & auſſi les excellentes graces qu'il a pleu à noſtre bon Dieu de mettre en vous, nous contraignent à vous eſcrire ces preſentes, ſupplians treſ-humblement voſtre benigne grace de les prendre en bonne part. Madame, Nous penſons que V. Excellence ne ſoit point aduertie de la grande perſecution qui ſe faict contre le poure Troupeau du Seigneur Ieſus, qui eſt en voſtre pays de Piedmont, qui eſt telle, que quiconque veut perſeuerer en la pure confeſſion du Seigneur Ieſus, il eſt dans trois ou quatre jours mis au feu, ce qui a eſté faict à trois bons perſonnages ces derniers jours en la ville de Carignan, à l'occaſion dequoi, pluſieurs ſont fugitifs, ayans abandonné leurs maiſons, femmes & enfans, les poures infirmes contraints de faire abjuration, griefs edicts ſe font journellement, qu'aucun n'ait à ouyr les predications du ſainct Euangile, mais au contraire, qu'vn chaſcun doiue aller à la Meſſe, & autres ceremonies de l'Egliſe Romaine, auec menaces de peines terribles: les bruits ſont grands qu'on nous veut ruiner par force d'armes, comme en effect les ayans deſia priſes, ils fourragent nos maiſons, deſracinent nos vignes, & outragent miſerablement noſtre poure peuple, & tout cela, tant ſeulement à cauſe de la Religion, & ne craignons point que aucun nous puiſſe accuſer juſtement d'aucune autre choſe, & auons ceſte confiance que ſi la Hauteſſe de Monſeigneur le Duc eſtoit bien informee de la Religion, & maniere de viure que nous tenons, elle ne ſouffriroit pas que tels torts & iniures nous fuſſent faicts.

Or, (Treſ excellente Dame,) entre les beaux dons, & graces qu'il a pleu à ce bon Dieu de vous faire, il vous a donné le grand threſor de ſa ſaincte verité en garde, non pas pour la cacher, mais pour la maintenir & defendre, il a allumé la lampe de vie en vous, non pour eſtre miſe ſous le boiſſeau, mais ſur le chandelier, il lui a pleu auſſi vous donner grande authorité & puiſſance, pour ſecourir ſon poure peuple, & meſme vous a amenee au lieu, & temps, & vous appelle a cela. Parquoy, Madame, n'oubliez point le deuoir, que

denez au Seigneur vostre Dieu, & à ses enfãs. Vostre benigne grace n'ignore pas les beaux exẽples de ces bõnes, & excellẽtes Dames, asauoir Debora, Esther, & Iudith, lesquelles en tels cas pour seruir à Dieu, & à son peuple, n'ont point espargné leurs vies, & le Seigneur fit lors par elles des choses grandes, pour la deliurance de son poure peuple, & les a mises en vn souuerain degré de gloire, & honneur, à jamais, tant au ciel, qu'en la terre.

Or, Madame, Ce bon Dieu vous appelle pour estre mise au roolle, & au rang de ces bonnes Dames, s'il ne tiẽt à vous. Permettriez vous que le Seigneur Iesus soit miserablement chassé, & banni de vos terres, & pays? & que la terre, où vous viuez, & auez tant de puissance soit souillee de son sang, & cela deuant vos yeux? Vostre grace sçait que tout le bien & le mal qui est faict au moindre de ses petis, est faict à lui, & ce qui est fait à lui, est faict à Dieu son Pere. Si donc, Madame, vous auez ce bon desir, & affection, de faire vn' œuure tant excellent deuant le Seigneur Iesus, le grand Roy des Rois, & deuant Dieu vostre Pere, & faire vn sacrifice à Dieu, duquel la bonne odeur monte jusques au Ciel, employez-vous à defendre sa S. Verité, & la cause de ses enfans, qui est la sienne.

Le bon Prince Abdias est fort loüé ès S. Escritures, pour auoir gardé cent Prophetes du Seigneur, au temps de la persecution du Roy Achab. Et vous, Madame, pouuez garder beaucoup de milliers de ses enfans. Le Seigneur Iesus n'a point espargné pour vous son precieux corps, son sang, sa vie, & tous ses biens, Madame, ne vous espargnez à faire la pareille pour lui, & les siens. Et nous tous vos poures, & humbles subjets, prierons sans cesse nostre bon Dieu, & Pere, qu'il lui plaise vous maintenir en bonne prosperité, & vous auoir touſiours en saincte sauuegarde, & protection.

De V. Excellence,

Les poures & humbles subjects, les habitans des Valees de Luserne, d'Angrogne, Perouse, & S. Martin, & tous ceux de la plaine, qui inuoquent purement le nom du Seigneur Iesus.

La

La lettre addreſſée aux Seigneurs du Conſeil de S. A. & autres Senateurs, contenoit vne grande partie des raiſons, proteſtations, declarations, & prieres contenuës en la lettre du Duc: mais il y auoit d'auantage pluſieurs autres raiſons, exemples, & obteſtations, pour leur demonſtrer *Que leurs Offices de l'exercice deſquels ils auroyent à rendre compte à Dieu, les obligeoyent à conſiderer ce qu'ils auoyent à faire, & à ne conſentir point que le ſang innocent des fideles fut eſpandu. Qu'ils deuoyent conſiderer ce que Dieu auoit dit, & faict pour le ſang d'vn ſeul Abel, & penſer à ce qu'il feroit pour le ſang innocent d'vn ſi grand nombre de fideles, qu'on perſecutoit à mort, ſi par l'importunité des aduerſaires, & ſans bien examiner leurs raiſons, ils conſentoyent à les faire mourir, & leur remonſtroyent, combien il y auoit plus de raiſon de les laiſſer viure en leurs maiſons (& ſur tout és lieux eſcartés) auec leur Religion, que de permettre (comme ils faiſoyent) aux Iuifs, & Sarraſins, d'habiter auec profeßion de leurs impietez au milieu des meilleures villes du Piedmont, &c.*

En l'Apologie, ils refutoyent amplement les calomnies deſquelles ils eſtoyent accuſés: & premierement, *contre l'imputation du crime d'hereſie, ils mettoyent en auant la confeßion de leur foy, jointe à l'Apologie, contenant vn grand nombre d'articles le ſommaire de leur croyance, s'offrans de les ſouſtenir tous par la Parole de Dieu, & faire voir par viues raiſons & preuues, que qui adhere à icelle croyance, n'eſt point heretique, mais vrai Chreſtien, & membre de l'Egliſe Catholique.* Contre l'accuſation du ſchiſme, diſoyent, *Que s'ils s'eſtoyent ſeparés de l'Egliſe Romaine, ils l'auoyent faict pour obeïr à la Parole de Dieu qui le leur commandoit expreſſément en tant de paſſages de l'Eſcriture ſaincte,* (leſquels ils produiſoyẽt) *où eſt enjoint à tous fideles de ſe ſeparer de ceux qui ſuiuoyent tels erreurs comme l'Egliſe Romaine fait maintenãt, & veut par amour ou par force les faire receuoir à chacũ, ce qu'auſſi ils s'offroyẽt de prouuer par la Parole de Dieu, & par viues raiſons.* Et quãt à ce qu'on leur imputoit en troiſieſme lieu, *Qu'ils faiſoyent des conuenticules à part, & ſecrettement auec apparence de mal.* Reſpõdoyent, *Qu'ils s'aſſembloyent le plus prudemment qu'ils pouuoyent, pour ouyr la Parole de Dieu, comme ils eſtoyent obligés. Et que s'il y auoit de la faute à s'aſſembler de nuict, ou ſecrettement, comme il a fallu faire par fois,*

en quelques lieux, on ne la pouuoit imputer justement, qu'à ceux qui les contraignoyent d'ainsi faire par leurs injustes persecutions, & non à eux, qui en cela imitent les saincts Prophetes, les Apostres, & les plus renommés fideles de l'ancienne Eglise Chrestienne, qui en ont faict de mesme en semblables occasions: nonobstant les blasmes qu'on leur imposoit, ce qu'ils verifient par plusieurs preuues tirees des liures de sainct Athanase, sainct Hilaire, & autres principaux Docteurs de l'ancienne Eglise. Et quant à tout autre mal, qu'on leur veut imputer, disent, *Qu'ils ont protesté en leur Confession de foy, & protestent derechef qu'ils ont en horreur toute sorte de meschancetez, & ont Dieu pour vrai & juste tesmoin de leur cõuersation, & d'entre les hõmes ne craignent pas qu'aucũ les puissent cõuaincre des maux qu'on leur impute: Donques puis qu'ils ne sont entachés d'aucune heresie, ni coulpables de Schisme, ni d'aucune assemblee de jour ou de nuict, sinon pour viure selon Dieu, & comme ont faict les plus saincts auant eux, ils prioyent, & obtestoyent tous ceux à qui il appartiendroit, de ne point permettre qu'ils fussent ainsi iniustement & cruellement persecutés, &c.*

Ils adioignirent encores à ceste Apologie vne Lettre aussi à leur Prince, le *suppliant de vouloir lire leur Apologie, auoir compassion d'eux tant affligés, & ne les abandonner point aux passions des Ecclesiastiques Romains leurs mortels ennemis, qui ne les poursuiuoyent pas en telle sorte pour le zele de l'honneur de Dieu: mais pour se maintenir en leurs richesses, & dignitez terriennes. Qu'il appartient aussi aux Princes de cognoistre & iuger des affaires de la Religion selon la Parole de Dieu, en laquelle ils doiuent estre bien instruits, & selon icelle repurger l'Eglise des erreurs, & superstitions, qui s'y fourrent bien souuent, comme a fait Daniel, & depuis lui autres Rois fideles en Iudee, plusieurs Empereurs Chrestiens, & des Princes de nostre temps, specialement l'Electeur de Saxe, parent de S. A. lesquels ont voulu eux-mesmes auoir cognoissance des affaires de la Religion sans suiure seulement l'aduis d'autrui. Ils finissoyent par des grandes protestations, que leur principal, & souuerain desir estoit, de rendre premierement à Dieu, le vrai, & pur seruice qu'il leur commandoit, & puis à son Alteſſe toute l'obeyssance, subiection, & fidelité, qu'ils lui deuoyét selon Dieu, lequel ils prioyent ardamment pour leur conseruation.*

De V.A. Sereniſſime,

Ainſi ſignée,

Treſ humbles & fideles ſubiets vaſſaux,& ſeruiteurs,les Chreſtiens de la vraye Egliſe Catholique,Apoſtolique,Reformee de tout le pays du Piedmont,& autres Eſtats de V.A.

Le Duc,la Ducheſſe, & leur Cour,& Conſeil, en ce temps-là eſtoyent à Nice, où les ſuſnommés de Caſtillon, & Gilles porterent au nom des Reformés ſuſdits vne copie de toutes leſdites eſcritures pour la preſenter où il faloit,mais eſtans arriués à Nice, & en ayant conferé auec quelqu'vn des Grands leur ami,il leur cõſeilla de ſe retirer incontinent, ſans deſcouurir à aucun d'eſtre allés là pour vn tel affaire,ſur tout auec tels eſcrits,afin de ne ſe mettre en grand danger, d'autant que le Duc ainſi perſuadé,auoit expreſsémẽt declaré, qu'il ne vouloit rien voir,ni ouïr en faueur de ſes ſubjets de la Religion, & defendu à toutes perſonnes d'intercceder pour eux:tellement que le Sieur de Caſtillon craignant quelque affront,ſe retira incontinent,laiſſant là ſon compagnon Gilles,fort familier au Sieur de Raconis:lequel apres vn ſeiour d'enuiron trois mois retourné de Nice,fit entendre à ceux qui l'auoyẽt enuoyé qu'il auoit rencontré de grandes difficultez en leur negoce,que toutefois il auoit tant fait,qu'à la fin leurs eſcrits eſtoyẽt paruenus entre les mains de Madame la Ducheſſe, qui auoit promis de les preſenter elle meſme à Monſeigneur le Duc ſon mari: mais qu'il ne ſçauoit pas ſi elle l'auoit encores faict.

CHAPITRE XIII.

Les Reformés prient le Comte Charles de Luſerne de s'employer pour eux. Autres Gentils-hommes des Valees de Luſerne,& S. Martin.

leur procurent du mal le plus qu'ils peuuent : Violentes pourſuites des Gentils-hommes Trachets contre quelques Miniſtres, & contre leurs autres ſubjets au Val de S. Martin. Succez peu honorables pour leſdits perſecuteurs eſdites Valees.

NOvs auons remarqué au chapitre precedent, que les Reformés des Valees auoyent enuoyé au Comte Charles de Luſerne, Seigneur d'Angrogne, qu'il lui pleut faire preſenter leurs requeſtes, & autres eſcrits adreſſés à leurs Alteſſes, & autres Seigneurs, & auſſi d'y joindre ſes interceſſions pour eux. Car ils auoyent deſia experimenté en lui, & en ſes predeceſſeurs aſſez de moderation enuers eux, en comparaiſon de pluſieurs autres, qui leur faiſoyent du pis qu'ils pouuoyent, & ſpecialement en l'embraſement de ceſte perſecution. Car premierement les autres Gentils-hommes de la Valee de Luſerne preſenterent vne requeſte à S. A. ſignee Les Comtes & Seigneurs de la Valee de Luſerne, en laquelle ils repreſentoyent qu'vne grande partie de leurs ſubjets eſtoyent de la ſecte Lutherienne, qui s'augmentoit journellement : à quoi ils euſſent bien voulu remedier, mais qu'ils n'en auoyent pas le moyen : pource requeroyent les aſſiſtanees neceſſaires pour ce faict.

Il y en auoit vn entre les autres, qui eſtoit nommé Seigneur ou Comte Guillaume, qui s'y monſtra le plus paſſionné, combien qu'il euſt deu entre, & ſur tous leur procurer tout le repos & bien qu'il euſt peu, à cauſe des particuliers, & grands benefices qu'il auoit receu d'eux : ſpecialement au temps qu'il auoit des grandes querelles auec d'autres grands, & en particulier auec vn ſien frere, quaſi deſeſperé contre lui, pource (diſoit il) qu'il lui detenoit ſon bien : & pour ce l'aguettoit pour le tuer. Ce que voyans les Reformés, qui deſiroyent garentir l'vn & l'autre du precipice, donnoyent de leurs biens au complaignant pour l'appaiſer, & l'entretenir, & les accompagnoyét tous deux pour les garentir de meurtre : s'employans touſiours pour les accorder. Mais quād ledit Seigneur Comte Guillaume vid qu'il n'auoit plus tant de beſoin d'eux, il ſe monſtra le plus actif à leur faire du mal, en incitant contr'eux le Duc, le Nonce du Pape, les

les Prelats du pays, & les Commiſſaires eſtablis pour perſecuter, & fit pour telle cauſe pluſieurs voyages de Luſerne à Nice, où le Duc, & autres des ſuſdits eſtoyent: & pour faire les fraix des voyages, & pouuoir comparoiſtre deuant les Grands, & entr'eux, bien monté, & bien orné, il vendit vne partie de ſes biens, & belles poſſeſſions, en eſperant de grandes recompẽſes.

En effect il obtint vne aſſignation d'vn don de mille eſcus à prendre huit cens ſur la petite Communauté de Rora, & deux cens ailleurs. Puis d'autant que par l'Edict du 15. de Feburier ſuſ-mentionné, la peine de cent eſcus eſtoit impoſee contre quiconque iroit eſcouter les Miniſtres qu'on appeloit Lutheriens, de laquelle peine la moitié eſtoit promiſe à ceux qui les pourroyent empriſonner, ou au moins les recognoiſtre, & reueler. Ceſtui-ci s'accompagna de quelques autres Gentils-hommes, & tous enſemble auec leurs ſeruiteurs aguettoyent ſur les chemins és jours de preſche ceux qui y alloyent, & les mettoyent tous en roole auec les circonſtances des lieux, temps, & confeſſion de ceux qu'ils aguettoyent, & qui leur confeſſoyent librement qu'ils alloyent au preſche en tel lieu. Or ils faiſoyent cela principalement és Communautez de Bubiane, Campillon, & Fenil, comme plus eſcartees, & où les Reformés eſtoyent moins puiſſans à ſe garentir d'eux, tellement que dans peu de temps les peines encourues mõtoyent à pluſieurs milliers d'eſcus, & à beaucoup plus que ne valoyent tous les biens des enroollés, combien qu'ils fuſſent de grande valeur. Car en ce temps là la plus grande partie des habitans eſdites trois Communautez, & les principaux, & plus riches, eſtoyent de la Religion, & diligens à aller aux predications, ſans ſe refroidir pour tout cela, combien qu'ils n'ignoraſſent pas que ces Gentils-hommes s'eſtimaſſent eſtre deſia maiſtres de leurs biens, les euſſent deſia deſpartis entr'eux en papier, & paroles, & cerchaſſent par tout des rentiers pour y employer. Mais Dieu voulut qu'ils n'en euſſẽt que la peine, la perte, & la hõte. Car la guerre eſtant ſuruenuë peu apres, puis l'accord, tout cela fut aboli, & les fideles maintenus en leurs biens.

Or ceux qui cognoiſſoyent le Comte Guillaume, ſes affections, & ſes affaires, affermoyent qu'il ne faiſoit nullement tel-

les pourſuites pour aucun zele de Religion, pour, ou contre, mais en partie pour s'enrichir des biens des Reformés, & pour s'acquerir la faueur du Nonce du Pape, & des Prelats, & par leur moyẽ r'entrer en la bonne grace du Duc, de laquelle il eſtoit decheu pour auoir porté les armes contre lui, en faueur des François, eſtant Capitaine de deux cens hommes, & Lieutenant du Colonel Vineu. Mais il n'obtint rien de ce qu'il eſperoit auoir par ce moyen là, car on ne recognut pas que le Duc eut cheri d'auantage ceux qui s'eſtoyent tant partialiſés contre ſes fideles ſubjets de la Religion.

Quant à la Valee de S. Martin, laquelle a auſſi ordinairemẽt nombre de Gentils-hommes, on ne trouua pas que les autres ſe fuſſent declarés tant paſſionnés contre leurs ſubjets de la Religion. Mais Charles, & Boniface Truchets freres, Seigneurs de la Communauté de Rioclaret, y firent tout ce qu'ils peurẽt pour les ruiner. Ils y auoyent, durant la domination des François, fait tout ce qu'ils auoyent peu pour y empeſcher l'eſtabliſſement de l'exercice public de la Religion. Ils auoyent empoigné, & mis entre les mains de l'Inquiſition, & du Parlement le Libraire, & Martyr Hector, duquel nous auons parlé. Ils aguetterent vn des Miniſtres de ladite Valee, qui alloit vn matin, pour preſcher en vn quartier de ſon Egliſe, le prindrent, mais ne le pouuans emmener, à cauſe que le peuple eſtoit accouru à ſon ſecours, ils le bleſſerẽt, & le laiſſerẽt là pour mort. Ils entreprindrent de prendre le Miniſtre de Rioclaret, & l'emmener. Charles auec groſſe troupe d'hommes armés, s'achemina vers le Temple au temps de la predication, enuoya deuãt quelques traiſtres qui feignoyent d'y aller pour le preſche, qui s'approcherent tant qu'ils peurent de la chaire du Miniſtre, pour l'empeſcher d'eſchapper. Cependant Charles arriue auec ſa troupe, lors vn de ces traiſtres, homme puiſſant, ſe jette ſur le Miniſtre, appellé M. François qui eſtoit auſſi robuſte, & ſe demenoit pour ſe deſueloper des bras du traiſtre. Tout le peuple, combien que deſarmé, ſe jette impetueuſemẽt ſur l'ennemi, hommes, & femmes, petis & grands, employent tout ce qu'ils peuuent trouuer de propre pour defenſe & offenſe, arrachent le Miniſtre de leurs mains, mettẽt en fuite toute la trou-

pe

pe des Truchets ſuperbe,& bien armee,& lui-meſme autheur de tout le mal,fut en dãger d'y perdre la vie ; car combien qu'il fut homme guerrier,grand,puiſſant,& bien armé, toutefois en la violence qu'il vſoit , vn homme de Rioclaret fort robuſte ſe jetta ſur lui,le ſerra contre vn arbre , & l'eut peu eſtrangler, mais pour le reſpect de ſa qualité comme Gentil-homme du lieu , il ne fit que le garder de faire pis , & lui donner à cognoiſtre ce qu'on lui euſt peu faire , & par courtoiſie on le laiſſa aller. Mais lui ne ſe voulant reſouuenir que de la honte qu'il y eſtoit allé cercher , il leur fit apres du pis qu'il luy fut poſſible, par chicaneries & violences:tellement qu'ils furent contraints de lui payer mil'e ſix cens eſcus , pour pouuoir viure en paix, mais lui (contre ſa promeſſe) apres les auoir receus , ne ceſſa (pendant qu'il fut en vie) de les tourmenter pour les faire aller à la Meſſe.

Apres que le pays fut rendu à S. A. il voyagea à Niee, pour y ſolliciter la perſecution contre la Religion , & obtint de pouuoir leuer cent hommes,& les employer cõtre ſes ſubiets pour les faire aller à la Meſſe : ſous lequel pretexte il ramaſſa vne groſſe bande d'ennemis deſeſperés de la Religion , & les conduiſit auant le jour,le ſecond d'Auril 1560. au Rioclaret , cõmunauté qui conſiſte en pluſieurs bourgades eſparſes ſur le panchant d'vne montagne,& y eſtans arriues ſe mirent à rauager,& tuer hommes , femmes , & enfans és premieres bourgades , & les autres habitans oyans le bruit ſe ſauuerent dans les bois vers le plus haut de la montagne , encores couuerte de neige,ou pluſieurs s'y trouuerent en chemiſe & la pluſpart ſans aucune prouiſion , ayans à grand' peine peu ſauuer leurs perſonnes , le Miniſtre eſchappa auſſi auec grande difficulté de la main de ces ſangliers enragés contre lui , & qui firent tout ce qu'ils peurent pour l'auoir.

Les ennemis pourſuiuirent ces gens juſques bien haut dans les bois,leur tirans force harquebuſades, puis retournans dans les maiſons abandonnees,s'y logerent, faiſans bonne chere des biens des fugitifs , qui cependant ſouffroyent de grandes rigueurs de faim & de froid,l'ennemi ne leur voulant permettre le retour en leurs maiſons,ſinõ ſous promeſſe d'aller à la Meſſe.

Il y eut vn des Miniſtres de ladite Valee, peu auparauant retourné de Calabre, qui penſa aller viſiter ces bonnnes gens dans les bois pour les conſoler, mais il fut attrappé au poinct du jour par l'ennemi, qui le cõduiſit à l'Abbaye de Pinerol aux Commiſſaires Iacomel, & Corbis, qui n'ayans peu l'eſbranler de ſa Religion par toutes leurs tentations, le firent bruſler cruellement, auec vn autre homme auſſi du Val ſainct Martin qu'ils auoyent ſurpris.

Cepẽdant les fugitifs eſtoyent reduits à l'extremité de faim & de froid, ce qu'entendu par leurs freres voiſins du Val Cluſon, meus de compaſſion, & des preſſantes exhortatiõs de leurs Paſteurs partirent la troiſieſme nuict enuiron quatre cens, ayãs en leur compagnie le Miniſtre Martin · · · · qui de lieuë en lieuë ſe jettoit à genoux auec ſa troupe, pour demander l'aſſiſtance du Seigneur. Puis arriués au Rioclaret, ils trouuerent l'ennemi aduerti, & en defenſe : mais nonobſtant tout ce qu'ils peurent faire, le ſecours le mit en fuite & diſperſion ; Charles Truchet eut grãd' peine à ſauuer ſa vie, auec quelques vns des ſiens. Des Val Cluſonois vn ſeul fut bleſſé au pied. Les fugitifs furent remis en leurs maiſons, auec grands remerciemens à Dieu, & au ſecours qu'il leur auoit enuoyé.

De ce ſuccez les Truchets furent encor plus forcenés, & de là prindrent occaſion de retourner à Nice vers le Duc, accuſans leurs ſubjets d'auoir faict venir des troupes eſtrangeres dans ſes Eſtats : d'y auoir baſti des fortifications, auec autres calomnies à leur plaiſir, dequoi le Duc eſtant irrité, leur octroya de faire rebaſtir le Chaſteau du Perier ſitué au milieu, & centre de la Valee, demoli par les François vingt ans auparauant, & d'y maintenir perpetuelle garniſon. Item de contraindre les habitans de ladite Valee, d'y faire les chemins tant larges, que les cheuaux peuſſent aller par tout, & d'effectuer d'autres commandemens impoſſibles, ſans leur totale deſolation.

Alors ces poures gens reduits à telle condition, deputerent vers S A. pour ſe juſtifier des calomnies qu'on leur auoit impoſees, & lui repreſenter l'impoſſibilité d'effectuer tout ce qu'on leur commandoit, la ſupplians bien humblement d'enuoyer des Commiſſaires non paſſionnés ſur les lieux pour s'informer

de

tout,& cependant les descharger des fardeaux tant pesans.

Les Truchets aduertis de ceste deputation, marcherent à Nice, pour disposer le Duc à ne les escouter, & à corroborer les commandemens faicts. Ce qu'ils pensoyent obtenir facilement, veu leur grand credit, & & la chetifue cõdition des supplians,& la haine qu'on leur portoit à cause de la Religion, tellement que selon l'apparence les poures gens ne pouuoyent attendre sinon empirement de leur condition, mais Dieu y pourueut. Les Truchets sejournans à Nice pour leur sollicitation, voulurent pour passe-temps s'aller esbattre auec d'autres Seigneurs en des vaisseaux sur la prochaine Mer Mediterranee, ou vne Galere des Turcs suruint, qui les prindrent tous prisonniers,les batirent & torturerent pour sauoir leur condition, où ils nierent leur Noblesse : & en sortirent, moyennant quatre cents escus de rançon; ce qui donna vn peu de relasche à ces bonnes gens,puis suruint la maladie du Duc,& ainsi leur condition continua jusqu'à la guerre enflammee.

Chapitre XIV.

Brigandages contre les Reformés de sainct Germain,& lieux circonuoisins par les Moines de l'Abbaye de Pinerol. Martyre du Ministre de S. Germain : Reformés du Val Lucerne au secours de sainct Germain: Desfaite des troupes Monachales. Grand dublon assailli,bien defendu. Grandublonnois en nouueau danger. Se retirent ailleurs.

LA Valee de Perouse n'auoit pas des Gẽtils hommes dans son sein comme les autres deux: Mais elle auoit à ses portes d'autres desesperés ennemis, assauoir les Moines de l'Abbaye de Pinerol, laquelle Abbaye selon que porte l'instrument de sa fondation, fut fondee l'an 606. par Adeleide fille du dernier Marquis de Suse, & vefue d'vn Comte de Morienne, auec assignation de plusieurs grandes rentes en diuers lieux : & aussi de quelque chose sur le Val Perouse,qui lui est fort voisine. Parquoi ces Moines estans fort

opulens, & enſemble ennemis mortels des Reformés, voyans en ce temps les commandemens faicts, & la liberté donnee à vn chacun de les moleſter, ils ſoudoyerent vne troupe d'enuiron trois cens deſeſperés ennemis de la Religion Reformee, qu'ils ne pouuoyent ſouffrir eſtre ouuertement profeſſee ſi proche de leur nid, ſur tout à S Germain, qui n'en eſt eſloigné que d'vne lieuë ou enuiron. Parquoi ils y enuoyoyent ſouuent, & aux autres lieux circonuoiſins, leur ſuſdite troupe, laquelle y exerçoit toutes ſortes de brigandages & eruautez, par rauages des biens, empriſonnemens, & meurtres d'hommes, & femmes, trainans les priſonniers en l'Abbaye ſuſdite, où ils eſtoyẽt attendus par les ſuſdits Commiſſaires, Corbis, Iacomel, & autres deſtinés pour executer la perſecution, apres qu'ils eurent exploité en pluſieurs autres lieux, leſquels condamnoyent incontinent au feu, ou aux galeres, tous les hommes qui refuſoyent de renoncer à leur Religion.

Ces gens ayans prattiqué vn traiſtre, cognoiſſant, & cogneu du Miniſtre de S. Germain, ils l'enuoyerent ſuiui de la troupe meurtriere, vn peu deuant le jour droit au logis dudit Miniſtre: qui ayant recognu la voix du traiſtre qui le demandoit, ſans penſer à la trahiſon, ſortit, mais ſe cognoiſſant trahi, penſa eſchapper de leurs mains par la fuite, criant au ſecours: mais il fut pourſuiui, attaint, bleſſé, & prins priſonnier: & pluſieurs hommes de S. Germain, courans pour le ſecourir, arriuans eſcartes, & ſurprins, furent les vns tués ſur le champ, autres bleſſés, & emmenés priſonniers, auec quelques femmes, les maiſons furent ſaccagees, & les biens portés à la Moinerie, ou ledit Miniſtre ayant ſurmonté toutes les tentations qui lui furent propoſees pour le faire reuolter, fut condamné à eſtre bruſlé à petit feu: & quelques femmes de ſainct Germain priſonnieres furent contraintes à porter des fagots ſur le feu, où leur Paſteur enduroit patiemment le martyre.

La meſme troupe retourna pluſieurs fois audit lieu de ſainct Germain, & au Villar, là proche, comme auſſi à Preruſtin, & S. Barthelemi, & meſmes juſqu'à Fenil, Campillon, & autres lieux des plus bas, & à eux plus commodes du Val Luſerne, où ils cognoiſſoyent les habitans trop foibles, pour leur reſiſter; en

telle

telle sorte que la condition des suruiuans en ces lieux-là, & sur tout à S. Germain estoit fort lamentable, tant à cause de leurs proches parens, qu'on auoit cruellement massacrés, ou trainés aux cruelles prisons, & galeres, comme pour le saccagement de leurs biens, & continuelle frayeur, en laquelle ils viuoyent, n'osans mesmes s'attrouper pour la defense, de peur de leur totale ruine, de laquelle on les menaçoit, ni sans grand danger faire la recolte des fruicts de leurs possessions, tellemẽt que plusieurs qui auparauant viuoyent chez eux commodement, & exerçoyent charite enuers les souffreteux, furent contraints eux-mesmes d'aller mendiant leur pain, ou souffrir des grandes necessitez.

Alors les Reformés du Val Luserne meus de compassion de la calamité de leurs freres, ayans meurement consideré tout ce qui estoit à considerer en tel faict, & jugé leur estre licite la defense par armes contre tels brigandages, & estre obligés de secourir leurs freres oppressés, enuoyerent à S. Germain vne bonne troupe de leurs hommes, bien pourueus de ce qui estoit necessaire: tellement que les habitans eurent le moyen de faire leurs moissons, & donner ordre à leurs affaires, n'ayant osé les satellites de la moinerie entreprendre rien contr'eux, cependant que ceste escorte y fut. Mais apres qu'elle s'en fut retournee, ces brigandeaux recommencerent leur mestier: tellement qu'au mois de Iuillet quelques hommes d'Angrogne, estans pour leurs moissons au haut de leur colline qui regarde vers S. Germain, ouïrent tirer là quelques harquebusades, & peu apres virent venir deuers sainct Germain vne grosse troupe d'hommes armés. Surquoi ayans donné l'alarme, y arriua bien tost vne grosse troupe des hommes d'Angrogne, bien armés, qui despartis en deux troupes, marcherent par deux diuers chemins contre leurs ennemis. Ceux qui marchoyent par le chemin plus bas estoyent cinquante hommes de conte fait, lesquels rencontrans la troupe ennemie, composee d'enuiron six vingts hommes bien armés, fut lesquels ils se ruerent, les mirent en fuite, & en tuerent plusieurs: tellement qu'on en cõta vne vingtaine de morts par les chemins, les autres fuyãs arriuerent au fleuue Cluson, mais ils trouuerent le pont par le-

quel ils penſoyent ſe ſauuer vers leur Abbaye, deſia ſaiſi par vne troupe des pourſuiuans qui les auoyent deuancés, parquoi ceux d'entr'eux qui le peurent faire, ſe jetterent dans la riuiere, & la gayerent, pource qu'elle eſtoit alors fort baſſe, à cauſe de la ſechereſſe de l'Eſté; car autrement on tient qu'il n'en ſeroit pas eſchappé vn ſeul. Pluſieurs meſmes furent harquebuſés en paſſant la riuiere, tellement que l'eau d'icelle eſtoit rouge de ſang, quelques vns ſe noyerent, quelques vns eſchappés allerẽt donner l'alarme à l'Abbaye là voiſine, & de là à Pinerol, qui en eſt fort proche. Le butin que les ſoldats auoyent rauagé, & les deſpouilles des morts demeurerent aux pourſuiuans, deſquels le nombre ſe trouuant accreu juſqu'à enuiron quatre cens, ils propoſerent d'aller à l'Abbaye deliurer leurs priſonniers. Ce qu'ils euſſent facilement executé, s'ils euſſent ſçeu que les Moines & tous leurs ſatellites, emportans quelques vnes de leurs idoles, s'eſtoyent ſauués à la fuite dans Pinerol, ayans laiſſé leur Abbaye ouuerte. Mais les pourſuiuans qui n'en eſtoyẽt pas aduertis, & n'auoyent pas en leur compagnie leurs principaux Chefs, pour en auoir leur aduis, & qui oyoyent auſſi ſonner le tocſain à Pinerol, & par tous les villages Papiſtes circonuoiſins, pour ne rien haſarder temerairement, ayans remercié Dieu de ſon aſſiſtance paternelle, ſe retirerent.

Or cependant que tels rauages ſe faiſoyent à S. Germain, & lieux circonuoiſins, l'ennemi des Reformés fit vn grand deſſein & effort, pour ſurprendre ceux des Communautez de Pinaſche, Villar, & autres qui auoyent retiré leurs familles & hardes au lieu du Grand Dublon, és montagnes Septentrionales de Pinaſche, vallon habité, & aſſez fort de nature. Ceux qui y eſtoyent retirés furẽt aduertis par quelques vns de leurs amis, qu'vn gros de leurs ennemis eſtoit arriué à Iauen, gros bourg, & valee toute peuplee de Papiſtes, au Leuant & Septentrion du Grand Dublon, ſeulement la montagne entre-deux: & qu'ils ſeroyent aſſaillis le lendemain matin par diuers lieux de leur montagne. Parquoi chacun ayant procuré de retirer és cauernes, & rochers les perſonnes foibles, & quelques hardes, tous les hommes capables, s'apreſterent à la defenſe: & le matin allerent rencontrer l'ennemi qui marchoit contre eux a grandes trou-

troupes,& par diuers endroits,& Dieu leur donna par tout la victoire, & l'ennemi fut repoussé auec grande perte de ses hõmes, & harnois, & les victorieux s'assemblerent incontinent pour en rendre louanges à Dieu.

Quelques jours apres leurs amis les aduertirent derechef que leurs ennemis beaucoup plus forts,& irrités qu'auparauãt, faisoyent des grands preparatifs pour les assaillir. Sur quoi ceux ci ayans consideré le defaut des prouisiõs neceſſaires pour subsister en ce lieu-là,& le danger d'y estre enclos de tous costez, delibererent de retirer leurs familles, & hardes en lieux plus asseurés és autres Valees, cependant qu'ils en auoyent la commodité. En suite dequoi quelques vns retirerent leurs familles en la Valee de Cluson, les autres en celle de sainct Martin. Le Ministre Gilles des Gilles qui auoit assisté à ces bonnes gens en ces occasions, s'en retourna auec sa famille en la Valee de Luserne, d'où les hommes deschargés d'empeschemens & capables, reuenoyent à la possession de leurs maisons,& biens : & l'ennemi aduerti de tout cela, se retira sans autre effort, voyant qu'il ne pouuoit venir à bout de ses desseins. Et aussi durant & apres ceste grande persecution, ne se firent que peu, ou point d'actions considerables, en la Valee de Perouse, pour la raison susdite : & ce fut en la Valee de Luserne, la plus grande, & plus peuplee de toutes, où les aduersaires de la Religion firent leurs plus grands efforts ainsi qu'on verra ci apres.

Chapitre XV.

Le Commissaire Corbis escrit aux Reformés du Val Luserne. Leur response. Monsieur de Raconis vient en la Valee de Luserne. Discours entre lui, & les Reformés. Seconde venue dudit Seigneur auec le Sieur de la Trinité, Propositions, Commandemens, Responses.

QVAND les Commissaires susnommés commencerent à executer leur commission, le Sieur Comte Charles, Seigneur d'Angrongne, preuoyant les malheurs generaux que le pays auroit à souffrir, si tel feu

s'embrasoit d'auantage, procura que lesdits Commissaires dilayassent pour le Val Luserne l'execution de leurs commissiõs, autant qu'ils pourroyent, sous l'esperance de quelque accõmodement. Mais apres quelque dilation le Commissaire Corbis enuoya vn mandement à tous les Reformés de ladite Valee d'aller à la Messe,& de se sousmettre à toutes les Constitutions de l'Eglise Romaine,obeyssans à tous les Edits sur ce publiés, & sans aucun delai sous peine de la vie, & de la confiscation de tous leurs biens : commandant qu'ils eussent à lui en enuoyer incontinent leur resolution par escrit.

Les Reformés lui respondirent par vne ample lettre, *Qu'ils suiuoyent la Religion enseignee és liures Canoniques du Vieil & Nouueau Testament,& la foy sommairement comprise és Symboles des Apostres,de Nicee, & de sainct Athanase, & que si par la mesme Parole de Dieu on les pouuoit conuaincre de quelque erreur,ils estoyent prompts à s'en retirer. Et que si d'autre costé on leur pouuoit prouuer par la mesme Escriture saincte,que la Messe, & les autres semblables Constitutions de l'Eglise Romaine fussent choses bonnes, qu'ils ne les refuseroyent pas. Mais que si on ne pouuoit rien prouuer de tout cela ils prioyent d'estre laissés en paix. Qu'en outre ils auoyẽt enuoyé leurs humbles supplications à S. A. auec leur Confession de foy,dequoi ils attendoyent quelque bonne yssue. Que cependant ils viuoyent Chrestiennement,& paisiblement en la fidelité deuë à S. A. Parquoi le prioyent de ne rien attenter cependant contr'eux, & que outre que ceste demande est juste, s'ils l'obtiennent de lui,ils la recognoistront de sa faueur, & lui en auront de l'obligation, le priant cependant aussi de leur estre fauorable en leur juste cause vers S. A. & son Conseil.*

Les Reformés lui ayans fait telle responce, ils furent encores laissés en repos pour quelques jours. Puis au mois d'Auril dudit an 1560. le Seigneur de Raconis arriua à S. Iehan, & y assista au presche vn iour de Mecredi. Puis le presche estant acheué, il fit vn beau discours de la benignité & clemence de S. A. & de sa maladie, adjoustant, *Que la persecution qu'on auoit allumee contre eux,n'estoit pas proprement procedee de la volonté de leur Prince, combien qu'il y eut consenti, mais non pas à intention qu'on l'exerçast tant rigoureusement ; qu'il faloit trouuer le moyen de l'appai-*

l'appaiſer, en appaiſant S. A. & demanda aux Miniſtres là preſens, quel moyen ils auroyent pour le faire. Eux le ſupplierent de leur donner conſeil, mais il perſiſta que les Paſteurs propoſaſſent leur aduis, alors ils lui dirent : *Que rejettans tout moyen qui peut redonder au deshonneur de Dieu, ils n'en ſçauoyent point de meilleur que celui duquel auoit vſé la vraye Egliſe Chreſtienne de tout temps en ſemblables occaſions : c'eſt aſſauoir, de preſenter les juſtifications de leur Religion, & de leur conuerſation, par confeſſions de foy, Apologies, & ſemblables eſcrits, bien prouués, & que tels moyens ayans appaiſé des Empereurs Payens, qu'à plus forte raiſon ils eſperoyent que leur Prince, qui eſt Chreſtien, ſi prudent & debonnaire, en demeureroit ſatisfait, & que pour ce ſubjet ils lui auoyent deſia adreſſé ſemblables eſcrits, mais n'eſtoyent pas aſſeurés s'ils les auoyent receus.* Alors ledit Seigneur teſmoigna qu'il trouuoit bon tel conſeil, & promit de preſenter lui meſme à S. A. leurs requeſtes, & autres eſcrits qu'ils deſireroyent lui eſtre preſentés. Parquoi apres les deus remerciemens on lui mit entre mains les eſcrits propoſés, qu'il receut, & partit fort amiablement, & pour quelque temps la perſecution ſe monſtra en quelque ſorte appaiſee.

Vers la fin du mois de Iuin ſuiuant, ledit Seigneur retourna au Val de Luſerne, accompagné du Comte de la Trinité. A leur arriuee ils firent aſſembler les Miniſtres, & Syndiques, & leur propoſerent, qu'ils eſtoyent venus pour appaiſer la perſecution. Et apres auoir fort exalté la clemence & bõté du Duc, ils s'enquirent des Paſteurs touchant leur croyãce ſur pluſieurs poincts de la doctrine, & ſpecialement de la vocation des Paſteurs, & de l'obeyſſance deuë aux Magiſtrats, à quoi les Miniſtres en l'eſpace d'enuiron trois heures, reſpondirent ſuffiſamment.

Apres ces Seigneurs leur dirent, *Que leurs eſcrits auoyent eſté preſentés au Duc, qui les auoit enuoyés à Rome, d'où l'on attendoit la reſponſe.* Puis s'adreſſans aux Syndiques leur demanderent, *S'ils eſcouteroyent les Preſcheurs que le Duc leur enuoyeroit pour leur annoncer la Parole de Dieu, & s'ils feroyent ceſſer leurs Miniſtres cependant qu'ils feroyent l'eſpreuue deſdits preſcheurs. Que moyennant l'accompliſſement de ces deux poincts, la perſecution ceſſeroit, & leurs*

priſonniers ſeroyent remis en liberté.

Les Syndiques reſpondirent ſur le chãp au premier poinct, *Que ſi ces Preſcheurs-là leur annonçoyent la pure Parole de Dieu, ils les eſcouteroyent, mais non autrement.* Et demanderent permiſſiõ juſqu'au lendemain pour faire la reſponſe à l'autre poinct : & cependant ayans conſideré les inconueniens eſquels ils ſe trouueroyent, s'ils accordoyent telle demande, ils reſpondirent le lendemain, *Qu'ils ne pouuoyent faire ceſſer leurs Paſteurs, juſqu'à ce que ceux qu'on leur voudroit enuoyer, fuſſent ſuffiſamment recognus eſtre vrais ſeruiteurs de Dieu, & preſcheurs de ſa pure verité.*

Alors ces Seigneurs irrités commanderent aux Syndiques de deſchaſſer les Miniſtres eſtrangers. Les Syndiques reſpondirent, *ne le pouuoir faire en bonne conſcience, d'autant qu'ils eſtoyẽt perſonnages de ſaine doctrine, & de vie ſans reproche, & ambaſſadeurs de Dieu, à eux enuoyés pour leur annoncer ſa volonté: & que ce n'eſtoit pas à eux de leur impoſer ſilence, ou de les deſchaſſer, ſi on ne les conuainquoit de n'eſtre tels qu'ils auoyent dit.* Et pource que ces Seigneurs leur demandoyent la reſponſe par eſcrit, les Syndiques firent tenir le conſeil public des Communautez le 30. de luin, où de l'aduis de tout le peuple fut formee la reſponſe bien amplifiant les raiſons pour leſquelles ils ne pouuoyent deſchaſſer leurs Paſteurs, ni ſe paſſer d'eux, en ayans beſoin à toutes heures.

Ceſte reſponſe, combien que compoſee en termes fort propres, & appuyee de raiſons bie fondees, auec des humbles prieres à ces Seigneurs de prendre le tout en bonne part, & daigner leur eſtre fauorables en leur cauſe tant juſte, ne les contẽta point. Parquoi ils leur en preſenterent encor vn autre le 3. de Iuillet tant adoucie, & reſpectueuſe qu'il fut poſſible. Mais pource qu'en ſubſtance on en reuenoit touſiours à ne conſentir de corriger les Miniſtres auant qu'on les euſt conuaincus par la Parole de Dieu d'erreur en leur doctrine, ou d'eſtre de vie ſcandaleuſe, & ne promettoyent non plus de recognoiſtre pour Paſteurs, ni eſcouter ceux qu'on diſoit de leur enuoyer, ſinon apres ſuffiſante preuue de leur doctrine, & de leur vie, leſdits Seigneurs irrités firent incontinent renouueller & publier les Edicts deſia faits : & ce fut alors que la perſecution eſtant

rallumee, ſe firent les rauages, meurtres, empriſonnemens, & autres excez à ſainct Germain, & lieux circonuoiſins, remarqués ci deuant. Parquoi on eſcriuit derechef auſdits Seigneurs le 14. de Iuillet confirmant leurs reſponſes, & raiſons precedentes, & y adjouſtant, *Qu'eſtant leur Religion treſ-ancienne, & du tout conforme à la Parole de Dieu, ils les ſuppliayent, & obteſtoyent qu'elle leur fut laiſſee libre, & entiere, d'autant qu'ils n'eſperoyent auoir jamais plus repos de conſcience, s'ils l'abandonnoyent en tout, ou en partie, n'eſtans conuaincus d'aucun erreur: leur remonſtrans enſemble l'iniuſtice qu'on exerçoit contr'eux, & qu'ils s'eſtoyẽt touſiours de tout leur pouuoir rendus obeiſſans à Dieu, & à leur Prince, & legitimes Superieurs, & de telle affection qu'ils choiſiroyent pluſtoſt la mort, que de faillir à leur eſcient à ce deuoir. Et que toutefois on les traittoit comme s'ils eſtoyent les plus ſcelerats du monde, par rauages, empriſonnemens, meurtres, & toutes autres ſortes de cruautez ſpecifiees en partie au roole qu'on leur enuoyoit, les ſupplians d'y pourueoir, afin qu'eux qui ont ame humaine, & ſont baptiſés au Nom du Pere, du Fils, & du Sainct Eſprit, ne ſoyent pas traittez pis que les beſtes brutes. Et d'autant qu'on leur imputoit pluſieurs calomnies eſtranges, & contre toute verité, ſuppliayent que quelque perſonnage capable, d'authorité & non paſſionné fut enuoyé ſur leurs lieux, pour recognoiſtre le tout par deuës & legitimes informations, & verifications, eſtans aſſeurez en leurs conſciences qu'ainſi faiſant on les trouueroit eſlongnez entierement de toutes deshonneſtetez, felonies, rebellions & iniquitez. Que cependant ils prioyent leurs treſ illuſtres Seigneuries de faire ceſſer telles violences tant horribles, afin que les coulpables d'icelles ne s'attiraſſent finalement le iuſte iugement de Dieu ſur leurs teſtes.*

C'eſtoit alors le temps de la moiſſon, auquel pluſieurs de la Religion des Vallees eſtoyent deſcẽdus en la plaine du Piedmont pour moiſſonner ſelon la couſtume annuelle; mais on fit ſaiſir leurs moiſſons, & empriſonner les moiſſonneurs en vertu de l'Edict publié, toutefois la plus grande partie des perſonnes eſchappa des mains ennemies, par l'admirable faueur du Seigneur, & ſe retirerent en leurs maiſons.

CHAPITRE XVI.

Quel jugement on fit au Conseil du Duc sur les escrits des Reformés des Valees, & quel en celui du Pape. Antoine Pousseum enuoyé aux Valees, & pourquoi. Actions entre lui, & les Reformés. Sollicitation à la Cour du Duc contr'eux.

NOVS auons proposé ci deuant au chapitre douziesme, que les Reformés du Piedmont, à l'occasion de la persecution embrasee auoyent escrit des lettres pleines d'humilité, & Apologies à leur Prince, à Madame, & aux Seigneurs du Conseil. Sur tels escrits, le Duc, & la meilleure partie de son Conseil jugerent, n'estre pas raisonnable de tourmenter comme heretiques obstinés, ceux qui promettoyent de se ranger auec toute docilité à tout ce qui leur seroit prouué estre de faire selon la Parole de Dieu, & pource qu'il faloit par personnes capables les conuaincre par la Parole de Dieu des erreurs desquels on les pretendoit entachés pour les en retirer. Mais quelques autres proposerent, qu'en tels affaires on ne deuoit rien conclurre sans le sçeu & consentement du Pape, auquel on deuoit enuoyer les escrits presentés pour en auoir son jugement.

On enuoya donc les escrits au Pape, l'aduisant aussi du dessein qu'on faisoit de renger ces gens là à leur deuoir, en les rendant conuaincus de leurs erreurs par l'Escriture saincte, à laquelle ils se soumettoyent, & qu'on auoit experimenté que les rigueurs & supplices n'y seruoyent que peu, ou rien.

Le Pape se monstra desplaisant de telle proposition, & refcriuit qu'il ne consentiroit jamais qu'on mit en dispute les poincts de la Religion, & qu'il vouloit qu'vn chacun sans contredit se soumit entierement, & sans exception aux constitutions de l'Eglise Romaine, & qu'õ procedast auec toute rigueur contre ceux qui ne s'y voudroyent volontairement assubjettir. Aussi consentoit-il d'enuoyer où seroit de besoin, vn Legat auec des Theologiens, pour instruire ceux qui se soumettroyent à estre instruits sans dispute, auec pouuoir audit Legat d'absoudre

dre du crime d'heresie, ceux qui abjureroyent volontairement leurs erreurs, combien qu'il n'esperoit pas grand fruict par vn tel moyen, n'ayant telle moderation jusqu'à present serui enuers telles gens qu'à les rendre plus obstinés: que pource il jugeoit estre le plus expedient de proceder contr'eux par rigoureuses executions,& mesme par la force des armes,si le besoin le requeroit, auquel cas il offroit au Duc toute assistance au besoin.

Ceste response estant arriuee fut conclu au Conseil de S. A. de suiure le dernier aduis du Pape: mais que pour suiure quelque formalité de droict,seroit encores enuoyé aux Valees quelque personnage propre pour conuaincre les accusés de leurs erreurs, & selon le succez d'icelui, proceder à ce qui seroit de besoin, & fut choisi pour ce faire Antoine Pousseuin Commãdeur de sainct Antoine de Fossan, homme de grande reputation entr'eux: mais qui se fit cognoistre par ses actions n'estre tel qu'on l'auoit estimé. S.A. l'accompagna de ses patentes du 7. de Iuillet, qui le declaroyent enuoyé pour establir des prescheurs de doctrine Chrestienne en ses Estats, & specialement en ses Valees de Piedmõt,auec les prouisions necessaires pour leur entretenement. Ordonnant à ces fins à tous ayans office Ecclesiastique,ou seculier,& aux Syndiques, Communautez,& generalement à tous ses subjets de lui presenter toute assistance necessaire pour l'execution de sadite commission.

Cet homme estant parti de Nice,où estoit S.A. vint droit à Cauour,ville & Chasteau notable, situee en la plaine, és frontieres plus basses du Val Luserne,appartenant au Sieur de Raconis,qui s'y trouua pour lors, & par son moyen fit aduertir les Reformés du Val Luserne de lui aller parler à Cauour. Lesquels y enuoyerent trois de leurs principaux, desquels l'vn estoit Maistre Iehan Reinier, natif & habitant à Bubiane, Notaire des premiers,entre les plus capables de son Estat, & qui par sa diligence & fidelité nous a fourni des memoires bien verifiees des affaires desquels nous traittons, où il estoit ordinairement employé.

Ces trois deputez estans arriués à Cauour,Pousseuin en presence du Seigneur de Raconis leur fit voir ses patentes,& leur

dit, *qu'il vouloit ſelon icelles aller en leur Valee dechaſſer leurs Miniſtres, & y eſtablir d'autres preſcheurs, & que lui-meſme y vouloit preſcher, leur demandant s'ils le voudroyent eſcouter,* Ils lui reſpondirent, *Que s'il leur preſchoit la pure doctrine Apoſtolique, ſans s'eſlongner en rien de l'inſtitution de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qu'ils l'eſcouteroyent volontiers. Mais que s'il penſoit leur preſcher des inuentions humaines, contraires à l'Euangile de Chriſt, ils ne l'eſcouteroyent point.* Il reſpondit, *qu'il ne preſcheroit que le pur Euangile.* Puis alors meſmes leur fit cognoiſtre quelle doctrine il leur vouloit preſcher, c'eſt aſſauoir *commandement d'aller tous à la Meſſe, ſous peine d'eſtre tous exterminez.* Car alors meſmes arriua vn homme de ſainct Germain, ſe plaignant à Monſieur de Raconis, qu'on lui auoit raui tout ſon beſtail: puis promis de le rendre moyennant cent eſcus, leſquels il auoit recueillis auec grande peine, & les ayans deſbourſés à ceux qui auoyent ſon beſtail, ils ne lui vouloyent rendre ni le beſtail ni l'argent, ſuppliant ledit Seigneur d'y pouruoir, lequel recommanda le complaignant à Pouſſouin, qui le renuoya lui diſant, *On vous traitte ainſi, pource que vous ne voulez pas aller à la Meſſe. Il vous faut reſoudre d'y aller tous, car le Duc eſt reſolu d'exterminer tous ceux qui n'y voudront aller*: & ce fut toute la conſolation qu'il donna au complaignant, & aux trois Deputez de la Valee là preſens, leſquels furent fort exhortés par Monſieur de Raconis de s'employer afin que le Commandeur y fut receu honorablement, comme enuoyé du Duc, puis les congedia.

Le lendemain Pouſſouin ayant faict aſſembler le peuple de Cauour au principal Temple de la Ville, il monta en chaire, leut pour ſon texte les lettres de ſa commiſſion, les expliqua par amplifications, & exaggerations de ce qu'il pretendoit aller faire dans les Valees voiſines, conuaincre & confondre les Miniſtres, les dechaſſer, eſtablir en leur place des preſcheurs du Pape, prouuer la Meſſe eſtre bonne, y faire aller tous les habitans d'icelles, & annoncer l'extermination concluë contre tous ceux qui ne voudroyent obeïr à ſes commandemens.

De Cauour il en vint faire de meſme à Bubiane, Communauté proche, & la plus ample du Val Luſerne, où vne grande partie des familles, & des principales eſtoyent de la Religion:

puis

puis de là il en vint faire autant à Luſerne, capitale de la Valee, où auſſi habitoit grand nombre de bonnes familles des Reformés. Et alors tous les Papiſtes deſdits lieux employerent tout ce qu'ils peurent d'exhortations, prieres, & obteſtations enuers leurs voiſins de la Religion, pour les induire à la ſoumiſſion des commandemens de Pouſſeuin, qui promettoit monts & merueilles à ceux qui preuoyans les malheurs imminens, ſe rangeroyent de leur bon gré à l'obeïſſance du Pape, & au contraire annonçant des extremes deſolations & malheurs contre ceux qui feroyent autrement.

Ce que les Papiſtes faiſoyent non ſeulement pour leur cõpaſſion enuers leurs parens, & voiſins, mais auſſi pour leur propre conſideration, preuoyans vne partie de ce qu'ils auroyent à ſouffrir, ſi on procedoit par la force des armes contre leurs voiſins Reformés. Mais nonobſtant tous les offices & artifices qu'on ſçeut deſployer en tel affaire, ils ne peurent faire ployer à leur deſir que peu de perſonnes, & de peu de conſideration.

Cepẽdant Pouſſeuin par l'authorité des Seigneurs, & Magiſtrats de la Valee, fit aſſigner les conducteurs des Reformés d'icelle, au 26. de Iuillet, & ſe fit l'aſſemblee au lieu où le peuple de S. Iehan faiſoit alors les publics exercices de la Religion: où ce Commandeur ſe rendit aſſiſté de grand nombre de Nobleſſe, de gens de Iuſtice, & d'autres principaux de ſa Religion, où il propoſa les cauſes de ſa venuë, fit lire les lettres de ſa Commiſſion: puis fit auſſi faire lecture des lettres, & requeſtes que les Reformés auoyent eſcrit à S. A. & à ſon Conſeil, leſquelles il auoit rapportees, & leur demanda, *S'ils auoüoyent d'auoir enuoyé telles eſcritures, & s'ils vouloyent obſeruer ce qu'ils y auoyent promis.* On lui reſpondit, qu'ouy. *Or, (dit-il,) Vous vous eſtes obligez à vous corriger, ſi on vous fait cognoiſtre qu'eſtes en erreur, & d'aller à la Meſſe ſi on la prouue eſtre en l'Eſcriture ſaincte. Or je ſuis ici pour cela: & vous di qu'en l'Eſcriture ſaincte ſe trouue le mot* Maſſah, *qui ſignifie conſacrer & cela eſt la Meſſe. Item le nom Meſſe ſe trouue és liures des Docteurs de l'ancienne Egliſe: Voila donc les preuues que la Meſſe ſe trouue en l'Eſcriture ſaincte.*

Les Miniſtres lui reſpondirent, *Qu'outre ce qu'il ſe meſprenoit quant au mot, qui ne ſe trouuoit point tel au texte Hebrieu, comme il*

le diſoit, que la queſtion principale ne conſiſtoit pas au nom de Meſſe, mais en la matiere qu'on entendoit par tel nom. Et que pourtant s'il pretend prouuer la Meſſe par la ſaincte Eſcriture, il faut qu'il y face voir l'inſtitution des Meſſes priuees : & ce qu'ils y affeirment d'vn ſacrifice expiatoire, de la Tranſſubſtantiation, de l'adoration, de l'application pour les viuans, & pour les morts, l'inuocation des morts : & ſemblables principales pieces de la Meſſe, qu'il ne prouueroit jamais par l'Eſcriture ſaincte, ni par les Docteurs Orthodoxes de l'ancienne Egliſe, eſtre choſes receuables ni ſupportables en l'Egliſe de Dieu.

Le Commandeur qui n'auoit pas penſé tant auant, & n'auoit aucune preuue à produire, ſe jetta aux crieries, & iniures, auec vne colere deſmeſuree : dequoi ceux qui l'auoyent accompagné ſe monſtrerent fort marris & honteux, voyans qu'vn perſonnage de telle reputation entr'eux n'auoit ſçeu produire aucune raiſon pour defenſe de leur Religion, ni rien auſſi pour conuaincre l'autre partie d'erreur, & d'autre part s'eſtoit monſtré tant immodeſte & iniurieux. Lui d'autre part vn peu reuenu à ſoi meſme, dit, *qu'il n'eſtoit pas venu pour diſputer auec les Miniſtres, mais pour les deſchaſſer, & eſtablir en leur lieu d'autres preſcheurs, ſelon la charge qu'il en auoit*, & ſans vouloir eſcouter, ni reſpondre autre choſe, il commanda à M. Antoine Malingre Notaire de Bagnol de reduire en acte public le commandement qu'il faiſoit à Vvillelmin Girardin Syndic d'Angrogne, à François Mondon, Syndic de Boby, à Cõſtans Rambaud Syndic de Villar, & à Iaques Buiſſon Syndique de Rora, & en leurs perſonnes à tous autres habitans eſdits lieux chacun en ſon endroit, *De dechaſſer tous les Miniſtres Lutheriens qui y preſchoyent, ſans plus les eſcouter en public, ni en priué, & d'autre part qu'ils euſſent à receuoir, & eſcouter les preſcheurs qu'il leur eſtabliroit, auſſi toſt que les Miniſtres ſeroyent partis, & à leur pourueoir d'habitation, & entretien conuenable, ſous les peines contenuës és Edicts de S. A. leur ordonnant de lui faire reſponſe de leur deliberation dans trois jours prochains.*

Les Syndiques dans ledit terme lui reſpondirent, *Qu'ils ne pouuoyent pas l'empeſcher d'enuoyer des Preſcheurs, mais qu'ils ne pouuoyent pas auſſi leur fournir habitation, ni entretien, que meſme*

ſa com-

ſa commiſſion ne les y obligeoit pas, ni auſſi à deschaſſer leurs Miniſtres, qui n'auoyent onc eſté conuaincus par lui, ni par autre d'aucun erreur, ni de faute: Que ſi à l'aduenir il les peut conuaincre par la Parole de Dieu d'eſtre preſcheurs de fauſſe doctrine, & de vie ſcandaleuſe ils les congedieront, & receuront les preſcheurs qu'il leur enuoyera, moyennant vne prealable ſuffiſante eſpreuue, & verification d'eſtre vrais ſeruiteurs de Dieu, exerçans fidelement le S. Miniſtere en toutes ſes parties ſelon la Parole de Dieu, & pourueu auſſi qu'ils ne ſoyent ſcandaleux: & qu'alors ils leur donneront l'habitation & l'entretien qu'ils donnent maintenant à leurs Paſteurs, deſques cependant ils ne ſe peuuent point paſſer.

Pouſſeuin repliqua à ceſte reſponſe le cinquieſme d'Aouſt par vne ample lettre, diſant, *Que ſa commiſſion comprenoit tacitement l'authorité de chaſſer les Paſteurs, puis qu'il lui eſtoit commãdé d'eſtablir d'autres preſcheurs, ce qu'il ne pourroit jamais effectuer, cependant que les Miniſtres y ſeroyent, qui voudroyent touſiours contredire à ce que ſes preſcheurs diroyent, & feroyent.* Sa lettre eſtoit apres amplifiee par des grandes exhortations aux Reformés de ſe ranger à l'Egliſe Romaine, auec pluſieurs promeſſes à qui le feroit volontairement, & ſans attendre d'y eſtre contraints.

Il adjoignit à ceſte lettre vn autre eſcrit par lequel il taſchoit de reparer partie de la breſche qu'il auoit faite à ſa reputation, en l'aſſemblee du 26 Iuillet: car il auoit ramaſſé quelque peu de paſſages de l'Eſcriture ſaincte, & vn peu plus des Docteurs de l'ancienne Egliſe, pour preuue de quelques parties de la Meſſe, & auſſi de l'vſage du Celibat du Clergé. Mais le ſieur Scipion Lentule Neapolitain, Paſteur de l'Egliſe de S. Iehan, lui oppoſa vne docte reſponſe laquelle fut imprimee peu apres: où il fait voir combiẽ Pouſſeuin s'abuſoit en l'intelligence de ſes productions: & combien l'Egliſe Romaine nouuelle s'eſt eſloignee en telles choſes du bon chemin. Le Lecteur prudent, & non paſſionné, pourra par la conference, & examen de ces deux imprimés oppoſites, facilement cognoiſtre quel des deux a eſcrit auec plus de raiſon, & de fondement.

Le Reuerendiſſime Pouſſeuin, (les plus grands meſmes de ſon parti, l'ornoyent de ce tiltre) voyãt qu'il ne pouuoit reparer les breſches de ſa reputatiõ, nõ plus par ſes eſcrits, que par ſes

paroles, s'adreſſant à ceux qui lui ſçauoyent reſpondre, il les quitta du tout, & s'en alla deſcharger ſon deſdain ſur les poures fideles eſpars, & eſcartés parmi les Papiſtes au plus bas des Valees, & ſur tout à Campillon, & Fenil, où s'en trouuoit grand nombre: mais pour la raiſon ſuſdite fort expoſés aux iniures de leurs ennemis. & ſur tout de ceſte groſſe troupe de rauageurs, entretenus en l'Abbaye de Pinerol, deſquels a eſté parlé ci deuant au chap. 14. n'eſtans Campillon & Fenil eſloignés qu'enuiron vne lieuë & demi de ladite Abbaye: en laquelle ſe retirerent en ce temps les Commiſſaires Corbis, Iacomel, Paris Prouane Preuoſt general de Iuſtice. Pamphile Carance, Vicaire Archiepiſcopal, auſquels Pouſſeuin s'alla joindre, & de là enuoyoyent leurs ſatellites empriſonner les perſonnes, & rauager les biens deſdits Reformés eſpars; & ſur tout en la Cõmunauté de Campillon, où quelques Gentils-hommes fort aduerſaires de la Religion aidoyent à ces gens-là à faire du pis qu'ils pouuoyent à leurs ſujets qui en faiſoyent profeſſion, qui s'enfuirent pour la plus grande partie: mais ceux qui ſe laiſſerent attrapper furent mal-traitrés. Quelques vns par infirmité abiurerent la Religion dans le Temple de Cãpillon le 5. d'Aouſt en preſence de tous les ſuſdits qui en firent dreſſer des actes en grande ſolemnité: puis les deliurerent, & leur rendirent les biens rauis, deſquels toutefois la meilleure partie retourna apres au bon chemin.

On eut voulu attrapper les fugitifs. Pour ce faire le Seigneur Iehan Pierre vn de leurs Gentils-hommes feignant en auoir compaſſion, enuoya en leurs retraites les aduertir qu'il procureroit enuers Pouſſeuin qu'ils peuſſent retourner & viure en paix en leurs maiſons; pourueu qu'ils lui donnaſſent quelque ſomme d'argent, & vne honorable eſtreine au Commandeur: & qu'ils ſe trouuaſſent tous de nuict en tel lieu, pour en faire la reſolution: mais de l'autre coſté ils auoyent diſpoſé ſecrettement leurs gens aux enuirons dudit lieu, pour les attrapper tous, lors qu'ils ſeroyent aſſemblés, & occupés en leur feinte traitté: mais Dieu voulut qu'ils eurent des indices de la tromperie aſſez à temps pour eſchapper à la faueur de la nuict.

Le mois d'Aouſt fut preſque tout employé en telles extor-

ſions,

sions. Puis Pousseuin par acte publié le 28. d'Aoust fit commãdement aux Syndiques de Bubiane, de pourvoir de maisons, & rentes suffisantes pour des prescheurs qu'il vouloit establir entr'eux. A quoi les Papistes mesmes s'opposerent par autre acte public, affermans que leurs Eglises estoyent assez pourveuës de maisons & reuenus, pour les gens d'Eglise qui leur estoyent necessaires : qu'il appartenoit aux Curez d'y pourvoir, & non à la Communauté. Ce fait Pousseuin retourna à la Cour du Duc au commencement de Septembre, & fit tant par ses odieux & calomnieux rapports, que la conclusion y fut du tout confirmee de proceder contre les Reformés des Valees par la force des armes.

CHAPITRE XVII.

Les Reformés aduertis des conclusions faites contr'eux ont derechef recours à S. A. par supplications, & prient quelques grands Seigneurs d'interceder pour eux. Et aussi Madame la Duchesse de Ferrare.

LEs Reformés estans aduertis des odieux, & calomnieux rapports de Pousseuin, & des conclusions en suite faites contr'eux, escriuirent incontinent à Mõsieur de Raconis le vrai narré de ce qui s'estoit passé entre Pousseuin & eux, & du procedé estrange, & iniurieux duquel il auoit vsé, sans les auoir conuaincus d'aucun erreur, ni voulu escouter leurs raisons. Et le prioyent d'en vouloir aduertir S. A. (afin qu'on n'adjoustast pas foy à ses odieux rapports) & leur estre intercesseur enuers icelle, en lui presentant la requeste qu'ils lui adressoyent.

Ceste requeste à S. A. contenoit *leurs Protestations de sincere fidelité & obeissance à son seruice en tout ce qu'ils pourroyent selon la Parole de Dieu, la supplians de n'adjouster foy à ceux qui voudroyẽt lui persuader le contraire, & l'irriter contr'eux à tort, afin qu'il n'en aduint comme estoit arriué à quelques vns de ses Serenissimes Predecesseurs, qui s'estoyent laissés persuader par calomnies à persecuter*

leurs subjets de la Religion, alors appelés le peuple Vaudois, & apres plusieurs maux arriués à telle occasion, auoyent finalement touſiours jugé eſtre le mieux de les laiſſer viure en paix & en la liberté de leur Religion, laquelle s'eſtoit touſiours amplifiee, tant s'en faut qu'elle ait peu eſtre abolie par tant de perſecutions en quelques centaines d'annees, choſe toute notoire en ce pais, ce qui teſmoigne que leur Religion eſt verité de Dieu, qui s'en eſt touſiours declaré protecteur. Que S. A. n'ignoroit pas ce qui eſtoit aduenu du temps du Sereniſſime Duc Charles ſon Pere, d'heureuſe memoire, qui auſſi auoit eſté induit par perſuaſions calomnieuſes à perſecuter la meſme Religion. Mais apres auoir mieux penſé à l'affaire, auoit par ordonnance publique fait ceſſer la perſecution, & defendu à tous ſes ſubjets de perſecuter ceux du peuple Vaudois, ſous quelque pretexte que ce fut : Qu'ils la ſupplioyent de bien conſiderer, & imiter ceſt exemple de feu le Duc ſon Pere, & faire ceſſer ceſte perſecution tant cruelle, & empeſcher la ſuite de tant de meurtres, rauages, & enormes excez qu'on cõmettoit contr'eux en haine de leur Religion, qui cependant eſt la vraye Religion ancienne, enſeignee par les Prophetes & Apoſtres, & meſme par le Fils de Dieu Ieſus Chriſt noſtre Seigneur à eux deſcendue de Pere en fils, & qu'aucun ne leur a encores peu, & s'aſſeurent qu'on ne pourra leur prouuer le contraire. Que s'il plaiſoit à S. A. de deputer quelques perſonnages capables, prudens, moderés, & non paſſionnés, pour conferer amiablement auec eux, & rechercher ſincerement les vrayes informations tant de leur doctrine, que de leur vie, & conuerſation, ils ſeroyent trouués tout autres, qu'ils ne ſont qualifiés par leurs ennemis. Que cependant il plaiſe à S. A. de faire ceſſer tous actes de perſecution, au moins juſqu'à l'iſſuë du Concile conuoqué.

C'eſt le ſommaire de la requeſte, de laquelle ils enuoyerent vne copie à Monſieur de Raconis, vne autre au Sieur Comte Charles de Luſerne, & vne autre encores au Sieur Comte de la Trinité : prians chacun d'eux de la faire tenir aſſeurément à S. A. & enuers icelle eſtre leur interceſſeur pour eux. Nous n'inſererons ici des trois lettres, que celles qu'ils addreſſerent au Sieur de la Trinité, pour eſtre la plus briefue, ainſi traduite de l'Italien :

Illuſtriſſime Seigneur, La preſente eſt pour ſupplier de cœur V. S. Illuſtriſſime, tant que nous pouuons, que pour l'amour de Dieu, elle dai-

gne

gne nous auoir pour recommandés enuers S. A. nostre Sereniſſime Prince, en ceſte ſienne venue en Piedmont: & elle en aura loyer de Dieu & des hõmes de Dieu, pour l'aide qu'elle aura dõnee aux innocẽs, qui n'ont jamais eu autre deſir, ni n'ont, que de viure & mourir au ſeruice de Dieu, & en l'obeiſſance de leurs Superieurs: Des hommes, pource qu'en ſecret, tous hommes de bien, & vertueux ne trouuent pas bon, que tant de perſonnes, qui meurent innoquans Ieſus Chriſt vnique Fils de Dieu, ſoyent ainſi cruellement deſchirees: & nous, & nos enfans pour touſiours conſeruerons la memoire d'vn benefice tãt ſinguler, & vous en demeurerõs perpetuellement obligés. Nous vous enuoyons la copie d'vne requeſte que nous faiſons à S. A. conforme à celle que nous auons ennoyee à l'Illuſtre Seigneur le Comte Charles noſtre Seigneur, afin qu'il lui plaiſe la preſenter à S. A. pour la fleſchir à auoir compaſſion de nous ſes poures ſubjets. Nous ſupplions pareillement V. S. Illuſtr. daigner auſſi nous y fauoriſer ſelon ſon pouuoir, & nous ſauons qu'elle peut beaucoup. Nous ne nous retenons pas d'implorer ici l'aſſiſtance de tous, en vn tel beſoin, & pour cette noſtre cauſe, de la bonté de laquelle nous ſommes en bonne conſcience bien aſſeurés. Ce que nous offrons de prouuer, & ſi nous ne le faiſons qu'on nous traitte comme on voudra. Parquoi V. S. Illuſtr. ne s'eſmerueillera pas, ſi nous prenons hardieſſe de la ſupplier qu'elle nous aye pour recommandés, encore que nous n'ayons pas grande priuauté auec elle, ne fait choſe pour ſon ſeruice qui nous ait peu acquerir telle faueur: mais s'en offrant l'occaſion, nous monſtrerons par les effects de tout noſtre pouuoir combien nous lui ſommes affectionnés. Le Seigneur Dieu par ſa bonté vueille conſeruer en toute felicité V. S. Illuſtriſſime, à laquelle nous baiſons humblement les mains, auec nos cordiales recommandations. De la Valee de Luſerne, ce 22. de Septembre 1560.

De V. S. Illuſtriſſime,

Treſ affectionnés ſeruiteurs, Les poures habitans du Val Luſerne.

En ces iours le Duc, la Ducheſſe ſon eſpouſe, auec leur Court ſe retiroyent de Nice en Piedmont, toute la Nobleſſe Piedmõtoiſe leur vint au deuant pour honorer leur venuë. C'eſt pour-

quoi les Reformés estimerent necessaire de recommãder leur cause à ces Seigneurs, afin qu'en ceste occasion de la venuë de son Alteſſe, ils fissent enuers elle quelque bon office pour eux.

Peu de jours apres on entendit que Madame Renee de Frãce, vefue de feu Hercules Duc de Ferrare s'en retournant en France passoit par le Piedmont, c'est pourquoi les Reformés des Valees trouuerent bon d'implorer aussi son interceſſion pour eux, enuers les Alteſſes du Duc, & Ducheſſe de Sauoye, leurs Princes, sachans qu'elle affectionnoit fort la Religion Reformee, de laquelle elle auoit vraye cognoissance, & a perseueré en la profession d'icelle jusqu'à la mort, & qu'aussi elle estoit tante maternelle de Madame Marguerite Ducheſſe de Sauoye. Leſquelles conſiderations leur faisoyent eſperer quelque soulagement par son moyen. Le sieur Lentule Paſteur de l'Egliſe de sainct Iehan auoit familiere cognoissance de ladite Dame, deuant laquelle il auoit preſche cependant qu'elle estoit encores à Ferrare. Pource il lui eſcriuit le 30. de Septẽbre, *Lui ramenteuant les faueurs qu'il auoit autrefois receus d'elle, & lui signifiant sa vocation au sainct Ministere, és Egliſes Reformees des Valees de Piedmont, où il auoit trouué vn peuple fort affectionné à la vraye Religion, fidele à Dieu, & à ſes Superieurs, & de vie exemplaire: mais maintenant cruellement perſecuté par l'importunité du Pape, & autres Prelats de l'Egliſe Romaine. Parquoi il la ſupplioit au Nom de Dieu d'interceder pour eux enuers leurs Alteſſes pour faire ceſſer ceſte grande perſecution.* On croid que ceſte Dame s'y employa, mais les contrepoids estoyent trop puissans contre son interceſſion pour obtenir son deſir.

Chapitre XVIII.

Grands bruits & appreſts de guerre contre les Reformés des Valees. Le Comte Charles de Luſerne cerche les moyens d'y remedier. Ses Conſeils. Reſponſes des Reformés, & comment ils ſe preparerent attendans l'armee.

Dés

DEs le commencement du mois d'Octobre suiuant, les Reformés des Valees furent aduertis de diuers endroits, & le bruit couroit, & croissoit de jour en jour par tout le Piedmont, qu'on leuoit par tout des troupes de gendarmerie pour exterminer entierement les Eglises Reformees des Valees, qu'on auoit publié la grace à tous bannis & vexés pour crimes, qui viendroyent s'employer à telle execution: Que les horribles menaces jointes aux apprests de guerre estoyent telles par tout le Piedmont, & Prouinces circonuoisines, qu'il sembloit qu'en peu de jours tout y deuoit estre exterminé, & reduit à vn monde nouueau, tellement que les circonuoisins desdites Valees, qui y faisoyent allaiter des enfans, & tous autres qui y auoyent quelques droits, couroyent les en retirer comme d'vn total, & inéuitable embrasement, & ceux qui y auoyent des parens & amis y vindrent aussi, pour les induire à s'accorder auec l'Eglise Romaine, ou, à s'esloigner desdites Valees cependant qu'ils en auoyent le moyen.

Entre les autres le Comte Charles ne cessoit de solliciter sur tout ses subiets d'Angrogne à s'accommoder au temps, & esuiter le mal-heur prochain, en faisant ce qu'on leur commãdoit. Ils lui enuoyerent de leurs principaux au Mondeui son gouuernement, pour lui remonstrer qu'ils ne pouuoyent en bonne conscience faire ce qu'on leur commandoit, lui porterent les concessions & libertez pour la Religion, que le feu Duc Charles Pere de S. A. leur auoit ottroyees en Decembre 1535. le prians d'intercceder pour eux afin qu'ils fussent conserués és mesmes libertez. Mais il respondit qu'il ne le pouuoit faire à cause des raisons qu'il leur proposa; bien promettoit-il d'aller vers S. A. & la supplier pour eux, pourueu qu'ils lui promissent de congedier leurs Ministres, & d'accepter les Prescheurs qu'on leur enuoyeroit.

Eux qui n'auoyent la volonté, ni la charge de promettre telles choses, lui promirent de rapporter ses propositions à leur peuple, & de lui en enuoyer la response dans peu de jours par le sieur Pierre Boule leur Podesta, (qui estoit de la Religion, natif & habitant à Bubiane) homme fort agreable audit Seigneur, lequel ne voyant arriuer ledit Juge Boule aussi tost qu'il

euſt deſiré, eſcriuit à Madame ſa mere auec eſmotion le 18. d'Octobre, *Que puis que ceux d'Angrogne ne lui auoyent pas enuoyé la reſponſe comme ils auoyent promis, il la prioit de leur proteſter en bonne forme pour ſa deſcharge deuant Dieu, & les hommes, que s'ils n'executoyent promptement ce qu'il auoit dit à leurs Deputez, leur totale ruine eſtoit prochaine, & ineuitable, qu'en tel cas ils ne penſaſſent plus de recourir à lui, car non ſeulement il ne les fauoriſeroit plus, mais meſme ſeroit contraint de leur eſtre aduerſaire.* Ladite Dame s'y employa, mais les Reformés lui reſpondirent, *Que la Parole de Dieu, & leur conſcience ne leur permettoit de faire ce qu'on requeroit d'eux, ni autrement que ce qu'ils auoyent declaré par eſcrit.*

Le Comte cependant eſtoit allé au rencontre, & pour accompagner S.A. à ſa venue de Nice en Piedmont: & à ſon retour au Mondeui, il trouua la reſponſe de Madame ſa mere, qui ne le contentoit point, pource il voulut lui-meſme venir au Val Luſerne, pour y faire ſon dernier effort, par ſes conſeils & remonſtrances Eſtant arriué en ſon hoſtel à Luſerne, il y fit appeller les principaux d'Angrogne, & ſe plaignit aſpremẽt d'eux *de ce qu'ils n'auoyent ſuiui ſon conſeil. Leur remonſtra que l'armee eſtoit toute preſte, & en chemin pour les venir exterminer, & que pour l'affection qu'il leur portoit, & la grande compaſſion qu'il auoit d'eux, il eſtoit venu expreſſement pour les exhorter encore vne fois à preuenir leur mal-heur par vne prompte obeyſſance, s'offrant moyennant cela de les fauoriſer encore de tout ſon pouuoir en ceſte extremité.*

Ces principaux l'ayans remercié humblement du ſoin qu'il auoit d'eux, lui dirent, que pour faire la reſponſe plus vnie & authentique, ils feroyent tenir le conſeil general des chefs de famille, puis lui reſpondroyent promptement. La concluſion du conſeil, & reſponſe au Comte fut, *Qu'ils n'eſtoyent aſtraints aux perſonnes, mais à la Parole de Dieu, parquoi s'il plaiſoit à S.A. leur octroyer de ſe pourueoir d'autres Paſteurs, qui leur annoncent purement icelle Parole, ils congedieront les Paſteurs eſtrangers, auſſi s'il plait à S.A. de faire chanter Meſſe en leurs paroiſſes, ils ne l'empeſcheront pas: mais qu'eux n'y peuuent aller en bonne conſcience, ni y donner conſentement.* Le Comte eut voulu vne reſponſe plus abſoluë, & non conditionnee: mais les Syndiques reſpondirent,

qu'ils

qu'ils ne pouuoyent rien changer à ce que le Conſeil auoit conclu, & fait mettre en acte public : alors il monſtra d'en eſtre content.

Le lendemain le bruit courut çà & là, que ceux d'Angrogne auoyent promis de faire ce qu'on leur auoit commandé, & les lettres en voloyent de toutes parts.

Ce qu'entendu par le peuple d'Angrogne, il y eut incontinent vne grande irritation contre ceux qu'on auoit enuoyés preſenter la reſponſe : le peuple eſtimant qu'ils euſſent pour quelques reſpects mondains promis plus qu'il ne faloit, mais eux proteſterent de n'auoir reſpondu ſinon comme on auoit conclu au Conſeil. Sur quoi on enuoya promptement recognoiſtre les actes entre les mains du Greffier, & furent trouués falſifiés, y eſtant contenu que le peuple d'Angrogne promettoit d'obeïr aux commandemens qu'on lui auoit faict. Alors la clameur y fut grande, & on enuoya incontinent faire plainte au Comte de la falſification deſdits actes, auec proteſtation qu'ils vouloyent pluſtoſt mourir tous, que de conſentir à faire ainſi generalement comme l'eſcrit falſifié portoit. Le Comte commanda au Podeſta d'y remedier. On attribua la coulpe de ceſte faute à vn certain Greffier, puis on raccommoda le tout en bonne forme ſelon la vraye concluſion du Conſeil.

Ce coup ayant failli, le Comte voyant le peuple totalement reſolu de ne demeurer ſans Paſteurs de ſa Religion, propoſa pour ſon dernier remede, qu'au moins on conſentit de les tenir cachés pour auoir recours à eux ſecrettement au beſoin, faiſant cependant courir le bruit qu'ils s'en eſtoyent allés: donnant enſemble quelque ſomme de deniers au Duc, telle que lui meſme pourroit accorder. Que cependant il feroit chanter vne Meſſe à Angrogne, ſans les obliger à s'en meſler en aucune façon, & qu'il eſperoit que le Duc s'en contenteroit, & feroit retirer l'armee qui s'approchoit.

Sur ceci on conſidera la faute qu'on feroit à dire ce qui ne ſeroit pas la verité, enſemble la difficulté qu'on auroit à tenir les Paſteurs cachés comme on conſeilloit: & finalement la neceſſité qu'ils auroyent en pluſieurs occaſions des aſſiſtances publiques de leurs Paſteurs. Et quãt à la propoſition de la ſomme de deniers pour donner à S. A. Ils ne ſauroyent où la pren-

dre, à cause des grandes pertes que ceste persecution leur auoit causées desia par neuf mois, en plusieurs manieres, & la grande cherté, & peu de viures que le peuple auoit. On respondit dõc, qu'on ne se pouuoit passer d'auoir publiquement des Pasteurs selon leur Religiõ. Or pource que le rẽuoy des Pasteurs, ou au moins les tenir tellement cachés, qu'ils ne parussent point en public, estoit le poinct principal qu'on leur demandoit. Ne l'ayant peu accorder, le Comte se retira mal-content; & cependant fort dolent de i grand mal-heur prochain. On le remercia fort affectueusement du desir qu'il monstroit auoir de la conseruation de ses bons subiets: quelques vns eussent desiré que le peuple en ce temps là se fut efforcé quant à l'argent demãdé; & ont laissé en leurs memoires, qu'on laissa eschapper des bonnes occasions de conseruation pour tel defaut, & qu'on s'en repentit puis apres trop tard.

Or cependant que telles choses se faisoyent par les conducteurs des Eglises, les autres du peuple continuoyent auec diligence en ce qu'ils voyoyent estre necessaire pour leur conseruation, & de leurs familles. Car dés qu'on fut asseuré que la guerre estoit concluë contre eux, & qu'à ceste effect on leuoit par tout des troupes en grande diligence, les Pasteurs & conducteurs des Eglises s'assemblerent par plusieurs fois, pour considerer ce qui seroit à faire, afin d'euiter la totale ruine de laquelle ils estoyent menacés, & premierement ayans conclu de ne consentir à aucune chose prejudiciable à l'honneur de Dieu, & de sa Parole, ils arresterent d'exhorter extraordinairement tous d'auoir serieusement recours à Dieu, auec vraye foy, & repentance, par humbles & ardentes prieres: qu'vn chacun procureroit de se pouruoir des choses necessaires, & de retirer en diligence ses prouisions, hardes, & aussi les personnes foibles, vers les plus hautes habitations, & plus asseurees des montagnes voisines. Et finalement vers la fin d'Octobre l'armee s'approchant on celebra le jeusne public, & le Dimanche suiuant la Ste Cene. Cependant on voyoit le peuple s'apprester auec vne resolution & allegresse incroyable, à prendre de la main de Dieu tout ce qu'il lui plairoit leur enuoyer, & permettre qu'ils souffrissent pour la querelle de sa Ste-

veri-

verité. On les oyoit chãter auec zele & pieté Pseaumes au Seigneur, en leurs maisons, & voyages vers les montagnes, ils s'encourageoyent les vns les autres à bien faire auec grande edification.

Quant à la defense, quelques vns opinerent à ne l'entreprendre par armes iusqu'à l'extremité, & apres s'estre retirés iusqu'au plus haut des montagnes, pour le respect du Prince, & pour n'espandre le sang humain, cependant que l'on s'en pourroit passer. Mais les autres alleguans que c'estoit plustost le Pape, & ses satellites, que leur Prince, qui leur faisoit la guerre, puis que (comme on affermoit) il auoit promis pour la faire executer, cinquante mille escus par mois pendant qu'elle dureroit, outre le reuenu d'vn an de tous les biens Ecclesiastiques des Estats de S. A. & que quant au sang humain, s'il s'espandoit, n'en pouuoyent estre coulpables ceux qui y estoyent contraints pour la defense de leur Religion, de leurs vies, & de leurs familles: mais bien ceux qui les assailliroyent par violẽce & injustement: qu'on deuoit considerer en quel estat on se trouueroit au plus haut des montagnes, parmi les neiges, quasi sans viures, apres que l'ennemi auroit occupé, rauagé, & bruslé leurs maisons abandonnees, emmené leur bestail, & autres biens, en outre les iroit assaillir au plus haut des montagnes pour les y massacrer, ou faire mourir de faim & de froid. Qu'il faloit donc, se confians en Dieu, tesmoin & protecteur de leur innocence, s'opposer à l'ennemi entrant en leurs lieux le plus tost, & le plus vigoureusement qu'on pourroit. Cest aduis fut suiui, & chacun s'y prepara.

Chapitre XIX.

Arriuee de l'armee en la Valee de Luserne. Combat à S. Iean, puis à Angrogne. Retraite & campement de l'armee à la Tour.

Cependant qu'on s'occupoit és Valees aux choses susdites, l'armee s'approchoit, & le Ieudi dernier d'Octobre Angrogne fut exposee à feu & à sang, par lettres affichees & cris publiés par tout. Et le lende-

main premier de Nouembre 1560. l'armee sous la conduite du Comte de la Trinité arriua, & fit alte à Bubiane, d'où ses auantcoureurs ayans passé la riuiere Pele, entrerent dés ce jour-là parmi les bourgades de Sainct Iehan peuplees de Reformés & y commencerent leurs actions d'hostilité par rauages, & emprisonnemens de ceux qui se laisserent attrapper. Mais les hõmes du lieu ayans pris les armes pour leur defense, apres quelque combat, les ennemis furent mis en fuite, abbandonnans quelques armes, & vn de leurs morts, retirans les autres blessés en leur camp, qui fut presque tout mis en alarme, & desordre par les cris de deux de leurs gens de cheual, qui deuançans les autres qui fuyoyent de Sainct Iehan, alloyent crians, arme, arme, les voici: tellement que l'armee qui estoit en ordre pour marcher, se mit en tel desordre, nonobstant tout ce que peurent faire les Officiers, mesme à coups d'halebardes, & autres armes, qu'il n'y eut moyen de la remettre en ordre, ni de les faire partir de Bubiane pour ce jour là, & toutefois nul ne les poursuiuoit.

Le Samedy 2. de Nouembre toute l'armee passa la riuiere & vint faire ses monstres és prairies de sainct Iean, vers Angrogne, és frontieres, & passages de laquelle le peuple auoit mis des gardes pour empescher l'armee de monter, s'il estoit possible: mais assez foibles du commencement, car nonobstant tout ce qui a esté remarqué ci dessus, plusieurs ne pouuoyent estre persuadés que l'armee deust arriuer. Parquoi ne s'estoyent diligetés à retirer à leurs bardes, & familles, & y estoyét occupés lors que l'armee se presenta pour entrer. Ces gardes toutefois nonobstant leur petit nombre deliberees de sacrifier leurs vies à Dieu pour la defense de leur Religion, & de leurs familles voyans l'armee disposee pour les assaillir, se jetterẽt par tout à genoux à la veue de l'armee ennemie, & ce par plusieurs fois, demandans auec prieres ardentes l'assistance du Seigneur, & pardon de leurs pechez, conuertissant les cœurs de leurs ennemis, afin qu'il n'y eut effusion de sang humain, & leur faisant la grace de pouuoir subsister en la defense d'vne tant bonne querelle, ou bien s'il luy plaisoit en disposer autrement, qu'il luy pleut les receuoir auec leurs familles, en son Royaume celeste,

& à ces prieres estoyent jointes par tout les deuës exhortations selon telle necessité.

Cependant le Sieur de la Trinité ayant fait faire la reueuë à son armee, bien proche & à la veuë des gardes susdites, & disposé ses troupes pour l'assaut, elles se jetterent dans les vignes, qui sont entre S. Iean & Angrogne, & mõtoyent en grande diligence pour gagner le haut, & entrer dans Angrongne, mais les gardes s'y opposerent courageusement: combien qu'elles n'eussent en tout qu'enuiron vne centaine d'hommes. Toutefois voyans que les troupes ennemies en si grand nombre estendoyent leurs aisles deçà & delà pour les enuironner: ces gardiens s'allerent peu à peu retirans vers le haut, en combatant touſiours jusques au soir, lequel venu, les ennemis se reposerent, & se disposoyent à souper, & loger au lieu, où ils estoyent paruenus. Ceux d'Angrogne se jettans à genoux remercioyent Dieu de son assistance, & le prioyent de leur continuer son secours, & ce en la presence de leurs ennemis qui se mocquoyent d'eux. Mais Dieu se monstrant touſiours fauorable aux siens, fit que le Sieur de la Trinité commanda la retraite à son armee, laquelle abbandonna incontinent tout ce qu'elle auoit gagné de terroir en ce jour-là, auec grand trauail, & grande perte, car elle y laissa grande quantité des siens morts, & emmena grand nombre de blessés qui moururent depuis presque tous. Mais l'armee en se retirant, brusla grand nombre de maisons, & autres edifices & biens de ceux de sainct Iean, & d'Angrogne, & sur tout gasta les vins, qui estoyent encores la pluspart dans les cuues.

Ceste retraitte apporta vn grand soulagement à ceux d'Angrongne, qui auoyent combatu presque tout le jour, & estoyent tant las, recreus, & tous trempes de sueur, & tant alterés qu'ils n'en pouuoyent presque plus, tellement que si l'ennemi ne se fut retiré, & qu'il leur eut falu demeurer toute la nuict sous les armes, & en defense, ils eussent eu beaucoup à souffrir. Mais Dieu y pourueut à leur consolation, les ayant aussi tellement fauorisés toute ceste journee là, qu'en vn si long, & opiniastré combat, ils ne perdirent que trois de leurs hommes, & n'en eurent qu'vn de blesse, qui fut bien tost gueri.

Or eſt à remarquer que le Sieur de la Trinité auoit enuoyé dés le matin le Prieur de ſainct Iean auec Iacomel Inquiſiteur d'Angrogne, ſous pretexte d'y moyenner quelque accord auec les principaux, mais en effect pour les endormir, afin qu'ils ne pourueuſſent pas à leurs defenſes, eſtans occupés dans leur Temple eſloigné du danger, pour ce pretendu traitté, & ne pẽſans pas qu'on les deuſt aſſaillir, cependant qu'on traittoit d'accord. Et pluſieurs s'eſmerueillerẽt qu'on eut laiſsé aller en paix ces inſtrumens de tromperie, apres qu'on l'eut recognuë, & ſur tout l'Inquiſiteur ſuſdit, qu'on ſauoit auoir eſté vn des principaux boutefeux de ceſte perſecution. Mais on voulut practiquer le commãdement de noſtre Seigneur, faiſans bien à ceux qui nous font du mal, & prians pour ceux qui nous haïſſent, & perſecutent.

Ce ſoir-là l'armee ayant fait, & perdu, comme a eſté dit, ſe vint loger à la Tour, beau, & gros village, ſituê en la plaine, au centre & comme au cœur de la Valee de Luſerne, enuiron vne petite lieuë loin du lieu du combat. En ce lieu habitoyent d'ancienneté des familles de la Religion, tellement que leurs Paſteurs y preſchoyent quelquefois (comme a eſté remarqué au chapitre ſixieſme. Mais la plus grande partie des habitans eſtoit de contraire Religion, & la pluſpart paſſionnés contre la Religion Reformée, de la quelle ils deſiroyent l'extirpation: mais ils furent cé ſoir là ſaoulés de leur deſir par l'armee qui non ſeulement les rongea entierement, y faiſant long ſejour: mais y fit en telle ſorte qu'heureux s'eſtimerent ceux qui auoyent peu faire euader à temps, & ſans deshonneur leurs femmes, & leurs filles, qu'ils enuoyerent à leurs voiſins de la Religion, les prians de les auoir en recommandation, & les retirer auec eux és mõtagnes, loin de l'impudicité de leurs nouueaux hoſtes: Ceux de la Religion dudit bourg s'eſtoyẽt retirés avec leurs familles auant que l'armee y arriuaſt, ſachans bien qu'on leur en vouloit.

Or le Sieur de la Trinité ayant fait loger ſes troupes dans ce bourg, qu'il fit incontinent barriquer, fit reparer les breſches du Chaſteau, ſitué ſur vn coſtau proche, & au Septentrion dudit village, duquel chaſteau ceſte tour tant apparente

&

& renõmee, qui lui ſeruoit de donjon, auoit eſté pluſieurs annees auparauant abbatue par les François, ainſi qu'il a eſté dit au chapitre ſeptieſme. Mais les corps de logis, qui ſouloyent eſtre les maiſons des Gentils hommes du lieu, auoyent eſté cõſeruées auec les murailles qui les enuironnoyent en forme de fortereſſe, ſauf les breſches que la Tour y fit quand elle fut abbatue, leſquelles eſtans reparees, y fut eſtablie vne groſſe garniſon, ſous la charge de Ioſeph Bauſter, qui peu de mois apres y exerça les cruautez que nous remarquerons ci apres.

Ledit Sieur de la Trinité enuoya auſſi vne autre groſſe garniſon au Villar vne lieuë au deſſus de la Tour, & l'eſtablit dans vn palais fortifié par les Gẽtils hommes du lieu, qui y fit auſſi beaucoup de mal. Il en enuoya auſſi vne au chaſteau de la Perouſe, & fortifia celle du chaſteau de Perier au val de S. Martin, le gros de l'armee demeurant touſiours campé à la Tour, acheua de ronger ceux qui y auoyent deſiré la perſecution, outre le deshonneur, & autres maux qu'ils en ſouffrirent.

Quand les Reformés du Val Luſerne virent l'armee campee, & rétranchee à la Tour, c'eſt aſſauoir en leur ſein, d'où à toutes heures, & ſubitemẽt elle les pouuoit aſſaillir tout à l'entour, lui eſtant tout joignant S. Iean à l'Orient, Angrogne au Septentrion, Villar à l'Occidẽt, & Rora au Midi: ſans que pourtant l'armee peuſt eſtre enſerree à cauſe de la large plaine du coſté d'Orient, fauorable à leur caualerie. Iceux Reformés s'appercẽuans du deſſein des ennemis, enuoyerent remonſtrer le tout, & demander ſecours à leurs freres des Valees circonuoiſines, qui incontinent s'y diſpoſerent.

Chapitre XX.

Le Sieur de la Trinité propoſe d'accorder. Combats au Villar, au Taillare, & à Rocheplate. Conferences entre ceux d'Angrogne, & ledit Seigneur, qui va à Angrogne, puis au Pré du Tour. Requeſte pour preſenter à ſon Alteſſe. Ennoy des Deputez à Verceil.

LE Sieur de la Trinité ayant veu son poure succez en la premiere journee, & sceu que les Reformés estoyent resolus de se defendre à toute extremité, & recognu qu'il n'auroit pas si bon marché de ceste entrepriſe comme bruyoyent auparauant ceux qui se vantoyent qu'ils n'auroyent que pour vn desiuner de la ruine des Eglises des Valees. Parquoi il se delibera d'y proceder par fineſſes. Le Dimanche 3. de Nouembre il escriuit des lettres à ceux d'Angrogne, esquelles il feignoit *d'estre fort desplaisant de ce qui estoit aduenu le jour precedent, tant touchant le combat qui s'estoit faict, comme pour les bruſlemens & gastement des biens: Qu'il ne s'estoit pas auancé auec ses troupes pour combatre contr'eux: mais seulement s'il trouueroit en ces lieux vn lieu propre pour y faire vne forteresse pour le seruice de S. A. Mais que ses gens ayans veu qu'on auoit mis des gardes aux passages, s'estimans braués, auoyent esté esmeus à donner l'assaut, mais que nonobstant ce qui estoit aduenu, il y auoit esperance d'vn bon accord, si eux y vouloyent entendre, & que lui s'y employeroit volontiers.*

Il enuoya ces lettres le Dimanche au soir à Angrongne par vn jeune garçon des Reformés, nul autre ne l'ayant voulu entreprendre: & ceux d'Angrogne lui reſcriuirent, *Qu'ils estoyent aussi fort desplaisans d'estre ainsi assaillis auec force d'armes par les gens de leur Prince naturel, auquel ils auoyent tousiours esté obeyſſans en tout ce qu'ils auoyent peu, & s'offroyent de continuer en ce deuoir. Et qu'on ne deuoit trouuer estrange, si quelques vns de leurs gens en l'extreme neceſsité s'estoyent mis en defense pour leur Religiõ: qui est la pure Parole de Dieu, annoncee par les Prophetes, & Apoſtres, & suiuie par leurs predeceſſeurs d'ſix par plusieurs centaines d'annees. Et que n'estant pas question des biens de ce monde, mais de l'honneur de Dieu, & du salut ou ruine de leurs ames, il leur estoit trop meilleur de mourir tous ensemble, que de la quitter. Neantmoins que si sans proceder par la force des armes, on leur pouuoit monstrer par la Parole de Dieu quelque erreur en leur Religion, ils s'en corrigeroyent volontiers, & qu'ils le supplioyent humblement, & tous les autres Seigneurs du pays de Piedmont, d'estre leurs interceſſeurs pour eux enuers le Duc.*

Or le Sieur de la Trinité amuſant d'vn coſté ceux d'Angro-

gne

gne par ſes lettres, ſans attendre leur reſponſe il enuoya ſon armee dés le Lundy matin 4. de Nouembre de l'autre coſté vers le Taillaré, & le Villar: les troupes qui allerent au Villar, s'eſtans groſſies de la garniſon qui y auoit eſté enuoyee, firent effort pour monter à la Combe groſſe bourgade montagneuſe appartenante à la Communauté du Villar, où le peuple auoit retiré ſes familles, & ſes hardes: mais les gardes qu'on auoit miſes és paſſages les voyans monter, apres auoir prié Dieu, ſe ruerent ſur eux, en tuerent quelques vns, en bleſſerét d'autres, & mirent tout le reſte en fuite. En apres coururent au ſecours de ceux du Taillaré (grand quartier de la Communauté de la Tour) aſſaillis par l'autre, & plus grande partie de l'armee, où le combat fut fort opiniaſtre auec grande perte du coſté des ennemis, qui firent emporter leurs morts à grandes charrettees en leur camp à la Tour. Mais par la grace de Dieu ne fut tué aucun des defendans, & y en eut ſeulement trois legerement bleſſés & bien toſt gueris.

Ce jour-là meſme, vne groſſe compagnie de rauageurs partit de S. Second, & alla aſſaillir la maiſon d'vn riche homme de Rocheplatte leur voiſine, où tous eſtoyent de la Religion, & l'ayans priſe s'y tenoyent forts, & la ſaccageoyent: mais dixſept hommes de Rocheplatte y coururent, mirent en fuite ces garnemens, & leur oſterent leur tambour, & tout ce qu'ils auoyent butiné.

Cependant le Sieur de la Trinité ayant receu la reſponſe d'Angrogne, y enuoya Chriſtophle Gaſtaut ſon ſecretaire (lequel ſe diſoit fauoriſer la Religion) auec vn des Gentils hommes de la Valee, pour les perſuader de lui enuoyer quelques hommes propres pour conferer auec lui, & entendre des choſes qu'il auoit à leur dire, qu'ils ſeroyent bien aiſes de ſçauoir. Sur quoi ceux d'Angrogne ayans eu le paſſe-port conuenable, lui enuoyerent quatre de leurs principaux, qui à leur retour raporterent que ledit Seigneur leur auoit fait vn fort gracieux accueil, & leur auoit affermé, que quand il partit de la Cour, le Duc lui auoit dit, *qu'encore que le Pape, les Princes, & Citez d'Italie, & ſon Conſeil meſme, euſſent conclu qu'il faloit entierement deſtruire ce peuple, que toutefois lui en auoit pris conſeil de Dieu, qui*

lui dictoit le contraire en ſon cœur, lui perſuadant de le traitter doucement. D'auantage, que Madame la Ducheſſe les fauoriſoit grandement, & lui recommandoit leur cauſe, diſant, qu'il faloit auoir eſgard à ce peuple, qui ſuiuoit ſon ancienne Religion, & pluſieurs autres choſes ſemblables: *Qu'ils auoyent auſſi d'autres grands amis à la Cour du Duc: tellement que s'ils enuoyoyent gens auec ſupplication au Duc, ils obtiendroyent par le moyen de Madame la Ducheſſe plus qu'ils ne demanderoyent. Que lui, & pluſieurs autres leurs amis s'y employeroyent fort volontiers, & que par ce moyen il ſe retireroit auec ſon armee.* Les meſſagers diſoyent auſſi qu'à leur aduis il leur diſoit telles choſes ſincerement, & non par feintiſe: tellement que le peuple qui ne deſiroit rien tant que de viure paiſiblement en ſa Religion, approuua volontiers ce conſeil, & en fit reſponſe audit Seigneur, lui demandant s'il n'entendoit pas de faire auſſi accord auec tous leurs autres freres, il reſpondit qu'ouy.

Cependant qu'on s'amuſoit à telles choſes, on deſcouurit d'Angrongne, qu'vne partie de l'armee eſtoit montee par la montagne qui eſt entre Angrogne & la Tour, & deſia arriuoyent bien pres des confins d'Angrogne tendans vers le Pré du Tour, & mettoyent le feu où ils paſſoyent. Pource on enuoya des gens qui les repouſſerent par vn vaillant combat, auquel on affermoit que l'ennemi auoit perdu pluſieurs des ſiens: & de ceux d'Angrogne n'y eut vn ſeul de tué, ni bleſſé. Or on craignit que le Sieur de la Trinité prendroit occaſion de cela de rompre l'acheminement du Traitté d'accord: mais il diſſimula tout cela, reiettant la faute de tout ſur quelques vns du Taillaré, qu'il diſoit auoir tué quelques vns des ſiens ſur le grand chemin, & meſmes ſon barbier.

Le Samedy ſuiuant 9. de Nouembre, il renuoya demander ceux d'Angrogne, pour auiſer auec eux touchant l'accord. Et apres leur auoir confermé ce qu'il leur auoit dit auparauant, il leur dit, *qu'en ſigne d'obeiſſance ils miſſent les armes és maiſons des deux Syndiques, qu'il les aſſeuroit qu'ils n'auoyent rien à craindre. outre, qu'eſtans en leur lieu propre ils les pourroyent reprendre quand bon leur ſembleroit. Que le lendemain matin il iroit auec petite compagnie faire dire vne Meſſe au Temple de S. Laurens d'Angrogne.*

Puis

puis en aduertiroit le Duc pour appaiſer ſon courroux. Les Deputez ayans rapporté le ſoir à leurs gens ceſte ſienne reſolution, on s'aſſemble à Angrongne ſur la nuict pour y aduiſer. Mais combien que telle allee leur fuſt faſcheuſe, ils ne ſçeurent toutefois comment l'empeſcher honorablement.

Le Dimanche matin 10. de Nouembre il s'achemina vers le Temple ſuſdit eſloigné vne petite lieuë de la Tour, & ſon armee marchoit apres lui. Quand il eut fait chanter ſa Meſſe, il dit, *qu'il auoit auſſi enuie de voir le lieu tant renommé du Pré du Tour, pour en faire le rapport au Duc*, & s'y fit mener (auec grand nombre de ſes gens) par les Syndiques, laiſſant le reſte de ſa troupe aupres du Temple. qui cependant pilla quelques maiſons, & ſe ſaiſit des armes qui furent trouuees en la maiſon de l'vn des Syndiques, mais il ne s'y en trouua gueres, car la pluſpart les auoyent repriſes.

Ledit Sieur eſtant arriué audit Pré du Tour (vne grande lieuë eſloigné du Temple ſuſdit) il s'en retourna incontinẽt, pour les nouuelles qu'il receut que le peuple ſe mutinoit: car de faict le peuple fut fort eſmeu, voyant l'inſolence des ſoldats & conſiderant l'importance du voyage du General de l'armee au Pré du Tour: tellement que ſi quelqu'vn de part ou d'autre eut commencé à tirer vne harquebuſade, il eſt à preſumer qu'il y euſt beaucoup de ſang eſpandu: mais Dieu exauça les ardentes prieres que lui preſenterẽt ce jour-là ceux qui le craignoyent, pour l'extreme danger qu'on conſideroit, tellement que le mal ne paſſa pas plus auant, & le Sieur de la Trinité ſe monſtra ce jour là fort benin & gracieux en paroles enuers tous ceux qu'il rencontroit. Il batit vn ſoldat accuſé d'auoir deſrobé vne poule, & la fit rendre: mais le pillage des maiſons, ni les armes ne furent point renduës, à cauſe que cela auoit eſté faict en ſon abſence.

Les jours ſuiuans il renuoya ſon Secretaire Gaſtaut à Angrongne, pour faire tenir le Conſeil, & reſoudre touchant l'accord, où fut reſolu d'enuoyer des Deputez au nom de tous à Verceil, où le Duc eſtoit, auec vne requeſte, laquelle fut meſme dictee par ledit Secretaire en ceſte façon.

A Treſ-excellent, & Vertueux Prince, Monſeigneur le Duc de Sauoye, &c Noſtre ſouuerain, & naturel Prince, & Seigneur.

TRES HAVT & excellent Prince, Nous enuoyons certains de nos hommes vers voſtre Alteſſe, pour rendre teſmoignage de nos ... humble prompte, & franche obeiſſance enuers elle, & pour lui demander treſ humblement pardon touchant le port des armes fait par aucuns de noſtres, en extreme neceſſité, & toutes autres offenſes par leſquelles voſtre benigne grace pourroit auoir eſté offenſee de nous.

En ſecond lieu pour ſupplier treſ-humblement voſtre dite Alteſſe, au Nom de noſtre Seigneur Ieſus, qu'il lui plaiſe de nous permettre viure librement en noſtre Religion, qui eſt la Religion de nos Anceſtres depuis pluſieurs cẽtaines d'annees, & sõmes perſuadés d'auoir le pur & ſainct Euangile de noſtre Seigneur Ieſus, la ſeule verité, Parole de vie, & ſalut, & qu'il plaiſe à voſtre benigne grace, ne point prẽdre en mauuaiſe part, ſi pour crainte d'offenſer Dieu, nous ne pouuons accorder à quelques vnes des Traditions & Ordonnances de l'Egliſe Romaine, & en ce auoir pitié de nos poures ames, & de celles de nos enfans, afin auſſi que voſtre Alteſſe n'en ſoit aucunement chargee deuant le jugement de Dieu, auquel il faut que tous reſpondent.

De noſtre coſté, Nous proteſtons que nous voulons eſtre vrais ſeruiteurs de Dieu, le ſeruans purement, ſelon ſa ſaincte Parole, & auſſi bons, & loyaux ſubjets enuers voſtre Alteſſe, & plus obeyſſans que tous les autres, eſtans touſiours preſts d'expoſer nos biens, nos corps, nos propres vies, & celles de nos enfans, pour voſtre Excellence & Alteſſe, comme auſſi noſtre Religion nous l'enſeigne. Tant ſeulement nous requerons que nos ames ſoyent laiſſees libres pour ſeruir à Dieu, ſelon ſa ſaincte Parole. Et nous, vos poures humbles ſubjets, pricrons de bon cœur noſtre Dieu, & Pere, pour la bonne, & longue proſperité de voſtre Alteſſe & Excellence, pour la Sereniſſime Madame, & pour la Noble & Excellente maiſon de Sauoye.

De V. A. Sereniſſime,

Humbles, & obeiſſans ſubjets, Le Peuple d'Angrongne, &c.

Ceſte

Ceſte Requeſte fut leuë dans le Temple d'Angrongne, où eſtoyent de trois à quatre cens hommes d'Angrogne, S. Iean, Rocheplate, & S. Barthelemi, & du Val Perouſe, qui l'approuuerent tous ; & la copie en fut incontinent enuoyee à Luſerne à la mere du Comte Charles, Seigneur d'Angrogne, eſtant ledit Seigneur en ſon gouuernement du Mondeui.

Le lendemain le Secretaire Gaſtaut s'en alla aux autres Egliſes de la Valee de Luſerne, pour y traitter comme il auoit fait à Angrogne, & par tout les Miniſtres & principaux aſſemblés, ayans veu & conſideré la ſupplication ſuſdite, l'approuuerent tous : & y furent nommés leurs Deputez, pour le joindre auec ceux d'Angrogne, & s'aller preſenter auec la ſupplication à S. A. à Verceil, où pour lors elle faiſoit la reſidence, (d'autant qu'en ce temps-là Thurin eſtoit occupé par les Frãçois), & y furent accompagnés & conduits par le Secretaire Gaſtaut, qui ſe comporta enuers eux, comme on verra ci apres.

Chapitre XXI.

Horribles tromperies, extorſions, & cruautez exercees par le Sieur de la Trinité, & les ſiens, contre les Reformés des Valees, pendant le voyage, & ſejour de leurs Deputez à Verceil.

LE Sieur de la Trinité ayãt par tels artifices tiré hors des Valees vn nombre de leurs Principaux, & faict aller en lieu d'où ils ne pouuoyent s'en retourner aſſeurément ſans permiſſion, s'aſſeurant que leurs peuples qui les auoyent enuoyés, ne les voudroyent perdre, ni empeſcher le fruict de la paix qu'ils eſperoyent de leur voyage, ſelon les belles promeſſes qui leur en auoyẽt eſté faites, & pource ſe laiſſeroyent plus aiſément manier à ſon plaiſir, ſans remuër : fit incontinent paroir ſes pernicieux deſſeins, qu'il cõmença incontinent à executer : & premierement contre ceux du Taillaré : ſous lequel nom on comprenoit alors tout ce qui eſt des dependances de la Communauté de la Tour, vers la

montagne, tirant vers Angrongne, & vers le Villar, grande estenduë toute peuplee de Reformés, ausquels il imputoit qu'ils n'auoyent pas faict leur deuoir à s'assembler promptemẽt pour traitter l'accord, & qu'en outre ils auoyent vsé de menaces enuers ses gens. Puis sans vouloir escouter leurs justifications, il leur commanda rigoureusemẽt qu'ils eussent à lui porter tous personnellement toutes leurs armes, & lui aller demander pardon à genoux de ladite pretenduë faute. Plusieurs lui obeïrent, d'autant que l'armee estant toute campee en leur Communauté, & comme sur leurs bras, ils n'y pouuoyent subsister sans lui obeïr. Mais plus on lui portoit d'armes, & qu'on s'humilioit, d'autant plus leur monstroit il de rigueur, leur faisant cognoistre qu'il se vouloit comporter enuers eux comme represente l'Apologue du loup contre l'agneau. C'est qu'il les vouloit ruiner à quelque prix que ce fust, pour auoir par leur contree le chemin libre pour assaillir Angrogne, & le Villar quand il voudroit, & cependant empescher la communication mutuelle des Eglises, qui ne la pouuoyent auoir qu'auec tresgrande difficulté d'ailleurs, s'ils ne l'eussent peu continuer par ce lieu-là.

Derechef il leur commanda de s'assembler tous en vn lieu, pour lui faire vne response vnie touchant ce qu'il demandoit. Pour ce faire, ils s'assemblerent aux Bonnets, bourgade montagneuse vers le Villar: mais comme ils commençoyent à faire escrire, message leur arriua que l'ennemi estoit monté de l'autre costé jusqu'au plus haut du Taillaté, desnué d'hommes, ranageant tout. Alors ceux qui estoyent és Bonnets, vn mille du lieu assailli, coururent tous vers leurs maisons, pour sauuer au moins leurs familles: mais deuant qu'ils y peussent arriuer, elles estoyent desia pour la pluspart entre les mains des ennemis, qui auoyent bruslé les meubles, & hardes qu'ils n'auoyent peu porter, & emporté le reste. Quelques vns toutefois sauuerent encore les personnes, mais les autres furent trainés au camp à la Tour, chargés de leurs biens.

Ce jour là mesme sur le tard, ce General commanda aux reschappés de lui faire la response qu'il demandoit dans le lendemain matin, s'ils vouloyent deliurer leurs gens, & viure en paix, parquoi ils s'assemblerẽt derechef de nuict en la mesme bourgade

gade des Bonnets, parce qu'elle estoit entre celles de la Communauté de la Tour, la plus esloignee du camp, & de plus difficile accez : mais le matin venu, ils se trouuerent affiegés de l'ennemi, qui s'estoit saisi de tous les passages, pensans y attrapper tous les hommes, & principalement le Ministre, qui y faisoit sa demeure ordinaire. Toutefois tous eschapperent combien qu'auec grande difficulté, sur tout quelques vns qui auoyent esté prins ou bleffés. Entre les autres vn vieillard fut atteint par vn soldat l'espee nue à la main, voulant le tuer: le vieillard se jetta aux pieds du soldat, & lui empoignant les jambes le fit tomber, & le trainoit embas, le soldat demandoit secours à ses compagnons, mais le secours arriua au vieillard, qui par ce moyen se sauua.

Alors les Reformés du territoire de la Tour, se voyans sans cesse tourmentés par tromperies, & violences, l'armee leur estant si proche : & n'osans prendre ouuertement les armes, ni demander secours à leurs voisins, pour la cause susdite du voyage des Deputez vers S. A. esperans leur retour de jour en jour, auec quelque ordre fauorable pour leur deliurance, se resolurent d'abandonner cependant leurs maisons, pour sauuer leurs vies. Parquoi les vns se retirerét au haut de leur montagne dans des cauernes, parmi les rochers, combien que ce fust en hyuer. Les autres se retirerent auec leurs freres des Communautez plus voisines, Angrogne, & Villar : & les soldats l'ayans sçeu, allerent par quatre jours de suite grapiller tout ce qu'ils peurent trouuer de reste és maisons abandonnees, & quand ils n'y trouuerent plus rien, ils monterent jusqu'au plus haut de la montagne, cerchans, & rauageans tout ce qu'ils y pouuoyent trouuer.

Ils trouuerent dans vne cauerne vne femme & sa fille, & les blesserent toutes deux à mort. Dans vn'autre cauerne ils trouuerent vn homme vieux de cent & trois ans, auec vne fille d'vn sien fils, qui le nourrissoit, ils tuerent l'homme, & voulans forcer la fille, elle s'esslança bas des rochers, & mourut.

Apres les soldats ne trouuans plus rien à rauager dans l'estenduë de la Communauté de la Tour, ils entrerent en celle du Villar, rauageans & prenans prisonniers hommes, & fem-

mes, ausquels ils faisoyent porter le butin, & conduire le bestail qu'ils leur auoyent raui, & ensemble les frappoyent & traittoyent cruellement: vn des soldats sorti de Mondeui, se jetta sur l'vn des prisonniers, & auec les dents lui emporta la moitié d'vne oreille, comme enragé, disant, qu'il vouloit emporter en son pays de la chair des heretiques.

Ceux du Villar qui s'estoyent laissés surprendre sous la confiance des promesses du Sieur de la Trinité, lui en allerent faire des plaintes, & lui, faisant semblant d'estre desplaisant de ce qu'auoyent faict ses soldats, leur alla au rencontre, se monstrant courroucé en battit quelques vns, fit renuoyer les femmes sans deshonneur, & aussi les autres prisonniers, & quelque peu du butin, mais non le meilleur.

Or entre quelques Papistes qui se trouuoyent encore en ce temps-là au Villar y auoit vn meschant garnement appellé Matthieu Vernon, lequel auoit promis audit Sieur de la Trinité de lui dõner entre ses mains le jour du susdit rauage le sieur Claude Berge Ministre de l'Eglise Reformee de la Tour, qui estoit aussi fugitif par les montagnes, & en effect il fit tant qu'il le trouua accompagné de Philippes Cabriol, vn des principaux de son Eglise: alors Vernon se mit à crier, il est ici, il est ici le poulet: mais comme il pensoit se ietter sur le Ministre, ceux qui accompagnoyent leur Pasteur, & autres qui arriuerent à temps assommerent le meschant criard, à coups de pierres, puis le jetterent dans vn torrent.

Apres tous ces maux le Sieur de la Trinité fit assembler quelque nombre des conducteurs, & principaux des Reformés, & leur remonstrant que l'armee coustoit beaucoup au Duc, leur dit, qu'il faloit qu'ils en payassent vne partie, & leur demanda pour ce faict vingt mille escus: puis en rabatit quatre mille à l'interceſſion du Secretaire Gastaut, qui pour ce faire s'estoit faict promettre vne estreine de cent escus. Tellement que l'accord fut faict à seize mille, desquels le Duc quitta la moitié, & l'autre moitié le General pressoit de l'auoir promptement pour payer les soldats, & faire retirer l'armee (disoit-il,) mais on ne pouuoit trouuer argent, la cherté passee du bled les en auoit espuisés, & la persecution suruenuë, auoit rompu le commer-

merce, empeſché le gain, & apporté d'autres grandes pertes, & deſolations. On n'en pouuoit trouuer à emprunter quelque intereſt exceſſif qu'on peuſt promettre : car chacun craignoit quelque mauuaiſe yſſuë de ceſt affaire : tellement que le peuple deſireux de la paix, ne pouuant trouuer autre moyen pour auoir ladite ſomme delibera de vẽdre ſon beſtail. Mais le Sieur de la Trinité fit faire defenſe à tous d'en vendre, ou acheter ſans ſon congé, lequel il donna ſeulement à peu de marchans, qui pouree n'en vouloyent prendre qu'à treſ vil prix, & le bruit eſtoit que lui auoit part au gain. Toutefois on fit tant que les huit mille eſcus furent payés, mais l'armee ne s'en alloit pas pourtant.

Apres cela il demanda toutes les armes des Reformés, diſant qu'il en vouloit garnir les fortereſſes du Duc, menaçant de les enuoyer prendre par la gendarmerie, ſi on ne les donnoit autrement, & contraignit pluſieurs de lui en porter. En apres il demanda les huit mille eſcus que le Duc auoit quittés, & ſe fit faire promeſſe de les payer. Puis commanda que les Miniſtres fortiſſent juſqu'à ce que le Duc en euſt ordonné, menaçant de les faire deſloger par l'armee, s'ils ne le faiſoyent autrement. Parquoi par commun aduis fut conclu qu'ils ſe retireroyent juſqu'à ce ſeulement que l'armee fut deſlogee, & qu'on les conduiroit vers les Valees de ſainct Martin & de Pragela : ce qui fut faict, mais non ſans des indicibles regrets, & des extremes difficultez, pluſieurs Egliſes demeurans ſans Paſteur, au milieu des loups, & les paſſages pour la retraite des Paſteurs, eſtans treſ difficiles & dangereux de tous coſtez, ceux de la plaine, & au long des Valees, à cauſe de la gendarmerie ennemie qui les occupoit, & ceux des montagnes pour l'extraordinaire abondance de neiges qui y eſtoit tombee, tellement que l'ennemi ſe promettoit qu'ils ne lui pourroyent pas eſchapper. Mais les peuples voyãs leurs Paſteurs en tel danger, & n'oſant prendre les armes pour le reſpect ſuſdit du voyage des Deputez à Verceil, firent tel deuoir qu'ils fendirent les neiges, & conduiſirent les Miniſtres bien accompagnés par le col de Iulian, & par le Val ſainct Martin en Pragela. Mais l'ennemi entendant que les Miniſtres eſtoyent aſſemblés au

Puy (groſſe bourgade de la Communauté de Boby) pour paſſer la montagne voiſine, y accourut en grande troupe, & trouuant qu'ils eſtoyent partis enuiron deux heures auparauant, les pourſuiuirent juſques bien haut, mais ne les pouuans attaindre retournerent aux bourgades d'embas, & ſous pretexte d'y eercher les Miniſtres cachés (diſoyent-ils) ſe failoyent ouurir chambres, caues, coffres, & tout autre lieu clos, & y prenoyent le meilleur qu'ils y trouuoyent, ce qui fut continué par quelques jours, tantoſt d'vn coſté, tantoſt d'autre, ſans qu'on oſaſt leur reſiſter auec armes, pour les raiſons ſuſdites, & afin de ne donner occaſion à l'armee de ne deſloger de la Valee: tellement que l'ennemi par ce moyen cauteleux, alla où il ne ſeroit pas allé, & fit ce qu'il n'euſt pas peu faire en temps de guerre ouuerte.

Le Sieur Eſtienne Noël Paſteur de l'Egliſe d'Angrogne ne deſlogea pas auec les autres Paſteurs: car le Sieur de la Trinité monſtrant de lui porter vn particulier reſpect, lui auoit ſouuent promis, qu'ores que tous les autres Miniſtres euſſent defenſe de demeurer, lui ſeroit touſiours excepté. Item, que s'il deſiroit quelque choſe du Duc ou de lui, il l'obtiendroit. Et ſur cela le Miniſtre lui demanda ceſte faueur, Que le peuple eut paix en la liberté de ſa Religion. D'auantage, l'enuoya ſouuent ſaluër, & ſe recommander à lui, & vne fois le pria de communiquer auec lui ſecrettement de quelques poincts. Ce que le Miniſtre lui accorda du conſentement de ſon Egliſe. La Conference ſe fit enuiron huict jours auant que les autres Miniſtres deſlogeaſſent, en vn lieu de S. Iean, entre Angrogne, & le cãp. Ledit Sieur de la Trinité s'y rendit auec groſſe troupe des ſiẽs, outre autres qu'il auoit mis en embuſcade pres de là. Il propoſa au Miniſtre trois poincts. De la Primauté du Pape. De la Meſſe. De la Tranſſubſtantiation. Puis ayant ouï les reſolutions du Miniſtre le pria de les lui donner par eſcrit, & l'exhorta d'aller auec lui à la Cour du Duc pour y defendre la cauſe du peuple, & y fit grande inſtance, amenant pluſieurs raiſons, pour le perſuader de ce faire, & fit voir que s'eſtoit ſõ principal deſſein en cette conference. Le Miniſtre lui reſpondit, *Qu'il eſtoit à Dieu, & à l'Egliſe, & non à ſoi-meſme, pour en conclurre, & pourtãt*

qu'il

qu'il en feroit le rapport aux autres Paſteurs ſes Collegues, & à l'Egliſe, & puis qu'on lui feroit reſponſe, dequoi il ſe monſtra content, & apres enuiron trois heures de conference chacun ſe retira.

Peu de jours apres ledit Seigneur ſans attendre la reſponſe promiſe, enuoya ſecrettement, & de bon matin ſes troupes à Angrogne, au temple de S. Laurens ſous pretexte d'y vouloir faire dire Meſſe : mais on vid la maiſon du Miniſtre vn peu eſloignee vers la montagne, incontinent enuironnee des ennemis, dequoi le Miniſtre eſtant aduerti, en ſortit, & cerchoit de ſe retirer : mais les ſoldats taſchoyent de l'amuſer par belles paroles, n'oſans encor vſer de force, pource qu'ils n'y eſtoyent pas encore grand nombre : toutefois le Miniſtre ſe retira, & les ſoldats l'ayans ſuiui enuiron vne demi lieuë, n'oſerent paſſer plus auant pour la crainte du peuple. Mais bien roſt apres arriua l'armee, qui ſous pretexte de cercher le Miniſtre par les maiſons, & bourgades, y firent des grandes inſolenees, & pilleries, empriſonnans les vns, & frappans les autres, pour leur faire dire où eſtoit le Miniſtre, lequel cependant s'eſtoit retiré ſur la montagne parmi les rochers, auec cinq ou ſix hommes: où finalement eſtant apperceu par les ſoldats, & cognoiſſant qu'ils ne le pourroyent auoir, entrerent en ſa maiſon, & la ſaccagerent, cercherent, & mirent dans des ſacs tous les liures, & papiers qu'ils y peurent trouuer, & les porterent à leur General, qui les fit bruſler en ſa preſence, penſant peut eſtre abolir en ceſte ſorte les lettres trompeuſes qu'il auoit eſcrites à Angrongne, touchant ce pretendu accord, car il ne fit pas ainſi és maiſons des autres Miniſtres.

Ce meſme jour les ſoldats rauagerent les biens d'enuiron quarante maiſons d'Angrogne, rompirent les moulins, & emporterent tous les ferremens, le blé, & la farine qu'ils y trouuerent Puis enuiron la minuict retournerent auec torches & flãbeaux en la maiſon du Miniſtre, & cercherent par tout, & és enuirons. Et le lendemain fut fait commandement aux Syndiques de liurer le Miniſtre dans vingtquatre heures, autrement qu'Angrogne ſeroit miſe à feu, & à ſang Les Syndiques reſpondirent, *Qu'ils ne le pourroyent pas faire, d'autant que les ſoldats l'a-*

noyent chaſſé outre la montagne, & qu'ils ne ſauoyent où il eſtoit.

Les ſoldats rompirent auſſi les moulins, & exercerent les meſmes excez & rauages ailleurs comme à Angrogne. Et apres vne infinité de maux qu'ils firent en ces lieux là, le Sieur de la Trinité conduiſit ſon armee és quartiers qui lui eſtoyent ordonnés en la plaine voiſine, hors des Valees, dans leſquelles neantmoins il laiſſa des groſſes garniſons és quatre forteresſes cy deuant nommees, & ce aux deſpens du poure peuple deſolé, qui outre la deſpenſe, ſouffrit de ces garniſons des excez, & meſchancetez horribles, comme on peut cognoiſtre par les exemples ſuiuans.

Les Syndiques d'Angrogne eſtans allés porter des viures, & argent à la garniſon du chaſteau de la Tour, y furent retenus par les ſoldats, & maugré qu'ils en euſſent, & pour leur faire opprobre, & à tout le peuple, firent chanter Meſſe en leur preſence, & pource qu'ils ne ſe vouloyent pas agenouiller, ils les battirent tant qu'ils en penſerent mourir, puis l'vn fut renuoyé pour aller querir d'autre argent, l'autre ſauta bas des murailles au grand danger de ſa vie, & fut pourſuiui par les ſoldats juſques bien pres des confins d'Angrogne.

Peu de iours apres vne groſſe bande de la meſme garniſon alla à Angrogne, & feignans de vouloir paſſer plus outre, demanderent à manger & à boire, ces bonnes gens leur porterent de ce qu'ils auoyent dans vne Cour fermee. Quand ils eurent beu & mangé, ils firent ſortir les femmes, & prindrent quatorze des hommes qui leur auoyent apporté des viures, les lierent l'vn à l'autre fort ſerrés, & les emmenoyent en leur garniſon: mais les femmes & enfans coururent apres, crians & pourſuiuans les ſoldats à coups de pierres: tellement que chacun courant apres, les ennemis contraints de ſauuer leur vie par la fuite, laiſſerent eſchapper dix des priſonniers: les autres quatre furent menés en la forteresſe, deſquels deux furent rẽdus à rançon: les autres deux y furent pendus par les mains, & par les pieds, juſqu'à ce qu'ils les virent prochains de la mort, & alors ils les rendirent moyennant vne groſſe rançon: mais l'vn d'eux mourut la nuict d'apres qu'il fut rendu. L'autre fut long temps qu'on n'en attendoit que la mort: la chair lui tomba des mains.

mains & des pieds, en fin les doigts lui tomberent, & demeura impotent des mains. Les autres garnisons susdites ne faisoyent pas mieux.

Les soldats de celle du Villar prindrent vne jeune fille qui trauailloit à sa besongne, & la garderent trois iours en leur fortereſſe auant que la vouloir rendre. Ils se faisoyent traitter par les maisons voisines de leur fortereſſe auec insupportable excez, ne se contentans pas du meilleur pain, ils le vouloyent paistrir auec du beurre, & ne tenoyent plus conte de la chair de mouton, ni des veaux gras du pays, qui est vne viande singuliere, ils vouloyent des volailles à leur appetit.

Apres le deslogement de l'armee, les fugitifs de la Communauté de la Tour retournerent en leurs maisons, & les deux garnisons des fortereſſes de la Tour & du Villar complotterẽt de surprendre les habitans de la bourgade des Bonnets, de laquelle a esté parlé ci deuant, & qui auoit la fortereſſe du Villar à son Occident, esloignee d'elle moins d'vne lieuë, & celle de la Tour à son Orient, nõ gueres plus esloignee. Ces deux garnisons donques s'estans donnees l'assignation arriuerent l'vne d'embas, l'autre d'enhaut, vn peu deuant le jour, l'enuironnerent de tous costez, puis se mirent à rompre portes, & feneſtres & à descouurir les toicts des maisons, sur lesquels ils estoyent montés, & entrés dedans, rauagerent ce qu'ils y trouuerent, & prindrent quatorze hommes prisonniers, qu'ils garrotterent, les attachans deux à deux par les bras, & les menoyent au chasteau de la Tour, par le sentier droit qui est estroit, & à la pente de la montagne. Ils n'estoyent encores gueres loin de la bourgade quand deux des habitans qui s'estoyent sauués lors qu'on prenoit les autres, courans par dessus ce sentier, crians & jettans force pierres cõtre ces soldats, douze des prisonniers (l'vn desquels par mesgarde auoit aussi esté bleſſé d'vn grand coup de pierre (s'estans jettés bas de ce sentier, parmi les rochers, ainsi liés qu'ils estoyent, les mains derriere le dos, furent deliurés: les soldats n'ayans eu le loisir de les reprendre, tant à cause des gros cailloux que les deux susdits leur jettoyent incessamment d'enhaut, que pour la crainte de ceux des autres bourgades voisines, qui oyans les cris couroyent au secours. Ils em-

menerent les autres deux à la forteresse, & les traitterent fort cruellement en haine de la Religion, & finalement le Capitaine de la garniſon qui y commandoit, en eſtrangla vn de ſes propres mains. C'eſtoit vn bon jeune garçon nommé Iean Geimet, & l'autre s'appelloit Odoul Geimet, proches parens, & fut ceſtui-ci martyriſé d'vne eſtrange façon : car l'ayans lié ſur vne table ils lui mirent ſur le nombril de ces beſtes qui fouillent la fiente des cheuaux, & en viuēt, lians vne eſcuelle deſſus, tellement que ces beſtioles lui entrerent dans le ventre, & ainſi mourut en l'aage de ſoixante ans. On a depuis ſçeu ces cruautez par les ſoldats meſmes de ladite garniſon. Nous laiſſons pour briefueté les autres excez qui furent commis, cependant qu'on auoit comme les mains liees à cauſe des Deputez allés à Verceil.

CHAPITRE XXII.

Deputez des Valees retournent de Verceil auec lamentables nouuelles. Autres nouuelles faſcheuſes de deuers la France. Prieres & ſouſpirs des Reformés des Valees. Leurs courageuſes reſolutions & executions.

ENVIRON le commencement de Ianuier 1561. les Deputez allés à Verceil, tant attendus & deſirés, arriuerent en la Valee de Luſerne: mais non auec les cōſolations qu'on auoit tant promiſes, & fait eſperer au Peuple, & pour le reſpect deſquelles ils auoyent ſouffert tāt d'indignitez, car au contraire ils n'apporterent que les plus faſcheuſes nouuelles qu'on euſt peu craindre, c'eſt aſſauoir, *Qu'eſtans arriués à Verceil, le Secretaire Gaſtaut qui les auoit conduits, leur oſta des mains la requeſte qu'ils auoyent apporté des Valees, & leur en auoit donné, & fait preſenter vne autre à ſa fantaſie : & qu'apres qu'ils eurent demandé pardon au Duc, on les auoit contraints d'en faire de meſme enuers le Legat du Pape. Et que durant les ſix ſemaines qu'on les auoit fait ſejourner à Verceil, ils auoyēt eſté continuellement aſſaillis par les Moines, & autres leurs partiſans,*

ſans, par diſputes, iniures, & menaces, qu'on les auoit meſme contraints de promettre d'aller à la Meſſe: & qu'on les vouloit contraindre à faire de meſme pour le peuple, ce qu'ils n'auoyent pas voulu faire: qu'au lieu de leur accorder la paix auec liberté de leur Religion, ou au moins vn Interim, comme ils demandoyent, on auoit renouuellé les Edits contre eux plus rigoureux qu'auparauant, pour leur faire quitter leur Religion, ou les exterminer. Qu'on auoit ordonné des Moines, & Preſtres pour venir aux Valees, & qu'ils auoyent eu cõmandement de faire qu'on les allaſt receuoir, qu'à ce qu'ils auoyent veu, & ouy, on n'auroit pas le moyen de ſubſiſter: qu'il leur ſembloit que les ſeuls Moines qu'on leur auoit fait voir en leur voyage, eſtoyent ſuffiſans pour leur faire la guerre: & que la fureur, & la force qu'ils auoyent recognuës jointes enſemble leur ſembloyent inuincibles.

Ces piteuſes & ineſperees nouuelles furent voirement entenduës auec beaucoup de deſplaiſir, & d'eſtonnement. Toutefois on en recueillit ce profit, que ne craignans plus la perte de leurs Deputez, ni d'empeſcher la paix qu'on leur auoit promiſe, & tant fait ſouffrir ſous ceſte attente, le peuple delibera d'executer promptement ce qu'il auoit deſia reſolu auparauant, c'eſt aſſauoir, de rappeler les Miniſtres, redreſſer l'exercice public de la Religion, & ſe mettre en defenſe contre quiconque leur voudroit faire tort, remettant du tout l'euenement à la prouidence du Seigneur, ſans plus ſe fier aux trompeuſes promeſſes, ni craindre les menaces des hommes, & n'attendoit on que l'arriuee des Deputez pour l'executer, ſoit qu'ils apportaſſent bonnes ou mauuaiſes nouuelles, combien que l'armee eſtant encores ſur pied és quartiers voiſins on preuoyoit aſſez qu'on ne les laiſſeroit pas en paix.

Les Paſteurs des Valees receurent auſſi en meſme temps des lettres, d'autres principaux Paſteurs eſloignés, qui en les conſolans & exhortans à bien faire, les aduertiſſoyent d'auoir du tout recours à Dieu en la neceſſité extraordinaire, ſans attendre ſecours des hommes, veu que les Egliſes de France eſtoyent toutes en extreme danger, pour la reſolution qu'auoit fait le Roy François ſecond de les exterminer entierement, à ce induit & pouſſé par le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lor-

raine, Oncles de la Roine sa femme, & que specialement on auoit resolu de destruire le Val Cluson, d'autant que du Piedmont on auoit escrit au Roy, que les Valcluſonois par leur secours empeschoyent qu'on ne pouuoit pas executer és Valees de Piedmont, ce qu'on desiroit. Cela joint à la haine generale contre la Religion, ceux de ladite Valee estoyent en grand danger d'estre bien tost rudement assaillis.

Ces nouuelles accreurent fort les perplexitez des Reformés des Valees, qui n'auoyent pas encores entendu que Dieu auoit pourueu à la deliurance des Eglises de France, & en particulier du ValCluson, par le changement d'affaires suruenu par la mort soudaine dudit Roy François aduenuë le 5 de Decembre: & toutefois nonobstant tout cela ils ne laisserent pas de poursuiure leur dessein susdit, de redresser leurs affaires, & pour faire le tout mieux à propos enuoyerent deux de leurs Pasteurs auec autres de leurs Principaux (par les montagnes nonobstant les grandes neiges) à leurs freres du ValCluson, ausquels ayans remonstré le piteux estat de leurs affaires, de commun aduis fut renouuellee & derechef jurée la tres-ancienne vnion, qui auoit tousiours continué de pere en fils entre les Valees Vaudoises du Dauphiné & du Piedmont, promettans *de se secourir les vns les autres mutuellement de tout leur pouuoir en toute occasion de persecution pour la Religion, afin de la maintenir pure, & entiere entr'eux auec toutes ses dependances, selon l'Escriture saincte, & l'vsage de la vraye Eglise ancienne Apostolique, sans prejudice de la fidelité que chacun deuoit respectiuement à ses legitimes Superieurs.* Ce qu'estant faict ceux du ValCluson deputerent de leurs Pasteurs, & Principaux, pour venir en la Compagnie des susdits Deputez du Val Luserne, pour faire de mesme en icelle pour l'Vnion, comme on auoit faict au ValCluson.

Tous ces Deputez ayans passé ensemble le col de Iulian le 21. de Ianuier, descendirent, & logerent ce soir-là au Puy de Boby; où grand nombre de peuple ayant sçeu leur arriuee, les alla trouuer, leur racontant comme tous les Chefs de maison auoyent assignation au Conseil general le lendemain, pour sauoir ceux qui voudroyent aller à la Messe, ou non. *Que ceux qui accepteroyent la Messe demeureroyent paisibles en leurs maisons, au*

contrai-

contraire ceux qui ne le voudroyent faire, ſeroyēt mis entre les mains de la Iuſtice pour eſtre condamnés au feu, ou aux galeres, ſelon les ordres nouuellement publiés, & qu'ils n'auoyent que juſqu'au lendemain de terme pour declarer leur reſolution.

Sur ceci, apres les prieres ardentes preſentees à Dieu pour auoir ſon conſeil & aſſiſtance, on conſidera, que le peuple eſtoit reduit à ces extremitez, & neceſſité de ſe reſoudre, ne voulant aller à la Meſſe, à ſouffrir de grandes cruautez, ou à prendre la fuite : Ce qui ne ſe pouuoit faire, à cauſe de la grande multitude de familles, & perſonnes impotentes, & de l'aſpreté de la ſaiſon : outre qu'on n'eut ſceu où conduire tant de peuple) ou bien de ſe reſoudre à vne vigoureuſe defenſe juſqu'à la mort. Ce qui fut approuué de tous, & apres auoir auec grande conſolation d vn commun aduis confirmé l'Vnion ſuſdite, tous jurerent la main leuee au Ciel, *Qu'ils ne conſentiroyēt jamais à la Religion du Pape, ains perſeuereroyent tous juſques à la fin en leur vraye & ancienne Religion ſelon la Parole de Dieu, & que pour la defenſe d icelle vn chacun employeroit ce qui ſeroit en ſon pouuoir, & ſeroit touſiours preſt à ſecourir par ce moyen-là ſes freres qui pour telle cauſe en auroyent beſoin.*

Cela faict, ils s'exhorterent les vns les autres, à aller tous enſemble le lendemain matin au Temple, pour ouïr la Parole de Dieu, & apres au lieu de promettre d'aller à la Meſſe, ſelō l'aſſignation qu'ils en auoyent euë, ils proteſterēt tous à l heure meſme de ladite aſſignation, *qu'ils vouloyent tous viure & mourir en leur ancienne Religion, vraye & ſaincte.*

Suiuant ceſte reſolution, le lendemain matin le peuple accourut de tous coſtez au temple de Boby, tous les hommes armés de leurs armes domeſtiques, & ayans jetté hors du temple quelques images qu'on y auoit miſes, ils ouïrent le ſermon, & apres le Magiſtrat n'y eſtant pas encore arriué, ils s'acheminerent vers le Villar vn mille plus bas, mais ſur le chemin ils rencontrerent vne bande de ſoldats de la garniſon du Villar qui alloit pour ſaccager & prendre des priſonniers au ValGuichard, Vallon de la Communauté de Boby, & tout peuplé de Reformés : Et lors ces ſoldats voyans ce peuple en tel equippage commencerent à leur courir ſus auec mocqueries, & for-

ce iniures,& harquebuſades,penſans de les mettre auſſi toſt en fuite : mais au contraire les ſoldats furent ſi rudement repouſſés,meſmes à grands coups de pierres de fonde, qu'ils ne ceſſerent de fuïr,juſqu'à ce qu'ils fuſſent arriués dans leur forteresſe,où le peuple les aſſiegea,redemandans leurs priſonniers,qui y eſtoyent detenus. Les Gentils hommes de la Valee qui eſtoyent allés au Villar,& à Boby,pour y procurer la reuolte de leurs ſubjets(qui deuoyent ce iour-là ſe declarer, comme a eſté dit) voyans ce qui ſe paſſoit,ſe jetterent auſſi dans la fortereſſe,& y ſouffrirent comme la garniſon,les incommoditez du ſiege. Le Podeſta , ou luge , qui y eſtoit venu pour enrooller judicielleme:nt ceux qui ſe voudroyent reuolter de la Religion,fit mieux que les autres, car voyant ce qui ſe paſſoit, il pria le peuple de le laiſſer retourner en paix à Luſerne , ce qu'il obtint , & euita leſdites incommoditez.

Le ſecond jour du ſiege , le Gouuerneur du Chaſteau de la Tour fit vn effort pour ſecourir la garniſon aſſiegee , mais les gardes qu'on auoit mis ſur les auenuës desfirent vne partie de ſes gens, & donnerent la chaſſe aux autres. Il en aduint autant le lendemain, mais le quatrieſme iour du ſiege il retourna accompagné de ſa garniſon, & de trois autres troupes, & opiniaſtra fort le combat pour ſecourir les aſſiegés , mais apres auoir perdu pluſieurs de ſes gens,& grand nombre de bleſſés , il fût contraint de ſe retirer comme les jours precedens. Du peuple n'y eut aucun de bleſſé ni de tué ce jour-là.

Cependant ceux qui tenoyent la fortereſſe aſſiegee faiſoyẽt tout ce qu'ils pouuoyent pour s'en rendre maiſtres, mais n'ayans point de canon,ſans lequel elle ſembloit imprenable, ils y employerent pluſieurs ſortes d'artifices,& engins, des Arbaleſtrieres,pour jetter des groſſes pierres dedans la fortereſſe,des caſemattes de diuerſes ſortes,& entre icelles aucunes faites de gros bois qu'on rouloit , s'en couurant juſqu'aupres de la muraille,puis on y fit des mines.On perça les maiſons hautes plus proches de la fortereſſe , qu'on garnit de bons harquebuſiers, qui tiroyent inceſſamment aux aſſiegés par les feneſtres, canonieres,& autres trous de leur fort, & y bleſſerent par tel moyẽ pluſieurs ſoldats , y eſtans d'autre coſté en grande diſette des cho-

choſes neceſſaires, n'ayans point penſé à ce ſiege, & ne s'eſtans pourueus pour le ſouſtenir, s'eſtans contentés de ſe faire bien traitter par les maiſons voiſines, auec toute ſorte d'excez, ainſi qu'il a eſté remarqué au chapitre precedent: ils n'y auoyent pas prouiſion d'eau, tellement qu'il leur falut paiſtrir le pain auec du vin. On n'y auoit pas dequoi traitter comme il faloit les bleſsés, & malades : les Gentils-hommes y languiſſoyent: c'eſt pourquoi ils demanderent de capituler alors qu'on auoit deſia quaſi perdu l'eſperance de les voir rendre : car l'armee eſtoit deſia bien proche pour les ſecourir quand ils ſe rendirent, n'ayans peu eſtre aduertis de telle approche, & les aſſiegeans n'ayans voulu leur ottroyer vn jour de terme qu'ils demandoyét, bien leur ottroyerent, & obſeruerent la promeſſe, qu'ils pourroyent tous ſortir vies & bagues ſauues, & que quelques vns des Miniſtres les accompagneroyent juſqu'au lieu accordé, n'ayans jamais voulu promettre de ſortir ſans ceſte condition: monſtrans qu'ils ſe fioyent plus aux Miniſtres qu'ils auoyent auparauant tant hays, & perſecutés, qu'à aucun autre: auſſi bien les Miniſtres eurent tel ſoin de leur promeſſe, qu'ils ne receurent aucune ſorte de deſplaiſir : dequoi les Chefs, & ſoldats les remercierent grandement, ſe recognoiſſans d'eſtre obligés à eux, & leur offrans toute courtoiſie poſſible s'en preſentant l'occaſion.

Ce ſiege ne dura que dix jours, & toutefois durant icelui, pluſieurs ſoldats moururent dans la forteresſe de leurs bleſſeures, & la pluſpart des autres y ſouffrit des grandes incommoditez pour les raiſons ſuſdites. Et auſſi toſt que la garniſon fut ſortie, on trauailla auec toute diligence à la demolitiõ de ladite forteresſe, eſtant deſia le Sieur de la Trinſté arriué en la Valee de Luſerne auec toute ſon armee.

CHAPITRE XXIII.

L'armee retourne au val Luſerne. Reiglemens des Reformés ſe diſpoſans à la defenſe. Angrogne aſſaillie. Grandes victoires des Reformés.

NOvs auons remarqué au chapitre 21. Que le Sieur de la Trinité retirant son armee hors du Val Luserne sans la congedier, l'auoit logee és quartiers voisins, attendant à quelle des extremitez les Reformés se resoudroyent: car puis que leur recours aux hommes ne leur seruoit qu'à empirer leur condition, ils estoyent contraints ou d'accepter la Messe, (mais ils auoyent desia assez fait paroistre qu'elle leur estoit plus amere que la mort) ou la fuite, (mais elle leur estoit impossible) ou d'estre cruellement mis à mort: (la nature mesme enseigne à tous d'euiter cela tant qu'õ peut) ou de se resoudre à se remettre en defense, ce qu'on croyoit bien qu'ils feroyent, puis que la nature l'enseigne, & les loix le permettent, en cas d'injuste violence, lors qu'on n'a autre remede. Parquoi ils vouloyent auoir l'armee prochaine, & preste à tout euenement, & en intimider cependant les Reformés. D'où aduint, qu'eux s'estans mis en defense le jour mesme que l'on les auoit assignés pour les faire ployer à la reuolte. Et ayãs mis le siege à la forteresse du Villar, pour en deliurer leurs prisonniers, & se deliurer tous des maux qu'elle leur faisoit. Ledit Seigneur ayant ouï telles nouuelles, reunit incontinent son armee, pour la conduire en la valee de Luserne, au secours de ladite forteresse: mais estant arriué trop tard d'vn iour, il voulut procurer de desunir les Reformés deuant que les assaillir: & pource estant arriué, & campé à Luserne le 2. jour de Feburier 1561. il enuoya incontinent vne grosse garnison dãs le Prieuré de sainct Iean bien proche, & à la veuë des confins d'Angrogne. Puis enuoya dire aux Angrongnois, *qu'ils seroyent bien aittés pourueu qu'ils ne se meslassent point des affaires des autres.* On leur auoit fait la mesme proposition és jours precedés durant le siege susdit. Mais à tout cela, ils n'auoyent respondu, ni ne respondirent rien, sachans, que ce n'estoit que pour les ruiner tous tant plus facilement les vns apres les autres.

Ce jour la mesme, les conducteurs & principaux des Eglises des Valees s'assemblerent, & considerans l'estat de leurs affaires, apres le deu recours à Dieu, confirmerent derechef leur Vnion, promettans tous de defendre leur Religion, & de s'entr'aider les vns les autres au besoin, de tout leur pouuoir iusqu'à

qu'à l'extremité : & que nul ne feroit aucun accord en tels affaires ſans l'aduis des autres intereſsés , & principaux membres de l'Vnion. Puis on eſtablit les reiglemens neceſsaires à vne juſte defenſe, quand on ſeroit aſſailli: ne prouoquans point l'ennemi ſans neceſſité , vſans modeſtement des victoires qu'il plairoit à Dieu leur donner, eſpargnans le ſang humain entant que la neceſſaire defenſe le pourroit permettre, s'abſtenans de tous excez & ſcandales, faiſans cognoiſtre en tout la iuſtice de la cauſe qu'on defendoit.

Et ayant eſtabli l'ordre neceſſaire en chaſque quartier: & les ſignes par leſquels les quartiers s'aduertiroyent les vns les autres és neceſſitez, afin qu'en peu de temps toute la Valee peut eſtre aduertie des deſmarches de l'ennemi, & de la neceſſité preſente , on dreſſa auſſi incontinent vne compagnie de cent harquebuſiers choiſis , des plus libres , & deliberés , pour eſtre touſiours preſts à courir au ſecours de ceux qui en auroyent plus de beſoin , & pource on l'appella la Compagnie volante. On ordonna auſſi deux Paſteurs propres à cela , l'vn deſquels deuſt touſiours auoir la ſur intendance ſur ceſte Compagnie, pour auoir l'œil de faire obſeruer exactemẽt leſdits reiglemẽs, & s'oppoſer à tous excez, & principalemẽt pour l'exercice des prieres, actions de graces, & exhortatiõs neceſſaires. Ceſte cõpagnie fit du mieux és bõnes occaſiõs, ainſi qu'õ verra ci apres.

Cependant que les principaux des Reformés s'occupoyent à ceci, le Sieur de la Trinité ayant diſpoſé ſes troupes, alla par ſainct Iean donner l'aſſaut aux gardes qu'on auoit poſees au lieu appellé la Sonneillette , entre S. Iean, & les confins d'Angrogne, où trois mois auparauant s'eſtoit donné l'autre combat. Le peuple y auoit dreſsé quelques rempars de pierres, & de terre, où il ſe defendit vaillamment contre toutes les compagnies ſouuent rafraiſchies , & changees , qu'on y enuoya à l'aſsaut, juſqu'à la nuict, qui mit fin au combat.

L'armee ennemie n'entra point pour ce jour-là és confins d'Angrogne : & cependant y laiſſa pluſieurs des ſiens morts, & emmena grand nombre de bleſsés. Il y mourut vn des defendans , & vn autre ayant tué deux ou trois ſoldats , voulut aller prendre leurs armes, & deſpouille, ce qu'il fit, & les apporta aux

siens, mais il en remporta aussi deux coups d'harquebuse, dont il mourut deux jours apres.

Apres cela, l'armee s'estant reposee, & renforcee jusqu'au Vendredy suiuant 7. de Feburier, elle marcha vers Angrogne par diuers lieux assez esloignés les vns des autres, & les defendans ayans resisté quelque temps, voyans que l'ennemi pour sa grande multitude les eust peu enclorre és lieux plus bas, & libres, se retirerent jusqu'au lieu appellé la Casse: d'autant qu'en ce lieu-là la pente de la montagne est couuerte de gros rocs, roulés de plus haut: & pource le lieu estant fauorable à leur defense, laquelle y fut si vigoureuse, que le Sieur de la Trinité, voyant la perte de ses gens, vn des principaux de la Cour du Duc blessé à mort, & toute son armee fort harassee, il se retira, & descendant par les bourgades d'Angrogne abbandonnees d'habitans, les soldats y rauagerent tous les biens qu'ils y peurent trouuer, & gasterent tant les vins, qu'autres choses qu'ils ne peurent emporter, & brusterent plusieurs centaines de maisons & grangeages, mais ils ne peurent jamais faire brusler les deux Temples des Reformés, ni la maison & demeure du Ministre: combien qu'ils y eussent mis le feu par plusieurs fois. Il ne mourut ce jour-là aucun des defenseurs au combat, vn seul y fut blessé à la cuisse: vray est que l'ennemi rencontra ce jour là deux hommes d'Angrogne, & les tua, mais ce ne fut pas au combat.

Tout le menu peuple s'estoit alors retiré au pré du Tour, partie haute de la Valee d'Angrogne, separee de la basse, par des grands rochers qui la fortifient, & ceignent quasi de tous costez, embrassans là dedans plusieurs bourgades, & grand nõbre d'autres edifices escartez, bonnes possessions, & arbres fruitiers de plusieurs sortes. Le chemin pour y aller est fort estroit parmi les grands rochers au long de la riuiere qui en sort, il y auoit desia vn moulin: On y en fit vn autre tout neuf, combien qu'on n'y auoit pas peu porter beaucoup de viures, pour la briefueté du temps, & difficulté des chemins. Cest enclos est fort peuplé en esté, mais non tant en hyuer: car presque tous les habitans d'Angrogne, ont leurs principales maisons en la partie plus basse, & plus ample, bien peuplee toute l'annee en

temps

temps de paix, où ſont les deux Temples, & l'habitation ordinaire du Paſteur,& lieu de la Iuſtice ſeculiere.

L'ennemi deſiroit fort de s'épaier dudit lieu du Pré du Tour, & pour ce faire ayant formé ſon deſſein, & enuoyé çà & là les troupes neceſſaires pour l'executer, il le fit aſſaillir le Samedy 14. de Feburier par trois endroits fort eſloignés l'vn de l'autre,c'eſt aſſauoir vers le Septentrion és hautes montagnes qui ſeparent le Pré du Tour du Val ſainct Martin,vers l'Orient par celles qui le ſeparent de Pramol,& Val Perouſe : & vers le Midi Oriẽtal,par la partie baſſe & deshabitee d'Angrogne. Ceux qui aſſaillirent de ce coſté ſe firent cognoiſtre dés le matin par leurs bruſlemens au milieu d'Angrogne : & c'eſtoit pour y faire deſcendre les hommes de defenſe, & en deſnuer le Pré du Tour,& en laiſſer l'entree plus facile aux autres aſſaillans, dequoi ſe doutans ceux du Pré du Tour,n'enuoyerent contre ces boute-feux que ſix harquebuſiers,qui faiſans leur deuoir, l'ennemi print la fuite, penſant qu'on les pourſuiuroit, & que cependant les autres entreroyent. Mais bien toſt apres on vid paroiſtre au haut de la montagne les troupes qui auoyent paſsé par Pramol, & y auoyent logé ſecrettement chez quelques Papiſtes qui les fauoriſoyent, & guidoyent en haine de la Religion. Ceux d'Angrogne coururent contre ces gens,& les mirent en deſroute,& fuite : mais ainſi qu'on les pourſuiuoit, on vid paroiſtre deuers la Biſe ſur les haures montagnes ceux qui eſtoyent paſsés par le Val ſainct Martin, conduits par les Seigneurs Charles Truchet l'vn des principaux autheurs & promoteurs de ceſte perſecution: & Louys de Monteil, l'vn des principaux Chefs de l'armee, dequoi on enuoya incontinent aduertir ceux qui pourſuiuoyent l'autre troupe, qui incontinent quitterent les reſchappés fuyards,pour courir au rencontre de ceux qui deſcendoyent des montagnes Septentrionales, contre leſquels ceux du Pré du Tour auoyent deſia enuoyé vingt & cinq hommes qui y firent bien leur deuoir. Il y auoit du coſté de l'ennemi ſept hommes qui deſcendoyent les premiers, recognoiſſans les lieux moins difficiles à deſcendre, & pour ſeruir de guide aux autres, ceux ci eſtans deſia deſcendus bien bas ſans rencontre, crioyent à leurs Chefs, Deſcen-

dez Seigneurs, aujourd'huy toute Angrogne eſt noſtre. Mais les premiers qui les allerent rencontrer leur crioyent, remontez, remontez, autrement vous ſerez tous tués.

Les vingteinq Angrongnois montoyent courageuſement contre ceſte grande multitude qui deſcendoit comme vn torrent, & y firent vn merueilleux deuoir. Cependant ceux qui auoyent repouſſé les autres ennemis arriuerét auſſi, fort joyeux de leur victoire, & ſonnans vn tambour qu'ils auoyent pris ſur l'ennemi. Puis auſſi toſt y arriua la Compagnie volante, & tous enſemble ayans prié Dieu, coururent au ſecours des premiers, auec telle hardieſſe que l'ennemi s'eſpouuanta, & tourna le dos, voulant ſe ſauuer par la fuite, mais trouuãs la montée trop plus difficile que la deſcente, ils ſe remirent par deux fois en deuoir de faire teſte: mais finalement ceux qui peurent prindrent la fuite, apres auoir perdu vn grand nombre de leurs compagnons.

Charles Truchet ſuſdit fut attaint en ſa fuite par vn grand coup de pierre jettee par vn ſimple homme, duquel coup eſtant tombé, vn autre homme arriuant print l'eſpee meſme dudit Truchet, large de quatre doigts, & lui en trencha la teſte, & fut deſpouillé tout nud, & laiſsé ſur les hautes montagnes, c'eſtoit vn homme grand, gros, & puiſſant, & vn des plus eſtimés Capitaines de l'armee. L'autre Chef, Loüis de Monteil, ayant pris l'auantage, pendant la desfaite des autres, auoit deſia paſſé la montagne vers le Val ſainct Martin: mais vn jeune homme de l'aage de dixhuit à vingt ans l'attaignit parmi les neiges, & le tua; nul des ſiens ne s'eſtant mis en deuoir de le defendre, tant ils eſtoyent eſpouuantés. Ces deux Chefs offrirent de groſſes rançons à ceux qui les tuerent, pour auoir la vie ſauue: mais la chaude colere des pourſuiuans auoit tant de pouuoir contre ceux qui faiſoyent tout ce qu'ils pouuoyent pour les maſſacrer tous injuſtement, qu'en telles occaſions les rançons ne trouuoyent point de lieu.

La tuerie fut grande, mais elle l'eut eſté beaucoup plus, ſi le Miniſtre de la Compagnie volante ne ſe fuſt employé à retenir les pourſuiuans: car lui voyant que les ennemis ne ſe defendoyent plus, & ne penſoyent qu'à ſauuer leurs vies par la fuite,

fuite, commanda qu'vn chacun se mit à genoux pour remercier Dieu d'vne telle victoire, & apres exhorta à espargner le sang humain, & fut obeï par ceux qui estoyent pres de lui: mais plusieurs estoyent desja passés si auant à la poursuite, qu'il n'y eut plus moyen de les retenir, jusqu'à ce que la nuict fauorable aux vaincus, en couurit plusieurs auec ses noires aisles, qui se sauuerent comme ils peurent : & on tient que si tous ensemble eussent continué la poursuitte, à grand peine en seroit-il eschappé aucun.

Or cependant que ces choses se faisoyent au haut par les montagnes, les Ministres, & tout le menu peuple qui estoyent demeurés au Pré du Tour, ne cesserent depuis le matin jusques au soir de crier au Seigneur, auec larmes & profonds sousPirs, voyans dessus leurs testes vn si cruel & proche danger. Mais le soir tout y retentissoit de louanges au Seigneur, pour vne telle deliurance. On y apporta alors grande quantité d'armes de toutes sortes, harquebuses, morions, tambours, picques, halebardes, espees, & autres despouilles des ennemis, lesquelles armes remplacerent assez celles que les ennemis auoyent rauies auparauant à ce peuple, entre lesquelles on y apporta celles de Charles Truchet, l'vn des plus grands ennemis de la vraye Religion, & lequel (selon qu'on disoit) auoit promis au Sieur de la Trinité de le rendre maistre ce jour-là du Pré du Tour.

Chapitre XXIV.

Rora assailli par l'armée, est finalement prins, & bruslé. Fuite de ses habitans. Villar assailli, & apres longue resistance, pris, & bruslé. Ses hauts lieux assaillu, bien defendus. Fuite des assaillans, lesquels aussi sont repoussés au Taillaré.

APres cela le Sieur de la Trinité voulut auoir Rora, petite Valee, & Communauté proche, & au dessus de Luserne où tous les habitans estoyent de la Religion, mais n'y estoyent qu'enuiron huitante familles. C'est pourquoi il n'y enuoya deux jours durant qu'vne partie

de l'armee, laquelle y fut vigoureuſement repouſſee, ſes lieux plus bas eſtans aſſez fauorables aux defenſeurs. C'eſt pourquoi le troiſieſme tour il y employa toute l'armee, faiſant donner l'aſſaut par vne partie d'icelle aux lieux ordinaires, où auſſi ſe trouua l'ordinaire reſiſtance, mais il fit paſſer les autres troupes par des lieux eſcartés, leſquelles gagnans le haut, enuironnoyent ceux qui reſiſtoyent au bas, dequoi eſtans aduertis ils quitterent leur defenſe pour fuir leur propre danger, & courir au ſecours de leurs familles, qui eſtoyent pour la pluſpart en leur plus haute & plus groſſe bourgade, de laquelle l'ennemi s'approchoit pour l'enuironner de tous coſtez, au grand eſtonnement des habitans qui ne voyoyent pas le moyen d'en eſchapper. Mais Dieu y fit arriuer à temps la compagnie volante, laquelle s'oppoſa auec telle hardieſſe à l'ennemi, qu'elle l'empeſcha d'entrer juſqu'à ce qu'on eut arraché les familles, & quelque peu des biens de cet extreme danger: & combiẽ qu'ils fuſſent peu de gens contre vne ſi grande multitude, toutefois ils conſeruerent touſiours le chemin libre vers la montagne à ces poures familles, faiſans la retraite en telle ſorte que l'ennemi ne s'en peut jamais approcher pour leur faire plus de mal, dequoi il ſe vengea ſur les maiſons & biens, entrans dans le village, & mettans à feu & à ſang tout ce qu'ils y trouuerent.

Cependant les poures fugitifs ayans paſſé la montagne qui eſt entre Rora, & la Tour, prindrent le chemin vers le Villar parmi les bois, où eſtans ſurpris par la nuict, entre les neiges, en chemin peu ou point frequenté en hyuer, ils n'eſtoyent pas ſans grande peine, & toutefois vn chacun loüoit Dieu, & ſe monſtroit joyeux pour telle deliurance. Ce qu'entendu par leurs freres du Villar & circonuoiſins, ils les allerent rencontrer & aſſiſter de tout ce qu'ils pouuoyent, tant par le chemin, qu'en leurs maiſons, eſtans extremement joyeux de leur deliurãce: car on auoit apprehẽdé que tout y euſt eſté mis à mort.

L'ennemi perdit ce jour-là pluſieurs des ſiens, & ne gagna gueres: car la compagnie du ſecours ayant conduit les poures fugitifs hors du danger, retourna à Rora, & en fit debuſquer viſtement ceux qui y continuoyent le rauage.

Peu

Peu de jour apres le Sieur de la Trinité voulut assaillir Villar & Boby, & diuisa son armee en trois, faisant passer la Caualerie, & quelque infanterie auec les pionniers au long de la riuiere par la plaine. Vne autre partie de l'infanterie suiuoit le grand chemin qui va de la Tour au Villar, & l'autre print le chemin de Rora, vuide d'habitans, pour aller par les montagnes descendre entre Villar & Boby. Les pionniers qui accompagnoyent la Caualerie, deuoyent abbatre quelques remparts (faicts à la haste de bois, pierres, & neige gelee en quelques lieux plus estroits de la plaine) pour faciliter le passage à la Caualerie, cependant que ceux qui seroyent passés par Rora, & descendus entre Villar, & Boby, viendroyent par derriere assaillir ceux qui resisteroyent au Villar.

Les defenseurs voyans ceci, se mirent vne partie à la garde de leurs barricades, & les autres descendirent courageusemẽt rencontrer les gros de l'infanterie qui montoit par le grand chemin, puis à mesure que la Caualerie plus bas alloit montant par les prairies au long du fleuue: ceux-ci aussi combattãs tousiours alloyent reculant en haut jusqu'aux barricades, où tous ensemble firent vne grande resistance, & tuerent beaucoup des ennemis, qui marchoyent en gros, & au descouuert: mais ainsi qu'ils y estoyent attentifs, les ennemis auoyent enuoyé vne grande troupe de leur infanterie par vn autre sentier plus haut, qui ayant passé le Rouspart se jetta dans les vignes au dessus du Villar: & en mesme temps arriuerent aussi entre Villar & Boby ceux qui auoyent passé par Rora descendans les vns d'vn costé, les autres d'vn autre, pour assaillir par derriere ceux qui defendoyent la barricade, qui s'en apperceuans la quitterent pour se retirer en lieu plus seur. Mais si tard que celui qui conduisoit la Compagnie volante (la derniere à faire retraite) dit aux siens. *Mes amis, je ne voy plus qu'vn passage pour nous sauuer: c'est par la grande charriere jusqu'au Temple, & de là aux vignes: je ne voi que morts par tout ailleurs, suiuez-moi.* Ceux qui l'accompagnerent n'eurent point de mal: mais quelques vns qui penserent arriuer plustost aux vignes, trauersans les jardins, y rencontrerent l'ennemi, & ceux qui n'y furẽt tués, se sauuerent à grande difficulté: car la Caualerie entree cou-

roit deſia par tout: mais incontinent que ſortans du village, ils furent arriués aux vignes plus haut que n'eſtoit l'ennemi, ils ſe mirent derechef en defenſe, tellement qu'il ne fut poſſible à l'ennemi de percer plus haut vers la Combe, quelque effort qu'il y euſt faict. Parquoi apres auoir rauagé ce qu'ils peurent en ce beau gros village vuide d'habitans ils y mirent le feu: & s'en retournerent en leur quartier, apres vne grande perte de leurs gens, laiſſans les aſſaillis loüans de ce qu'ils ſouffroyent pour ſon nom: eſtans auſſi joyeux de voir que l'ennemi auoit mis le feu au village, pour la crainte qu'ils auoyent que l'ennemi s'y voulut fortifier ce jour.

Il y auoit encores en ce jour-là bon nombre de ceux du Val Cluſon qui eſtoyent venus au ſecours de leurs freres: ceux ci apres auoir bien combattu auec les autres dés le matin, ſe voyans puis apres en la defenſe des barricades aſſaillis deuant & derriere, & de tous coſtez, eſtimans que tout fut perdu, ſe retirerent de bonne heure dans les vignes, & de là, la pluſpart d'eux montans juſqu'au plus haut des montagnes, les trauerſerent, & ſe retirerent en leurs maiſons, & en montant diſoyét auec grands ſouſpirs & regrets aux femmes qu'ils trouuoyent auec leurs petis enfans en la montagne. *Helas! que ſerez-vous poures femmes, vos maris ſont morts.* Le reſte de ces ValCluſonnois continua à faire bien ſon deuoir, cependant qu'on en eut le plus de beſoin.

Le Sieur de la Trinité non content de ceſt effort, en voulut faire vn autre ſemblable le 18. de Feburier, & enuoya ſon armee diuiſee, & par les meſmes chemins comme l'autrefois pour aſſaillir Villar & Boby, mais il enuoya auſſi au meſme temps d'autres troupes contre ceux du Taillaré pour empeſcher le mutuel ſecours. Mais les defenſeurs ne trouuerent pas à ceſte fois bon de s'opiniaſtrer en la plaine contre la Cauallerie, & ſi puiſsante infanterie, & ſans profit, veu que le bourg eſtoit vuide & bruſlé en partie, ſe contentans de conſeruer les bourgades hautes, où l'on auoit retiré les familles, & les hardes qu'on y auoit peu tranſporter. Parquoi l'ennemi n'ayant point d'oppoſition au bas, entra dans le bourg, en bruſla encore vne partie, comme il fit auſſi en quelques autres bourgades baſſes,

&

& baſtimens eſcartés, & ſes troupes arriuees par diuers chemins, ſe joignirent en la plaine entre Villar & Boby, & les y ayant diſpoſees, commencerent les troupes à ce deſtinees à rãper par les vignes au deſſous la bourgade des Huchoires, duquel lieu on ne craignoit point pour ſa roideur, & quantité de petites murailles qui y ſont pour ſouſtenir la terre, & pource n'y auoit aucunes gardes: mais vne trentaine d'hommes des gardes voiſines y accoururent, qui y firent vne grande reſiſtance, & repouſſerent l'ennemi par deux fois, ſe couurans de certains baſtimens qu'ils y trouuerent bien à propos pour s'en remparer. L'ennemi en ces deux aſſauts y laiſſa pluſieurs des ſiens morts, mais il n'y eut aucun mort ni bleſſé des defendãs, auſquels arriua pour ſecours la Compagnie volante, de cent leſtes harquebuſiers, & l'ennemi enuoya vn renfort aux ſiens d'enuiron mille & cinq cents hommes, & firent tous enſemble vn tel effort, que les defendans furent contraints de quitter le lieu où ils eſtoyent, & ſe retirer vn peu plus haut, auec perte de deux de leurs hommes, dequoi l'ennemi cuidant auoir tout gagné, fit grande reſiouyſſance par ſons de leurs trompettes, & tambours, & grandes exclamations en haut, & bas en la plaine, où la Cauallerie de l'ennemi faiſoit alte. Mais les defendans s'eſtans retirés enuirõ l'eſpace d'vn ject de pierre, crierent tous au Seigneur, & ſe remirent en defenſe, ceux qui n'auoyent des harquebuſes, auec grands coups de pierres de fronde, deſquelles ils faiſoyent tomber vne greſle ſur les ennemis, qui trois fois ſe repoſerent, & trois fois donnerent l'aſſaut. Quãd l'ennemi prenoit haleine, le peuple prioit Dieu à haute voix, dequoi l'ennemi fut eſtonné, & quand l'aſſaut recommençoit, tous en criant à Dieu, faiſoyent vn merueilleux deuoir. Les femmes, & enfans fourniſſoyent des pierres à ceux qui eſtoyent capables de les jetter; & les autres impuiſſans retirés plus haut, voyans tout cela, ne ceſſoyent de crier au Seigneur, auec pleurs & gemiſſemens, lui demandans ſon aſſiſtance, laquelle ils obtindrent incontinent: car apres les trois aſſauts donnés, arriua vn meſſager, criant, *Courage, courage, Dieu a enuoyé ceux d'Angroigne à noſtre ſecours*, & le peuple auec joye ſe print auſſi à crier, *Benit ſoit Dieu qui a enuoyé ceux d'An-*

grogne à nostre secours. Car il est vrai qu'ils estoyent partis d'Angrogne pour tel secours, mais ils le donnoyent en combatant au Taillaré, auec ceux du lieu contre la troisiesme partie de l'armee qui les assailloit. Tant y a que l'ennemi se trouuãt fort las, sans gagner que des coups, sonna incontinent la retraite, & les defendans ayans prins vn peu de refection, le poursuiuirent jusqu'à la nuict close, & trop. Car le General ayant enuoyé demander du secours à la Tour, pour fauoriser sa retraitte, vne compaignie fraische qui lui arriua, se mit en embuscade, & tua quelques vns des poursuiuans, qui ne pensoyent point à telle embuscade, & qui eschauffés à la poursuite, n'auoyent pas ouï le commandement de leurs Chefs de se retirer, estans desia fort bas és confins de la Tour, & sur le commencement de la nuict: ce fut l'autre plus grosse perte qu'on fit ce jour-là, outre les susdits tués au combat: mais la perte du costé de l'ennemi y fut fort grande.

L'autre partie de l'armee qui estoit allee ce jour-là assaillir ceux du Taillaré n'y fit pas mieux, car elle y fut vaillammẽt repoussee, ceux d'Angrogne y estans courus au secours: tellement que le soir le Sieur de la Trinité qui estoit à la Tour, voyant arriuer les siens battus de tous costez, & oyant l'alarme qu'on donnoit du costé de sainct Iean, craignant d'estre assailli ceste nuict là à la Tour, monta à cheual, & se retira a Luserne, & depuis ne retourna plus au Villar: & mesme l'vn de ses Capitaines cõfessa depuis, que si on eust cõtinué de les poursuiure alors, ils s'en fussent fuïs toute la nuict, tãt ils estoyẽt effrayés.

Chapitre XXV.

Le Sieur de la Trinité ayant renforcé son armee, assaut furieusement Angrogne, où il est repoussé auec grande perte, & estonnement des siens.

LE Sieur de la Trinité voyant son armee fort affoiblie, employa vn mois entier à la renforcer, enuoyant de tous costez faire des nouuelles leuees de gendarmerie, & de pionniers, tellement que son armee, laquelle auparauant ne souloit estre que d'enuiron quatre mille combattans, se trouua en auoir le 17. de Mars de six à sept mil-

le

le, s'y estant aussi iointe la Noblesse du païs, & auec tout cela il fit ledit jour tout son effort, pour se rendre maistre du Pré du Tour, & s'y porta en ceste sorte. Il s'en alla loger secrettement de nuict au milieu de la partie basse d'Angrogne vuide d'habitans, auec vne partie de son armee, & l'autre partie partit de bon matin de Luserne, & ayant diuisé ses troupes, elles s'acheminerent toutes vers le Pré du Tour par trois diuers sentiers, l'vn des gros de l'armee marchant au long du plus haut, & sur le sommet de la montagne, qui est vers le Val Perouse. Vn autre suiuoit le chemin qui meine tout au long d'Angrogne vers le Pré du Tour, lequel chemin est enuiron vn trait d'harquebuse plus bas vers les bourgades, que n'est ledit sommet de montagne: & la troisiesme partie de l'armee suiuoit vn autre sentier encore plus bas que cestui là par où on alloit aussi entre les rochers vers le Pré du Tour.

Le Lundi donc 17. de Mars apres le sermon, & les prieres faites au Pré du Tour, les gardes commencerent à voir la grãde troupe qui montoit au long, & sur le sommet de la montagne, & en mesme temps virent des fumees au milieu d'Angrogne, pource cognurent que l'ennemi y estoit aussi, & bien tost apres virent que tout marchoit vers eux, auec si grande apparence, qu'ils en furent au commencement espouuantés. Car les chemins n'y estans gueres larges, les ennemis ne pouuoyẽt monter qu'à la file, qui pource estoit de tous costez tres-longue, & la lueur des armes à la clarté du Soleil y augmentoit la terreur, toutefois apres les ardentes & reiterees prieres à Dieu chacun se disposa à son deuoir.

On auoit auparauant preueu le danger, & pourueu de quelques bastions & ramparts au trauers du chemin ordinaire, & au haut de la montagne, mais non au sentier plus bas, qui ne sembloit pas estre dangereux à cause de sa roideur, & difficulté parmi les rochers en quelques lieux: tellement qu'on n'y auoit pas mesmes mis aucune garde, y ayant assez à faire pour tous à conseruer les autres lieux plus faciles à l'ennemi.

Or les troupes ennemies qui se pouuoyent quasi tousiours voir les vnes les autres, s'auançoyent esgalement pour arriuer & donner toutes l'assaut en mesme temps, comme elles firent,

car les deux plus hautes eſtans arriuees non gueres loin des remparts, ſe repoſerent enuiron vn quart d'heure. Puis allerent furieuſement à l'aſſaut, auquel les defendeurs s'oppoſerent vaillamment, mais ils s'apperceurent bien toſt de l'autre troupe paſſee au plus bas par leſdits lieux difficiles, & non gardés, leſquels elle auoit deſia paſſés, & pouuoit bien toſt entrer dans le Pré du Tour ou aſſaillir par derriere ceux qui defendoyent le rempart du milieu; c'eſt pourquoi la pluſpart de ceux ci quitterent incõtinent leur defenſe, pour courir contre la troupe entree, tellement que peu à peu ne ſe trouuerent plus que cinq à defendre le baſtion, auquel ſe preſenterent deux Alfieres auec leurs enſeignes pour le ſurmonter, deſquels l'vn fut bleſſé à mort, & recula & pluſieurs auec lui, l'autre planta courageuſement ſon enſeigne ſur le baſtion, mais on n'eut aucun long bois propre à la tirer dedans, il y auoit vne ſeule picque, de laquelle l'vn des cinq frappoit inceſſamment ſur ceux qui ſe monſtroyent ſur le baſtion pour entrer, & les renuerſoit de l'autre coſté. Les autres quatre ſe defendoyent courageuſement: mais vne troupe d'ennemis deſcendue plus bas, entra dedans, & tua vn des cinq, l'vn des quatre reſtans en vie, ſe tourna contre ceux-là à grands coups de pierre, & les chaſſa, les trois autres ayans laiſſé leurs harquebuſes, en firent de meſme pour defendre le baſtion ſur le chemin : mais ils n'attendoyent plus que la mort, quand ils apperceurent la troupe ennemie entree plus bas par les rochers, laquelle auoit prins la fuite, & alors reprenans courage, ils ſouſtindrent l'aſſaut d'vne vaillance merueilleuſe, juſqu'à ce que la compagnie volante arriuee à ceſt extreme beſoin, leur donna le neceſſaire ſecours, apres auoir aidé à mettre en route les ennemis ſuſdits, deſquels ils firent vne groſſe tuerie, les ayans rencontré en des lieux droits & difficiles, auſquels on ne pouuoit monter ni deſcendre qu'auec grande difficulté. Leur Chef principal eſtoit nommé Sebaſtian de Virgile, homme de reputation au faict de la guerre. Ceſtui-ci au partir de ſon logis à Luſerne, menaçoit & ſe vantoit de faire ce jour-là des choſes horribles: mais ſon hoſteſſe lui dit, *Monſieur, ſi noſtre Religion eſt meilleure que celle de ces gens-là, vous aurez la victoire, mais ſi la leur eſt meilleure, vous*

ne

ne l'aurez pas. Il eut au combat les deux cuisses percees d'harquebusades, & fut emporté par les siens. La necessité extreme ayant obligé ceux qui autrement les eussent peut estre tous tués à les laisser fuïr, & emporter leurs blessés, pour aller au secours de ceux qui n'en pouuoyent plus à la defense du bastion. Et vers le soir ce Chef demi mort, estant remporté au mesme logis, son hostesse lui dit, *Ie vous auois bien dit, Monsieur, que si leur Religion estoit la meilleure, vous n'auriez pas la victoire.*

Or apres que le secours fut arriué à la defense du bastion, tant de la Compagnie volante, que de tous les autres qui l'auoyent quitté auparauant, l'ennemi n'eut plus le pouuoir de l'approcher sans trouuer la mort incontinent. On afferme mesme que le Sieur de la Trinité s'en estant trop approché, vne bale lui emporta vne verge qu'il auoit en la main, ce qui le fit reculer assez loin, & qu'on le vid larmoyer pour le grand nombre des siens qu'on voyoit estendus morts aupres du rampart.

Quant au bastion du sommet de la montagne, il fut aussi longuement & furieusement assailli, mais touiours vaillamment & furieusement defendu. Au commencement les defendans laisserent approcher l'ennemi bien pres auant que tirer vn seul coup d'harquebuse, ni faire aucun signe de defense: dequoi il s'esbahissoit fort, mais quant il fut assez pres, ils se ruerent tous sur les assaillans à coups d'harquebuses, & d'autres armes, pierres, & autres instrumens de defense qu'ils auoyent appresté, roulans des grandes pierres appresteés sur les ennemis qui vouloyent surprendre le bastion par le bas: tellement que le nombre des morts & des blessés du costé de l'ennemi y fut grand, tout ce que les pionniers pouuoyent faire pour les couurir, ne les ayant peu garentir la ni ailleurs, non plus que les mantelets de bois en bon nombre, que les soldats se plaçoyent deuant pour couuerture de cinq pieds de hauteur, & de quatre doigts d'espesseur: & finalement les defendans leur tirans en flanc, leur firent quitter le tout.

Le Sieur de la Trinité auoit fait apporter force viures là haut pour continuer l'assaut le lendemain, s'il n'y pouuoit entrer le premier jour. Mais quand il eut veu la grande perte des siens, & que ni la force ni la ruse ne lui auoyent peu acquerir ni

honneur, ni profit, ſur le ſoir il fit retirer ſon armee fort affoiblie, & haraſſee. La Nobleſſe de Piedmont, qui eſtoit venue à ce ſpectacle, n'y vid pas ce qu'elle auoit penſé.

En la plaine la pluſpart des perſonnes eſtoyent tout le jour attendans les nouuelles de la piteuſe deſconfiture de ce poure peuple: mais ils furent fort eſtonnés quand ils virent que depuis le midi juſques au ſoir, on n'auoit ceſſé d'emporter embas d'hommes morts, & emmener, ou porter des bleſsés, combien qu'on ne les emporta pas tous, car il en demeura grand nombre de morts, que le peuple enſeuelit le lendemain.

Pluſieurs euſſent deſiré de pourſuiure l'armee fuyarde, & & pluſieurs autres (& des ennemis meſmes) s'eſmerueilloyent qu'on ne l'euſt fait, veu le poure eſtat auquel elle ſe trouuoit alors, & qui n'auoit autre deſir que de ſe pouuoir ſauuer, tous les ſiens ayãs grande apprehenſion d'eſtre pourſuiuis, comme ils ont confeſsé eux-meſmes. Mais les principaux Chefs, principalement les Miniſtres, ne voulurent pas conſentir à ceſte pourſuite, car ils auoyent conclu dés le commencement de la guerre au mois d'Octobre precedent, & puis confirmé au commencement de Feurier dernier, *Que ſi l'extreme neceſſité les contraignoit de ſe defendre par armes, que pour des grands reſpects & principalement pour eſpargner le ſang humain, on ſe contiendroit en la ſeule defenſe: & Dieu donnant quelque victoire, qu'on en vſeroit le plus modeſtement qu'il ſeroit poſsible.* Et les Miniſtres par tout où ils peurẽt, cõme auſſi en ceſte occaſion, firent obſeruer leſdits reglemens, qui firent ſauuer la vie à treſ-grand nombre d'ennemis en pluſieurs occaſions: & outre cela, pluſieurs du peuple eſtoyent auſſi fort las, & quaſi tous auoyent employé toutes leurs munitions: parainſi on laiſſoit aller les reſchappés ſans autre pourſuite, pour employer le temps à louër Dieu d'vne ſi notable deliurance, & fut choſe admirable, & digne de perpetuelle memoire, qu'en toute ceſte journee ne furent tuës que deux des defendans, & deux autres bleſsés qui furent bien toſt gueris.

Le ſuccez de ceſte journee donna grand courage aux Reformés des Valees, & reſiouyſſance à leurs amis; mais au contraire leurs aduerſaires en demeurerent merueilleuſement con-

confus, & eſtonnés. Ceux de l'armee ſe retirans, crioyent tout haut, *Dieu bataille pour eux, & nous leur faiſons tort.* On diſoit cela meſme par tout le Piedmont. Le lendemain l'vn des principaux Capitaines rendit les reliques de ſa troupe au Sieur de la Trinité, diſant, qu'il ne retourneroit jamais plus à telles actions, & là deſſus s'en alla. Vn autre Capitaine diſoit, *qu'il s'eſtoit trouué en pluſieurs guerres, aſſauts, batailles, & combats, mais qu'il n'auoit jamais veu ſoldats tant eſperdus, comme quand il faloit combattre contre ces gens ici.* Pluſieurs ſoldats auſſi confeſſans qu'ils ne s'eſtoyent jamais trouués ailleurs tant eſperdus és actions militaires, attribuoyent cela aux prieres des Miniſtres, qui (à leur dire,) les conjuroyent. Quelques autres diſoyent, que c'eſtoit pource qu'eux auoyent accouſtumé de combattre en campagne au large, & pource eſtoyent eſperdus és lieux de montagne, & deſtroits : mais ils ont eu en ceci la bouche cloſe. Quand és occaſions ils ont experimenté, qu'autant peu d'honneur & de profit remportoyent ils des attaques qu'ils faiſoyent contre les Reformés en la plaine, & lieux larges, & libres, qu'és lieux eſtroits, & montagneux, comme on vid entr'autres exemples, en ce qui arriua au meſme mois de Mars. car deux ou trois compagnies de ſoldats eſtãs aliees à Angrogne, pour cercher ſi elles trouueroyent és maiſons abandonnees quelque reſte de caché, enuiron vingteinq du peuple les vindrent aſſaillir en beau plat pays, & large, & combattirent là long temps : quelques vns meſmes corps à corps, entr'autres vn de ceux d'Angrogne ſe jetta contre vn des Capitaines ennemis, & l'embraſſant le jetta finalement à terre, & lui oſta ſon chapeau. Pluſieurs des ſoldats y furent bleſsés, & d'autres tués. Vn ſeul d'Angrogne y mourut, vn autre y fut vn peu bleſsé, mais il ne laiſſa pas de combattre auec ſes autres compaguõs, juſqu'à ce qu'ils eurent dechaſsé les ſuruiuãs de ces rauageurs, faiſant cognoiſtre que la victoire ne depend pas du grand, ou petit nombre, ni du combattre au large, ou à l'eſtroit, ou en la plaine, ou en la montagne, mais de la miſericordieuſe aſſiſtance de Dieu, qu'il donne quand il lui plait à ceux qui maintiennent vne juſte cauſe, & ſur tout celle de ſa ſaincte verité, comme il a monſtré pour ſes fideles en ceſte perſecution, du-

rant laquelle, en toutes les actiõs militaires faites à Angrogne, autant les remarquees en ceste histoire, comme tant d'autres, que pour briefueté nous n'y auons pas couchees. Les ennemis y ayans perdu si grand nombre d'hommes : des Reformés, n'y en est mort en tout que quatorze : assauoir neuf d'Angrogne, deux de sainct Iean, vn du Taillaré, vn du Villar, ou Boby, & vn de Fenestrelles en Val Cluson.

CHAPITRE XXVI.

Propositions d'accord François Gilles moyenneur tué. Meurtriers punis. Le Sieur de la Trinité au Val Sainct Martin. Disette au Val Luserne.

APRES cela le Sieur de la Trinité voyant que pour toutes ses ruses, & efforts il ne pouuoit acquerir aucun honneur ni profit pour soi, ni pour autrui, il enuoya aux Reformés deux des Gentils-hommes du Val Luserne, pour les exhorter à vouloir entendre à quelque accommodement, ausquels ils respondirent, *Qu'ils ne desiroyẽt qu'vne bonne paix, qui fut selon Dieu, & sans prejudice de leurs consciences, comme ils auoyent touſiours amplement tesmoigné par leurs escrits, ausquels encores de present ils se rapportoyent du tout.* Il leur renuoya depuis plusieurs autres entremetteurs, mais on ne s'osoit fier à lui, car on auoit experimenté, que quand il parloit de paix, c'estoit alors qu'il s'y faloit moins fier.

On adjousta plus de foy aux propositions qu'en fit faire le Seigneur de Raconis, car on ne l'auoit point experimenté trõpeur, & pource fut concerté qu'on se trouueroit au jour, & lieu nommé, en la Valee de Luserne, pour entrer en traitté. Les saufconduits necessaires furent accordés, & nommés les Pasteurs & Deputez qui s'y deuoyent trouuer de la part des Reformés, mais ils furent aduertis que la nuict vne bande d'ennemis s'estoit mise en embusche sur leur chemin, pour les surprendre, & pource ils n'y allerent point.

Peu de jours apres ledit Seigneur de Raconis (qui sembloit estre despłaisant de ceste guerre) enuoya au Pré du Tour pour le mesme sujet, François des Gilles de Briqueras (homme de bien,

bien, duquel a desia esté parlé ci deuant, qui estoit familier dudit Seigneur, & ami des principaux de la Religion) pour conferer de ce mesme affaire auec les Ministres & Syndiques, ce qu'ayant faict, il voulut s'en retourner ce soir-là mesme, quoi que fort tard, contre l'aduis desdits Syndiques, & Ministres qui le prierent fort de loger là: disant, qu'il auoit promis au Sieur de Raconis de lui faire responce le soir mesme. Parquoi on lui donna vn homme pour l'accompagner: mais estant arriué au bas d'Angrogne, & ayant renuoyé celui qui l'accompagnoit, il y fut tué par deux hommes d'Angrogne, qui autrement semblovent estre gens de bien, & bien apparentés. Le lendemain matin on entendit quelque chose de ce meurtre au Pré du Tour. On enuoya incontinent gens pour recognoistre la verité, qui trouuerent ce corps mort, & l'enterrerent au temple d'Angrogne. Enuiron midi l'vn des meurtriers entra au Pré du Tour, où on lui dõna la chasse, non moins qu'on auroit fait à vn loup enragé, estant pris prisonnier il confessa le faict, & incontinent on enuoya cercher, & prendre l'autre meurtrier. Les Pasteurs & principaux d'Angrogne, & des Eglises Reformees circonvoisines s'assemblerent pour prendre aduis sur vn tel faict, l'vn des plus fascheux qui leur fut arriué en ce temps. On fit des prieres extraordinaires à Dieu, afin que le sang respandu de ceste homme-là ne fut pas imputé au peuple innocent de tel meurtre. Puis on escriuit à Monsieur de Raconis le desplaisir qu'õ auoit de ce qui estoit arriué, le priãt d'enuoyer gens pour prendre les informations des meurtriers prisonniers, l'asseurant qu'ils en feroyẽt telle iustice, qu'vn chacun en pourroit cognoistre leur innocence. Ils lui enuoyerent ensemble les habits du mort. Mais ledit Seigneur demanda qu'on lui remit les prisonniers entre ses mains, pour en faire lui-mesme la iustice. A quoi ceux d'Angrogne consentirẽt sous trois conditions. 1. *Qu'on ne parleroit aux prisonniers que de la Parole de Dieu, & qu'on ne leur feroit chose aucune contre leur conscience.* 2. *Qu'on en feroit bonne & briefue Iustice, & que ceste ottroy ne porteroit aucun prejudice aux priuileges de leur Communauté.* 3. *Que selõ lesdits priuileges, l'executiõ s'en feroit sur les terres d'Angrogne.* Ledit Seigneur ayant promis toutes ces conditions, on

lui enuoya les priſonniers accompagnés d'enuiron cinquante harquebuſiers juſqu'aux confins d'Angrogne, où ils furent remis à ceux que ledit Seigneur auoit enuoyés pour les receuoir. Ce deuoir tourna à grand honneur au peuple d'Angrogne, & diſoit-on que le Duc & ſon Conſeil en auoyent eſté grandement eſmeus & ſatisfaits.

Or en ce temps le Sieur de la Trinité eſtoit allé auec ſon armee en la Valee de ſainct Martin, au ſecours de la garniſon du Chaſteau du Perier, eſtroittement aſſiegee par les Reformés de ladite Valee, aſſiſtés par leurs freres voiſins du Val Cluſon, à cauſe des continuelles vexations que ceſte garniſon leur faiſoit ſouffrir, & les aſſiegeans à l'arriuee de l'armee leuerent le ſiege pour defendre leurs maiſons & Communautez, qui autrement euſſent eſté aſſaillies par l'armee, laquelle ne peut faire aucun progrez en aucune des Communautez qui ſont au deſſus dudit Chaſteau vers les montagnes, quelque effort que elle y eut ſceu faire en vn mois, ou enuiron qu'elle y demeura: & quant à quelques Communautez plus baſſes, les habitans de la Religion s'eſtans retirés auec leurs fretes eſdits lieux plus aſſeurés ils y furent auſſi garentis de leurs mains, comme auſſi ceux du Val Perouſe, juſqu'à ce que l'armee retourna au Val Luſerne, & les laiſſa en paix.

Durant ledit mois la Valee de Luſerne eut quelque peu de relaſche, combien que le Sieur de la Trinité y euſt laiſſé des troupes en garniſon pour les retenir afin qu'ils n'allaſſent au ſecours de ceux du Val de S. Martin, & pour empeſcher qu'aucun ne peut pouruoir des viures à ces poures gens qui en auoyent diſette, ſur tout de bled, procurant de les faire tomber à ſa diſcretion par la famine, s'il ne les pouuoit vaincre autrement: mais Dieu y pourueut, leur faiſant recouurer du bled, & du pain, mieux qu'auparauant, & tant qu'auec les laictages, herbes, & de la chair, de laquelle ils auoyent mediocrement, ils s'alimenterent durant la guerre, & juſqu'à la prochaine moiſſon.

Chapitre XXVII.

Le Sieur de la Trinité retourné du Val S. Martin, flatte & trompe les

les principaux du Taillaré. Bons Conseils non suiuis. Taillaré rauagé & cruellement traitté par l'ennemi. L'ennemi repoussé auec grande perte de ses gens, par qui, & comment.

APRES le retour du Sieur de la Trinité en la Valee de Luserne, il recommença ses propositions d'appointement, fortifiant cependant son armee tant qu'il pouuoit pour faire vn grand effort contre le Taillaré, & le Pré du Tour: & pour paruenir plus facilement à son dessein, il voulut commencer par vne grande tromperie contre ceux du Taillaré, par la contree desquels il pensoit aller surprendre le Pré du Tour, vers l'Occident meridional, l'ayant desia assailli en vain par tous les autres endroits, & l'entreprit en ceste sorte.

Le Dimanche *16.* d'Auril il enuoya à Michel Reymondet du Coing, à Iean Rousset, & à deux autres des principaux dudit Taillaré, qu'ils lui allassent parler à la Tour, où à sa venuë du Val S. Martin il auoit derechef campé son armee, & leur enuoya ensemble le saufconduit, leur faisant entendre qu'il auoit à leur dire des choses de par S. A. qui leur seroyent fort agreables. Ceux-ci suiuant les reglemens establis, en demanderent conseil à quelques vns qui en auoyent la charge, & specialement au Pasteur Sur-intendant de la compagnie volante, lequel les conseilla d'y aller: mais de se garder bien d'entrer en aucun traitté auec lui, ni de lui promettre chose quelconque, sinon de rapporter fidelement à leurs gens tout ce qu'il leur proposeroit, & de lui en faire response le plus tost qu'ils pourroyent, n'ayans aucune autre charge, & qu'à leur retour on feroit consideration sur ce qu'il leur auroit dit, pour lui faire la response telle qu'on trouueroit à propos.

Ces quatre arriués à la Tour furent receus auec caresses par ledit Seigneur, qui leur proposa, que le Duc lui auoit tout fraischement escrit, *Qu'il auoit eu de fort bonnes informations des comportemens de ses subjets du Taillaré, sauf de quelques gardes qu'ils faisoyent, & que moyennāt qu'ils posassent du tout les armes, & quittassent du tout telles gardes, marques de desfiance & de soubsleuement,*

qu'il euſt à les preſeruer en repos, & tranquillité, & ne permettre à aucun de ſes ſoldats de leur faire aucun deſplaiſir: mais que s'ils continuoyent à faire telles gardes, il eut à leur courir ſus, & les chaſtier rigoureuſement, leur demandant ſur ceci prompte reſolution & reſponſe.

Ces quatre (ſelon leur rapport) lui reſpondirent, *que leur peuple ne ſachant ce qu'il leur vouloit propoſer, ne leur auoit dõné charge ſinon d'aller apprendre ce qu'il lui plairoit leur propoſer, pour en faire le rapport, & pource le prioyent de leur octroyer le terme neceſſaire pour ce faire, lui promettans reſponſe au pluſtoſt qu'ils pourroyent.* Mais lui leur dit en colere, *qu'il vouloit la reſponſe d'eux ſur le champ, pour l'enuoyer promptement à S. A. qu'autremẽt il y pourueoiroit*: tellement que ces gens lui promirent de faire tout ce qu'il commandoit: ſur quoi il leur fit tant de belles promeſſes, qu'ils s'en retournerent tous joyeux, & cõtens: & à leur retour dirent à ceux qui les attendoyent pour les conſeiller. *Qu'ils apportoyent des bonnes nouuelles, que le Duc ayant eu des bonnes informations d'eux, leur portoit bonne affection, les auoit recommandés au Sieur de la Trinité, qui leur promettoit toute faueur, & protection, pourueu qu'ils ſe fiaſſent du Duc & de lui, ſans faire gardes, qui monſtroyent ſigne de deſfiance, ce qui meſcontentoit fort S. A. & pourtant qu'il leur auoit faict promettre qu'ils ne le feroyent plus, n'ayans peu obtenir de lui le terme qu'ils lui auoyent inſtamment demandé pour en faire le rapport, & en auiſer auant que promettre: mais qu'à ce qu'ils auoyent entendu ils n'auoyent rien à craindre, ni beſoin de faire gardes.*

Alors le perſonnage ſuſnommé, qui en telles affaires auoit la principale charge où il ſe trouuoit, les tança aſprement de s'eſtre emancipés à promettre ſans aduis commun choſe tant importante contre les reglemens generaux, & enſemble tant perilleuſe, ſur la croyance des paroles d'vn perſonnage qui n'auoit iamais faict plus de mal, que quand il auoit vſé de tel langage, lors qu'on s'y eſtoit fié. Et pourtant cognoiſſant par l'experience qu'ils eſtoyent en vn grand & eminent danger, il les exhortoit à recognoiſtre la faute qu'ils auoyent faite, & à pourueoir promptement à leur conſeruation, par vne generale vigilance, & gardes extraordinaires auec toute prudence, auec

le deu recours au Seigneur.

Ce discours fini, le premier susnommé des quatre susdits se monstrant du tout enyuré des belles paroles & promesses qu'il auoit receuës, respondit, *Ie sçay ce que m'a dit Monseigneur de la Trinité, qui a peur face garde, je la feray la teste sur mon coussin, car je n'ay point de peur*, & cestui-là estoit alors le Capitaine de toute ceste contree du Taillaré. Alors le susdit personnage lui ayant remonstré l'impertinence de telles paroles, lui dit, *Puis que vous ne voulez pas faire ce que vous deuez selon vostre charge, Dieu vous fera rendre conte de tout le mal qui aduiendra par vostre coulpe*, & sur ce les laissa, & dit à ceux qui l'accompagnoyent, *Ces gens là sont enchantés, & cependant en extreme danger, allons donner ordre à nostre compagnie, car je tien pour asseuré que nous aurons demain de grands affures.* Ils se retirerent donc à la Combe, leur principale retraite, d'où ils enuoyerent des sentinelles és lieux necessaires, & firent que toute la compagnie volãte se trouua ensemble, & dispose à marcher, lors qu'à la premiere aube du jour ils ouïrent l'aduis que leur donnoit l'vne de leurs sentinelles par le son de l'oreillette, & par les autres signes ordonnés que l'armee ennemie montoit au Taillaré. Alors s'estans tous derechef recõmandés à Dieu, prindrent vn chemin fort haut, difficile, & fort dangereux au trauers des roides pentes des hautes montagnes, & grands rochers, pour arriuer au plus haut du Taillaré, & au dessus de l'ennemi, pour le repousser en bas s'il estoit possible: mais le chemin qu'ils auoyent à faire estant de plus de deux lieuës de longueur, ils ne peurent arriuer à temps pour secourir le Taillaré surprins en ceste sorte.

Le Sieur de la Trinité ayant par ses trompeuses paroles endormi le 16. d'Auril les quatre qui lui estoyent allé parler, & par leur moyen tout leur quartier, il enuoya la nuict suiuante vne partie de son armee à la partie basse d'Angrogne, où nul n'habitoit pour lors. Puis le Lundi matin 17. d'Auril il les fit acheminer vers le Pré du Tour, en deux grosses troupes, par deux diuers sentiers vn peu esloignés l'vn de l'autre: & enuoya l'autre partie de l'armee la mesme nuict au Taillaré, & ce en plusieurs troupes, pour surprendre toutes les bourgades de ce grand quartier tout en mesme temps, tellement qu'au poinct

du jour l'ennemi s'y trouua par compagnies quaſi par tout, entrans par force dans les maiſons, rauageans, empriſonnãs, tuãs & commettans les autres excez accouſtumés en telles occaſions par gens ſans crainte de Dieu. Pluſieurs ſe ſauuerent en chemiſe, autres penſans ſe ſauuer par la fuite, furent bleſsés ou tués, tellement qu'il s'en trouua treize morts, petis, ou grands. Vn Regiment d'Eſpagnols naturels qui faiſoit la pointe, fit auſſi le plus d'excez. Iehã Rouſſet l'vn des quatre ſuſnõmés, combien qu'il habitaſt à la bourgade dite la grande Ruë, qui y eſt des plus hautes, y fut attrappé à ſon leuer, & faict priſonnier. Le Capitaine Reimondet qui ne vouloit faire garde que la teſte ſur ſon couſſin, habitoit en vne bourgade fort haute & eſcartee, & eut l'aduis du malheur courant, par les grands cris & fracas des ſoldats & habitans és bourgades inferieures, & le loiſir de s'enfuïr auec ſa femme, encores foible de ſon accouchement auec ſon petit fils, & conduiſit le tout tant haut qu'il peut vers les grands rochers, où il mit ſa femme & ſondit fils dans vne cauerne, auec vne autre femme voiſine, & lui monta plus haut ſur vn rocher, regardant l'armee, laquelle ne trouuãt plus par les bourgades ſur quoi exercer ſes cruautez & rapines, s'eſtendit encore plus haut vers les rochers pour y faire de meſme ſur ce qu'elle trouueroit: d'où aduint qu'il vid arriuer & entrer deux ſoldats en la cauerne où eſtoit ſa femme, & leur cria, *Meſſieurs, ie vous ſupplie d'auoir merci de ma femme, & de mon petit fils, Ie ſuis celui qui allay hier parler à Monſeigneur voſtre General, qui me fit tant de careſſes, & de belles promeſſes:* les ſoldats lui crioyent qu'il deſcendit, mais il ne le voulut faire, ils entrerent dans la cauerne, où l'vn diſoit de tuer tout: mais l'autre le retint diſant, que c'eſtoit la femme d'vn qu'il cognoiſſoit, car ils eſtoyent Piedmontois: ils prindrent ſeulement quelques hardes, puis s'en allerent apres l'armee laquelle ayant ſurmonté la colline du Taillaré, s'auançoit à grands pas vers le Pré du Tour, eſlongné de là moins d'vne lieuë vers le Septentrion.

Au meſme temps ceux du Pré du Tour ayans fini de grand matin leurs prieres publiques à l'accouſtumee, furent aduertis par leurs ſẽtinelles de l'aproche des ennemis de deuers le Taillaré.

laré au Midi, & deuers l'Orient en deux endroits par Angrogne, on despescha des combatans pour s'y aller opposer. Ceux qui allerent contre les Meridionaux n'estoyent au commencement que douze, lesquels rencontrerent la file des ennemis marchans par vn chemin estroit & rabotteux, par lequel ils pensoyent surprẽdre le Pré du Tour par le haut, six d'entr'eux firent teste à l'ennemi dans le sentier, & empescherẽt les ennemis de passer plus auant: les premiers arrestés, arrestent tous les autres, & la qualité du lieu ne leur permettoit de s'essargir, les autres six estãs courus plus haut, rouloyent en bas des gros roc par le roide pendãt de la mõtagne, qui dõnans dãs ceste file ne pouuoyent faillir d'emporter tousiours quelqu'vn en bas les precipices. Les douze furent secourus par d'autres, qui leur arriuerent du pré du Tour, tellement que les ennemis furent contraints de tourner le dos aux defendans, & retourner au lieu dit Coste Rosline, où estoit encore vne partie de leurs troupes, y estans tous rassemblés, & consultans de ce qu'ils auoyent à faire. La compagnie volante arriua par le dessus, & se couurans tous des gros arbres de Fau, des roc, & petites murailles qui y sont, tiroyent sans cesse dans ceste grosse masse d'ennemis, qu'ils ne pouuoyẽt faillir d'vn seul coup. Ceux d'Angrogne en faisoyent de mesme de l'autre costé: tellement que l'ennemi y perdit vn grand nombre des siens, & entre les autres vn grand Rodomont couuert de toutes pieces, lequel brauant & se mocquant des harquebusades qu'on tiroit, fut percé tout outre d'vne bale de bronze qu'on lui tira, & tomba mort, & pres de lui vn autre qui pensoit le soustenir. Il est vray que l'ennemi faisoit greller ses mousquetades & harquebusades de tous costez: mais pource que les defendans estoyent espars & couuerts comme a esté dit, ils n'en receuoyent que peu ou point de dommage: sauf que de trois qui estoyent derriere vne muraille, l'vn ayant hausté la teste par dessus, y fut tué par vne harquebusade au front: tellement que l'ennemi ayant fait toutes les espreuues qu'il peut pour passer outre vers le Pré du Tour, & n'y pouuãt rien faire, fut contraint de se retirer. L'on tient pour asseuré que si dés le commencement ceux d'Angrogne eussent eté asseurés d'auoir le secours tant opportun, &

euſſent laiſſé embarquer toutes les troupes (comme elles auoyent commencé) entre ces rochers & precipices, leur donnant deſſus deçà & delà à bon eſcient, à grand' peine en ſeroit-il eſchappé vn ſeul.

Or l'armee apres auoir beaucoup perdu, eſtant contrainte de ſe retirer, le fit au long & ſur le ſommet de la montagne qui eſt entre la Tour & Angrogne, & de là ſe vient peu à peu abbaiſſant juſques bien pres du bourg de la Tour. Le lieu eſtroit ne permettoit aux pourſuiuans de leur donner deſſus, comme ils euſſent faict s'ils fuſſent deſcendus par les bourgades du Taillaré, Ladite retraite ſe fit auec bon ordre par quelque tẽps, il y auoit touſiours des compagnies qui ſuccedoyent les vnes aux autres, & qui s'oppoſoyent aux pourſuiuans, cependant l'armee deſcendoit ſans deſordre, & lors qu'elle trouuoit quelque lieu fauorable, elle s'y arreſtoit & cõbattoit tant qu'elle y pouuoit ſubſiſter. Le Sieur de la Trinité qui ce jour-là auoit gardé les trenchees à la Tour auec des troupes, les enuoyoit par frequens meſſages encourager & promettre ſecours: mais eſtans arriués en vn lieu vn peu large, & propre à ſe mettre en rang de bataille, qui s'appelle le Champ de la Ramee. Les Chefs commencerent à diſpoſer leurs bataillons, pour y attẽdre les pourſuiuans & les combattre, ce que toutefois ils ne firent pas: car iceux arriuans ſe jetterent auec telle impetuoſité ſur ceſte armee, que quelques vns de ſes principaux Chefs mis par terre, elle ſe mit toute en deſordre & en fuite, ſans faire plus aucune reſiſtance, les ſoldats ſe precipitans d'eux meſmes en des lieux precipiteux, qu'ils n'auoyent loiſir de recognoiſtre: autres ſe laiſſans tuer dans les vignes, deſquelles ils ne ſauoyent ſe deſuelopper. Ceux qui peurent arriuer en ſauté à la plaine de la Tour, ſe retirerent dans le bourg là voiſin, où leur General les attendit extremement faſché de telle infortune: mais principalement de la mort dn Capitaine Cornelio, audit Champ de la Ramee qu'il pleura à chaudes larmes, diſant, *qu'il ne regretteroit pas tant la perte d'vne Compagnie toute entiere, comme de ce ſeul perſonnage.* Auſſi ceux qui le viſiterent mort, teſmoignoyent n'auoir jamais veu vn plus braue corps d'homme. On affermoit que le Sieur de la Trinité deſirant de l'auoir au-

pres

pres de ſoy, le pria tant, & auec tant de promeſſes, qu'il l'arracha d'aupres de ſa nouuelle eſpouſe laquelle fondant toute en larmes, ledit Seigneur lui promit en parole de Caualier, & auec ſerment, qu'il auroit tel ſoin de ſa conſeruation, que dans peu de temps il le lui rameneroit en bonne ſanté.

Les pourſuiuans eſtans arriués à la plaine de la Tour, y firẽt alte, & apres auoir rendu graces à Dieu, ils firent vn peu de reueuë, & trouuerent n'auoir perdu que deux hommes au combat, & leur nombre depuis le matin s'eſtre fort augmenté: car les reſchappés du Taillaré s'eſtoyent joints auec eux, & vn autre renfort leur eſtoit arriué de Villar & Boby, ſi qu'eſtans bon nombre, & tous bien deliberés, fut propoſé d'aller aſſaillir, & dechaſſer le camp de la Tour, eſloigné ſeulement d'vn trait de mouſquet, mais on propoſa au contraire, qu'outre les raiſons autrefois produites, pluſieurs n'auoyent encores rien mangé ne beu ce jour là, & auoyent beſoin de refection, & de repos, & auſſi qu'on ſe mettroit en hazard de perdre pluſieurs hommes, en aſſaillant tant d'hommes de guerre dans leurs retranchemens, tellement que le tout eſtant bien conſideré, on jugea eſtre mieux de ne l'entreprendre pas.

Quant aux deux troupes qui eſtoyent allees par Angrogne vers le Pré du Tour, elles s'en retournerent ſans grand effect ayans veu depuis la montagne d'Angrogne le poure ſuccez de leur autre & principale armee ſur la montagne de la Tour, qui dés le matin n'auoit rien peu auancer, & apres auoit eſté contrainte de prendre la fuite auec ſa grande perte & honte, pour recompenſe en partie des maux qu'elle auoit faicts le matin au Taillaré.

Ceſtui ci fut le dernier des efforts actuels que le Sieur de la Trinité fit contre les Reformés des Valees, car ſoit que ſa cõſcience l'accuſant de ſes trahiſons, il en craignit quelque grande vengeance, & d'eſtre aſſailli dans ſon camp, ou pour autres raiſons, il deſcampa dés ce jour là meſme, & ſans s'arreſter en aucun lieu de la Valee, il ſe retira à Cauour auec partie de ſes gens, leſquels maudiſſans pour la pluſpart, ceux qui les auoyent fait aller à telles entrepriſes, faiſoyent des grands ſermens de n'y retourner jamais, & ſe deſbandoyẽt pour cercher

cercher mieux ailleurs, & tient on pour aſſeuré que ſi on euſt continué de les pourſuiure le jour ſuſdit, il n'en ſeroit point demeuré de reſte des ſuruiuans en la Valee de Luſerne.

Cependant le Sieur de la Trinité apres ſa retraite, faiſoit encores du mauuais, & comme s'il ne ſe fut retiré que pour mieux faire, menaçoit de retourner aſſaillir les baſtions du Pré du Tour, mais auec le canon. Parquoi ceux d'Angrogne firent vn baſtion de terre d'enuiron cinq cents pas de longueur, lequel on pouuoit aiſément voir de Luſerne, & dirent à ceux qui les menaçoyent, *que ſi on leur menoit le canon, on ne le rameneroit pas ſi toſt.* Ledit Seigneur eſcriuit au Sieur Noël Miniſtre d'Angrogne, que le Duc lui auoit commandé de baſtir vne forteresſe ou deux à Angrogne, ou au Villar, où il trouueroit mieux, dequoi il l'auoit voulu aduertir, afin que par ſon moyen le peuple fut aduerti, que s'il vouloit s'employer auſſi à tel baſtimẽt, qu'il ſeroit bien traitté, qu'autrement on procederoit contre lui à toute rigueur. On eut auſſi aduis qu'on auoit ramaſsé par le Piedmont grand nombre de pionniers, pour auec la gendarmerie, venir pour ceſt effect, & pour couper les bleds, vignes, & arbres, par tout où lon pourroit, & qu'on deuoit commencer le Lundi alors prochain. Parquoi le Dimãche furẽt faites en Angrogne, & és Egliſes circonuoiſines les prieres extraordinaires pour tel ſubjet, & chacun ſe diſpoſoit à la defenſe, & deſia la Caualerie ennemie logee à Briqueras, s'approchoit vers ſainct Iean pour l'execution: mais le Dimanche au ſoir le Sieur de la Trinité receut des lettres (à ce qu'on diſoit) qui le firent deſiſter.

Pour toutes ces menaces, & appareils les Reformés ne perdoyent point courage, s'aſſeurans que le Tout puiſſant qui les auoit tant fauoriſés juſques alors, ne les abandonneroit pas à l'aduenir: & furent enſemble encouragés par vne troupe de vaillans hommes qui leur arriua de Prouence au ſecours, & qui firent par experience cognoiſtre leur courage, & valeur, & en outre apporterent la lettre ſuiuante eſcrite par le Sieur de Mercure, vn des principaux Paſteurs des Egliſes de Prouence addreſſee

A Meſ-

A Meſſieurs, & freres, Miniſtres, Syndiques, Conſeillers, & Peuples des Vaux d'Angrogne, la part où eſt beſoin.

Le Dieu des armees vous vueille fortifier par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, en la force de ſon S. Eſprit. Amen.

CHers Seigneurs & freres. Les preſens porteurs vous feront apparoir, quel eſt le bon vouloir des Egliſes de Prouence, leſquels apres auoir faict toute diligence ſe ſont mis en chemin auec les premiers, qui de iour en iour ſont ſuiuis à la file. Chriſtophle Tour eſt encor deçà pour diligenter de chaſſer tout deuant ſoy, & y aller luimeſme, comme il a eſté eſleu par le Synode Prouincial à ce faire. Cependant au Nom Dieu, ayez courage, car voſtre ennemi ſe peut aſſeurer à ſa grande confuſion de ſa ruine prochaine, & vous de deliurance merueilleuſe: comme iuſqu'à preſent auez ſenti ſon paternel ſecours. Et cela ſoit pour recommandé que quoy que l'on face: on ne s'appuye point ſur les forces de la chair, & que iuſtement vous proteſtiez de faire vos efforts contre voſtre volonté, & à voſtre grand regret, & pour ne renoncer à l'Euangile de Chriſt. Cependant que ce ſoit dit fraternellement, eſtans fort bien aſſeurés de voſtre bon cõſeil. En tel endroit faiſant fin, vous preſentons les treſ affectionnees recommandations de tous les freres de nos Egliſes: priant derechef le Seigneur vous vouloir aſsiſter par la force de ſon S. Eſprit, & vous eſtre ſeure forteresſe. De L'ormarin ce 5. de May, par

Voſtre treshumble & ſeruiteur, DE MERCVRE, au nom des Egliſes de Prouence.

Les ſoldats ſuſdits arriués de Prouence, ne portoyent pas tel reſpect aux ſoldats qui tomboyent entre leurs mains: ni meſme aux habitans Papiſtes, comme auoyent accouſtumé de faire ceux des Valees: tellement que ſi l'acheminement à la paix n'eut fait faire alte à ceux qui s'acheminoyent pour ſuiure, il y en eut eu de fort mal traittés: mais lors qu'il ſembloit que tout ſe diſpoſaſt d'vn coſté & d'autre à cõtinuër auec plus d'ardeur,

la perſecution cruelle d'vn coſté,& de l'autre la vigoureuſe defenſe. Dieu y pourueut par la paix qui ſe fit,comme s'enſuit.

CHAPITRE XXVIII.

Maladie du Sieur de la Trinité. Acheminement à l'accord. Requeſte à Madame la Ducheſſe. Paix concluë. Conceſſions aux Reformés des Valees,& effectuatiõ,nonobſtant quelques difficultez.

LE Sieur de la Trinité au plus fort de ſes menaces tomba en vne groſſe maladie : tellement qu'on deſeſperoit de ſa vie,nonobſtant l'aſſiſtance continuelle de pluſieurs Medecins, & alors ſur les exhortations à la paix propoſees par Monſeigneur de Raconis, de laquelle il ſe monſtroit deſireux, comme faiſoit auſſi le general des Papiſtes voiſins, non moins que les Reformés, on commença à en traitter à bon eſcient auec ledit Seigneur, lequel fut ſupplié de preſenter en leur nom vne humble requeſte à Madame la Ducheſſe, par laquelle ils la ſupplioyent d'interceder pour eux, enuers S. A. pour leur deliurance de tant de calamitez, y joignant auſſi les ſiennes qui y pouuoyent beaucoup.

Dans peu de iours ledit Seigneur leur fit entendre que Madame auoit obtenu pour eux, *Qu'ils ſeroyent laiſſés en paix, deliurés de l'armee auec total pardon de tout ce qu'ils auroyent faict durant la guerre,& ſans eſtre recerchés en leurs conſciences ſous condition qu'ils congedieroyent leurs Miniſtres, ne feroyent plus de preſches publics,accepteroyent la Meſſe en leurs lieux. Et quant aux priſonniers,ils ſeroyent deliurés moyennant rançon.*

Les Reformés qui n'euſſent enduré tant de cruelles calamitez s'ils euſſent peu en bonne conſcience ſe ſoumettre deuant la guerre à ces meſmes conditions, n'auoyent garde de les accepter. apres auoir tant ſouffert d'vn coſté, & de l'autre auoir experimenté tant de teſmoignages de la faueur du Seigneur au ſouſtien d'vne tant iuſte cauſe. Parquoi ils enuoyerent derechef audit Seigneur de Raconis, auec vne requeſte à Madame, en laquelle ils lui remonſtroyent bien humblement, & de

poinct en poinct les raisons pour lesquelles ils ne pouuoyent promettre d'accorder à telles conditions, la supplians d'intercceder derechef pour leur faire obtenir vne paix non prejudiciable à leurs consciences, & sans conditions impossibles, ce qu'elle fit, & Monsieur de Raconis ayant eu commission de faire l'accord au nom de S. A. il escriuit au Reformés des Valees comme s'ensuit:

TRes-chers amis, L'affaire duquel on traitte, me semble tant important, qu'il meriteroit que quelqu'vn de vous, & des plus prudens vint jusqu'à moi en ce lieu, pour debattre les difficultez qui pourront estre dans vostre escrit, & estans debatues, les resoudre pour vn bon coup, s'il se peut, & resolues, les mettre en execution: qu'il ne vous soit donc point fascheux de m'enuoyer incontinent de vos gens, & s'il est possible, vn des Ministres, puis que vous vous conduisez par leur conseil, & n'ayez peur de rien, car il sera bien accompagné en sa venue & retour. Et derechef vous exhorte à n'y manquer, & pour fin me recommandant à vous de cœur, Ie supplie le Seigneur, qu'il vous conserue en sa grace. Donné à Cauour le 5. de May 1561.

Vostre bon ami PHILIPPO di SAVOIA.

Suiuant le contenu en ladite lettre, on enuoya audit Seigneur les Deputez qu'il demandoit, qui concerterent de l'affaire duquel s'agissoit, & fut employé presque vn mois en allees & venues, où fut besoin: & finalement en fut faite la conclusion le 5. de Iuin audit an, & l'accord amplement escrit, & signé par Monseigneur susdit de Raconis, proche parent de S. A. & des Ministres, & autres Deputez des Valees, par lequel accord *Estoit octroyé au nom de S. A. à ceux de la Religion desdites Valees, & de Rocheplatte, S. Barthelemi, & à tous ceux qui leur pourroyent auoir donné aide, pardon & remission des fautes qu'ils pourroyent auoir commises par leur prinse des armes, tant contre S. A. que contre les Seigneurs, & Gentils-hommes particuliers, declarant sadite Alteſſe qu'elle les prend, & tiendra tous en sa protection.*

Plus estoit permis aux susdits, de faire congregations & auoir pres-

ches publics, & autres Miniſteres de leur Religion, és lieux accouſtumés deſdites Valees de Lucerne, Perouſe, S. Martin, & quelques autres lieux comme eſt ſpecifié audit eſcrit. Et és autres lieux eſtoit permiſe à iceux la libre habitation & jouiſſance de leurs biens, auec liberté de conſcience, & d'aller aux publiques predications, & conduire en leurs maiſons des Miniſtres habitans dans les limites de la predication pour les aſſiſter de leur Miniſtere en leurs neceſſitez.

Qu'il ſeroit permu à tous ceux des Villes, & villages deſdites Valees, qui eſtoyent lors fugitifs, & perſiſtans en leur Religion, nonobſtãt quelconque promeſſe, ou abjuration faite auant ceſte guerre contre leurdite Religion, de ſe repatrier, & retourner en leurs maiſons, auec leurs familles, & viure ſelon icelle, allans & venans és preſches, & aſſemblees, qui par leurs Miniſtres ſe feront és lieux deſſusdits, obſeruans tout le contenu de ceſt accord.

Qu'à tous les ſuſdits deſdites Valees, & à tous les ſuſdits fugitifs & perſiſtans en leur Religion, tant des lieux deſdites Valees que de Rocheplatte, S. Barthelemi, & Meane ſeroyent reſtitués les biens cõfiſquez, moyennant que ce ne ſoit pour autre cauſe que pour la Religion, & pour la guerre preſente & paſſee. Et qu'il leur ſeroit permis de recouurer par voye de Iuſtice de leurs voiſins, leurs meubles, & beſtail, mais que ce ne ſoyent ſoldats, & pareillement de recouurer par voye de Iuſtice ce qui aura eſté vendu, moyennant qu'on reſtitue le prix de la vente.

Que toutes leurs franchiſes, immunitez, & Priuileges, tant generaux que particuliers, obtenus de S. A. & ſes Sereniſſimes Predeceſſeurs, & des Seigneurs particuliers, en faiſant foy d'iceux par documens publics, leur ſeroyent conſerués. Qu'ils ſeroyent pourueus de ſi bonne Iuſtice, qu'ils ſe cognoiſtroyent tenus en la ſauuegarde de S. A. comme ſes autres ſujets. Et qu'ils feroyent vn roole des noms, & ſurnoms de tous ceux deſdites Valees qui eſtoyent fugitifs pour la Religion, tant abjurez qu'autres, à celle fin qu'ils fuſſent remis, & maintenus en leurs biens, & familles, & peuſſent jouir des graces, & benefices que leur Prince & Seigneur leur faiſoit.

Qu'es Paroiſſes deſdites Valees, où l'on celebrera des Meſſes, & autres Offices à l'vſage de Rome, les ſuſdits ne ſeront contraints d'y aller, ni aſſiſter, ni preſter aide, ou faueur à ceux qui celebreront tels offices. Et que S. A. donnoit, & remettoit aux ſuſdits irreuocablemẽt

ment toutes deſpenſes faites par lui en ceſte guerre : & auſsi les huict mille eſcus qu'ils reſtoyent à payer des ſeize mille, qu'ils auoyent promis en la guerre paſsée, dont les contracts ſeroyent aneantis.

Que ſeroyent rendus tous les priſonniers qui ſe trouueroyent entre les mains des ſoldats, en payant rançon raiſonnable ſelon leurs biens au iugement de Meſseigneurs de Raconis, & de la Trinité. Et ſans rançon ſeroyent deliurés tous ceux qui par leſdits Seigneurs ſeront iugés mal pris : & que ceux deſdites Valees qui ſeroyent detenus és Galeres (à cauſe de la Religion ſeulement) ſeroyent deliurez ſans payer rançon.

Et finalement qu'à tous les ſuſdits des Valees, Rocheplatte, S. Barthelemi, & Meane, non Miniſtres, de quelque cõdition, eſtat, ou qualité qu'ils ſoyent , ſera permis de conuerſer & habiter en commune conuerſation auec les autres ſubjets de S. A. & pourront demeurer, aller & reuenir par tous lieux, & pays de S. A. vendre, acheter , & trafiquer en toute ſorte de marchandiſe. Et qu'és Valees S. A. mettroit tel ordre qu'il ſeroit pourueu à tous inconueniens, & mauuaiſes conſpirations des meſchans : de ſorte que les ſuſdits demeureront paiſibles en leur Religion. Promettant ledit Illuſtriſsime Seigneur de Raconis que le Duc approuueroit toutes les choſes ſuſdites en general, & en particulier, à l'interceſsion de Madame la Princeſſe, & de ſa grace ſpeciale : en foy dequoi il s'eſt ſoubſigné. Et pour les Valees ſe ſont ſoubſignés les Sieurs François Val, Paſteur de l'Egliſe du Villar. Claude Berge Paſteur des Reformez de la Tour. George Monaſtier d'Angrongne, Michel Reimondet du Taillaré, pour tous les leurs preſens & abſens. A Cauour le cinquieſme de Iuin, mille cinq cens ſoixante, & vn.

En ceſte ſorte fut par la grace de Dieu par le moyẽ de leurs Alteſſes aſſoupie la guerre ouuerte , apres ſept mois de duree, & huict mois de cruelle perſecution qui l'auoit precedee : durant leſquels quinze mois les Reformés des Valees, & d'autres lieux du Piedmont ſouffrirent vne infinité de maux, vne partie deſquels ont eſté mentionnés ci deuant : & à la fin les ſuruiuãs d'iceux eurent toute occaſion de louër Dieu de la bõne yſſuë: & en furent en plus grande eſtime entre les hommes, & au cõtraire ceux qui par leurs calomnieuſes importunitez s'eſtoyent employés à enflammer ceſte perſecution, ſoit pour la haine de

la Religion, ou pour s'enrichir des biens des Reformés, ou pour autres leurs paſſions n'en eurent finalement que le dommage & la honte, principalement ceux d'entr'eux qui demeuroyent dans les Valees, ou à l'entour, qui furent foulés de la gendarmerie, comme les autres, leurs biens furent diſſipés, & leurs maiſons n'y acquirent point d'honneur. Leurs voiſins, & de meſme religion les maudiſſoyent, pource qu'ils auoyent eſté cauſe de tant de maux qu'ils auoyent ſouffert, & on ne croyoit pas que S. A. leur en ſceut aucun gré. La gendarmerie n'auoit auſſi non plus dequoi ſe glorifier: car nonobſtãt la grande ineſgalité en nombre de combatans, & toutes autres aides, & appuis terriens, en quoi les aſſaillans ſurmontoyent ſans comparaiſon les defendans, on tenoit pour tout aſſeuré meſme entre les aduerſaires, que pour la mort d'vn Reformé tué en bataille, y en auoit eſté tué plus de cent de leurs ennemis, nonobſtant qu'on les euſt eſpargnés en tant d'occaſions, & pour les raiſons ſuſdites, ſans quoi la tuerie en euſt eſté beaucoup plus grande, au jugement meſme des ennemis.

Tous dõc & d'vn coſté & d'autre eurent occaſiõ d'eſtre joyeux de ceſte paix, & le furent, ſauf ceux du Clergé Romain, qui demeuroyent eſloignés des perres, & des coups, leſquels eſtoyent extremement deſpités que la perſecution qu'ils auoyent enflammee, & ſollicitee auec tant de paſſion euſt eu vne telle iſſuë. C'eſt pourquoi ils ineiterent le Pape a ſe formaliſer contre ceſte paix, & le Pape (ainſi que teſmoignerẽt ſes propres partiſans) en deſchargea ſa colere au Conſiſtoire des Cardinaux, reprochant auec beaucoup de paſſion les aſſiſtances qu'il auoit données pour ceſte guerre: & ſe plaignant aſprement de ceſte paix faite ſans ſon adueu: lui ſemblant que le Duc deuoit traitter les Reformés ſes ſubiets, cõme auoit faict le Roy d'Eſpagne en meſme temps les Vaudois de Calabre. Mais S. A. de Sauoye aduertie de ces plaintes enuoya remonſtrer au Pape la difference qui eſtoit entre les Vaudois de Calabre, & ſes ſubjets Reformés des Valees: & combien la Paix qu'il auoit faite auec eux eſtoit neceſſaire au bien de ſes Eſtats. Alors ces paſſionnés aduerſaires voyans qu'ils ne pouuoyent empeſcher l'effect principal de ceſt accord, s'employerent à le trauerſer

en

en ſes particularitez, faiſans dilayer la deliurance des priſonniers, la reſtitution des biens confiſqués & la reintegrande des poures fugitifs en leurs maiſons, & au commerce faiſoyent receuoir des affronts aux Reformés. Dequoi eux s'eſtans plaints au Seigneur de Raconis, il promit d'aller en Cour, & y faire mettre tel ordre qu'on s'en contenteroit. Et peu apres eſcriuit au ſieur Noël Paſteur de l'Egliſe d'Angrogne, que Madame deſiroit de lui parler, & que s'il ſe diſpoſoit à y aller, on lui enuoyeroit le ſaufconduit, & la compagnie conuenable pour faire ſon voyage en aſſeurance. Sur quoi le ſieur Noël auec l'aduis & approbation de ceux qu'il faloit, & d'autre coſte bien accompagné, & auec ſaufconduit, alla à Riuoles, où eſtoit alors la Cour, reuenuë de Verceil, & fut le ſuccez de ce voyage tel que la ſuiuante lettre le ſpecifie.

A mes chiers freres, les Miniſtres du Val Luſerne.

CHers freres, Hier au ſoir je reuins de la Cour, graces à Dieu, l'ay parlé à Madame la Princeſſe: Premierement, je l'ay remerciee au nom de toutes les Valees, des peines & labeurs, qu'il lui a pleu prendre pour nous, & des graces & benefices que le bon Dieu nous auoit faict par le moyen de ſa Hauteſſe. En ſecond lieu, je lui fis requeſte de ſept poincts. Le premier eſt, que la Paix ſoit publiee le pluſtoſt qu'il ſera poſſible, pour euiter beaucoup de mauuais bruits, & de faſcheries qu'on faiſoit à noſtre poure peuple, entre autres choſes je lui remonſtrai la mort de nos deux hommes de S. Iean. Item la mort de noſtre bon frere Monſieur Martin, dequoi elle fut fort deſplaiſante, & auſſi pluſieurs de ces Dames qui eſtoyent là, deſquelles aucunes dirent qu'elles le cognoiſſoyent, & qu'à Thurin elles auoyent ouï ſes predications, & blaſmerent fort les Gentils hommes. Le ſecõd poinct fut de ceux qui eſtoyent encores és galeres. Le troiſieſme, Du bon Seigneur M. Vincent, & de Claude Cot, là où s'employa fort bien le Seigneur de Raconis qui eſtoit là preſent. Le quatrieſme fut de ceux du Rioclaret, & du Fayé, à la requeſte deſquels je preſentai auſſi leur ſupplicatiõ. Le cinquieme fut de ceux de l'Arch, & de Meirone, & lui baillai leurs ſupplications, auec le denombrement des poures fugitifs. Le 6. fut de ceux qui pour la grande terreur auoyent

fait quelque promeſſe d'aller à la Meſſe. Le 7. Que la perſecution ceſſaſt par tous les pais de Monſeigneur le Prince, ainſi qu'en France. Longs propos ſe firent de ces choſes, mais finalement elle me demanda ces ſept poincts par eſcrit: & pource que ie m'en eſtoy' douté, ie l'auoy' preparé, & les lui baillay; & elle me fit reſponſe qu'elle y employeroit toute ſa puiſſance: & qu'au plaiſir de Dieu, petit à petit nous aurions tout. Item, qu'elle regarderoit ſoigneuſement noſtre eſcrit, & que le lendemain elle me donneroit plus ample reſponſe. Il fut auſſi arreſté que ie ne reuiendroye ſi toſt: mais que quelques tours s'employeroyent là au ſeruice du Seigneur.

Ce meſme iour la bonne Dame Princeſſe me dit telles paroles: *Vous poures gens des montagnes auez beaucoup d'ennemis, & ſeriez esbahis des mauuais rapports qu'on fait ordinairement de vous, Dites aux Miniſtres, & au peuple, que ie me recommande à eux, qu'ils ne craignent point, Ce qu'on leur a promis leur ſera tenu entierement, & ne leur ſera fait aucun deſplaiſir par Monſeigneur, ni par ſes gens, & qu'ils ne s'eſmeuuent en rien pour quelques choſes qu'ils oyent: qu'ils ſoyent gens de bien enuers Dieu, obeïſſans à leur Prince en droit, & raiſon, paiſibles enuers leurs voiſins, & qu'en bien faiſant ils ferment la bouche à leurs ennemis: & que ie prie les Miniſtres, qu'ils s'employent ſoigneuſement à cela, & moi de mon coſté ie m'employerai pour l'honneur de Dieu, & pour vous tous. Bref, ie ne vous ſaurois eſcrire le bon deſir, & affection de ceſte vertueuſe Dame.*

Ce meſme jour le Legat du Pape fit tous ſes efforts que je fuſſe mis en priſon: & tout incontinent que je fus là arriué, il enuoya le Comte Stropiane vers Madame, lui remonſtrant, *Que j'eſtoy' là venu, le grand ſcandale que c'eſtoit: les reproches que elle en auroit, les maux qui en aduiendroyent: concluant qu'il faloit que ie fuſſe mis en priſon.* La bonne Dame reſpondit tout doucement: *qu'elle ſauoit bien que i'eſtoy' venu, & qu'elle meſme m'auoit fait venir ſur ſa parole, & que c'eſtoit pour les affaires de S. A. pour la paix, & tranquillité du pais, & par l'ordonnance de ſon mari.* Et apres qu'ils virent que j'auoye eſté quelque temps au chaſteau, la rage y fut, & crioyent, *Il a preſché deuant Madame, quel ſcandale eſt ceci! quelle odeur ſera-ce enuers ſa Saincteté, & deuant tous les Princes!* Ces miſerables eſmeurent tels troubles, que peu s'en falut qu'on ne mit la main aux armes. Le Sieur de Raconis

conis auec grande colere remonſtra franchement au Legat du Pape, *que c'eſtoit que de ſon cas, & la piteuſe guerre de laquelle lui & les ſiens eſtoyent cauſe, ſi on ne cognoiſſoit pas bien quels arbres ils eſtoyent, & quels beaux fruicts ils portoyent.* Pour fin il lui voulut rompre la teſte. Le Legat quant & quant eſcriuit à Rome en toute diligence. Le tout fut en tel trouble, que la bonne Dame fut d'aduis que le lendemain matin je partiroye: promettant *d'auoir nos affaires pour recommãdés, comme pour ſa propre perſonne, & requerant qu'on face prieres pour elle ſoigneuſement.* Le Sieur de Raconis auſſi prie *qu'on face le meſme pour lui & pour ſa famille, & me diſoit cela de grand cœur. Ie penſe qu'il preuoit bien que ſes aduerſaires lui vont ſuſciter vne merueilleuſe guerre. I'ay laiſſé par eſcrit pluſieurs autres poincts audit Seigneur pour les affaires de noſtre peuple. Madame eſt enceinte, la bonne Princeſſe a ceſte bonne eſperance que tout ce que nous deſirons viendra en auant. Ie vous eſcris en brief. La grace de noſtre Seigneur ſoit auec vous. Fait en haſte,*

Voſtre humble frere E. Noel.

Or pour l'intelligence de quelques particularitez contenuës en ceſte lettre, nous dirons, que ce Monſieur Martin de la mort duquel y eſt faite mention, eſtoit le Paſteur de l'Egliſe des Prals du Val S. Martin, François de nation, auquel apres la paix faite s'adreſſerent deux hõmes de ſon païs (qui durant la guerre auoyent eſté au ſeruice des Gentils-hommes du Val S. Martin, ennemis mortels des Reformés) & alors diſoyent ſe vouloir retirer en l'Egliſe Reformee, & chez ce bon Paſteur leur compatriot, lequel les receut & logeoit chez ſoi, contre la volonté des principaux de ſon Egliſe, qui n'auoyent point bonne opinion de ces deux là, tant pource qu'ils auoyent porté juſqu'alors les armes pour leurs ennemis, comme pour leur meſchante mine & autres indices. Ils aduertiſſoyent donc leur Paſteur de ne s'en fier point: mais lui les qualifians touſiours gẽs de bien, ſes anciens amis, & de ſa cognoiſſance, voulut continuer de les retenir aupres de ſoy: il eſtoit autrement tout ſeul. Vn matin les voiſins eſtans allés au Tẽple pour les prieres accouſtumees, le Paſteur ne comparoiſſant point, ils monterent

en ſa maiſon deſſus le Temple,& trouuerent leur bon Paſteur, auquel ils auoyẽt coupé la gorge. Ils coururẽt incõtinent apres les meurtriers,mais ils ne les peurent atteindre. On trouua apres qu'ils auoyent emporté l'or & l'argent du meurtri, & autres choſes, puis s'eſtoyent retirés vers les meſmes Gentilshommes. Ce qui fit cognoiſtre que c'eſtoit par leur complot que tel aſſaſſinat auoit eſté commis.

Le Seigneur Vincent nommé en la lettre eſtoit Seigneur de Rigras,de l'Illuſtre maiſon des Adamis,auquel on auoit confiſqué tous les biens en haine de la Religion, pour la profeſſion de laquelle il s'eſtoit retiré en la Valee de Luſerne : comme auſſi Claude Cot,riche, & des principaux bourgeois de Vigõ, auquel on auoit auſſi confiſqué les biens. Ceux qui eſtoyent és priſons furent peu à peu relaſchés,mais quant à ceux qui eſtoyent és galeres Monſieur de Raconis eſcriuit qu'on ne les pouuoit deliurer que les galeres ne fuſſent reuenuës d'vn voyage ſur mer où elles eſtoyent allees.

Apres ſuiuant l'accord Monſieur de Raconis demanda le roolle des fugitifs pour la Religion du bourg de Luſerne, de Bubiane, Campillon, & Fenil, pour les remettre, & maintenir en leurs maiſons, car il n'y auoit aucũ autre en la Valee de Luſerne qui euſſent beſoin d'eſtre reintegrés que ceux là, qui eſtoyent en tous leſdits lieux en grand nombre, & des familles principales,& entre autres à Luſerne eſtoyent les Sieurs Baptiſte Florius, & Daniel Marie, tous deux renommés Medecins, pluſieurs marchands,artiſans,& autres. A Bubiane, ſe trouuoit le Sieur Antoine Falc,homme docte,qui a puis apres exercé le ſainct Miniſtere, le Sieur Barthelemi Claretan Medecin : les Sieurs Pierre Boule Podeſta d'Angrogne,le Sieur Iean Reinier auſſi homme docte,& honorable,duquel a auſſi eſté parlé ci deuant: outre ceux là y auoit des bons Maiſtres d'Eſchole, & autres principales familles en bon nombre A Campillon ſe trouuoyent trois Notaires de la Religion, & la plus grande partie du peuple, comme auſſi à Fenil. Tous leſquels ledit Seigneur de Raconis fit remettre en la paiſible jouyſſance de leurs maiſons,& biens,auec promeſſe de les y maintenir. Car il ſçauoit fort bien qu'ils eſtoyent comprins ſous les termes generaux de

l'accord, & auſſi c'eſtoit proprement pour ceux-là (quant au Val-Luſerne) qu'on auoit concerté & accordé qu'ils pourroyent aller aux preſches publies, où ils ſe feroyent, & conduire des Paſteurs en leurs maiſons ayans beſoin de leur Miniſtere, comme eſt contenu en l'accord.

Quant à ceux de Riocláret, & Faé auſſi nommés en la lettre, leurs Gentils-hommes faiſoyent ce qu'ils pouuoyent contr'eux. Mais Madame, & Monſieur de Raconis s'y employans, S. A. voulut qu'ils jouïſſent à pur & à plein de tout le contenu en la paix faite. Ceux du Val Perouſe fugitifs çà & là, n'auoyent pas des Gentils-hommes contrarians en leur Valee, comme és autres, & pource retournerent facilement en leurs maiſons.

Par ainſi les Gentils-hommes qui és Valees de Luſerne, & ſainct Martin, auoyent eſperé, & s'eſtoyent faict promettre auant la guerre, la confiſcation des biens des Reformés qu'ils auoyét fait fuïr pour tel regard, apres auoir en vain eſſayé d'empeſcher telle reintegrande, ſe trouuerent du tout fruſtrés de leurs pretenſions, & les perſecutés apres longue eſpreuue, remis par authorité ſouueraine, en l'ancienne tranquillité & jouyſſance paiſible de leurs maiſons & biens.

Chapitre XXIX.

Grande & horrible perſecution contre les Egliſes Reformees de Calabre. Par qui, & comment executee. Martyre des deux Miniſtres Iean Louys Paſcal, & Eſtienne Negrin.

DVRANT la perſecution & guerre ſuſdite contre les fideles des Valees, on perſecuta treſcruellemẽt leurs freres des Egliſes Reformees de Calabre. Leurs aduerſaires en ayans prins l'occaſion ſur l'arriuee là, & exercices du ſieur Louys Paſcal Miniſtre Piedmontois, recerché & conduit par leur deputé Marc Vſceglí, ainſi qu'a eſté remarqué ci deuant au chapitre troiſieſme. Car le bruit s'eſtant eſpandu par le païs qu'vn Miniſtre y eſtoit arriué de Geneue, qui preſchoit libiement la doctrine de Caluin (comme ils di-

soyent) le Marquis Salvator Spinelli (Seigneur des lieux où estoyent les principales Eglises Reformees en ce païs-là, & qui autrefois auoit fauorisé ses subjets de la Religion) enuoya demander vn nombre des principaux d'iceux, lesquels considerans que c'estoit à l'occasion de la venuë de ce Ministre, duquel on faisoit tant de bruit, prierent ledit sieur Pascal Ministre de les y accompagner: car ils le cognoissoyent homme docte, bien disant, ciuil, & courageux, se persuadans qu'il justifieroit si bien par bonnes raisons leur cause, & sa venuë, que le Marquis en demeureroit satisfait (ne s'estans aduisés de quelque mescõtentemẽt qu'il auoit cõtr'eux pour autre occasiõ, & l'estimãs encores leur Protecteur à l'accoustumee.) Parquoi ce Pasteur les y accõpagna, & combiẽ qu'estant proche du logis du Marquis, il eust esté aduerti, qu'il ne faisoit pas bien de se presenter, toutefois esperant d'appaiser le Marquis par bonnes raisons, il se presenta à lui, auec lesdits principaux de son troupeau. Mais il y fut incontinent mis en prison, sans auoir eu aucune liberté de defendre sa cause, ni celle de l'Eglise, & fut aussi auec lui empriſonné le susdit Marc Vscegli son conducteur, qu'on appeloit communément Marquet, & furent retenus là en prison en la ville de Foscalda par plusieurs mois, les autres qui l'auoyent accompagné furent pour lors congediés pour retourner en leurs maisons, n'ayans peu en aucune sorte obtenir la deliurance de leur Pasteur: & ne passa le Marquis plus auãt pour lors. Mais quand il eut entendu que le Clergé Papal s'allarmoit cõtre ses subjets de la Religion à cause du susdit bruit espandu: il voulut preuenir les reproches qu'il en craignoit, & accusa ses subjets d'heresie, criant qu'il faloit les conuertir, ou les exterminer, combien qu'on cognoissoit qu'en secret il eust desiré leur conseruation.

Sur ce l'Euesque de Cosence y mit la main, & le Marquis monstrant de lui aider, y apportoit touſiours du temperament jusqu'à ce que le Pape y eut mis la main, apres auoir descouuert par le moyen de quelques prisonniers ce qu'ils desiroyẽt entendre des Eglises Vaudoises de Calabre. Alors le Ministre Pascal apres longue detention, examinations & tentations à Foscalda, fut mené à Cosence le 20. de Ianuier 1560. puis à

Na-

Naples, & de là à Rome, où il fut par tout tenté en toutes sortes: mais aussi par tout il respondit auec telle prudence, qu'il ne blessa point sa conscience, ni ne porta par ses confessions preiudice à aucun, & defendit tousiours par tout la cause de la verité auec vne merueilleuse sagesse, & constance, jusqu'à son martyre glorieux couronné à Rome le 9. de Septembre audit an 1560. comme est amplement contenu és histoires des Martyrs de nostre temps.

Or le Pape & les siens informés de ceste affaire, conclurent en leur Conseil d'employer pour la subuersion des Eglises fideles de Calabre le Cardinal Alexandrin Surintendant de l'Inquisition, homme cruel, & cauteleux, auec la Surintendance, & principale authorité pour ceste persecution, auquel ils adoignirent d'autres Inquisiteurs, & autres instrumens cõuenables à leur dessein, lesquels allerent premierement à S. Sixte, où estoit l'vne des principales Eglises Reformees, & commencerẽt à proceder par flatteries: mais ces bonnes gens pour ne se laisser enlacer, s'enfuïrent dans les bois. Les persecuteurs de là allerent à Guardia ville close, où estoit vne autre des principales Eglises, y adjoignans aux flatteries les menteries, disans que ceux de S. Sixte s'estoyent rengés à ce qu'on leur auoit proposé, les exhortans à imiter l'exemple de leurs freres & voisins, leur Marquis susnommé se joignit à ces exhortations, leur promettant, (s'ils se laissoyent conduire & renger, de leur faire auoir pardon de tout le passé, & des grands biens à l'aduenir, sous sa protection, qu'au moins ils cedassent à l'orage present, & ruine ineuitable, s'ils ne se laissoyent conduire: il leur en dit en somme tant que plusieurs fleschirent par infirmité. Mais apres qu'ils eurent entendu que leurs freres de S. Sixte n'auoyent point fleschi, ils eurent honte de leur lascheté; & ceux qui peurent, s'enfuïrent dãs les bois auec ceux de sainct Sixte: mais la plus grande partie fut retenuë dans Guardia, par les persuasions, & authorité de leur Marquis.

Cependant on enuoya quelques compagnies de soldats cõtre ceux de S. Sixte, pour les massacrer, ou prendre parmi les bois: mais eux se retirerent si auant qu'il leur fut possible, & ayans demandé audience, tascherent d'adoucir leurs ennemis

par prieres, & par remonſtrances de leur innocence, mais n'y gagnans rien, ils les prierent d'auoir au moins liberté de ſe retirer ailleurs, ne demandans de tous leurs biens, ſinon ce qui leur eſtoit neceſſaire pour leurs deſpens en leur retraite, dequoi ſe voyans auſſi eſconduits, ils proteſterent de la neceſſité de ſe defendre, & le firent à bon eſcient. Le Colonel ennemi fut tué des premiers, & vn grand nombre d'autres apres, le reſte print la fuite, & alors les bonnes gens eurent vn peu de repos, & de loiſir de ſe pourueoir. Mais le Viceroy de Naples ayant eſté auparauant ſollicité par les Inquiſiteurs de leur tendre la main à ceſte execution, auoit faict vn grand armement à ceſte occaſion, rappelé tous les bannis auec promeſſe de grace pourueu qu'ils allaſſent au maſſacre de ceux de S. Sixte. Le Viceroy y alla en perſonne auec ſi grãde multitude d hommes que les bonnes gens furent enuironnes de tous coſtez, & aſſaillis parmi les bois, pluſieurs furent tués, les autres prins priſonniers, pluſieurs eſtoyent montés ſur les arbres, ou cachés dans des buiſſons eſpais: mais on auoit amené grand nombre de chiens de chaſſe, qui adreſsés par ceux qui en auoyent la conduite alloyent chaſſant, & decelãt ces poures gens, comme ils feroyent des beſtes ſauuages, tellement que par toùs ces moyens, ou par la faim ils furent quaſi tous attrappés. Le Viceroy preſent incitoit les ſiens à toute cruauté.

Les Inquiſiteurs d'autre coſté pour retenir ceux de Guardia dans le filé, & y attirer ceux qui n'y eſtoyẽt encores, faiſoyẽt les compaſſionneux, & mine de deteſter la cruauté du Viceroy & des ſiens, & d'autre coſté d'auoir ſoin de la conſeruation des reſchappés. Puis le Viceroy s'eſtant retiré à Foſcalda, touſiours rugiſſant comme vn lion, & les Inquiſiteurs partie à Mõthaut, partie à Coſence, & ailleurs, y faiſoyent appeller ceux qu'ils auoyent flattés, leſquels pour euiter la furie du lion, qui demeuroit là, touſiours preſt pour ſe jetter ſur ceux qui refuſeroyent d'obeïr, ſe jettoyent en la gueule des ſerpens, c'eſt à dire des Inquiſiteurs, & de leurs ſatellites, entre leſquels ils ne trouuerent plus nul effect, ni meſme aucune apparence de cõpaſſion, ni d'humanité, ce ne furent plus que gehennes, tourmens, deſmembremens, & cruautez des plus horribles. On en

tour-

tourmenta extremement vn grand nõbre pour leur faire confeſſer qu'ils s'aſſembloyent de nuict pour paillarder, afin d'auoir quelque couleur pour leurs cruautez infernales: mais nul de ces poures martyriſés ne peuſt eſtre induit à affermer vne menterie tant fauſſe & diabolique.

Le Catalogue ſeroit fort long (ſi on prenoit la peine de le faire & propoſer,) des perſonnes particulieres cruellement tourmentees, ſelon le teſmoignage bien verifié que nous en ont rendu des perſonnes honorables, que Dieu conſeruoit ſur les lieux en ce temps là pour teſmoins oculaires, & auſquelles Dieu a fait la grace apres de ſe retirer és Egliſes des Valees de Piedmont,& ailleurs,& rendre fidele teſmoignage de ce qu'ils auoyent veu & ouï. Nous en propoſerons vne partie,afin que par icelle on puiſſe comprendre le reſte.

Nous auons deſia remarqué ci deſſus ce que l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Martyrs de noſtre temps, teſmoigne des grands combats,& admirable conſtance,& victoire ſpirituelle, du Miniſtre Iehan Louys Paſcal, des promeſſes qu'on lui faiſoit s'il vouloit renoncer à ſa Religion, & des veritez qu'il dit en face au Pape,au lieu public où on le fit bruſler dans Rome, en preſence d'vne infinité de perſonnes, & mourut auec tous les teſmoignages de vraye pieté juſqu'à ſa fin temporelle.

Son Collegue le Miniſtre Negrin, au teſmoignage des ſuſdits, fut conduit priſonnier à Coſence ville Epiſcopale, où ayant ſurmonté toutes les tentations qui lui furent preſentees,il y mourut ſelon aucuns par des griefs tourmens, autres affermẽt qu'on le laiſſa mourir de faim, & peut eſtre qu'on lui auança ſa mort,par l'vn & l'autre moyen, le tourmentant inceſſamment ſans lui donner à manger ni à boire, pour lui faire renoncer la verité,s'ils euſſent peu.

Eſtienne Charlin fut torturé ſi cruellement,que ſes entrailles lui ſortirent du corps,& mourut. Vn nommé Marcon fut fuſtigé auec des chaiſnettes de fer, puis aſſommé à coups de tiſons. De ſes deux fils l'vn fut eſcorché comme vn mouton,l'autre fut precipité d'vne haute tour en bas. Bernardin Comte fut bruſlé oingt de reſine, pour lui faire ſentir plus long tourment. Pierre Giaccio,Iean Morglic, Iaques Fournier & Antoi-

ne Colomb, tous des principaux de Guardia furent pendus au lieu de Moran. Vn nommé Samson, jeune homme vigoureux, fut prins apres quelque defense qu'il fit, puis ayant refusé de se confesser au Prestre, disant, qu'il s'estoit cõfessé à Dieu, fut aussi precipité d'vne haute tour en bas sur le paué, où tout froissé il demeura encore 24. heures viuant & languissant implorant touiours la misericorde de Dieu, en presence mesme du Vice-roy, lequel sans compassion lui donna vn coup de pied à la teste, disant, *Faites le manger aux pourceaux.* Soixante femmes de S. Sixte, prisonnieres, furent tellemẽt torturees, que les cordes estans entrees en leur chair, sans qu'on en eut aucune pitié, ni leur appliquer aucun remede, tellement que dans les playes s'engendra quantité de vers, qui les tourmentoyent estrangement, jusqu'à ce qu'auec de la chaux viue que quelqu'vn leur fit auoir secrettement elles firent tomber lesdits vers: & d'icelles quelques vnes moururent és prisons parmi les tourmens, autres furent bruslees, autres venduës à beaux deniers contãs. Quelque nombre des plus belles fut esgaré, tellement qu'on n'a peu sauoir ce qu'elles sont deuenuës. La lettre suiuante escrite par vn des principaux Ministres & domestiques du grand Inquisiteur Alexandrin, en proposera d'autres particularitez, elle est tiree, & traduite de l'original Italien imprimé, & traduit ainsi:

Apres estre arriué auec Monseigneur mon maistre, & toute la famille à sauueté à Mõthaut, j'ay voulu par ceste mienne premierement faire reuerence à V. S. R. Et apres, comme est mon deuoir, lui donner aduis de ce qui s'est ensuiui jusqu'au jourd'hui touchant le faict des heretiques, qu'on nomme deçà Outremontains, desquels deuant que Monseigneur fut ici, furent liurés par les Reuerends Commissaires, & Vicaire de Cosence, huictãte six, tous de la Cité de Guardia, lieu du Seigneur Saluator Spinelli, à la puissance de la iustice seculiere, & tous pour heretiques relaps, desquels apres qu'on a longuement essayé de les reduire à la foy, selon la pieuse diligence vsee en tel cas par l'Eglise Catholique, ne voyant à la fin autre qu'vne obstinee perfidie, & vn desir de se rendre maistres de quelque terroir, il en a fait vne sincere Iustice, & furent les huictante six escorchés tous

viss

vifs, & depuis fendus en deux parts, furent attachés en ceste maniere à des tronçons plantés à ceſt effect au long du chemin, par l'eſpace de trente ſix mille, & veid on tel ſpectacle eſpouuantable aux heretiques, & de grande confirmation aux Catholiques. Du demeurant des heretiques, tant de la Cité de Guardia, que de S. Sixte, qu'hommes, femmes, & enfans, il y en a en priſon quatorze cents. Quelques vns fuyent encor par les montagnes, auec dix eſcus de prix pour chaque teſte qui ſera priſe: & ſont ſuiuis par des ſoldats Catholiques, qui ſont deputés pour ceſt effect: parquoi on conduit tous les jours des heretiques priſonniers. De ceux qui ſont en priſon, & relaps eſtans en notable quantité, Monſeigneur auec le Commiſſaire & enſemble le Reuerend Vicaire de Coſence, ont deliberé d'impoſer vne penitence ſalutaire aux moins coulpables, & de donner la partie la plus obſtinee à la Iuſtice, pour en enuoyer pluſieurs aux galeres, & les autres, comme les Miniſtres, & faux preſcheurs, & principaux Chefs de ceſte ſorte au feu, pour chaſtiment digne de telles gens, & pour donner exẽple aux autres, deſquels on en a enuoyé cinq à Coſence, pour les bruſler vifs, oincts de reſine, afin qu'eſtans conſumés peu à peu, ils endurent d'auantage pour correction de leur impieté. Quant à ceux de S. Sixte, qui ne ſont pas relaps, mais ſimples heretiques, venans librement à l'abjuration, auec promeſſe d'obſeruer la penitence qui leur eſt impoſee des Superieurs, ils ſeront enſeignés, & laiſſés libres conforme à l'vſage de S. Egliſe. Et depuis que Monſeigneur eſt ici, en ſont venus de leur bon gré plus de cent cinquante, qui eſtoyent à la montagne, pour abiurer entre ſes mains, promettans d'eſtre à l'aduenir fideles Chreſtiens. On en a deliuré ieri à Monthaut enuiron deux cés, deſquels on en a confiné vne partie en certains lieux pres de la Guardia, comme au Cetraro, au Fiſcaldo, & autres laiſés libres, auec l'habit de penitence. Pluſieurs femmes ſont demeurees priſonnieres, pour leur grande perfidie, leſquelles toutes comme inſtrumens du diable, ſeront iettees au feu. Apres demain on ira à Coſence, d'où ie donneray aduis à V. S. lui diſant cependant qu'auiourd'hui on a liuré entre les mains du temporel, cinq des femmes principales treſ heretiques, & fort curieuſes en leur Creſcite & multiplicamini, leſquelles ont eſté adiugees au feu. Ce qu'on executera demain à Coſence: Auec ce ie me recommande à vos graces, vous baiſant humblement les mains.

De Monthaut le vingtſeptieſme de Iuin mil cinq cents ſoixante & vn.

D. V. S. R.

Tres-affectionné ſeruiteur,
Lovys d'Appiano.

On void par ceſte Lettre qu'il y en auoit encore pluſieurs cachés ou errans parmi les bois,& montagnes, deſquels quelque partie s'eſchappa, & retira en lieu d'aſſeurance en la vraye Egliſe,mais non ſans de treſ-grandes difficultez & dangers,tãt pour la grande diſtance de toute retraite (celle des Valees de Piedmont, eſtans d'enuiron vingt & cinq journees libres de chemin) qu'à cauſe des ordres, & mandemens, enuoyés & publiés par tout, que nulle garde de ville, ou autre lieu quelconque,n'euſt à laiſſer paſſer, ni nul portonier, ou marinier tranſporter ni nul hoſte loger, ſous groſſes peines, aucun eſtranger ſe preſentant ſans teſmoignage de ſon Curé,confirmé par tous les autres de lieu en lieu,depuis le deſpart juſqu'à l'arriuee, & de deuoir arreſter priſonniers tous ceux qui ſeroyent trouués faiſans chemin hors de leurs lieux, ſans les marques ſuſdites,& autres ordonnees,tellement que ceux qui ſe vouloyent retirer, eſtoyent cõtraints de cheminer la pluſpart du temps de nuict, & de jour demeurer cachés parmi les bleds, ou les bois, gayer les riuieres, ou cercher leur ſource, viure pourement de pur grain,ou d'autres fruicts,ou de ce qu'ils pouuoyent acheter en quelque lieu eſcarté. Toutefois Dieu fit la grace à pluſieurs hommes,& femmes (habillees la pluſpart en hommes) d'arriuer à ſauueté en la Valee de Luſerne, partie au temps meſme de la perſecution, & autres apres de temps en temps ſelon que Dieu leur faiſoit la grace de pouuoir eſchapper des galeres,des priſons,& de leur captiuité,& s'eſtans habitués en ladite Valee, y ont continué en la vraye pieté, auec des grandes benedictions du Seigneur, y eſtans accreus en familles, & en biens.

Or les premiers d'iceux ayans à leur arriuee raconté à leurs freres les piteuſes nouuelles de la deſolation de leurs Egliſes Calabroiſes,& des grandes cruautez generales,& particulieres qu'on

qu'on y auoit exercees, remplirent de larmes, & de regrets les cœurs, & les yeux des fideles qui l'entendirent, & principalement des Paſteurs qui en eſtoyent reuenus peu auparauant, & auoyent cognoiſſance particuliere de ceux deſquels on parloit, & tous les prudens és Valees recognurent le ſupport de Dieu enuers eux, veu qu'apres le chaſtiment de perſecution, Dieu leur auoit donné tant bonne iſſuë, & auoit ſi doucement viſité leurs Egliſes, en comparaiſon de celles de Calabre.

Quant aux Egliſes Vaudoiſes de l'Apouille, & de quelques autres Prouinces du Royaume de Naples elles ne s'eſtoyẽt pas tant miſes au deſcouuert comme les ſuſdites de Calabre, & ne furent pas ſi toſt recerchees, d'où aduint qu'entendans la deſolation de leurs freres Calabrois, ceux d'entr'eux auſquels Dieu fit la grace de ſe reſoudre à la retraite, pour lui ſeruir purement & librement, ſe retirerent promptement ailleurs: & les autres par infirmité ployerent deuant l'orage: & ne fut beſoin proceder comme contre les Calabrois.

CHAPITRE XXX.

Diſette és Valees. Reçoiuent des ſubuentions. Paſteurs des Valees agaçés par les Moines. Reſponſes des Paſteurs. Ordres publiés. Remedes.

LES Valees de Piedmont, apres l'accord faict, & les ſuites marquees ci deuant, les Paſteurs, & autres conducteurs des Egliſes, continuans leur ſoin pour la gueriſon des playes que le fleau de la guerre y auoit laiſſees, recognurent que les meurtres, bleſſeures, empriſonnemẽs, bruſlemens, ſaccagemens, rançonnemens, & autres actes d'hoſtilité, auoyent reduit vn ſi grand nombre de perſonnes à extreme pouureté, qu'il ſeroit impoſſible de les ſoulager comme il s'appartient par la ſeule charité que pouuoyent exercer les autres membres deſdites Egliſes, joint auſſi qu'arriuant, de jour en jour de leurs freres & ſœurs, eſchappés des maſſacres de Calabre, & la pluſpart deſnués de tous biens terriens, on deuoit

neceſſairement les conſoler à leur arriuee d'aſſiſtances neceſſaires : & n'en ayans les moyens ſuffiſans, leſdits Paſteurs & cõducteurs en eſtoyent en grande ſollicitude. Ce que Meſſieurs les Paſteurs de l'Egliſe de Geneue ayans entendu ſelon leur grande & ordinaire charité, non ſeulement procurerent que leur Egliſe enuoyaſt vne ſubuention conſiderable : mais auſſi conſeillerent d'enuoyer vers les autres Egliſes Reformees en Suiſſe, Allemagne, & ailleurs, pour implorer leurs charitez en ſi neceſſaire & legitime occaſion, promettans d'accompagner ceux qui ſeroyent enuoyés pour tel effect des Valees de lettres fauorables enuers ceux qu'il ſeroit de beſoin, (comme auſſi ils firent,) & s'y employa ſpecialement ce grand ſeruiteur de Dieu Monſieur Iean Caluin auec grãd zele & charité, en telle ſorte que les deputez enuoyés receurent & apporterent aux Egliſes des Valees des notables ſommes de deniers, deſquelles la plus grande fut donnee par le Prince Electeur Palatin, le Duc de Vvirtemberg, le Marquis de Bade, les Cantons Euangeliques de Suiſſe, l'Egliſe Françoiſe de Straſbourg, & pluſieurs autres y contribuerent fort charitablement, & entr'autres auſſi de celles de Prouence: tellement qu'on eut le moyen de bien ſubuenir aux plus grandes neceſſitez ſuſmentionnees. Et en outre par les lettres du Sieur Hieroſme Saluaï Miniſtre Italien de l'Egliſe de Thurin, les Paſteurs des Valees eſtoyent aduertis qu'autres grandes collectes ſe faiſoyent en diuers lieux pour leur enuoyer bien toſt, dequoi on eſperoit vne grande ſubuention: mais les troubles qui ſuruindrent peu apres par toute la France, en empeſcherent les effects en pluſieurs lieux.

Or il ne faut s'eſmerueiller qu'on face ici mention d'vn Miniſtre Italien de l'Egliſe de Thurin, car alors és villes de Thurin, Quiers, & Pinerol, leſquelles auec Chiuas & Villeneufue d'Aſt eſtoyent ſous la domination du Roy de France, ſe trouuoyent des Egliſes Reformees bien dreſſees auec tout leur ordre conuenable, & en celle de Thurin eſtoit Paſteur pour les François, le Sieur Alexandre Guiotin, natif du Comté d'Auignon, homme rare en dons, & pour les Italiens qui en requirẽt vn de leur langue, fut ordonné ledit Sieur Saluaï natif de Pinerol, & alors l'exercice de la Religion eſtoit tellement libre

à Thu-

à Thurin, que quelques seruiteurs de boutique ayans vn jour voulu faire quelque bruit contre ceux de la Religion reuenãs du presche, le Mareschal de Bourdillon Lieutenant General pour le Roy en Piedmont, fit incontinent publier vne Ordõnance, qui defendoit à toutes sortes de personnes sous grandes peines de troubler ceux de la Religion, allans & venans, & en leurs exercices. Pour lesquels ils auoyent demandé d'auoir vn Temple, ne se trouuant plus aucun autre lieu capable d'y receuoir commodément leurs assemblees. Autant en estoit-il à Quiers, grande ville, où vne grande partie des familles, & mesme des principales estoyent de la Religion.

Es Valees cependant les Pasteurs n'y estoyent pas sans exercice : Car outre ce que requeroit leur charge ordinaire, & l'extraordinaire soin de consoler, & soulager leurs poures affligés, les Moines qui n'auoyent peu voir leur desir accompli par la persecution corporelle qu'ils auoyent aidé à allumer, voulurent essayer s'ils pourroyent gagner quelque chose par leurs plumes, langues, & autres leurs façons ordinaires. Philippe Castellas Prieur des Seruites de Luserne commença le 10. de Iuillet 1561. par vne lettre de deffi à la dispute le Sieur Estienne Noël, Ministre à Angrogne, lui enuoyant ses propositions, ou conclusions touchant la vraye Eglise, ses marques, sa visibilité, son Chef visible. A quoi le Ministre (qui ne le pouuoit commodément faire en Italien) ayant amplement respondu en Latin, le Prieur lui enuoya d'autres propositions, touchant sa pretenduë authorité de l'Eglise sur l'Escriture, & touchant les traditions, & y eut sur ces matieres vne longue continuation de responses, & repliques d'vn costé & d'autre, où ces matieres furent amplement criblees, premierement par escrit, & puis de viue voix, comme appert par les amples escrits qui en furent faits, ce que nous n'inserons pas ici, puis que les mesmes matieres ont esté par autres suffisamment debatuës, & se voyent en des liures desia publiés: tãt y a que par lesdits escrits appert que le Prieur se retira du combat, sans y auoir gagné par ses plume, & langue, aucun honneur ni profit : non plus que ses partisans vn peu auparauant par leurs armes corporelles.

Ceſtui-là s'estant retiré, il s'en presenta vn autre. C'estoit

Pierre Quintian Inquiſiteur de Pauie, & alors preſchant à Villefranche de Piedmont, qui par vne ſienne treſ-immodeſte lettre eſcrite audit Sieur Noël le 4. de Mars 1562. le desfioit à diſpute verbale, ou à Ville-franche, promettant aſſeurance au Miniſtre, ou en Angrogne, moyennant aſſeurance pour lui, ou à Luſerne moyennant aſſeurance mutuelle: & accompagna ſa lettre de ſoixanteſept propoſitions, ou concluſions de toutes ſortes de matieres, quelques vnes Theologiques, Scholaſtiques, Sophiſtiques, de Metaphyſique, Phyſique, Grammaire, & Logique, pluſieurs deſquelles eſtoyent du tout vaines, & ridicules. Les plus ſerieuſes affermoyent, *Qu'Adam en pechant n'auoit pas perdu le franc arbitre. Que les Anges, & les Saincts doiuent eſtre adorés d'adoration de doulie, & la croix de Chriſt de Latrie. Qu'on ne doit corriger l'homme heretique plus de deux fois. Que l'Egliſe gouuernee par l'Eueſque de Rome eſt la ſeule vraye Egliſe. Que l'Eueſque de Rome eſt le ſeul Vicaire de Chriſt, & ſucceſſeur de Sainct Pierre. Qu'on merite en adorant les Images des Saints, &c.*

Le Miniſtre lui reſpondit, lui remonſtrant l'iniure qu'il faiſoit à Dieu, & à ſon Egliſe, & à ſoi-meſme, par ſes iniures blaſphematoires. Et quant à la diſpute, qu'il l'acceptoit à condition qu'elle ſe fit paiſiblement, & ſans crieries, & des poincts de Religion ſerieux, & neceſſaires, & non de choſes foles, ou impies. Que quant à ſes concluſions de Logique, & de Grammaire, on lui preſenteroit quelque eſcolier qui lui en reſpondroit à ſon ſaoul. Que touchant le lieu, puis qu'il lui preſentoit le choix de trois lieux, il prenoit Angrogne, où il ne lui faloit qu'vne lettre du bon plaiſir de S. A. qu'au reſte on lui pouruoiroit toute aſſeurance, cependant qu'il ſeroit entr'eux. Que Villefranche ne pouuoit eſtre lieu aſſeuré pour lui Miniſtre, entre ceux qui tiennent pour article de foy, de ne point obſeruer la foy à ceux qu'ils preſuppoſent eſtre heretiques, quelque ſauf-conduit qu'on leur aye baillé. Qu'il demeure donc là, attendant la venuë de l'Inquiſiteur, & s'il veut venir, ayant nouuelles du jour, afin qu'on pouruoye des hommes pour lui faire aſſeuree compagnie. L'Inquiſiteu ayant receu ceſte lettre, n'y reſpondit choſe aucune, ni ne parla plus de diſputer: mais lui,

ou ſes compagnons, firent publier vn mandement à tous ceux de l'Egliſe Romaine, *De ne point conuerſer auec les heretiques, ni ſe ſeruir d'eux en aucune choſe petite, ou grande, ſous peine d'eſtre eux-meſmes chaſtiés comme s'ils eſtoyent heretiques* : & fut ceſte defenſe publiee le 6. de May 1563. De laquelle les Papiſtes habitans és Valees, & lieux circonuoiſins ſe trouuerent incommodés, Qu'eux tous Gentils hommes & autres enuoyerent remonſtrer à S. A. la grande confuſion & prejudice, qu'vn tel mandement leur auoit apporté, *Qu'il leur eſtoit impoſſible de ſe paſſer du commerce auec ceux de la Religion, y ayant pluſieurs Communautez meſlees, où tous leurs affaires publiques ſe manioyent en commun : & outre cela, qu'ils ne ſe pouuoyent paſſer de s'en ſeruir en pluſieurs choſes, ni de marchander auec eux, ſupplians S. A. d'y pouruoir.* Sur quoi le Duc enuoya vne Declartaion, laquelle fut publiee à Luſerne le 9. de Iuillet, jour de marché, par laquelle eſtoit declaré, *Que S. A. n'entendoit point qu'il y eut alteration de commerce és choſes politiques, entre ceux des deux Religions: mais que ſeulement on s'abſtint de traitter enſemble des poincts de Religion.*

Puis en l'an 1564. vint vn certain Iean Baptiſte Garroſſia Dominicain, qui penſa faire obſeruer la ſuſdite defenſe du cõmerce, & vouloit rechercher és maiſons des Reformés à Bubiane, Campillon, & Fenil, les liures concernans la Religion, penſant eſtendre juſqu'à ces lieux-là vn certain ordre fait pour ceux qui habitoyent au bas Piedmont. Mais on lui oppoſa que les habitans de la Religion és lieux ſuſdits de Bubiane, Campillon, & Fenil, eſtoyent compris és conceſſions obtenuës auec liberté de leur Religion, de conduire en leurs maiſons des Miniſtres en leurs neceſſitez, & d'aller aux preſches publics ſans contradiction : & qu'il n'auoit rien à voir ſur le commerce, & fut renuoyé le Moine comme il eſtoit venu.

CHAPITRE XXXI.

Pretextes pour innouer és Valees. Caſtrocaro en eſt eſtabli Gouuerneur. Articles propoſés, negociations. Procedures violentes de Ca-

Strocaro. Recours au Duc, & à Madame. Madame fauorise les Valees. Castrocaro persecute plusieurs, specialement quelques Ministres. Fait empriſonner le Ministre Gille des Gilles. Pretextes, procedures, Sucez.

LEs Aduersaires de la Religion n'ayans peu par les susdits moyẽs empescher l'effect du principal accordé aux Reformés, procurerent de le faire, en leur attribuãt que quelques vns d'entr'eux n'auoyẽt pas obserué toutes les cõditions cõprises en l'accord, concluans que S. A. n'estoit plus obligee à leur obseruer ce que Monsr de Raconis auoit accordé en son nom, & ne cesserent d'importuner odieusement sur cela, jusqu'à ce qu'ils eurent induit S. A. à s'en formaliser.

Le Duc auoit lors à son seruice vn qui estoit Toscã de naissance, nommé Sebastian Gratiol, de Castrocaro, Colonel des Milices de S. A. homme cauteleux, & mal affectionné enuers les Reformés des Valees, , pour la honte d'auoir esté par eux pris prisonnier au temps de la guerre passee, où il estoit entre les Chefs, combien que pour le respect de Madame, de laquelle il se disoit Gentil homme, on l'eut traitté honorablement, & relasché sans dommage. Cestui ci fit tant en ceste occasion, qu'il obtint d'estre enuoyé aux Valees, pour y faire quelque innouation, & alteration touchant les concessions, sous le susdit pretexte. Il obtint aussi le gouuernement des Valees susdites, ayant vsé pour y paruenir de ceste cauteleuse finesse. Sachant que Madame desiroit le repos des Eglises des Valees, il lui persuada qu'elles auoyent besoin d'vn protecteur qui residast sur les lieux, afin de les maintenir contre les aduersaires, & au contraire il promit à l'Archeuesque de Thurin, & autres Prelats de l'Eglise Romaine, *que s'ils lui procuroyent ledit gouuernement, il y restabliroit peu à peu leur authorité, & leur Religion:* tellement que pour du tout diuerses intentions, Madame, & les Prelats lui firent auoir ce gouuernement. L'Archeuesque manifesta apres ceste trompeuse finesse, quand Castrocaro fut deuenu son ennemi enuiron l'an 1576.

Donc,

Donc, Castrocaro (ainsi l'appelloit-on ordinairement) muni d'authorité, vint au Val de Luserne l'an 1565. fait appeller les conducteurs & principaux Chefs des Eglises Reformees, leur reproche auec esmotion les susdites pretenduës transgressions: leur disant, *Que pour telle cause le Duc ne vouloit plus qu'ils jouïssent du benefice des concessions qu'il leur auoit accordees par le moyen de Monsieur de Raconis.* Eux lui respondirent, *Qu'encores qu'on peust verifier que ceux qu'il nommoit eussent outrepassé en quelque chose, on ne pouuoit pas justement chastier le peuple en general, qui en estoit du tout innocent: outre que la transgression presupposee n'estoit pas de telle qualité qu'on s'en deust tant esmeuuoir.* Et sur ce les conducteurs des Eglises en enuoyerent le 17. Auril audit an presenter leurs humbles remonstrances, & requestes à S.A.

Castrocaro retourna aussi incontinent vers le Duc, & peu de jours apres arriua derechef à la Valee de Luserne, où ayant faict assembler les principaux des Eglises, leur dit, que le Duc estoit content de leur pardonner tout le passé, & leur obseruer ce que son cousin Monsieur de Raconis leur auoit promis en son Nom, pourueu qu'en escriture authentique & juree, ils promissent d'obseruer le contenu és deux escrits qu'il leur presentoit, & incontinent les presenta, mais non soubsignés d'aucun: Le premier contenoit en substance. 1. *Qu'ils n'accepteroyent aucun Ministre estranger, en aucun lieu des Valees, sans le sceu de S. A. & n'employeroyent Ministres qui ne fussent de ses subjets.* 2. *Que lesdits Ministres n'enuoyeroyent lettres hors des Valees sans les auoir communiquees aux Syndiques de leurs lieux.* 3. *Qu'iceux Syndiques, & autres Officiers des Valees seroyent tenus à ne laisser passer par leurs lieux aucunes lettres, ni liures concernans le particulier de la Religion, pour estre transportez aux autres lieux des Estats de S.A.* 4. *Que pour la tranquillité des Valees, & pour monstrer le bon desir qu'ils ont de viure en paix, ils demanderoyent vn Gouuerneur à S.A.* 5. *Qu'ils n'auroyent alliance, ou confederation auec aucun Prince, ou Estat estranger.* 6. *Qu'aduenant quelque tumulte en quelque lieu que ce fut, ils ne sortiroyent auec les armes pour y aller sans la permission de S.A.* 7. *Qu'ils receuroyent les prescheurs que S.A. leur voudroit enuoyer ès Valees, pour y prescher.*

la vraye doctrine, & les reduire au bon chemin. L'autre eſcrit contenoit, *que ſon Alteſſe l'auoit conſtitué Gouuerneur des Valees, & ſpecialement de ceux de la Religion.* Et ſur ce demandoit prompte reſponſe, & obligation de faire & obſeruer tout ce qui leur eſtoit propoſé, autrement que la Caualerie de S. A appreſtee és enuirons, entreroit dans les Valees, pour y commencer vne guerre beaucoup plus forte que la precedente.

Pluſieurs allees, venuës, & concertations ſe firent à ceſte occaſion, & finalement ceux qui en eurent la charge pour les Egliſes ſuſdites, diſtinguerent & ſpecifierent ce qu'ils pouuoyẽt, ou ne pouuoyent receuoir, & promettre deſdits articles, diſans, *Qu'ils ne pouuoyent (ſur le premier article) promettre de n'vſer la deue charité enuers les fideles qui viendroyent à eux: puis que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, Matth. 25. dit des fideles eſtrangers & neceſſiteux, à ceux qui les ont receus, ou non receus.* Ce que vous auez fait à ceux-là, vous l'auez fait à moy, &c. *Et que pour la meſme raiſon, ils ne pouuoyent refuſer d'admettre aux predications, & ſaints Sacremens ceux qui s'y preſenteroyent, & s'en monſtreroyent dignes. Et pareillement qu'ils ne pouuoyent renuoyer les Paſteurs que Dieu leur auoit enuoyez pour leur annoncer ſa volonté, & pure verité, apres les auoir reconus tels, Chriſt diſant de telles perſonnes,* Qui vous rejette, me rejette. *Sur le 3. Ne peuuent promettre d'empeſcher que liures, & lettres concernans le ſeul faict de la Religion ſoyent enuoyez aux fideles, pour ne les priuer d'inſtruction, & conſolation, contre la volonté de Dieu. Sur le 4. ils euſſent deſiré que S. A. ſe fut contentee de la forme de gouuernement accouſtumé: mais s'il lui plait eſtablir autre forme de gouuernement, la ſupplient que ce ſoit ſans prejudice de leurs conſciences, & de leurs priuileges. Sur le 5. promettent de n'auoir confederation politique auec aucun, au prejudice & contre la volonté de S. A. Mais ne peuuent promettre de n'eſtre vnis auec les autres fideles membres de l'Egliſe d'vnion Eccleſiaſtique, & ſpirituelle, puis qu'ils ſont tous membres d'vne meſme Egliſe, & de la Communion des Saints. Sur le 6. Ne peuuent promettre de ne donner ſecours à leurs freres voiſins, en cas qu'on les voulut oppreſſer pour la Religion. Ne peuuent promettre le contenu au 7. article: De receuoir d'autres Paſteurs ſous pretexte de les reduire au bon chemin, eſtans aſſeurés qu'ils y ſont, car ils ſe condamneroyent eux-meſ-*

mes

mes fauſſement d'erreur, & receuroyent pour Paſteurs ceux qui les voudroyent deſtourner du chemin de ſalut. Par ainſi promettent tout ce qu'ils peuuent en bonne conſcience, & ſans prejudice de l'honneur de Dieu. Supplians S. A. de prendre le tout en bonne part.

Sur ceci Caſtrocaro preſſant touſiours de paſſer l'obligation en bonne forme, furent nommés les Deputés de chacune Egliſe, authoriſés par procuration ſuffiſante, pour aller où ſeroit beſoin, & paſſer ladite obligation conformément à la concluſion faite: mais quand ce vint au poinct de ce faire, on leur voulut faire auſſi promettre l'obſeruation de quelques autres articles qu'on joignit aux premiers, & non moins preiudiciables qu'iceux: & en outre Caſtrocaro & autres ſçeurent tant dire, & faire, en partie par menaces, mais plus par flatteries trompeuſes, qu'ils gagnerent ces Deputés à s'obliger d'obſeruer leſdits articles, quaſi à pur & à plein: les ayans perſuadés, que la recerche de ceſte obligation, n'eſtoit que pour appaiſer le Pape, & quelques autres Princes mal-contens de la paix faite, mais non pour les preſſer à obſeruer ce qu'ils promettroyent: & en outre que s'ils faiſoyent maintenant ce plaiſir à S. A. ils auroyent deuant que ſix mois fuſſent paſsés plus de libertez qu'ils n'en auoyent à preſent: & d'auantage, que cela donneroit occaſion à S. A. de tolerer ceux de leur Religió qui eſtoyent au bas Piedmont, qui autrement ſeroyent perſecutés. Ils leur propoſerent pluſieurs autres choſes ſemblables, pour faire conſentir ces Deputez à leur volonté, ſans leur octroyer terme de rapporter telles choſes à leurs gens.

Quand les autres conducteurs & principaux des Egliſes, eurent entendu ce que leurs Deputez auoyent faict, eux & les Egliſes en general deſauoüerent tout ce qui auoit eſté promis outre la commiſſion qui leur auoit eſté expreſsément donnee, & fut exercee la diſcipline Eccleſiaſtique contre leſdits Deputez, qui ne voulurent librement recognoiſtre leur faute remõſtree, & ſur tout contre ceux qui auoyent charge en l'Egliſe, qui furent ſuſpendus d'icelle, juſques à ce qu'ils fuſſent reuenus à la deuë recognoiſſance; & les Egliſes firent proteſtation de leur deſadueu en ceſte forme.

Nous declarons, qu'ainſi comme nous auons eſté juſqu'à preſent

present bons & fideles subjets de S. A. qu'aussi à l'aduenir nous lui voulons estre tresobeissans, & tres fideles en toutes choses appartenantes à la conseruation de sa personne, de son authorité, & de ses Estats, & Seigneuries, & y employer au besoin nos vies, nos biens, nos femmes, & nos enfans, selon la Parole de Dieu, y estans par icelle tenus & obligez: mais si aucunes choses ont esté promises par quelques vns à S. A. en quelque capitulation contre l'honneur de Dieu, & la liberté de leurs consciences, ils ne les peuuent approuuer, n'ayãs ceux-là en aucune authorité ni puissance de ce faire du general du peuple: ains en ceci, & cas semblables, nous entendons d'obeïr à Dieu plustost qu'aux hommes, comme est le deuoir, & y sommes tenus. Faict le quinzieſme d'Aouſt 1561.

Cependant S. A. par ſes patentes authoriſa ſon Commiſſaire General des guerres, le Sieur Marc Antoine Hõgrois, pour eſtablir actuellement le Gouuerneur Caſtrocaro en ſon gouuernement des Valees de Luſerne, Angrogne, ſainct Martin, & Roche. platte, (car la Valee de Perouſe eſtoit pour lors poſſedée par le Roy de France,) & le loger dans le chaſteau de la Tour auec garniſon, ordonnant au Capitaine Iean Baptiſte Prouane d'en ſortir, & remettre ledit chaſteau, & tous ſes meubles, & appartenances audit Caſtrocaro. Ce qui fut faict au commencement d'Aouſt audit an 1565.

Ce Gouuerneur eſtant eſtabli, il vouloit incontinent faire obſeruer la promeſſe qu'il auoit extorquee par flatteries & menaces des Deputez (comme a eſté dit.) Mais le ſuſdit Commiſſaire Hongrois en eſtãt requis, ottroya aux Egliſes vingt jours de terme ſans innouation, pour auoir recours à S. A. durãt leſquels ils preſenterent à icelle leur ſupplication, & des lettres à Madame la Ducheſſe, la priant d'intercceder, afin que ce qui eſtoit és articles contre leur conſcience, fuſt moderé, & eux non contraints d'obeïr, nonobſtant ce qu'on auoit extorqué de quelques vns de leurs gens, ce qu'elle fit, & obtint en pluſieurs choſes ce qu'on deſiroit, & en aſſeura les Egliſes par ſes lettres du vingtſeptieſme de Septembre, an ſuſdit, en ces paroles.

Chers & bien-aimés, Nous auons faict bonne conſideration, entant qu'il nous a eſté poſſible, ſur la lettre que nous auez enuoyee du dit

dernier jour d'Aouſt. Et combien que ce ne ſoit point choſe du tout nouuelle, comme nous ſauons d'ailleurs, que la liberté de la Religion eſt permiſe des Princes, & acceptee des peuples auec certaines conditiõs, toutefois, celles qui vous ont eſté propoſees, eſtans aucunement plus dures, que vous ne voudriez, & qu'il n'eſt auſsi à ſouhaiter de tous ceux qui aiment la Religion, & meſme voyant que vous proteſtez de la conſcience, laquelle auſsi il ne faut aucunement bleſſer. Nous auõs bien voulu nous employer juſques-là pour vous enuers noſtre treſ-honoré Seigneur & Mari, afin que tout ce que par voſtre lettre eſt ſpecifié de difficile, & grief à admettre, & accorder, fut relaſché & remis, Nous vous auons promis ci deuant que nous nous employerions touſiours vers noſtredit Seigneur pour vous aider en toutes choſes bonnes, mais auſsi nous vous auons demandé que vous vous comportaſſiez en telle maniere, en tous affaires, que nous euſsions bonne occaſion de le faire, ce que vous deuez obſeruer à ceſt heure, eſtans (comme vous eſtes) laiſſez en la liberté de vos conſciences, & que ce que vous demandez eſtre moderé de la Capitulation deſia tranſigee vous eſt auſsi accordé.

Le reſte de la lettre de Madame conſiſtoit principalement en exhortations pour faire agreer aux Reformés le Gouuerneur Caſtrocaro, qu'elle ſauoit ne leur eſtre agreable, comme auſsi il ne leur en donnoit point d'occaſion : car auſsi toſt que S. A. lui euſt ottroyé le gouuernement des Valees, auant qu'y eſtre actuellement eſtabli, il fit par trop cognoiſtre que c'eſt qu'on auoit à eſperer ou craindre de lui par pluſieurs de ſes actions, & ſpecialement en ce qu'ayant entendu que Madame la Comteſſe de Carde, Madame de Termes, & autres de la Nobleſſe du bas Piedmont auec pluſieurs autres perſonnes principales eſtoyent venuës à ſainct Iean pour faire la S. Cene à la Pentecoſte à l'accouſtumee, il y courut accompagné de ſes gens, pour empeſcher leſdites Dames & tous les autres venus de dehors des Valees, d'eſtre receus à la S. Cene, en vertu des nouueaux articles qu'il auoit apportés. On auoit auſsi eu des aduertiſſemens de bon lieu, que ledit Caſtrocaro eſtoit treſmal affectionné contre les Egliſes des Valees, & qu'ils en auroyent des faſcheries grandes, s'il y eſtoit eſtabli. C'eſt pourquoi on ne ceſſoit de prier Madame la Ducheſſe de faire tant

qu'il n'eut point ce gouuernement. Mais elle ne pouuant estre persuadee, qu'il leur fust tant contraire, exhortoit les Eglises à l'agreer, les voulant asseurer qu'ils l'experimenteroyent autre qu'ils n'estimoyent alors.

Les conducteurs des Eglises de leur costé, pour le grand amour & respect qu'ils portoyent à leur sage Dame, & Princesse qui les fauorisoit tant, auoyēt vn extreme desir de lui cōplaire, & d'acquiescer à ses promesses, & exhortations, mais cognoissans que Castrocaro deguisoit entierement à Madame par ses rusés discours, ses intentions, & actions, & les actiōs des autres, s'employant à les rendre odieuses à leur Prince le plus accortement qu'il pouuoit, & cependant ne cessoit de les molester. Il n'y auoit aucun moyen qu'ils se peussent contenter de lui, & pour faire voir la cause de ceci, nous proposerons quelques vnes des actions odieuses qu'il continua d'y faire au commencement de son gouuernement.

Le Commissaire General de S. A. (comme a esté dit ci deuant) establissant Castrocaro en son gouuernement; sur les plaintes qui lui furent presentees par les principaux des Eglises, leur auoit ottroyé le terme de vingt iours pour recourir à S. A. & lui representer leurs plaintes & raisons, promettāt que cependant ne se feroit aucune innouation: & toutefois durant ledit terme Castrocaro accompagné du Magistrat alla faire defense au Pasteur de l'Eglise de sainct Iean de receuoir à la S. Cene ceux qui à son dire n'estoyent compris és capitulations, & à eux de s'y presenter, mais il ne fut point obeï ni des vns ni des autres, nonobstant les horribles menaces, sachans *qu'il faut obeïr à Dieu, plustost qu'aux hommes.*

Il auoit aussi peu auparauant & durant ledit terme, par vn sien ordre donné au chasteau de la Tour le 21. d'Aoust 1565. commandé au peuple de Bobi de congedier le Sieur Humbert leur Pasteur, sous pretexte qu'il estoit estranger: tellement que dans dix jours il eust entierement quitté leur lieu, sous peine d'estre declarés rebelles, & chastiés comme tels: mais le peuple protesta assez viuement contre ledit mandement, & ne voulut pour cela deschasser le Pasteur que Dieu lui auoit enuoyé, dōt Castrocaro fut irrité, & publia vn bannissement general cō-

tre

tre tous les Reformés de Bobi. Puis eſcriuit contr'eux au Duc, & à la Ducheſſe le plus odieuſement pour les irriter contre ce peuple-là, & enſemble defendit tout commerce entre les autres de ſon gouuernement, & ceux de Bobi, mais on ne tint conte de tel injuſte commandement, attendu le terme ſuſdit ottroyé par le Commiſſaire General du Duc, & qu'il n'y auoit nul juſte ſubjet de tel banniſſement, ni d'expoſer (comme il auoit fait faire par cri public le 10. de Septembre) ceux de Bobi à emprisonnemens, bruſlemens, ruines, & deſtructions, deſquelles peines il exceptoit ceux qui viendroyent dans tel jour jurer entre ſes mains d'obſeruer ſa nouuelle capitulation. Ayãt auſſi fait adjourner par ordre faict le 5. de Septembre tous les Deputez des Egliſes qui par ſes flatteries & menaces s'eſtoyẽt ſignés à ſa nouuelle capitulation, de ſe preſenter perſonnellement à Thurin dans ſept jours ſous groſſes peines: mais eux eſtans aduertis de bon lieu, du danger auquel ils ſe mettroyent, n'y comparurent point.

Cependant arriuerent aux conducteurs des Egliſes au cõmencement d'Octobre deux lettres, l'vne du Duc, l'autre de la Ducheſſe du vingtſeptieſme de Septembre (deſia propoſee) La premiere extorquee par les odieuſes accuſations de Caſtrocaro contenoit des reproches, commandemens, & menaces, ſi on n'obeïſſoit à Caſtrocaro. L'autre lettre contenoit ce qui a eſté remarqué ci deuant. Caſtrocaro porteur de ces lettres, les preſenta à vne aſſemblee de Paſteurs, Anciens, & Syndiques au Villar le neufuieſme d'Octobre, & en preſſoit alors meſme la reſponſe: mais on lui reſpondit que l'aſſemblee n'eſtant pas complette, on ne pouuoit reſpondre que par aduis de tous. Et bien toſt apres ils eſcriuirent vn humble lettre au Duc, par laquelle on ſe plaignoit des procedures de Caſtrocaro, & reſpõdoit on à tous les chefs d'accuſation qu'il auoit propoſés contr'eux. Ils en firent de meſme enuers Madame: Mais pource qu'ils deſiroyent lui propoſer des choſes qui ne ſe pouuoyent confier à l'eſcrit, elle expedia vn ſaufconduit pour ceux qui auoyent eſté nommés pour aller vers elle, aſſauoir les Sieurs Dominique Vignaux Paſteur au Villar, & Gille des Gilles Miniſtre de l'Egliſe de la Tour, auec Iean Armand dudit lieu,

Guillelmet Ferrand du Villar, & Pierre Aghit de Bobi, autoriſés par acte authentique, & public de traitter & conclurre auec S. A. comme ils verroyent expedient au nom des Communautez. Le ſaufconduit fut tel.

De par Madame la Ducheſſe de Sauoye, & & de Berry.

A tous Gouuerneurs, Lieutenans Generaux, Capitaines, Podeſtats, Prefects, Syndics, & autres Iuſticiers, Officiers, & ſubjets de noſtre Treſ-honoré Seigneur & Mari, le Duc de Sauoye, A qui ces preſentes verront, Salut. Nous vous certifions, & aſſeurons que M. Dominique Vignaux, & M. Gille des Gilles, Miniſtres des Valees d'Angrogne, preſens porteurs ſont venus par noſtre commandement en ce lieu de Thurin auec quelques vns des leurs, juſques au nombre de huit ou neuf, pour cõferer de quelques affaires particulieres qu'ils ont auec nous. A ceſte cauſe nous vous prions, & neantmoins commandons que vous les laiſſiez paſſer eux & leurs compagnies paiſiblement, & librement, ſans leur donner, ni ſouffrir leur eſtre donné deſtourbier, trouble, ou empeſchement queleonque, mais pour l'amour de nous, & pour le reſpect qu'ils ſont venus ſous l'aſſeurance de noſtre parole, leur faire & donner toute la faueur qu'ils auront de beſoin, auſquels pour teſmoignage qu'il nous plait ainſi, auons octroyé ce preſent paſſe port, ſigné de noſtre main, & y fait appoſer le ſcel de noſtre Secretaire. Faict à Thurin le ſixieſme jour de Decembre 1565.

MARGVERITE DE FRANCE.
IVLLANI.

Leſdits Paſteurs & Deputés furent gratieuſement accueillis de Madame, laquelle leur teſmoigna par paroles & par effects combien elle les affectionnoit, & ceux au nom deſquels ils eſtoyent venus, non ſeulement par les honorables preſens qu'elle donna auſdits Paſteurs: mais principalemẽt par le ſoin qu'elle demonſtra auoir de leurs affaires, les faiſant deſcharger de pluſieurs griefs deſquels ils ſe plaignoyent, ſur tout à l'occaſion

caſion des articles que Caſtrocaro auoit fait ſigner à quelques vns, & d'autres faſcheries qu'il leur auoit ſuſcitees. Mais elle ne peut eſtre perſuadee qu' il fuſt biẽ pour les Valees de leur dõner (comme elles demandoyent) vn autre Gouuerneur au lieu de Caſtrocaro, tant il s'eſtoit ſceu deſguiſer enuers elle, & trouuer des pretextes pour excuſer ſes actions deſquelles on ſe plaignoit, & en teſmoigna ſon ſentiment par ſes diſcours, & par la lettre qu'elle enuoya aux Valees par iceux Deputés, eſcriuant:

De par Madame la Ducheſſe de Sauoye, & de Berry.

CHers & bien-aimez, Encores que vos Miniſtres, & meſſagers vous rapportent les propos tenus entre eux, & nous, touchant les affaires qui vous concernent, ſi les auons-nous voulu accompagner de ceſte lettre pour vous aſſeurer d'autant plus de noſtre bon vouloir, & aduis. En premier lieu, nous louerons touſiours le bon deſir que monſtrez auoir au ſeruice de Dieu, & des proteſtations que par lettres, & maintenant de viue voix par vos meſſagers nous faites faire de l'obeiſſance enuers voſtre Prince, & ne voulons penſer que parliez en feintiſe. Et au reſte, pource qu'il eſt maintenant queſtion de donner lieu à vn nouueau Gouuernement, que noſtre Treſ honoré Seigneur & mari, a deſ-ja, comme vous ſçauez ordonné, & que vous meſmes auez accepté. Nous demãdons deux choſes de vous, La premiere qu'en tout ceci, vous ne vous reſeruiez autre choſe que celle qui bien à poinct peut toucher vos conſciences, leſquelles auſſi on ne pretend bleſſer. Et qu'en ce faict vous procediez d'auſſi bonne ſageſſe, comme de bon zele, car l'vn ſans l'autre vaut bien peu. L'autre eſt que vous vueilliez ſoumettre vos deliberatiõs à ceux, leſquels eſtans ſur le lieu, & exercés en tels affaires ſauẽt iuger ſeurement, & juſtement, ce qui eſt expedient pour l'vne partie & pour l'autre. Et vous aſſeurons que ſi vous vous laiſſez conduire par ceux qui entendent les affaires, & aiment voſtre repos, vous ne vous en trouuerez jamais trompés, ni mal-contens, & nous aurons touſiours ſoin à vous conſeruer & defendre contre le moindre tort qu'on vous ſauroit faire, & maintenant nous ne repeterons choſe aucune qui face pour

vous rendre agreable le Capitaine Caſtrocaro. Nous laiſſerons faire ceſte recommandation au temps, & à l'experience, eſquelles ſi nous ſommes trompee, nous vous donnerons gagné: juſques a preſent nous ne pouuons en conſcience & bonne foy procurer qu'il ſoit osté de là. Quant au reſte qui particulierement vous touche, Nous vous prions, & pour voſtre bien de vous ſoumettre au vouloir de voſtre Prince, & au noſtre, que celui de voſtre Prince vous ſoit cher & agreable. Si vous faites ainſi, Dieu vous aſſiſtera, & benira touſiours, cõuertiſſant les craintes & apprehenſions qu'auez en aſſeurance, & ce que jugez mal, en bien, & en attendant voſtre reſponſe ſur ce, Nous prions Dieu, Chers & bien aimés, vous auoir en ſa ſaincte & digne garde. De Thurin ce 6. iour de Decembre 1565.

MARGVERITE DE FRANCE.
IVLLANI.

Or Madame ayant demandé reſponſe finale ſur certains poincts importans qui n'eſtoyent pas encore bien reſolus, on renuoya à Thurin le Sieur Vignaux ſuſnommé auec quelques Deputés, qui partirent le dixſeptieſme de Decembre, nonobſtant la rigueur de la ſaiſon, danger és chemins, & autres incõmoditez: les rigoureuſes & eſtranges procedures de Caſtrocaro, entre autres choſes les y preſſans, & qui ne permettoyent d'acquieſcer en ce poinct là, comme on euſt deſiré, aux inclinations de Madame: combien que c'eſtoit auec vn extreme regret, car on auoit deſir de lui complaire en toutes ſortes: car ceſt homme au lieu de moderer ſes cruautez pour les plaintes qu'on faiſoit de lui, & pour les exhortations que Madame lui faiſoit ſouuent de traitter ces peuples le plus fauorablement qu'il pourroit, il ſe monſtroit chaſque iour plus porte à les trauailler tous, ſauf ceux qui s'accommodoyent à tous ſes deſirs au preiudice du public, il empriſonnoit, rançonnoit, & traittoit fort mal preſque tous. Les vns ſous pretexte qu'ils s'eſtoyent oppoſés à ſa reception au gouuernemẽt, ou n'auoyent pas honoré ſon arriuee. Les autres pource qu'ils refuſoyent d'acquieſcer à ce qu'il leur vouloit faire approuuer contre leur conſcience. Les autres pource qu'ils s'eſtoyent plaints de lui à Madame,

dame, les autres ſous autres pretextes : mais ſpecialement il deſchargea ſon mal-talent contre les Sieurs Lentulé, Gilles, & Humbert Miniſtres. Nous auons remarqué ci deuant, ce qu'il fit contre le Sieur Humbert Paſteur à Boby, & au peuple de Boby à ſon occaſion : il ne ceſſa auſſi de machiner contre le Sieur Lentule (qui auoit tant doctement, & vigoureuſement rembarré Pouſſeuin quelques annees auparauant, ainſi qu'a eſté dit en ſon lieu) juſqu'à ce qu'il l'eut contraint d'abſenter des Vallees, & ſe retirer à Chiauenne au païs de Griſons, où il continua l'exercice de ſon Miniſtere juſqu'à ſa mort.

Reſtoit le Miniſtre Gille des Gilles, contre lequel principalement il voulut exercer les effects de ſa furieuſe malice : il ne le pouuoit pas perſecuter ſous pretexte qu'il fut eſtranger, comme il faiſoit contre les autres deux ſuſnommés, & ne trouuant autre juſte pretexte contre lui, il le voulut faire perdre par vne des plus malicieuſes calomnies qu'on peut imaginer, comme nous dirons ci apres.

Or la haine mortelle qu'il portoit à ce Miniſtre, procedoit principalement de ce que ledit Paſteur eſtoit vn des principaux oppoſans aux nouueaux articles qu'il auoit apportés, & auſſi à ſa reception au Gouuernement : & en outre de ce qu'il s'eſtoit viuement plaint de lui à Madame, à cauſe de ſes violéces : & encor d'auantage que lui ayant eſté vn des Officiers de l'armee ſous le Comte de la Trinité, ne pouuoit oublier la honte generale qu'il auoit receuë auec les autres en pluſieurs occaſions, & particulierement quand il ſe laiſſa prendre priſonnier, & mener par quelques jours d'vn lieu à l'autre, toutefois ſans dommage : & pource qu'il ſauoit que ce Miniſtre en ce temps-là, eſtoit vn des principaux directeurs des affaires, & ſpecialement en la conduite de la compagnie volante, qui auoit fait merueilles au temps de ladite guerre, comme il a eſté remarqué ci deſſus. Caſtrocaro donc eſtant arriué au gouuernement, delibera d'en faire la vengeance ſur lui, combien qu'à la verité, & lui, & tous les autres auoyent pluſtoſt occaſion d'en aimer ce Miniſtre, qui s'eſtoit touſiours viuement employé à empeſcher tous excez & deſordres, & retenant tant de fois ſes gens victorieux, ne leur auoit permis d'exercer tous les actes

d'hoſtilité, qu'autrement ils euſſent faicts lors qu'ils auoyent l'auantage ſur eux, cõme il a eſté dit ci deſſus, & comme eux-meſmes l'auoyent fort bien reconu. Il auoit auſſi de tout ſon pouuoir procuré que ſes gens ne commiſſent des excez contre les Papiſtes voiſins: ce qui faiſoit que pluſieurs d'entr'eux des principaux des Valees l'ont depuis prié, & eſtimé tout le tẽps leur vie. Et Caſtrocaro lui-meſme auoit eſté par le ſoin ſpecial de ce Miniſtre reſpectueuſement traitté durant ſa priſon és Valees, & deliuré de meſme. Mais ce Gouuerneur ſans auoir eſgard à aucun bien faict du paſſé, pour ſe venger des oppoſitiõs ſuſdites, & faire en ſorte qu'elles ne continuaſſent à l'aduenir, delibera d'opprimer ledit Paſteur, & pour ce faire il perſuada à S. A. qu'icelui eſtoit depuis peu de temps allé à Grenoble, Geneue, & ailleurs, pour traitter vne confederation entr'autres Eſtats & les Valees, où il auoit faict vne leuee de gendarmerie pour y conduire contre le ſeruice de S. A. & obtint d'icelle ordre de conſtituer le Miniſtre priſonnier, & l'enuoyer à Thurin: ce qu'il fit lui eſtant fort aiſé à cauſe du voiſinage, car l'Egliſe de ce Paſteur eſtoit toute joignante, & à l'entour du chaſteau ſiege de Caſtrocaro, tellement qu'au commencement de Feburier 1566. il le fit aguetter par vne groſſe troupe de ſes ſoldats comme il alloit peu accompagné de ſon logis à l'vn des Temples de ſon Egliſe vn peu eſloigné pour y preſcher, & deuant que le peuple en fut aduerti, il fut ſerré dans les priſons du chaſteau, & non moins eſtroittement & rudement traitté, que ſi ç'euſt eſté quelque inſigne brigand, ſans le vouloir relaſcher, combien que les conducteurs de toutes les Egliſes des Valees l'en euſſent inſtamment requis, ſe rendans pleiges pour lui iuſques à ce qu'on euſt eu recours à S. A.

L'ayant retenu dix jours en ceſte ſorte dans le chaſteau de la Tour, les principaux Officiers, & grand nombre d'Archers de Iuſtice, auec groſſe eſcorte de Caualerie, conduiſirent le priſonnier à Thurin à cheual, & ce auec les fers comme vn brigand, & là ſerré eſtroitement. Mais les Egliſes ayans aduerti Madame de ceſte injuſte capture, & cruel traittement, elle y pourueut incontinent qu'il fut arriué à Thurin, ſelon ce qui eſtoit neceſſaire en tel cas, faiſant deſlier le priſonnier, & l'ac-

com-

commoder dans vne chambre honnestement, le fit touſiours nourrir par ſes gens des viandes qu'elle lui faiſoit porter matin & ſoir de ſon hoſtel, l'enuoyoit viſiter & conſoler par ſes principaux domeſtiques, fit faire defenſe aux gens de Iuſtice de n'entreprẽdre ſur ſa perſonne, ſinõ qu'on le peut legitimement cõuaincre des crimes qu'on lui impoſoit, auquel cas elle permettroit que Iuſtice en fut faite. Mais elle qui le conoiſſoit familieremẽt, ſauoit biẽ qu'on ne le cõuaincroit legitimemẽt.

Cependant ceux qui auoyent la charge d'inſtruire ſon procez, pouſsés par les ennemis paſſionnés de la Religion, employoyent le verd & le ſec pour le conuaincre, ſollicitans ſans intermiſſiõ, & ne ceſſans de l'importuner à confeſſions ſelõ leur deſir, adjouſtans aux autres calomnies, qu'il y auoit des informations qu'il eſtoit allé nouuellement en Alemagne, ſoumettre les Valees à la protection de certain Prince Proteſtant, qu'il lui faloit confeſſer le faict, & declarer quel eſtoit ce Prince, auec quelles conditions il auoit traitté auec lui, quelles leuees de gens de guerre il auoit faites, &c.

N'auançans choſe aucune à leur gouſt par ce moyẽ, Ioſeph Barberi fiſcal general, ennemi iuré de la Religion, & violent au poſſible, l'alla voir en ſa chambre, lui dit que ſes affaires alloyent mal, qu'il s'en alloit eſtre condamné à la mort, qu'il n'y auoit plus qu'vn remede, aſſauoir, qu'il changeaſt de Religion, & qu'embraſſant la Romaine non ſeulement on lui feroit grace de la vie, mais auſſi qu'on lui feroit des grands biens, pourueu qu'il le fit promptement, d'autant que le ſeruice de S. A. requeroit (diſoit-il) qu'on procedaſt ſans delay à l'execution, & qu'en teſmoignage de ſa conuerſion, il eſcriuit de ſa main dans le liure qu'il lui preſentoit, qu'il approuuoit tout le contenu audit liure, & promettoit de l'embraſſer. Le priſonnier lui reſpondit qu'il ne ſe pouuoit faire ſans en ſauoir le contenu: mais que s'il lui permettoit de le lire, il lui reſpondroit. Sur ce Barberi lui remit le liure, lui donnant terme trois iours pour le lire, & ſe reſoudre. Au bout de trois iours il reuint, demande vne abſolue reſponſe, le Miniſtre reſpondit, *Qu'il auoit trouué ce liure là farci d'erreurs, & meſmes auec des blaſphemes, & qu'il aimoit beaucoup mieux mourir, que de iamais approuuer ces*

erreurs-là, & changer de Religion. Alors Barberi escumant de fureur, & ne se pouuant commander, se mit à crier à haute voix en grande furie, *Comment ! erreurs ? blasphemes ! portez du bois, iettez-le dessus, bruslez le sans autre procez, &c.* Le Ministre lui respondit, *Ie suis entre les mains de Dieu, & de la Iustice, & espere qu'on ne me voudra pas faire tort. Mais quand on me voudroit faire mourir à tort, ie me soumets à la volonté de Dieu.* Sur ce Barberi reuenu vn peu à soy, & ne pouuant faire ce qu'il eut voulu, le laissa, disant, qu'il y pensast encore : Cependant arriua vn Ambassadeur d'Alemagne, qui joignant ses emplois aux faueurs de Madame, le Ministre fut deliuré, comme nous dirons ci apres.

CHAPITRE XXXII.

Edicts publiés contre la Religion és pays de S. A. de Sauoye. Persecution contre les Reformés de Cuni, & de Caraill. Seigneurs & Dames persecutés pour la Religion en Piedmont. Persecution aussi en Terre neufue, Sauoye, & ailleurs pour la Religion.

NOvs auons remarqué ci deuant au Chapitre onzieme, comme en l'annee 1560. vne grande persecution fut allumee, & exercee contre tous ceux qui faisoyent profession de la Religion Reformee és pays possedés alors par le Duc de Sauoye, & specialement en Piedmont. Or combien que par ladite persecution plusieurs personnes fideles eussent esté fort mal traittees en diuerses façõs, la plus grande partie ayant esté contrainte ou d'aller à la Messe, ou de quitter leurs maisons & biens, ou de souffrir des grands tourmens, toutefois Dieu en auoit conserué vn grand nombre en plusieurs lieux en la perseuerance de la vraye Religion, qui furent en quelque sorte supportés jusques en l'annee 1565. en laquelle par l'importunité des grands aduersaires de la Religion fut publié vn Edict du 10. de Iuin audit an, par lequel *estoit enjoint à tous les habitans és Estats du Duc de Sauoye qui ne vouldroyent viure selon la Religion de l'Eglise Romaine de-*

de faire declaration de leur volonté dans dix iours depuis la publication de l'Edict, és mains des Magiſtrats de leur habitation, & dans deux mois ſortir de tous leſdits Eſtats, auec permiſſion de pouuoir cependant diſpoſer de leurs biẽs, meubles, & immeubles, & ce dãs vn an, durant lequel ils pouuoyent iouyr du reuenu d'iceux. Ordonnant aux Magiſtrats de veiller ſoigneuſement ſur les contreuenans, & en ayant prins les deuës informations, les enuoyer à S. A. pour en eſtre ordonné ſelon ſa volonté.

Or pour l'execution de ceſt Edict, outre ce que firent en chacun lieu les Magiſtrats particuliers, Ioſeph Barberi Fiſcal general, ennemi capital des Reformés, accompagné de ſes archers, ne ceſſoit de courir de tous coſtez, executant auec toute rigueur les commiſſions particulieres qu'il obtenoit contre les perſonnes & biens des Reformés, dequoi nous ne coucherons ici que quelques particularitez, deſquelles nous auons plus particuliere & aſſeuree cognoiſſance, par leſquelles on pourra comprendre comme on faiſoit ailleurs, & commencerons par la perſecution contre les Reformés de la Cité de Cuni.

Cuni eſt vne ville de Piedmont, belle, forte, & riche, & qui a eu d'ancienneté grand nõbre de familles de la Religion, & des principales, leſquelles durãt tout le tẽps des lõgues guerres entre les rois de Frãce, & Ducs de Sauoye, y furẽt laiſſees en paix, car on auoit beſoin pour la defenſe de la ville (qui endura des longs ſieges durant ce temps) de la vaillance de tant de braues hommes de la Religion, qui s'y firent ſignaler pour le ſeruice de leur Prince & de leur partie. Mais la paix eſtant faite en l'an 1559. quand on eſtima de n'auoir plus tant de beſoin d'eux, on ne tarda gueres à les perſecuter, car dés l'annee 1561. fut publié contr'eux vn Edict particulier le 28. de Decembre, par lequel eſtoit commandé à tous ſous groſſes peines d'aller à la Meſſe, & qu'vn chacun euſt auſſi ſous les meſmes peines à declarer tous les liures qu'il auroit en ſa puiſſance, contrarians à la doctrine de l'Egliſe Romaine: & pour allumer d'auantage ceſte perſecution fut employé en ladite ville pour preſcher vn Moine des plus ſeditieux, qui ne ceſſoit de crier au fer, & au feu, contre ceux de la Religiõ, preſchant que Dieu

auoit enuoyé ceſte annee-là vn hyuer fort doux, afin qu'on eſpargnaſt le bois neceſſaire pour bruſler les heretiques : toutefois ceſte perſecution fut encores adoucie, & tant de perſonnes honorables de la Religion reſpectees, Docteurs, Capitaines, riches citoyens, & tant d'autres, la fidelité & valeur deſquels tant experimẽtee, eſtoit encor deuant les yeux d'vn chacun ; & par ainſi eurent encores quelque relaſche juſqu'a la publication du ſuſdit Edict du 10. de Iuin 1565. mais alors ſans auoir plus aucun eſgard à ce que deſſus, on paſſa outre à l'execution des peines contenuës en l'Edict, nonobſtant tout ce qu'on ſçeuſt faire pour y remedier. Or quand il fut queſtion (pour obeyr à l'Edict) que chacun fit eſcrire deuant le Magiſtrat ſa deliberation, pluſieurs ployerent par infirmité, eſtans continuellement tentés à droite, & à gauche, tellement que le nombre des familles reſoluës de perſeuerer fut reduit à cinquante & cinq, les Chefs deſquelles firent eſcrire leur deliberation.

Il y eut quelque nombre des plus apparens d'entr'eux qui par grande ſollicitation obtindrent de pouuoir continuer l'habitation en leurs maiſons, auec liberté de conſcience, mais auec condition de n'y faire aucun exercice de Religion, ni en aller faire ailleurs, ſous peine de la confiſcation de tous leurs biens, dequoi il leur faloit donner quelque Papiſte ſoluable pour caution, & tout cela ſeulement pour tant de temps qu'il plairoit à S. A. mais la plus grande partie ne tenant conte de ſi maigre conceſſion, donnerent ordre à leurs affaires, & ſe retirerent ailleurs. Quelques vns s'y ſoumettans ſe retirerent de la Cité en leurs maiſons champeſtres pour eſtre vn peu moins en ſeruitude : on les laiſſa endormir pour quelque temps, puis on les ſurprint au deſpourueu, ſous des pretextes controuues, empriſonnans les perſonnes, & confiſquans leurs biens.

Entre les empriſonnés furent les Sieurs François Miglia, Docteur en droict, François Brix, homme d'armes, & François Morro, riche citoyen, ceſtui-ci fut finalement vaincu par les tentations, fit naufrage & ne retourna plus à l'Egliſe. Brix qui auoit des grands amis à la Cour du Duc, obtint d'eſtre deliuré, moyennant vn peu de ſimulation, & ſe remit en l'Egliſe, ayant con-

continué en la vraye Religion en la Valee de Luserne, où il s'estoit retiré. Le Docteur Miglia fit le mieux, car toutes les grandes tentations qu'on lui presenta ne le peurent faire cõsentir à aucune chose contre la conscience, tellement qu'apres vne longue detention, les Inquisiteurs ayans perdu toute esperance de le faire ployer, le firent estrangler en la prison. Apres que sur le poinct de l'execution ils eurent encore par grãdes promesses taſché de l'esbranler: mais tout en vain, car finalement il dit aux tentateurs qu'ils y perdoyent leur peine, & au bourreau qu'il fit ce qu'il auoit à faire, ne pouuant plus escouter les tentateurs: & en ceste sorte finit sa vie, en priant Dieu, & confessant son S. Nom.

En l'an susdit 1565. fut aussi assaillie l'Eglise de Caraill, qui est vn gros & riche village bien proche de Cuni, où la plus grande partie des habitans estoyẽt de la Religion Reformee, tellement qu'au commencement de la persecution, ceux qui eurent charge de dresser le roole de ceux qui y estoyent declarés de la Religion, en trouuerent le nombre de neuf cens personnes, sans conter ceux qui s'estoyent absentés. Ils auoyent esté auparauant moins recerchés, d'autant que les Seigneurs de Villeneufue Solare Gentils-hommes du lieu, estoyent aussi de la mesme Religion, & de grand respect, duquel support lesdits Seigneurs eurent des grands reproches de S. A. par ses lettres du 27. Feurier 1565. Et depuis le 28. d'Auril suiuant fut enuoyé audit lieu le Moine prescheur Cassian de Mosso, auec commandement à tous de l'escouter, au refus dequoi vn huissier du Conseil d'Estat arriua à Caraill le 8. de May auec lettres enjoignantes aux Syndiques dudit lieu d'enuoyer audit Conseil dans six jours le roole de tous ceux qui ne voudroyent escouter ledit Prescheur, & auec le roole, les personnes de Gianet Cottin, Bernardin Bressan, François Daufin & Bernardin Luchin Chabou, sous peine de confiscation de corps & de biens.

Ce commandement fit prendre la fuite non seulement aux six susnommés, mais aussi à vne grande partie des autres, qui toutefois furent rappelés en vertu d'vne lettre du Chancelier Stropiane au nom S. A. datee du 20. de May defendant à De-

nat Calaſtre Podeſta de Caraill, toute pourſuite contre ceux de la Religion juſqu'à nouueau aduis. Ceſte trefue dura juſqu'au dernier de Nouembre, & alors ledit Podeſta eut commandement de les deſchaſſer. Mais Madame la Ducheſſe obtint de S. A. & enuoya qu'on ne trauaillaſt point pour la Religion ceux dudit lieu, juſqu'à l'arriuee du Due qui y vouloit aller en perſonne, comme il fit au mois d'Aouſt 1566. & alors la pluſpart des Caraillois abſenta, & S. A. partant de là, y laiſſa vne troupe de ſa ſuite, tout au deſpens des declarés de la Religion, en deſchargeant ceux qui d'entr'eux voudroyent ſe renger à la Meſſe. Les autres furent adjournés par deuant le Podeſta de Cuni qui eſtoit Aduocat fiſcal: mais n'y oſans comparoiſtre furent publiés bannis.

Le 20. de Septembre l'Archeueſque de Thurin arriua à Caraill auec grande ſuite, & belles paroles. Il enuoya des ſaufconduits à ceux qui eſtoyent abſens pour lui venir parler, & en perſuada quelques vns par ſes diſcours, flatteries, & promeſſes: mais on confiſqua les biens de ceux qui ne comparurent deuant l'Archeueſque, ni deuant le Podeſta de Cuni. Puis au mois de Ianuier 1567. ledit Podeſta de Caraïl eut commandement de remettre tous les fugitifs de Caraïl dans leurs maiſons & biens, mais à condition qu'ils ne feroyent aucun exercice de leur Religion à peine de la vie, & confiſcation de tous leurs biens, & qu'ils en feroyent pleiges les vns pour les autres, ce qui en fit retourner bon nombre, mais à leur dommage: car les ayans laiſſé aſſeurer en leurs maiſons, on les ſurprint au deſpourueu: & apres leur auoir imputé ce qu'on voulut, on ſe ſaiſit de leurs perſonnes, & tous ceux qui ne voulurent promettre d'aller à la Meſſe, furent condamnés aux galeres, quelques vns eſchapperent, pluſieurs fleſchirent ou auant que partir, ou en chemin, ou à l'arriuee aux galeres, eſtans continuellement tentés. Bernardin Breſſan demeura touſiours ferme en la Religion en galere juſqu'à ſa mort. De ceux qui auoyent fleſchi pluſieurs ſe retirerent apres en la vraye Egliſe.

Au meſme temps qu'on procedoit ainſi contre ceux de Caraill pour la Religion, on en faiſoit de meſme, & pour la meſme cauſe contre leurs Gentils-hõmes, les Seigneurs de Villeneufue

neufue Solari, qui eſtoyēt ſix freres, Charles, Nicolo, Ieā Batti-ſte, François, Louïs, & Ceſar. Car le grād Chancelier, Cōte de Stropiane, leur parēt, les enuoya demāder de la part de S. A. le 17. de May 1575. Eſtans arriués ledit Chancelier, ſans les faire parler au Duc, fit ce qui lui fut poſſible par paroles, pour les induire à quitter leur Religion : mais n'y pouuant rien gagner il les congedia, ſous promeſſe, qu'au premier aduis ils retourneroyent où ils ſeroyent demandés ; ils le prierent d'intercedet pour eux vers S. A. afin qu'ils fuſſent laiſſés en paix en la jouiſſance de leur Religion, & de leurs biens, ou au moins qu'il leur fût permis de vendre leurs Seigneuries, & biens feodaux pour ſe retirer ailleurs : & quelques jours apres ils enuoyerent vn homme audit Sieur Chancelier pour entendre la volonté du Duc, auquel meſſager il dit ſeulement, *Le Duc ne veut plus deux Religions en ſon pays.* Alors ces Seigneurs donnerēt ordre à leurs affaires, puis la pourſuite s'eſchauffant, ſe retirerent tantoſt çà, tantoſt là, en diuerſes maiſons & Seigneuries qu'ils auoyent, partie ès terres de S. A. & partie ès terres poſſedees par le Roy de France tout proches, & paſſerent en ceſte ſorte iuſques à l'annee 1570. que le Capitaine General de Iuſtice Ioſeph Barberi, les fit adjourner auec autres Seigneurs & Dames de la Religion à comparoir dans cinq jours au palais du Senat à Thurin, ſous peine d'eſtre declarés heretiques, publiés bannis pour touſiours des Eſtats de S. A. & tous leurs biens confiſqués : mais à l'interceſſion de Madame la Ducheſſe, du Mareſchal, & Mareſchale de Bellegarde, par lettres patentes de S. A. du 21. Iuillet 1571. fut defendu à Barberi de pourſuiure plus auant : ce qui leur donna vn peu de trefue, mais finalement leurs biens furent confiſqués, & eux ayans aſſez tournoyé d'vn coſté & d'autre, finalement le Sieur Iean Baptiſte ſuruiuant ſe retira en la Valee de Luſerne, auec ſa famille, perſeuerant en la vraye Religion, juſqu'à ſa mort, & ſa famille apres lui.

En ceſte perſecution on leur adjoignit le Sieur Louys Berſour auſſi Gentil homme honorable, & fort affectiōné à la Religion, laquelle feu Pantaleon Berſour ſon Pere auoit ſi furieuſement perſecutee, comme a eſté touché ci deuant au chapitre ſixieſme. Il ſe retira auſſi finalement en la Valee de Luſerne

auec sa famille honorable, laquelle apres lui a tousiours perseueré en la vraye Religion.

Dame Anne Comtesse de Morette, mariee aussi au Sieur Nicolo Solari, estoit aussi de la Religion, & residoit en son chasteau de Morette, duquel on la fit sortir l'an 1567. sous pretexte qu'elle y estoit en scandale, d'autant qu'elle n'alloit pas à la Messe: parquoi elle se retira d'vn lieu à l'autre, puis à la Valee de Luserne, & de là en Dauphiné, & derechef retourna au Val Luserne, vers ses derniers iours.

Dame Magdeleine Farine de fort honorable, & noble maison fut du nombre des exilés de Cuni pour la Religion, en la persecution ci deuant mentionnee, elle en sortit auec ses trois filles, DD Beatrix, Blanche, & Christine, ayans perdu vne grande partie de leurs biens, elles se retirerent vers les susdits Seigneurs de Villeneufue Solari, leurs parens, mais eux estãs persecutés, comme a esté dit, elles furẽt aussi contraintes à cercher lieu de retraite, tantost en vn endroit tantost en l'autre, sans diminution de leur zele à la vraye Religiõ. Et depuis ledit Sieur Iean Baptiste Solari, ayant espousé D. Beatrix, son frere Sieur Louys, D. Blãche, & le Sieur Louys Bertour, D. Christine, ils se retirerent en la Valee de Luserne, comme a esté dit, auec ladite Dame Magdeleine, tous perseuerans en la Religion Reformee.

On persecutoit aussi en mesme temps les fideles en la Valee de Barcelone, de l'Espel, & autres des terres neufues subjets de S. A. & pareillement en Sauoye, tellement que plusieurs pour la Religion furent bannis de la Tarantaise & autres lieux & despouilles de leurs biens. Neuf hõmes honorables surprins prians Dieu dans vne chambre à Bourg en Bresse, furent constitués prisonniers, & menés à Chamberi, & condamnés aux galeres, sous pretexte qu'ils estoyent là pour faire quelque machination, encores qu'il n'y eut apparence aucune de verité, & par tout ailleurs ceux qui se monstroyent constans en la Religion, estoyent fort mal traittés, tant par actions publiques, comme par injures, & affronts particuliers, desquels les exemples se pourroyent proposer en tres grand nombre, s'il en estoit de besoin.

Quant au Marquiſat de Saluces, qui eſtoit alors ſous la domination du Roy de France, & quaſi comme enclaué & joint auec le Piedmont, les fideles Reformés qui y eſtoyent en grãd nombre, n'eſtoyent pas en ces temps, ſans ſentir leur part de la haine contre la Religion: mais nous en ferons, Dieu aidant, ci apres vn chapitre à part.

CHAPITRE XXXIII.

Princes Proteſtans d'Alemagne enuoyent vne Ambaſſade à S. A. de Sauoye, pour interceder pour ceux de la Religion perſecutés. Reſponſe de S. A. Replique de l'Ambaſſadeur. Le Miniſtre Gilles deliuré de priſon, auec autres particularitez.

POVR remedier à vn ſi grand embraſement de perſecution, les perſecutés apres le recours à Dieu, recercherent auſſi tous les moyens legitimes entre les hommes qu'ils eſtimerent y pouuoir ſeruir, entre leſquels le plus recerché, (& le plus fructueux auſſi) fut l'interceſſiõ de Madame la Ducheſſe, la quelle en effect ne ceſſoit de s'employer à ce ſainct & charitable deuoir. Mais les promoteurs principaux de la perſecution eſtoyent ſi puiſſans, & les perſecutés en ſi grand nombre qu'elle ne pouuoit pas remedier à tout ſelon ſon deſir. C'eſt pourquoi quelques vns par le moyen de leurs amis implorerent l'interceſſion enuers leur Prince, de quelques Princes Proteſtans d'Alemagne, & ſpecialement des Princes Electeurs Palatin & de Saxe, leſquels enuoyerẽt à ceſt effect en Ambaſſade à S. A. de Sauoye le Sieur Iean Iunius ancien Conſeiller d'Eſtat dudit Prince Palatin, & bien digne de telle charge, comme il le monſtra par les effects. Il arriua à Thurin au mois de Feburier 1566. où il eut les informations particulieres des perſonnes, & des affaires pour leſquelles il deuoit interceder.

Cet Ambaſſadeur ne ſejourna gueres à Thurin ſans conoiſtre par experience de quelle fureur pluſieurs y procedoyent contre ceux de la Religion. Car Barberi ayant entendu que ce

lui qui portoit le tiltre de Secretaire de l'Ambassade, estoit Ministre (c'estoit le Sieur Dauid Chaillet) il l'alla constituer prisonnier dans le logis mesme de l'Ambassadeur, sans lui porter aucun respect, ni donner aucũ lieu aux protestations du droict des gens violé, & des ressentimens qu'il en feroit vers les Princes qui l'auoyent enuoyé: C'est pourquoi l'Ambassadeur alla incontinent faire plainte, & demander reparation de l'iniure à S. A. laquelle fit subitement deliurer le Secretaire, & mettre Barberi en prison. Mais de cest acte l'Ambassadeur print occasion de remonstrer à S.A. bien viuement la passion de laquelle on procedoit contre les gens de bien, & continua auec grand zele à executer ce qu'il auoit en charge à la consolation des poures fideles persecutés en general, & en particulier, & en la façon qu'on peut en partie comprendre par les lettres que le susdit Secretaire Chaillet escriuit comme s'ensuit.

A Messieurs les fideles du Piedmont, & pour leur communiquer à N. N.

MOnsieur, & Frere en l'œuure du Seigneur, Ie suis bien marri que n'auons eu meilleure response, & que n'auons peu obtenir, sinon tout, au moins en partie, ce que nous demandions pour le soulagement de nos freres, qui sont si inhumainement traittés, pour vouloir purement, & sainctement seruir à Dieu. Mais vne chose me console, c'est qu'à tout le moins nous auons fait tout ce que nous auons peu, & s'il n'a pleu au Seigneur donner tel succez à noitre labeur, comme nous eussions souhaitté, il sçait les causes pourquoi, lesquelles en son temps il nous fera conoistre, & de faict ie ne doute point que ceci ne donne à penser à S. A. & à ceux qui sont autour de lui, tellement que par ci apres il ne se monstrera pas si rigoureux enuers nos poures freres, & qu'il les traittera vn peu plus humainement qu'il n'a fait jusqu'à present. Que si au lieu de s'adoucir, & de temperer ceste rigueur de laquelle il a vsé iusqu'à present, s'enaigrissant contre les poures fideles, croyez-moi, que ce sera vn signe certain que Dieu y veut mettre la main, & faire son œuure: mais i'espere que Dieu aura pitié de lui, & exaucera les prieres, les cris, & larmes de ceux qui gemis-

gemiſſent ſous le fardeau de ceſte horrible perſecutiõ, & tyrannie de l'Antechriſt Romain, & qu'à la parfin il les mettra au large, & leur donnera liberté de le pouuoir ſeruir & honorer ſelon qu'il le commande par ſa Parole, & fleſchira le cœur de S. A. pour auoir compaſſion de ſon poure peuple.

Or la reſponſe qu'on a faite à nos Treſ Illuſtres Princes, eſt ſortie de la boutique du Chancelier Stropiane, homme eſtimé fin & cauteleux, mais toutefois par la reſponſe qu'il a faite, il ſe monſtre peu ſenſé, & quant & quant ennemi juré de ceux qui ſeruent purement à Dieu : elle contient en ſomme 5 poincts.

Le premier eſt, *Apres auoir remercié les Princes de la bonne affection qu'ils ont enuers lui, & du ſoin qu'ils ont du repos & tranquillité de ſes ſubiets, Qu'on les a mal informés, & que ce ſont gens perturbateurs du repos public, & chargés de meſme crime de ſedition & rebellion, que les autres qui l'ont calomnié enuers les Treſ-illuſtres Princes d'Alemagne, Qu'il y a trois ans qu'il a commencé d'entendre, que quelques vns de ſes ſubiets conſpiroyent contre ſes Eſtats: & qu'ayant deſendu toutes aſſemblees, neantmoins à Bourg en Breſſe ſe ſeroyent trouués neuf, qui ſe ſeroyent aſſemblés de nuict en vne ville de frontiere, laquelle a garniſon, & qu'il ne peut autrement penſer ſinon que ce fuſt pour conſpirer contre lui, & pourtant qu'il les a fait mener priſonniers à Chamberi, où ils ſont encore de preſent, & qu'il y a quelques indices que ce qu'il ſoupçonnoit eſt veritable, que pour meſme cauſe il en a fait empriſonner d'autres, & que cependant telles gens ne ſauent couurir leur rebellion, & malefices que du manteau de religion.* Voila commẽt les poures fideles ſont touſiours accuſés d'eſtre rebelles & ſeditieux contre leurs Princes, pource qu'ils ne veulent pas eſtre rebelles, & traiſtres à Dieu.

Le ſecond poinct. *Qu'il deſireroit biẽ que tous les peuples Chreſtiens fuſſent d'accord quant au faict de la Religion, comme ils eſtoyẽt le temps paſſé,* (c'eſt à dire, quand les tenebres eſpaiſſes de la Papauté auoyent couuert toute la terre :) *& que l'Egliſe ne fuſt point deſchiree de ſectes, hereſies, & opinions, mais qu'vn ſeul Roy, ou Prince ne peut pas eſtablir, ni conſtituer la paix de l'Egliſe, & pourtant qu'il faut qu'vn chacun face en ſon endroit, en ſes terres & Prouinces tout ce qu'il pourra pour pourueoir au ſalut du peuple à lui cõmis, ce qu'il fait en ſes pays. Qu'vne meſme façon de gouuerner les*

peuples, n'eſt pas conuenable en tous lieux, & qu'il faut accommoder les conſeils au naturel du peuple qu'on a à conduire. Qu'il loüe ce qui a eſté decreté aux Eſtats de l'Empire, pour la paix des Prouinces d'Alemagne, & confeſſe que cela ſe doit inuiolablement obſeruer: mais qu'il faut qu'en ſes Prouinces & pays il ſuiue vn autre chemin, pour eſtablir la paix & tranquillité de ſes ſubjets, qu'il a plus d'eſgard aux bons (c'eſt à dire aux Papiſtes) *deſquels* (dit-il) *il y a plus grand nombre, & gens de qualité, qu'aux perturbateurs & ſeditieux* (c'eſt à dire aux fideles) *leſquels auec authorité & puiſſance il faut reprimer.*

Le troiſieſme poinct eſt, *Que ceux qui ſont en ſes pays qui ſe diſent de la Religion, ſont differens les vns d'auec les autres, & qu'ils ont beaucoup d'opinions diuerſes, & contraires, & ont tellement en deteſtation la ſaine doctrine,* (c'eſt à dire la Meſſe) *qu'auec toute douceur les ayans ſupportés long temps, ils abuſent de ſa patience & facilité, & font tous les jours quelque meſchanceté, ou bien en ſemãt leurs erreurs & opinions, & tirant en erreur tous ceux qu'ils peuuent, ou bien en communiquant, & complottant contre lui, auec ſes aduerſaires, qui fait qu'à bon droit il eſt indigné contr'eux. Et que quant à la Religion il auoit fait vn Edict qui pouuoit ſembler aſſez aſpre, lequel il auoit moderé par vn autre plus doux, à la pourſuite & ſollicitation de ceux de la Religion, lequel ils ont accepté:* [mais cela n'eſt pas, teſmoin ceux de Cuni, & de l'Eſpel, & Terre neufue, qui pour ceſte cauſe ayans declaré qu'en bonne conſcience ils ne le pouuoyent accepter, ſont hors de leurs maiſons.]

Le quatrieſme poinct, *Que combien que ces choſes ſoyent ainſi, toutesfois pour l'amour deſdits Princes intercedans pour ſes ſujets de la Religion, il commandera à ſes Magiſtrats qu'ils relaſchent quelque choſe de la ſeuerité requiſe, afin que ſes ſubjets entendent que l'interceſſion des ſuſdits Treſ illuſtres Princes a eſté de grande efficace enuers lui.*

Pour le dernier poinct: *Apres la concluſion de la lettre il met pour ſe deſcharger enuers Monſeigneur l'Electeur Palatin ce qui cõcerne l'injure faite auſdits Princes en ma perſonne, ayant eſté pris priſonnier en noſtre logis contre tout droict diuin & humain, nonobſtant la proteſte que fit Monſieur l'Ambaſſadeur que j'eſtoy' ſon Secretaire, & enuoyé deſdits Seigneurs Princes: mais en toute ceſte*

clar-

clauſule-là, il n'y a pas vn mot de verité, comme Monſieur l'Ambaſſadeur l'a remonſtré à S. A. qui meſme l'a ainſi confeſſé.

Voila le Sommaire aſſez au long, & poinct par poinct de la reſponſe que nous auons euë, On nous pouuoit bien deſpeſcher dés le premier iour, ſans nous tenir quinze jours, veu que on ne nous vouloit ottroyer autre choſe.

Monſieur l'Ambaſſadeur a repliqué à tous ces poincts, le 1. iour de Mars. Son Alteſſe l'ouyt volontiers, & le pria de mettre en eſcrit ſa replique, & la lui bailler, lui donnant bonne eſperance de pouuoir obtenir quelque choſe, la lui ayant baillee, & penſant auoir quelque bonne reſponſe, le lendemain de grand matin S. A. s'en va à Riuoles, où il y fut tout le jour, & y coucha, qui n'eſtoit pas ſigne qu'il euſt enuie de nous rien ottroyer d'auantage. Voyans que c'eſtoit choſe faite à la main, nous partons ce iour meſme de Thurin, & le venons cercher à Riuoles, Monſieur l'Ambaſſadeur eſt allé à matin au chaſteau, pour parler à S. A. laquelle lui a reſpondu, *Qu'il auoit leu, & conſideré ſa replique, & que pour l'amour des Princes d'Alemagne, & de lui, qu'il laſcheroit les neuf priſonniers de Chamberi: mais que quant à ceux de Tarantaiſe, qui ſont fugitifs, & condamnés, il ne les pouuoit reſtablir en leurs honneurs & biens, & touchant ceux de Piedmont qui demandent exercice de Religion, & notamment ceux de Cuni & de l'Eſpel, & Terre neuue, d'autant qu'ils ne veulent retourner en leurs maiſons, ſinon que quelque exercice de Religion leur ſoit donné, & liberté de conſcience ottroyee, Pour cauſe que c'eſt vn faict qui touche ſon Eſtat, deuant que leur rien ottroyer, il veut auoir l'aduis de l'Empereur, & du Roy Philippe, & puis il verra ce qu'il pourra faire, que cependant il ne tourmentera perſonne pour le faict de la Religion, & ſe monſtrera ſi benin, & doux enuers ceux qui en font profeſſion, qu'eux, & les Treſ Illuſtres Princes auront occaſion de ſe contenter. Et que de tout ceci il eſcrira lettres à Monſieur le Comté Palatin le premier Electeur, afin qu'il aſſeure de cela les autres Princes, nonobſtant les lettres à eux eſcrites: & quant à vous des Valees, a dit qu'il vous laiſſe en la liberté qu'il vous a donnee, & iouxte les premieres Capitulations, & n'entend que ſoyez tourmentés en façon que ce ſoit pour le faict de la Religion. On lui a auſſi remonſtré que ceux de Suſe, & de la Valee de Meane eſtoyent tour-*

mentez par le Chaſtelain de Suſe, parce qu'ils alloyent au preſche en Pragela, & qu'ils faiſoyent là autres exercices de leur Religion, alleguant ledit Chaſtelain que les premieres capitulations eſtoyent rompues. Il a reſpondu qu'il ne l'entendoit, & qu'il vouloit qu'ils ne fuſſent point moleſtés pour ceſt effect.

Or quant au frere Monſieur Gilles, On ne lui peut oſter de la teſte qu'il n'ait eſté à Geneue pour demander aide pour ſe rebeller contre lui, mais que toutefois il s'informera de la verité, & que s'il eſt trouué innocent, il ne lui ſera fait aucun mal: que cependant à la faueur de Monſieur l'Ambaſſadeur il le fera mettre en vne chambre, & le fera bien traitter. Voila tout ce que nous auons peu obtenir auec toute importunité.

Au reſte, Il n'y a mal duquel Dieu n'en ſache tirer du bien, car à cauſe de l'iniure à moi faite, qui s'adreſſe quant & quant aux Princes d'Alemagne, ils auront occaſion d'eſcrire derechef à S. A. pour ce meſme ſubjet, & ennoyeront homme expres. Monſieur l'Ambaſſadeur les aduertira bien au long de tout l'eſtat des poures fideles de par deçà, & quant & quant par le moyen des Princes ſollicitera l'Empereur d'eſcrire à S. A. & de lui bailler tel aduis qu'il laiſſe viure en liberté de conſcience ſes ſujets, en ſorte que j'eſpere que noſtre voyage n'aura pas eſté inutile, & qu'enfin le Seigneur exaucera les gemiſſemens & prieres de ſes poures enfans. Il ne reſte ſinon d'exhorter le peuple à patience, & à attendre qu'il plaiſe au Seigneur d'y pouruoir, comme j'eſpere qu'il fera, & qu'ils ſe gouuernent en telle ſorte qu'à bon droit ils ne puiſſent eſtre accuſés de ſedition & rebellion, car c'eſt vne ruſe que Satan a inuenté pour denigrer la doctrine de l'Euangile, & ceux qui en ſont profeſſion.

Les lettres ainſi eſcrites il a fallu que Monſieur l'Ambaſſadeur ſoit retourné à Thurin, s'il a voulu auoir ſa deſpeſche, là où il a demeuré encore huit jours. Ils ont changé toutes les premieres lettres eſcrites aux Princes. La ſubſtance de ces ſecondes eſt, *Qu'encore que ceux de Bourg priſonniers, pour leſquels les Princes inte cedent, euſſent bien merité d'eſtre punis comme ſeditieux, que toutefois pour l'amour des Princes il leur pardonne, & les remet en leur eſtat & biens. Et quant a la liberté de conſcience à ſes ſubiets, qu'il n'en peut rien conclurre, iuſques à ce qu'il ait eu l'aduis de l'Empereur, & du Roy Catholique, ce qu'il fera le plus toſt qu'il lui*

ſera

ſera poſſible. Au reſte, que cependant il veut que ſes ſuiets viuent ſelon ſes Conſtitutions & Ordonnances, & ſelon ſa Religion. Voila la ſubſtance des ſecondes lettres. Toutefois il a promis de bouche à Monſieur l'Ambaſſadeur, *qu'il ne tourmentera perſonne pour le faict de la Religion, & qu'il les laiſſera aller où ils voudront porter baptiſer leurs enfans, faire la Cene, & autres exercices de leur Religion, moyennant qu'ils le facẽt le plus modeſtemẽt qu'il ſera poſſible,* & a promis en foy de Prince de deliurer des galeres ceux que m'auez mandé: & Madame lui a promis de faire aujourd'huy laſcher le frere Monſieur Gille des Gilles. Et à cauſe que tout le Conſeil de S. A. lui fait inſtance pour l'amour de Barberi, il a eſté contraint de le leur laſcher, afin que par ſon moyen les priſonniers ſoyent laſchés. Voila ce qu'il a pleu à Dieu nous octroyer. I'eſpere auec l'aide de Dieu, que les Princes lui eſcriront telles lettres, qu'il permettra exercice de Religion aux poures fideles, Cependant, *Prenez bon courage, & priez le Seigneur pour nous, lequel ie prie qu'il vous ait en ſa ſaincte & digne garde, & beniſſe vos labeurs. De Rivoles ce 9. de Mars* 1566.

Voſtre frere, & ſeruiteur.
DAVID CHAILLET.

Ie vous enuoye vn double de la replique de Monſieur l'Ambaſſadeur à S. A. ſur les lettres eſcrites aux Princes d'Alemagne, *comme s'enſuit.*

Premierement i'ay remonſtré à V. A. [Que ſuiuant l'inſtruction que mes Treſ. Illuſtres Princes m'ont donnee, & comme auſſi demonſtre la lettre de creance à V. A. i'ay authorité d'ouurir la lettre cloſe qu'il a pleu à V. A. eſcrire à mon Treſ. Illuſtre Prince, mon Maiſtre, pour reſpondre & repliquer à V. A. au nom deſdits mes Treſ. Illuſtres Princes.]

La reſponſe donques que i'ay faite, a eſté, [Que mes Treſ. Illuſtres Princes ont bien eſté aſſeurés, que quant à ceux qui ſont encores detenus priſonniers, la reſponſe de V. A. ne ſeroit autre ſinon que ce ſont gens meſchans, perturbateurs du repos public, ſeditieux: & que meſmes ils auront conſpiré contre V. A. Toutefois que j'eſtoy bien aſſeuré que toutes ces

allegations & circõſtances, ne pourrõt eſmouuoir mes Treſ-Il. luſtres Princes pour leur oſter l'impreſſion qu'ils ont d'eux de n'eſtre pas tels com ne on leur voudroit perſuader qu'ils ſont, & que meſmes mes Treſ Illuſtres Princes ne ſeront confirmés en ceſte opinion par aucuns fondemens des lettres de V. A.

Car premieremẽt, à ceci repugne la preſomption & ſur tout la priſe de corps des ne if de Bourg, deſquels les lettres font mention, leſquels ont eſte trouuez aſſemblez de nuict (pource qu'ils ne l'oſoyent faire de jour) prians & inuoquans Dieu, & ce qui eſt allegué contr'eux fait ſingulieremẽt pour eux. [*C'eſt qu'ils ont eſté trouués en vn lieu fort, & de grande importance, muni de bonne compagnie de ſoldats, & de grande quantité d'artillerie*] n'eſtant vrai ſemblable qu'vn ſi petit nombre de gens, auſſi peu exercés à la guerre que des petis enfans, concluſſent quelque conſpiration: & la choſe eut eu plus d'apparence, ſi ceſte ville de Bourg eut eſté mal-fournie de genſ d'armes, & d'artillerie, mais les lettres portent le contraire.

Item, C'eſt vn faict peremptoire pour juſtifier ces poures gens, les lettres de pardon données à quatre d'iceux, ſoubſignees de la main de V. A. par leſquelles eſt notoire à chacun, *qu'ils n'ont eſté conſtituez priſonniers que pour le faict de la Religiõ*, c'eſt aſſauoir *qu'ils ſe ſont aſſemblés, fait prieres, & autres actes cõtreuenans à l'Edict de V. A.* De conſpiration, ou acte ſeditieux, il n'y eſt pas touché la moindre ſyllabe. Que s'ils euſſent eſté en quelque ſorte ſuſpects ou coulpables de conſpiration, pour certain il en auroit eſté fait mention eſdites lettres, & n'eut-on point obmis ce qui eſtoit le principal. En outre les conditions du pardon ne portent pas de ne conſpirer plus contre V. A. mais ſeulemẽt de ce qui cõcerne le faict de la Religion, aſſauoir, *qu'ils s'abſtiendront des aſſemblees, qu'ils ſe rangeront ſous l'obeïſſance de l'Egliſe Romaine.* Item, s'il eſtoit ainſi, que telles gens fuſſent vrayement rebelles, perturbateurs, & ſeditieux, il ne faloit pas confeſſer comme font les lettres, que l'Edict precedent eſtoit aſſez rigoureux, & que pourtant par vn autre il auroit eſté moderé auec certaines conditions: car mes Treſ-Illuſtres Princes (qui ont en horreur & abomination tous ſeditieux & perturbateurs, & pour leſquels tãt s'en faut qu'ils vou-

luſſent

luſſent interceder, que meſme ils voudroyent vous aider à les punir) vous reſpondront, que s'ils eſtoyent tels, voſtre premier Edict ne ſeroit aſſez rigoureux, ni les punitions deſquelles on les a punis juſqu'à preſent ne ſeroyent correſpondantes à leurs demerites, n'ayans eſté que detenus priſonniers, dont il eſt euident, & notoire (par les conditions qu'on leur a preſenté) que meſme les plus grands & conjurés ennemis que ces poures gens innocens ayent, donnent à cognoiſtre à tout le monde auſſi clairement que le Soleil luit en plein midi, qu'ils ne ſont aucunement ſeditieux: car à telles gens on ne ſçauroit propoſer meilleures conditions, & quand ils ſeroyent autheurs à leur Prince de traitter plus doucement & gracieuſement les ſeditieux & rebelles qu'il n'appartiendroit de faire, eux meſmes deuroyent eſtre eſtimés ſeruiteurs deſloyaux, voire traiſtres à Voſtre Alteſſe.

V. A. m'objecta ſur ce poinct *vn Aduocat l'vn des neuf pris à Bourg, lequel elle dit auoir confeſſé ſans aucune torture, d'auoir cõſpiré contre V. A. & eſtre allé à Geneue pour les ſolliciter de ſe venir ſaiſir de quelque lieu fort*, duquel bonnement je n'ay retenu le nom; *& que pourtant auez occaſion d'eſtimer que ces gens ſoyent ſeditieux & rebelles.* A quoy j'ay reſpondu, que touchant ce meſme faict de confeſſion, le Chancelier de France, qui eſt le plus ſçauant & experimenté, (ſingulierement en faict de Iuſtice) qui ſoit de noſtre temps, a reſpondu, *que telle confeſſion ainſi faite, eſt de nulle conſequence, comme n'eſtant eſmerueillé qu'vn homme craignant de pourrir en priſon, ou eſtant faſché de la priſon, ou de crainte de tourment inſupportable qu'on lui doit donner en la torture & gehenne, aime mieux ſouffrir vne briefue mort pour rigoureuſe qu'elle puiſſe eſtre, que de languir, & mourir quaſi mille fois. & pourtant s'il dit choſe, ou apres, ou deuant, ou en la torture, à laquelle il n'a iamais penſé, il ne s'en faut esbahir*, par ainſi en ce faict on deuroit auoir plus d'eſgard à autres choſes, qui de tout en tout dictent le contraire, comme en effect ſont celles deſquelles j'ay faict mention, leſquelles le ſuſdit Chancelier ayant conſiderees, a oſé dire qu'il pourroit prononcer en ſaine conſcience, que ces poures gens eſtoyent innocens du crime de ſedition, ou trahiſon qu'on leur veut im-

lion, doiuent auſſi eſtre tenus pour rebelles, & ſeditieux. Or eſperant que V. A. ne les tient point pour tels, i'ay dit que d'iceux on n'en fait és lettres quaſi point de reſponſe, & qu'on ne les veut faire iouïr de l'interceſſion de mes Treſ Illuſtres Princes.

Au reſte, quant à vos ſubjets, V. A. ne doit eſtimer qu'ils ſoyent infectés de nouuelles opinions & erreurs, ne diſcordans en doctrine, comme toutefois les denote la reſponſe faite à mes Treſ-Illuſtres Princes, à cauſe dequoi j'ay exhibé à V. A. leur Confeſſion de Foy, conforme en tout & par tout à celle des Egliſes Reformees de la France, & la meſme, qui eſt vne reſponſe peremptoire & confutatoire de ce dont les lettres les accuſent. Leſquelles lettres puis qu'aſſez notoirement elles accuſent *d'erreur & impieté tous ceux qui conſentent auec ceux qui ne tiennent la Religion qu'on a tenu le temps paſſé*, c'eſt à dire, *celle de l'Egliſe Romaine*, car autant importe ce mot (*ſuperioribus temporibus*) je ne doute point que mes Treſ-Illuſtres Princes ne ſe ſentent en ceci comprins, & notés à bon eſcient de vos Conſeillers, or de quelle part ils le prendront j'en laiſſe à eux le jugement.

Ici V. A. m'a demandé *ſi les Princes de Saxe ſont auec les autres Princes d'vne meſme Confeſſion*, & notamment m'a parlé de celle de Fribourg. A quoi j'ay reſpondu qu'en tous poincts ils conſentent, excepté celui qui concerne la Cene de noſtre Seigneur. Toutefois, que touchant icelui, quant à la ſubſtãce, c'eſt à dire, quant à ce qu'on croid en la Cene, il n'y a, Dieu merci, à preſent nulle contradiction: mais que tant ſeulement le different eſt touchant la maniere, & forme de communiquer au vray corps & ſang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt: car les vns veulẽt que pour communiquer au corps de Ieſus Chriſt, il faut qu'il deſcende du ciel en terre, & qu'il ſoit receu par noſtre bouche, & maſché de nos dents: les autres diſent, & ſouſtiennent, que quant à ſon corps il demeure touſiours au ciel, où il eſt monté eſtant aſſis à la dextre de Dieu ſon Pere, & que cependant il ne laiſſe point de ſe communiquer à nous, & de nous faire chair de ſa chair, & os de ſes os, ſans qu'il deſcende du ciel & paſſe par noſtre bouche, & ce par la vertu du S. Eſprit, qui a

ceſte vertu de conjoindre les choſes fort diſtantes de lieux, dequoi j'ay fait à V. A. plus grand diſcours, lequel j'eſtime n'eſtre expedient de repeter ici, ne faiſant directement au propos pour lequel je fay inſtance pour mes Treſ Illuſtres Princes.

Or quant aux ſuſdites deux ſortes de vos ſubjets, aſſauoir ceux qui ſont priſonniers, & ceux qui ſont fugitifs, & chaſſés de leurs maiſons, I'ay declaré de la part de mes Treſ Illuſtres Princes, que tant s'en faut qu'ils doiuent eſtre eſtimés ſeditieux, que meſme ils ſont les plus fideles & obeïſſans que V. A. ait en ſes pays, & ne deſirent rien que de viure & mourir ſous voſtre obeïſſance.

Mais quant aux conditions deſquelles il eſt fait mention au dernier Edict, qui ſont, *qu'ils n'auront aucuns Miniſtres, ni congregations, ni qu'en aucune ſorte ils n'attirent perſonne à leur Religion.* Leſdits ſubjets tous enſemble, & principalement ceux de Cuni, & de l'Eſpel, proteſtent deuant Dieu de ne les pouuoir accepter, & ſupplient V. A. en toute humilité, qu'il lui plaiſe ne les contraindre à telles choſes, leſquelles ils ne peuuent accepter en bonne conſcience; & de faict, cela ne ſeroit pas liberté, mais ſeruitude de conſcience, tellement que les vouloir aſtraindre à ces conditions, eſt autant comme ſi on leur permettoit de viure, mais ſans manger, ni boire, & ſans parler.

Et la rigueur extreme ſeroit de les mettre à mort, mais, outre que cela eſt inhumain, il eſt impoſſible, ou les deſchaſſer du pays, mais ce ſeroit priuer V. A. de bons & fideles ſubiets, & enrichir d'iceux autres Princes & Seigneurs. I'ay allegué l'apophthegme de Scipion, qui diſoit, *qu'il aimoit mieux conſeruer vn de ſes ſubjets ou ſoldats, que de tuer mill. des ennemis:* & la premiere fois que j'en parlay à V. A. ie lui di, que les vrais threſors des Princes, & Rois, & leurs forces, ſont leurs ſubjets.

A raiſon dequoi j'ay prié treſ-affectueuſemẽt V. S. que pour l'honneur de Dieu, conſeruation de voſtre grandeur, & pour la faueur & amitié que portez à nos Treſ Illuſtres Princes, vous vueilliez monſtrer à vos ſubjets vne clemence conuenable à vn vray Prince Chreſtien, qui eſt de leur eſtre comme Pere, & par ainſi de leur permettre de pouuoir viure tous en meilleu-

re

re liberté de leur conſcience, & ne les forcer par les ſuſdites conditions, I'ay declaré à V. A. qu'il n'y a en cela nul danger quant à voſtre Eſtat, repos & tranquillité exterieure, alleguant l'Eſtat du Royaume de France, des Suiſſes, & ſur tout de ceux de Berne, & de Fribourg, qui ont des ſubjets d'vne & d'autre Religion, en vne meſme ville, & toutefois viuent enſemble en bonne paix, pareillement auſſi l'Eſtat d'Alemagne.

A l'obiection que m'a fait V. A. du danger & difficulté, I'eſpere auoir donné telle reſponſe que V. A. ſe peut contenter en deux manieres, & par les exemples paſsés, & qui ſont encores de fraiſche memoire, & s'aſſeurer de la bonne affectiõ que nos Treſ-Illuſtres Princes portent à la gloire de Dieu.

En outre, ayant cognu ſans feintiſe ou diſſimulation, que V. A. me porte benigne, & clemente affection, j'ay dit que ſans faute non ſeulement mes Treſ-Illuſtres Princes qui m'ont enuoyé, mais auſſi tout l'Eſtat de l'Empire trouueront fort eſtrange que vous eſtant Prince de l'Empire, comme auſſi porte voſtre tiltre, par lequel vous eſcriuez, VICAIRE PERPETVEL DV S. EMPIRE, toutefois ſans feintiſe vous declarez ouuertement vouloir chercher la paix & tranquillité de vos ſubjets, par autre forme, & maniere que les recez Imperiaux ne portent, & n'ont propoſé aux Eſtats de l'Empire, par cela vous ſeparant manifeſtement des Princes de l'Empire, & d'autre part donnant aſſez à cognoiſtre que vous jugez que meſme pour lors ils n'ont point tenu le chemin qu'il faloit pour eſtablir la paix, & repos commun, comme ainſi ſoit que juſqu'à preſent, Dieu merci, l'experience ait monſtré le contraire. L'exemple que j'ay allegué eſt notable, & imprimé en la memoire des Princes de l'Empire.

Et quant à ceux qui ont ſollicité ceſte interceſſion des Princes d'Alemagne vers V. A. deſquels auſſi eſt fait mention eſdites lettres, ie me deporterai pour le preſent de repeter les raiſons pourquoi mes Treſ-Illuſtres Princes font diligence inſtãte qu'on ne les moleſte pour ce faict, ou aucune conſequence d'icelui, ni au corps, biens, ni honneurs, ſoit directement, ou indirectement, me contentant de ce que V. A. m'a donné la parole en promeſſe de Prince, que pour l'honneur que portez

à mes Treſ-Illuſtres Princes, & la faueur, & bonne affection qu'auez enuers moy, comme humble, & ancien ſeruiteur d'icelle V. A. ne les ferez jamais moleſter en maniere que ce ſoit, laquelle parole & promeſſe, comme ce matin de bouche, ainſi à preſent j'accepte par ceſt eſcrit, & feray le rapport aſſeuré à mes Treſ-Illuſtres Princes.

Finalement auſſi quant au grand deshonneur, ſcandale, iniure, & violence qui a eſté faite à mes Treſ Illuſtres Princes, par vos Officiers, dont le principal a eſté Barberi Procureur fiſcal, & le Preuoſt : puis que V. A. m'a tellement aujourd'hui entendu, qu'elle confeſſe qu'il n'y a mot aux lettres faiſant mention de ce faict, qui ſoit conſonant à la verité, meſme que V. A. ne l'auoit ſçeu : & que j'ay proteſté encor de me faire partie ſur cela deuant tout l'Eſtat du S. Empire, en cas que ceux qui ont couché cela és lettres, le vueillent ſouſtenir pour veritable, je me deporterai auſſi du diſcours que j'ay faict ſur ce poinct à V A. I'accepte la confirmation que V. A. m'a faite aujourd'hui de l'arreſt par elle prononcé à mon inſtance le 26. du mois paſsé au matin en voſtre jardin, c'eſt de mettre en priſon les coulpables, & nommément ledit Barberi Procureur fiſcal, autheur de ceſte injure, contre lequel principalement j'ay faict ma complainte, & comme V. A. m'a promis qu'il ſera tenu en priſon enſerré, juſqu'à ce que mes Treſ-Illuſtres Princes auront aduerti V. A. comment ils entendent eſtre greués & offenſés en leurs qualitez & dignitez par vn tel homme, car j'en feray le fidele rapport comme j'ay proteſté, & en telle forme que j'ay dit de bouche à V. A. & pourtant je la ſupplie pour euiter autres grands inconueniens qui s'en pourroyent enſuiure, que lon ne monſtre pas de n'auoir tenu conte de la dignité, & honneur de mes Treſ Illuſtres Princes. Faict en voſtre Cité de Thurin ce premier de Mars 1566.

Apres ceſt eſcrit preſenté ledit Sieur Ambaſſadeur s'employa encores pour quelques jours aupres de S. A. pour auoir ſa deſpeſche, & interceder encores pour quelques vns moleſtés particulierement qui l'en auoyent requis, & cependant à ſon inſtance jointe aux faueurs de Madame, fut abſous & deliuré le ſuſnommé Miniſtre priſonnier. On requeroit que ceux qui

l'auoyent

l'auoyent calomnié en telle façon, fussent chastiés ; toutefois pour certains respects on ordonna seulement que le Gouuerneur Castrocaro qui l'auoit faict prendre & mal traitter entre ses mains,& procuré de l'opprimer, le viẽdroit lui-mesme sortir de la prison,& le feroit reconduire à cheual honorablement accompagné jusqu'à son Eglise. Pource le 9. de Mars 1566. ledit Castrocaro alla à la sale où l'õ souloit examiner le prisonnier vis à vis de la chambre où il estoit detenu, puis le fit demander, & lui venant en la sale cuidant qu'on l'appellast pour l'examiner à l'ordinaire, fut estonné d'y voir son ennemi, & non ses examinateurs,ne sachant pourquoi c'estoit : alors Castrocaro lui dit,*& bien, Monsieur Gilles, auriez vous desir de retourner à vos gens. Ouy,* (dit-il,) *si telle estoit la volonté de Dieu,à laquelle je me remets.* Alors Castrocaro monstrant d'estre joyeux qu'il eut esté trouué innocent,& deliuré de prison, lui declara la charge qu'il auoit de le ramener honorablement, & seurement, l'asseurant de son amitié: & ainsi le reconduisit à la grande consolation de tous les fideles qui le cognoissoyent. Il porta voir à ses amis des reliques de ce que Madame la Duchesse lui enuoyoit journellement,pour tesmoignage du continuel soin qu'elle en auoit. Et depuis ledit Castrocaro lui tesmoigna tousiours vne singuliere affection, cependant qu'il fut en son Gouuernement.

Or le Sieur Ambassadeur apres tant d'autres interceſſions auec le zele, pieté & prudence qu'on peut comprendre par ce qui a esté recité ci deuant,en prenant congé de S. A. il lui demanda par faueur la maison de Claude Cot, riche bourgeois de Vigon,confisquee pour cause de la Religion. S.A. la lui octroya,& lui en fit expedier des patentes authentiques,pour en pouuoir ledit Seigneur Ambassadeur disposer à son plaisir, & lui incõtinent en fit don à la femme dudit Cot & à ses enfans: puis s'en retourna ledit Sieur Ambassadeur en Alemagne, & sur son rapport le Prince Electeur Palatin escriuit à S.A.la lettre qui se peut lire au chapitre suiuant.

Chapitre XXXIV.

Ample lettre du Prince Palatin Electeur au Duc de Sauoye en fa-

neur de ceux de la Religion Reformee ſubjets du Duc.

MONSEVR l'Ambaſſadeur ſuſdit ayant à ſon arriuee en Alemagne rapporté le ſuccez de ſon Ambaſſade, aux Princes qui l'auoyẽt enuoyé, & preſenté les lettres que S. A. leur enuoyoit, ils recognurent que ceux pour leſquels ils auoyent intercedé, n'auroyent pas le repos qu'on leur ſouhaittoit, parquoi ayans procuré de ſçauoir comment on auoit procedé enuers eux depuis le deſpart de leur Ambaſſadeur, & apprins qu'õ les perſecutoit cõme auparauant, nõobſtant ce qui auoit eſté dit de fauorable à l'Ambaſſadeur: le Prince Electeur Palatin en fit grande plainte à S. A. par vne ſienne lettre eſcrite en Latin, traduite de mot à mot çomme s'enſuit:

I'ay entendu auec grand contentement (mon Treſ-cher Couſin) ce que mon Iunius m'a rapporté tant de voſtre bonne affection enuers moi, comme de voſtre humanité enuers lui: ce que l'experience a auſſi demonſtré, puis qu'à mon regard, & des autres Princes elle a promis de deliurer des Galeres & des priſons, ceux qui y eſtoyent detenus pour la Religion. Mais ce mien cõtentement a eſté vn peu troublé par l'acte du Senat de Sauoye, qui a bien oſé diminuer le benefice que vous m'auiez eſlargi, & aux autres Princes, en la perſonne des neuf qui eſtoyent detenus priſonniers à Chamberi, condamnant ces poures innocens à perpetuel exil, comme coulpables de ſedition, & de crime de leſe Majeſté, car ie ne ſuis pas tel, que ſi j'euſſe ottroyé quelque benefice à V. D. j'euſſe permis à aucun des miens de diminuer choſe aucune de ma liberalité, ains pluſtoſt l'euſſe voulu eſtre augmentee (comme on fait, & ſe doit faire és reſcripts des Princes.) Or non ſeulement j'eſtime que ceux là ſont innocens des crimes deſquels ils ſont greués, mais j'en ſuis du tout perſuadé. Car par les lettres ſignees de la propre main de V. D. & du Chancelier, & Secretaire meſme, ſeelees de l'vn & de l'autre ſeau, j'ay appris qu'il en eſt vrayement ainſi. Car tant s'en faut qu'ils en ſoyent accuſés par leſdites lettres, que pluſtoſt ils en ſont excuſés, & dits n'auoir en rien conſpiré contre V. D. Que s'ils euſſent voulu

rece-

receuoir lesdites lettres, ils eussent dés pieçà eu leur liberté: mais ils ne l'ont pas peu faire en bonne conscience, comme ainsi soit que V.D. les deliuroit à condition qu'ils suiuissent à l'aduenir les vsages, & superstitions de l'Eglise Romaine: ce qui à eux, & à tout autre fidele est aussi grief que si on les contraignoit de renier Iesus Christ, & de ceci je puis facilemẽt juger que c'est des autres que V.D. à la persuasion des Papes, & de ses Conseillers accuse de sedition, & je voy qu'il m'en faut ainsi juger qu'ils sont tellement transportés de haine & de passion forcenee contre nostre Religion, qu'ils controuuent tout ce qu'ils peuuent, à droit & à tort, cõtre les poures affligés: lesquels neantmoins ne desirent que rendre toute obeïssance, & fidelité à V.D. pourueu qu'on ne les contraigne en faict de Religion, à faire chose contre leur conscience. Et qu'ainsi ne soit, je l'ay reconu par les dernieres lettres de V. D. lesquelles certainement ie n'ay peu lire sans douleur, & ie dis franchement & sincerement à V.D. que ceste façon de proceder enuers ces poures affligés me desplait grandement. Car (je vous prie) à qui est-ce qu'ils auroyent liuré ces fortereſſes que V. D. escrit qu'ils vouloyent trahir? euſt-ce esté au Roy de France? mais il est vostre parent & allié, qui n'eut jamais entreprins cela contre V.D. ains eut seuerement chastié ceux qui l'eussent entrepris. I'en dis de mesme du Roy d'Espagne: à qui donc les auroyent-ils liurees? Aux Geneuois? Mais ie suis persuadé qu'ils n'y ont iamais pensé, ni songé? Dõc, les vouloyent-ils garder pour eux-mesmes? mais chacun void que cela estoit impossible. Parquoi si V.D. considere bien l'affaire, elle verra que ce sont impudentes calomnies, forgees par leurs aduersaires, & ie voy aisément à quoi tendent tous les conseils des Conseillers & Magistrats de V. D. Ils trainent ces poures gens aux prisons, & cerchent de les contraindre par tourmens à confesser quelque trahison, afin qu'ils ayẽt quelque couleur, & pretexte pour destruire comme seditieuses toutes les Eglises des Valees, & pour condamner toutes les autres comme perturbatrices du repos public: mais que V.D. sache qu'il y a vn Dieu au ciel, qui non seulement contemple les faicts, mais qui aussi examine les cœurs & les reins des hommes, & auquel n'y a rien de caché,

que V. D. aduiſe de ne faire volontairement la guerre à Dieu, & de ne perſecuter Chriſt en ſes membres, car s'il ſupporte ceci pour quelque temps, pour exercer la patience des ſiens, il chaſtiera neantmoins finalement les perſecuteurs d'horribles peines. Que V. D. ne ſe laiſſe point abuſer aux perſuaſiõs des Papiſtes, qui peut-eſtre lui promettent le Royaume des Cieux, & la vie eternelle, pourueu que par quel moyen, ou pretexte que ce ſoit, elle chaſſe en exil, ou commande de trainer aux priſons, & exterminе finalement ces Huguenots (ainſi appellent ils maintenant les bons Chreſtiens:) car certainement on ne va pas au Royaume des cieux par cruautez, inhumanitez & calomnies, il y faut aller par autre chemin. V. D. peut voir que c'eſt qu'ont effectué les perſecutions dés quarante ans en çà, dequoi les feux, les eſpees, les gibets, les priſons, les tortures, les banniſſemens, ont ſeruì à ceux qui s'appellent Catholiques, tant en Alemagne, comme en Angleterre, France, & Eſcoſſe. Ici n'eſt beſoin de la puiſſance, authorité, ni ſeuerité des hommes, comme teſmoignent les hiſtoires tant Iudaïques, que de la primitiue Egliſe, car tant s'en faut que ceux qui ont affligé les Chreſtiens, qui les ont tourmentés, chaſsés en exil, liurés à la mort, aux ſupplices, ayent profité quelque choſe, que au contraire ils en ont accreu le nombre, tellement que ce prouerbe eſt né entre les Chreſtiens, *Que les cendres des martyrs ſont le ſeminaire de l'Egliſe Chreſtienne*: car l'Egliſe eſt ſemblable à la Palme, laquelle s'eſleue tant plus qu'elle eſt preſſee, leſquelles choſes V. D. peut voir auiourd hui, s'il lui plait d'ouurir les yeux) & ie la prie, qu'elle entende, & medite que la Religion Chreſtienne veut eſtre perſuadee, & non violentee: & à la verité comme ainſi ſoit que la Religion ne ſoit autre qu'vne ferme & aſſeuree perſuaſion de Dieu & de ſa volonté, reuelee en ſa Parole, imprimee és eſprits des hommes par le S. Eſprit, il ne ſe peut faire qu'eſtant vne fois enracinee, elle en puiſſe eſtre arrachee par tourmens, car les hommes endureront pluſtoſt quelque choſe que ce ſoit, que de receuoir choſe aucune qu'ils eſtiment contraire à la pieté. Parquoi, il ſeroit plus à propos, que chacun ſelon ſon pouuoir, cerchaſt de deliurer la Religion, qu'ils appellent ancienne (combien qu'elle ſoit nouuelle

uelle en comparaiſon de celle de Chriſt, & des Apoſtres) de tant d'idolatries, abus, & ſuperſtitions introduites en l'Egliſe, par l'ambition, auarice, & negligence des Eueſques, & Clergé Romain, & qu'on s'employaſt à la remettre en ſon premier eſtat & originaire ſplendeur, que de perſecuter par feux, glaiues, tourmens, & banniſſemens: ceux qui ne ſe veulent point contaminer en telles idolatries, & ſuperſtitions, & d'ottroyer la liberté de ſeruir purement à Dieu ſelon ſa Parole, & de l'inuoquer ſincerement, que de contraindre les hommes à obſeruer les decrets & inuentions humaines, qu'on fourre en la teſte des hommes, au lieu de la Parole de Dieu. Car par la grace de Dieu, la verité Euangelique eſt aujourd'hui en telle ſplendeur, que les erreurs & tromperies de l'Eueſque de Rome & de tout ſon Clergé ſont cognuës quaſi de tous, & ne faut point que le Pape pẽſe d'abuſer doreſenauãt les hõmes, cõme il a fait auparauãt. Parquoi ie prie V.D. que j'enté eſtre de naturel benin & clement, qu'elle cõſidere ces choſes, & ne vueille plus moleſter ces poures gens pour la Religion, & ne leur refuſer le libre exercice d'icelle, ains qu'elle leur ottroye de s'aſſembler publiquement pour ſeruir à Dieu, car en ce faiſant elle verra la fauſſeté des accuſations de leurs aduerſaires, & experimentera leur grãde fidelité & obeyſſance, & ce ſera la vraye voye, & moyẽ d'eſtablir la paix & trãquillité és Eſtats de V.D. Mais peut-eſtre que V.D. craint de s'attirer quelque dõmage & incõmodité, mais il lui faut auoir eſgard à vn autre beaucoup plus grand & plus conſiderable danger, qui lui eſt imminent, & pluſtoſt appliquer la medecine au mal preſent, que vouloir appreſter des remedes aux maux à venir, car ceux là ſont incertains, & entre les mains de Dieu, & ceux ci ſont certains, & à la porte. V. D. a veu & cogneu quels maux ont apporté à la France les violences, les banniſſemens, & cruelles perſecutions, quel embraſement, qui a conſumé quaſi tout le Royaume, & quelles ruines y ſont pour ceſte cauſe aduenuës, lequel mal a tout eſté appaiſé par vn ſeul Edict concedant la liberté de conſcience, tellement que maintenant on y vit en paix & tranquillité entre ceux qui ſuiuent diuerſes religions. Et pour le ſingulier amour que nous portons à V.D. nous craignons que tels maux

arriuent en vos Estats, & en effect si V.D. pour complaire à l'Eueſque de Rome, aux Cardinaux, Eueſques, & autres, qui ont intereſt en la Religion Romaine, veut continuer de perſecuter ces poures gens, il n'y a point de doute qu'elle experimentera les maux que les autres nations ont experimentés à leur grand dommage: car nulle violence n'eſt pas de duree, & ne faut pas touſiours pourſuiure le loup juſques au bois, & eſt à craindre que la patience tant de fois outragee & irritee ne ſe change en fureur, & que le mal ne redonde au dommage du publie: *C'eſt vn grand tourment que la poureté, & la faim: C'eſt vne choſe bien dure de paſſer ſi long temps ſa miſerable vie en exil, & eſtre deſpouillé de tous ſes biens. C'eſt vne choſe faſcheuſe & inique d'eſtre contraint de ſe ſoumettre au joug de la tyrannie de l'Eueſque Romain, & ne pouuoir ſeruir à Dieu ſelon ſa Parole, C'eſt vne choſe inſupportable, que des bons & fideles ſubiets ſoyent accusés d'eſtre rebelles & ſeditieux.* V. D. deuroit pluſtoſt conſiderer ces choſes que preſter l'oreille à ceux qui ne ſont meus que de leurs paſſions, & qui ſont ennemis jurés de la verité, & doctrine Euangelique, & qui font leurs affaires, ſous pretexte de la Religion Romaine, & que conſentir aux paſſions, & fureurs qui ne ſe peuuent moderer contre la doctrine de l'Euangile.

Or afin qu'on applique vn prompt remede à tous ces maux, il ne faut pas que V.D. penſe d'en pouuoir appliquer vn plus à propos (ſauf qu'elle vueille faire violence à ſa naturelle clemence, & manſuetude) que de permettre à ſes poures ſubjets (qui ne demandent que cela) l'exercice libre de leur Religion, car ceſtui-ci eſt le ſeul vrai chemin, tenu pour appaiſer les dãgers qui ſont nais pour ceſte cauſe, en la France, & ailleurs, & qui pourroyent naiſtre en vos Eſtats, ſi on continuë, comme on a commencé: & c'eſt le vrai moyen pour retenir vos ſujets en leur deuoir, & les auoir treſprompts à ſes commandemens. Mais peut-eſtre que V D. me dira qu'on ne peut endurer deux religions, ſous vn meſme Prince, & vn meſme païs, & m'objectera le prouerbe commun, *Vne Loy, Vne Foy, Vn Roy.* Ce qui ſeroit bien à deſirer, mais comme ainſi ſoit, que la vraye Religion, & la Foy, ſoit vn don de Dieu, infus, & engraué és cœurs des hommes, eſquels (comme j'ay dit) *Nul ne peut do-*

mi-

miner sinon Dieu. Ceux là sont inconsiderés qui pensent deuoir estre, que tous ceux d'vn païs, tant s'en faut que de tout le mõde Chrestiẽ puissent estre forcés à vne mesme Religiõ, par force, par armes, & persecutions. Cela peut estre se pourroit faire, si la Religion estoit fondee sur l'authorité & bon plaisir des hommes, mais ceste ci ne seroit pas religion, ains hypocrisie, & dissimulation : car la vraye Religion ayant Dieu pour autheur, il ne se peut faire auec aucune force, ne raison, que ceux qui ont receu ceste persuasion de Dieu, se laissent tant soit peu distraire d'icelle. Et depuis le commencement du monde, on n'a iamais veu que tous eussent vne mesme Religion, en tout accordante, en vsages, & ceremonies, comme appert en la propre famille du premier Pere. Et le mesme deuant la venuë de Christ, és Royaumes des Egyptiens, Assyriens, Chaldeens, Medes, & Perses, en l'administratiõ desquels ces Rois, & Seigneurs là ont esté contraints de supporter les Iuifs en leurs Royaumes auec l'exercice de leur Religion : combien qu'ils l'estimassent abominable. Apres la venuë de Christ les Empereurs Romains apres auoir en plusieurs manieres persecuté les Chrestiens, & les auoir chargés de toutes sortes de calomnies, neantmoins voyans que leur nombre s'augmentoit touſiours, & que les bourreaux ne suffisoyent pas à les tourmenter, les endurerent en leur Empire, comme tesmoignent les histoires, & leur octroyerent le libre exercice de leur Religion, & mesme leur donnerent des Temples, comme on afferme d'Alexandre Seuere, qui le permit à Rome, & le mesme firent plusieurs autres, qui defendirent d'iniurier & calomnier les Chrestiens, encores qu'ils n'approuuassent pas leur Religion, ains detestassent de tout leur cœur le nom de Christ : & entre les Payens mesmes, combien grande estoit la diuersité de Religion, puis que les vns ne cognoissoyent pas mesme le nom des dieux des autres. L'Empire Romain fut-il pour cela troublé & diuisé ? Sous le Turc, n'y a il pas des Iuifs, Perses, Mahometans & Chrestiens, qui sont tous de religion diuerse, & fort contraire ? & neantmoins nous voyons comment il est accreu, & croit. Que si la diuersité de Religion est cause des seditions & tumultes, certes l'Empire des Turcs ne seroit pas tant accreu au grand mal, &

detriment du monde Chrestien. V.D. void l'Estat d'Alemagne, France, Pologne, Escosse, Suisse, & autres pays, où l'vne & l'autre Religion se trouue, & neantmoins ils viuent en bonne paix & trãquillité. Pourtãt ne faut-il pas que V. D. craigne que s'esmeuuent des seditions & tumultes si elle donne lieu en ses pays à la Religion Reformee, ce qu'il faut plustost craindre en faisant le contraire. Ce que ie dis comme desireux que V. D. suiue bon Conseil, & seroy' bien marri, si quelque mal lui arriuoit pour ce faict. Ie prie donc V. D. qu'elle ne repugne point à Dieu, qui a deliberé de planter son Euangile en vos pays, & qu'elle se mette deuant les yeux les exemples de ceux qui ont voulu empescher le cours de l'Euãgile renaissant, & des maux qui leur en sont arriués, & suiue le conseil de Gamaliel Ierosolymitain. Que V. D. voye & considere ce qui a esté fait enuers les hommes fideles & craignans Dieu. [*Car si ce conseil & œuure estoit des hommes, certes il se dissoudroit de soi mesme, & mesme seroit esuanoui dés long temps, mais Dieu en est l'autheur, & ne pourra par aucuns tourmens, ou persecutions estre aboli, ou dissout. Que V. D. n'esprouue pas de repugner, & faire la guerre à Dieu: car il sera vainqueur, comment que ce soit, que les affaires aillent.*] Or ie demande ceci à V. D. (d'autant *que les Magistrats ne peuuent dissimuler la haine qu'ils portent aux fideles à cause de la Religion, en oppressant ces poures gens par tous les moyens qu'ils peuuent, leur imputant les crimes de rebellion, & sedition, s'ils s'assemblent pour prier Dieu purement, ou pour ouyr ou lire sa parole, ou s'ils oyent des presches hors de vos Estats, & incitent V. D. contr'eux,*) qu'elle leur defende de prendre cognoissance des affaires de Religiõ, & les reserue seulement pour soy. Car en ceste maniere elle cognoistra facilement que ceux-là ne sont pas tels qu'on les represente à V. D. Or ceste est la perpetuelle source de tous les tumultes (si on considere bié les histoires sacrees & profanes) quand les Gouuerneurs des Prouinces, & les Magistrats s'attribuent la liberté, mesme contre les Decrets des Princes, de traitter les poures gens à leur plaisir, pour satisfaire à leurs passions particulieres, au detriment de la paix & tranquillité publique. Ce qui est arriué nouuellement en France, comme V. D. sçait. Donques qu'il plaise à V. D. de reprimer les passions

de telles gens, & leur zele peruers. Au reste, i'enten, & non pas sans douleur, qu'il n'a esté obserué quasi rien de ce que V. D. auoit promis de sa propre bouche à mon Iunius, & que ces poures detenus és galeres pour la Religion, desquels il auoit donné le nom à V.D. sont encores detenus, ce qui me fait aisément voir que ce sont actions des Conseillers de V.D. qui sont trãsportés d'extreme haine contre nostre Religion, ce que non seulement i'enten, mais l'experimente en l'exemple de ceux qui ont esté chassés en exil: *mais ceste seuerité* (afin que ie ne die d'auantage) *ne plait à Dieu, ni aux hommes, & ce n'est pas le chemin pour conduire les hommes à la vraye cognoissance de Dieu, il le faut faire par persuasions & preuues de la S. Escriture, & non par persecutions. Mais V.D. peut-estre dira que nostre Religion a esté dés long temps condamnee, mais par qui? & comment? par celui qui a violé, & corrompu tous droits diuins, & humains, qui se fait partie & Iuge, & qui n'agueres a confirmé au Concile de Trente, toutes ses idolatries, & superstitions, & abus introduits en l'Eglise. Mais que V. D. lise, & examine les Saincles Escritures, recerche la verité, & elle la trouuera: qu'elle ne se laisse point seduire à ces trompeurs, qui ne maintiennent leurs idolatries & superstitions, que pour seruir à leur ventre, & mener vne vie Epicurienne. Que V.D. considere qu'il faudra vne fois comparoir deuant le tribunal de Christ, pour rendre compte du salut de ses subjets: où le j'estimoy' ainsi, je le pensoy' ainsi, n'aura point de lieu: car Dieu a reuelé sa volonté en sa Parole, & veut que nous la suiuions sans nous desuoyer à droite, ou à gauche. Or la Parole de Dieu est assez claire & ouuerte, que V.D. l'oye & l'embrasse, elle y trouuera tout. Ie dis tout ceci comme desireux du salut de V. D. à laquelle ie desire, & veux autant de bien, comme à moi-mesme, & prie incessamment le Seigneur qu'il lui plaise l'esclairer de sa cognoissance, & l'appeller à sa vraye lumiere, afin qu'elle puisse discerner le vray du faux, & cognoistre les horribles abus de l'Eglise Romaine, & seruir à Dieu en verité & sincerité.* Ie prie donc V.D. qu'elle face cognoistre combien elle nous estime, & aime, en deliurãt ces pourets qui sont és galeres, & rappellant les neuf chassés en exil par le Senat de Sauoye, comme elle a promis à mon Iunius, & à moi par lettres: qu'elle aye compassion de tant de pourets voyageans en exil, despouillés

de tous leurs biens, qu'elle les appelle & reſtitue, & leur octroye à eux, & autres habitans és pays de V. D. le public exercice de leur Religion, duquel ils ne ſe peuuent non plus paſſer que du manger & boire, abſolue ces poures gens des Valees fauſſement accuſés, Que toutes les Valees puiſſent viure en paix, & trãquillité ſous le ſceptre de V. D. les articles de la paix faite leur eſtans conſerués ſans changement, qu'elle les conſerue en repos, & tranquillité en la Religion qu'elle leur a permiſe, & les defende, bridant la haine paſſionnee que Caſtroearo leur Gouuerneur exerce contr'eux, l'aduertiſſant qu'il ne les moleſte plus, comme il a fait juſqu'à preſent, & lui enjoignant de s'abſtenir de leur impoſer de faux crimes, par leſquels il pretend colorer ſa tyrannie : car telles choſes ne conuiennẽt pas à vn Magiſtrat, & Gouuerneur qui doit eſtre comme Pere à ceux qui lui ſont commis. *Que ſi V. D. nous ottroye ces choſes que je lui demande auec tant d'affection, il n'y a point de doute qu'elle experimentera la faueur, & benediction de Dieu, & nous aura touſiours promts en toutes choſes, mais ſi non, elle irritera contre ſoy la main de Dieu, & eſloignera de ſon affection les courages de tous ceux qui deſirent de lui faire plaiſir, & ſeruice. Doncques, que V. D. face plus d'eſtime de la grace de Dieu, & de la bien-vueillance des Princes, que des promeſſes du Pape, & de ſes creatures, qu'elle ne ſe rende point inſtrument de leur inſatiable auidité d'eſpandre le ſang Chreſtien, & ne s'accompagne point à leur cruauté, & inhumanité contre des perſonnes nõ peruerſes, mais Chreſtienes, & qui ne deſirent riẽ plus que de pouuoir ſeruir à Dieu purement & ſincerement, ſous la domination de V. D. & lui rendre toute obeyſſance, & fidelité, & d'employer pour elle leurs biens, leurs corps, & leurs vies, en eſtant de beſoin. Qu'il lui plaiſe doncques en auoir compaſſion, & elle les trouuera touſiours plus fideles, & obeyſſans, & fera choſe treſ-agreable à Dieu, & s'obligera ces poures gens à perpetuité, & nous trouuera touſiours prompts, & tout ce que nous aurons, en toute occaſion que nous lui pourrons faire plaiſir. Parquoi ie prie V. D. qu'il lui plaiſe donner lieu à ces miennes requeſtes, & elle cognoiſtra finalement auec grand fruict, que nous n'auons recerché que ſa propre vtilité & tranquillité de ſes Eſtats. Le grand Dieu Tout-puiſſant vueille conduire, & gouuerner par ſon Sainct Eſprit V. D. & la*

defen-

defende, et garde long temps saine et sauue. Ainsi datté & soubsigné en l'original.

Augusta Vindelicorum. 1566. *V.D. Consanguineus* FRIDERICVS PALATINVS ELECTOR.

Au mesme temps plusieurs Princes Protestans d'Alemagne supplierent l'Empereur de s'employer enuers le Due de Sauoye, & autres Estats de l'Empire, specialement la cité de Lucques en Italie, qui molestoyent leurs sujets à cause de la Religion, afin qu'ils les laissassent viure selon icelle en paix, comme on lit en la lettre qu'ils lui en escriuirent, signee de leur propre main: mais nous n'auons peu sçauoir que c'est que l'Empereur y fit, ni quelle responce donna S. A. de Sauoye à l'Electeur Palatin: mais quant à la moderation, ou continuation de la persecution du Piedmont, on en peut juger par les actiõs qui suiuirent en ce faict apres la lettre enuoyee, dequoi nous en proposerons quelques vnes au chapitre suiuant pour en donner cognoissance.

CHAPITRE XXXV.

Apres le despart de l'Ambassadeur Castrocaro continue ses molestes contre quelques vns des Valees. Les Reformés du Comté de Barcellonnette & Terre neufue, persecutés fuyent. Ieusne public és Valees. Lesquelles puis apres ont quelque repos. Gaspar Orsel deliuré de l'Inquisition par commandement du Duc. Castrocaro ayant fait bastir le fort de Mirebouc, trauaille ceux de Boby. Forme de l'Vnion iuree és Valees. Lettres du Roy de France à S. A. de Sauoye en faueur de quelques vns de la Religion.

POVR plus grande cognoissance de l'occasion pour laquelle l'Electeur Palatin se plaignoit en sa lettre, qu'on n'auoit quasi rien obserué de ce qui auoit esté promis à son Ambassadeur, faut sçauoir qu'és Valees

Castrocaro marri que ledit Ambassadeur eut procuré contre ses desseins, incontinent apres son despart, pour faire cognoistre son mal-talent, fit publier par la Valee de Luserne deux Ordonnances, l'vne du 21. d'Auril 1566. par laquelle il enjoignoit à tous les habitans de son gouuernement, qui n'estoyent natifs en icelui, d'en desloger le premier jour apres la publication de son Ordonnance, à peine de la vie, & de la confiscation de tous leurs biens. Et par l'autre il defendoit aux Reformés habitans à Luserne, Bubiane, Campillon, & Fenil de venir aux presches à S. Iean sous les mesmes peines. Et pource que ceux-ci appuyés de la permission publique qu'ils en auoyent de S. A. par la capitulation de l'an 1561. ne discontinuerent point d'y venir, Castrocaro les fit attendre sur les chemins, par ses soldats, & en mener vn nombre en prison, hommes & femmes dans le chasteau de la Tour. Puis fit condamner par le Podesta, Iuge dudit lieu, les hommes prisonniers aux peines publiees en son Ordonnance. Dequoi lesdits prisonniers appellerent à S. A. à laquelle les Eglises enuoyerent incontinent des Deputez auec vne supplication pour faire reuoquer l'vne & l'autre Ordonnance, & ensemble escriuirent à Madame, & à Monsieur de Raconis, se plaignans du tort que Castrocaro leur faisoit contre les libertez que S. A. leur auoit octroyees à l'intercession de ladite Dame Ducheſſe, & par le moyen de lui Seigneur de Raconis, les prians humblement de moyenner enuers S. A. que leursdites libertez leur fussent obseruees, & le cours des procedures de Castrocaro contrariantes à icelles, reprimé, afin que tant d'honnestes familles craignans Dieu, refugiees és Valees, ne fussent point contraintes d'en sortir, ni autres molestés pour venir aux predications, conformement ausdites libertez, estant tout notoire, que ceux de Luserne, Bubiane, Campillon, Fenil, & autres estoyent compris és termes generaux d'icelle, combien qu'ils n'eussent pas esté specialement nommés, comme a esté remarqué ci deuant. Or les deux Deputez enuoyés pour ceste solicitation, reuindrent auec vne lettre de Madame la Ducheſſe à Castrocaro, l'aduertissant *qu'elle auoit obtenu de S. A. la permission aux estrangers paisibles et gens de bien, habitans és Valees, d'y continuer leur habitation, ensemble la deliurance*

à pur et à plein des prisonniers susdits, auec annullation de toutes procedures faites contr'eux. Ce qui brida en ces choses ce Gouuerneur, quoi qu'autrement pour se monstrer obseruateur de ce qu'il auoit promis aux Prelats qui lui auoyent procuré ce gouuernement, il espiast toutes les occasions d'innouer quelque chose contre les anciens vsages, & concessions des Reformés en son gouuernement.

Pource il taschoit de restraindre l'vsage de temps immemorial continué entre tous ceux qu'on appeloit Peuple Vaudois, tant des Valees de Piedmont, cõme des Dauphinoises, & d'autres lieux, de s'assembler en Congregations Synodales, pour leurs affaires Ecclesiastiques, Ministres, & Deputez des Eglises, où, & quãd on trouuoit le plus à propos, en quoi comme il n'y auoit iamais eu aucun abus, aussi n'en auoyent-ils jamais eu aucun reproche, ni empeschement: mais cestui-ci en ce temps s'efforça d'empescher les Pasteurs, & Anciens des autres lieux, de s'assembler en Synode auec ceux de son gouuernement: Mais Madame y pourueut, comme elle auoit promis aux Ministres Vignaux, & Gilles, lors qu'ils allerent vers elle à Thurin.

Ne pouuant donc empescher ceste liberté, il tascha d'en alterer vn autre touchant ce faict, c'est de vouloir lui-mesme assister ausdites Congregations Synodales, ce qui n'auoit jamais esté jusques alors ni ordonné, ni practiqué. Parquoi on protesta contre ceste nouueauté, pour la consequence, & non pour crainte qu'il sçeust ce qu'on y traittoit, qui ne concernoit que la conseruation de la pure doctrine, du Ministere, & de vraye discipline en l'Eglise, & auec tel ordre & pieté, qu'on en pouuoit esperer louange, & justification plus qu'autrement.

C'estoit aussi au mesme temps que les persecutions proposees ci deuant au chapitre trentedeuxieme contre ceux de Cuni, de Caraill, & autres, continuoyent, nonobstant ce qui auoit esté promis audit Ambassadeur, & specialement contre ceux de l'Espel, Valee de Barcellonne, & autres lieux de Terre neufue, ausquels fut enioint d'aller à la Messe, ou quitter le païs dans vn mois à peine de la vie. Ce qui reduisit les poures gens à tresgrande perplexité: car n'estans assez puissans pour de-

fendre leurs consciences,& leurs vies sur le lieu,leur faloit fuir la Messe & la mort par la retraite ailleurs : mais la persecution estant embrasee contre la Religion quasi par tout à l'entour, elle leur estoit fort difficile: toutefois Dieu leur fit trouuer moyen d'eschapper qui çà,qui là: mais la plus grande partie passa la montagne vers Vars,& Guillestre, & se retira en Fraissiniere petite Valee & forte,toute peuplee d'habitans de la Religion: ayant beaucoup souffert au haut de la montagne chargee de neiges, où la nuict les surprit: tellement que quelques vns y moururent, les autres se logerent en Fraissiniere jusqu'à ce que la fureur de la persecution estant vn peu calmee,ils retournerent peu à peu en leurs maisons abandonnees, & en ceste sorte passa l'an 1566.

En l'annee 1567. le Duc d'Alue auec son armee Espagnole s'approchant pour aller en Flandres. Les ennemis de la Religion faisoyent courir le bruit qu'elle seroit employee ou çà,ou là contre la Religion, d'ailleurs on eut de tous costez des aduis des desseins, & mauuais traittemens que faisoyent les Papistes en France contre ceux de la Religion,& du danger d'vn grand remuement general de troubles, tellement que les Pasteurs des Valees en vn de leur Synode tenu au Villaret de Valcluson sur la fin de May 1567. ordonnerent vn ieusne general pour estre celebré en toutes les Eglises de la Classe,pour s'adresser à Dieu par prieres extraordinaires, afin qu'il lui pleust destourner de dessus son Eglise l'embrasement de son ire. L'armee Espagnole fit son chemin vers la Flandre,& nonobstant les grands troubles qui suiuirent par la France, les Eglises des Valees ne furent pas troublees extraordinairement par quelques annees de suite, le Duc y maintenant ses subiets en la iouïssance de ses concessions: tellement qu'en l'an 1570. les Inquisiteurs ayans fait serrer en leurs prisons à Thurin vn Gaspard Orsel de Sainct Iean, sous pretexte qu'il estoit relaps, d'autant qu'au temps de la guerre passee,il auoit par infirmité promis d'aller à la Messe,puis s'estoit remis au bon chemin, le Duc commanda aux Inquisiteurs de le relascher: ce qu'ils refuseyent de faire, (presuppoſans que leur pretendu S. Office n'est subjet aux puissances seculieres:) mais S. A. leur fit dire,

Que

Que s'ils ne deliuroyent promptement le prisonnier, il le deliureroit lui-mesme de faict, & s'il estoit besoin, y employeroit le Canon. Parquoi le prisonnier fut deliuré. Et apres le Duc pour l'asseurance dudit Orsel, & de tous autres des Valees, qui estoyent en mesme danger, escriuit au Gouuerneur Castrocaro comme s'ensuit:

Le Duc de Sauoye, &c.

TRES CHER, *bien-aimé, & feal. Nous auons esté aduertis que les particuliers de nos Valees de Luserne & Angrogne qui firẽt abjuration de leur Religion auant les Capitulations faites & accordees par nostre Cousin le Sieur de Raconis à nos subjets d'icelles Valees, doutent d'estre inquietés & recerchés pour ladite abjuration, à cause de ce que Gaspard Orsel de sainct Iean, qui l'auoit faite auec eux, a esté empriſonné & remis à l'Inquisition: Ce qu'ayant esté faict sans nostre sceu, l'auons faict eslargir, pource que, à lui, & aux autres qui auoyent faict telle abjuration, voulons estre inuiolablement obseruee la promesse que leur auons faite, A ceste cause, mandons & commandons à vous & à tous nos autres Officiers desdites Valees, qu'en obseruation & entretenement d'icelle promesse, vous n'ayez à molester aucunement, ou recercher, ni permettre d'estre molestez, troublez, & recerchez les particuliers susdits, pour le regard de ladite abiuration par eux faite, comme dit est, Ce que voulans faire, pour le regard dudit Orsel, lequel on voudroit douter qu'il seroit ci apres recerché à cause de la soubmissiõ par lui faite de se representer, lors que le fismes eslargir, vous declarerez, & promettrez de nostre part, qu'il ne lui sera fait aucun trouble pour ladite soubmissiõn, comme si elle n'auoit esté faite, estant tel nostre vouloir, lequel vous & tous autres ensuiurez, entant que craignez nous desplaire. De Thurin ce 20. de Nouembre 1570.*

EMANVEL PHILIBERT.
L'ALEV.

Ainsi passa ceste annee 1570. sans autre trouble, mais en l'annee suiuante 1571. à la solicitation du Curé de la Tour

Castrocaro tascha de le mettre en possession du Temple de Boby, & de quelques biens qu'il y pretendoit, comme vacquãs, n'y ayant plus aucũ Prestre dés la Tour en haut, ni qui les voulut employer: mais Castrocaro & le Curé trouuerent à Boby des opposans, dequoi irrité ce Gouuerneur, (qui de sia n'aimoit gueres ceux de Boby, & n'estoit aussi gueres aimé d'eux, tant pour autres raisons, que pour auoir peu auant fait bastir au haut de leur Communauté le chasteau de Mirebouc, sur le grand chemin qui va en Dauphiné) condamna lesdits opposans à lui payer promptement à cause de ladite opposition, entre six cent escus d'or, à faute dequoi il leur enjoignoit d'aller tenir les arrests au chasteau de la Tour, à peine de vingt & cinq escus d'or pour chacun, outre vn escu d'or par chacun iour, & pour chacun cent, jusqu'à l'entier payement: comme portoit sa sentence donnee au chasteau de la Tour le 26. d'Octobre 1571.

Outre cela il escriuit à S. A. contre ceux de Boby le plus odieusement qu'il lui fut possible, les accusans entre autres choses, specialement, qu'ils le hayssoyent, pource qu'il auoit faict bastir Mirebouc, tant proche d'eux. Mais ceux de Boby, ausquels en ce faict se joignirent les autres Eglises du Val Luserne, enuoyerent des supplications à S. A. & des lettres à Madame, laquelle s'employa pour eux, tellement que le tout fut appaisé, & Castrocaro ni le Curé n'eurent pas tout ce qu'ils auoyent espéré.

Or en vertu de l'Vnion tant de fois confirmee entre les Eglises des Valees, fut estabii en ceste occasion de recours, que aduenant quelque fascherie pour le faict de la Religion, ou pour cause d'icelle, chacũ s'employeroit & contribueroit pour l'assistance des molestés, selon la commune conclusion escrite & signee, contenant en substance les articles suiuans.

Promettent tous auec serment de continuer inuiolablement en l'ancienne Vnion continuee de pere en fils, entre tous les fideles de la Religion Reformee des Valees, iusques à eux, & ne s'en despartir aucunement, sous les speciales conditions & promesses suiuantes.

De continuer tous en la profession de la vraye Religion Chrestienne Reformee qu'ils ont suiuie iusques à present, qui consiste en la con-

fiance

fiance, & adoration d'vn seul vrai Dieu, & d'vn seul Chef de l'Eglise, & Mediateur entre Dieu & les hommes, Iesus Christ. En la seule regle de bien croire, & de bien viure contenuë és liures Canoniques du Vieil, & Nouueau Testament, à icelle ioints les deux Sacremens instituez par nostre Seigneur Iesus Christ, le S. Bapteſme, & la S. Cene, & selon icelle Parole promettent auſsi d'obeir tous au bon ordre exterieur, & diſcipline Eccleſiaſtique deſia eſtablie & obſeruée auparauant entre nous: Et deteſtent toutes hereſies, & fauſſes doctrines contrariantes à la ſuſdite Parole de Dieu, contenue es liures du Vieil & Nouueau Teſtament.

Item, *promettent d'eſtre fideles & obeyſſans à S. A. Sereniſſime, & aux Magiſtrats qui par elle ſeront conſtituez pour les gouuerner, en tout ce en quoi ils leur ſeront tenus par raiſon diuine & humaine ſelon la Parole de Dieu.*

Item, *Pource qu'il y a touſ-jours quelqu'vn, qui contre les capitulations & conceſſions obtenues de la Clemence de S. A. par l'interceſſion de Madame la Ducheſſe, cerche de troubler le repos des Egliſes, & membres d'icelle, et d'enfreindre leſdites conceſſions, promettent d'employer chacun ſelon ſon pouuoir tout ce qu'on iugera neceſſaire pour maintenir toutes leſdites Egliſes en general, et vn chacun membre d'icelles en particulier, en la jouyſſance deſdites conceſſions, par recours continuez vers S. A. pour autant de temps qu'il ſera beſoin, et par tous autres moyens legitimes et permis en telles occaſions par la Parole de Dieu, et que toutes les Egliſes en general prendront toute legitime protection et defenſe, entant qu'à elles peut appartenir, de toute Egliſe, ou perſonne particuliere membre d'icelles, qui ſera moleſtee pour le faict de la Religion pour l'aider de Conſeil, des biens, et des perſonnes eſtant de beſoin.*

Item, *qu'ainſi comme és demandes qui pour faict de Religion & dependances pourroyent eſtre faites à toutes les Egliſes en general, toutes les Egliſes vnanimement reſpondront, & comme d'vne bouche, ainſi auſsi ſi quelque Egliſe en particulier eſt recerchee pour quelque telle choſe de Religion, et dependance, ou touchant les conceſſions, qu'aucun ne fera aucune reſponſe, ſans auoir prins vn ſuffiſant terme pour en pouuoir communiquer auec les autres Egliſes, & membres de ceſte Vnion, prendre conſeil comme de choſe commune, & reſpondre, et agir par commun aduis, auec toute la modeſtie, candeur, ſincerité*

conuenable à bons Chreſtiens, en bonne conſcience, et edification.

Finalement *ſe ſoumettent tous, et vn chacun volontairement, en cas que quelqu'vn d'eux vienne à faillir en quelque choſe (ce que Dieu ne vueille) contre ceſte declaration d'Vnion, de vouloir eſtre cenſurez, et meſme corrigez par la diſcipline Eccleſiaſtique, & iuſqu'à eſtre tenus par les autres du corps de l'Vnion pour ſchiſmatiques, & periures, ſi la faute le requiert, ſans acception de perſonnes, & ainſi le promettent tous les mains leuees au Dieu Tout-puiſſant, Pere, Fils, & ſainct Eſprit, Amen.* Fait & ratifié l'onzieſme jour de Nouembre 1571.

En ceſte meſme annee pluſieurs Piedmontois de la Religion & ſpecialement des Valees, eſtoyent recerchés & moleſtés, ſous pretexte qu'és precedentes guerres de France contre la Religion, ils s'eſtoyent allés joindre aux troupes des Reformés. Mais le Roy de France Charles IX. aduerti deſdites moleſtes, en eſcriuit au Duc de Sauoye comme s'enſuit:

A mon Oncle, Monſieur le Duc de Sauoye, &c.

MOn Oncle, Ie m'aſſeure que la ſeuerité dont vous auez vſé à l'encontre de vos ſubiets qui ſont de la Religion, et ont ſuiui les miens, que l'on pretendoit porter les armes contre moi, durant les derniers troubles, a eſté ſeulement pour le regret et deſplaiſir que vous auez de leur voir entreprendre choſe que vous eſtimiez m'eſtre deſagreable, & non pour offenſe qu'ils euſſent commiſe contre vous, en quoi ie ne puis que louer voſtre droite intention en mon endroit, mais puis que vous auez cogneu qu'ayant de ma part deſpouillé tout meſcontentement, i'ay rallié les miens les vns auec les autres, & reſtabli vn chacun en ce qui lui appartenoit, & dont il pouuoit eſtre priué à l'occaſion de ces troubles, durant leſquels la paſſion ne permettoit non plus que la maladie du patient de iuger ce qui eſtoit expedient. Maintenant ie vous veux faire vne requeſte, non point ordinaire, mais tant affectionnee que vous ſauriez auoir de moi, qui eſt, que tout ainſi que pour l'amour de moi vous auez traitté vos ſubiets extraordinairement en ceſte cauſe, vous vueilliez auſſi en ma faueur, prieres,

res, & speciale recommandation, les receuoir en vostre benigne grace, les remettre, & restablir és biens, qui ont esté à cause de ce, cõfisqués, & me donner ce contentement, que ie puisse faire cognoistre aux miés, que ie veux non seulement accomplir & obseruer ce que par mon Edict ie leur ay promis, & iuré, mais du mesme amour duquel ie les ay embrassés, ie desire faire pour ceux, qui ont porté chez mes amis quelque affliction à cause d'eux, à ce qu'ils se ressentent de la faueur, grace & protection que ie leur veux despartir. Ceste cause est si iuste de soy, & si pleine d'affection de ma part, que ie m'asseure que me concederez volontiers l'effect, auſsi ne vous en ferai ie plus expresse instance, priant Dieu, Mon Oncle, qu'il vous ait touſiours en sa garde. Escrit à Blois ce 28. de Septembre 1571.

Voſtre bon Nepueu, CHARLES.

Ces lettres, en tel ſtyle, ne furent pas agreables ſeulement à ceux pour leſquels elles intercedoyent, mais auſſi à grand nõbre d'autres fideles és Valees, & lieux circonuoiſins, pour l'apparence qu'elles donnoyent d'vne ſinguliere affection du Roy à obſeruer à ſes ſujets de la Religion ſes Edicts de pacificatiõ, d'où auſſi aduiendroit que leurs voiſins, & freres du Val Perouſe, & du Marquiſat de Saluces, alors ſubjects à la Couronne de France, auroyent paix & conſolation, & furent repeus de ceſte eſperance juſqu'à ce qu'enuiron vn an apres, la nouuelle des maſſacres horribles leur fit voir tout le contraire, eſtant ſuiuie de grandes miſeres, dangers & calamitez, ainſi qu'on verra en ces diſcours apres que nous aurons propoſé quel auoit eſté l'eſtat des Egliſes Reformees du Marquiſat de Saluces iuſqu'audit temps.

CHAPITRE XXXVI.

Le pur Euangile embraſſé au Marquiſat de Saluces. Ses Egliſes, et Paſteurs, l'an 1567. Troubles par les Antinicodemites. Perſecutés par le Clergé Romain, & ſes partiſans. Deux Miniſtres empriſonnés. Diligences pour leur deliurance. Danger, & deli-

urance apres le maſſacre de Paris. Valees de Piedmont en apprehenſion. Aſſeurances, & commandemens de leur Prince. Deſſein contre le Val Peronſe.

LE Marquiſat de Saluces eſt au midi des Valees ſuſdites de Piedmont, contient quelques villes, & Valees notables, & plat pays, fertile en toutes ſortes de fruicts. Sa Valee plus Septentrionale eſt celle du Po, (ainſi dire pource que ceſte renommee riuiere y naiſt, & commence ſon cours.) Vne ſeule montagne le ſepare du Val Luſerne deuers le Septentrion. En icelle Valee de Po, ont eſté les anciennes Egliſes Vaudoiſes de Pravillelm, Biolets, & Bietoné, deſquelles auons propoſé quelques particularitez ci deuant és chapitres troiſieſme & quatrieſme, & s'y ſont leſdites Egliſes conſeruees en la pureté de la doctrine par quelques centaines d'annees, en grande vnion auec leurs voiſins de meſme Religion. En pluſieurs autres lieux dudit Marquiſat la Religion Reformee fut puis apres auſſi receuë auec grand zele, auſſi toſt qu'elle fut publiee és autres pays. Et l'an 1561. l'Egliſe de Dronier, qui y a touſiours eſté vne des plus floriſſantes, entendant que par l'Edict de Ianuier eſtoit permis l'exercice public en France, obtint du Conſeil du Roy lettres au Sieur Louys de Birague Gouuerneur audit pays en l'abſence du Duc de Neuers, par leſquelles lui eſtoit ordonné de faire pouruoir aux requerans d'vn lieu propre, hors & proche de ladite ville, pour y faire leurs exercices de Religion: mais les aduerſaires paſſionnés de la Religion firent tant qu'ils obtindrent quelque temps apres la reuocation deſdites lettres. Parquoi les fideles dudit pays enuoyerent en France le Sieur François Galatee vn de leurs Paſteurs auec quelques autres, pour remedier à tel empeſchement: mais ce voyage eſtant fait au temps des premiers troubles de France, quoi qu'ils euſſent recerché l'entremiſe de pluſieurs grands Seigneurs de la Religion, la malice du temps ne permit qu'ils en rapportaſſent, ſinon des promeſſes d'employ en temps opportun: & cependant des notables lettres exhortatoires & conſolatoires de pluſieurs des principaux Paſteurs des Egliſes de France, & entre autres de ceux des Egli-

ſes.

ſes de Grenoble, de Lyon, entre leſquels eſtoit Monſieur Viret de Niſmes, & autres, par leſquelles ces fideles Marquiſans eſtoyent exhortés à patience & perſeuerance en la verité embraſſee. Ce qu'auſſi Dieu leur fit la grace de faire, nonobſtant tous les empeſchemens que leurs aduerſaires leur procuroyent par reiterees publications des Edicts contrarians, & y furent maintenuës les Egliſes auec l'ordre neceſſaire pour les predicatiõs, adminiſtration des Sacremens, exercice de diſcipline, auec les fonctions des Conſiſtoires, Diacres, &c. ſeulement leur defailloit en pluſieurs lieux la liberté de faire leurs aſſemblees generales & predications publiquement.

Or pour plus grande ſeureté des Paſteurs és lieux plus dangereux, vn Paſteur auoit la charge des fideles de pluſieurs villes ou Communautez qui leur faiſoit eſtre leur reſidence, & exercices moins cognus à leurs aduerſaires, tellement que comme appert par les actes des Synodes qu'ils tindrent à Pravillelm le 2. iour de Iuin 1567. & à Dronier dans le palais des Seigneurs de Montauroux le 14. d'Octobre an ſuſdit. Le ſuſnommé Sieur Galarce eſtoit Paſteur des fideles de Saluces, Sauillan, Carmagnole, Leualdis, & Villefalet, Monſieur Second Maſſeran, de ceux de Verzol, Alpeaſe, & Coſtillolles, Monſieur François Truchi, Paſteur de l'Egliſe de Dronier, Monſieur André Lancianois de celles de S. Damian, Pailler, & Cartignã, le Sieur Pierre Gelido de celle d'Aceil, le Sieur Iaques Hoard de celle de Sainct Michel, Pras, & Chanues, le Sieur François Soulf, de celle de Pravillelm, le Sieur Bertrand Iordan, de celle de Biolets, & Bietoné, & N.N. Paſteur des Egliſes de Demont, & de Feſteone.

Or l'Euangile en ce temps là y faiſoit vn grand progrez, à Dronier, Verzol, & quelques autres lieux des plus notables, les plus apparens, & la plus grande partie des autres auoyent embraſsé la Religion. L'Egliſe d'Aceil la plus haute du Val de Maire, eſtoit fort peuplee, & auec plus de liberté que les autres pour la conſideration du lieu: mais Satan ennemi du Royaume de Dieu voyant vn tel auancement employa toutes ſes aſtuces, & forces pour l'empeſcher, ſuſcitant deux ſortes d'inſtrumens pour ce faict, c'eſt aſſauoir vn nõbre

d'Anticodemites, le port'enseigne desquels estoit ce Dominique Baronius duquel nous auons escrit au chapitre dixiesme: & qui s'estoit tousiours entretenu à Valgrane, & és enuirons, s'accommodant au temps, tellement que quand l'Eglise jouïssoit d'vn peu de bonace, il faisoit merueilles à escrire, & crier contre les abus de la Papauté: mais en temps de persecution, il vsoit d'hypocritique dissimulation, & persuadoit aux autres d'en faire de mesme, en quoi il auoit plusieurs partisans, & entre les plus apparens, vn Gentil-homme Seigneur de Valgrane, & de Ceruignasc, appellé Maximilian de Saluces, qui prestoit son nom à Baronius, pour faire auoir plus de lustre aux lettres qu'il escriuoit aux Ministres, leur reprochant que pour n'auoir voulu consentir aucune dissimulation à leurs disciples, ils estoyent exposés à des grandes extremitez, prenãt son pretexte sur la dissipation de l'Eglise de Caraill, sa voisine, de laquelle a esté parlé ci deuant: ledit Seigneur auoit quelques lettres, & entendoit la verité, mais pour ne porter la croix, trouuoit bon auec Baronius de la dissimuler, & condamnoit ceux qui y contredisoyent. Mais le Sieur Gelido Ministre de l'Eglise d'Aceil les rembarra tous deux fort doctement & viuement, par les lettres qu'il leur en escriuit. Et le mesme fit aussi le Sieur Truchi, Ministre de l'Eglise de Dronier, & autres Pasteurs, prouuans par tesmoignages expres de la saincte Escriture, & par la doctrine, & practique de la primitiue Eglise, qu'ils auoyent deu faire comme ils auoyent faict, & faisoyent, & comme vn chacun vrai fidele doit faire, & que pourtant l'opinion de Baronius, & de ses partisans estoit erronee, & fort pernicieuse à l'Eglise, en temps de persecution.

Les autres instrumens de l'ennemi pour empescher le cours du Royaume de Christ au Marquisat en ce temps, furent le Clergé Romain auec leurs passionnés partisans, qui eussent voulu, mais ne pouuoyent le faire, comme on faisoit à leurs voisins és Estats du Duc de Sauoye, bannir, empriſonner, faire mourir, & confisquer les biens, d'autant que le Roy par ses Edicts ottroyoit à ses subiets de la Religion dudit Maquisat d'y viure paisiblement sans estre molestés en leurs consciences, & pour leur Religion, ni recerchés de ce qu'ils feroyent priué-

ment

ment en leurs maisons, pourueu qu'ils s'abstinssent de l'exercice public d'icelle, tellement que les Ministres y pouuoyent faire des exercices priués en petites compagnies, baptiser, benir mariages, consoler les malades, & instruire chacun en particulier. C'est pourquoi lesdits aduersaires complotterent de les priuer de leurs Pasteurs, estimans par ce moyen qu'ils viendroyēt à bout du reste qui demeureroit sans conseil, & sans instruction.

Ils firent donc publier vn Edict le 19. d'Octobre 1567. sous le nom du Duc de Neuers, Lieutenant General du Roy deçá les monts, par lequel estoit enjoint à tous ceux de la Religion habitans, ou se trouuans en son gouuernement, non naturels subiets du Roy, d'en sortir dans trois iours apres la publication de l'Edict auec leurs familles, & n'y point retourner pour y habiter, passer, ou autrement, sans special saufconduit, à peine de la vie, & confiscation des biens.

Or pource que la plus part des susnommés Pasteurs du Marquisat n'estoyent pas natifs és Estats du Roy, il leur faloit selon l'Edict, ou sortir, ou obtenir saufconduit, si on ne vouloit tomber en la peine. Ils n'eussent peu, (à cause de leur Office) obtenir le saufconduit, ils ne pouuoyent sans scrupule de conscience & grand regret abandonner leurs troupeaux: c'est pourquoi taschans de continuer en leurs charges, deux d'entr'eux furent constitués prisonniers, assauoir le Sieur François Truchi, natif de Cental, & le Sieur François Soulf, natif de Cuni, & furēt detenus és prisons à Saluces 4. ans, quatre mois, & quelques iours, les fideles n'ayans jamais peu obtenir leur deliurance par leurs continuelles sollicitations enuers le Sieur Ludouic de Birague leur Gouuerneur, & autres qui auoyent les affaires en main, & cependant Dieu demonstroit touſiours le soin paternel qu'il auoit de ses seruiteurs, quād en si long temps il ne permit point qu'on touchast à leurs vies, au desir de leurs aduersaires passionnés, & fit qu'aussi on leur ottroya peu à peu vne moins estroite prison, qu'ils n'auoyent eu au commencement.

Finalement pour procurer leur totale deliurance, les Eglises du Marquisat en enuoyerent supplier le Roy, & fut employé à cet effect le susnommé Ministre Galatee auec vn adjoint,

qui partirent le 27. de Iuillet 1571. & allerent jusqu'à la Rochelle, pour implorer l'interceſſion de la Roine de Nauarre: puis en diuers autres lieux pour en faire de meſme enuers les autres grands Seigneurs de la Religion, qui auſſi y firent les deuoirs, diſputans la eauſe deuant le Roy, que finalement ils en obtindrent lettres ſignees de ſa main, & de ſes Secretaires, Neufville, & Lomenie, par leſquelles l'eſlargiſſement deſdits priſonniers eſtoit concedé & commandé, ſous le 14. d'Octobre audit an 1571. Mais le Chancelier René Birago Couſin du Gouuerneur du Marquiſat fit tant de difficulté de les ſigner, que pluſieurs mois ſe paſſerent auant qu'on en peut auoir l'expedition, alleguant touſiours pour pretexte qu'il ne le pouuoit faire auant qu'en auoir conferé verbalement auec le Roy, qui eſtoit allé faire vn voyage en Bretagne, combien que l'Admiral ne ceſſoit de le ſolliciter, faiſant continuellement aſſiſter ledit Sieur Galatee par ſon Secretaire, ou autre de ſes domeſtiques, & auſſi le voyant aller tracaſſant à pied, & en vieilleſſe, lui donna cinquante frans pour s'accommoder en ſes voyages: & finalement le Roy eſtant reuenu de Bretagne, ledit Chancelier lui parla, & apres ſigna leſdites lettres, & les voulut enuoyer lui meſme au Marquiſat à Birague ſon couſin, lequel en vertu d'icelles fit finalement deliurer les priſonniers.

Le Sieur Galatee arriua peu de jours apres, tout joyeux tant de la bonne iſſuë de ſon voyage (quoi qu'autrement long & faſcheux) que des bonnes eſperances qu'il propoſoit d'vne grande paix, qu'on fondoit ſur les bonnes paroles du Roy, & ſur l'alliance qu'il faiſoit par le Mariage de ſa ſœur, auec le Roy de Nauarre, faiſant profeſſion de la Religion, des particularitez dequoi il fit ample diſcours. Mais ceſte joye pour la paix, & Mariage ne dura és Valees & Marquiſat que dés le mois de May 1572. juſques au commencement de Septembre ſuiuant qu'arriuerent les horribles & lamentables nouuelles des maſſacres de tant de grands Seigneurs & peuples de la Religion, en tant de lieux de la France, au grand eſtonnement & regret des gens de bien.

Au meſme temps arriuerent lettres du Roy au Gouuerneur Birague, qui lui ordonnoyent d'auoir l'œil, qu'à l'arriuee des nou-

nouuelles de ce qui estoit arriué à Paris, les Reformés de son gouuernemẽt ne fissent aucũ remuemẽt en armes, remettant le surplus de sa volonté à la creance des porteurs, laquelle creance portoit qu'il eust à faire mourir tous les principaux de la Religion de son gouuernement, le nom desquels il trouueroit au roolle qu'on lui presenteroit.

Birague ayant receu tel commandement auec ledit roole, fort troublé, assembla incontinent son Conseil, auquel ayant proposé le mandement du Roy, quelques vns opinoyent à l'executer promptement. Mais d'autres, entre lesquels on nomme l'Archidiacre de Saluces, opinerent, qu'attendu que peu de mois auparauant le Roy en ses patentes, pour l'eslargissement des Ministres, auoit aussi ordonné que ceux de la Religion du Marquisat ne seroyent point recerchés pour cause d'icelle Religion, ni troublés en la liberté de leur conscience, ains traittés comme ses autres subjets: & veu qu'il n'estoit rien suruenu depuis digne de tel changemẽt, il estoit vrai-semblable que quelque faux rapport en estoit cause, pource estoyent d'aduis, qu'en s'asseurant des personnes de ceux-là, on en dilayast l'execution, & que cependant on aduertit le Roy, qu'ils estoyent personnes honorables, fideles à sa Majesté, & paisibles, & en somme tels que, horsmis le faict de leur Religion, on ne leur pouuoit rien reprocher. Que si toutefois le Roy les vouloit faire mourir, il y auroit assez de temps pour executer sa volonté.

Birague approuua cet aduis, & selon icelui furent apprehẽdés quelques vns, mais les autres eschapperent, & se retirerent à sauueté, & cependant le Gouuerneur despescha vn courrier au Roy, pour l'informer, (comme a esté dit) & entendre sa volonté, & cestui-ci en rencontra vn autre à Lyon que le Roy enuoyoit à Birague, pour l'aduertir que si la susdite execution n'estoit faite, qu'il ne la fist pas: mais que seulement il print garde que ceux de la Religion ne remuassent rien en son gouuernement, ni ne fissent exercice public.

Cependant l'espouuante auoit esté grande parmi ceux de la Religion par tout le Marquisat, quand ils eurent entendu en quelle sorte on auoit cruellement massacré en France, sans distinction d'aage, sexe, ou qualité: plusieurs prindrent incon-

tinent la fuite, pluſieurs Papiſtes retiroyent ſecrettement les familles de leurs parens, & voiſins de la Religiõ, iuſqu'à ce que Birague ayant faict entendre la volonté du Roy, de ne faire mourir perſonne pour la Religion, ils ſe raſſeurerẽt peu à peu, & combien que l'exercice public leur fuſt defendu, ils eſtimoyent neantmoins grand gain l'aſſeurãce de leur vie, & de leurs biens, outre que le particulier en leurs maiſons ne leur eſtoit pas defendu, eſtans deſia accouſtumés a viure ſous telle condition.

Quant au Piedmont, la nouuelle des maſſacres y eſtant arriuee, les Papiſtes paſſionnés en firent des grãdes reſiouïſſances, & brocardoyent ceux de la Religion Reformee, comme ſi leur Dieu euſt eſté aboli, les eſtimans comme à la veille de leur totale ruine. Caſtrocaro entre autres parloit en telle ſorte, que les Reformés de ſon gouuernement pour s'aſſeurer retirerent leurs familles & hardes és lieux plus aſſeurés de leurs montagnes, à leur accouſtumee en telles occaſions, les hommes cependant continuoyent à veiller & prier. Mais le Duc qui ne monſtroit pas d'approuuer les maſſacres faits en France, ne voulut pas ſe preualoir de telle occaſion pour faire du mal à ſes ſubjets de la Religion, pource les fit aduertir qu'ils demeuraſſent en leurs maiſons aſſeurés ſur ſa parole, qu'ils n'auroyent point de mal, par ainſi chacun ſe raſſeura, remerciant Dieu de ſon aſſiſtance, en regrettant extremement le maſſacre de leurs freres.

La Valee de Perouſe eſtoit en ce temps là ſous la domination du Roy de Frãce, auquel par accord fait l'an 1562. le Duc de Sauoye l'auoit remiſe auec Pinerol, Sauillan, & Leualdis pour les raiſons leſquelles ſont contenuës audit accord. Parquoi Birague eſtoit Gouuerneur dudit Val Perouſe, comme de Pinerol, du Marquiſat, & de tous autres lieux poſſedés par le Roy deçà les monts. Et quant à la Iuſtice, la Valee de Perouſe eſtoit ſujette au Conſeil, ou Senat Roual ſeant à Pinerol, ainſi que tous les autres ſuſdits lieux dudit Gouuernemẽt. Et pource ledit Birague vouloit faire ceſſer l'exercice public de la Religion au Val Perouſe, comme au Marquiſat: mais ceux du Val Perouſe oppoſoyent, que le Roy lors qu'ils lui furent aſſubiectis

tis l'an 1562. leur auoit promis de les conſerver en la jouïſſance de leurs priuileges, conceſſions, vſages, & libertez, tant Eccleſiaſtiques, que Politiques, ainſi qu'ils ſe trouuoyẽt au tẽps de ladite remiſſion, & qu'en ce temps là comme deuant, & depuis ils auoyent jouï de l'exercice libre, & public de la Religion par long vſage, & conceſſions publiques, parquoi ne deuoyent eſtre reſtraints. Mais le Gouuerneur, non ami de la Religion, & d'ailleurs pouſsé par le Clergé Romain, delibera de ranger à ſon vouloir ceux du Val Perouſe par la force (s'ils ne le vouloyent faire amiablement,) mais craignant le ſecours des Reformés ſubjets du Duc, ils firent tant que S. A. eſcriuit vne lettre aux Miniſtres, & Syndiques de la Religion des Valees à lui ſujets, par laquelle il leur ordonnoit de s'employer afin que les peuples lui rendiſſent la deuë obeïſſance, ſpecialement à ne point ſortir de ſes Eſtats auec armes, ſans ſa permiſſion, & enuoya ladite lettre au Gouuerneur Caſtrocaro, qui la rendit auſdits Miniſtres & Syndiques le 30. de Decembre 1572. leur ordonnant de faire reſponſe par eſcrit à S. A. dans huit jours de leur reſolution ſur ce qu'il leur eſcriuoit. Parquoi leſdits Miniſtres & Syndiques s'aſſemblerent au commencement de Ianuier 1573. & par meure deliberation firent l'eſcrit de la reſponſe, contenant en ſubſtance comme s'enſuit.

Qu'ayant receu par les mains de Caſtrocaro le 30. de Decembre la lettre de S. A. du 22. auec commandement d'y faire reſponſe dans huitaine, ils reſpondoyent à S. A. Sereniſsime en toute humilité, lui proteſtans en premier lieu qu'ils ne reconoiſſoyent, ni ne vouloyent recognoiſtre apres Dieu, aucun autre Souuerain, & naturel Seigneur, & Prince que S. A. Sereniſsime, ainſi ſe recognoiſſans tenus de droict Diuin, & humain, & lui veulent rendre toute ſubiection, fidelité & obeïſſance, conforme à la Parole de Dieu, & employer au beſoin biens, & vies pour maintenir S. A. ſon honneur, Eſtat, & grandeur, comme eſt le deuoir de vrais & loyaux ſubjets enuers leur Seigneur, & Prince.

Et qu'encor qu'eux Miniſtres, & Syndiques euſſent ceſte eſtime du general de leurs Egliſes, que tous ont la meſme volonté qu'eux, que neanmoins ils continueront à faire tout ce qui leur ſera poſsible par enſeignemens & exhortations, afin que ſelon Dieu & ſa Parole cha-

cun rende à S. A. ce qui lui eſt deu. Mais pource qu'il n'y a au monde peuple tant bien reglé, qu'il n'y ait quelque tranſgreſſeur, meſmes és lieux où habitent les Princes & Magiſtrats. Si parauanture quelqu'vn entre les peuples ne tenant conte des admonitions ſuſdites, ſe rendoit deſobeyſſant en quelque choſe à S. A. la ſupplient treſ-humblement ne le vouloir pas imputer à eux Syndiques, & Miniſtres, eſtant choſe impoſſible, & aux vns, & aux autres, de retenir chacun en ſon parfait deuoir, non ſeulement enuers S. A. mais meſmes enuers Dieu.

Supplient S. A. de conſiderer qu'eux Miniſtres & Syndiques, n'ont Iuriſdiction pour empriſonner & chaſtier les delinquans, n'ont villes cloſes, les peuples habitent eſpars, & eſt impoſſible de les tenir tous en bride. Parquoi que les fautes des vns ne ſoyent pas imputees aux autres, comme auſſi il n'a pas eſté fait par ci deuant: ce qu'ils reconoiſſent de l'equité de S. A.

Et quant à ce qui concerne la defenſe ſpeciale que S. A. fait que l'on n'aye à ſortir de ſon Eſtat pour ſeruice d'aucun autre ſans ſon congé, declarent que comme ils ne ſont ſortis par le paſſé pour ſeruir Rois ni Princes eſtrangers: auſſi ne le feront ils à l'aduenir s'il eſt queſtion des choſes Politiques.

Mais d'autant que la diuerſité des Religions, cauſe en ce temps des guerres, Supplient treſ humblement S. A. de conſiderer s'il lui plaiſt, qu'elle leur ayant par ci deuant concedé par ſa Clemence l'exercice plain & libre de leur Religion fondee en la Parole de Dieu, laquelle nous commande d'aider & ſubuenir aux oppreſſez, & que nous mettions nos vies pour nos freres. Iceux ſubjets de V. A. ne peuuēt voir deſfaire leurs freres, ſans offenſer Dieu, & faire contre leur cōſcience, s'ils ne s'employent à ſauuer leurs vies, & ſingulierement ils ont ceſte obligation enuers leurs freres du Val Perouſe, pour pluſieurs raiſons, aſſauoir, que les vns & les autres ſont anciens, & naturels ſubjets de S. A. conjoints enſemble de tout temps des liens d'vne meſme Religion, voiſinage, parenté, & affinité, auſſi les vns & les autres ſont comprins és Capitulations faites, & concedees par Monſieur de Raconis au nom de V. A. par l'interceſſion de Madame la Sereniſſime Ducheſſe, leſquelles ne peuuent eſtre violees ſans deroger grādement à l'authorité de V. A. & priuer vos ſubjets du plus grand bien qu'ils ayent en ce monde, & ſans lequel ils eſtiment mieux mourir

vir que viure.

Ces choses considerees, (Serenissime Seigneur,) iceux Syndiques, Ministres, & Peuples desdites Valees, qui desirent vne paix vniuerselle au monde, & singulierement es pays de V. A. la supplient treshumblement faire par sa benigne grace, que lesdites Capitulations soyent aussi obseruees à ses poures, & anciens subjets du Val Perouse, & qu'iceux Ministres, Syndiques, & Peuples, demeurent touſiours sous la protection & sauuegarde de V. A. jouissans de la liberté de leur Religion, & autres franchises, & priuileges à eux concedés, & eux de leur costé s'employeront à faire que tout le monde cognoisse, qu'apres l'honneur de Dieu, ils n'ont rien plus pour recommandé que la tranquillité & conseruation de V. A. & de ses Estats, & de viure sous l'obeyssance & fidelité deuë à icelle, conforme à la Parole de Dieu, lequel ils prieront pour la bonne & longue prosperité de V. A. Signee par, &c.

Les aduersaires de la Religion cognoissans par ceste responſe à S. A. & par autres moyens, que tous les Reformés des Valees estoyent deliberés de secourir leurs freres du Val Perouse, en cas qu'ils fussent assaillis par armes pour la Religion, en dilayerent l'execution, & employerent l'Hyuer, & le Printemps de l'an 1573. pour par entremetteurs, promesses, & menaces, les faire cõdescendre à leur desir, mais n'en pouuans venir à bout par ces moyens là, ils y procederent comme sera dit au chapitre suiuant.

Chapitre XXXVII.

Guerre au Val Perouse contre les Reformés. L'ennemi entre à sainct Germain, y surprend cinq hommes, qui furent pendus. Tont Pramol embrasse l'Euangile. Escarmouches. Paix conclue, articles, autres particularitez en consequence.

CHarles de Birague qui auoit nouuellement succedé au Gouuernement de feu Louys son frere, és terres du Roy deçà les monts, experimentant que toute la Rhetorique de ses entremetteurs n'auoit esté,

ni ne ſeroit ſuffiſante, pour perſuader aux Egliſes Reformees du Val Perouſe de deſiſter de l'exercice public de leur Religion, delibera de les y renger par authorité & par la force, pource lui & le Parlement Royal ſeant à Pinerol, joints enſemble, enuoyerent au commencement de l'Eſté de l'an 1573. vn Commiſſaire expres audit Val Perouſe, pour y faire ceſſer les publiques predications, toutefois auec ceſte promeſſe, que deſiſtans pour vn mois ſans autre contrainte, ils n'auroyent aucun mal.

Sur ceci les Reformés du Val Perouſe ayans conſideré le tout d'vn & d'autre coſté, craignans la conſequence, conclurẽt par la pluralité des voix, à ne point diſcontinuër, & enuoyerent vn Iean Morel pour repreſenter leurs raiſons au Sieur Birague & procurer la reuocation des commandemens de diſcontinuation. Mais on ſçeut ſi bien manier ce Morel chez Birague, qu'à ſon retour il fit tout ce qui lui fut poſſible, pour faire accorder la diſcontinuation demandee, & commandee, diſant entre autre autres choſes, *qu'il ſeroit impoſsible de reſiſter aux deſſeins qu'on faiſoit contre eux, s'ils n'obeyſſoyent au commandement faict.* Mais pour tout cela on ne changea point d'aduis, & fut commencé à pouruoir aux choſes neceſſaires pour la conſeruation & defenſe.

Birague d'autre part pour les ſurprendre, fit ſubitement & ſecrettement amaſſer ſes troupes à Pinerol, (tout proche du Val Perouſe) d'où elles partirent vn peu deuant iour le 22. de Iuillet 1573. & ſe ruerent ſur S. Germain à vne lieuë de Pinerol, entrans par l'adreſſe du traiſtre Morel, vers l'enuers du Villar, où ceſte nuict plus dangereuſe on auoit deſiſté de faire garde à l'accouſtumee: combien qu'vn jeune homme François appellé Santorſe, euſt aduerti ceux de ſainct Germain du deſſein de l'ennemi, lequel entré, auant qu'eſtre veu, ſurprint cinq hommes en vn corps de garde, qui eſtans conduits à Pinerol, le Conſeil ſouuerain les condamna à eſtre pendus, comme ils furent peu de iours apres, proche de la bourgade Papiſte nommee Turine, qui eſt ſur le chemin de S. Germain à Angrogne, & fut ceſte execution tant inopinément, & ſubitement faite, que les poures condamnés ne furent pas ſecourus de leurs freres,

res, comme on eut fait, si on eut eu quelque aduis.

Or ledit matin de la surprise, & apres la prinse des cinq susdits, les autres, quoi qu'en petit nombre, se defendirent courageusement à S. Germain jusqu'à l'arriuee du secours d'Angrogne voisine, cõduits par le Capitaine Pierre Fraische, l'vn des plus resolus soldats des Valees de son temps. Et alors l'ennemi fut chassé de Sainct Germain, & se retira partie à Pinerol au dessous, & partie à la ville de Perouse au dessus, tellement que les Reformés des Valees se trouuerent comme enserres au milieu de deux grosses & renforcees garnisons, qui ne cessoyent de courir sur eux d'enhaut & d'en bas. Mais toutes les Eglises du Val Luserne, & autres, leur enuoyerent promptement secours, nonobstant les reïterees defenses de Castrocaro sous grosses peines, tellement qu'on y escarmouchoit presque tous les jours, ou çà, ou là, durant tout le reste du mois de Iuillet, & vne grande partie de celui d'Aoust, où l'ennemi perdit beaucoup des siens, & les Reformés aussi quelques vns, entre les autres Pierre Couper de la Tour, vaillant soldat, lequel en vne escarmouche à Pinasche, marchant seul deuant la troupe vers l'ennemi, y mourut aussi seul, & y fut telle la defense, que les assaillans deuant la fin d'Aoust furent saoulés de la guerre qu'ils auoyent cerchee, & se monstrerent non moins que les Reformés desireux & joyeux de l'entremise de ceux qui moyennerent l'accord.

Durant ces actions militaires Pramol se rengea du tout au parti des Reformés, car jusqu'à ce temps là il auoit eu Papistes, & Messe, laquelle s'en alla d'elle-mesme par ce moyen, Le Sieur François Guerin Ministre à Sainct Germain, personnage orné de beaux dons, durant ce trouble mõta à Pramol, vn jour de Dimanche, & dit au Prestre, apres qu'il eut acheué sa Messe, s'il auroit courage de maintenir que la Messe qu'il auoit chanté fust bonne, le Prestre qui peut estre n'auoit pas estudié tant auant, se monstra estonné de telle demande, alors le Ministre sans le presser d'auãtage (afin que le Prestre ne s'excusast d'auoir esté surprins) l'aduertit qu'il se preparast pour le Dimanche suiuant, car il lui vouloit prouuer par la Parole de Dieu, & par le Messel mesme dont il se seruoit pour la chanter, qu'elle

estoit pleine d'erreurs.

Le Dimanche suiuant le Ministre estant monté à Pramol, n'y trouua Prestre ni Messe. Le Prestre n'ayant eu courage de comparoistre, combien qu'il n'auoit à craindre que des parolles, & bonnes raisons, alors le Ministre print occasion de remonstrer au peuple Papiste dudit lieu, l'abus où il estoit detenu sous la miserable conduite de ceux qui n'auoyent pas courage de maintenir en conference paisible la doctrine qu'ils leur enseignoyent, les exhorta de penser à eux mesmes, & que ceux qui desireroyent estre instruits par lui, l'allãs trouuer aux Balmas lieu de sa residence entre Pramol & sainct Germain il les instruiroit en la vraye Religion. Ce qu'ils firent, & dans peu de temps tous se declarerent de la Religion, & se joignans à ceux qui d'ancienneté en faisoyent profession en ladite Communauté, demanderent d'estre pourueus de Pasteur. Et y fut pourueu par vn Colloque tenu sur ledit lieu, de treize Pasteurs & de plusieurs Deputez des Eglises circonuoisines, & l'annee suiuante 1574. au mois d'Auril, en vn autre de dixsept Pasteurs, & de plusieurs Deputez, & depuis y a touſiours continué le sainct Ministere sans empeschement, & de grande edification.

Or pour retourner au Traitté de paix, tous la desiroyent: l'armee assaillante y perdant de ses gens incomparablement plus que les defendans, la plus notable perte desquels fut des cinq pendus à Turine, mais les Papistes du Val Perouse la desiroyent plus, & en auoyent plus de besoin qu'aucun, car ils estoyent tous ou fugitifs de leurs maisons, au temps de recueillir les fruicts de la terre, ou estans en leurs maisons, comme le blé entre deux meules, mangés & foulés des gens de guerre d'vn & d'autre coste. Parquoi on enuoya semondre les assaillis d'enuoyer sous le saufconduit qu'on leur promettoit, quelques personnes capables pour traitter auec le Gouuerneur Bragne, & les Principaux du Conseil souuerain. Ce que les Reformés ne voulurent accorder sinon qu'on leur enuoyast des ostages, jusqu'au retour de leurs gens, estans faicts sages à l'exemple d'autres, à ne se fier point à des simples saufconduits en encre, & papier. Parquoi on leur enuoya le Capitaine Salerne, & les Refor-

Reformés alors enuoyerent leurs Deputez, & auec eux les Sieurs Claude Perron, & Eſtienne Vidal, Miniſtres au ValClu-ſon, choiſis par les vns, & par les autres, pour entre-metteurs, & fut finalement conclu ſelon les articles ſuiuans, leſquels les Grands pour leur reputation demanderent leur eſtre preſen-tés en forme de requeſte ainſi couchee.

A Monſeigneur de Birague, Cheualier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ſes Ordonnances, & Lieu-tenant pour ſa Majeſté deçà les monts.

MOnſeigneur, Les poures & humbles ſubjets de ſa Majeſté & de voſtre Excellence, qui ſont de la Religion Reformee en la Chaſtelenie de la Perouſe, ſupplient voſtre Grandeur tant humblement qu'ils peuuent, les vouloir laiſſer en paix, tranquillité & re-pos, & mettre fin à ceſte guerre & trouble, qui ne peut apporter que ruine, & deſolation aux poures ſubiets de ſa Maieſté, vos ſeruiteurs, qu'il plaiſe meſmement à voſtre Excellence conſiderer qu'ils ſont en vn poure pays de frontiere.

Et pource que V. E. leur a propoſé qu'il eſtoit impoſſible de venir à aucune tranquillité, ſans que le Miniſtere, & exercice de la Pa-role de Dieu ſoit interrompu entr'eux, choſe qui leur eſt bien faſcheuſe, neantmoins pour obuier aux mal-heurs que ceſte guerre apporte, & pour faire cognoiſtre à tous, combien ils ſont affectionnés à la paix, leſdits ſupplians ont accordé & conſenti, que ledit Miniſtere, & e-xercice ſoit ſuſpendu iuſqu'au dixieſme iour du prochain mois d'O-ctobre tant ſeulement, auec les conditions & proteſtations qui s'en-ſuiuent:

Premierement, ils proteſtent que ce qu'ils ſont, n'eſt pas qu'ils pen-ſent, ne deſirẽt chãger iamais de Religiõ, cõme s'ils doutoyent de cel-le qu'ils tiennẽt, en laquelle ils ſont nés & nourris, laquelle auſſi leurs Peres ont ſuiui de temps immemorial, pour eſtre du Peuple qu'on dit Vaudois, eſtans auſſi certains que tout ce qu'ils croyent, eſt fondé ſur

la Parole de Dieu, escrite par les Prophetes & Apostres.

Secondement, lesdits supplians n'entendent que par icelle suspensiõ de Presche, & Ministere pour le susdit mois, ils diminuent, ne contreuiennent en riẽ aux Capitulations, & Coustumes, qu'ils ont obtenues du Serenissime Duc de Sauoye, par l'interceſsion de Madame la Duchesse de Sauoye & de Berri, en vertu desquelles ils ont presché librement & publiquement, comme il est notoire & manifeste à tous, à la forme desdites Capitulations.

Promettent aussi de donner congé & licentier le Sieur François Guerin, à present Ministre à S. Germain, la susdite paix estant accordee auec vostre Grandeur.

Promettent d'auantage lesdits Supplians de mettre bas les armes, & donner congé aux Estrangers, & n'en receuoir point durant ledit temps, ni apres, (si on laisse lesdits Supplians en paix) & cessans tous actes d'hostilité, requerans vostredite Grandeur les receuoir en sa bonne grace, protection & sauuegarde, & faire que vosdits seruiteurs soyent remis en tel estat, & liberté qu'ils estoyent auparauant ces guerres & troubles commencez, sçauoir ayans le commerce & trafic libre, tant en Piedmont, qu'ès autres lieux de vostre Gouuernement, sans qu'à l'occasion des presens troubles, ils soyent molestez & inquietez, en general, ni en particulier, encore qu'il deust estre plus particulierement specifié, & le tout tant pour eux, que pour ceux du Briãçonnois, Angrogne, Luserne, Rora, Rocheplatte, & Val S. Martin, quels qu'ils soyent naturels, & habitans desdits pays, & Valees.

Et pource qu'en toutes guerres se commettent plusieurs insolences, comme il est aduenu en ceste-ci, ils supplient vostre Grandeur & Excellence, vouloir oublier le total, & mesmes interceder enuers sa Majesté à ce que remission en soit faite, mesmement d'aucuns particuliers, qui ont fait plusieurs choses dont les gens de bien sont marris, & vous supplient les leur pardonner.

Plaise à V. E. permettre, & commander que tous les prisonniers d'vn costé & d'autre, à l'occasion de ces troubles soyent rendus, sans payer aucune rançon, mesmement les femmes & poures paysans qui n'ont porté les armes. Et pource qu'en ce Traitté est conuenu de suspendre les presches, Ministere, & exercices susdits, ensemble les armes pour le temps susdit & de mesme temps est accordé le trafic asseuré comme dessus, ils supplient vostredite Excellence, les vouloir aduertir

uertir huict iours deuant, si, & quand on les voudroit derechef molester, & trauailler pour le faict de la presente guerre, ou à l'occasion de leur Religion, passé & expiré ledit temps, & terme que dessus, durant lequel terme de huict iours d'auis s'obseruera & s'entretiendra d'vn costé & d'autre tout le contenu en la presente requeste.

Promettent au reste lesdits suppliants, estre obeyssans à sa Maiesté, de viure comme doiuent fideles & obeyssans subjets, & seruiteurs, recognoistre ses Ministres comme establis de Dieu, & mesmement vostre Grandeur. Que s'il plaist à V. E. leur conceder, & accorder ce que dessus, ils lui seront tousiours plus seruiables & obligez, & lesdits seruiteurs prieront Dieu qu'il conserue & accroisse vostre Grandeur, & ensemble toute la Noble & Illustre maison des Biragues.

Vos seruiteurs plus obeyssans, les manans & habitans du Val Perouse, qui sont, & font profession de la Religion reformee, & en leur nom, CL. PERRON. E. VIDAL.

Responses.

Quant au premier, second, troisiesme, quatriesme, & cinquiesme articles de la presente Requeste, *Satisfaisans les suppliants aux offres, & submissions par eux faites ci dessus, desirans la mesme tranquillité, & repos des subiets du Roy, les prenans en la sauuegarde de sa Maiesté, & de la nostre, accordons tout le contenu audit cinquiesme article durant ledit temps, à la charge aussi que les Catholiques de ladite Val Perouse, S. Germain, & autres lieux, qui se sont retirez tant en ceste ville, qu'ailleurs, à cause de ces presens troubles, rentreront en leurs maisons & biens paisiblement, & viuans amiablement par ensemble, comme bons subiets de sadite Maiesté, sans s'offenser les vns les autres en sorte que ce soit.*

Pour le contenu au sixiesme article, *Escriront à sa Maiesté la supplians tres-humblement pour le contenu en icelui.* Et quant au septiesme article, Accordé, *que les femmes, & poures payſans prisonniers qui n'ont porté les armes, seront relaschez reciproquement sans aucune rançon.*

Le huictiesme article est pareillement accordé, s'obseruant

le contenu en icelui, assauoir, *qu'ils seront aduertis huict iours deuant qu'estre molestez, & que cependant ne s'innouera aucune chose.* Et au regard de ce qui est supplié au neufuieme & dernier article, *Se comportans lesdits supplians, ainsi que bons et loyaux subiets de sa Maiesté doiuent faire, comme tels ils seront tenus, et traittez.*

Les neuf articles ci dessus escrits et presentez en forme de requeste et supplication par ceux de la Religion pretenduë Reformee habitãs de la Val Perouse ont esté par nous respondus, et accordez, en la forme que dessus, és presences de Monsieur Me Barthelemi Eme Conseiller du Roy, et President de son Conseil souuerain deçà les monts. M. François Roux Me des Requestes. M. Pernet de Reuigliasc, et M. Bernardin Murateur Conseillers de sa Maiesté audit Conseil souuerain, M. Aignan Vaillant aussi Conseiller, et Procureur General de ladite Maiesté, Le Sieur de la Radde, Lieutenant de la Compagnie Colonelle de Mr. le Comte de Brissac. M. Henri Chalucret Contrerolleur General des Finances audit pays. M. Simond Falconis, Barthelemi Scotia, Iean Marie Vastantel Docteurs. M. Pierre Pitfoitis Chastelain de la Perouse, et plusieurs autres. A Pinerol, Ce premier iour de Septembre, mille cinq cens soixante & treize.

CAROLO BIRAGO.
BERTRAND.

Sur la requeste, & articles ci dessus escrits, presentés par les Deputez de la Perouse, & Valee sousnommee, & responses faites au pied de ladite requeste, & articles par Monseigneur de Birague, Lieutenant General pour sa Majesté deçà les Mõts, *Icelui Seigneur a promis garder & obseruer, & faire garder & obseruer par tous ceux qu'il appartiendra inuiolablement ses faites responses, & lesdits de la Perouse, & Valee, tant en leurs propres & priuez noms, que comme Deputez au nom des Communautez, manans, habitans, & particuliers d'icelle Perouse, lieux, & Parroisses de sa Valee, ici specifiez, assauoir Pierre Boulard pour ladite Perouse, Thomas Colombat, & Barthelemi Grisel, pour S. Germain, Iean Marin & Geofroy Gilles pour le Villar, Philippes Bienat & Bertin Goudin pour le lieu, & parroisse des Portes, Marc Pinat, & Iaques Gran-*

gee

get pour Pinache, Dublon, Grand Dublon, & Taluc, ont humblement accepté lesdites Responses, desquelles, & de ladite Requeste, & articles, leur a esté faict premierement lecture, & bien entendus, ainsi qu'ils ont affermé, ont promis, & promettent par leur foy & serment qu'ils ont vn chacun d'eux presté sur les Saincts Euangiles garder pareillement & inuiolablement obseruer, tout ainsi, & comme il est contenu esdits articles et Responses. Et ce faict mondit Seigneur en a commandé, & lesdits de la Perouse & Valee en ont requis acte à moi Iean Baptiste Ghignonis Notaire Royal, Vigreffier et Secretaire dudit souuerain Conseil present, lequel i'ay receu, stipulé et expedié en ceste forme, és presences de Messieurs le President, Maistre des Requestes, Conseillers, Procureur General du Roy, Capitaine, Contrerolleur, Docteurs, et Chastelain susnommez, et plusieurs autres. En foy dequoi me suis soubsigné. Fait à Pinerol le premier de Septembre 1573.

GHIGNONIS.

Ceſt accord fut publié à ſon de tambour à la Perouſe le 3. dudit Septembre: & ainſi fut mis fin à ce trouble, qui fut appellé la guerre de la Radde: pource qu'il fut le principal Chef des troupes aſſaillantes. Et depuis le Sieur de Birague ayant aduerti le Roy de ce ſuccez, ſa Majeſté lui reſcriuit le 14. d'Octobre an ſuſdit, qu'ayant entẽdu qu'apres auoir vſé de quelque rigueur, il auoit traitté doucement ceux du Val Perouſe, il en eſtoit content, & deſiroit qu'il continuaſt à les traitter fauorablement, eux s'en rendans dignes: mais quant à l'exercice public, il ne le leur permettoit. Ce que Birague fit entẽdre aux Reformés du Val Perouſe, leur faiſant ſur ce defenſe de continuer les predications publiques, qu'ils auoyent recommencees, incontinent que fut expiré le ſuſdit terme 10. d'Octobre: mais eux reſolus de conſeruer entr'eux la legitime liberté du public exercice de leur pure Religion, meſme au peril de leurs vies: ayans eu de lui commandement de lui faire reſponſe de leur reſolution, lui reſpondirent le 28. de Nouembre ſuiuant, par vne ample lettre, laquelle contenoit en ſubſtance: *Qu'ils remercieyent Dieu de ce que le Roy auoit trouué bon que S. E. les euſt traittez fauorablement, s'aſſeurans qu'elle en prendroit occaſion de*

continuër enuers eux de bien en mieux, leur obseruans entierement les promesses de l'accord, renoquant la defense faite des publiques predications, puis que sans doute ce que le Roy en auoit escrit, ne procedoit sinon d'insuffisantes informations de leurs droits, et de n'auoir esté aduerti de la difference qu'il y auoit en cela, entr'eux, et leurs freres du Marquisat de Saluces, Que le feu Sieur Louys de Birague frere de S. E. bien informé de ceste difference auoit bien autrefois defendu l'exercice public du Marquisat, mais non jamais à ceux du Val Perouse, Qu'ils supplioyent S.E. de faire entendre au Roy, qu'il y auoit plus de quatre cents et cinquante ans que leur peuple de pere en fils jusqu'à eux, auoit faict profession de ceste Religion et fait exercice public d'icelle desia par longue suite d'annees, par accord d'authorité souueraine sans interruption: la prioyent aussi de se souuenir des promesses qui leur furent faites, lors qu'on leur persuada de surseoir la publique predication pour vn mois. C'est que s'ils rendoyent ceste obeyssance, le terme conuenu estant expiré, ils se pourroyent remettre librement en leurs exercices publics accoustumez, et que iamais plus ne leur seroit parlé de les interrompre, & que si quelqu'vn se vouloit ingerer de les y troubler, ils se pourroyent iustement defendre, Que sans telle promesse ils se seroyent fort bien gardez de desister, Qu'on deuoit se souuenir des protestations qu'on fit haut & clair deuant S. E. & deuant tous les Seigneurs du Conseil, & autres qui estoyent presens, que passé ledit terme d'vn mois ils restabliroyent leurs exercices. Que depuis S. E. leur auoit protesté de bouche & par escrit, que tout ce qu'elle leur auoit promis leur seroit tenu, & plustost plus que moins. Qu'ils la prioyent de l'effectuer, selon la rondeur tousiours effectuee en leur Illustre maison, & de considerer que les autres Gouuerneurs & Magistrats deçà les Monts des Valees de Cluson, Luserne, Angrogne, S. Martin, &c. n'empeschoyẽt pas ledit exercice public, qu'il n'y auoit nõ plus de raisõ de l'empescher en celle de la Perouse. Qu'ils estoyent, & vouloyent estre des meilleurs, & plus fideles subjets de sa Majesté, & seruiteurs affectionnez de S.E. Mais que de quitter les sainctes predications, perdre le droict de leurs Capitulations, se fourvoyer de la voye du seruice de Dieu, que leurs Peres leur auoyent enseignee selõ la Parole de Dieu, il leur estoit impossible d'y jamais obeir, quand mesmes pour telle cause ils deuroyẽt tous mourir, Qu'ils supplioyent donc S.E. qui auoit

la

la guerre & la paix entre ses mains, de leur conseruer la tranquillité, paix et concorde, & qu'ils prieroyent Dieu iour et nuict pour la prosperité de sa Majesté, & de S. Excellence.

Par ceste responſe, & autres teſmoignages des reſolutions des ſuſdits Reformés, le Sieur Birague cognut fort bien qu'il ne faloit pas preſſer d'auãtage ces gens ſur ceſt affaire-là, pour ne rallumer le feu qu'il auoit tant deſiré d'eſteindre peu auparauant, & lequel rallumé ne s'eſteindroit pas tant facilement, vne autrefois, apres les premieres promeſſes non tenues. Parquoi il les laiſſa continuer: & (comme on penſoit) par ſecrette permiſſion du Roy, apres vne eſpreuue faite en vain de les faire ceſſer, & en ceſte ſorte ceux du Val Perouſe ſe maintindrent en l'vſage de leurs liberrez pour la Religion. Suiuit l'annee 1574. au printemps de laquelle on eut la nouuelle de la maladie du Roy, puis de celle de ſa mort aduenuë le 30. de May, qui fit ſurſeoir aux grands les deliberations de pluſieurs affaires. Et au mois d'Aouſt ſuiuant arriua à Thurin le Roy de Pologne frere du Roy decedé, lequel y accorda à S. A. de Sauoye la reſtitutiõ de Pinerol, Val Perouſe, Sauillan, & quelques autres terres de l'ancien domaine du Duc: ſous la domination duquel les Reformés du Val Perouſe ont depuis cõtinué, comme les autres Valees leurs voiſines ſujettes à S. A. en leurs liberrez accouſtumees en faict de Religion.

Or durant la ſuſdite guerre du Val Perouſe, Caſtrocaro deſpité de n'auoir peu empeſcher les Reformés de ſon gouuernemẽt d'aller au ſecours de leurs freres perſecutés, fit vn Edict au Chaſteau de la Tour le 28. de Iuillet 1573. qui enjoignoit à tous eſtrangers non compris és Capitulations paſſees, habitans en ſon Gouuernement, d'en ſortir dans cinq jours, à peine de trois traits d'eſtrapade, & confiſcation de tous leurs biens: mais on y remedia comme on auoit fait auparauant en ſemblables occaſions. Il fit auſſi quelque deſſein de rechercher & moleſter ceux qui eſtoyent allés audit ſecours: mais ayant cõſideré à combien de gens il auoit affaire, apres quelques menaces il les laiſſa en paix.

CHAPITRE XXXVIII.

Resiouïssances à Thurin, & pourquoi. Regrets pour la mort de Madame la Duchesse. Castrocaro mal-voulu fait tuer le Capitaine Malherbe: Dequoi plusieurs prennent occasion contre Castrocaro. Response des Reformez pour la demande des dismes. Suite dudit affaire. Mort du Duc de Sauoye. Ses qualitez & du Prince son fils & successeur. Prince de Condé en Piedmont, prisonnier, eschappe.

AV mois d'Aouſt 1574. on fit à Thurin, & ailleurs, par le Piedmont des grãdes reſiouyſſances pour l'arriuee de Henri de Valois Roy de France & de Pologne, Nepueu de Madame la Ducheſſe, lequel y paſſa reuenant de Pologne, pour entrer en poſſeſſion du Royaume de France, leſquelles reſiouyſſances furent continuees pour la reſtitution de Pinerol, Val Perouſe, & Sauillan au Duc, juſqu'à ce qu'elles furent changees en larmes, & regrets pour la maladie bien toſt apres arriuee à Madame la Ducheſſe, laquelle l'emporta de ceſte vie le 19. d'Octobre ſuiuant, au grand regret de tous les bons ſubjets du Duc ſon Mari, & d'autres perſonnes ſans nombre: car elle s'eſtoit rendue aimable à tous ceux qui auoyent eu ſa cognoiſſance, vtile à vn chacun: tellement que les Hiſtoriens de ſon temps, & apres ſon decez, l'ont publiee en leurs eſcrits auoir eſté l'vne des plus ſages, prudentes, moderees, & charitables Princeſſes de ſon ſiecle, & digne d'eternelle memoire: Elle fut ſpecialement regrettee des Egliſes Reformees des Valees, comme celle qui entre les hommes auoit eſté leur perpetuel recours & ſecours, dés ſon heureuſe arriuee en Piedmont, juſqu'à ſa mort.

Caſtrocaro eut auſſi grande occaſion de la regretter: car combien qu'elle euſt eu vn continuel ſoin de moderer ſes paſſions contre les Reformés, toutefois chacun ſauoit que par ſa faueur il auoit eſté introduit, & eſtoit maintenu en ſon gouuernemẽt, auquel pour le reſpect de ladite Dame on toleroit ce qu'on ne fit pas apres la mort d'icelle, principalement les

Sei-

Seigneurs & Gentils-hommes des Valees, qui auoyent à leur tref grand regret ſupporté que leur authorité fut raualee par l'eſtabliſſement dudit Gouuerneur, ne manquerent apres la mort de Madame de chercher, & prendre les occaſions de lui diminuër ſon authorité, employans entre les autres ceſte-ci.

Caſtrocaro hayſſoit le Capitaine Malherbe, habitant à la Tour, tant à cauſe de la Religion, que pource qu'il le cognoiſſoit vaillant guerrier, & qu'il ne vouloit dependre de lui, ains pluſtoſt adherent aux Seigneurs de la Valee: c'eſt pourquoi il donna charge au Capitaine Baſtian, l'vn des Officiers de ſa garniſon de l'aſſaſſiner, ce qu'il effectua le ſoir du premier iour de Nouembre 1575. Car Malherbe ſe retirant apres ſouper tout ſeul en ſa maiſon, fut aguetté & aſſailli par ledit Capitaine Baſtian accompagné d'vne douzaine de ſes plus determinés ſoldats, contre leſquels il s'alla touſiours defendant auec ſon eſpee juſqu'à la porte de ſa Cour qu'il trouua fermee, & deuant que les ſiens à ſes cris euſſent ouuert la porte, & ſes amis qui couroyent arriués à ſon ſecours, nonobſtant qu'il fut des plus diſpos & vaillans, on le trouua maſſacré, & les aſſaſſins retirés. Mais de ceſte mort tous les ennemis de Caſtrocaro prindrent occaſion de s'eſleuer contre lui à bon eſcient. Les parens & amis de Malherbe pour l'iniure, & enormité du faict, & les autres pour auoir occaſion de l'accuſer, & mettre en la diſgrace de S. A qui auſſi priſoit Malherbe pour ſa valeur.

L'Archeueſque de Thurin fut du nombre de ceux-ci, comme on reconut par les plaintes que Caſtrocaro lui en eſcriuit le dernier de Iuillet 1576. lui reprochant qu'il auoit teſmoigné plus d'amour à Malherbe heretique, qu'à lui, qui auoit tãt faict, & meſme mis ſa vie en danger pour introduire en ſon Gouuernement auec la Meſſe, la reconoiſſance de lui Archeueſque, & des droits qu'il y pretendoit, & que s'il n'auoit pas effectué tout ce qu'il lui auoit promis, & aux autres du Clergé lors qu'on le fauoriſa pour entrer au gouuernement (ainſi que on lui reprochoit,) il reſpondoit s'eſtre employé en tout ce qu'il leur auoit promis, ſauf en vne choſe, laquelle le ſeruice de S. A. ne lui auoit permis d'effectuer, & que pource l'Archeueſque n'auoit pas occaſion de le menacer, qu'il deſpendroit plu-

stoſt tout ſon patrimoine, & ſes reuenus Eccleſiaſtiques, qu'il ne le fiſt depoſſeder de ce gouuernement.

Par ces lettres interceptes on fut aſſeuré du monopole que l'on ſoupçonnoit auparauant entre le Clergé & Caſtrocaro cõtre les Reformés : mais on recognut auſſi que ce Gouuerneur n'auoit pas faict aſſez au gré du Clergé pour eſtre en ſa bonne grace, & en auoit fait trop pour pouuoir eſtre en celle des Reformés, auquel il continua ſes inſtances, pour leur faire accorder à certains Preſtres les diſmes qu'ils pretendoyent: mais on lui reſpondit comme s'enſuit:

Illuſtre Seigneur. Ayant promis à V. Illuſtre Seigneurie de faire reſponſe à la remonſtrance qu'elle nous a fait touchant les diſmes pretendus par les Preſtres de l'Egliſe Romaine, de nous compris és Capitulations concedees par S. A. Nous lui reſpondons, Que les diſmes, ou pluſtoſt au lieu d'iceux, l'entretien des Miniſtres Eccleſiaſtiques, eſt deu ſeulement aux legitimes Paſteurs, & annonciateurs de l'Euangile, comme demonſtre S. Paul au 9. chapitre de la premiere Epiſtre aux Corinthiens, *Qu'ainſi comme ceux qui ſeruoyent à l'autel, deuoyent viure de l'autel, qu'auſſi maintenant entre les Chreſtiens, le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Euangile, doiuent viure de l'Euangile, & produit là des belles raiſons, leſquelles noſtre Seigneur a auſſi propoſees diſant,* que l'ouurier eſt digne de ſon ſalaire. *Et encores, qu'en autres lieux du Nouueau Teſtament ſoit parlé de telle matiere, toutefois en ſubſtance on ne trouuera autre raiſon que ceſte ci. Bien y trouuera on que les ventres oiſeux ne doiuent point eſtre nourrus par l'Egliſe, ains contre tels ſont propoſees autres choſes plus ſeueres.*

Or puis que les Preſtres, & autres Eccleſiaſtiques de l'Egliſe Romaine ne nous annoncent pas l'Euangile, & ne ſont pas legitimes Paſteurs de ces peuples, qui ne ſont pas de leur troupeau, & ne les peuuent recognoiſtre pour Paſteurs, n'ayants la legitime election, ni vocation eſdits Peuples, ni auſſi la legitime doctrine, & n'eſtans de la meſme, ains de contraire Religion, ne receuans aucun Miniſtere des Preſtres, c'eſt choſe notoire qu'il n'y a aucune raiſon qui vueille que leſdits peuples leur payent aucuns diſmes, ni gages. Apres, comme quãd on paye tribut, ou cens à vn Seigneur, on lui fait hommage, on confeſſe lui eſtre ſubiet, on l'accepte, recognoit, & approuue pour Seigneur

ou Prince. De meſme payant diſmes, ou autres gages aux Preſtres, ou autres Miniſtres de l'Egliſe Romaine, on les reconoit, & accepte pour legitimes Miniſtres, & Paſteurs, on approuue leur Miniſtere: ce que leſdits peuples ne peuuent faire en bonne conſcience, ni ſelon leur Religion, la liberté de laquelle leur eſt ottroyee par la grace de Dieu & benignité de S. A. & pourtant és Capitulations & benignes conceſſions d'icelle eſt expreſſément contenu ce poinct, Que ces peuples non ſeulement ne ſeront pas aſtraints d'aller ou aſſiſter à la Meſſe, ou autres Offices ſelon l'vſage de l'Egliſe Romaine, mais auſſi à ne donner aucune aide, ni faueur à ceux qui celebreront tels Offices.

En outre, *Veu que les Preſtres & Miniſtres de l'Egliſe Romaine, nous prononcent en leurs Egliſes, en ces Valees meſmes, & nous proclamẽt heretiques, ſchiſmatiques, excommuniés, maudits, & qu'il n'eſt licite à aucun d'eux de participer en aucune maniere auec nous, nous ſommes eſmerueillés, & ne ſauons auec quel front ils oſent auec telle importunité participer auec nous à noſtre pain, vin, & autres biens. Et quant à ce qu'on allegue que quelques vns en ont donné par le paſſé. On reſpond, que ç'a eſté la trop grande facilité d'iceux, eſperans par ce moyen viure mieux en paix auec eux, mais maintenant voyans la mauuaiſe conſequence qu'ils en voudroyent tirer, abuſans de leur bonté, ils ne doiuent continuër, ni ne peuuent auſſi tant pour la conſcience, que pour la pouureté, & charges qu'il leur conuient porter.*

Et c'eſt, (Illuſtre Seigneur,) la reſponſe, que ſelon qu'a eſté promis, nous auons trouué bon de faire pour le preſent, nous offrans eſtant beſoin de deduire plus amplement les raiſons ſuſdites, & d'autres auſſi à temps & lieu, & de reſpondre à celles qui pourroyent eſtre produites au contraire, la ſuppliant qu'il lui plaiſe prendre noſtre protection aupres de S. A. pour la proſperité, & conſeruation de laquelle ils continueront de prier la bonté du Seigneur Dieu.

Au printemps de l'annee 1578. arriuerent au Val de Luſerne des lettres de Monſieur de l'Eſdiguieres, par leſquelles il demandoit inſtamment le Miniſtere du Sieur Noël Miniſtre d'Angrogne, pour l'Egliſe de Gap, en laquelle ledit Seigneur faiſoit alors ſa reſidence. Arriuerẽt auſſi au meſme tẽps lettres de ladite Egliſe de Gap, faiſans la meſme inſtance, auec grãdes prieres & raiſons: mais l'Egliſe d'Angrogne en faiſoit vn total

elle l'auoit ottroyé pour preſt à l'Egliſe de Grenoble l'ã 1574. mais l'ayant rappelé elle ne vouloit plus conſentir à lui laiſſer paſſer les monts ; toutefois les inſtances ſuſdites reiterees, apres qu'on eut ſoigneuſement examiné les raiſons alleguees en telles demandes, on trouua bon, nonobſtant l'oppoſition d'Angrogne, de le congedier : combien que ce ne fut pas ſans grandement regretter l'eſlongnement d'vn tant vtile, & excellent ſeruiteur de Dieu.

Enuiron le meſme temps ſe preſenta vne occaſion qui fit eſperer aux Egliſes du Marquiſat de Saluces quelque melioration de leur condition és affaires de la Religion : & c'eſt, (ſelon que les Hiſtoriens teſmoignent) que le Mareſchal Roger de Bellegarde ayant eſté conſtitué Gouuerneur dudit Marquiſat depuis que le Roy fut reuenu de Pologne, qui puis apres fut perſuadé de l'en debouter, ſous les pretextes, & par les ſubtils moyens que les meſmes Hiſtoriens propoſent, lui deſirant de s'y maintenir, & ne pouuãt de ſoi meſme, demanda ſecours à Monſieur de Leſdiguieres, & aux autres Chefs des troupes de la Religion en Dauphiné, cõtre les deſſeins de ſes enuieux, & leur promettant, moyennant l'aſſiſtance demandee, de mettre & maintenir ceux de leur Religion audit Gouuernement en paix auec le libre exercice de ladite Religion, les deliurant des faſcheries qu'ils ſouffroyent ordinairement pour tel faict, & en outre promettoit auſdits Seigneurs de les aſſiſter de tout ſon pouuoir en cas de beſoin.

Sur ceſte requeſte & promeſſes, ledit Sieur de Leſdiguieres, & autres Chefs, (nonobſtant quelque ſoupçon qu'ils auoyent ſur ce faict) ottroyerent de leurs troupes audit Mareſchal, aſſauoir douze cents fantaſſins, & trois cents de caualerie, ſous la charge du Sieur de Gouuernet, & outre ce lui promirent de moyenner enuers les Egliſes Vaudoiſes des Valees du Dauphiné, & leurs voiſines, afin que pour la conſolation de leurs freres Reformés du Marquiſat ils enuoyaſſent à ſon ſecours le plus qu'ils pourroyent de leurs hommes : comme en effect ſous ces promeſſes, & pour l'eſperance de deliurer leurſdits freres de la ſeruitude ſpirituelle, il ſortit de toutes les Valees Vaudoiſes des belles troupes, & bien deliberees, & en leur compa-

gnie

gnie le Sieur Guerin Miniſtre nommé au chapitre precedent lequel y preſcha publiquement en pluſieurs lieux, & y redreſſa l'ordre exterieur de l'Egliſe, (où il auoit eſté diſcontinué) à la grande conſolation des amateurs de verité : Ce qu'eſtant faict, & le Sieur de Bellegarde ayant obtenu vne bonne partie de ce qu'il deſiroit, (nonobſtant les grandes trauerſes,) chacun s'en retourna chez ſoy: & les Egliſes du Marquiſat, tant pour eſtablir la deuë correſpondance entr'elles, comme pour obuier aux inconueniens de dehors, s'aſſemblerent au Chaſteau Dauphin le 8. de Feburier 1580. & eſtablirent ce qui leur eſtoit expedient pour la bonne, & vnie conduite Eccleſiaſtique & pour leur conſeruation entr'eux.

Outre cela ceux du Val de Maire grande Valee, & forte, en vne leur aſſemblee, compoſee des principaux de l'vne & l'autre Religion, firent vne aſſociation politique entr'eux, ſe promettans les vns aux autres bonne amitié, & vnion, ſans iniures ni reproches pour cauſe de Religion, & de s'entr'aider reciproquement en cas de neceſſité, contre quiconque les voudroit aſſaillir. Ce qu'ils obſeruerent pour quelque temps, & ſe maintindrent vnis, nonobſtant les brouilleries Politiques fort grandes, qui continuerent durant la vie dudit Sieur de Bellegarde, & apres ſa mort entre ſes partiſans, & autres que le Roy y enuoya, comme leſdites hiſtoires teſmoignent.

Or le Duc de Sauoye n'auoit point teſmoigné de meſcontentement pour le voyage ſuſdit de ſes ſubjets au Marquiſat. Mais quelques Papiſtes dudit païs s'eſtans allés plaindre à S. A. que ſes ſubjets les auoyent foulés (mais c'eſtoit pour le deſpit du redreſſement des Egliſes) elle en eſcriuit à Caſtrocaro le 2. de Iuin 1579. lui ordonnant d'en faire des viues remonſtrances aux Reformés de ſon Gouuernement. Et en eſcriuit auſſi auec indignation audit Sieur de Bellegarde le 17. de Septembre, dequoi ce Mareſchal aduertit ceux des Valees s'offrant d'eſtre leur Mediateur enuers leur Prince pour l'appaiſer: mais on conſidera que ceſte mediation n'eſtoit pas tout ce qu'il deuoit faire, qui euſt eſté de ſe charger du faict, & en deſcharger entierement ceux qui l'auoyent ſecouru, ſelon les promeſſes qu'il leur en auoit faites, auec declarations que S. A.

n'auroit point de deſplaiſir de leur ſecours. Parquoi on reconnut combien peu on ſe peut confier aux promeſſes de fauoriſer la Religion Reformee de ceux qui ſont de Religion contraire, leſquels ayans beſoin quelquefois des Reformés, les flattent pour s'en ſeruir, & le beſoin eſtant paſſé, leur ſont contraires, ou au moins les abbandonnent : Il eſt vrai que Bellegarde n'eut pas du temps aſſez pour ſe faire cognoiſtre en ceci, car il mourut vers la fin de l'an 1580. enuiron quatre mois apres le decez de S. A. de Sauoye aduenu le 30. d'Aouſt dudit an.

Tous les bons ſubjets de ce Prince regretterét fort ſa mort, car ils l'auoyent experimenté tel que les Hiſtoriens le qualifient, c'eſt aſſauoir, Prince des plus prudens, moderés, & fauorable à ſes ſubjets entre tous ceux de ſon ſiecle. Mais ils ſe cõſolerent d'autrepart en la confiance de l'heureuſe & deſirable domination du Prince Charles Emanuel, fils, & ſucceſſeur du defunct, auquel en ſon aage d'enuiron dixneuf ans ils voyoyent deſia reluire de ſi belles vertus, & rares qualitez : & les Deputez des Egliſes Reformees des Valees, leſquels au commencement de ſa domination furent enuoyés pour lui faire humble reuerence, & le ſupplier pour quelque beſoin, par l'entremiſe du Sieur de Raconis, leur ancien fauteur, teſmoignerent à leur retour auoir experimenté en leur nouueau Prince tant de benignité en leur endroit, qu'on auoit toute occaſion d'en bien eſperer à l'aduenir. Ce qui fut de grande conſolation à tous.

Enuiron ce meſme temps le Prince de Condé reuenant des Allemagnes, paſſa inconu par le Piedmont auec peu de ſuite, pour aller en Dauphiné s'aboucher auec le Sieur de l'Eſdiguieres, & fut arreſté priſonnier pres de Demont par quelques vns, qui toutefois ſans l'auoir recognu le laiſſerent eſchapper de leurs mains, & fut guide par vn dudit lieu qu'il recognut eſtre de la Religion, juſqu'en lieu de ſeureté.

CHAPITRE XXXIX.

Vanin Ieſuite, Ses vanteries, vanitez, & fuites honteuſes. Diſputé

auec

auec les Pasteurs, derechef confus, Comment tiré de peine. Iesuites enleuent vn fils du Ministre Gilles. Bruit de persecution és Valees. Le Sieur Noël leur escrit. Chasteau de la Tour prins, Castrocaro faict prisonnier. Le Sieur de Cleruent à Thurin.

AV commencement de l'an 1581. preschoit en la Valee de Luserne, & és enuirons parmi les Papistes vn Iesuite fastueux, grand criard, & de grande estime entre les siens, qui se faisoit appeller Dom Iean Baptiste Vanin; & faisoit retentir les Temples Papistiques où il preschoit d'inuectiues iniurieuses, & calõnieuses contre tous les Reformés, & specialement contre leurs Pasteurs circonuoisins. Dequoi estant aduerti le Sieur Frãçois Truchi Pasteur de l'Eglise de S. Iehan le plus voisin du Iesuite, lui escriuit vne modeste lettre le 14. de Feburier an susdit, se plaignant de son immodeste procedure, le conuiant à conference amiable, & conuenable à vrais Theologiens, ou par escrit, ou verbalemẽt, au lieu & temps qui pourroit estre accordé entr'eux, afin de faire en effect (s'il pouuoit) ce dequoi il s'estoit vanté en plusieurs Temples entre les siens, c'est assauoir, de vouloir cõfondre au premier rencontre tous les Ministres des Reformés qui s'oseroyent presenter deuant lui, & les prouuer estre des faux Prophetes, & que s'il refusoit ceste amiable conference, continuant cependant en ses calomnies accoustumees, qu'on le cognoistroit estre vn superbe, & ignorant calomniateur.

Le Iesuite ayant veu la lettre, sans rescrire, respondit au porteur, *Qu'il vouloit disputer auec les Ministres verbalement, & non par escrit: & pource qu'il rapportast à son Ministre, que le Dimãche suiuant il l'iroit trouuer à S. Iean, pour disputer, De la vraye Eglise: Du vrai Chef d'icelle, & de la suffisance des sainctes Escritures.* Tout ceci fut accepté par le Ministre, & en fut de commune resolution faite la conclusion en la maniere susdite. Et sur ce le Ministre fut aduerti que le Iesuite auoit enuoyé de tous costez, és enuirons semondre le Clergé, & la Noblesse, auec autres principaux de l'Eglise Romaine, pour lui assister en son triomphe contre les Ministres. Parquoi le Sieur Truchi pria aussi les autres Pasteurs, & quelques principaux du Val Luserne

de s'y trouuer: mais les Pasteurs qui ne vouloyent quitter tous leurs Eglises vn jour de Dimanche, à l'appetit d'vn Moine, trouuerent bon que s'y trouuassent des Pasteurs les Sieurs Augustin Gros, & Sebastien Meyer, auec ledit Sieur Truchis, afin que le Iesuite ne print occasion de se glorifier.

Le Dimanche, les Pasteurs auec autres en bon nombre se rendirent au lieu & temps accordé: mais le Iesuite au lieu d'aller vers l'Oriēt, où il estoit attendu vn quart de lieuë loin, partant de Luserne auec toute sa troupe, s'achemina vers l'Occident, & passant à la Tour y grossit encore sa compagnie de quelques Gentils hommes & autres principaux Papistes, & du Lieutenant du Gouuerneur Castrocaro, puis monterent au Villar vne lieuë plus haut, où Vanin pensoit trouuer le peuple sans Pasteur, & l'haranguer à sa fantasie, comme en effect à son arriuee ayāt trouué le peuple assemblé pour le presche, il vouloit monter en chaire, & prescher, mais le peuple ne le permit: & aussi tost y arriua le Sieur Vignaux Pasteur du lieu qui le rabroüa comme il meritoit, lui reprochant sa honteuse fuite, & & impudente effronterie: & bien tost apres y arriuerent aussi ceux qui l'auoyent attendu à sainct Iean, lesquels aduertis du traict Iesuitique, l'allerent chercher au Villar, ou apres lui auoir reproché sa fuite, le conuierent de faire au Villar ce qu'il auoit promis de faire à S. Iean, il respondit qu'il auoit esté enuoyé pour instruire les peuples, & non pour disputer auec les Ministres: mais il n'auoit que respondre aux reproches qu'on lui faisoit de s'estre vanté publiquemēt en plusieurs lieux de vouloir confondre les Ministres en dispute verbale, d'auoir assigné le jour de la dispute, d'auoir conuenu du lieu & des matieres, d'auoir conuié vne tant honorable compagnie pour assister à sa dispute. C'est pourquoi alors le Lieutenant du Gouuerneur pour le tirer de peine, dit, qu'il auoit charge de son maistre de defendre la dispute aux vns & aux autres: ce qu'il fit, dequoi les Ministres, & autres principaux Reformés se plaignirent fort, puis qu'il n'en auoit point parlé jusqu'a ce qu'il eut veu la necessité du Iesuite d'estre secouru en ceste sorte peu honorable: mais on n'en peut obtenir autre chose. Ce Lieutenant s'excusant tousiours sur la commissiō expresse qu'il auoit

d'ainsi

d'ainſi faire : & ſe partit auec tous les partiſans du Ieſuite, qui n'en firent plus telle eſtime qu'auparauant, pluſieurs d'iceux ayans eſté honteux d'vn tel ſien traict. Ce qu'ayant auſſi luimeſme reconu, il n'oſa plus (comme il auoit faict auparauant) ſe vanter & crier contre les Miniſtres, & ſe tint coy juſqu'au mois d'Octobre ſuiuant.

Le Dimanche 8. d'Octobre an ſuſdit, il arriua bien accompagné à S. Iean, où le ſuſdit Miniſtre Truchis faiſoit ſon ſecond exercice enuiron midi, le ſalua amiablement, diſant qu'il eſtoit Don Iean Baptiſte Vanin, auquel il auoit eſcrit au mois de Feurier paſſé, venu de Briqueras pour conferer auec lui amiablement, & pour entendre de lui, s'il croyoit *que le Bapteſme adminiſtré en l'Egliſe Romaine, fut legitime ou non.* Item, *s'il eſtimoit ceux de l'Egliſe Romaine eſtre fideles, ou infideles.* Alors le Miniſtre qui reconut l'intention des demandes du Moine, (contre l'attente d'icelui,) lui reſpondit par des diſtinctions tant à propos, & ſi amplement, que le Ieſuite faiſant ſemblant de n'eſtre encores bien ſatisfait, les plus honorables de ſa compagnie furent contraints de lui dire en preſence de tous, Pere, il vous a ſuffiſamment reſpondu, retirons nous.

Le Dimanche ſuiuant 15. d'Octobre il retourna au meſme lieu auec nouuelles queſtions, & eut auſſi des reſponſes à ſon ſaoul, touſiours pourtant amiablement. Mais le 22. eſtant retourné, on reſolut vne diſpute bien formee, laquelle fut continuee en la preſence du Gouuerneur Caſtrocaro, & de groſſe compagnie d'autres perſonnes notables d'vne, & d'autre Religion, où fut traitté des liures Apocryphes, de la vocation des Paſteurs, & d'autres matieres, le Ieſuite ne pouuant eſtre retenu en vn poinct, juſqu'à entiere reſolution. C'eſt pourquoi les Miniſtres obtindrent du Gouuerneur, qu'on propoſeroit vn certain ſujet, duquel on ne ſortiroit point qu'il ne fuſt ſuffiſamment reſolu : que chacune partie preſenteroit vn ſecretaire pour recueillir ce que les diſputans leur dicteroyent par bon ordre, & modeſtement. Le Miniſtre Auguſtin Gros fut nommé pour continuër la diſpute en telle forme, lequel ayant eu le choix de la matiere, propoſa ceſte concluſion, *Qu'il n'eſt licite de faire aucun honneur aux Images*, & ſur cela fut continué

la diſpute le 29. d'Octobre, & le 6. de Nouembre, auquel jour le Gouuerneur voyant que le Ieſuite ne trouuoit aucun appui en la ſaincte Eſcriture pour defenſe de l'honneur des Images, ni auſſi ailleurs rien de ſolide, voulut mettre fin à la diſpute, diſant, qu'il n'y pouuoit plus aſſiſter, ni ne vouloit qu'on continuaſt en ſon abſence: & en ceſte ſorte il tira derechef le Ieſuite hors de peine, mais non hors de honte, tous les aſſiſtans d'vne & d'autre Religion s'apperceuans aſſez pourquoi il le faiſoit.

Or Vanin apres auoir eſté tiré ceſte ſeconde fois hors de peine par la faueur du Gouuerneur, ne parla plus de diſputer auec les Miniſtres, mais lui & ſes compagnons ſe voulurent venger de la honte receuë, en rauiſſant le ſecond fils du Miniſtre Gille des Gilles, lequel en l'abſence de ſon Pere fut par le conſeil des Ieſuites, reſidans en la Valee de Luſerne, induit par vn Papiſte voiſin, à aller en ſa compagnie voir la Cité de Thurin, diſant y eſtre enuoyé pour porter vne lettre: le garçon arriué à Thurin fut conduit aux Ieſuites, qui le retindrent ſuiuant l'aduis qu'ils en auoyent eu de leurs compagnons reſidans au Val Luſerne.

Le pere & la mere de ce garçon ne ſçeurent pour quelque temps que c'eſtoit de leur fils, & en ſouffroyent grande faſcherie: mais ayans auec le temps entendu ce qui en eſtoit, ſon Pere pour le r'auoir, & ne le pouuant autrement, fit preſenter des requeſtes à S. A. auec l'entremiſe de quelques Seigneurs reſtans des domeſtiques de feu Madame la Ducheſſe, qui firent tant, qu'on reſpondit à la requeſte, que le garçon ſeroit remis en liberté de s'en retourner s'il vouloit, & qu'il declareroit ſa volonté en preſence de ſon frere allé à Thurin pour ce faict, & de quelques Seigneurs, & de deux Ieſuites, qui l'ayant cependant touſiours entre leurs mains, auec beaucoup d'artifice ſe firent promettre auec ſerment, qu'en preſence des ſuſdits il diroit auoir deſir de demeurer auec eux. Ce qu'eſtant faict, on n'y a peu auoir autre remede: combien que ce garçon ait apres declaré de bouche à ſon frere, qui trouua moyen de lui parler ſecrettement, & par lettres ſecrettes à ſon Pere, en quelle ſorte on auoit procedé enuers lui, & le deſir qu'il auroit eu

eu de se retirer, s'il eust peu sortir: mais selon qu'on dit, on l'enuoya aux Indes, craignans peut-estre qu'il leur eschappast. Dequoi son Pere a porté vn extreme regret jusqu'à sa mort.

Or enuiron ce mesme temps, c'est assauoir au printemps de l'an 1582. les Reformés des Valees de Piedmõt furent aduertis de se prendre garde à cause des troupes de soldats qu'on leuoit és enuirons par le Piedmont, sans autre apparente necessité, c'est pourquoi ceux d'entr'eux qui hãbitoyent és lieux plus bas d'icelles retirerent aux montagnes, & lieux plus asseurés partie de leurs hardes, ainsi qu'ils auoyent accoustumé en telles occasions. Et de ce leurs aduersaires prindrent occasion de les accuser calomnieusement à Thurin qu'ils s'estoyẽt soulleués, & se fortifioyent en leurs montagnes, afin d'alterer le courage de leur Prince contr'eux.

Alors residoit à Thurin à la Cour du Duc Monsieur de Seruin Dauphinois, personnage qualifié, & affectionné à la vraye Religion, lequel oyant le bruit qu'on y en faisoit, & craignant quelque inconuenient contre les Valees, en escriuit au Sieur Noël, jadis Ministre d'Angrogne, & alors de Gap, lequel pour la singuliere affection qu'il auoit tousiours conseruee enuers les Eglises des Valees, fit que l'Eglise de Gap enuoya aux Valees le Capitaine Beauregard vn de ses Anciens, & Procureur General des Eglises du Dauphiné, pour voir que c'estoit, & aller, si le besoin le requeroit, à Thurin, pour s'employer auec le Sieur Seruin enuers S. A. en faueur des Eglises des Valees, ausquelles ledit Sieur Noël escriuit amplement le 4. de May 1582. & entre autres choses ce qui s'ensuit:

Ie pense qu'auez bonne memoire que moy estant auec vous nous auons eu souuent des aduertissemẽs que Monseigneur le Duc de bonne memoire à la persuasion du Pape vouloit faire persecution contre les Valees, & quand il sembloit qu'il y pouuoit auoir quelque soupçon, nous escriuions à Madame la Serenissime d'heureuse memoire, & ceste bonne Dame nous asseuroit par ses lettres (lesquelles j'ay encore en grand nombre riere moi) tant benignement de la bonne volonté de leurs Alteſſes enuers nous, & lors nous estions en repos. Ie pense que vous auèz plusieurs moyens d'auoir accez vers S.A. Prince tant debonnaire, doüé de singuliere clemence, douceur, & benignité, comme

nous l'auons tousiours entendu de vos gens mesmes, qui venoyent par deçà, vsez de ce moyen-là. Monseigneur le Duc d'heureuse memoire, me commanda de vous dire en son nom, qu'il vous vouloit non seulement estre Prince, mais aussi Pere: & aussi qu'il estoit raisonnable que vous lui fussiez bons subjets, Ie promis à ce bon Prince en vostre nom, que vous lui seriez les plus obeïssans de tous ses autres peuples. Vous sauez les frequentes promesses que nous a faites feu madite Dame la Serenissime, nous auons si longuement experimenté leur bien-vueillance, & fermeté de leurs promesses. Parquoi il semble qu'il n'y ait pas occasion que soyez maintenant en crainte pour l'Alteſſe de Monseigneur le Duc leur fils, Prince tant bien nourri, & instruit en toutes bonnes vertus, ains qu'il vous gardera les accords, & conuentions à vous faites entierement, & en tous leurs poincts, &c.

Le Sieur Beauregard arriué és Valees, n'y trouua pas le mal qu'on auoit apprehendé. Le Sieur Vignaux eut charge de remercier par lettres le Sieur Noël, & l'Eglise de Gap, du soin qu'ils auoyent de la conseruation des Eglises des Valees, & les asseurer qu'ils ne s'estoyent emancipés de leur deuoir. Castrocaro estoit soupçonné d'estre en partie autheur de ces bruits d'vn & d'autre costé, taschant d'allarmer les Eglises par des cauteleux aduis de grands dangers, & d'autre costé les accusans de soulleuement. Mais il ne gagna par ses procedures que d'encourir la haine quasi de tous: outre qu'estant deuenu gras, & riche, il ne se soucioit gueres que de viure en delices, dans le chasteau de la Tour, laissoit, & par fois faisoit commettre à sa garnison des grands excez. Son fils Andre estoit auec impunité vn continuel debaucheur de femmes & filles, en telle sorte que celles d'alentour qui auoyent leur honneur en recommãdation, n'osoyent sortir de leurs maisons, sans estre bien accõpagnées. Il ne se soucioit de quelle Religion estoit sa famille, ses trois filles fort apparentes alloyent indifferemment à la Messe, & au presche des Reformés. Il nourrissoit dans son chasteau vne grosse troupe de chiens, entre lesquels y en auoit de monstrueuse grandeur: tellement qu'aucun estranger n'euſt osé s'approcher du chasteau, s'il n'auoit quelque domestique d'icelui en sa compagnie, ce qui estoit fort fascheux à supporter aux circonuoisins. Les Gentils-hommes du Val. Luserno-

prin-

principalement grinçoyent les dents contre lui, pour les raisons representees ci deuant.

Sur cela le Duc le fit appeler à Thurin, mais lui sous diuers pretextes s'en excusoit tousiours. Parquoi le Duc ordonna au Comte Emanuel Philibert de Luserne de se saisir du chasteau, & de la personne de Castrocaro, & le lui enuoyer. Ce que le Comte executa le 13. de luin 1582. ayant secrettement apresté la troupe necessaire, & concerté auec le Capitaine Simon, vn des principaux Officiers dans le chasteau, lequel ce matin là congedia vne bonne partie des soldats (qui estoyent vne partie prins des Papistes circonuoisins) pour aller en si beau jour à leurs affaires, tellement qu'il en demeura fort peu dedans.

Castrocaro, son fils, & quelques autres des principaux estoyent encor au lict, lors que le Comte sorti d'vn lieu proche, arriue au despourueu à la porte du chasteau sans estre apperceu. Le portier qui cuida hausser le pont leuis, fut incontinent tué, & la porte saisie: & n'y eut depuis quasi autre resistance que celle que firent les trois filles de Castrocaro, grandes, & puissantes, & des chiens susdits. Castrocaro, son fils, & quelques autres furent saisis se leuans du lict, au bruit qui se faisoit. Les filles susdites n'y pouuans remedier autrement, coururent sur les plus hauts toicts du chasteau crier allarme, & en donner tous les signes qu'elles pouuoyent. Ce qui fit incontinent armer tous les circonuoisins de la Tour, S. Iean, & Angrogne, & courir vers le chasteau. Mais le Comte ayant faict voir l'ordre qu'il auoit de S. A. de faire ce qu'il faisoit, & d'estre Gouuerneur à l'aduenir dudit Gouuernement, on lui laissa faire, n'estans pas marris du changement. Le Comte y establit pour cõmander en son nom le Capitaine Louys Commazol, Vercellois, homme fort apparent, & grand Papiste, mais qui faisoit obseruer bon regime à sa garnison.

Castrocaro, & les siens furent conduits à Thurin, où il fut confiné dans vne chambre pour le reste de ses jours. Son fils és prisons du Senat: ce qu'il souffroit auec merueilleuse impatience & grandes clameurs: tous ses biens confisqués, à la reserue de quelque pension, pour la mere, & les filles, lui le mon-

stroit fort consolé des visitations qu'il auoit quelquefois de ceux qui l'affectionnoyent du Val Luserne, allans à Thurin pour leurs affaires.

Sur ces entrefaites arriua à Thurin Claude Antoine de Viene Seigneur de Cleruent (grand personnage, & fort affectionné à la Religion) de la part du Roy de Nauarre, à l'occasion des propositions du Mariage entre le Duc de Sauoye & Madame Catherine sœur dudit Roy. Quelques molestés pour la Religion au bas Piedmõt, requirent son entremise enuers S. A. mais il leur fit entendre les raisons pour lesquelles il n'estoit pas expedient qu'il se declaraſt pour lors leur intercesseur, ains il leur promettoit le fidele employ pour cela du Roy de Nauarre, & le sien, lors que le Traitté du Mariage seroit du tout ou accompli, ou rompu, comme il fut, à cause des difficultez qui s'y presenterent pour la Religion.

Chapitre XL.

Persecutions par armes contre les Reformés des montagnes du Dauphiné. Les Reformés des Valees les secourent, auec diuers euenemens.

Environ ce temps, & par vne suite d'annees, les Eglises & fideles des Valees de Queiras, Chasteau-Dauphin, Sesane, Ours, & autres Dauphinoises, voisines du Valcluson, & des susnommees Reformees du Piedmont, furent souuent assaillies & ordinairement trauaillees, tant par leurs voisins Papistes, que d'autres de mesme sorte & de plus loin qui s'adioignoyent à eux, & troubloyent tellement les Reformés en l'exercice de leur Religiõ, qu'en quelques lieux ils ne l'osoyent plus faire que de nuict, & quand on cerchoit de secouër telle tyrannie des voisins, pour jouïr de la liberté qu'auoyent leurs freres ailleurs par la France, incontinant on leur couroit sus à main armee pour les destruire, & ce auec d'autant plus d'audace, & de cruauté, qu'ils voyoyent que ces poures Reformés des montagnes Dauphinoises ne pouuoyent

uoyent que tref difficilement eſtre ſecourus par leurs freres du bas païs, à cauſe des villes & peuples de contraire Religion qui eſtoyent entre-deux, és lieux eſtroits des montagnes: C'eſt pourquoi les perſecutés ne ſauoyent d'où auoir ſecours entre les hommes, ſinon de leurs freres appellés Vaudois des Valees de Piedmont, & Pragela: leſquels auſſi ne pouuans en bonne conſcience voir deuãt leurs yeux deſchirer leurs freres tãt iniuſtement, firent toute diligence poſſible pour les ſecourir, & continuerent long temps auec vne merueilleuſe aſſiſtance de Dieu, tellement que les aggreſſeurs ne peurent jamais faire contre les perſecutés ſelon leur deſſein, combien qu'ils fuſſent beaucoup plus grand nombre de combattans, & ſans aucune comparaiſon mieux pourueus de toutes ſortes d'appuis mondains, & ſi par fois il a falu que ces perſecutés des montagnes ayent cedé à la furie de leurs aduerſaires, ſe retirans de leurs maiſons vers leurſdits freres Vaudois, tant y a que par l'aſſiſtãce de Dieu, & ſecours de ceux.ci, ils ont touſiours eſté remis en leurs maiſons, & maintenus en leur Religion.

Le principal Chef ordinaire des troupes ennemies eſtoit le Sieur de la Caſette habitant à Ours proche du ValCluſon, perſonnage de grande reputation entre les ſiens, pour la prudence, valeur, & experience guerriere qu'ils lui attribuoyent: mais paſſionné & perpetuel ennemi des Reformés ſes voiſins, auſquels il eſtoit d'autant plus ennuyeux, qu'outre le voiſinage, il auoit tel credit enuers tous les Papiſtes des montagnes du Dauphiné, qu'à ſon commandement ils ſe mettoyent tous prõptement en armes pour lui obeïr, il y auoit auſſi d'autres Chefs Papiſtes, & entre iceux le Sieur de Mures, qui en ſes plus grandes neceſſitez lui amenoyent des troupes à pied & à cheual du bas Dauphiné: combien que ſans ceux-là, il auoit touſiours plus d'hommes que n'auoyent tous les aſſaillis, & leurs adherans, & cependant en tant d'aggreſſions de ceux là, & de ſorties ſecourables de ceux.ci, les ennemis n'ont eu gueres ſouuent occaſiõ de ſe louër de leurs entrepriſes, ni ſe rire de leurs ſuccez: car ordinairement, pour vn mort des attaqués, les aggreſſeurs en perdoyent pluſieurs; & ce qu'ils penſoyent auoir gagné vn jour, ils le perdoyent le lendemain, au grand eſton-

nement d'iceux ennemis, & louange des aſſaillis, qui en furent vn long temps redoutés de leurs circonuoiſins, & en grande reputation.

Il eſt vrai qu'entre tant de ſorties ils ſouffrirent en quelques vnes quelques pertes: mais l'ennemi y gagna peu, j'en propoſerai les principales, & leurs occaſions, afin qu'autres en puiſſent profiter. Es Valees ſuſdites, où ces affaires ſe demenoyent, outre Chaſteaudauphin Chaſteau. Queiras, Briançõ, Eſſilles, & quelques autres fortereſſes, ſe trouuoyent diuers autres lieux remparés où les ennemis ſe retiroyent, & d'où eſtans deſchaſſés, par fois quelques vns des Reformés s'y enfermoyent, contre l'aduis des plus ſages, d'où aduint que par deux ou trois fois en diuers lieux l'ennemi les enferma, & aſſaillit ſi furieuſement en quelques vnes de ces bicoques, qu'auant qu'ils peuſſent eſtre ſecourus de leurs freres, & compagnons, ils furent emportés de viue force, & la plus grande partie maſſacrés: ceci arriua principalement à quarante hommes du Val Luſerne, qui ſe laiſſerent enuelopper dans vne d'icelles, pres de Bardoneche, où ils n'auoyent prouiſion de guerre, ni de bouche. Et à quelques autres qui s'eſtoyent retirés en vn Temple Papiſtique entre Rouillieres & Pragela, que l'ennemi auoit fortifié & en auoit eſté deſchaſſé par les Reformés.

L'ennemi eſperoit d'en faire autant à ceux qui s'eſtoyent ſaiſis du Chaſteau d'Eſſilles, en la meſme Valee, bonne fortereſſe, comme s'eſt veu en pluſieurs grands ſieges qu'elle a enduré, mais qui ſe trouua fort deſpourueuë de munitions, lors que les Reformés l'enleuerét à leur ennemi, & qui n'eurent pas le loiſir de le pouruoir: car auſſi toſt que la Caſette fut aduerti de telle ſurpriſe, il ramaſſa toutes les troupes du voiſinage, & les alla incontinent blocquer auec tant de gens, & telles trenchees, qu'on n'y peut plus remedier, arriuans journellement aux aſſiegeans des nouuelles troupes des ſecours eſloignés, que la Caſette auoit enuoyé rechercher.

Les aſſiegés cependant ſe defendoyent vaillamment: car ils auoyent des meilleurs Capitaines, & ſoldats des Valees, mais ils n'euſſent peu ſouſtenir long temps faute de prouiſions, ce que l'ennemi ſachant, il eſperoit les auoir à diſcretion: ce qui n'ad-

n'aduint, car toutes les Valees firẽt vn grãd deuoir pour les desgager : & ne pouuans jetter des munitions dedans, & n'eſtans aſſez forts pour faire leuer le ſiege, leurs gens ayans paſſé la montagne de Valcluſon à l'endroit d'Eſſilles, s'en approcherent tant qu'ils peurent, pour accourager les aſſiegés à ſortir, ce qu'ils firent : & voyans leurs freres proches à la diuerſion de l'ennemi, & pour les receuoir, & leur faire eſcorte, & empeſcher la pourſuite, le Capitaine Fraſche, & quelques autres des plus vaillans auec des eſpees à deux mains, ſortirent les premiers, & ſe ruerent ſur l'ennemi de telle furie du coſté du ſecours, & ayans franchi toutes leurs barricades, ils mirent en pieces tous les ennemis qui ſe preſenterent deuant eux à leur paſſage, & apres grand carnage, arriuerent à ſauueté à leurs gens, qui cependant les auoyent fauoriſés de leur pouuoir, & firent vne retraite honorable, l'ennemi y perdit beaucoup de ſes gens, tant durant le ſiege, qu'à ceſte ſortie, & ne gagna, que ce qu'il auoit perdu vn peu deuant, aſſauoir la place, mais moins prouiſionnee qu'alors.

Ceux du ValCluſon perdirent auſſi quelques vns des leurs à Seſane, où ils auoyent vne de leurs compagnies logee : auec confiance que ceux de Seſane eſtans leurs proches voiſins, (combien que Papiſtes) ils ne leur feroyent aucun mauuais tour, veu auſſi le ſoin qu'on auoit de ne laiſſer faire aucũ dommage à leurs Tẽples, ni excez contre les habitans : mais quelques ingrats de Seſane aduertirent la Caſette (qui eſtoit à Briançon pres de là, auec des troupes,) qu'il pourroit ſurprendre ceſte compagnie Valcluſonnoiſe, ce qu'il fit, & les enuironnant de tous coſtez, auec l'adreſſe, & aide de ceux du lieu, il en tua pluſieurs, & fut-on appris à ne ſe fier de telles gens.

Les Reformés du Val Luſerne perdirent auſſi en vne de leurs dernieres ſorties pluſieurs de leurs hommes, & en firent perdre pluſieurs à l'ennemi comme s'enſuit. Les Reformés du Val Queiras aduertirent leurs freres des Valees, que l'ennemi auoit ramaſſé des forces extraordinaires pour les aſſaillir, & demandoyent vn prompt & vigoureux ſecours : toutes les Valees s'y eſtans incontinent reſoluës, fut conclu que toutes leurs troupes ſe rendroyent à Abries vn tel iour nommé. Celles du

Val Luſerne, cõme plus proches, s'y rendirent au iour aſſigné, mais celles des autres Valees n'y peurent arriuer ſi toſt, & cependant l'armee de l'ennemi s'approcha juſqu'à vne lieuë & demie pres des Luſernois, où eſtant, en ſortit le Capitaine Vallon, qui vint à Abries, & dit aux Chefs des Luſernois : *Qu'il venoit voirement du camp de leurs ennemis, & non ſans permiſſion, mais qu'au reſte, eſtant de la Religion comme eux, il eſtoit deſireux de leur conſeruation, & ſeroit bien marri de leur perte, qu'il n'eſtoit pas auec l'ennemi de ſon bon gré, mais qu'ayãt eſté faict priſonnier de guerre, & puis relaſché ſous vn ſerment, qui ne lui permettoit encores de faire ſelon ſon deſir, il les prioit de prendre en bonne part s'il les conſeilloit de ſe retirer vers leurs quartiers, cependant qu'ils en auoyent le moyen, ſans hazarder leurs vies contre leur ennemi, qui eſtoit pour le moins dix fois plus fort qu'eux, en nombre de perſonnes, & muni de ce qu'il faloit à vne armee bien ordonnee.*

Les Capitaines des Luſernois ayans conferé enſemble ſur ce diſcours, jugerent que l'ennemi auoit enuoyé ce Capitaine Vallon pour les intimider, & les faire fuïr honteuſement en ſa preſence, ſans rien faire de ce pourquoi ils auoyent paſſé la montagne, afin d'auoir le Val Queiras à ſa diſcretion, ſans aucune perte, qu'eſtant leur cauſe bonne, il ſe faloit confier en Dieu, & ſe diſpoſer à combattre vaillamment : & renuoyerent le Capitaine Vallon, auec la reſponſe qu'ils iugerent à propos de lui faire : & cependant l'ennemi arriué à Aiguilles moins d'vne lieuë loin d'Abries, diſpoſa ſon armee, enuoyant la Caualerie par le grand chemin au long de la riuiere, & l'infanterie en deux bataillons, le plus fort par les champs, à la pente de la montagne au deſſus de la Caualerie, & l'autre de l'autre coſté de la riuiere à l'enuers, & ce outre vne troupe qu'il fit gliſſer couuertement au long d'vn torrent creux, & monter au haut de la montagne, pour faire ce qui ſera dit ci apres.

Ceux du Val Luſerne diſpoſerent auſſi leurs trouppes pour aller rencontrer l'ennemi : mais pluſieurs d'entr'eux voyans la grande ineſgalité, & qu'ils n'auoyent point de Caualerie, pour oppoſer à celle de l'ennemi, qui les venoit enclorre par la plaine, euſſent voulu qu'on ſe fuſt retiré en quelque lieu auantageux, pour s'y maintenir juſqu'à l'arriuee des trou-

pes:

pes des autres Valees qui approchoyent. Sur tout ayans ouï le Capitaine Valon qui estoit encores retourné les coniurer à ne se precipiter point contre vn ennemi tant fort, & qui leur adiousta tout ce qu'il peut pour les persuader de se retirer : mais on jugea de ses discours comme on auoit faict des premiers. Le Capitaine Iaques Pelenc, du Villar, voyant quelques vns qui apprehendoyent, leur dit : *He quoi ! auez-vous peur ? Donnez-moi cent harquebusiers, & j'iray le premier attaquer l'ennemi.* Le Capitaine Fraschе en dit autant, & incontinent ayans prins chacun d'eux ceux qui leur furent ordonnés, allerent auec telle resolution contre le plus gros bataillon de l'ennemi, qu'au premier rencontre ils mirent à terre plusieurs des premiers, & poursuiuoyent courageusement nonobstant l'inesgalité du nombre : mais ainsi qu'ils s'amusoyent contre ce bataillon: ceux qui estoyent montés par le torrent bien haut vers la mõtagne, descendirent comme vn torrent au derriere des Val Lusernois, lesquels alors, mais assez tard, recognurẽt la neceſſité de se retirer, auant qu'estre du tout enueloppés de tous costez, & pensans descendre entre Abries, & les granges, & gagner deçà la Riuiere la montagne deuers le Val Luserne, ils virent que l'ennemi auoit occupé tout le long de la Riuiere, mais n'y ayant autre moyen, ils se jetterent sur eux, & s'ouurirent vn passage à la pointe des armes, & se sauuerent la pluspart vers ladite montagne, ayans perdu plusieurs de leurs compagnons, & entr'iceux le Capitaine Iaques Appie de sainct Iean. L'ennemi y perdit aussi beaucoup de gens, tant au premier rencõtre, comme en la retraite des Val Lusernois, qui se trouuans enuironnés de tous costez, vendirent leur vie cherement à ceux qui leur voulurent empescher la retraitte.

Les reschappés estans montés vn peu haut en la montagne rencontrerent les troupes du Val Perouse, & Val sainct Martin, où apres quelques plaintes reciproques, on considera que ne pouuans pour lors repousser l'ennemi, il faloit se conseruer à meilleure occasion, & depuis on continua encores les susdites assistances jusques à ce que Monsieur de Lesdiguieres ayant prins le chasteau de Queiras, & autres fortereſſes desdites Valees, & montagnes du Dauphiné, les Reformés y furent depuis

maintenus en leurs maiſons, auec le libre & public exercice de leur Religion. Et le Capitaine Vallon ſuſdit ſe retira depuis en ValCluſon, où il a perſeueré en la vraye Religion juſqu'à ſa mort.

CHAPITRE XLI.

Troubles en Val Perouſe. Deſfi, & faite des Ieſuites és Valees de Perouſe & S. Martin. Apprehenſions & Ieuſnes és Valees pour les nouuelles de la Ligue. Ieuſnes publics. Mort des Miniſtres Gilles, & Laurens. Armee de Gattinara en Val Perouſe. Caſſette tué.

AV mois de Decembre 1583. L'Abbé de l'Abbaye de Pinerol, pretendant quelque droict ſur le Val Perouſe, & n'en pouuant venir à bout, (d'autant que les habitans de ladite Valee oppoſoyent à ſes demandes pluſieurs raiſons pour prouuer qu'ils n'eſtoyent point obligés à ſon Abbaye, ni à lui comme Abbé, de ce qu'il leur demãdoit) il fit arreſter à Pinerol pluſieurs d'iceux, qui y eſtoyent allés au marché. Ce qu'entendu par les autres de la Valee, ils ſe mirent incontinent en chemin vers Pinerol, en equippage propre pour faire deliurer leurs priſonniers, en quelque façon que ce fut: mais quelques perſonnages qualifiés s'interpoſans l'Abbé, & leſdits de Val Perouſe remirent le jugement de leur different, à certains arbitres qu'ils nommerent: & par ce moyen les priſonniers furent deliurés ſans autre deſordre. Mais l'arbitrage eſtant prononcé, ceux du Val Perouſe s'en diſoyent eſtre fort greués: car pour toutes les pretenſions de l'Abbé fut dit qu'ils payeroyent vn certain reuenu annuel, qui leur peſoit, mais pour des conſiderables reſpects, ils n'oſerent refuſer l'arbitrage, ſe diſans pourtant marris de s'y eſtre tant facilement ſoubmis.

Or aux nouuelles de ladite eſmeute, le Capitaine Commaſſol commandant dans le Chaſteau de la Tour, eſcriuit incontinent aux principaux conducteurs des Reformés du Val Luſerne,

ſerne, les aduertiſſant que l'empriſonnement de ceux du Val Perouſe n'eſtoit pas pour faict de Religion, mais pour affaire politique, qu'on en auoit empriſonné auſſi de ceux de l'Egliſe Romaine, pource il les aduertiſſoit de ne s'eſmouuoir, & de contenir leurs peuples en leur deuoir. On lui reſpondit, *qu'ils vouloyent tous eſtre obeyſſans à S. A. & à ſes Officiers, & n'empeſcher la droite Iuſtice, mais que ſi les Eccleſiaſtiques Romains penſoyent continuer de proceder en telle ſorte, ils ne pourroyent point s'abandonner les vns les autres.*

Enuiron le meſme temps ſuruint auſſi audit Val Perouſe vn autre dangereux affaire. Les Sieurs François Guerin, & Paul Garnier Miniſtres, peu accompagnés, furent aſſaillis pres de la ville de Perouſe ſur le grand chemin par des ſoldats de la garniſon du Chaſteau, qui bleſſerent eſtrangement le Sieur Garnier, les autres leur eſtans eſchappés à la fuite, duquel aſſaſſinat le bruit eſtant couru incontinent auec allarmes, par tout le Val Perouſe, peuplé de Reformés, on vid incontinent tout le peuple en armes de tous coſtez pour venger la mort de leurs Paſteurs, qu'on croyoit auoir eſté aſſaſſinés à la Perouſe. Cependant les principaux Papiſtes de la ville auoyent faict porter le Miniſtre bleſſé dans la ville, & lui auoyent procuré en tel beſoin toutes les aſſiſtances poſſibles. Toutefois ils eurent grande frayeur quand ils entendirent do quelle furie le peuple de la Valee marchoit vers eux. Parquoi le Gouuerneur du Chaſteau deſcendu en la ville, trouua bõ auec eux de prier le Sieur Elie Schiop Paſteur des Reformés plus voiſins, homme graue, & de grand reſpect, d'aller au rencontre de ce torrent de peuple, pour l'appaiſer, l'aduertiſſant *que le mal n'eſtoit pas ſi grand, comme on auoit crié, qu'ils auoyent faict ce qu'ils auoyent peu pour le ſoulagement du Miniſtre bleſſé, qu'ils eſtoyent fort marris d'vn tel excez duquel ils procureroyent vn ſeuere chaſtiment.* Ce que le Gouuerneur promit ſpecialement auec des grandes proteſtations de ſon innocence en tel faict. Le Sieur Schiop s'y porta en telle ſorte, qu'ayant appaiſé les Chefs, il perſuada auſſi le reſte, ſous les promeſſes qu'il fit au nom du Gouuerneur, que telle Iuſtice ſeroit faite dudit excez, qu'ils auroyent occaſion de ſe contenter. Parquoi ils ne firent qu'aller à la Perouſe

monstrer le baston sans battre, le Gouuerneur leur ayant reiteré les mesmes promesses de sa propre bouche, & les Papistes de la ville promis de s'y employer vigoureusement. Ce que les Reformés ayant pris pour argent content s'en retournerent paisiblemẽt, faisans porter le Ministre blessé chez soy, qui guerit de ses blesseures, sauf d'vn grand coup d'espee, qui lui auoit fendu la joue dés l'oreille jusqu'à la bouche, & lui nuisoit vn peu à la parole: toutefois il continua toute sa vie en l'exercice du sainct Ministere: mais on ne peut auoir jamais la Iustice promise: le Gouuerneur & les autres s'excusans sur la fuite des soldats coulpables, & promettans touſiours de les faire chastier, sinon les pouuoit attrapper.

Or les Iesuites qui depuis les fuites de Vanin remarquees au chapitre trenteneufuiesme, auoyent baissé les oreilles sans faire grand bruit, se resueillerent derechef en l'annee 1584. & accompagnés de patentes fauorables, parurent derechef és Valees, ne cessans de tournoyer par icelles de tous costez, auec toutes sortes d'artifices pour faire desuoyer touſiours quelqu'vn de la Religion, ou pour allumer quelque desordre general ou particulier par leurs procedures, & paroles extrememẽt offensiues. C'est pourquoi les Reformés par vne humble requeste enuoyerent representer à S. A. les estranges, & dangereuses façons Iesuitiques, la suppliant d'y pouruoir, & ensemble lui enuoyerent vne ample Confession de leur foy, pour preuue qu'ils n'estoyent heretiques, ni desuoyés, mais vrais Chrestiens, & fideles. Cependant, d'autant que les Ministres és Valees ne vouloyent pas contester à tous les coins de ruë auec ces coureurs, ni leur respondre selon que leurs paroles insolentes le meritoyent, ils leur attribuoyent ceste prudence, & modestie, à insuffisance & lascheté, comme ils firent voir en vne ennuyeuse lettre que Dom Hyppolito le Port-enseigne desdits Iesuites escriuit le 29. de Decembre 1584. ainsi par lui addressee.

Aux Tres-chers en Christ de la Religion és Valees de Perouse, & S. Martin, en laquelle apres plusieurs mesdisances contre les Reformés, & leur Religion, ils desfioyent les Ministres à vne dispute publique, s'ils vouloyent maintenir leur Religion. A laquelle lui fut respondu par autre lettre du 7. de Ianuier 1585.

Qu'a-

Qu'ayans receu ſa prolixe & ennuyeuſe lettre, on l'auoit trouuee indigne de reſponſe, ſauf en ce qui concernoit le deſir à la diſpute publique, laquelle ils acceptoyent au nom de leurs Paſteurs, ſous les conditions requiſes, & accouſtumees en telles actions, n'attendans ſinon qu'ils ſe laiſſaſſent voir pour en conuenir, & que cependant ils lui enuoyoyent des Concluſions, leſquelles leurſdits Paſteurs s'offroyent de ſouſtenir contre lui, & contre tout autre Ieſuite, ou autre qui ſe voudroit preſenter pour y contredire, & ce en diſpute bien reglee, & ſelon la Parole de Dieu: Traduites de l'Italien ainſi de mot à mot;

Theſes ou Concluſions des Miniſtres pour diſputer.

Nous croyons de cœur, & confeſſons fidelement de bouche, que la doctrine des Prophetes & des Apoſtres, compriſe és liures Canoniques des deux Teſtamens, & ſommairement recueillie és Symboles des Apoſtres, de Nicee, & d'Athanaſe, eſt la vraye, ſeule, & parfaite doctrine de l'Egliſe, procedee du S. Eſprit, de laquelle nous ne voulons point nous departir: & condamnons auec raiſon tous les infideles auec tous les faux Chreſtiens qui repugnent à ceſte doctrine, abbandonnans les Commandemens de Dieu, pour ſuiure les Traditions, & Conſtitutions des hommes, & conuertiſſans l'Euangile de Chriſt en vn autre Euangile.

Nous ne faiſons profeſſion d'aucune hereſie, & n'enſeignons autre doctrine que la Parole de Dieu, enſeignee par les Prophetes & Apoſtres, nous ſuiuons le meſme Euangile de Chriſt, par lequel tous les eſleus ſont ſauuès. Parquoi tous ceux qui nous deteſtent, & nous perſecutent, comme ſi nous eſtions heretiques, blaſphement contre Dieu, & ſont iniurieux à ſa S. Egliſe, la doctrine ſalutaire de laquelle nous embraſſons & honorons de tout noſtre cœur.

La Foy eſtant des choſes non apparentes, comme la doctrine Apoſtolique enſeigne. L'Egliſe laquelle nous croyons fidelement ſelon la Parole de Dieu, & confeſſons auec tous les fideles eſtre vne, Saincte, Catholique, & Apoſtolique, icelle eſt inuiſible, & à celui ſeul viſible, duquel eſt eſcrit, Le Seigneur conoit ceux qui ſont ſiens. *Parquoi quiconque nie l'Egliſe inuiſible, nie vn des principaux articles de la foy Chreſtienne.*

Nous confessons toutefois plusieurs Eglises visibles, lesquelles sont contenuës dans la mesme Eglise Catholique. Parquoi tous ceux errent, qui disent quelque Eglise visible estre l'Vniuerselle, estant le mesme, comme dire qu'vne partie est le tout, & que l'vniuersel est visible.

Les Iesuites ayans receu la susdite lettre auec ces Conclusions, Dom Hipolyto s'escoula hors des Valees, & nul des autres ne se presenta pour disputer contre les Ministres, ni pour les y prouoquer, ains se monstrerent depuis mieux retenus, & moins insolens qu'auparauãt, jusques à ce qu'ils eurent la nouuelle que plusieurs Princes de Religion Papale s'estoyent ligués ensemble & promis auec serment d'employer tous leurs moyens pour exterminer la Religion Reformee par tout, & principalement chacũ d'eux en ses Estats, esquels elle se trouueroit, & de ne faire iamais plus aucun accord contre ceste promesse, ni ne mettroyent jamais les armes bas qu'elle ne fust entierement accomplie, car à l'arriuee de telles nouuelles, les Moines rehausserẽt incõtinent les cornes, auec des vanteries exorbitantes contre tous les Reformés, les reputans comme desia tous exterminés, se glorifians que S. A. de Sauoye (lequel en ce temps-là se marioit auec la fille du Roy d'Espagne, vn des principaux Chefs de la Ligue) ne faudroit d'entrer en ladite Ligue, s'il n'y estoit desia entré, à l'exemple, & aux persuasions dudit Roy son beaupere, qui au besoin lui fourniroit les assistances neceſſaires pour accomplir les promesses susdites contre ses subjets de la Religion. Et qu'en considerati6 de ce, la ruine inéuitable des Huguenots s'approchoit; prenans de là occasion de courir de tous costez, exhortans chaudement en particulier les Reformés *à quitter promptement leur Religion, & s'adjoindre à l'Eglise Romaine, cependant qu'ils en auoyent la commodité, & qu'on leur tendoit les bras pour les receuoir benignement, & que peut estre en autre temps ils ne seroyent pas acceptés quand bien ils le voudroyent faire.* Ils employoyent aussi à ceſt office pernicieux leurs disciples Papistes, afin qu'vn chacun d'eux exhortast ses voisins de la Religion à preuenir le malheur prochain par vne prompte conuersion, adjoustãs aux exhortations plusieurs bourdes que les Moines leur fourniſſoyẽt

pour

pour tant mieux les esmouuoir. Mais ils ne gagnerent pourtant rien sur les reformés, qui se remettoyent du tout à la sauuegarde du Seigneur.

On n'estoit pas pourtant sans apprehension de grand danger, non tant pour ces iactances monachales, que pour les aduis asseurés qu'on auoit de meilleurs lieux, que la ligue estoit faite, auec la denotation du lieu, du temps, des personnes, & autres circonstances necessaires pour rendre la chose indubitable. On auoit aussi les nouuelles asseurées de l'apprehension en laquelle se trouuoyent à cette occasion les Eglises de France, & de diuers autres païs : tellement que les Eglises des Vallees considererent a bon escient, qu'elles auoyent autant qu'aucunes autres besoin d'y penser, & preuenir le malheur par vraye repentance, & extraordinaire recours à Dieu auec ieusnes & oraisons. Pource en generale assemblée fust ordonné qu'à l'exemple de l'ancienne Eglise Chrestienne, en telles occasions on celebreroit le ieusne public en toutes les Eglises des Vallees vniformement les Mecredis & Ieudis des deux sepmaines alors suiuantes, qui escheurent au 15. 16. 22. & 23 du mois de May 1585. Ce qu'estant faict conuenablement, auec la continuation des exhortations à repentance, & conuersion à Dieu, il exauça les prieres des siens, tellement que bien tost apres, on vit les moines aller la teste baissée, & leurs partisans tous estonnés pour les nouuelles qui arriuoyēt de iour en iour, que les reformés du prochain Dauphiné, ayās prins les armes, s'estoyent saisis de quelques bonnes fortereresses, & faisoyent des grands progres. Et que le mesme se faisoit en la plus grande partie des autres prouinces de la France, les reformés ayans preuenu ceux qui pensoyent les preuenir, & ceux qui auoyent fait dessain de ruiner tous les reformés, eurent bien tost besoin de penser à leur propre conseruation. Le Duc de Sauoye n'innoua aussi rien en ce temps-là contre ses subiects de la religion, dequoy ils remercierent Dieu extraordinairement. Il est vray qu'en France, les autheurs, & partisans de la ligue firent durant quelques annees des grands efforts, pour effectuer ce qu'ils auoyent projetté. Mais Dieu y pourueut à leur confusion, comme les histoires le tesmoignent.

Cependant les Eglises des Vallees furent par quelques années en tollerable repos. Il est vray qu'en l'an 1588. elles furent affligees par la mort de leurs deux plus anciens Pasteurs, restans encores des disciples des anciens Barbes, en leur meure, mais vigoureuse vieillesse : c'estoyent les Ministres Gilles des Gilles,& François Laurens. Le premier natif au val Perouse deceda le 6. de luin, apres vne maladie d'enuiron quinze iours, & le lendemain, apres l'enterrement à la Tour en presence des Pasteurs & grand peuple du val Luserne, le sieur Nicolas Marca, homme septuagenaire, de grande doctrine,& eloquent, fit vn grand discours à la louange du defunct, encores qu'il n'en eut pas esté requis. Et peu de iours apres le sieur François Laurens susdit natif au val de S. Martin, ayant entendu le deces de son ancien compagnon d'estude, & puis de tant d'importans voyages pour le seruice des Eglises, perpetuel Collegue au S. Ministere, tres intime ami, & parent d'affinité, se mit au lict & deceda aussi dans peu de iours, tous deux fort regrettés en toutes les Eglises des Vallees.

En la mesme annee 1588. le Duc de Sauoye se saisit du Marquisat de Saluces, l'annee suiuãte il guerroya à l'entour de Geneue,& puis conduisit son armee en Prouence, ainsi que les historiens tesmoignent,& cependant les Eglises des Vallees continuerẽt en estat assés paisible, sauf au regard des agacemens des Moines, plus ou moins importuns selon les occasiõs exterieures qu'ils en pensoyent auoir. Il est vray qu'ils gagnerent aussi peu à la recerche des ames des reformés, comme André Rouger Curé de Perouse,& Paul Loup, prestre du Dublon, à celle de leurs biens, ausquels on fit cor oistre par bonnes raisons, qu'ils n'auoyẽt nul droict sur les dismes qu'ils leurs demandoyent, (ces deux prestres estoyent de naturel correspondant à leurs surnoms.)

En l'annee 1590. vne petite armée conduite par le Compte de Gattinara, vint & seiourna quelque temps au Val Perouse, qui en fut fort foulée, & puis s'en retourna sans autre exploit, apres auoir fait pendre vn soldat papiste de la mesme Vallée, contre le vouloir du gouuerneur d'icelle, on l'accusoit d'auoir donné quelques aduis preiudiciables au dessain du General, qu'on

qu'on disoit n'auoir fait progrez auec son armée, d'autant que Caserte fust tué en mesme temps: mais c'estoyent des soupçons fomentez par la dite mort qui luy arriua enuiron le mesme temps en cette sorte.

Ce personnage perpetuel ennemi des reformés, & vn des principaux chefs de leurs aduersaires, ainsi qu'a esté mis cy deuant, continua de les guerroyer, iusqu'à ce que le Sieur de Lesdiguieres auec ses troupes, eust assuietti toutes les fortereſſes des montagnes, & leurs Vallées, car alors ne pouuant plus estre au dehors ce qu'il auoit esté, (combien qu'on l'estimast tousiours semblable de volōté) il se retira en sa maison à Ours, gros village & peuplé, & y alla temporisant, & ès enuirons, iusqu'en ladite annee 1590. en laquelle estant soupçonné, & soupçonnant, il voulut auoir outre ses domestiques vne garde ordinaire de vingt & quatre hommes choisis, qui la nuict se retiroyent en deux logis les plus proches du sien. Mais quarante hommes d'eslite, ayants eu ordre des plus grands de le tuer, arriués de nuict à Ours, enfoncerent auec le petard les deux premieres portes de sa maison, grande & belle puis ayant rompu toutes les autres, iusques à la chambre où il couchoit, le tuerent là, & ne fut secouru d'aucun, combien que ceux du village lui fussent affectionnés, car ils furent tous espouuantés, & surprins du grand bruit au despourueu. On l'accusoit de quelque machination auec des estrangers, & finit ainsi ses iours, lui qui auoit fait perdre la vie temporelle à si grand nombre de fideles, & innocens.

En ce mesme temps en l'absence de son Alteſſe de Sauoye, on molesta pour la religion les habitans à Meane, & Mathis pres de Suse: mais eux ayans eu recours à Madame la Ducheſſe, à laquelle ils presenterent & à son Conseil les Concessions de feu Duc Emanuel Philibert, pour l'vsage d'icelle religion, ils obtindrent la confirmation d'icelles par patentes Ducales, sous le 10. de May 1591. moyennant la somme de six cens, & cinquante escus d'or, qu'ils payerent, & furent derechef remis en leur paix, & liberté pour la religion.

CHAPITRE XLII.

Entree du Sieur de Leſdiguieres en Piedmont auec vne armee pour le Roy de France. Abregé des principales actions qui ſe firent és Vallees de part & d'autre pour telle occaſion, par l'eſpace de deux ans & demi, ou enuiron.

NONOBSTANT l'abſence de ſon Alteſſe, occupée en la guerre de Prouence, les Egliſes des Vallees furent aſſés paiſibles és annees 1590. 1591. & partie de 1592. ſauf qu'en l'an 1591. le Sieur de Perdeyer gouuerneur pour le Roy du Chaſteau, & vallee de Queiras vint auec quelques gens de guerre, pour ſurprendre le fort de Mirebouc. Ce qui altera vn peu le cõmerce (qui nonobſtant la guerre ſuſdite auoit juſques alors continué entre les Vallees de Piedmont & du Dauphiné,) & donna occaſion de faire quelques reparations audit fort, & d'aſſeoir des gardes au haut du val Luſerne, és auenues du Dauphiné, & ſpecialement en l'an 1592. auquel le ſoupçon croiſſoit de quelque irruption des François en Piedmont pour diuertir la guerre de Prouence. Mais en la vallee de Perouſe où le danger eſtoit plus grand, le gouuerneur Cacheran ne fit point faire de garde extraordinaire, s'endormans tous ſur ce qu'on diſoit que Monſieur de Leſdiguieres, le plus voiſin chef d'armée des François auoit aſſés d'affaires en France, & n'auroit garde de venir en Piedmont, & ſe laiſſerent ſurprendre. Car le 27. de Septembre à l'entree de la nuict, ledit Seigneur de Leſdiguieres ſe trouua tout proche de la ville & chaſteau de Perouſe, auec ſon armée, de l'approche de laquelle on n'auoit oui aucun bruit, (qui fut choſe eſmerueillable) ſauf qu'vn certain poure homme en ayant eu quelque indice, en vint faire le meſſage quaſi vne heure auant que l'armée fuſt aux portes de ladite ville, & combien qu'on n'adiouſtoit pas beaucoup de croyance à cet aduis, toutesfois le gouuerneur fit porter au chaſteau auec extreme diligence, ce qui eſtoit de meilleur en prouiſions dans la ville, laquelle n'auoit point de garniſon, ni d'habitans aſſés pour la

defendre

defendre, combien qu'elle fuſt cloſe de bonnes & hautes murailles, & de bonnes & fortes portes, mais n'y auoit perſonne à la porte qui regarde le val Cluſon, ſauf le portier, Antonin Alibert qui fut tué ſur la porte par les premiers François qui y arriuerent, & vn peu plus auant dans la ville, le Curé Rouger trouué dans la rue armé d'vne picque & d'vn couſtelas, comme c'eſtoit vn homme qui auoit plus d'apparence & de façons d'vn ſuperbe gendarme, que d'vn modeſte Curé. C'eſtoit vn infame adultere, & paillard manifeſte, & qui peu de iours auant ſa mort, ayant rencontré le Sieur Mounin miniſtre, l'aſſaillit auec iniures, & deſgaina l'eſpee contre lui: mais le Miniſtre fut defendu par quelques papiſtes principaux de la Perouſe, qui eſtoyent en la compagnie du Preſtre, lequel ayant eſté tué, peu de iours apres (comme a eſté dit) fut laiſſé nud ſur les quarreaux, en ſpectacle par quelques iours, les papiſtes meſmes ne ſe ſoucians du corps d'vn tel ſcandaleux.

Or l'armee Françoiſe eſtant toute arriuée à la Perouſe, le Samedi au ſoir, en pleine & claire lune, le Chaſteau fut incontinent blocqué, par le Sieur de Prabaut couſin du Seigneur de Leſdiguieres, qui conduiſit incontinent la cauallerie, & le reſte de l'infanterie, à l'aſſaut du chaſteau de Pinerol, ce que n'ayant ſuccedé, toute l'armee retourna au Val de la Perouſe, & y ſeiourna iuſques au Ieudi 2. d'Octobre, que le chaſteau ſuſdit de Perouſe ſe rendit par compoſition.

Cependant les habitans du val Sainct Martin, voiſins du val Perouſe, dés la nuict meſme que l'armee arriua, ſe mirent en armes, & ſur leurs gardes, puis ennoyerent promptement de leurs principaux au val Luſerne, pour prendre vn conſeil commun ſur vn ſi important & inopiné accident, la vallee de Perouſe toute pleine de gendarmerie, (ſauf Pramol) n'y pouuoit donner aucun ordre. Le Conſeil des vallees de Luſerne, & S. Martin, ſuiuant l'aduis du Sieur Compte Emanuel de Luſerne leur gouuerneur, enuoya auec toute diligence des deputez à Madame la Ducheſſe, & au Conſeil Ducal, pour demander conſeil & ſecours. Et leur fut reſpondu, que n'y ayant alors des forces ſur pied ſuffiſantes pour les ſecourir, ils les conſeilloyent qu'en la neceſſité ils contribuaſſent quelque choſe à l'armee.

Françoise, plustost que de se laisser ruiner, & qu'ils taschassent de se conseruer le mieux qu'ils pourroyent, jusqu'à ce qu'on eut des forces suffisantes pour y remedier.

Pendant ce voyage le Sieur de Lesdiguires demanda contributions à toutes les Valees, & lieux circonuoisins, menaçant à leur refus de l'aller prendre par force d'armes. Tous les lieux sommés (suiuant le Conseil arriué de Thurin) allerent trouuer le Sieur de Lesdiguieres au Dublon, & accorderent auec lui des contributions. Mais le Chasteau de Perouse estant rendu le 2. d'Aoust: ce jour là mesme le Sieur de Lesdiguieres vint camper auec toute son armee à Briqueras, frontiere du Val Luserne. Et le lendemain matin troisiesme, enuoya sommer le Chasteau de la Tour où commandoit le Capitaine Cõmazzol, qui incontinent capitula, & y fut constitué Gouuerneur pour le Roy. Le Sieur Claude de l'Oliuier d'Ambrun, qui s'y estant estably alla incontinẽt assieger le fort de Mirebouc au plus haut du Val Luserne, qui se rendit aussi promptement.

Cependant le Sieur de Lesdiguieres fortifioit Briqueras, & bastissoit sur le costau, où estoyent le principal Temple de Briqueras, & le superbe palais du Sieur d'Enuie, vne citadelle qui embrassoit lesdits deux amples edifices, où il faisoit trauailler auec vne merueilleuse diligence. Puis entendant que les gens du Duc leuoyent force trouppes, ausquelles fut donné le rendez vous à Vigon, gros & riche bourg, trois lieuës loin de Briqueras, au centre, & au meilleur de la grande, & riche plaine du Piedmont, auquel lieu estoit desia arriué le Colonel Bourniquet auec son Regiment, y attendant les autres Regimens qui estoyent en chemin: Le Sieur de Lesdiguieres y alla auec l'armee, fomma les habitans de se rendre, & lui contribuër: ce qu'ils eussent voulu faire, mais ils en furent empeschés par ledit Colonel, (selon qu'on a escrit,) parquoi l'assaut fut donné, & le lieu emporté de viue force, tous ceux qui furent trouués auec armes, mis en pieces, & le reste tout saccagé, & s'y fit vn tresgrand butin.

Le Sieur Lesdiguieres fit aussi rebastir le chasteau de Luserne, autrefois desmoli par les François durant leurs guerres anciennes en Piedmont. Puis fit sommer tous les Seigneurs, Gentils-

tils hommes, & habitans des Valees, & autres lieux ouuerts, voiſins de Briqueras, de preſter ſerment de fidelité au Roy, entre ſes mains, dans le premier de Nouembre à Briqueras, ſous peine d'y eſtre contraints par la rigueur des armes. Parquoi vne grande aſſemblee ſe fit pour ce faict de la Nobleſſe & habitans des lieux ſommés, d'vne & d'autre Religion, à laquelle fut reïteré le commandement ſuſdit. La reſponſe fut, *Qu'ils auoyẽt vn Prince Souuerain, naturel & legitime, auquel ils deuoyent la fidelité, par nature, & par ſermens, à quoi ils ne pouuoyent prejudicier en bonne conſcience. Parquoi ils prioyent qu'on ſe contentaſt des contributions accordees, & du paiſible cõmerce continué depuis vn mois, ſans les preſſer plus auant.* On leur repliqua, *que c'eſtoit vn faire le faut, amiablement, ou par force, que le Roi le vouloit ainſi, & que s'ils ne vouloyent le faire ſous les promeſſes gratieuſes qu'on leur faiſoit de les traitter fauorablement, qu'on leur feroit experimenter le contraire par la rigueur des armes, & qu'ils ne deuoyent point attendre d'entre deux.* Sur quoi fut conſideré que les Gouuerneurs des forteresſes qui eſtoyent dans les Valees, les ayans toutes renduës aux François, qui auoyent auſſi leur armee au deſſous en la plaine qui faiſoit contribuër tout le plat pays juſques bien loin, les grands renforts qui leur venoyent de diuers endroits de la France, & menaçoyent de les aſſaillir au haut des montagnes, deſquelles il s'approchoyent, & le mal-heur nouuellement arriué à Vigon, ils conſentirent finalement de faire ce qu'on leur commandoit, ſous les conditions raiſonnables qui leur ſeroyent propoſees.

Cela eſtant faict, & les renforts de caualerie, infanterie, & canons de batterie eſtans arriués aux François, ils allerent aſſieger le chaſteau de Cauour à trois mille ou enuiron de Briqueras, & deuant ſes yeux, ſur la pointe d'vn haut rocher rond, tout ſeul dans la plaine. On le voulut battre d'embas pres de la ville, mais auec peu de ſuccez. Parquoi le Canon fut tiré en haut, auec force engins, & cordages, par les precipices de ce haut rocher, iuſqu'à vn lieu aſſez commode pres du Chaſteau, d'où il fut furieuſement canonné par quelques ſepmaines. Et le ſecours que le Capitaine Fabio Aribaldi Milanois penſoit jetter dedans de nuict, ayant eſté deſcouuert & rõpu, lui bleſſé,

& mené priſonnier au chaſteau de la Tour. Finalement le chaſteau ſe rendit, & en ſortirent enuiron quatre cens hommes bien armés.

Les gens du Duc auoyent penſé ſecourir les aſſiegés par vne diuerſion d'vn rude aſſaut qu'ils donnerent à Briqueras, durant le ſiege, vn peu deuant le jour. Mais eſtans repouſſés par ceux de dedans, & pourſuiuis par la caualerie Françoiſe venuë du ſiege, il y eut vn aſſez aſpre combat pres de Garzillane, du ſuccez duquel les aſſiegés prindrent occaſion de rendre le chaſteau aux François qui le munirent de ce qu'il faloit, & de groſſe garniſon, & ce fut au mois de Decembre 1592.

Suiuit l'an 1593. auquel la famine ſe renforça és lieux occupés par les François en Piedmont. Car l'armee y auoit conſumé à ſon arriuee le peu de viures qu'elle y trouua, depuis le commerce eſtant rompu auec le bas Piedmont on n'en pouuoit auoir aucun bled, ſinon quelque peu à la deſrobee: & en le payant juſqu'à trente, ou quarante eſcus le ſac, en payant des pinatelles monnoye petite alors abondante en l'armee Françoiſe, mais de peu de cours dehors. Car en payant en bon or, ou argent, on auoit le ſac du bled, pour douze ou quinze eſcus. Sur quoi le Sieur d'Eſdiguieres fit tranſporter vn magaſin de bled de Guilleſtre en la Valee de Luſerne, ce qui amoindrit vn peu la grande cherté des viures.

On continuoit cependant les fortifications à Briqueras. Et le Gouuerneur l'Oliuier fit auſſi tracer quelques bouleuards au chaſteau de la Tour, mais apres qu'on y eut trauaillé quelque temps, le Sieur de l'Eſdiguieres fit viſiter ce chaſteau par des Ingenieurs, & autres Seigneurs experimentés en tels affaires, qui jugerent ledit chaſteau ne ſe pouuoir rendre tenable contre le canon, eſtant dominé par les coſtaux voiſins, parquoi en fut ordonnee la demolition, qui ſe fit au mois d'Auril an ſuſdit 1593. & en meſme ſaiſon on demolit auſſi le chaſteau de Perouſe, & les murailles de la ville, & ſi on en euſt fait de meſme des chaſteaux de Luſerne, & Miradol, n'y fuſſent pas arriués les inconueniens qu'on y vit toſt apres.

Or le Duc qui eſtoit reuenu de Prouëce, alla auec vne groſſe armee aſſieger le chaſteau d'Exilles, clef du Dauphiné deuers le Pied-

le Piedmont en ceſt endroit-là : où commandoit le Sieur de Blacõs, le Sieur de Leſdiguieres y alla auec armee, & y fit quelque effort, (où fut tué le Sieur de Prabaud Gouuerneur d'Ambrun,) puis logea ſon armee à Ours, & y ſejourna juſqu'à ce que le chaſteau fuſt rendu au Duc par compoſition, apres auoir enduré trois mille coups de canon. Et apres l'armee Eſpagnole, Napolitaine, & Milanoiſe, qui auoit ſerui le Duc en ce ſiege, monta vers l'armee Françoiſe, laquelle l'alla rencontrer pres de Salabertran, où par vn rude combat mourut le Sieur de Rouſſillon du coſté des François, & de l'autre coſté mourut Dom Rodorigo de Tolede leur General, & fut faict priſonnier Dom Garſia Miedes Maiſtre de Camp general, & autres morts & priſonniers. Puis chacun ſe retira en ſon quartier.
Le Duc ramena ſon armee en Piedmont, & le Sieur de Leſdiguieres renuoya la ſienne, partie en Dauphiné, partie au renfort de la garniſon de Briqueras, fort affoiblie par maladies alors regnantes, c'eſtoit à la fin de Iuin.

Le Duc alors fit baſtir le fort dit de ſainct Benoiſt ſur vne montagne entre le Val Perouſe, & Pinerol. Puis aſſiegea le chaſteau de Miradol : la garniſon duquel ſe defendit juſqu'à l'extremité, & fut toute taillee en pieces à la priſe du chaſteau par aſſaut, qu'on n'eut pas à bon marché. Et apres l'armee Ducale s'en alla à Luſerne, où le chaſteau ſe rendit incontinent : puis l'armee demeura logee à Luſerne, Bubiane, & lieux circonuoiſins, de là la riuiere de Peles, vers le Midi, & les Frãçois tenoyẽt le deçà vers le Septentrion, n'y ayant que la riuiere entre-deux, laquelle ne pouuoit empeſcher qu'il n'y eut tous les jours des eſcarmouches entre les deux partis, eſquelles tomboit touſiours quelqu'vn d'vn & d'autre coſté.

Cependant és mois de Iuillet, & Aouſt, regna vn tel cours de fieures chaudes, flux de ventre, & autres maladies és Valees, & és enuirons, qu'en quelques lieux mourut la troiſieſme partie des habitans, & entre autres les ſieurs François Truchi, Paſteur de l'Egliſe de ſainct Iean, & le ſieur Hieroſme Miol, Paſteur de celle d'Angrogne. Et peu auparauant eſtoyent decedés le ſieur Elie Schiop, le ſieur Hieroſme Piſio, & le ſieur François Souff, tous Paſteurs és Valees, les Egliſes deſquelles

par ce moyen furent fort affoiblies de Paſteurs.

Or nonobſtant les chaleurs, l'armee Ducale alla aſſieger Cauour, mais par vne trefue faite entre le Roy de France & le parti de la Ligue, en laquelle trefue le Duc fut compris, le ſiege fut leué, & continua ceſte trefue juſqu'à la fin de ceſte annee, puis fut encores prolongee pour quelques mois de l'annee 1594. Mais ceux qui s'y fierent trop, furent ſurpris, entre les autres ceux de l'Egliſe de la Tour au Val Luſerne, qui preſchoyent alors quelquefois au lieu dit S. Margarite, où vn Dimanche matin 15. de May arriua le Comte de Tarnauas, vaſſal du Duc, auec ſa compagnie de genſdarmes, qui y penſa ſurprendre le peuple aſſemblé au preſche. Mais il y arriua quand ſeulement quelques vns des premiers commençoyent à y arriuer, deſquels furent tués quelques vns, autres bleſſés, & onze menés priſonniers, & entre iceux le Miniſtre André Laurens, qu'ils prindrent dans ſon logis voiſin du Temple, & furent cõduits à Saluces, d'où ledit Tarnauas eſtoit parti. On auoit eu quelque aduis du danger, mais la confiance en la trefue ſuſdite, & és groſſes garniſons de Briqueras & Cauours plus baſſes, fit qu'on n'y print pas tel parti qu'on eut deu, pour euiter ce malheur.

Ceſte caualerie ne fit pas pourtant long ſejour à la Tour, mais ayant à grand haſte fait ledit exploit, elle rebrouſſa chemin au grand pas: car incontinent l'alarme s'eſtant donnee chaudement par toute la Valee, le peuple armé fut auſſi toſt à la Tour de tous coſtez, mais n'y trouuant que les maſſacrés, & non les maſſacreurs, peu s'en falut que la vengeance n'en fuſt faite ſur les Papiſtes du lieu, & autres circonuoiſins, leſquels on tenoit coulpables de ceſte inuaſion, dequoi on auoit des grãds indices. Mais quelques principaux s'interpoſerent, & firent tãt que ceſte vengeance ne ſe fit, & chacun ſe retira, nõ ſans meſcontentement de pluſieurs. Depuis les priſonniers furent relaſchés moyennant rançon, ſauf le Miniſtre, qu'on ne peut deſiurer par prix ni par priere, & fut conduit priſonnier à Thurin, où ils firent enuers lui en telle ſorte que finalement il leur conſentit de changer de Religion.

Or le Duc ayant durant l'eſté fait ſes preparatifs neceſſai-

res

res enuiron la mi-Septembre aſſiegea Briqueras, & battit & aſſaillit la baſſe ville en telle ſorte qu'il s'en rendit maiſtre le 1. d'Octobre: Puis quelques jours apres print auſſi l'autre partie de la ville vn peu plus eſleuee vers la citadelle, & fortifiee à part. Mais la citadelle ſe defendit vigoureuſement, juſqu'à ce qu'on euſt canonné ſi furieuſement contre le palais du Sieur d'Enuie, où eſtoyent les principales munitions, & magaſins, que le feu des canonades s'eſtant prins aux poudres, le palais vola en l'air, & s'y perdirent pluſieurs braues hommes, & beaucoup de munitions, & furent les aſſiegés priues auſſi des logemens dudit palais qu'on auoit eſpargné tant qu'on auoit peu pour le reſpect de celui à qui il appartenoit, qui eſtoit à la ſuite du Duc, & vn de ſes principaux Gentils-hommes, ce qui joint aux grandes pluyes, & longues maladies, & autres incommoditez que ſouffroyent les aſſiegés, ils ſe rendirent le 11. d'Octobre, apres auoir enduré plus de ſept mille coups de canon.

Durant le ſiege, quelques François firẽt courir le bruit qu'vne groſſe armee de leurs gens eſtoit en chemin pour venir deſgager les aſſiegés, & qu'elle ſe deuoit loger à la Tour, à vne lieuë de Briqueras. C'eſt pourquoi peu de jours apres, vn jour de Dimanche, partirent du camp aſſiegeant, enuiron quatre mille Eſpagnols, qui vindrent donner l'aſſaut aux barricades faites à la Tour aux aduenuës, celle qui eſtoit deuers le Peles eſtant ſurmõtee, & abandonnee des defendans, les Eſpagnols entrés par la charriere qu'on appelle des Bruns, coururent par tout le bourg, & allerent aſſaillir par derriere ceux qui ſe defendoyent encore és barricades de la porte, & du Tẽple Papal. Ce que voyans les defendans quittans la defenſe ſe retirerent par les vignes voiſines au haut vers le chaſteau demoli, abandonnans tout le bourg aux Eſpagnols, qui y mirent le feu en pluſieurs lieux, & tuerent ceux qu'ils attrapperent tant d'vne que d'autre Religion par les chemins, & meſme dans les maiſons, entre leſquels furent Claude Caron, & ſa femme refugiés pour la Religion, & malades au lict, où ils furent tous deux ruës, puis bruſlés On y tua auſſi quelques bons ſoldats des defendans, mais non grand nombre. Le Preſtre s'eſtoit retiré au lieu où il auoit accouſtumé de dire Meſſe, reue-

ſtu de ſes habits preſbyteraux, pour ſe faire cognoiſtre, ſe tenoit comme aſſeuré. Mais les Eſpagnols entrés le trainerent en la ruë le bleſſerent: mais vn Capitaine ſuruenant lui ſauua la vie. Quelques Damoiſelles, & autres femmes principales Papiſtes s'eſtoyent retirees dans la maiſon d'vn Gentil homme qui eſtoit au ſeruice du Duc, & vn de ſes Officiers. La Damoiſelle ſa femme eſtant à la Tour, en la compagnie de laquelle les autres penſoyent eſtre en toute aſſeurance. Mais les Eſpagnols eſtans entrés quelle choſe qu'elles ſceuſſent leur dire, ne laiſſerẽt pas de leur faire des outrages, les deſpouiller de leurs biens, leur oſter tous leurs joyaux iuſques à vouloir couper les doigts à quelques vnes qui ne pouuoyent ſi toſt leur arracher les bagues d'or: toutefois ils ſortirent bien toſt & ſe retirerent: Ce qui donna la commodité aux habitans, & à leurs amis, qui n'eſtoyent que bien pres dans les vignes voiſines, d'y accourir incontinent, & eſteindre le feu qui bruſloit les maiſons, & en ſauuerent bon nombre de l'embraſement: les Eſpagnols cependant, s'en retournans à Briqueras, mirent le feu en paſſant en pluſieurs bourgades de ſainct Iean, emportans leurs morts, & bleſſés, deſquels on n'a peu ſauoir le nombre.

Briqueras donc eſtant prins, le Seigneur de Leſdiguieres fit aſſembler les principaux de ceux qui auoyent preſté le ſerment de fidelité au Roi, & leur dit, Que nonobſtant la perte de Briqueras, il ne vouloit pas quitter le Piedmont, où il auoit encores Cauour, & Mirebouc, auec bonnes garniſons, qu'il vouloit laiſſer d'autres troupes à Pramol, & au Val de Sainct Martin, pour y tenir bon: & cependant qu'il iroit en Dauphiné pour ſe rafraiſchir, & groſſir ſon armee, pour retourner au Prim-temps plus fort que iamais, que cependant ils euſſent bon courage, & demeuraſſent en leur deuoir, & en ceſte ſorte ſe retira.

CHAPI-

CHAPITRE XLIII.

Comment on proceda és Vallees apres la retraite de l'armee Françoiſe. Le Duc en la vallee de Luſerne, ſa douceur, Moines és vallees. Diſputes, Miniſtre Gros ſollicité à reuolte, ſa conſtance, Diuerſes particulieres faſcheries.

APRES la retraitte de l'armee Françoiſe, le bruit ſe fit grand, que le Duc vouloit prendre cette occaſion pour exterminer les reformés des Vallees, qui auoyét preſté le ſerment de fidelité au Roy. Des Papiſtes qui auoyent fait le meſme on n'en diſoit rien: En effet, on a ſeu depuis au rapport de quelques vns des Conſeillers meſmes, que telle choſe fuſt propoſée au Conſeil du Duc: mais que les principaux Conſeillers ne l'approuuerent point, & fut propoſé au contraire, qu'ils deuoyent eſtre receus en grace, & traitez doucement, puis que ce qu'ils auoyent fait, auoit eſté par neceſſité, & ſuiuant le conſeil qu'on leur auoit donné à Turin, de ſe conſeruer comme ils pourroyent, iuſqu'à ce qu'on eut le moyen d'y pouruoir, qu'on auoit autrement aſſez experimenté leur fidelité & obeiſſance, & pour ſauuer le general il faudroit pardonner les defauts, ou exces particuliers. Le Duc meſme approuua cette propoſition, & ſelon icelle fuſt conclud & effectué.

Or le Duc, apres la priſe de Briqueras, s'eſtoit retiré à Turin, & auoit laiſſé l'armee à l'entour dudit lieu prins, qui y ſeiourna pluſieurs iours, & cependant celui qui en eſtoit general pour le Duc, enuoya des paſſeports aux vallees, auec commandement de luy enuoyer des deputez pour entendre ce qu'il auoit à leur ſignifier de la part de S. A. On lui en enuoya à Pinerol, leſquels rapporterent qu'il leur auoit dit, *Qu'attendu le Serment qu'ils auoyent preſté au Roy de France, au preiudice de la fidelité qu'ils deuoyent à leur Prince, il tenoit ordre de luy d'entrer dans les Valees auec toute l'armee, & y exterminer tout, mais que luy meu de compaſſion, & regrettant ſur tout la mort de tant de perſonnes innocentes, comme eſtoyent les femmes & les petits enfans, qui*

n'eſtoyent point coulpables des fautes que leurs conducteurs auoyent faites, il auoit voulu, auant qu'executer vne telle commiſſion, le leur faire entendre & les exhorter d'y remedier, ce qu'il croyoit qu'ils pourroyent faire en s'allant promptement ietter aux pieds de S. A. lui demandant humblement pardon, & lui promettant de faire tout ce qu'il lui plairoit de leur commander: car eſtant Prince tant clement & miſericordieux, il eſperoit qu'il ſeroit meu de compaſſion enuers eux, & reuoqueroit ſa commiſſion: mais qu'il le falloit faire promptement, d'autant que le commandement du Duc preſſoit, & qu'il eſtoit neceſſaire d'employer, ou de congedier l'armee qui ruinoit tout le pays: ils obtindrent toutesfois de lui, par l'entremiſe du Marquis Purpurat, vn terme ſuffiſant pour en faire le rapport aux peuples, & en conclurre, ce qu'eſtant fait, & ayant obtenu les paſſeports neceſſaires, on enuoya des deputez à Turin, auec vne humble requeſte à S. A conuenable à l'occaſion, a laquelle fut reſpondu en ſubſtance. *Que S. A. enclinant à miſericorde, & clemence plus qu'à rigueur de iuſtice, veu que les ſuppliants reconoiſſoyent leur faute, & ſe iettoyent à ſes pieds, elle ſe contentoit de leur pardonner à tous generalement ſelon leurs ſupplications, pourueu qu'en toutes les Vallees fuſt remiſe la religion Romaine, & fuſſent rendus les temples qui ſouloyent ſeruir à l'vſage d'icelle, & qu'on feroit deux forts dans les Vallees, leſquelles cependant maintiendroyent leurs hommes en oſtage pres de ſon Alteſſe, iuſqu'à ce qu'ils fuſſent acheués. Et que quant au particulier de la Religion, S. A enuoyeroit quelques vns de ſes Miniſtres pour en traitter auec tous generalement, & retenoit leur fidelité, s'aſſeurant qu'ils la garderoyent ſelon leur debuoir, en bons & fideles ſubjects, leſquels S. A. deſiroit maintenir touſiours en bonne paix & tranquillité, ſous ſa protection & ſauuegarde.* Donné à Turin, le 21 de Nouembre 1594.

ſignée CARLO EMANVEL.

V. LVDOVICO MILLIET, &c.

Les deputez eſtans retournez aux Vallees auec cette reſponce, fut reconu que la ſupplique auoit eſté alterée. Et les deputez nommerent vn Seigneur qui auoit voulu contre leur gré y changer quelques mots pour les faire confeſſer plus coulpables qu'ils ne ſe recognoiſſoyent, dequoi on enuoya faire des plaintes à Turin aux principaux miniſtres de ſon Alteſſe, qui

ſe, qui reſpondirent, qu'on ne deuoit pas ſe formaliſer pour leſdites paroles, qui ne leur auoyent porté aucun preiudice enuers ſon Alteſſe, qui n'y auoit pas fait fondement, & qu'on feroit en maniere qu'elles ne leur pourroyent preiudicier à l'aduenir.

Quelque temps apres furent enuoyez les Commiſſaires que S. A. auoit promis par ſa reſponce. L'aſſemblee ſe fit à la Tour, où apres le concert neceſſaire, leſdits Commiſſaires declarerent au nom de S. A que les reformés ſeroyent conſeruez en la paiſible continuation de toutes leurs libertez & conceſſions, touchant leur religion & exercices d'icelle, ſans innouation, ny reſtriction, ſauf en ce qui concernoit les temples qu'ils tenoyent, leſquels auoyent autresfois ſerui aux exercices de la religion de l'Egliſe Romaine, leſquels le Duc vouloit qu'ils fuſſent rendus. Il y euſt vn peu à conteſter ſur ce poinct, mais on y conſentit finalement, & par ainſi les oſtages qui eſtoyent à Turin furent licentiez, & s'en reuindrent chez eux.

Or Cauour, & Mirebouc tenoyent encores pour les François, le Duc aſſiegea Cauour, & finalement apres que le Sieur de Leſdiguieres retourné en Piedmont auec vne groſſe armee, eut taſché en vain de le ſecourir, il ſe rendit, & l'armee Françoiſe ſe retira, mais non pas ſans la mort de pluſieurs, d'vn & d'autre coſté.

Quant à Mirebouc, le Duc le fit aſſieger par quelques milices au commencement de l'eſté de l'an 1595. mais n'en ayant peu venir à bout, le Duc y alla en perſonne auec vne petite armee, & du canon, duquel ayant tiré quelques volees contre le fort, il ſe rendit à compoſition honorable, & le Duc s'en retourna en bas, tout le long de la Valee de Luſerne, fort ioyeux & content, & ne permit que ſon armee fit aucun deſordre en icelle Vallee de Luſerne, ayant fait defendre qu'aucun ſoldat en la marche de l'armee n'eut à ſortir du grand chemin, & là où il faudroit loger, qu'ils ſe gardaſſent d'entrer pour faire deſplaiſir à aucun, en aucune maiſon qui fuſt, ſe comportans auſſi honneſtement és maiſons où ils ſeroyent logez amiablement, & par bon ordre.

A ſa deſcente de Mirebouc, les Principaux de la religion du

Val Luſerne, l'attendirent en la place du Villar, lui firent la reuerence, lui promettants toute obeiſſance & fidelité, & le ſupplians de ſe daigner les maintenir touſiours en ſa bonne grace & protection, & tous les peuples des Vallees de la religion, ſes treshumbles ſubiects. Auſquels il reſpondit fort amiablement, en la preſence de grand nombre de Seigneurs, & Courtiſans, en tels termes. *Soyez moy fideles, & ie vous ſerai bon Prince, & meſme bon Pere, & quant à voſtre liberté de Conſcience, & exercices de voſtre religion, ie ne vous veux innouer choſe aucune contre les libertez eſquelles vous auez veſcu iuſques à preſent, & ſi quelqu'vn entreprend de vous y troubler, venez à moy & i'y pourueoray.*

Ces paroles dites en telle compagnie, & d'vne façon tant amiable, furent à tous les reformés des Vallees, de grande conſolation preſente, & pour l'auenir, & on les a bien oppoſees à ceux qui ſous le nom de S. A. cerchoyent de preiudicier à la liberté des Egliſes. Car on leur diſoit, que le Prince ayant ainſi parlé en ſi grande & tant Illuſtre compagnie, on s'aſſeuroit tant de la fidelité de ſes promeſſes, qu'on ne croyoit point que ſon intention bien informée fuſt d'y contreuenir. On les a auſſi quelques fois rememorées à S. A. meſmes, quand importunee par les aduerſaires, il ſembloit qu'elle leur conſentoit en choſes preiudiciables aux dites libertez, & iamais S. A. ne reuoquoit en doute d'auoir ainſi paſſé. Mais autant que cette benignité du Prince enuers les reformés leur eſtoit agreable & conſolatoire, autant ou plus eſtoit elle deſagreable à pluſieurs du Clergé Romain, & ſpecialement aux Moines, qui n'ayans peu aſſez irriter S. A. contre les reformés, pour les occaſions paſſees, ne pouuoyent agreer qu'elle leur fuſt tant fauorable és libertez de leur religion. Parquoi ne pouuans pour lors faire pis, ils obtindrent des patentes qui authoriſoyent la miſſion des Moines aux Vallees, auec permiſſion de faire tout ce qu'ils pourroyent pour conuertir les reformés d'icelles à la religion Romaine, par perſuaſions, exhortations generales & particulieres, diſputes, promeſſes, & autres choſes ſemblables de leur meſtier, auec defenſe à tous de les iniurier, ou outrager en aucune maniere, ſous groſſes peines.

Sur

Sur ce l'Archeuesque de Turin vint aux Vallees auec grande suite, pour repurger, ou consacrer de nouueau quelques temples Papistiques, qu'ils pretendoyent auoir esté profanez au temps de la guerre, & fut establie vne troupe de Iesuites en la Vallee de Luserne, & vn nombre de Capucins és Vallees de Perouse, & S. Martin, pour trauailler à la susdite pretendue conuersion.

Les Iesuites qui vindrent en la Vallee de Luserne amenerent de Turin André Laurens iadis ministre à la Tour : mais prins prisonnier (comme a esté dit au chapitre precedent,) & detenu és prisons de Saluces, & de Turin, iusques à tant qu'ils luy eurent (sous des grandes promesses, outre sa deliurance,) fait consentir de changer de religion, & de s'employer enuers les reformés des Vallees à en faire de mesme à son imitation. Puis pour l'entretenir ils lui firent auoir la regence de l'escholle de Luserne (assez honorable) & vne belle maison, fournie par la Ville, en laquelle ils se logerent auec lui, se faisans ses pensionnaires, en apparence pour l'honorer : mais en effect pour le tenir en esclauage, veiller sur toutes ses actions, l'empescher de communiquer auec les reformés, sinon en leur presence, & pour lui faire obseruer ce qu'il leur auoit promis, & pource le conduisoyent comme vn poure esclaue, allans çà & là aux presches des reformés, apres lesquels ils lui faisoyent reciter deuant les Peuples la leçon qu'ils lui auoyent enseignée, lui faisant dire (contre sa conscience) qu'il les auoit mal enseignez, & que lui s'estant cõuerti, il les exhortoit d'en faire de mesme. Il ne continua pas pourtant long temps en tel mestier, car on lui parloit par tout, en telle sorte qu'ayant esté vne fois en vn lieu, il auoit honte d'y retourner, & les Iesuites de l'y conduire n'en tenant grand conte, ayant veu qu'auec tout ce qu'ils luy auoyent fait faire, & auec leur aide, il n'auoit peu tirer à leur parti vn seul des reformés, sauf sa poure famille, & encores apres beaucoup de peine, quant à sa femme. Et bien tost apres sa fille aisnée se trouua enceinte, ce qu'estant imputé à ses camerades les Iesuites, vn de leur compagnie disparut, comme portant tout le faix, pour en descharger les autres, tellement

que le poure reuolté, peu eſtimé, & ſans conſolation, mourut bien toſt apres.

Les Ieſuites cependant continuoyent en leur meſtier, courans de tous coſtez és aſſemblees publiques, és maiſons des particuliers, és boutiques, en la campagne, par les chemins, & par tout où ils pouuoyent trouuer commodité d'eſtaller leur marchandiſe, auec toute importunité, mais ſur tout enuers les miniſtres, leſquels voyans que c'eſtoit touſiours à recommencer, & qu'il n'eſtoit pas ſeant à leur vocation de participer aux criailleries de ces gens là, ſans ordre ni raiſon, en toute rencontre, ſe reſolurent de n'entrer en aucune conference auec eux, ſinon en diſpute publique, & bien reiglee ſelon les loix neceſſaires en telles actions. Ce qu'eſtãt ſignifié au Ieſuite Iean Baptiſte Rouſſet principal de leur compagnie, il print le parti de la diſpute publique, entre lui, & le miniſtre Daniel Chanforan Paſteur en l'Egliſe de S. Iean, s'offrant de prouuer cette concluſion. *L'Egliſe Romaine eſt la ſeule vraye Egliſe, & hors d'icelle n'y a point de ſalut.*

On accorda des conditions, le iour fut prins au commencement de Mars 1596. le lieu, à la bourgade des Appie, au milieu de S. Iean, où au iour aſſigné ſe trouua grande compagnie d'vn & d'autre parti. Or d'autant que le Ieſuite auoit obtenu que l'Illuſtre Seigneur Charles, Comte de Luſerne, Seigneur d'Angrogne, cheualier de l'ordre de S. A. auroit ordre de S. A. d'y preſider, on ne nomma point d'autre moderateur de la diſpute, encor qu'on euſt deſia experimenté en d'autres ſemblables occaſions, combien la preſidence d'vn tel perſonnage pouuoit ſeruir au Ieſuite. On entra en action, le Ieſuite produiſit pour preuue de ſa Theſe, le lieu de S. Paul aux Romains, chapitre premier, verſet 8. où il louë Dieu *que la foy des Romains eſtoit publiée par tout le monde.* Le Miniſtre nia la theſe, & par pluſieurs raiſons demonſtra que le paſſage allegué ne la fauoriſoit point, & entre les autres propoſa, que la doctrine de la moderne Egliſe Romaine ne s'accorde pas auec cette foy, de laquelle Sainct Paul parle, comme il prouuoit par l'antitheſe de pluſieurs paſſages tirez de l'Epiſtre aux Romains, totalement contrarians à autant de dogmes de la moderne

derne Egliſe Romaine. Alors le Ieſuite ſe voyant enclos, dit, qu'il n'auoit que faire de ces antitheſes, ni d'autres raiſons, & qu'il demandoſt que le Miniſtre lui prouuaſt par texte expres, & formel de l'Eſcriture Saincte, cette ſienne propoſition. *l'Egliſe Romaine moderne ne ſuit pas en tout la meſme foy, que faiſoit l'ancienne au temps de S. Paul, d'autant,* (diſoit il) *qu'vne des conditions de la diſpute, eſt,* qu'on prouue tout par l'Eſcriture ſaincte. Sur ceci le Miniſtre demonſtra comme le Ieſuite vouloit tordre la ſuſdite condition hors de ſon vray vſage, & combien peu de raiſon il auoit de s'y accrocher en telle ſorte. Mais on n'en peut tirer autre reſponce, ſinon vn torrent de paroles inutiles, & ſans raiſon. Alors le Miniſtre s'adreſſa au Seigneur Preſident, le priant d'interpoſer ſon authorité pour retenir le Ieſuite en ſon deuoir, & meſme qu'il ſe daignaſt declarer quel d'eux deux auoit raiſon. Alors ledit Seigneur reſpondit, Si vous eſtiés en diſpute des qualitez d'vn bon cheual ou d'vne bonne eſpee, i'en dirois mon aduis, pource que i'y entens quelque choſe, mais vos controuerſes ne ſont pas matieres de ma profeſſion, & pource ne me veux ingerer à en juger, & au reſte ie vous ſignifie que i'ay ordre de S. A. de me rendre promptement à Turin, & parce ne puis plus aſſiſter ici, & m'en vai conſolé de voir que vous n'eſtes pas tant eſlognez de nos ſentimens, comme on crie communement, i'en ferai le rapport au Duc qui en ſera fort ioyeux, & s'il m'ordonne de me trouuer quelqu'autre fois en telles actions ie le ferai fort volontiers.

Alors le miniſtre ſupplia fort inſtamment ledit Seigneur, de vouloir encores ottroyer ſon aſſiſtence pour vne heure, que ſa prudence conoiſſoit fort bien en quel deſtroit le Ieſuite ſe trouuoit, duquel l'honneur portoit de ſe deſuelopper, ou ſe confeſſer eſtre vaincu. Mais ledit Seigneur dit qu'il ne pouuoit, & ſaluant la compagnie partit ſans que le Ieſuite euſt ſonné mot, ſoit pour prier ledit Seigneur de demeurer, ou pour ſe iuſtifier, & ainſi partirent ledit Seigneur, la Nobleſſe & autres principaux Papiſtes qui l'auoyent accompagné, & le Ieſuite auec eux, apres que le miniſtre eut dit. Excuſez nous, Monſieur, ſi nous ne ſortons pas pour vous accompagner, car nous ſommes obligez de remercier Dieu de la victoire qu'il a donné ici

à ſa verité par noſtre moyen, ce qu'on fit à l'inſtant. Et celui qui le teſmoigne ici fut preſent à toute cette action.

On ne ſçait pas quels reproches ce Seigneur treſprudent aura fait au Ieſuite de ſon impertinence, tant y a que ce Moine ſans parler plus de diſputer, monſtra apres vne grande indignation contre le Miniſtre ſuſdit, lequel il importuna tãt vn iour à la ſortie du preſche, auec euidens menſonges, que le Miniſtre fut contraint de lui dire qu'il eſtoit vn menſonger. Dequoi le Ieſuite l'alla incontinent accuſer aux Magiſtrats, faiſant inſtance contre lui ſelon les peines contenues en ſes patentes, (car les Ieſuites conduiſoyent ordinairement quelque nombre de papiſtes en leur compagnie, pour leur ſeruir de teſmoin) & fit tant ce Ieſuite qu'on print quelques informations de ce fait, mais finalement le tout s'eſuanouit.

En ce temps là eſtoit Paſteur en l'Egliſe d'Angrogne, le Sieur Auguſtin Gros, qui en cette annee 1596. & ſuiuantes fuſt aſſailli viuement par pluſieurs fois, non tant pour diſputer de la religion auec lui, que pour taſcher de l'induire à retourner en la Papauté: car il auoit eſté en ſa ieuneſſe Moine Auguſtinien, de grande eſtime entre les ſiens, pour ſon ſçauoir, & ſubtilité en diſputes, ayant eſté preſcheur, lecteur, profeſſeur, & grand diſputateur és principales villes de Lombardie: où il print la cognoiſſance de la religion en faiſant leſdits exercices. Ce qui le fit reſoudre de quitter le monachat, & le papat, & ſe retirer où il peuſt ſeruir à Dieu puremẽt, mais la chair combattant contre l'eſprit, lui repreſentoit les aiſes qu'il auoit alors, & les meſaiſes qu'il ſouffriroit à l'aduenir en ſe retirant, tellement que (comme il nous a dit ſouuent) il ſouffrit ce combat continuel par l'eſpace de cinq ans, l'eſprit le pouſſant à ſortir, & la chair le retenant iuſqu'à ce que Dieu l'ayant viſité d'vne perilleuſe maladie, il lui fit vœu de ſortir entierement & incontinent du Papat, ſi Dieu lui faiſoit la grace de ſe releuer, ce qu'il effectua, & ſe retira à Geneue, & depuis aux Vallees, où reçeu au S. Miniſtere, il l'a exercé iuſques à ſon extreme vieilleſſe auec grand fruict.

Les aduerſaires de la religion qui cognoiſſoyent la ſuffiſance de ce Paſteur, ſur tout pour deſcouurir, & rembarrer les ſophiſteries

ſteries des Moines, employerent pluſieurs moyens pour l'arracher aux Egliſes: & premierement le Cheualier Nicolas de Ponte, Gouuerneur de Pincrol, & des Valees vint en la Valee de Luſerne, & demanda de lui parler ſecrettement: mais le Paſteur s'excuſant ſur la dureté de ſon ouye, fit que ceux qui ſe tenoyent touſiours en lieu proche (entre leſquels i'eſtoy) ouïrent le tout d'vn & d'autre coſté. Le Gouuerneur lui propoſa les honneurs & commoditez qu'il ſouloit auoir és bonnes villes d'Italie, & qu'il en pourroit auoir autant & d'auantage, s'il y vouloit retourner, & au cõtraire le peu de commoditez qu'il auoit, & pouuoit eſperer en ces montagnes, mal conuenables à ſa qualité, & à ſa vieilleſſe. Il lui reſpondit, qu'il ſauoit bien ce qu'il auoit eu, & ce qu'il auoit, & qu'il loüoit Dieu de la grace qu'il lui auoit faite de ſortir d'vn tel bourbier, pour le retirer en ſes montagnes, en ſa vraye Egliſe, où il ſe trouuoit incõparablement mieux de corps & d'eſprit, qu'il ne faiſoit és bonnes villes, parmi les delices, & qu'il aimeroit beaucoup mieux mettre le col ſur vn gibet (il vſa de ce mot) que d'y retourner & qu'on perdoit le temps de lui en parler.

Le Gouuerneur lui dit, *Qu'au moins il lui fit ce plaiſir d'aller à Pincrol pour conferer en ſa preſence amiablement auec vn vrai Theologien qui y eſtoit nouuellement arriué, & qu'outre vn bon paſſeport qu'il lui donneroit, il le feroit accompagner aſſeurément par les chemins*: Le Miniſtre lui reſpondit, *qu'il ſauoit bien que ſon Egliſe ne conſentiroit jamais qu'il s'allaſt ietter entre ceux qui approuuent le decret*, Qu'on n'eſt pas tenu de garder la promeſſe à ceux qu'on eſtime heretiques. *Vous ne vous fiez pas donc de moy* (dit le Gouuerneur) *Ie me fie de vous, Monſieur* (reſpondit le Miniſtre) *mais ie ne me fie point de la Papauté, & ſur tout des Moines, qui me tueroyent à vos pieds, comme ils ont tué des Rois, & des Princes enuironnez de leur Nobleſſe, & de leurs gardes. Et ſi ce rare Theologien prend plaiſir de conferer auec moi, il pourra venir à Angrogne, où il n'aura rien à craindre, ſur tout s'il vient en la compagnie de V. S. Treſ illuſtre, qui ſera honoree auec toute ſa ſuite dans ſon gouuernement.* Le Gouuerneur oyant telle reſolution monta à cheual malcontent auec ſa ſuite.

Le Collateral Rubin vint auſſi de Thurin lui donner vne

attaque : mais il n'y gagna non plus que le Gouuerneur. Vint apres le Recteur des Iesuites de Thurin, mais il en remporta vne response bien plus masle que n'auoyent faict lesdits deux Seigneurs. Car il reprocha viuement à ce maistre Moine les grands abus de leurs Moineries, & le renuoya faire ses affaires. Apres en vindrent d'autres, & quelques vns incognus, lui demander cautelausement des conseils dangereux : mais il les renuoya comme ils meritoyent. Nous parlerons ci apres de celui qui lui portoit la peste.

Les Moines cependant continuoyent leurs courues : mais voyans qu'ils ne gagnoyent rien que peine & honte, ils importunerent les Magistrats & Gouuerneurs pour allumer des troubles particuliers, tantost d'vn costé tantost d'vn autre, où ils pensoyent d'en auoir quelque pouuoir. Le Collateral susdit Iean Baptiste Rubin n'ayant peu auoir aucune prise sur le Ministre Gros, alla faire commandement aux Reformés, habitãs dans le Bourg de Luserne, d'aller à la Messe, ou d'en sortir dãs vn certain terme, combien qu'ils y eussent touſiours habité d'ancienneté en grand nombre, ce qu'on fit remonstrer à S. A. qu'on auoit mal informee ; tellement qu'ils y continuerent leur habitation comme auparauant.

On pensa aussi faire en mesme temps qu'à la Tour les Papistes, qui n'y faisoyent pas la sixiesme partie de la Cõmunauté, eussent tout le maniement d'icelle, à l'exclusion de tous les Reformés, mais la confusion qui en suruint necessita les Papistes de procurer que selon les anciens vsages, les Reformés eussent aussi part au maniement de la Communauté sans exception pour cause de Religion.

Le Gouuerneur de Pinerol fit aussi attendre par ses gensdarmes ceux du Marquisat qui venoyent à la Valee de Luserne pour la S. Cene, & à diuerses fois en furent prins plusieurs, & conduits au chasteau de Pinerol, apres leur auoir prins leur argẽt, & autres choses qu'ils auoyẽt sur eux lors de leur prinse, & les y tindrẽt prisõniers, jusqu'a ce qu'ils eurẽt payé vne grãde somme de deniers, tant pour leur rançon que pour les despens.

Or nonobstant les grandes persecutions generales exercees auparauant par le bas Piedmont, on y auoit encores tolere plusieurs

ſieurs particulieres familles en diuers lieux. Et à Carde, où bon nombre des habitans eſtoyent de la Religion, ils y eſtoyent tous tolerés cependant que leur Comteſſe qui y eſtoit bien affectiõnee, y fut, mais quand elle n'y fut plus, ils furent cõtraints d'aller à la Meſſe, ou de quitter leurs maiſons, & le meſme fit-on à ceux d'Oſaſe, & de Fruzaſe, leſquels juſqu'alors auoyent ſubſiſté, mais en ce temps il falut que tous ceux là promiſſent d'aller à la Meſſe, ou ſe retiraſſent, la pluſpart ſe retira aux Valees.

Ils taſcherent auſſi en quelques lieux du bas Piedmont de troubler des particuliers des Valees, au commerce accouſtumé, mais ayans eu recours au Duc, il y remedia.

Chapitre XLIV.

Priſon, & deliurance de M. Antoine Bonjour Miniſtre. Valeluſon rudement aſſailli, vigoureuſement defendu. Forteresſes baſties. Pinaſche troublee. Miniſtre Felix Vghet en danger. Ses Pere & Frere en l'Inquiſition. Quelques autres auſſi en l'Inquiſition. Vn homme honorable bruſlé à Thurin pour la Religion. Troubles particuliers és Valees.

VErs la fin de Feurier 1597. quelques vns de Praville lm ayans eu aduis qu'il y auoit quelque deſſein ſur la perſonne du Sieur Bonjour leur Paſteur. On propoſa de le retirer ailleurs, mais ne le pouuant cõduire comme autrefois en ſemblables occaſions par les montagnes au Val Luſerne, pour l'abondance des neiges, ni par le chemin bas de la plaine, pour eſtre trop dangereux, on reſolut de l'eſcarter au moins en vn autre quartier de ſon Egliſe, qui ſembloit moins dangereux, mais ayans laiſſé le chemin plus ſeur, pour ſuiure le plus facile, le Paſteur, & ſes conducteurs tõberent en vne embuſcade de ſoldats de la garniſon de Reuel la nuict du 27. Feurier, qui le prindrent & conduiſirent à leur Gouuerneur, qui au commencement le tint vn peu plus à l'eſtroit: mais apres qu'il eut recognu ſa probité il le laiſſa aller.

librement par toute l'enceinte du chaſteau, & le nourriſſoit parmi, & comme vn de ſes domeſtiques, & cependant ſes parens, & les Egliſes des Valees faiſoyent tout leur poſſible par entremetteurs, meſme par des Seigneurs de marque Papiſtes, pour le deliurer ſes parens en outre auoyent appreſté vne bõne ſomme d'argent, pour l'auoir prompte, en cas qu'on le peuſt deliurer par rançon. Ce que le Gouuerneur deſiroit, mais l'Inquiſition s'y oppoſoit, & demandoit qu'il lui fuſt liuré. Mais durant ce debat, le Duc alla en Sauoye à cauſe de la guerre que les François y auoyent eſmeuë, & le Gouuerneur s'achemina auec ſon Regiment, pour l'entrepriſe contre ValCluſon, tellement que les nouuelles arriuerent que l'Inquiſiteur auoit tãt faict enuers ceux qui regentoyent en l'abſence du Duc, que le Miniſtre lui auoit eſté ottroyé, & on doutoit que la Gouuernante, & Officiers de Reuel n'auroyent la hardieſſe, ni pouuoir de l'empeſcher. C'eſt pourquoi le beaufrere du priſonnier chirurgien, ayant eu permiſſion de lui faire le poil, lui dit à l'oreille, le danger où il eſtoit, lui donna ſecrettement vne corde, & l'exhorta viuement à ſe deualer promptemẽt par icelle en bas des murailles. C'eſtoit enuiron l'heure de Midi 14. d'Aouſt, és grandes chaleurs, les ſoldats demeurés au chaſteau, eſtans ou en leurs chambres, ou à la porte du chaſteau, tellement qu'autour d'eux ne paroiſſoit perſonne. Le chirurgien le recommanda à la grace de Dieu, puis partit, & incontinent retourna & trouua le priſonnier en extreme perplexité, pour les grands dangers qu'il apprehendoit de tous coſtez, auquel il dit, Sauuez-vous, ſauuez-vous, M. Antoine, & promptement, autrement c'eſt fait de vous, Adieu. Alors le priſonnier ſe recõmande à Dieu, diſpoſe ſa corde, & ſe deuale ſans dommage ni empeſchement, nonobſtant la difficulté du roc au bas des murailles: mais s'acheminant vers la montagne prochaine, il rẽcontra la lauandiere du chaſteau, & ſon mari, qui lui dirent, Aha, vous vous ſauuez M. Antoine. Ouy, dit-il, pour l'amour de Dieu laiſſez moi aller ſans dire mot: ce qu'ils firent, & lui arriué à la montagne, ſe jette en haut parmi les arbres & buiſſons d'où il ouït bien toſt de grands cris de ſoldats, & abbayement de chiens en bas à l'entour du chaſteau, puis ſur la nuict arriua

aux

aux siens à Pravillelm, & peu apres arriua le chirurgien son beau-frere, où il y eut des pleurs de resiouïssance plus qu'on ne peut escrire : puis accompagné de plus de cent harquebusiers, on le conduisit par les montagnes au val de Luserne, où il a depuis continué en l'Eglise de Boby sa patrie jusqu'à l'annee 1630.

Or en ce mesme temps le Duc estoit en Sauoye, où la guerre se demenoit entre lui, & les François, & cependant ses Officiers en Piedmont assaillirent le Valee de Cluson Dauphinoise: combien qu'estenduë en bas vers le Piedmont, & conduisirent vne partie de leur armee par la valee de Suse, & par Meane monterent au col de la Fenestre: & là pres sur la montagne cauerent & firent vn petit fort, pour fauoriser la retraite au besoin. Cependant l'autre partie de l'armee estoit montee par la Valee de Perouse, & donna vn vigoureux assaut par le bas à celle de Cluson: où ayans surmonté gardes, & barricades, elle arriua jusqu'à Mentoles, où sur vne petite colline sont vne petite ville close, & les masures d'vn ancien chasteau demoli, où ces troupes commencerent à se fortifier : mais l'alarme ayant fait mettre en armes tous les habitans de la Valee, tous de la Religion, les vns coururent en haut contre ceux qui estoyent desia combatus vigoureusement en leur fort sur la montagne par la soif, & par les vents furieux auec neige, & qui n'en pouuoyent quasi plus, tellement qu'il n'y eut pas telle difficulté à les vaincre du tout, & dechasser les survivans par le chemin de leur venuë. Mais elle fut fort grande à dechasser ceux qui estoyent en bon lieu, & se fortifioyent de tout leur pouuoir à Mentoles : toutefois les habitans qui combattoyent pour defendre tout ce qu'ils auoyent de plus cher en ce monde, firēt vn tel effort contr'eux de tous costez, que nonobstant la grande resistance, ils les mirent finalement en fuite, auec grande boucherie, tant au combat comme en la fuite, à cause des lieux estroits, & en quelques lieux precipiteux. Il y eut aussi plusieurs prisonniers, entre lesquels se trouua le Comte Paul Gouuerneur de Reuel, lequel estant presenté deuant les principaux conducteurs, le Sieur Perron, l'vn des principaux Pasteurs lui dit. *Eh! C'est vous qui auez faict prendre, & detenez prisonnier*

nostre bon frere Monsieur Boniour, mais vous le nous rendrez sans dommage, ou que vostre personne en respondra. Le Gouuerneur respondit: *Qu'ayant eu commandement souuerain de le faire prendre, il n'auoit peu faire autrement, mais qu'estant entre ses mains il l'auoit traitté le plus fauorablement qu'il lui auoit esté possible, & n'auoit tenu à lui qu'il n'eust esté deliuré, & qu'au reste, apres son desspart de Reuel, on l'auoit asseuré que le prisonnier s'estoit sauué, & estoit en la Valee de Luserne. qu'il prioit qu'on ennoyast mesme à ses despens, & qu'ils en sçauroyent de lui mesme la verité.* On enuoya donc, Monsieur Boniour fut trouué à Boby en santé auec les siens, qui tesmoigna tellement en faueur du Comte prisonnier que sa deliurance en fut fort facilitee. Sur quoi on remarqua que Dieu ne laisse pas sans recompense ceux qui sont pitoyables enuers ses fideles seruiteurs affligés, & aussi comme Dieu pouruoit à la deliurance des siens par des moyens qu'on n'auroit sceu esperer auparauant. Ce Comte prisonnier fut bien traitté, pour auoir bien traitté Monsieur Bonjour prisonnier. Et si Monsieur Bonjour ne fut sorti par autre moyen, Dieu auoit pourueu à sa deliurance par cet autre auquel on n'auoit point pensé.

Or le reste de l'armee descendue de ValCluson s'arresta à la Chapelle, bourgade situee en lieu vn peu esleué sur la frontiere du Dauphiné, & du Piedmont, & la fortifia de murailles, & remparts: puis le Cheualier Ponte Gouuerneur de Pinerol, Chef de l'armee y establit vne grosse garnison. Et apres fit bastir vn autre forteresse sur vn haut roc, à l'entree du Val Sainct Martin, qui fut nommee Palais Louys, & y establit aussi vne forte garnison, qui commit plusieurs excez és enuirons, harquebuserent quelques vns de la Religion du Val sainct Martin, qui à l'accoustumee trauailloyent dans leurs vignes pres de ce fort. Ils tuerent aussi de sang froid vn Guillaume Bouchard, vaillant homme, du Villar Val Perouse, & Centenier des milices dudit lieu, sans qu'on en aye sceu aucun juste sujet, & sans en auoir jamais peu obtenir Iustice.

Sur ce les Moines Capucins qui tournoyoyent sans cesse par les Valees de Perouse, & Sainct Martin, pour rauir quelqu'vn à l'Eglise, voyans en ce temps, qu'outre les appuis ordi-

nai-

naires qu'ils auoyent auparauant, ils auoyent alors à leur faueur ces grosses garnisons auec leurs Gouuerneurs, leurs passionnés partisans, changerent leur audace en insolence en tout ce qu'ils pouuoyent contre les Reformés.

Entre autres choses, ils firent tant que le Gouuerneur de Ponte defendit à ceux de Pinasche de la Religion de continuër leurs predications au Temple accoustumé, & y fit mettre des sauuegardes, sous pretexte qu'on y auoit dit Messe autrefois. Mais les Reformés opposoyent vne conuention faite auec les Papistes de leur Communauté, par laquelle fut accordé que les Papistes n'ayans pas besoin d'vn si grand Temple, pour n'estre la sixiesme partie des personnes, ni en biens de ladite Communauté, toute la Communauté feroit edifier au Dublon, où est le plus des Papistes, vn Temple capable pour le besoin des Papistes, qui par ce moyen quittoyent aux Reformés leur droict du grand Temple de Pinasche, & les Reformés laissoyét leur droict du nouueau Temple edifié au Dublon aux Papistes qui en estoyent plus accommodés, en vertu duquel accord on auoit desia continué long temps ainsi, les Reformés jouïssans paisiblement du Temple de Pinasche, & les Papistes de celui du Dublon, tellement qu'ils s'estimoyent fort greués de ce nouueau commandemét fait à l'appetit des Moines, contre droict, & contre leurs conuentions, ils allerent donc vers leur Gouuerneur pour lui proposer leurs droits, mais il n'en voulut faire conte.

Le Dimanche suiuant le peuple de Pinasche estant assemblé pour ouïr la predication, les aduis furent diuers à cause des defenses, les vns insistoyent à la continuation au lieu accoustumé, estans bien fondés pour les raisons susdites. Autres estoyét d'aduis d'aller prescher au Temple du Dublon qu'eux auoyent faict bastir quasi tout à leurs despens: mais la premiere opinion ayant preualu, on ouurit le Temple, & fut presché dedans. dequoi le Gouuerneur estant indigné, il complotta auec les Gouuerneurs des deux fortereſſes susdites d'en faire la vengeance: pour ceſt effect s'accorderent que le Dimanche suiuant le Gouuerneur de Ponte monteroit de Pinerol auec la gédarmerie qu'il pourroit, & que les Gouuerneurs des deux

chasteaux descendroyent auec leurs garnisons, & enueloppe-royent dans leur Temple les Reformés auec leur Ministre.

Le Ministre de Pinasche auoit aussi alors en sa charge l'Eglise voisine du Villar, & y preschoit le Dimanche matin, heure de l'entrepriſe susdite. Les trois Gouuerneurs susdits auec leurs gens s'y acheminent, ayans à cheminer enuirõ vne lieuë & demie seulement autant d'enhaut que d'embas: On ne sceut rien de ceste entrepriſe, jusqu'à ce que ces gens furent bien proches du Temple, quand vn certain qui gardoit son bestail à la campagne, ayant veu ce qui estoit, se print à crier à haute voix: quelques vns sortirent du Temple, & virent de tous costez la gendarmerie s'approcher. Donc tout le peuple sortit en foule à l'entour du Ministre, sur lequel on auoit jetté vn manteau, & vn chapeau de payſan. On se jette dans les vignes prochaines, où la caualerie ne pouuoit rien: le Ministre qu'ils cerchoyent principalement, estant eschappé, & le Villar n'estant pas le lieu de leur dessein, ils le laissent, & vont à Pinasche vn mille loin de là, où ils rauagerent, blesserent, battirent, empriſonnerent, & firent plusieurs autres excez sur tout en la plaine, où la caualerie pouuoit courir. Puis vont saccager la maiſon du Pasteur, qui estoit le Sieur Felix Vghet, homme docte, & de grand esprit, & firent porter tout ce qui se pouuoit emporter és deux forteresses susdites. Le Pasteur se retira par les montagnes en Valcluſon, dequoi despités leurs aduersaires, empriſonnerent de là à quelque temps Maistre François Vghet son Pere fort vieux, & son frere Maistre Bernardin tous deux Notaires, & qui ne s'en doutoyent point, on les conduiſit à Thurin, & furent mis és prisons de l'Inquisition, où le Pere touſiours constant mourut finalement, & le fils Maistre Bernardin Vghet, apres vne prison d'enuirõ trois ans, deuenu maladif & languiſſant, promit d'aller à la Messe, & fut deliuré, & retourna en son bien au Val Perouse, où ayant ouï quelques Messes il s'en retira, n'y voulant retourner, & n'osant se remettre en l'Egliſe Reformee, ce qu'il fit toutefois quelque temps apres, & y a perseueré jusqu'à la mort.

Nous auons sceu par ce perſonnage quels ont esté les cõbats & la victoire du susdit Maistre François Vghet son Pere, en

en maintenant dans l'Inquisition l'honneur de Dieu, & la pure verité de l'Euangile iusqu'à sa mort : & par son moyen aussi & par d'autres, qui ont esté long temps aussi detenus dans lesdites prisons, auons entendu qu'il y en a ordinairemẽt plusieurs enserrés là dedans en des cachots profonds, ou de païs estrangers, ou du Piedmont mesme, desquels il font mourir quelques vns publiquement, ils en font mourir d'autres là dedans par mort violente, & les autres ils les y laissent languir iusqu'a ce que ou par vieillesse, ou par mesaises, & angoisses de la prison, ils y finissent leurs iours, affermans les susdits que par vn certain trou secret en la muraille d'vne prison à l'autre, ayans ouï chãter des Pseaumes en vn'autre prison, ils prindrent occasion d'entrer en communication par ce trou, auec ceux qui les chantoyent : & qu'vn d'eux leur dit, qu'il y auoit desia esté detenu neuf ans entiers, & se tesmoignoit joyeux de souffrir tant pour la verité, & resolu de continuër en la confession d'icelle iusqu'à la mort.

M. Iean Baptiste Gros frere du Sieur Augustin Ministre a esté vn de ceux qui y sont morts de mort naturelle. Il eut ceste faueur particuliere, qu'il estoit permis à quelques vns de l'aller visiter, & lui porter des assistances. Les Inquisiteurs disoyent à ceux qui procuroyent sa deliurance qu'ils le deliureroyent, pourueu que son frere Ministre allast tenir sa place, ils estoyent de Villefranche en Piedmont.

M. Iean Grandbois, iadis Ministre en la Vallee de sainct Martin, & puis priué de sa charge, pour vne querelle trop aigre qu'il auoit eue auec vn de son Eglise, autrement homme de grand zele & propre à bien endoctriner, ne pouuant tenir son talent caché, alloit voyageant par le bas Piedmont, instruisant particulierement les familles fideles qui y estoyent esparses en grand nombre. Mais y ayant faict quelques voyages, l'Inquisition le fit prendre & serrer, sans qu'on aye depuis peu sauoir quelle en a esté la fin.

Audit an 1597. quelques personnes principales du val Luserne, de la religion, à leur retour de Turin, rapporterent y auoir veu tirer de l'inquisition, & conduire au supplice du feu, vn homme vieux, honorable, haut de stature, maigre de face,

lequel ne pouuant parler à cause du mords qu'on lui auoit mis en la bouche, monstroit assez par les gestes la cause de sa mort, & son zele, & pieté en quoi il cõtinua iusqu'au dernier souspir: mais qu'ils ne l'auoyent point autrement reconu, ne peu sçauoir d'où il estoit. Alors vn M. Sebastien Ibert, honneste ieune homme Chirurgien, nouuellement venu de Cuni en la Vallee de Luserne pour la religion, dit, ces indices qu'on nous propose me font croire qu'asseurement ce martyr est M. Iean de Marseille, que i'ay familierement cognu à Cuni en cette maniere. Vn soir le Gouuerneur de Cuni estant à la porte de nostre Dame, y arriua vn homme tel que celui qu'on nous dit, auquel le gouuerneur dit: *d'ou venez vous?* l'autre luy respondit, de Marseille Monsieur, *ou allez vous?* à Geneue, Monsieur, *Pourquoy?* Pour y viure selon Dieu, Monsieur, *Et quoi ne pouuiez vous viure selon Dieu à Marseille?* nenni, Monsieur, car on m'y vouloit contraindre d'aller à la Messe, & idolatrer, *& ici à Cuni ne viuons nous pas selon Dieu?* nenni, Monsieur, car l'Idolatrie y regne. Alors le gouuerneur en grande cholere commanda qu'il fut mené en prison, ce qu'ayant esté veu par quelques secrets amateurs de la verité, eurent soin de le faire visiter souuent, & le secourir d'aumosnes, se seruans ordinairement de cest honneste homme qui nous en a fait le rapport (& qui a depuis touſiours perseueré, & perseuere honorablement en la profession de la verité entre nous,) cependant le prisonnier chantoit hautement les Pseaumes en la prison, sur quoi le gouuerneur l'enuoya menacer de la mort s'il ne desistoit. Mais il respondit que cependant qu'il seroit en vie il chanteroit les louanges de Dieu, & qu'il ne craignoit point la mort. Sur ce les mesmes amis firent tant enuers le gouuerneur (par remonstrances que c'estoit vn estranger, qui ne faisoit que passer & n'auoit pas pensé de l'offenser, & qu'ils le prioyent de luy pardonner ce qui le pourroit auoir offensé,) qu'il consentit à sa deliurance, pourueu qu'il s'en allast incontinent hors de son gouuernement, auec promesse de n'y retourner. Adiouſtãt M. Ibert qu'ils auoyent depuis entendu, que cet homme estoit allé à Turin, & y estoit entré en dispute auec quelques Moines, & qu'on l'auoit pour cela mis en l'Inquisition, & pourtant

s'asseu-

s'aſſeuroit que c'eſtoit ce M. Iean de Marſeille.

En la meſme annee 1597. les aduerſaires de la religion, & affamez des biens des reformés firent tant par indeuës informations, qu'ils eurent permiſſion de moleſter ceux de Preruſtin, proches de Pinerol, & s'efforcerent de leur rauir leurs biens, meſme par violence, & force ouuerte, à quoy ceux de Preruſtin auec leurs amis s'oppoſerent par le meſme moyen, & ſe maintindrent en leurs biens, mais leurs aduerſaires firent prendre priſonnier vn Sebaſtian Godin, dudit lieu, vaillant homme, & apres quelques iours de priſon, le conduiſirent, & pendirent és campagnes de S. Second pres de Preruſtin, & ce de grand matin, à l'inſçeu du Peuple, & contre toutes les formalitez accouſtumées en telles actions, & ſans qu'on ait peu ſçauoir les propres cauſes de ſa mort, ſauf qu'on coniecturoit que c'eſtoit en haine de la religion, & pource qu'il eſtoit vaillant à la defendre és bonnes occaſions. On penſa auſſi en faire de meſme du Capitaine François Bergat de S. Germain, qu'on print priſonnier enuiron le meſme temps: mais Dieu le deliura par le moyen d'vn ſien frere papiſte, habitant à Pinerol, qui ne ceſſa de s'employer iuſques à ce qu'il eut obtenu ſa deliurance, apres neuf mois de priſon dans le Chaſteau de Pineról.

Chapitre XLV.

Diſpute à S. Germain, d'où procedée, & ſon ſucces. Faux bruits ſemés. Aduis du Sieur de Leſdiguieres. Peſte à Angrogne, par qui portee. Quelques reuoltes au val S. Martin, Capitaine Iean Tron ſe reuolte, Capitaine Iahier de Pramol ſe reuolte auſſi, pourquoi, & comment. Moines à Pinerol. Ce qui s'y fit. Decadence de Iahier, ſa mort. Autres particularitez.

SVIVIT l'annee 1598. en laquelle n'aduint choſe extraordinaire de conſequence és Egliſes des Vallees iuſques au commencement d'Aouſt, auquel ſe fit vne diſpute publique dans le temple de S. Germain, en

Val Perouſe, entre le Miniſtre Roſtain Paſteur du lieu, & le Capucin Ribot Miſſionnaire, laquelle diſpute fut entreprinſe en ceſte maniere : Dés le commencement de l'an 1597. le Capucin Valerian Berno homme de grande reputation à Pinerol & és enuirons, auoit eſcrit au Duc, au Nonce du Pape, & à l'Inquiſiteur General reſidant à Thurin, *Que les Capucins Miſſionnaires faiſoyent voirement quelques progrez és Valees de Perouſe & de ſainct Martin : mais qu'il y auoit eſperance de mieux s'ils auoyent permiſſion d'entrer en diſpute generale auec les Miniſtres des Valees, pluſieurs des habitans d'icelles teſmoignans de la deſirer, leſquels peut eſtre ſe conuertiroyent par tel moyen.*

Le Duc reſpondit le 2. de Feurier, *Qu'il eſtoit joyeux de l'eſperance donnee, & que quant à ce qui le concernoit il donnoit toute la permiſſion demandee de diſputer.* Les autres deux reſpondirent le 2. de Mars, *Qu'ils conſentoyent à ceſte diſpute, & donnoyent toute authorité requiſe aux Ieſuites, & Capucins miſſionnaires es Valees, de diſputer auec quiconque ils verroyent expedient és lieux, temps, moyens, & autant de fois qu'ils verroyent eſtre à faire, pourueu que ce fut ſans ſcandale.* & eſtoyent toutes ces lettres ſignees, ſeellees authentiquement, auec toutes les ſolennitez requiſes à patentes de grande importance.

Le Capucin Berno ayant receu ces lettres employa l'authorité du Sieur Iean François Drac, Prefect de Iuſtice en la ville, & prouince de Pinerol, lequel les enuoya publier le 12. de Mars par ſon huiſſier, & vn trompette ſur la place de S. Germain, y adjoignant vne ſienne lettre pour intimer aux Miniſtres la diſpute generale que les Capucins leur ottroyent, & demandant reſponſe dans dix iours par eſcrit authentique, du refus, ou acceptation de ladite diſpute.

Le Sieur Dauid Roſtain Paſteur de l'Egliſe de S. Germain lui reſpondit incontinent : *Que ſelon qu'il auoit entendu, les lettres publiees donnent authorité aux Moines de diſputer cõtre les Miniſtres heretiques, & pource, que n'eſtant lui, ni ſes Collegues heretiques, ni Miniſtres d'heretique, elles ne leur appartenoyent point, que toutefois reiettãt vn tel faux titre, il ſe declaroit preſt à ſouſtenir par la S. Eſcriture de la Bible, ſa croyance, & la doctrine qu'il preſchoit contre les Moines Capucins, ou quelconque autre qui par la meſme*

S.

S. Escriture se presenteroit pour la combatre.

A ceste lettre le Ministre ne receut aucune response jusqu'au cinquiesme de Iuillet suiuant, que ledit Sieur Prefect lui reseriuit, *qu'il n'auoit peu lui respondre plustost à cause de ses occupations. Mais qu'au reste lui, & ses Collegues ne deuoyent reietter le tiltre d'heretique, puis qu'ils approuuoyent la doctrine de l'Institution de Caluin heretique.* A quoi le Ministre reseriuit, *Que sa pretendue preuue ne prouuoit rien, n'estant non plus vraye que ce qu'il pretendoit prouuer par icelle: & pource derechef nioit l'vne & l'autre de ses assertions.* Or sur ce sujet, & debat s'entretindrent le Sieur Prefect & le Ministre par plusieurs mois par lettres touſiours en langue Latine, vrai est que par diuers indices on conjecturoit que le Prefect ne faisoit que prester son nom aux Moines, qui en ceste sorte passoyent le temps en questions eslongnees, & sans aucune resolution pour la dispute tant trompettee, jusqu'au 29. de Iuillet 1598. auquel le Capitaine Bergat de sainct Germain s'estant rencontré auec le Capucin Philippe Ribot l'vn des principaux Missionnaires, ils entrerent en tel propos de la dite dispute, que Ribot lui declara qu'il viẽdroit à sainct Germain le Dimanche suiuant 2. d'Aouſt pour l'effectuer, le priant d'en aduertir son Pasteur. Ce qu'il fit, & le Dimanche apres disner Ribot accompagné de grosse trouppe compolee d'autres Moines, de Gentils-hommes, Docteurs, Medecins, & autres principaux Papistes de Pinerol, Val Perouse, & autres lieux circonuoisins, arriua, & trouua le Ministre l'attendant, accompagné des principaux de son Eglise, & des circonuoisines, où apres quelques complimens d'arriuee, les deux disputans accorderent sur le champ des conditions. Puis le Moine ayãt demandé, & obtenu de proposer la These fit escrire vouloir soustenir, *Que le vrai corps de Iesus Christ est reellemẽt & substantiellement (apres la consecration legitimement faite) cõtenu sous les especes du pain & du vin.* Le Ministre à l'opposite fit escrire par ordre les argumẽs, qui se voyent en l'imprimé qui en a esté fait auec les responses & replicques de part & d'autre. Ce qui dura quelques heures, & assez paisiblement. Mais la compagnie du Moine desireuse de se retirer de bonne heure la fit interrompre, & donna subjet aux deux disputans de quel-

que conteſtation. Chacun deſirant auoir le dernier mot, & par ainſi on ſe retira ſans autre reſolution. Incontinent apres le Miniſtre fit voir par eſcrit les arguments qu'il auoit encores à propoſer, & que l'impatience des ſuſdits ne lui auoit permis de faire eſcrire aux Secretaires de la Conference. A quoy le Moine n'oppoſa rien, mais ayãt l'Imprimerie à commodité, fit limprimer ſeulement ce qui auoit eſté eſcrit par les Notaires. Ce qui toutefois ne redonda pas à l'honneur du Moine: car l'Inquiſition fit incontinent faire defenſe à tous les Catholiques Romains de vendre ni acheter ledit liure pour euident teſmoignage qu'elle n'y trouuoit pas ſon conte. Mais ce qui donna le plus de ſujet d'eſtimer en desfaueur du Moine, fut que l'interruption de la diſpute eſtant venue de ſon coſté, ni lui, ni ſes partiſans ne ſe laiſſerent plus perſuader d'auoir deſir de la renouueler, ni d'en propoſer aucun'autre: tellement qu'ils n'acquirent que deshonneur de leur grande trompetterie, & desfis ſi haut publiés.

Les Moines donc n'ayans rien gagné de bon pour eux de ce coſté, cercherent de profiter par vn autre moyen aſſez couſtumier à ceux de leur ſorte. C'eſtoit de faire dire par perſonnes apoſtees à l'oreille des Reformés, comme choſes treſ ſecrettes, qu'il y auoit des grands deſſeins contre eux, qui s'effectueroyent au deſpourueu: & que pour l'amitié qu'ils leur portoyent, comme bons voiſins, ils les en aduertiſſoyent ſecrettement, (ne deſirans d'eſtre decelés) afin qu'ils ſe miſſent à couuert cependant qu'ils en auoyent le loiſir, en ſe rengeant au coſté des Peres Miſſionnaires, qui garentiroyent de tout mal ceux qui s'adjoindroyent à eux. Et ceci dit des vns aux autres, le bruit en deuint general auec quelque apparence de verité, à cauſe des excez tant frequents commis çà & là contre les Reformés, auec impunité. Ce qu'eſtant paruenu aux oreilles des Paſteurs & principaux de Val Cluſon, qui furent en apprehenſion pour leurs freres voiſins, & anciens alliés, trouuerent bon d'en auoir l'aduis du Sieur de Leſdiguieres, Gouuerneur pour le Roi en Dauphiné, & lui en frẽt parler par le Sieur Bernardin Guerin Miniſtre en l'Egliſe de Mẽtoles, auquel il reſpõdit, *N'y auoir pas apparẽce qu'on machinaſt contre les voiſins des Valees tant*

les

le mal qu'on bruyoit, que c'estoit plastost des artifices de quelques aduersaires pour engendrer quelque confusion, & en tirer du profit, à quoi faloit opposer la prudence conuenable pour euiter les extremitez dangereuses d'vn & d'autre costé: & en outre il escriuit à ceux des Valees comme s'ensuit.

Messieurs. Ce m'a esté beaucoup de plaisir d'entendre de vos nouuelles, par ce que m'en a dit Monsieur le Ministre Guerin, Ie les eusse desiré meilleures, parce que i'y ay du deuoir, & que sur toutes choses ie voudrois vostre contentement, & vostre entiere liberté: mais vous sauez qu'il y a tousiours de la persecution pour ceux qui cheminent au droit sentier. Ne doutez point au demeurant, ie vous prie, que ie ne vueille participer à ce qui vous succedera, & que ie ne coure de tout mon pouuoir au deuant de vostre mal, pour le destourner de vous, par mon intercession enuers vostre Prince, qui, quoi qu'on vous die, vous traittera en bons suiets, & vous maintiendra en liberté de conscience, si vous lui estes obeyssans, comme ie sçay que vous lui voulez estre, & cheminans ainsi, i'embrasserai vostre protection, & vous fauoriseray autant que la raison & la commune cause m'y oblige, ainsi que ledit Sieur Guerin vous fera entendre de ma part: suppliant ici le Createur, Messieurs, qu'il vous continue & augmente ses graces, me recommandant aux vostres. De Piedmore ce 13. Aouſt 1598.

LESDIGVIERES.

En effect, il en aduint comme ce prudent Seigneur auoit escrit, le bruit semé par les partisans des Moines, ne fut suiui d'aucun trouble general de par S. A. Mais bien continuerent les attentats & fascheries particulieres, entre lesquelles celle qui suruint à Angrongne vers le commencement de Septembre, fut des plus dangereuses. Vn hõme incognu & de quelque apparence, y arriuant, alla droit aulogis du Sieur Gros, Pasteur du lieu, mais par la prouidence de Dieu, n'y trouuant personne, il se retira en vne hostelerie voisine, & se disant harassé du chemin, se mit au lict. Puis interrogué, respõdit, *Qu'il venoit de Thurin, où il auoit esté detenu prisonnier pour la Religion, d'où estãt eschappé, il y venoit pour receuoir consolation & conseil du Sieur Angustin Pasteur, auec lequel il auoit conferé quelqu'autre fois, &*

qu'il portoit aussi quelque present pour sa femme. Le Pasteur arriué à son logis, & aduerti par l'hoste, va voir le personnage, qui lui tend la main, lui rememore l'ancienne cognoissance, affermãt qu'il auoit beaucoup souffert depuis pour la Religion, & specialement és prisons de Thurin, d'où il venoit d'eschapper, & venoit à lui pour auoir cõsolation & conseil. Quand le Pasteur eut entendu qu'il venoit de Thurin, sachant que la peste y estoit, ou és enuirons, marri de l'auoir touché, courut à la fontaine lauer ses mains, & n'eut autre mal que l'apprehension, mais l'autre mourut tost apres, sur la personne duquel le Magistrat & les chirurgiens qui le visiterent, virent les signes euidens de la peste, de laquelle furent aussi tost saisis tous ceux du logis où il estoit mort, & tous ceux qui manierent les joyaux portés pour la femme du Pasteur, qui en moururẽt bien tost, & ensemble quelques autres voisins, jusqu'à vne vingtaine en tout: le peuple d'Angrogne ferma incontinent les maisons, & bourgades infectees, pourueut aux suruiuans, comme il faloit, & mit des grosses gardes à l'entour. Et les autres Communautez circonuoisines mirent par tout des grosses gardes à l'entour de toute la Valee d'Angrogne, pour n'en laisser sortir hõmes, ni bestes, les secourans cependant des choses necessaires, jusqu'à ce qu'il n'y eust plus de soupçon. Le Pasteur n'eut aucun mal ni sa famille, en quoi on admira la prouidẽce de Dieu qui dés le commencement y pourueut, faisant que le porte-peste trouua la maison close à son arriuee, & n'y peut entrer, ni distribuër ses presens, & puis continua à la conseruer, nonobstant le voisinage des pestiferés.

Cependant les Moines Missionnaires voyans que leurs agacemens & discours particuliers, ni les disputes generales, ni les bruits qu'ils faisoyent semer contre les Reformés, n'en attiroyent aucun à leur parti, ils obtindrent les moyens d'en acheter par prix; & pardons, promettans aux miserables endettés, & affamés, argent, ou cheuãce, pour payer leurs debtes, & se nourrir, auec descharge pour leurs biẽs de toutes tailles, & charges des Communautez par plusieurs annees, aux molestés du Magistrat pour leurs crimes, pardon, & abolition de tout, allans à la Messe. Mais encores ne gagnerent-ils par ces moyens que

quel-

quelques miserables, & malotrus habitans, és lieux plus bas des Vallees, & entremeslez auec les Papistes. Il est vray que Capitaine Iean Tron, de S. Martin s'y laissa aussi tirer par les continuelles tentations des Moines, des Gentils-hommes, & Magistrats du Perier, & specialement du gouuerneur du Chasteau Palais Louys voisin. Mais on ne s'en esmerueilla gueres, & les reformés n'estimerent pas auoir beaucoup perdu en lui, n'estant en guere bonne estime, quant au fait de la religion.

On s'esmerueilla beaucoup plus du Capitaine Bernardin Iahier, de Pramol, lequel nonobstant ses inclinations à auarice, ambition, & à vengences particulieres, s'estoit touſiours monstré vigoureux defenseur de la cause de la religion, sans soupçon de lascheté pour ce regard. Mais aussi les Moines pour l'attirer à leur parti, y employerent des moyens plus puissans qu'ils n'auoyent fait pour tous les autres: Car il estoit des plus redoutez en Val Perouse, par les aduersaires, & on estimoit qu'iceluy estant gagné, on auroit bon marché du demeurant. Mais y estimans tous les autres moyens insuffisans, ils firent vne recerche de tous ses exces, & specialement des abus de son authorité, en concussions, font que le Duc, venu à Pinerol, l'enuoye demander, lui represente les plaintes qu'il auoit de ses violens comportemens, & sa neceſſité, & deliberation d'en commander la iustice. Ici Iahier qui considere en quel lieu, & en quelles mains il estoit, & qu'il ne pouuoit nier la plus part de ce que S. A. lui reprochoit, se trouue fort esbahi. Sur quoy les Moines, & autres appostez s'entremettent, supplient S. A. de lui faire grace, pourueu qu'il se catholise, remonstrent le merueilleux fruict qu'on pouuoit esperer de sa conuersion, pour l'Eglise Romaine, en Val Perouse, & és enuirons: & en somme, font, & disent tant d'vn costé & d'autre, que le Duc consent à luy faire grace, s'il se catholise, &. Iahier promet d'aller à la Messe, si on luy fait grace & don des autres choses qu'ō lui promettoit. Parquoi on promet à Iahier pardon de toutes ses fautes passees, exeptiōs pour quelques annees de toutes charges pour tous ses biens, la charge de Capitaine general des Milices de toute la Vallee de Perouse pour toute sa vie, & apres lui

pour vn de ses Fils, à son election, pourueu qu'il se catholise, & vingt Ducatons tous les mois de pension ordinaire, & à sa requeste pardon, & exemptions comme dessus pour ceux qu'il fera catholiser. Et Iahier de son costé promet d'aller à la Messe, y faire aller sa famille, donne esperance pour tout Pramol, & pour plusieurs des autres Communautez du Val Perouse.

Sur ce estant retourné à Pramol, deschargé, & chargé, il remonstre aux siens la necessité qu'il auoit eu de faire comme il auoit fait, & de promettre pour eux leur Catholisation, sa femme le refuse tout à plat, lui dit, *qu'en telle chose il n'a peu promettre pour elle, qu'il ne la verroit iamais aller à la Messe.* Ses deux Fils aisnez vaillans hommes, & en la fleur de leur aage, auec leurs familles lui en disent de mesme, le mesme refus lui fait son petit fils Elisee, de l'aage d'enuiron quatorze ans: ne pouuant rien chez les siens, il recerche ses voisins, entre lesquels Maurice laquet fut facile à se declarer, car il estoit encores de ces vieux anciens Papistes, & qui confessa qu'il auoit touiours gardé la Messe en son cœur, il en esbranla quelques autres chargés ou de dettes, ou de crimes, sous esperance des dons, & pardons, mais ne les peut faire tomber du tout. Ceci se passoit au printemps de l'an 1599.

Au commencement de l'Esté, les Prelats, & Moines qui auoyent marchandé cet homme aux despés d'autruy, voulurent aller reconoistre à Pramol, auec quel fruict il y auoit effectué ses promesses, les Moines y monterét le Samedi au soir 26. de Iuin, vont loger chez Iahier, mais n'y trouuerent que luy seul qui voulut estre de leur parti. Le Dimanche matin 27. auant le premier presche, on aduertit le Pasteur de l'arriuee des Moines, & qu'on y attendoit vne grande troupe composee d'Ecclesiastiques, Iusticiers, & autres qui deuoyent venir de Pinerol: on n'auoit pas pourtant tant d'apprehension de ceux là, comme des soldats des garnisons voisines, parquoi ayant posé des sentinelles, pour n'estre surprins dans le temple, le presche se fit, les Moines l'escouterent, & y ouïrent partie de leur leçon. Cependant Iahier, Iaquet, & quelques autres venus de dehors, bastissent pres du temple vn tabernacle de ramages, & fueilla-

ges

ges, pour y chanter Messe, qu'ils commencerent apres la fin du premier presche, leur troupe de Pinerol estant arriuee, qui pensoit peut-estre y voir aller quelque proselyte, gagné par Iahier, mais il n'y en alla pas vn de Pramol, sauf les deux susdits, Iahier y traina son petit fils Elisee, mais il lui eschappa, & print la fuite en presence de tous, dequoi le Pere indigné le battit apres cruellement, & en mourut dans peu de iours. Maurice Iaquet n'y peut aussi faire aller aucun des siens. Au second presche toute la troupe papale entra, Iahier vsant de son authorité accoustumée, fait faire place à l'entour de la chaire du Ministre, au Vicaire Resan, au Capucin Ribot, & autres de leur sorte, & aux gens de Iustice, les Moines ouïrent là leur seconde leçon, le sujet du texte le requerant: ils escouterent toutesfois tous attentiuement.

Durant ce presche le Capitaine Bergat y arriua auec vne bonne trouppe des hommes de S. Germain bien armez, pour empescher qu'on ne fit supercherie aux gens de bien: le presche estant acheué, le Vicaire Resan commanda au Capucin Ribot, d'entrer en conference auec le Pasteur, ce qui se faisoit assez doucement, sur le suiet de la predication: mais le Magistrat voulut, auant que le peuple s'escoulast, faire publier certains Edits contre la religion, propres à fauoriser l'entreprise de Iahier: mais estant auenu que sur vn article odieux, Bergat dit quelque mot qui ne plaisoit pas à Resan. Ce Vicaire ayant lasché quelque mot de menace, Bergat & tous les siens, ausquels s'adioignirent ceux de Pramol, & mesmes les fils de Iahier, entrerent en telle cholere, apres quelques paroles fort picquantes reciproquement dites, qu'il en cuida arriuer vn grand desordre, le Pasteur & quelques Consistoriaux y apporterent pour empescher tout ce qui fut de leur pouuoir. Le Capucin Ribot aussi y apportoit modestement des prieres, & ne s'y fit autre mal, les trouppes Papales s'estans toutes retirees en la maison de Iahier, d'où elles descendirent paisiblement, & sans dommage, mais non du tout sans crainte, en passant par la place de S. Germain, où Bergat estoit bien accompagné, qui leur dit quelque mot en passant, mais ils ne lui respondirent pas vn mot. Et depuis ne monstrerent plus aucune enuie de

retourner à Pramol Et cõmencerent à mespriser Ianier, lequel cognoissant qu'il n'estoit plus ce qu'il auoit esté, & sans esperance de l'estre iamais plus, tomba en grande inquietude de corps, & d'esprit, sur tout apres que le gouuerneur de Pont l'eust asprement rabroué quand il demanda sa pension promise, l'appellant bœuf reuolté, & indigne d'auoir rien de S. A. puis qu'il ne lui auoit fait aucun seruice, & qu'on ne se soucioit point de luy, soit qu'il allast à la Messe, ou qu'il n'y allast pas, &c. sa langueur donc s'accroissant, & surpris d'vn tel tremblecorps qu'il ne se pouuoit tenir debout, se fit porter en sa maison du Dublon, où l'air est plus doux, apres auoir tenu le lict enuiron six mois, il expira, sans auoir voulu escouter les Prestres & Moines qui y estoyẽt allez pour le confesser, & oindre, s'estant tourné vers la muraille, sans les vouloir regarder, ni leur respondre chose aucune: ce qui fit qu'estant mort, ils le laisserent la sans sepulture, ce que ses Fils ayants entẽdu ils l'allerent enseuelir à Pinasche, au cimetiere des reformés. Sa femme a tesmoigné que durant sa maladie, il lui disoit par fois, qu'elle estoit bien heureuse d'auoir esté constante en sa religion: & regrettoit de s'estre priué de la consolation des Ministres, ne prenant nul gouust à ce que les Prestres & Moines lui proposoyent. Mais Dieu ne lui fit plus cette grace, de trouuer le moyen de se remettre en l'Eglise, comme il eust deu. Et sur ce l'Eglise de Pramol se fortifia, & ce que les aduersaires firent pour la perdre, fut vne occasion qu'elle se fortifia grandement: & celui qui le tesmoigne ici, a veu presque tout cela, comme estant le Pasteur de l'Eglise de Pramol audit temps.

Or durant cette maladie, le Capucin Ribot habitoit ordinairement au Dublon, comme en lieu situé au cœur du Val Perouse, où estoit quelque nombre de Papistes, & d'où il voyageoit à son aise, par le reste de la Vallee, & fut en lieu pour auoir la part de la honte du poure succez de Ianier, qu'il auoit aidé à seduire auec tant de peine, & en vouloit descharger son despit sur les reformés habitans audit Dublon, leur faisant faire defence de manger chair, & de trauailler és iours defendus par l'Eglise Romaine: mais eux qui n'y auoyent iamais esté assujettis, ne tindrent conte de telles defences, sur quoi il fut

tant

tant imprudent, qu'il escriuit au Sieur Henry Rostain, Pasteur de l'Eglise de Pinasche, l'aduertissant que ses disciples du Dublon mangeoyent chair & trauailloyent és iours defendus, & qu'il leur deuoit enioindre de s'en abstenir, puis que Caluin dit en son Institution, liure 4. chap. 10. num. 22. Que lors qu'on se trouue és Eglises non encores bien ordonnees, & entre les infirmes, on en doit ainsi vser. Mais il n'y gagna, sinon d'estre appellé par les vns effronté, ayant entrepris d'escrire telles choses au Ministre: & par les autres imprudent, ayant par ce moyen auoué que ses Papistes du Dublon estoyent encores infirmes, & leur Eglise non bien ordonnée.

Quant au Capitaine Tron au Val S. Martin, il continua le reste de la vie sans reputation, & sans bruit, ne se formalisant, ni pour les vns, ni pour les autres, & n'estant ni de la Religion, ni bon Papiste, & mourut tel: mais les autres qui s'estoyent laissez desuoyer, retournerent depuis presque tous au bon chemin.

Chapitre XLVI.

Fascheries és Vallees, Prestre à la Tour turbulent. Soustenement de bannis, & leurs faicts. Clairté diminuée au Soleil, & à la Lune. Barthelemi Coupin empriſonné en Aſt, pourquoi, ſes examinations, & reſponſes, Sa mort.

VERS la fin de l'an 1599. le Duc fit vn voyage en France, durant lequel les passionnez aduersaires de la Religion, joincts à quelques Magistrats, entreprindrent plusieurs molestes contre les Reformés des Vallees, en empriſonnans des particuliers, sous pretexte contre les vns qu'ils auoyent quelques fois promis d'aller à la Messe, mais n'auoyent pas continué, & autres que leurs femmes ayans esté Papistes, s'estoyent rengées à la Religion, ils vouloyent obliger les Reformés à obseruer les festes de l'Eglise Romaine en quelques lieux où cette subiection n'auoit iamais esté, & empescher en quelques autres lieux les Escholes,

nonobstant l'vsage continué, on en emprisonnoit pour des choses legeres, & ne les relaschoyent sans excessiues despenses, sinon qu'ils promissent d'aller à la Messe, ainsi faisant la deliurance estoit facile. On on presenta vn memoire au Sieur Prefect de Pinerol, auec vne requeste, le priant d'y remedier: mais on n'en eut que des belles paroles sans effect.

On fit venir de loin, à la Tour, vn Curé apparent, & fier comme vn lion, & plus propre à esmouuoir des troubles qu'à conduire l'Eglise, aussi n'y fut il long temps sans en esmouuoir, il commença à demander des dismes aux Reformés dudit lieu, (combien qu'ils n'y eussent iamais esté obligez, ni contraints, depuis qu'en l'an 1561. le Duc en la pacification faite auec les Reformés les eust exemptez de toute obligation de donner assistance à ceux qui diroyent Messe és Vallees,) il obtint par surprise quelques lettres, en vertu desquelles, accompagné d'vn certain commissaire, & d'vn trompette, il alla de lieu en lieu par la Communauté de la Tour, leuant des gages aux Reformés pour le refus qu'ils auoyent fait de lui payer lesdits dismes, mais ils ne les porterent gueres loin, & y eut danger d'vn grand trouble pour cela, dequoi les Papistes de la Tour en furent en grande terreur. Combien que les plus prudens d'entr'eux n'approuuassent pas ce que faisoit leur Prestre. Entre lesquels le Capitaine Iean Appie, homme fort vieux, & vn des plus considerables entre tous les Papistes du Val Luserne, (excepté les Seigneurs,) remonstra au Prestre qu'il n'auoit aucune raison de faire ce qu'il faisoit, que tant s'en faut qu'il voulut, ou peut approuuer telles actions, qu'au contraire lui (nonobstant que vray Catholique Romain) se sentit par droit obligé de s'opposer l'an 1584. comme Syndique de la Tour, à vne pareille recerche (quoique plus modeste) de leur Prestre Pierre Rousset, de laquelle opposition apparoissoit par acte public & iudiciel du Podestà de la Tour, le 28 d'Octobre, an susdit. Laquelle opposition fut reiterée par le Sieur Antoine Berarde, homme considerable, & de mesme religion, & son successeur au Syndicat, comme apparoissoit par acte aussi iudiciel, sous le 29. de luin 1585. esquelles oppositions, (comme appert par lesdits actes,) lui Appie, & sondit successeur Berarde, comme obli-

me obligez de maintenir (entant que Syndiques) le droit de tous ceux de leur Communauté, auoyent allegué les raiſons pour leſquelles ceux de la Religion n'eſtoyent obligez à diſmes, ni autres contributions enuers leurs Preſtres, outre leur Beneplacito: & que pourtant lui Preſtre moderne n'y auoit non plus de droit que ſes predeceſſeurs, l'exhortant à viure en paix.

Ce Preſtre appellé Vbertin Braide fut extremement indigné de cette equité du Capitaine Appie, & profera contre lui des paroles furieuſes, voulant encores faire du mauuais, mais ceux de la Religion allerent vers S.A. qui alors eſtoit en Sauoye, lui remonſtrerent humblement les entrepriſes du Preſtre contre leurs droits, la ſuppliant d'y remedier, ce qui fut fait, ſilence fuſt impoſé au Preſtre, qui pource ne peut paſſer plus auant en ce fait là. Mais de deſpit, il faiſoit en d'autres choſes tout ce qu'il pouuoit contre les Reformés, leur faiſoit la mouë, les brauoit, & comme vn autre Goliat, les desfioit à eſlire celui qu'ils voudroyent d'entr'eux tous pour ſe battre auec lui corps à corps, en chemiſe, entre quatre picques. Il portoit ordinairement ſous ſa robbe, vne cotte de Maille, & autres armes offenſiues, & defenſiues, & ſe monſtroit craintif, en ſe vantant de n'auoir crainte d'aucun.

En ces entrefaites, il auint qu'vn ſoir apres ſouper, quelques ieunes hommes de la Tour, s'esbattans à la clairté de la Lune, allerent paſſer pres du logis de ce Preſtre, y faiſant du bruit, pour experimenter s'il eſtoit cet homme ſans peur, qu'il ſe diſoit eſtre, ſur quoi lui craignant la vengeance qu'il eut meritée, ſortit & s'enfuit vers vn gentil homme, habitant vn demi mille loin de là, ſans empeſchement, dommage, ni pourſuitte, comme on euſt peu faire, ſi on en euſt eu le deſſain, & toutesfois le Podeſta de la Tour ennemi de la Religion fit des enqueſtes de cette action, & la pourſuiuit auec toute l'animoſité qu'il lui fut poſſible, fit adiourner ces ieunes hommes, & auec eux autres de la Religion, qui en eſtoyent du tout innocens, les adiournez comparurent: le Podeſta leur commanda d'aller tenir les arreſts en la maiſon d'vn de leurs Gentils hommes, ils obeiſſent ſous eſperance de faire leurs defences

iudicielement en leur lieu de la Tour ſelon leurs priuileges: mais eſtans ſecrettement aduertis qu'on faiſoit venir quantité d'Archers de Iuſtice pour les conduire à Turin, ſans auoir eſgard auſdits priuileges, (ce qui leur eſtoit vn ſiniſtre preiugé,) ayans trouué moyen de ſortir ſans bruit, ſe retirerent en leurs maiſons, adiournez derechef, & ne comparoiſſans que par procureurs, apres le troiſieſme adiournement, le Podeſta les prononce contumax, & bannis des Eſtats de S.A. auec les autres peines en tel cas accouſtumees, en cas qu'on les peut apprehender, ce qui les fit tenir ſur leurs gardes, ſerrez enſemble pour leur mutuelle conſeruation, & ſans longue demeure en aucun lieu.

Eſtans en tel eſtat, au mois de Mars 1600. vn homme de la Tour parent de quelques vns des bannis, ſorti de matin de ſa maiſon pour aller au preſche paſſant par la rue deuant la maiſon d'vn des principaux Papiſtes du lieu, & eſtimé fort paſſionné contre la Religion, ſortit vne groſſe troupe d'Archers de Iuſtice, qui ſe ietterent ſur cet homme là, le lierent, & menerent à Turin, & de là aux galeres apres quelque detention. Mais le ſoir venu apres l'empriſonnement, quelques deſguiſez entrerent en cette maiſon là, & ne pouuans attrapper le maiſtre d'icelle, bleſſerent ſa femme à mort, pour vengeãce, comme on croid, de ce que cette maiſon là auoit ſerui de retraitte aux Archers. On ſoupçonna que la femme du priſonnier, deſguiſee, eut bleſſé cette femme, eſtimée grande ſorciere, combien qu'elle fut en ce lieu là eſtimee des principales de ſon parti, tant y a que les bannis eſtans eſtimez les autheurs de ce fait, leur cauſe en fut tellement aggrauee qu'on les eſtimoit hors d'eſperance de reconciliation.

Ces actions deſpleurent extremement aux Paſteurs, & autres principaux des Reformés, nonobſtant le tort qui pouuoit eſtre de l'autre coſté, & ne manquoyent à cenſurer viuement, & menacer de ſeuere diſcipline Eccleſiaſtique ceux qui en eſtoyent eſtimez autheurs, mais comme pour tout cela on ne pouuoit remedier au paſſé, auſſi n'y eut il moyẽ d'empeſcher, comme on euſt deſiré, les deſordres qui s'en enſuiuirent. Car ces bannis n'oſans s'arreſter gueres en aucun lieu, ni s'exercer

à aucune

à aucune choſe, pour gagner leur vie, apres auoir conſumé ce qu'ils auoyent du leur, en leur pouuoir, ſe faiſoyent nourrir par amour ou par force, à ceux principalement qu'ils eſtimoyent cauſe, ou complices de leur perſecution. Ce qu'aucun ne leur oſoit refuſer, tant ils eſtoyent redoutés, nonobſtant les rigoureuſes defenſes que le Magiſtrat auoit faict publier de ne les loger, ni leur donner aucune aſſiſtance en aucune façon. Commandant d'autre coſté à tous de faire tout deuoir de les prendre & les mettre entre les mains du Magiſtrat. Mais le Magiſtrat n'y mettoit point la main, & nul autre ne l'oſoit entreprendre pour la crainte de ces mains deſeſperees, & le Podeſta de la Tour, & quelques autres paſſionnés, qui au lieu d'appaiſer ceſt affaire au commencement auec quelque moderation (ce qui eſtoit facile) voulurent le pouſſer à l'extremité, furent de ceux qui payerent vne principale part de la fole enchere. Le Podeſta qui habitoit à Luſerne, n'oſoit venir à la Tour vn mille loin, pour y adminiſtrer luſtice, ni ſortir de ſa maiſon ſans grãde frayeur. Car le nombre des bãnis (petit au commencemẽt) s'accroiſſoit de iour en iour par occaſions qui ſe preſentoyent: tellement que non ſeulement ils retiroyent des contributions des particuliers, mais auſſi des groſſes bourgades entieres, & villages hors des Valees: car ils viuoyent en deſeſperés, & ne craignoyent plus aucun, ni ne ſe fioyent auſſi en aucun. Le Preſtre Braide origine du mal auoit pris la fuite, & ne retourna plus. Le Preſtre Paul Loup auſſi vrai trouble paix, Curé de Dublon, fut tué en vne haute bourgade où il s'eſtoit retiré. Pluſieurs autres grands excez ſe commettoyent, leſquels eſtoyent communément attribués aux bannis, mais les hommes plus equitables cognoiſſoyent que pluſieurs choſes leur eſtoyent attribuees à tort, ou par malicieuſes calõnies, ou par imprudẽce. Et que pluſieurs autres (meſme de cõtraire Religiõ) ſous l'õbre des bãnis deſguiſés, & de nuict, cõmettoyent des grãds excez, comme fut verifié apres. Et en ceſt eſtat paſſa l'an 1600.

Au commencement de l'an 1601. le Regiment du Comte de Scalengues reuenant de la guerre de Sauoye eut ſon quartier d'hyuer en la Valee de Luſerne, ſans faire la guerre aux bannis: mais ceux-ci traitterent mal quelques ſoldats qui ne

s'eſtoyent pas comportés aſſez ſagement chez leurs parens, où ils eſtoyent logés. Mais parmi tous ces deſordres il y eut ce bien, qu'és Valees, les faſcheries qu'on pourſuiuoit auparauant contre les Reformés, s'appaiſerent pour vn temps.

Au mois d'Auril dudit an 1601. on commença à s'apperceuoir que le Soleil & la Lune, quoi qu'en temps ſerain, ne mõſtroyét plus leur clarté ordinaire, tous les matins le Soleil apparoiſſoit rouge, & noiraſtre, & de jour ſe monſtroit paſle, & tiede. Ce qui dura pluſieurs mois, & fit prejuger que c'eſtoyent des indices de quelques afflictions prochaines: comme en effect elles ſuiuirent bien toſt apres au Marquiſat, puis és Valees, comme nous dirons ici de ſuite.

Au commencement dudit Auril, M. Barthelemi Coupin, marchand drappier, né & habitant à la Tour, au Val Luſerne, homme vieux, & honorable, Ancien en l'Egliſe, & en bonne eſtime enuers tous de l'vne & l'autre Religion, eſtant allé à la foire d'Aſt ſelon ſa couſtume, y fut fait priſonnier par les Officiers de l'Eueſque de ladite ville, pour la cauſe qu'il eſcriuit lui-meſme en vne ſienne lettre, en ceſte ſorte. *Le Vendredi 7. d'Auril 1601. le ſoir eſtant à table, ayant preſque ſoupé, pluſieurs eſtans à table, vn qui eſtoit pres de moi, me dit, I'ay eſté en vos quartiers chez vn qui a pris femme à Moncalier. Vn autre dit, C'eſt M. Baſtie, il eſt de la Religion, & ie lui dis, & moi auſſi à voſtre ſeruice. Ie ne ſçay ſi c'eſt ceſtui-là, ou vn autre, qui dit, Vous ne croyez pas que Chriſt vienne en l'hoſtie, & ie dis, Non. Vn autre en colere dit, Quelle fauſſe Religion eſt la voſtre? Et ie reſpondis, Il eſt auſſi vrai que noſtre Religion eſt vraye, comme il eſt vrai que Dieu eſt Dieu, & que ie ſuis aſſeuré de deuoir mourir, & ne dis autre choſe.* Le Secretaire qui manie le procez m'a dit par deux fois, Vous n'auez point failli. Ceſtui-là merite d'eſtre chaſtié, Loué ſoit Dieu, que c'eſt pour vne telle cauſe que je ſouffre, &c.

Ce perſonnage donc conſtitué priſonnier en telle ſorte, fut detenu enuiron deux ans és priſons de l'Eueſque d'Aſt, durant leſquels on n'a jamais ceſſé de ſolliciter pour ſa deliurance, tant enuers S. A. par ſupplications, comme par tous autres legitimes moyés. Pluſieurs Gentils-hommes, marchãds, & autres perſonnes honorables tant des Valees que d'ailleurs

lui

lui rendirent des teſmoignages authentiques fort honorables, combien qu'ils fuſſent de contraire Religion. Le Duc reſpondoit touſiours benignement aux ſupplians, & donnoit bonne eſperance, mais le vent de Rome, & les continuels ſoufflets de l'Inquiſition en empeſchoyent touſiours les bons effects. Cependant il eſtoit continuellement aſſailli par toutes ſortes de tentations verbales, pour le faire conſentir à la reuolte. Car on n'a pas ſceu qu'on l'aye autrement tourmenté que par la longueur & langueur de la priſon dans vne haute chābre: d'où il a eſcrit pluſieurs lettres à ſa femme, & à ſes amis, par leſquelles il les aduertiſſoit de temps en temps de ſa condition, entre leſquelles il en enuoya vne à ſon fils aiſné Samuel, qu'il auoit eu de ſon premier mariage, auec charge de me la communiquer, & de l'original Italien de laquelle j'ay tiré ce qui s'enſuit.

I'ai deſiré il y a long temps de vous faire entendre de mes bonnes nouuelles, & quoi que peut eſtre quelques vns ſe mocqueront d'vn tel langage, d'autant qu'il y en a qui n'eſtiment aucunes nouuelles eſtre bonnes, ſinon celles que la chair conuoite, & que le monde deſire. Neantmoins ie ſuis aſſeuré que pluſieurs reputeront ce que ie dirai pour bonne nouuelle. Voici donc, Que le lendemain de mon empriſonnement qui fut le 8 d'Auril 1601. ie fus interrogué, & s'y trouuerent les Sieurs Vicaire, le Fiſcal, & le Secretaire Annibal. Cet examen dura peu, & deux autres. Les autres ſont treze, & en tout ſeize, leſquels commençoyent à 17. heures, iuſqu'à 22. touſiours interrogué, & pluſieurs fois vne main de papier n'y pouuant pas ſuffire: Ce ſeroit mō deſir de vous ſauoir repreſenter le tout de ce que i'ay reſpondu. Mais vous pouuez conſiderer ſi ie m'en pourrois ſouuenir, ayant rempli d'eſcritures douze mains de papier, ou enuiron: car ils m'ont interrogué outre la ſaincte Eſcriture, des choſes du Ciel, de la Terre, de l'Enfer, & des choſes deſquelles ie n'auois iamais ouy parler. Ie dis bien ceci, & m'eſmerueille de la grace que Dieu m'a faite d'auoir reſpondu ce me ſemble, ſept fois plus que ie ne ſauois. O Dieu immortel ta parole eſt bien vraye, qui as promis & aduerti tes enfans, qu'ils ne fuſſent point en peine de ce qu'ils auroyent à reſpondre lors qu'ils ſeroyent examinez pour telle cauſe, d'autant qu'il leur ſeroit donné dequoi reſpondre. En l'examen du Samedi 14. ſe trouua auec

les autres le Sieur Iean Paul Laro perſonnage de grande qualité, lequel deuãt l'examẽ me fit tel diſcours. Sachez qu'vn nepueu de Caluin eſtant en chemin pour vn long voyage, paſſa par Rome, où il tomba malade, eſtant ſans argent il s'alla mettre dans vn hoſpital, le lendemain on l'alla voir, diſant, Enfant, il ſe faut confeſſer, & puis communier: il le refuſe, On lui dit que l'ordre eſt tel qu'il faut que tous ceux qui ſe mettent à l'hoſpital, ſe confeſſent & communient le lendemain. Il le refuſe touſiours, on lui demande d'où il eſt, il reſpond de telle part, nepueu de Caluin: Le Pape en eſtãt aduerti, le fait venir en ſa preſence, & l'ayant fort examiné, lui fit cognoiſtre ſon hereſie, il ſe conuertit, & depuis a fait choſes admirables. Autres auſſi me tindrent propos d'vne telle fable. Le 16. d'Auril eſtant fort indiſpoſé, ie deſcendis eſtant demandé & conduit de la priſon dans vne grand ſalon, puis dans vne ſale, & de là en vne autre, où ie vis quatre Seigneurs de marque vieux, auec les Sieurs Fiſcal, & Secretaire, tous ſix aſsis ſur des chaires pontificalement, ce qu'ayant veu, ie dis voila la mort. Alors l'Eueſque me ſalua, & dit: Barthelemi, Voici le Sieur Vicaire, Ie ſuis l'Eueſque, là eſt Monſieur l'Inquiſiteur, là le Sieur Paul Laro, le Sieur Fiſcal, & le Secretaire. Nous tous enſemble auons prié Dieu pour vous, afin qu'il vous face cognoiſtre voſtre hereſie, que lui demandiez pardon, & vous conuertiſſiez à S. Mere Egliſe, laquelle attend touſiours ſes enfans à repentance. Que dites-vous? Ie dis que par la grace de Dieu, ie ſuis de la vraye Egliſe, & en icelle i'eſpere de viure & mourir. Sur ce eſtant fort aſſligé l'Inquiſiteur (apres quelque examen) dit, Qu'on le remene en priſon. Le lendemain apres l'examen, l'Eueſque me dit, Si vous quittiez ceſte voſtre hereſie, voſtre Valee ſeroit feſte, & reſiouiſſance de vous. Ie lui reſpondi, Seigneur, Ie deſire pluſtoſt qu'on y porte nouuelle de ma mort, que d'auoir quitté ma Religion, & ſi ie faiſoye telle choſe ie m'eſtimerois abandonné de Dieu, & encores que i'aye femme, & enfans, & quelques biens, Dieu m'a oſté tout cela du cœur à cauſe de ceſte ſaincte Religion, en laquelle i'eſpere de finir mes iours par la ſaincte volonté de Dieu. Ils auoyent ſur la table deux Bibles, & vn gros Cahier, où ils auoyent recueilli ce, ſur quoi ils deuoyent m'examiner, auec tant de paſſages, & d'inuentions, que ie crois que le plus ſauant homme du monde y euſt eu aſſez affaire, & moi poure vermiſſeau ie reſpondois autant qu'il plaiſoit à Dieu me donner à reſpondre. Et

quand

quand ie diſoye, Ie croy à ce qui eſt en la ſaincte Eſcriture, & non autre. Puis le lendemain vn des Secretaires me dit qu'il auoit ſerui cinq ou ſix Eueſques l'eſpace de trente & deux ans, & me voulant careſſer par vn peu de paſſe-temps, me fit deſcendre de la priſon, & m'ayant conduit ſur vne baſſe galerie, me dit, Voyez vous ce lieu ſeparé des edifices, c'eſt vne priſon. D'vn tel an nous tomba entre les mains vn heretique, qui n'eſtoit Iuif, ni Turc, ni Lutherien, on ne ſauoit que c'eſtoit de ſa croyance, il fut muraillé là dedans, & on lui tendoit des viures par vne petite feneſtre ferree, Il y fut par l'eſpace de cinq ans, & alloyent ordinairement des Preſtres, Moines, & Preſcheurs a ceſte feneſtre deuiſer auec lui, l'inſtruiſant & l'exhortant à ſe recognoiſtre, ce qu'il fit, & depuis il s'eſt mis à eſcrire, & a fait des choſes merueilleuſes, Ie lui reſpondis ſeulement, Ie n'ay plus à cheminer que deux ou trois pas pour arriuer à bon port, Dieu me vueille garder de reculer arriere. Apres ie fus examiné le Ieudi 27. puis le 28. & 29. Auril, Ie reſpondois ſelon que Dieu m'en faiſoit la grace. Et ſi en quelque choſe ie ne pouuoy' tant facilement, ie leur diſoye, Ie croy ce qu'enſeigne la ſaincte Eſcriture, laquelle contient les preuues ſuffiſantes de la verité de noſtre Religion, & pour vous clorre la bouche, mais ie ne le puis faire tant facilement, pource que ie ne fay pas profeſſion des lettres. Parquoi vous perdez voſtre temps à tacher de me vaincre, car ie ne me reputerai iamais vaincu, ſachant que ne le pourriez faire quand bien vous ſeriez mille, ſi j'eſtois homme de lettres, ce que ie ne ſuis, mais vn poure marchand & ſans liures, mais ie ne veux rien apprendre de vous en faict de Religion, & vous prie de me laiſſer en paix. O quelle paix! quoi, (dit l'Inquiſiteur) maudit heretique, Lutherien, tu iras à la maiſon de tous les diables à l'enfer, & alors tu te ſouuiendras encore des ſaintes admonitions qui t'ont eſté faites, pour te conduire à ſalut, mais tu veux pluſtoſt aller à l'enfer que de te reconcilier auec la ſaincte mere Egliſe. Ie lui reſpondis Il y a long temps que ie ſuis reconcilié auec la ſaincte Egliſe, & en icelle veux viure & mourir. Le Mardi 1. de May ie fus examiné des Oeuures. Le Vendredi apres, de la Iuſtification. Le Lundi derechef des Oeuures. Le Mardi des Images. Le 14. de l'honneur deu aux Saincts. Plus encores le lendemain 15 où ie leur dis, Seigneurs, Si vn homme deſarmé eſtoit aſſailli par quatre ou cinq hommes bien armez comment ſe pourroit-il defendre? vous

eſtes ici contre moi tant de Seigneurs doctes, auec liures, & eſcritures appreſtees, Comment moi poure ignorant, & ſans liures, me pourrai-ie defendre? Ils me dirent, Tu n'en ſcais que trop, il vaudroit mieux pour toi, que tu ſceuſſes moins. Or quant aux cauſes de mon empriſonnement, il n'en faut pas diſputer auec Dieu, auquel on ne ſcauroit reſpondre à vn article, de mille, comme dit Iob, Ie ſçay que ſes iugemens ſont profonds, ſes miſericordes infinies, & qu'il nous faut mettre la main deuant la bouche & louër ſes ſaints faicts. Le prier de bon cœur, adorer ſes jugemens, & obeïr à ſa volonté, prians Dieu qu'il nous en face la grace.

Ie vous dirai encores, que le lendemain que ie fus prins, le Sieur Secretaire me preſta vn liure de Panigarole, qui eſtoit Eueſque de ceſte ville deuãt ceſtui ci, & a eſcrit cõtre Caluin, ſur tout cõtre l'Inſtitution. Et ne ſachant à quoi paſſer mieux le temps, je l'ay tout leu, & reueu en pluſieurs lieux, & tous les Preſcheurs, qui ſont venus en grand nombre pour me conſoler ou deſconſoler, m'ont allegué les authoritez contenuës en ce cruel liure, en la lecture duquel j'ay encores profité quelque choſe, pour pluſieurs ſentences qui y ſont alleguees de l'Inſtitution de Caluin. Ie vous prie de prier Dieu pour moi.

Nous auons cité de la Lettre eſcrite de ſa propre main, & couché ici ce que deſſus, pour n'auoir peu recouurer par aucune autre maniere tant particuliere cognoiſſance des procedures tenuës contre lui en ſa priſon: en laquelle on permit à ſa femme & à ſondit fils Samuel de l'aller viſiter le 15. de Septẽbre audit an 1601. & meſme de ſouper auec lui, eſperãs peut eſtre les detenteurs que la veuë & les larmes de telles perſonnes lui feroyent conſentir à changement de Religion, moyennant lequel ils lui promettoyent de le deliurer incontinent, & le laiſſer aller en leur compagnie: mais ils n'y gagnerent rien, & ſa religieuſe femme fille de ce vrai Iſraëlite M. Iean Reinier, duquel a eſté parlé honorablement ci deuant, n'auoit garde de l'exhorter à telle faute pour l'amour de ce monde: tellement qu'apres les autres pieuſes exhortations de ce bon Martyr, il pria & exhorta ſa femme d'auoir le ſoin de bien inſtruire ſes enfans, lui recommandant principalement les deux qui reſtoyent de ſon premier mariage, Samuel & Marthe, afin qu'elle en euſt ſoin comme des ſiens propres, qui eſtoyent Matthieu,

Da-

Dauid, Barthelemi & Marie, nais de leur commun mariage, recommanda audit Samuel & le conjura d'eſtre obeïſſant à ceſte ſeconde ſienne mere. Puis les ayans tous recommandés à la grace du Seigneur, ils ſe dirent les derniers Adieu, auec beaucoup de larmes. Il a depuis encores eſcrit quelques lettres à ſadite femme, & à ſes amis. Mais quelques ſiens amis qu'il auoit dans la ville d'Aſt, voyãs qu'on ne pouuoit quelque pourſuite qu'ils ayent faict, obtenir ſa deliurance, s'hazarderent à percer le toict deſſus la priſon, & tirerẽt en haut le priſonnier, puis le deſcendirent en la ruë, mais incontinent le Geolier, & les domeſtiques de l'Eueſque ayans ouï le bruit, coururent apres ceux qui l'auoyent deſcendu ayans prins la fuite, lui fut laiſſé & trouué ſeul, & depuis reſerré plus eſtroittement, & peu apres l'Eueſque enuoya ſon procez à Rome pour y eſtre jugé, & la reſponſe eſtant arriuee, bien toſt apres on le ſortit mort de la priſon, & fut bruſlé publiquement, mais on n'a peu ſcauoir, ſi on lui a auancé ſa mort en la priſon, ou s'il y eſt mort d'infirmité, & de foibleſſe, eſtant ordinairement delicat, & valetudinaire. Ce que joint à ſa vieilleſſe, & aux langueurs d'vne priſon de plus de deux ans lui pourroit facilement auoir mis fin à ceſte vie preſente.

Les aduerſaires meſmes confeſſoyent que ſelon les Conceſſions que S. A. auoit octroyees aux Reformés des Valees, ledit Coupin n'auoit point failli, leur ayant eſté permis de reſpondre de leur Religion où ils ſe trouueroyent, s'ils en eſtoyent recerchés. Ce qu'eſtant repreſenté à ſadite Alteſſe, on en auoit touſiours des bonnes eſperances, mais l'Inquiſition en eut le deſſus quant au corps, ce qui donna fort à penſer aux Reformés pour l'aduenir.

Chapitre XLVII.

Perſecution au Marquiſat de Saluces contre la Religion. Comment commencee & pourſuiuie, & ſes ſuccez.

NOvs auons repreſenté ci deuant quelle eſtoit la condition des Egliſes & fideles du Marquiſat de Saluces cependant que le Roi de France en auoit la domination, laquelle continua juſqu'à l'an 1588. que S.A. de Sauoye en print la poſſeſſion, qui les laiſſa encores jouïr pour quelque temps de la meſme liberté en general: mais en particulier quelque nombre des plus apparens de l'Egliſe de Dronier (l'vne des plus conſiderables de la Prouince) eſtans appelés à Thurin, y furent tellement careſſés & aſſaillis par doux artifices, qu'vne partie d'iceux promit d'aller à la Meſſe. Ce qui fut vne breſche conſiderable à ladite Egliſe, laquelle toutefois ne perdit pas courage en general, combien que la laſcheté de ces premiers fit qu'on continua à en aſſaillir d'autres par les meſmes moyens, tant verbalement, que par lettres, entre leſquelles la ſuiuante fut la plus generale, traduite ainſi de ſon original Italien.

Le Duc de Sauoye.

BIEN aimés & feaux, Eſtant noſtre deſir qu'en noſtre Marquiſat de Saluces, on viue vniement ſous l'obeyſſance de la S. Mere Egliſe, Catholique, Apoſtolique, & Romaine. Et ſachant combiẽ nos exhortations ont profité à d'autres, eſperant qu'elles feröt le meſme enuers vous, & que vous vous adjoindrez à la verité, Nous auons voulu à ces fins vous faire ceſte-ci, afin que delaiſſans l'obſtination heretique, vous vous adjoigniez pour la gloire de Dieu, & pour l'amour de vous, en ceſte vraye Religion, en laquelle nous voulons viure & mourir, & ceſte œuure vous conduira pour le bon exemple au ſalut eternel. Diſpoſez vous à le faire, & nous en conſeruerons la memoire à voſtre profit: Comme le Seigneur de la Mente vous dira plus particulierement de noſtre part, auquel pour ce nous remettans, prions le Seigneur qu'il vous aſſiſte par ſa ſaincte grace. De Thurin le 27. de Mars 1597.

CARLO EMMANVEL.

RIPPA.

Les

Les Eglises du Marquisat ayans receu cette lettre firent response au Duc par vn ample escrit, en forme de requeste, qui contenoit deux parties, *en la premiere desquelles elles remercioyent S. A. de ce qu'elle les auoit laissez iusques alors en la iouissance paisible de leur Religion, selon l'estat auquel elle les auoit trouuees, l'an* 1588. *en la prise du Marquisat. Et en la seconde ils la supplioyent tres-humblement de leur vouloir continuer le mesme benefice & les y proteger, d'autant qu'ils sauoyent que leur Religion estoit toute fondee sur la Saincte Escriture, selon laquelle aussi ils s'employeroyent à viure en telle sorte qu'aucun n'auroit iuste occasion d'estre offensé d'eux. Et qu'attendu qu'on laissoit bien viure en paix, & en leur Religion les Iuifs & autres ennemis de Christ, ils se confioyent qu'on ne le desnieroit pas à eux qui sont bons Chrestiens, fideles à Dieu & à leur Prince.*

Cette response estant faite, on les laissa encores vn peu en paix, cependant arriua l'occasion du voyage du Duc en France, qui fut suiui de la guerre de Sauoye, durant lequel temps ils continuerent comme auparauant, mais apres que l'eschange du Marquisat auec la Bresse fut estably, les lettres conuiantes amiablement, furent conuerties en Edits, *enioignans expressement à tous ceux de la Religion, dudit Marquisat, d'aller declarer dans quinze iours alors suiuans, chascun deuant son Magistrat ordinaire, s'il vouloit renoncer à sa Religion, & aller à la Messe, auquel cas on lui promettoit d'estre laissé en paix en sa maison, & d'estre en outre fauorisé de plusieurs autres recognoissances, ou s'ils vouloit perseuerer en sa Religion, auquel cas, lui estoit enioint d'absenter de tous les Estats de S. A. dans deux mois apres la publication de l'Edit, & de ne iamais plus y retourner sans expresse permission, à peine de la vie, & de la Confiscation de tous leurs biens, desquels leur estoit permise la disposition, & transport durant lesdits deux mois, moyennant ladite obeissance, & non autrement.*

Cet Edit inopiné, publié par le Marquisat, à la fin du mois de Iuillet 1601. troubla fort tous les vrais Reformés dudit pais, qui deputerent incontinent vers S. A. pour en obtenir la reuocation, ou moderation, dequoy leur estant donne esperance par quelques grands, plusieurs sous telle vaine attente laisserent escouler vne grande partie du terme octroye, sans don-

ner ordre à leurs affaires pour la deſpartie, & furent d'autant plus eſbahis quand ils furent aduertis peu de iours auant le terme que toute eſperance de remede leur eſtoit oſtée. Toutesfois la pluſpart ſe diſpoſa à la ſortie, les vns en telle preſſe recommanderent leurs biens à leurs parens & amis reſtans en la patrie, les autres les laiſſerent à l'abandon, ſauf ce qu'ils en pouuoyent auoir de preſt, & portable pour leurs neceſſitez.

Or durant leſdits deux mois de terme, ceux qui ſe monſtroyent enclins à la ſortie, (en cas qu'il n'y eut autre remede) furent continuellement aſſaillis par leurs parens, amis, & autres, par toutes les perſuaſions imaginables, pour les diuertir de telle deliberation, & ſpecialement lors qu'ils ſe preſentoyẽt deuant le Magiſtrat, pour faire eſcrire leur reſolution à la ſortie, car és lieux plus celebres, il la falloit faire en vne ſeance, en laquelle auec les Magiſtrats aſſiſtoyent des Moines, ou autres Eccleſiaſtiques Romains, & autres perſonnes notables, qui propoſoyent tout ce qu'ils pouuoyent s'imaginer pour vaincre la conſtance des declarans, & entre les autres le Capucin Philippe Ribor, qui peu auparauant auoit exercé le meſme meſtier au Val Perouſe, eſtant alors employé au Marquiſat, ne ceſſoit de courir de lieu en lieu, pour en ſeduire autant qu'il pouuoit, lui & les autres employans toutes leurs fineſſes, principalemẽt enuers ceux leſquels pour la foibleſſe de l'aage, de ſexe, ou de moyens, leur ſembloyent plus faciles à ſurmonter, & d'autant plus qu'en pluſieurs lieux ils les faiſoyent preſenter vn à vn, afin que la Conſtance des vns ne peut encourager les autres. N'eſtant qu'à grand peine permis aux maris de faire declaration pour leurs femmes & enfans, & cribloyent tellement ces tendrelets, qu'il leur eſtoit fort difficile d'en ſortir ſans naufrage, eſtant ainſi que d'autre coſté eſtoit defendu à tous à peine de la vie, de diſſuader aucun du reuoltement. Mais nonobſtant tout cela, Dieu fit la grace à vn fort grand nombre de familles de ſortir, & s'en aller où il plairoit à Dieu les adreſſer, elles paſſerent vne partie outre les Alpes, & ſe retirerent en France, à Geneue & ailleurs, mais les autres ſe retirerent és Vallees de Piedmont, où eſt la liberté de la Religion Reformée, où elles eurent permiſſion de demeurer, nonobſtant que l'Edict portaſt qu'ils

qu'ils ſortiſſoyent des Eſtats de S. A.

Or au commencement de cette generale perſecution, les aduerſaires craignans quelque vnie, & hardie reſolution d'vn ſi grand nombre de perſecutez, firent courir vne baſſe voix, des vns aux autres, entre les Egliſes des montagnes, que combien que l'Edit fuſt general pour tous ceux du Marquiſat, toutesfois qu'on n'auoit intention de faire deſloger que ceux qui habitoyent bas en la plaine, ſur tout dedans, & a l'entour des bonnes villes, gros villages, & ſur les grands chemins, mais que quant a ceux qui habitoyent retirez dans les Valees vers les montagnes, on les laiſſeroit en paix, pourueu qu'ils ne ſe meſlaſſent point de ceux de la plaine, qu'on auoit reſolu de faire deſloger.

Cette cauteleuſe perſuaſion fit qu'il n'y eut pas au commencement du tout tant vnie intelligence entre tous les quartiers deſtinez a la perſecution, comme euſt eſté à deſirer: mais à la fin la deſcouuerte de la tromperie les fit reünir, car on n'eſpargna à la fin ceux de la montagne, non plus que ceux de la plaine, ſauf que pour lors on ne fit point de ſemblant de vouloir rechercher ceux de l'Egliſe de Prauillelm, & quartiers conioints, parquoi eux auſſi ſe confians en leur tres ancienne poſſeſſion, & ne ſe voyans point particulierement recerchez, ne s'allerent point declarer deuant le Magiſtrat, ni ne ſe diſpoſerent point au deſlogement, non plus que ſi l'Edit ne les euſt en rien compris, & auſſi on les laiſſa en paix iuſques à ce que tous les autres perſeuerans de la Prouince furent ſortis, & eſpars çà & là: mais alors on leur fit entendre à bon eſcient, que n'ayans obeï à l'Edit, ils eſtoyent encourus és peines contenues en iceluy. Sur quoi quelques vns les aduertiſſoyent chaudement de prendre garde a eux meſmes, en general, & en particulier, & eux comme membres de la Communauté de Payſanne, prierent les Syndiques de ladite Communauté d'interceder pour eux, alleguans les raiſons pour leſquelles ils ne s'eſtoyent eſtimez compris en l'Edit, & pource n'y auoyent deſobeï par aucune malice.

Ces Syndiques, ou a bon eſcient, ou par acquit, firent ſur ceci pluſieurs voyages, mais rapportans touſiours des nouuel-

les empirées,& telles qu'a la fin ils trouuerent bon de suiure vn tel parti. les hommes (ayans donné ordre à leurs familles, lesquelles ils laisserent en leurs maisons) se retirerent tous vers les montagnes occidentales, ceux qui estoyent capables de manier les armes (qui estoyent enuiron deux cens) auec leurs armes, & se retirerent en la Chastellenie de Chasteau Dausin, leur voisine, mais du Dauphiné, & les autres moins dispos, se tenoyẽt retirez en leurs plus hauts forestages. Mais auant leur despart ils auoyent fait entendre aux Papistes leurs circonuoisins, qu'eux estans en necessité de se retirer pour les menaces qu'on leur faisoit à cause de la Religion, & ne pouuans conduire leurs familles en leur compagnie, ils les prioyent de les auoir pour recommandees, & s'asseurer d'auoir bien tost d'eux la recognoissance du bien, ou du mal qu'ils leurs feroyent, ou leur laisseroyẽt faire. Or de ceci l'euenemẽt fust tel, que lesdits Papistes, ou de crainte, ou pour autres raisons, solliciterent tant, que finalement ils obtindrent des superieurs qu'ils pouuoyent retourner & habiter asseurément en leurs maisons, iusques à nouueau aduis: ce qu'ils firent, & y demeurerent encores en faueur de cet interim par plusieurs annees.

Durant cette persecution, le Sieur Dominique Vignaux Pasteur de l'Eglise du Villar de Val Luserne, & l'vn des plus vieux és Eglises des Valles, & orné de grands dons, escriuit plusieurs lettres considerables, tant aux fideles persecutez, pour les exhorter à perseuerance, & patience, en les encourageant par ardentes consolations, qu'aussi à quelques Seigneurs de marque, pour les supplier d'interceder pour les poures persecutez, & specialement au Seigneur de la Mente gouuerneur du Marquisat, auec lequel il auoit quelque priuauté, auquel il proposoit amplement la iustice de la cause que soustenoyent les persecutez, auec autres notables raisons pour induire ce Seigneur a prendre la protection des poures affligez.

CHAPITRE

CHAPITRE XLVIII.

Reformés du Val Luserne assaillis par tentations, disputes, & persecutions, par qui & comment.

APRES tel succes de la persecution contre les Marquisans Reformés, on en commença vne autre pour la mesme cause en la Vallee de Luserne, en cette sorte. Au commencement de Feburier 1602. arriuerēt à Luserne, le Seigneur Comte Charles de Luserne, le gouuerneur Ponte, l'Archeuesque Broglia, auec grande suitte, specialement de Moines, Iesuites & autres. Ces Seigneurs logez au Palais dudit Sieur Comte, y firent appeller tous les Chefs de familles de la Religion, habitans dans Luserne, qui y estoyēt en bon nombre, & des principales, comme auoit esté, & continué dés deuant la memoire de tous hommes viuans, & leur proposerent, que S. A. ne vouloit plus permettre à aucun de la Religion d'habiter dans Luserne, & pourtant qu'ils se disposassent, ou à changer de Religion, & aller à la Messe, ce que faisant S. A. leur promettoit de grandes faueurs outre la iouissance de leurs biens, & commoditez, ou à quitter Luserne, & ses commoditez, sans aucune esperance d'y pouuoir retourner habiter,, & en outre s'apprester à des calamitez inéuitables. Ce qui leur fut exageré en telle sorte qu'vne partie fleschit à leurs persuasions, & les autres demeurerent constans.

De Luserne ces Seigneurs descendirēt à Bubiane où aussi vne bōne partie des familles & des principales estoyent de la Religion, comme auoit aussi esté d'ancienneté, mais leurs discours n'y firent ployer personne vers la Messe, ce qu'estant par eux attribué au zele, & fermeté de quelques principaux Reformés dudit lieu, ils firent que le Prince les fit demander pour aller à lui à Thurin, esperās que le respect de S. A. auroit plus de pouuoir pour les esbranler que toutes leurs propositions, & que cependant en leur absence on pourroit plus facilement venir à bout du demeurant.

Les appellez furent M. Valantin, & Matthieu Boules, freres,

Samuel Fale, & Pierre Moresc, lesquels arriuez à Turin, furent, par des courtisans apostez, aduertis que le Duc estoit informé qu'il n'auoit tenu qu'à eux quatre, que ceux de leur Religion à Bubiane ne s'estoyent conuertis, que pour ce il les auoit fait appeller pour les exhorter encores lui mesme vne fois amiablement à embrasser sa Religion, & que s'ils ne vouloyent receuoir vn rude affront, ils se gardassent de lui contredire, & que sa volonté estoit de leur parler à chascun à part. Sur ce M. Valentin fut introduit deuant S. A. qui lui dit, *que son desir estant de voir tous ses subiects viure vniment en sa Religion, & sçachant combien lui y pouuoit seruir au lieu de Bubiane, pour la reputation en laquelle il y estoit parmy les siens, il l'auoit fait demander pour l'exhorter à embrasser la Religion Catholique Apostolique & Romaine, laquelle lui son Prince suiuoit, & apres, à vouloir y induire les autres ses voisins de mesme Religion, auec son exemple par ses exhortations, ce que faisant, outre son propre profit spirituel qu'il en acquerroit, il en auroit des recognoissances telles qu'il cognoistroit quel grand plaisir il auroit fait à son Prince.*

A ceci Boule respondit, *qu'il supplioit S. A. de s'asseurer que apres le seruice de Dieu, il n'auoit nul plus grand desir que d'obeir & complaire à sadite Alteſſe, au seruice de laquelle il employeroit volentiers au besoin sa personne, & ses biens, comme il deuoit, mais que quant à sa Religion, qu'il s'asseuroit estre la vraye, estably de Dieu en sa parole, il ne pouuoit l'abandonner sans desobeir à Dieu, & blesser sa conscience, en telle sorte qu'il ne penseroit auoir iamais autre consolation en son ame, s'il quittoit sa Religion, & pourtant qu'il supplioit S. A. de se contenter de ce qu'il pouuoit faire en bonne conscience, & lui laisser sa Religion en liberté, laquelle il prisoit plus que sa propre vie.* A quoi le Duc repartit, *qu'aussi bien lui auoit soing du salut de son ame, & estimoit que sa Religion estoit la vraye, qu'autrement il ne la voudroit suiure, ny exhorter aucun à l'embrasser: qu'il feroit cognoistre à ceux qui le feront, combien ils lui auront fait de plaisir, mais qu'il ne vouloit violenter la conscience d'aucun.* Et sur ce le congedia amiablement, & lui fortit fort consolé d'vn tel succez, mais on ne lui permit pas de le signifier à ses compagnons ausquels au contraire ils dirent, que ledit Valentin auoit consenti à la volonté du Duc, & que s'ils faisoyent

autrement

autrement, mal leur en prendroit.

Ceux ci introduits l'vn apres l'autre, & le Duc leur ayant en ſubſtance fait les meſmes propoſitions qu'au premier, ils lui reſpondirent, *Qu'eſtans nais, baptiſez, & nourris en la Religion de laquelle ils ont fait profeſſion iuſqu'à preſent, laquelle ils croyent eſtre la vraye, ils euſſent receu pour faueur ſinguliere de S. A. la liberté d'auoir continué en icelle: mais que ſi S. A. n'agreoit pas qu'ils y continuaſſent, ils ſe ſoumettoynt à ſa volonté.* Le Duc reſpondit, *qu'en le faiſant il leur feroit cognoiſtre és bonnes occaſions combien ils lui auoyent fait de plaiſir,* & ſur ce les congedia auſſi amiablement, mais ils ne ſortirent pas conſolez comme leur compagnon, lequel leur ayant apres cela raconté en quelle ſorte il auoit reſpondu au Duc, & la reſponſe qu'il en auoit eu, il furent extremement faſchez de n'auoir mieux fait, & quelque temps apres ayans fait recognoiſſance de leur faute, ſe temirent en l'Egliſe.

Cependant l'Archeueſque auec ſes Moines, ne ceſſoit d'aſſaillir par diſputes, flatteries, & promeſſes, les Reformés de Bubiane, & lieux circonuoiſins pour les tirer en ſon Egliſe, & le gouuerneur Ponte de l'autre coſté par menaces, & Edits rigoureux faiſoit tous ſes efforts pour les pouſſer hors de la Reformee, & entre les autres il en fit publier vn le 23. iour du ſuſdit Feburier, *par lequel il commandoit à tous ceux de Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil, qui ne voudroyent aller à la Meſſe, de ſortir deſdits lieux dans cinq iours à peine de la vie, & de confiſcation de tous leurs biens.*

Pour y remedier les Egliſes du Val Luſerne deputerent vers S. A. & la ſupplierent bien humblement, *de ne permettre que par telles nouueautez fuſt oſtee à ceux de la Religion deſdits lieux, la liberté qu'ils auoyent euë touchant la Religion de Pere en Fils, de temps immemorial, approuuee par le feu Duc Emanuel Philibert ſon Pere d'heureuſe memoire, au nom duquel Monſieur de Raconis ſon Couſin l'an 1561. en la pacification de la guerre, les fit remettre en leurs maiſons auec la iouyſſance des libertez ſpecifiees és articles de ladite pacification, & depuis en auoyent touſiours iouy, qu'ils ſupplioyent bien humblement S. A. de ſe mettre en memoire les promeſſes qu'elle leur auoit tant ſouuent faites, & ſpecialement au*

Villar l'an 1595. retournant de la prise de Mireboue, qu'elle ne leur innoueroit rien touchant leur Religion, & que si quelqu'vn vouloit entreprendre de les y molester qu'on l'en aduertit, & qu'elle y remedieroit : qu'on l'aduertissoit donc que le Gouuerneur Ponte a faict nouuellement publier des Edicts rigoureux contraires ausdites libertez & vsages, & partant ils supplioyent humblement S. A. d'y remedier.

Le Duc leur fit responſe, *Qu'il ſe ſouuenoit fort bien de ce qu'il leur auoit dit au Villar, & ailleurs, & qu'il leur diſoit encore le meſme maintenant, & qu'auſſi bien il ne diſoit rien ſinon à ceux qui habitoyent à Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil, auſquels pour le preſent il ne pouuoit accorder la liberté demandee.* De laquelle reſponſe le Gouuerneur Ponte eſtant aduerti fit derechef publier vn Edict le 2. de Mars 1602. commandant aux ſuſdits *de ſortir deſdits lieux dans deux jours, ſauf que dans ce terme ils lui portaſſent vn certificat de l'Archeueſque de la liberté de pouuoir demeurer.*

Or pource que pluſieurs de la Religion ne pouuans autrement ſe deliurer des importunitez des Moines, leur auoyent dit qu'ils n'eſtoyent gens de lettres, ni capables à deſuelopper leurs ſubtilitez, que pource ils n'en vouloyent diſputer auec eux, mais que s'ils pouuoyent prouuer au Sieur Auguſtin Gros leur Paſteur, que la Meſſe n'eſt point repugnante à l'Eſcriture ſaincte, ils y iroyent ſans qu'on print tant de peine. L'Archeueſque penſant auoir gagné vn bon poinct, fit venir vn ſauf-conduit de S. A. donné à Thurin le 20. de Feurier 1602. par lequel eſtoit permis audit Sieur Auguſtin Gros *d'aller à Bubiane pour conferer auec l'Archeueſque, pour tout le temps qu'il y ſeroit, & ce auec toute aſſeurance pour l'allee, venue & ſeiour, defendant à tous d'y contreuenir à peine de la diſgrace de S. A.*

Les Reformés de Bubiane aſſeurés de la ſuffiſance de leur Paſteur, & deſireux de voir les Moines rembarrés par ſon moyen, lui enuoyerent la copie authentique du paſſe port, auec promeſſe de l'Original, & de lui enuoyer compagnie ſuffiſante, s'il promettoit d'y aller. Mais lui leur eſcriuit, *Qu'il n'auoit nul beſoin de ce paſſe-port, n'ayant rien à deſmeſler auec l'Archeueſque, ni auec les ſiens, & qu'en outre ſon Egliſe ne lui permettroit*

pas de s'aller precipiter entre les mains de ceux qui font profeſſion de n'eſtre tenus d'obſeruer les aſſeurances données à ceux qu'ils eſtiment heretiques, & en lieu tout enuironné de peuples ennemis de la Religion. Que quant à ſon Prince il le remercioit bien humblement du paſſe-port donné, & de la protection promiſe : mais que quant à l'Archeueſque ſi parauanture il auoit deſir de conferer auec lui des poincts de la Religion, il pourroit venir en toute aſſeurance à ſainct Iean, ou Angrogne, où n'y auoit rien à craindre pour vne partie ni pour l'autre. Et que ſous le bon plaiſir de S. A. il ne refuſeroit point de conferer auec lui, ou auec ceux qu'il lui plairoit de ſes Theologiens, auec les armes de la Parole de Dieu, & moyennant les conditions requiſes à vne Conference modeſte, & bien reglee, eſcrite le 3. Mars 1602.

Les Reformés de Bubiane firent voir ceſte reſponſe à l'Archeueſque, qui ne la jugea pas impertinẽte, ni auſſi deuoir refuſer ceſte occaſion de gagner tant de perſonnes qui promettoyent d'aller à la Meſſe, ſi on la prouuoit au Miniſtre eſtre accordante à la Sainte Eſcriture de la Bible, pource il nomma pour principal cõferant de ſon coſté le Docteur Antoine Marcheſi Profeſſeur & Recteur des Ieſuites à Thurin, & fut aſſignee la diſpute pour le 12. de Mars ſuſdit, à la bourgade des Appie au milieu de ſainct Iean, l'Archeueſque n'y vint pas, mais bien d'autres Eccleſiaſtiques, & bon nombre d'autres principaux de l'Egliſe Romaine auec l'aſſiſtance du Seigneur Comte Emanuel de Luſerne. La principale partie de la diſpute fut ſur ce que le Ieſuite pretendoit de prouuer, *Que la Meſſe eſt enſeignee & ordonnee par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & qu'elle ſe trouue en l'Eſcriture ſainte.* Mais au fort de la diſpute le Miniſtre preſſant le Ieſuite de prouuer toutes les parties de la Meſſe vne par vne par l'Eſcriture ſaincte, il fut reduit à confeſſer que la pluſpart de ces parties eſtoyent des choſes adjouſtees par l'Egliſe de temps en temps, Et alors le Miniſtre declara haut & clair, *Que puis que le Ieſuite auoit auoüé que telles & telles parties de la Meſſe (qui ſont toutes celles que l'Egliſe Reformee y condamne) ne ſont point de l'Inſtitution de Chriſt ni des Apoſtres, il promettoit d'aller lui-meſme à la Meſſe, & d'exhorter tous ſes auditeurs à y aller, pourueu que l'ayant deſpouillee de toutes*

ces additions ſuperſtitieuſes, on n'y laiſſaſt que ce que Chriſt auoit inſtitué, & les Apoſtres practiqué en la meſme forme que l'Egliſe Apoſtolique le celebroit, & demonſtra combien c'eſt choſe inique & barbare de perſecuter & tourmenter tant cruellement les vrais Chreſtiens pource qu'ils ſe veulent tenir à l'Inſtitution de Chriſt, & ſuiure le chemin qu'a tenu l'ancienne Egliſe Apoſtolique.

Ceci conſola, & conferma les fideles aſſiſtans, & fit baiſſer la teſte à pluſieurs des aduerſaires, & tous voyãts la nuict s'approcher, requirent qu'on mit fin à ceſte journee de Conference. Sur quoi le Miniſtre declara que le temps ne permettant pas de paſſer plus auant pour lors, il attendroit de pied coi ſon Antagoniſte, pour continuër la Conference, & acheuer de prouuer la vanité de ſes allegations. Sur ce chacun ſe retira, apres que le Miniſtre & les ſiens eurent loüé Dieu de ſon aſſiſtance.

Or apres le Miniſtre demeuroit attendant nouuelles de ſon Antagoniſte, ou de quelqu'autre enuoyé par l'Archeueſque, pour continuër la Conference: mais nul ne comparoiſſant de ce coſté-là: le Miniſtre auſſi ſe taiſoit, juſqu'à ce qu'il eut entendu par vne lettre de Guillaume de Thurin Prieur des Auguſtins de Villefranche, eſcrite le 27. d'Auril, *Que le Ieſuite s'eſtoit vanté d'auoir fait confeſſer au Miniſtre que le corps de Chriſt eſt au Sacrement de l'autel: d'où ce Prieur prenoit occaſion d'exhorter le Miniſtre (anciennement ſon familier en la Moinerie) à retourner en la Papauté, cependant qu'il en auoit le loiſir, eſtant deſia l'onzieſme heure du iour.* A laquelle le Miniſtre reſpondit le 4. de May, repreſentant au Prieur *les grandes conſolations qu'il auoit eu & auoit d'auoir abandonné la Papauté auec ſes delices, & s'eſtre retiré en la vraye Egliſe, ce qu'il n'auoit pas fait precipitément, ni par conſiderations charnelles, mais auec meures cõſiderations ſpirituelles guidees par l'Eſprit de Dieu, & qu'il n'auoit garde de ſuiure ſon conſeil: ains au contraire l'exhortoit lui qui eſtoit auſſi en l'onzieſme heure du iour à laiſſer cependant qu'il en auoit la commodité,* (à ſon exemple) *le royaume des tenebres pour ſe retirer en la vraye Egliſe Reformee purgee de tant d'abus, erreurs & vices qui regnẽt en l'Egliſe Romaine, & quant aux vanteries du Ieſuite Marcheſi,* lui reſpond, *Qu'il ne s'en eſmerueille pas, attendu que la couſtume de telles*

de telles gens eſt de ne confeſſer iamais la verité, qui eſt bannie de leur regne, & qu'ils ont accouſtumé de crier victoire en s'enfuyant de la bataille auec la teſte briſee. Que s'il vouloit ſe glorifier, il deuoit le faire en la Valee, où la diſpute auoit eſté faite, & où eſtoyent les teſmoins de part & d'autre, qui euſſent peu ſauoir s'il diſoit la verité, ou non: & s'il euſt eu du bon, il n'euſt point refuſé de retourner au lieu du combat, où il eſtoit attendu, ſelon la promeſſe qui en fut faite lors qu'on ſe ſepara. Le Prieur enuoya ceſte lettre à l'Archeueſque de Thurin, qui la communiqua audit Ieſuite, lequel ſe ſentant piqué, eſcriuit le 8. de Iuin vne longue lettre au Miniſtre, qui lui reſpondit le 15. où apres quelques termes de mutuels reſſentimens, ils taſcherent à ſuppleer par eſcrit, & de loin, à ce qu'ils n'auoyent peu le iour de la diſpute. Mais le Ieſuite ne retourna plus pour conferer verbalement quelque reproche que le Miniſtre lui ſceut propoſer du deshonneur qu'il s'acqueroit par telle fuite.

Or l'Archeueſque & les ſiens voyans que la diſpute publique ne leur auoit acquis, non plus de Proſelytes que leurs artifices particuliers: & que toutes les Egliſes s'employoyent pour les aſſaillis & perſecutés, firent publier vn Edit qu'ils auoyent obtenu dés le 25. de Feurier, *qui defendoit les Eſcholes & exercices d'office public à ceux de la Religion, en pluſieurs lieux & le commerce entre ceux des deux religions*, & comprenoit auſſi pluſieurs autres articles prejudiciables aux libertez accouſtumees, où par tout, plus qu'on n'auoit accouſtumé, on qualifioit ceux de la Religion du tiltre d'heretiques, pour faire penſer qu'il y auoit occaſion de les perſecuter.

Apres ceſte publication, quelques vns de ceux qui (peut eſtre) s'eſtoyent employés à faire eſclorre cet Edit, comprenant pluſieurs defenſes pour en faire accepter quelques vnes, parlerent à quelques Syndiques de la Religion du Val Luſerne, leur diſans, qu'il y auoit eſperãce de faire moderer l'Edit, pourueu que promptement & ſans bruit on allaſt au recours. Ce qu'ils firent cauteleuſement, afin que ce recours ſe fit ſans la deue communicatiõ: tellement que ces Syndiques ſe laiſſerent perſuader à former entr'eux & quelques vns de contraire Religion vne ſupplication non telle qu'il faloit, & l'enuoyerent

ſans commun aduis des directeurs des Egliſes. Et fut ceſte ſupplication decretee le 29. de Mats 1602. auec modification ſur pluſieurs articles, mais non en telle ſorte qu'on s'en peut contenter, & furent aſprement cenſurez ces Syndiques de la Religion, qui s'eſtoyent laiſſez perſuader aux aduerſaires de la Religion, à preſenter vne ſupplique au nom du General des Egliſes, ſans le leur auoir communiqué. Et fuſt conclu de ne recognoiſtre point cette ſupplique pour legitime, & en deſauoüant celle là, en former & enuoyer d'autres faites conuenablement: toutesfois ceux de delà la riuiere commandez de quitter leurs maiſons, ſe ſeruirent cependant dudit decret, pour iouyr du terme qu'il leur prolongeoit, mais ils y furent continuellement aſſaillis, & ſpecialement le ſuſnommé. M. Valentin Boulle qu'on deſiroit de vaincre ſur tous autres, & auquel pour l'eſpouuanter on diſoit que combien que le Duc lui euſt parlé doucement, que neantmoins il eſtoit fort irrité contre lui, ils penſerent auſſi le gagner par le moyen de ſa femme Leonore, laquelle auoit eſté Papiſte, & eſtoit filleule du Comte Charles de Luſerne: mais ils la trouuerent non moint reſolue que ſon mari à quitter tout pour la Religion: comme ils firent pour s'eſloigner des continuelles tentations & ſe retirerent à Bobi.

La cherté du blé eſtoit alors fort grande en Piedmont, & on n'en trouuoit pas meſmes à achepter à quel prix que ce fuſt. Mais on en preſentoit, & promettoit on largement & ſans argent à tous ceux qui vouloyent promettre d'aller à la Meſſe, on leur preſentoit auſſi argent, & autres choſes attrayantes, qui eurent plus d'efficace enuers quelques vns en leur extreme neceſſité, que toutes les diſputes de l'Archeueſque, & des Moines: mais les Papiſtes de Bubiane, & des lieux circonuoiſins ne ſe monſtrerent point reſiouis de leur accroiſſement en leurs Meſſes, voyans qu'ils n'eſtoyent accreus que de quelques miſerables, & non pour amour de leur Religion, mais ſeulement pour auoir du pain & de l'argent en leur neceſſité.

CHAPITRE

CHAPITRE XLIX.

L'Archeueſque de Thurin va en Val Perouſe. Et de là en Val Cluſon, & ce qu'il y fit. Quatre hommes de Pinaſche appelés à Thurin, & ce qui en aduint. Edict contre vne partie des habitans en val Perouſe. Nouuelles moleſtes ailleurs contre les Reformez. Le Cheualier de Ponte eſcrit, & vient és Valees. Reſponſe des Valees. Les Valees ſupplient. Le Gouuerneur Ponte priſonnier. Valees en apprehenſion.

L'ARCHEVESQVE ayant exploité en la Valee de Luſerne (comme a eſté dit) alla pour en faire de meſme en celle de Perouſe; & arriué au Dublon le 25. de May, ſe logea chez Iean Bouchard, ſurueillãt du lieu, ſous pretexte que c'eſtoit l'hoſtellerie plus commode, mais en effect pour auoir plus de commodité de le practiquer, & le tirer à ſon parti, auec ſa femme qui auoit eſté Papiſte, mais il n'y gagna rien, ni enuers les autres auſſi, parquoi il s'alla loger à la Perouſe, où il ſejourna quelque tẽps faiſant faire journellement des diſtributions de bled, pain, argẽt, & autres choſes aux poures qui alloyent à la Meſſe, & aux Reformés qui promettoyent d'y aller: mais il en gagna fort peu par ce moyen, combien que la diſette fuſt alors fort grande.

Au mois de Iuin on fit defenſe par la plaine du Piedmont de receuoir ceux de la Religion des Valees qui auoyent accouſtumé d'y aller moiſſonner, ſauf qu'ils en portaſſent permiſſion de l'Archeueſque, eſperans qu'en telle neceſſité pour pouuoir ſe ſecourir du bled de la plaine, pluſtoſt meur qu'és Valees de quelques dix ou douze jours, ils promettroyent d'aller à la Meſſe: mais il ne s'en trouua quaſi point qui voulut acheter tant cherement ſi peu d'anticipation. Et l'Archeueſque ne laiſſa pas de donner le billet de permiſſion à quelques poures de la Religion, qui le lui demanderent ſans leur faire promettre d'aller à la Meſſe, voyant qu'ils ne le feroyent que contre leur volonté.

Durant ce ſejour le Chaſtelain & les principaux Papiſtes du Val Perouſe conſeilloyent aux Reformés leurs voiſins de faire quelque preſent à l'Archeueſque, & le prier de les auoir pour recommandés à S. A. enuers laquelle il auoit ſi grand credit, & meſmes à leur dire eſtoit en chemin pour mõter és plus hauts degrez de la Hierarchie Romaine, & que ce ſeroit vn grand poinct d'auoir acquis ſa bien vueillance, qu'eux-meſmes contribueroyent à ce preſent, lequel toutefois ne ſe fit pas, pour des conſequences qu'on conſidera, dequoi l'Archeueſque fut marri, en ayant eſté aduerti par ceux qui auoyent donné le conſeil.

Le 3. de Iuin, le Capitaine Catin bon homme, Gouuerneur au Chaſteau l'alais Louys arriua à ſainct Germain, & preſenta au Sieur Dauid Roſtain Paſteur du lieu, vne lettre italienne ainſi traduite.

Aux Miniſtres de la pretenduë Religion Reformee du Val Perouſe.

QVelques vns de voſtre Religion pour ſatisfaire à leur conſcience & eſtre eſclaircis d'aucuns poincts en matiere de foy, deſirent de vous ouyr en ma preſence, & afin qu'en venant vous ne doutiez de rien, j'ay voulu vous aſſeurer qu'en vous contentant de venir ici, ou au Dublon, pour l'affaire ſuſdit, ne vous ſera donné aucune faſcherie, au venir, ſejour & retour, ains vous ſera vſé de toute courtoiſie & bien-vueillance. Sur quoi ie vous prie du Seigneur tout vrai bien. De la Perouſe le 3. de Iuin 1602.

CAROLO Arciueſcouo di Torino.

Le Capitaine Catin en donnant ceſte lettre audit Paſteur, le pria d'exhorter le peuple de Sainct Germain, à n'entreprendre rien contre l'Archeueſque durant ſon ſejour au val Perouſe: Il en dit de meſme au Capitaine Bergat, l'exhortant auſſi à ne communiquer point auec les bannis du Val Luſerne; Sur quoi on s'apperceut que l'Archeueſque ne ſejournoit pas ſans peur en ces lieux-là. Mais on jugea que le ſujet de la lettre aux Miniſtres eſtoit vne inuention trop groſſiere pour vn tel perſonnage,

ſonnage. Auſſi bien leſdits Miniſtres lui reſcriuirent auſſi toſt, *Qu'ils ne croyoyent pas qu'aucun de leurs Egliſes fuſt allé lui faire entendre le pretendu deſir qu'il eſcriuoit, & que s'il deſiroit en eſtre creu, qu'il le pourroit eſtre en nommant ces perſonnes là. Mais que s'il leur propoſoit ceſte inuention pour les tirer à quelque Conference auec ſes Theologiens, il n'y faloit autre façon que de les en aduertir clairement, & qu'il les trouueroit tous appreſtés à ſouſtenir la verité de leur Religion par la Parole de Dieu contre quiconque ſe preſenteroit pour la combattre par la meſme Parole, & ce ſous le bon plaiſir de S. A. & moyennant les conditions requiſes à vne bien reglee Conference. Combien qu'il leur ſemblóit qu'il euſt deu premierement faire acheuer la diſpute qu'il auoit fait commencer par le Ieſuite Marcheſi, auec le Sieur Auguſtin Gros, ſans entreprendre tant de diſputes, & n'en finir aucune, auec peu de reputation.*

L'Archeueſque ne repliqua rien à ceſte lettre, ni ne parla plus de ces affaires là, mais fit vn court voyage à Thurin, puis retourna encore à la Perouſe, pour y moiſſonner quelqu'vn durant la diſette, & les moiſſons par les moyens dits ci deuant: mais il en moiſſonna peu, & pas vn pour amour de la Religion Papale: mais pour auoir du pain corporel, combien que les Egliſes Reformees faiſoyent auſſi durãt ce temps des collectes, & des diſtributions extraordinaires. Puis l'Archeueſque s'en eſtant allé, ceux qu'il penſoit auoir gagné, reconurent leur faute, & retournerent en la vraye Egliſe.

De la Perouſe l'Archeueſque monta en Valcluſon, qu'il pretend eſtre enclos dans ſon Archeueſché, d'autant que ceſte Valee eſt deçà les Alpes, combien qu'au reſte elle appartiene au Roy de France: mais s'il y euſt voulu faire chanter Meſſe, il lui euſt falu faire porter de la Perouſe tout ce qui y faiſoit beſoin, & y conduire auſſi les aſſiſtans. Car en ceſte Valee là ne ſe trouuoit aucune de ces choſes, n'y ayant eſté dit Meſſe de fort long temps.

On entreprit auſſi de moleſter en ce temps les Reformés du Taluc, petit lieu montagneux pres du Grand Dublon: où d'ancienneté auſſi ils ont eſté de la Religion. Mais apres leur auoir fait quelques commandemens de ſortir ou d'aller à la Meſſe, on les laiſſa finalement en paix en leur Religion, &

en leurs maiſons.

Or l'Archeueſque auec ſa Meinerie ne pouuans rien faire pour leur parti en Val Perouſe, ainſi qu'a eſté dit, ils eſſayerent s'ils pourroyent par autre moyen en tirer à eux quelqu'vn de quelque reputation. Pource le Gouuerneur Ponte fit entendre à Michel Gilles, Antoine Martinat, Iean Micol, & à Iean Bouchard, tous quatre des principaux de l'Egliſe de Pinaſche, que le Duc les demãdoit à Thurin, & pource leur ordõnoit d'y aller prõptement receuoir ſes commandemens. Surquoi Martinat conſiderant qu'ils n'eſtoyent demandés qu'à l'inſtigation des aduerſaires de la Religion pour les ſolliciter, ou peut eſtre forcer à la reuolte, n'y voulut point aller. Les autres trois eſtans arriués à Thurin, s'adreſſerent à leur Gouuerneur, qui leur dit, *Que le Duc eſtant informé de l'eſtime en laquelle ils eſtoyent en Val Perouſe, lui auoit declaré auoir deſir de les voir, & de les exhorter à embraſſer ſa Religion, & eſtre bons inſtrumens pour y en attirer d'autres: Et que lui auoit promis à S. A. ſur ſon hõneur qu'ils le feroyent, Que pource il les prioit de ſe diſpoſer de complaire à leur Prince, & à lui leur Gouuerneur, qu'ainſi faiſant il leur feroit auoir de S. A. tout ce qu'ils lui voudroyent demander dés maintenãt, & à l'aduenir, & que lui auſſi s'employeroit touſiours pour eux vigoureuſement en toutes les occaſions qu'ils en pourroyent auoir.*

Ces trois lui reſpondirent *Que s'il euſt promis pour eux à S. A. choſes qui concernaſſent ſeulement les biens de ce monde, ou œuures corporelles qu'ils penſſent faire ſelon Dieu, pour la ſinguliere affection qu'ils auoyent de ſeruir & complaire à S. A. & à lui, ils ne l'euſſent point deſdit, mais que quant à leur Religion, qu'ils ſauent eſtre la vraye, ils ne la peuuent quitter pour aucun reſpect de ce monde, & pource qu'ils le prioyent, & prieroyent S. A. de ne les en preſſer point.* Alors ce Gouuerneur tranſporté de colere deſgorgea contre eux vn amas d'horribles injures, & de terribles menaces: puis reuenu vn peu à ſoi, leur commanda d'attendre à Thurin la commodité de S. A. pour lui parler. Ce qu'ils firent pour quelques iours, puis voyãts qu'on ne leur diſoit autre choſe, ſe retirerent: dequoi le Gouuerneur indigné, leur fit faire commandement de retourner à Thurin dans trois iours à peine de l'indignation de S. A. & de la confiſcation de tous leurs biens:

ils,

ils y retournerent donc vers la fin de Iuillet 1602. & furent presentez au Duc, qui les exhorta fort affectueusement de vouloir embrasser sa Religion, y adioignant plusieurs promesses. Mais eux lui ayans protesté de leur sincere affection à son seruice, en toutes choses selon Dieu, le supplierent de les laisser en la liberté de leur conscience, qu'il leur auoit iusques alors touiours promise, & permise, leur estant plus chere leur Religion que leur vie. Alors le Capucin Kibot cy deuant plusieurs fois nommé, & qui couroit par tout cerchant telles occasions, importunoit le Duc de leur faire promettre d'aller à la Messe, tant pour eux que pour la consequence enuers d'autres, & mesme poussoit ces trois vers S. A. & faisoit par gestes, & par paroles tout ce qu'il pouuoit pour induire le Duc, & eux à son desir. Mais le Duc lui dit, *qu'il les laissast, & que s'ils le vouloyent faire librement, ils lui feroyent plaisir, & leur en feroit de fauorables recognoissances, mais qu'il ne les vouloit point contraindre, & les congedia benignement.*

Ceci n'ayant succedé au desir des aduersaires, ils proposerent à S. A. qu'au long du grand chemin en Val Perouse, la plus part des habitans estoyent de la Religion, qui par leurs façons de faire estoyent en scandale aux passans, et qu'il seroit bon de les en faire deshabiter, & firent eselorre vn Edict qui defendoit à ceux de la Religion d habiter és lieux qui sont proche du grand chemin, & que tous ceux qui y habitoyent desia cussent à s'en retirer, & aller habiter de l'autre costé de la riuiere vers Pramol. Sur quoi toute la Vallee en enuoya à recours vers S. A. les Papistes auec les Reformés pour lui remõstrer que ceux de l'Eglise Romaine ne pouuants en tout le Val Perouse, arriuer à la sixiesme partie des habitans, toute la plaine de ladite Vallee demeureroit presque deshabitee, si le dit ordre deuoit estre obserué, outre qu'il estoit impossible que tant de familles peussent habiter aux mõtagnes Orientales où l'on les cõtraignoit, estãt le lieu (sans cela) desia assez peuplé. Et les deputez Papistes tesmoignoyẽt que les Reformez habitans au lõg du grãd chemin, ne leur estoyent point en scandale, ni à aucun autre qu'ils sceussent, par iuste occasion, pourtant supplioyent autant les vns que les autres qu'on peut continuer l'habitation à l'accou-

ſtumee, veu qu'elle eſtoit vtile au ſeruice de S.A. & n'eſtoit dommageable à aucun, que les pretendus ſcandales, deſquels on l'auoit informé, n'eſtoyẽt que calomnies d'aduerſaires paſſionez. Le Duc ne mõſtra pas pour lors de les vouloir exaucer, mais leur fut dit par vn de ſes Miniſtres, qu'ils mõſtraſſent pour deux ou trois ſemaines quelque ſigne d'obeiſſance, tenans les portes des maiſons & des boutiques qui ſont deuers le chemin fermees, puis que le tout s'accommoderoit. Ce qui fut fait, & depuis on ne leur en a plus parlé, ni auſſi à ceux de la bourgade des Clots au Val de S. Martin, auſquels on auoit fait le meſme commandement.

Au meſme temps on alloit auſſi exactement recerchant & deſchaſſant du Marquiſat de Saluces quelques familes & perſonnes particulieres qui depuis le deſpart des autres s'y eſtoyent encores tenues à demi cachees chez leurs parens, & amis, & és Vallees on alloit recerchant tout ce qu'on pouuoit en general, & en particulier pour les moleſter, meſmes durant la famine ſuſdite vers la fin du printemps, ce qui accreut le nombre des bannis par pluſieurs reduits en ce temps là, comme au deſeſpoir, eſtans contraints auec telle diſette d'abandonner leurs maiſons. Et entre autres ſe trouuerent quatre ieunes hommes de Bubiane de la Religion, qui venans de Bubiane vers Luſerne, rencõtrerent vn des habitãs de Luſerne, Papiſte paſſionné, & ſelon qu'on diſoit, fiſcal ſecret de l'Inquiſition, & vn des principaux inſtigateurs des perſecutions, qui alloit en compagnie d'autres vers Bubiane, & le tuerent d'vn coup d'harquebute, ſans offenſer ceux de la compagnie, ni toucher à rien qu'il euſt ſur ſon corps, ce qu'ayant fait, ils s'accompagnerent auec les bannis pour leur conſeruation.

A la compagnie de ces bannis ſe vint auſſi ioindre vn Iean Thomas Berton de Bagnol Papiſte, (apparent homme de guerre) qui ſe diſoit eſtre en danger chez ſoy: mais peu apres les bannis ayant eu aduis, & indices, qu'il les vouloit trahir, ils l'allerent tuer a Campillon dans vne maiſon, où il s'eſtoit preparé pour ſe bien defendre, ayant eu aduis de leur deſſain: mais tant de bouches à feu qu'il tenoit là preparees ſur vne table, ne le peurent garentir. Ils firent auſſi d'autres vengeances qui

deſplai-

deſplaiſoyent fort aux gens de bien, nonobſtant tous les pretextes & raiſons qu'ils propoſoyent à ceux qui les en cenſuroyent viuement.

Or nonobſtant le continuel deuoir que les principaux des Egliſes, & ſpecialement les Paſteurs faiſoyent pour empeſcher tous excez, par viues exhortations, cenſures, & ſuſpenſion des Sacremens, les aduerſaires de la Religion ne laiſſoyent de calomnier les Egliſes, comme ſi elles euſſent eſté coulpables de tous les excez des bannis, & firent ce qu'ils peurent pour irriter le Duc contre elles, le conſeillant de prendre ceſte occaſion, pour deſtruire les Egliſes des Vallees. Et en effect on auoit des aduis de tous coſtez, & de bons lieux, qu'elles auoyēt occaſion extraordinaire de prier, & veiller ſoigneuſement, & ſur ce les Paſteurs, & autres conducteurs des Egliſes en leur aſſemblee du 5. d'Aouſt, conſiderans les maux qu'on voyoit, & ceux qu'on craignoit, afin d'eſmouuoir vn chaſcun à auoir recours à Dieu auec grande humilité, & ardente affection, ordonnerent la celebration du ieuſne public, pour le 11 & 12. iour du meſme mois d'Aouſt, ſuiuant la forme de tout temps obſeruée en l'Egliſe en ſemblables occaſions. On ordonna auſſi, & furent nommez quelques Paſteurs des plus vigoureux, pour aller viſiter les Egliſes qui en auoyent plus beſoin, & y aſſiſter à leurs Paſteurs ordinaires, aux remedes requis pour empeſcher le progres des maux. Et outre cela chaſcun penſa à ce qui eſtoit neceſſaire pour vne legitime conſeruation: Mais ce que plus on craignoit lors, ce fut que les bannis accreus en nombre, courage, & deſeſpoir, oyans ces bruits qui ne leur deſplaiſoyent pas, commençaſſent quelque terrible meſnage contre ceux qu'ils croioyent eſtre la principale cauſe de leurs maux: mais on s'employa à bon eſcient, afin que cela n'aduint. Sur ce arriua vne lettre du gouuerneur Ponte, eſcrite de la Citadelle de Thurin, (de laquelle il eſtoit auſſi gouuerneur) le 9. d'Octobre, *en laquelle il teſmoignoit auoir ſoin de la conſeruation des Vallees, & qu'ayant trouué le Duc incité à quelque vengeance contre elles, à cauſe des excez qui s'y commettoyent, il lui auoit remonſtré qu'il n'eſtoit pas raiſonnable que pour 3. ou 4. pendars qui commettoyent ces excez, le peuple en general qui n'en eſtoit pas cauſe, en por-*

tast la peine, qu'il lui auoit promis d'y remedier, & l'auoit appaisé, & que pour effectuer ce qu'il auoit promis à S. A. il se trouueroit dãs deux ou trois iours en la Vallee de Luserne, pour dõner ordre à tout, que cependant ils eussent l'œil à ce qu'aucun exces ne se commit, vn chascun se disposant à aider, afin que les maux fussent reprimez, & en suite il y arriua le 15. accompagné du Preuost general de Iustice, auec grande compagnie de ses gens, & incontinent escriuit aux Syndiques de toutes les Communautez, qu'ils lui enuoyassent des deputez auec charge, ausquels arriuez il proposa plusieurs poincts, & entre autres *s'ils vouloyent estre obeissans à son Alteſſe, qu'ils missent entre les mains de la Iustice ces pendars qui auoyent commis tant d'exces.* Sur quoi ayant obtenu terme de lui respondre, on lui escriuit de commun aduis comme s'ensuit.

Tres illustre Seigneur, *Les Syndiques, & hommes des Vallees de Luserne, Perouse, S. Martin, & lieux circonuoisins, & pour eux les soussignez, ayans receu, & ouï lire les lettres que vostre Seigneurie tres-Illustre, s'est daigné de leur enuoyer, ayants aussi consideré les remonstrances faites à leurs deputez de vive voix, par V. S. tres-Illustre, & le tres-Illustre Seigneur Capitaine general de Iustice, & le tout receu auec l'honneur & respect qu'on doit aux superieurs tels que sont vos Seigneuries Tres illustres, auec leur permission, & bonne grace, respondent humblement comme s'ensuit.*

Premierement ils protestent & declarent deuant Dieu & ses S. Anges, & deuant tout le monde, que leur volonté a touſioure esté, est, & sera touſiours moyennant la grace de Dieu, de viure conuenablement, & paisiblement en la Foy Catholique & Chrestienne, c'est à dire en leur Religion, laquelle est selon la pure parole de Dieu, selon qu'on a tant de fois declaré à S. A. Serenissime, & à ses Serenissimes Predecesseurs, lesquels auec grande sagesse, & meur conseil, ont tenu ces peuples en paix, & fidele obeissance en leur accordant, & gracieusement concedant la liberté de leur conscience, & de leur Religion, lequel priuilege & faueur leur a esté obserué long temps, & confermé par long vsage, & mesme quand il a pleu à Dieu que S. A. a recouuré ces Vallees des mains des François, pour appaiſer le tout, elle s'est daignée pardonner toutes les fautes, & mettre en oubli toutes les choses commises durant la guerre, leur confirmant toutes leurs franchises,

franchises, & priuileges parauant ottroyez, promettans que rien ne leur seroit innoué, & qu'elle leur vouleit estre non seulement bon Prince, mais aussi bon Pere, dont ces peuples se sont resiouis, & appaisez, s'asseurans en la promesse de leur Prince Magnanime, & genereux, qui aussi leur a obserué sa grace & sa benignité promise. Et V.S. mesmes a bien monstré par paroles, & par effects correspondants à l'intention de S.A. d'auoir d'elle telle commission, tellement que sous son bon gouuernement ils ont vescu presque iusques à present en paix, auec liberté de leurs Consciences, & de leur Religion, receuë de Dieu, & accordée par la benignité de S.A.

Declarans & protestans en second lieu de vouloir, moyennant la grace de Dieu, & de S.A. viure perpetuellement sous sa domination, & fidele sauuegarde, & ainsi estre fideles à Dieu & à S.A. leur naturel Prince & Seigneur, & n'ont iamais eu autre volonté, ni n'auront à l'aduenir, parquoi ils sont fort desplaisans de tous desordres commis contre les deux susdites declarations, & prient V.S. tres Illustre de croire (comme elle escrit en ses lettres) que lesdits Syndiques, & generalité du peuple, n'ont ordonné, commandé, conseillé, consenti, ni approuué, qu'ayent esté, ou soyent faicts, & seront tousiours dolens, se faisans à l'aduenir quelques desordres contre les bons ordres de S.A. & ne refusent point, ains desirent que bonne Iustice regne, afin que puisse aussi regner bonne paix: mais que ce soit bonne Iustice esloignée de haine, de passion, de faueur, & de partialité, que soyent premierement chastiez ceux qui ont suscité les persecutions, & troubles, mis ces poures peuples en desordre, enfraignant les priuileges, violant les libertez concedees par Princes Serenissimes, persecutant hommes, femmes, & enfans, les contraignãs à renoncer leur Religion, laquelle doit estre libre, faisans violence aux Consciences des personnes, qui est vne iniure plus insupportable que la mort, & finalement apres plusieurs menaces & rigoureux commandemens, deschassans les innocens en grand nombre hors de leurs maisons. Ceux qui ont procuré ces menaces, & par leur calomnieuses imputations esmeu le courroux de S.A. contre son peuple innocent, ce sont ces persecuteurs, & inuenteurs de maux, qui ont mis les peuples en grand espouuantement, terreur & confusion, & V.S. n'ignorent pas, combien és peuples est dangereuse la desfiance & desespoir, parquoi ne faut s'esmerueiller, si quelques vns impatient,

vaincus de douleur, comme desesperez, ont procedé en desesperez, & Dieu vueille mettre fin à tant de maux, mais ceux qui par leurs machinatiõs en ont esté cause, doiuẽt estre reputez coulpables de tous les desordres suruenus, & qui pourroyent encores suruenir, si Dieu n'y remedie. Parquoi si on veut administrer vne bonne Iustice, faut commencer par ceux qui sont cause de tous ces maux : mais pource que cela seroit bien difficile, le plus expedient seroit de mettre de l'eau sur ce feu, afin que l'embrasemẽt ne s'accroisse. V.S. donc comme Seigneur tres Illustre, & bon gouuerneur, aimant le repos de S.A. & de sa patrie, sera en Seigneur sage & prudent, employant tout son esprit à pacifier ces affaires pour la paix & repos de tous. Ce qui toutesfois ne se pourra faire cependant que les persecutions fraischement suscitees contre la Religion dureront. Pourtant lesdits Syndiques & hommes supplient V.S. tres Illustre, comme leur bon gouuerneur, qu'il lui plaise employer son authorité & faueur enuers S. A. Serenissime, afin que ces persecutions soyent annullees, comme aussi tous les commandemens faits depuis quelque temps contre la Religion, & contre les priuileges octroyez par les Princes Serenissimes, soyent desiurez les pouures prisonniers, puissent retourner en leurs maisons les poures deschassez, & ceux qui ont esté violentez au renoncement de leur Religion contre leur Conscience soyent desiurez de telle violence, & remis en leur premiere liberté. Et à cet effect on a dressé vne requeste adressee à S. A. laquelle on presente à V.S. tres Illustre, afin que l'ayant veuë il lui plaise la presenter, pour obtenir, s'il est possible, de la bonne grace de S.A. ce qui est contenu en icelle, afin que ces peuples ayent vne bonne & ferme paix, laquelle ils prient Dieu leur vouloir octroyer & à S.A. bonne prosperité, & à V.S. tout contentement, & honneur. D'Angrogne ce 16. Octobre 1602.

D.V.S. Tres Illustre, Tres affectionnez seruiteurs, les Syndiques, & Conseilliers des Vallees de Luserne, Perouse, & S. Martin.

On presenta donc cette lettre au gouuerneur : mais il ne voulut se charger de presenter la requeste, bien promettoit de fauoriser la supplication encourageant les supplians d'y enuoyer leurs deputez, ausquels il promettoit asseurance. mais cependant il fit publier vn Edict contre ceux de Bubiane,

Campil-

Campillon, & Fenil, qui n'auoyent pas encores abſenté deſdits lieux. Et vn autre contre les bannis, deffendant à tous de leur donner aſſiſtance en quelque ſorte que ce fuſt, & enioignant à tous de les prẽdre vifs ou morts, & les mettre és mains de la Iuſtice. Apres il alla accompagné de pluſieurs principaux Officiers de Iuſtice & autres, à S. Germain, & exhorta ceux du lieu à faire leur accord à part, diſans que ceux du Val Luſerne s'eſtoyent accordez, mais ceux de S. Germain ne le creurent point, & n'en voulurent rien faire, ſachans qu'on ne cerchoit qu'à les deſunir. De là ces Seigneurs allerent à Thurin, & en leur compagnie allerent les deputez des Vallees pour preſenter leur requeſte: mais il n'y trouuerent pas S. A. Et le gouuerneur Ponte y fuſt auſſi toſt arreſté ſous leure garde, & deſpouillé de tous ſes gouuernemẽs, & dignitez, (& n'y a iamais depuis eſté remis,) les grands ſauoyent pourquoy, mais les Reformés ſauoyent ſeulement que ce n'eſtoit pour les auoir fauoriſez, car il auoit fait tout le contraire.

On eut alors pluſieurs aduis de ſe prendre garde, & enſemble pluſieurs mauuais indices, les bannis ſe diſpoſoyent à commencer quelque brouillerie: mais on s'aſſembla le 6. Nouembre à S. Germain, où l'on y mit ordre. On y dreſſa auſſi vne belle & ample proteſtation, & declaration publique, & generale pour s'en ſeruir au beſoin.

Chapitre L.

Le Comte Charles vient à Luſerne, Concert entre lui & les deputez des Vallees pour l'accommodement des troubles. Reproches reciproques, Pinachois ſe ſaiſiſſent du temple du Bublon, Bannis à Luſerne, & ce qui leur aduint, Supplicatiõs & reſpõſes, Capitaine Fraſche trahi & tué, Capitaine Bergat aſſailli, Cornette Gros empriſonné, Capitaine Galine auec ſa compagnie va a Bobi, y fait des excez, eſt mis en fuite, & ſa compagnie diſſipee.

OVS les habitans des Vallees, & non moins les Papiſtes que les Reformés, eſtans en telle perplexité, quelques vns de la Valee de Luſerne en allerent parler au ſieur Comte Charles de Luſerne, à Thurin, où

il eſtoit entre les plus eminens aupres de S.A. & au maniement des grandes affaires, & le prierent d'embraſſer le ſoin de l'accommodement des faſcheries des Vallees, dequoi ils n'auoyent oſé le rechercher tant ouuertement auparauant, à cauſe de la ialouſie qu'en eut peu auoir leur gouuerneur de Ponte, auant ſon empriſonnement: le Conte ne fit point difficulté de l'embraſſer ſuiuant l'affection qu'il auoit touſiours teſmoignee au repos des Vallees, & s'y achemina incontinent, & arriué à Luſerne à la mi-Nouembre, les Syndiques & principaux lui allerent incontinent baiſer les mains, & prindrent le iour auec lui pour traitter des affaires. Mais il leur dit, qu'il ne vouloit traitter que pour la Vallee de Luſerne, que les autres Vallees auoyent leurs gentils hommes, ou autres qui pouuoyent faire pour elles, auſquels il vouloit laiſſer ce ſoin: mais les principaux du Val Luſerne lui ayans remonſtré les raiſons pour leſquelles ils ne pouuoyent point traitter ſeparement, ils le prierent tant qu'il conſentit à leur requeſte de faire pour tous, & trouua bon qu'ils menaſſent auec eux le iour du traitté quelques Miniſtres auec les autres deputez, pour concerter auec lui des affaires, puis qu'ils ne conſentoyent pas d'enuoyer les deputez à Thurin en ſa compagnie auec ample authorité, comme il leur auoit propoſé.

Le Sieur Dominique **Vignaux**, vieux Paſteur de l'Egliſe du Villar fut nõmé pour la Vallee de Luſerne, & le Miniſtre Pierre Gilles pour les Vallees de Perouſe & S. Martin, auec bon nombre de deputez de toutes les Vallees, qui le 19. de Nouẽbre allerent concerter auec ledit Sieur Comte, en ſon palais où ils le trouuerent accompagné du Sieur Comte Emanuel ſon frere, & de pluſieurs autres Seigneurs, & Gentils-hommes, tant du Val Luſerne, que des enuirons, & d'autres principaux. Apres les ſalutations nous lui repreſentaſmes la conſolation, & beſoin que nous auions de ſa venue, l'eſperance que nous auions qu'elle ſeroit profitable à tous, le prians humblement qu'il lui pleuſt aſſiſter aux Vallees de ſes prudens Conſeils, & de ſes entremiſes tant puiſſantes enuers S.A. pour remettre l'accouſtumee tranquillité dans icelles, qui y auoit eſté tant alteree depuis quelque temps par les nouueautez ſuſcitees à l'inſtigation de perſonnes

sonnes peu aimantes le bien public, & qu'on lui en auroit des perpetuelles obligations.

Ledit Sieur Comte respõdit, Que l'affection sincere qu'il auoit touſiours portee à ſes ſujets, & à leurs voiſins, l'auoyẽt induit à procurer leur conſeruation, non ſeulement depuis qu'il en a eſté requis par eux: mais auparauant & ſur tout en intercedãt pour eux enuers S. A. lors qu'il la voyoit fort irritee cõtre eux pour les rapports qu'on lui faiſoit des grãds excez que les bannis commettoyent: afin de diuertir les ſiniſtres reſolutions qu'on propoſoit de faire contre tout le general, comme s'il euſt eſté complice du tout: dequoi (diſoit-il) il n'eut pas falu s'eſmerueiller, attendu l'atrocité deſdits excez, & principalement de telles & telles choſes deſquelles il fit vn long denõbrement. Que toutefois la clemence du Duc s'eſtoit laiſſee perſuader à n'en faire point de general chaſtiment: pourueu que pour les notoirement coulpables on s'employe qu'ils ſoyent reprimés, & que le mal ne continue point, à quoi il faloit aduiſer promptement.

A ce diſcours du Comte fut reſpõdu par le Miniſtre Vignaux qui le remercia au nom de tous des bons offices qu'il auoit fait pour eux le priant de continuer. Puis le pria de croire qu'eux tous eſtoyent fort dolens des excez que les bannis auoyent commis, auſquels ils n'auoyẽt peu remedier du tout. Mais que iceux bannis n'eſtoyent pas coulpables de tout ce qu'on leur imputoit, qu'il eſtoit notoire que pluſieurs (meſme de contraire Religion) ſous ombre des bannis auoyent commis pluſieurs deſdits excez, & qu'en outre ce qu'ils auoyent faict auoit eſté extorqué d'eux par la violence des perſecutions, qu'il eſtoit notoire qu'auparauant ils eſtoyent pour la pluſpart hõmes paiſibles, ſans reproche, & vertueux, que pource ſeroit raiſonnable qu'on attribuaſt la premiere cauſe des excez à ceux qui ſans cauſe auoyent par leurs calomnies & importunitez faict violenter les gens de bien, & les precipiter en ce deſeſpoir, qui les a conduits à faire ce qu'ils ont faict, & pourtant que l'equité voudroit qu'on attribuaſt à chacun ſa part du tort & que tous les coulpables ſoyent chaſtiés, ou qu'à tous ſoit fait grace.

A ceci le Comte repliqua, qu'on n'auoit donné aucune occaſion aux bannis de ſe deſreigler, ni de commettre tels excez d'autant qu'aucun tort n'auoit eſté faict à ceux de la Religion, ni en leurs perſonnes, ni en leurs biens, ni en leur honneur. Et qu'on ne pouuoit auſſi excuſer les peuples de la Religion de n'eſtre participans des fautes des bannis, d'autant que non ſeulement ils ne les auoyent pas mis és mains de la Iuſtice vifs, ou morts, comme leur auoit eſté commandé, mais que meſmes contre les defenſes ſous groſſes peines, ils les auoyent receu en leurs maiſons, & leur auoyent donné à manger & à boire, ce qui les auoit fomentés en leur deſbordement, & par conſequent que les peuples auſſi meritoyent chaſtiment.

Les Miniſtres ſuſnommés repartirent doucement aux reproches du Comte. Mais le Capitaine Pierre Fraſche d'Angrogne print la parole apres, auec quelque eſmotion, & dit, Qu'à ce qu'il comprenoit, on auroit deſſein d'attribuer aux poures bannis toute la coulpe des maux que l'on diſoit auoir eſté commis, pour en deſcharger les plus coulpables. Qu'il s'eſmerueilloit d'ouïr dire qu'on n'auoit faict aucune iniure à ceux de la Religion, eſtãt notoire qu'on leur auoit fait tous les torts & toutes les iniures qu'on auoit peu contre leurs perſonnes, leur honneur, & leurs biens, nomma pluſieurs qu'on auoit tués çà & là ſans ſçauoir qu'il y en euſt autre cauſe que la haine contre la Religion, ſans que iamais on en euſt peu obtenir Iuſtice, autres empriſonnés pour la meſme cauſe, comme entre les autres Barthelemi Coupin, homme de bien, & honorable, au teſmoignage des Papiſtes meſmes, qui eſt encore priſonnier entre les mains de l'Eueſque d'Aſt, qui promettoit de le deliurer moyennant qu'il ſe reuoltaſt, & non autrement. Quant aux biens, ſi on ne ſauoit pas les confiſcations qu'on en auoit fait en tant de lieux du Piedmont, contre ceux qui n'ont pas voulu abjurer la vraye Religion, & tout fraiſchement à Cardé, Oſaſc, Fruſaſc, Marquiſat de Saluces, deſchaſſans les perſonnes hors de leurs maiſons, & biens. Si chacun n'a pas deuant les yeux ce qu'on a fait à Luſerne, Bubiane, Cãpillõ, Fenil, & és cõfins de Briqueras, & ce qu'on a voulu faire à Preruſtin, & quelques lieux du Val Perouſe, & du Val S. Martin,

tin. Et quant à l'honneur, qu'il ne sauoit pas quel plus grand deshonneur on leur eust peu faire, que de les faire publier solennellement heretiques, par toutes les places publiques du Piedmont, & sous ce pretexte leur ayant defendu par Edicts publiés des honneurs, & libertez desquelles leurs peuples auoyent joui sous le bon plaisir de leurs Princes desia dés les tẽps immemoriaux. Et quant aux reproches qu'on leur faisoit d'auoir donné à manger & à boire aux bannis, qu'il ne sauoit cõment on l'osoit reprocher à ceux de la Religion, sans dire rien contre les Papistes, qui en auoyent fait d'auantage, leur ayans contribué viures, habillemens, argent, & autres choses, au veu, & sceu des Gentils hommes, & gens de Iustice qu'ils auoyent entr'eux, sans les en auoir empeschés, combien qu'ils en eussent l'authorité & plus de pouuoir de s'en defendre que ceux de la Religion. En quoi on cognoissoit vne partialité tres-manifeste, & pourtant qu'il ne faloit pas s'esmerueiller des desordres qu'on voyoit.

M. Iaques Bounous Deputé du Villar, Val Perouse, print la parole apres le Capitaine Frasche, & confirmant son discours, y adjousta plusieurs particularitez des iniures, & iniustices manifestes qu'on auoit fait, & qu'on faisoit contre ceux de la Religion, és Valees de Perouse, sainct Martin, & és enuirons, & qui seroyẽt cause de grands desordres, si on n'y remedioit, & poursuiuoit son discours, quand le Comte Charles prenant la parole dit, Que sans s'amuser aux repliques, il faloit penser à bon escient aux remedes, qu'autrement les affaires iroyent mal pour les vns, & pour les autres, & demanda que c'est qu'on desiroit de lui, On lui dit, Qu'on desiroit sa fauorable entremise pour obtenir de S. A. Sereniſſime le contenu en la supplication qu'õ auoit dressee, & qu'õ lui presenta. Il promit de s'y employer: mais qu'ils enuoyassent des Deputez pour la presenter, & qu'ils verroyent ce qu'il feroit pour eux, ce qu'estant fait apres des belles & amiables remonstrances dudit Sieur Comte l'assemblee fut congediee. Or nous reconusmes ce jour-là, en quelle espouuante les habitans de Luserne estoyẽt à cause des bannis, combien que habitans en vn gros bourg peuplé, auec plusieurs Gentils hommes & gens de Iustice. Car y estans arri-

ués, nous trouuaſmes noſtre chemin enuironné d'hommes, & femmes, nous prians à mains jointes de nous employer afin que l'accommodement ſe fit, & qu'ils peuſſent demeurer ſans crainte en leurs maiſons, & aller çà & là ſans danger, en quoi nous remarquaſmes le jugement de Dieu. On auoit fait ſortir vn peu auparauant de Luſerne tous ceux qui perſeueroyent en la Religion, & apres tous les Papiſtes qui y habitoyent trembloyent de frayeur dans leurs maiſons, n'oſans s'en eſlongner pour leurs affaires à cauſe des bannis.

On auoit en l'aſſemblee ſupplié le Sr Cõte d'obtenir de S. A. que le concert de la ſupplication ſe fit dans quelque lieu des Valees par le moyen des Commiſſaires qu'il plairoit à Sadite Alteſſe d'y enuoyer, afin que s'y peuſſent d'entr'eux trouuer tous ceux qu'on deſiroit: & qu'il euſt en ſpeciale recommandation ceux du Marquiſat de Saluces deſchaſſés pour la Religion, afin qu'ils peuſſent retourner habiter en leurs maiſons auec liberté de conſcience, & exercice de la Religion. Et qu'il eut auſſi ſouuenance de faire deliurer le poure Coupin priſonnier en la ville d'Aſt. A quoi le Comte reſpondit. Que le concert & jugement de la ſupplication ne ſe pouuoit faire ſinon où eſtoit le Corps du Conſeil du Duc. Que la demande pour ceux du Marquiſat ne ſeroit pas ottroyee telle qu'ils la faiſoyent, mais qu'on obtiendroit qu'ils pourroyent librement habiter parmi les Egliſes des Valees, & jouir auec elles de meſmes libertez, nonobſtãt que l'Edict publié contre eux portaſt, qu'ils deuſſent ſortir des Eſtats de S. A. Pour le priſonnier Coupin, il promettoit de le faire deliurer.

Le Comte partit bien toſt apres pour retourner à la Cour du Duc, où l'on enuoya auſſi des Deputez auec la ſupplication & auec charge de la preſenter à S. A. telle qu'on la leur donnoit, ſans aucun changement: mais ils ne le peurent faire, car quelques Seigneurs la voulurent faire reformer à leur plaiſir. Puis y fut reſpondu fauorablement en quelque choſe, mais nõ en tout. C'eſt pourquoi on delibera de n'approuuer ce que les Deputez auoyent fait contre l'expreſſe commiſſion donnee, & de ſupplier derechef en la forme qu'on deſiroit. Mais deuant qu'on en peut auoir la commodité quelques mois ſe paſſerẽt,

& ce-

& cependant il aduint que les Reformés de Pinasche qui apres auoir esté depossedés de leur principal Temple, ainsi qu'a esté remarqué ci dessus au chap. 44. auoyent touſiours esté fort incommodés de lieu pour prescher, n'en trouuants aucun particulier capable d'vn si grand peuple, à cause dequoi ils auoyent continué de prier les Papistes (qui n'y sont pas la sixiesme partie) de leur faire auoir librement, ou le Temple de Pinasche qui leur appartenoit de droict & par conuention, ou celui du Dublon, qu'eux auoyent fait edifier: finalement voyans que les Papistes ne faisoyent que tergiuerser sans y pouruoir, ne pouuants plus supporter tel mespris auec si grande incommodité durãt la rigueur de l'hyuer, apres quelque dispute duquel des deux Temples ils se saisiroyent: finalement s'estimans bien fondés en equité, se saisirent le 26. de Ianuier 1603. du Temple du Dublon qu'ils auoyẽt faict bastir, puis laissé aux Papistes pour auoir en eschange celui de Pinasche. Or de ceste saisie les Papistes firent grand bruit, & y eut des menaces, toutesfois ils s'y maintindrent jusques à ce qu'ils eurent accordé d'en bastir vn autre à communs despens, ainsi que sera dit ci apres.

Il aduint aussi au commencement de Mars dudit an 1603. que six des bannis allerent à Luserne vn Vẽdredi iour de marché, ce qu'estant rapporté au Sr Comte Emanuel, il fit incõtinẽt armer secrettemẽt enuiron vne centaine des plus determinés Papistes qu'il peut auoir, autãt de Luserne que des lieux circonuoisins venus au marché, puis en donna vne partie à conduire au Capitaine Crespin de Bubiane, & lui se mit à la teste des autres la picque à la main, & allerent l'vn d'vn costé & l'autre de l'autre enserrer ces bannis dans vne ruelle, d'où ils ne pouuoyent sortir qu'en s'ouurant le chemin par les armes, ce qu'ils firent, & se ruans contre le Capitaine Crespin, le ietterent par terre mort d'vn coup de pistolet, & vn autre pres de lui, puis s'ouurans le chemin parmi les autres à la pointe de l'espee, se sauuerent tous, sauf vn, lequel sautãt bas d'vne muraille, se rompit vne cuisse, & fut prins, & condamné à estre mis en quatre quartiers: mais craignans quelque empeschement à l'execution, ils firent venir vne grosse compagnie d'infanterie

ſous la conduite du Capitaine Galine, qui ayant aſſiſté pour mainforte à ladite execution, demeura pluſieurs mois en garniſon à Luſerne, pour empeſcher les vengeances que les bannis menaçoyent d'y faire, & laquelle compagnie auoit auſſi charge de prendre ou tuer leſdits bannis, où que ce fuſt qu'ils les peuſſent trouuer, & firent comme nous dirons ci apres.

Or au commencement d'Auril, on eut aduis de la Cour, que le Duc s'apreſtoit pour faire vn voyage à Nice, & que ſi les Vallees deſiroyent lui preſenter leur ſupplication auant ſon deſpart, il faloit qu'ils enuoyaſſent promptement leurs Deputez, ce qu'ils firent, mais trouuans que le Duc eſtoit parti, ils le ſuiuirent juſques à Cuni, où leur ſupplication fut examinee & decretee le 9. d'Auril, le Duc promettant, *Que les ſupplians ne ſeroyent point moleſtés pour leur Religion, en l'exerçant ſeulement és lieux tolerés des Valees de Luſerne, Perouſe, & ſainct Martin. Que ceux deſdites Valees, qui auoyent eſté chaſſés de leurs maiſons y pourroyent retourner habiter. Qu'ès trois Valees ſuſdites ceux de la Religion pourroyent eſtre admis à toutes ſortes d'offices publics. Qu'ils pourront auſſi aller moiſſonner, tenir aires, &c. s'abſtenans de dogmatiſer. Que S. A. eſcriroit à l'Eueſque d'Aſt pour le priſonnier Coupin. Qu'à la requeſte du Comte de Luſerne, Cheualier de ſon Ordre, il ſe contentoit de faire grace aux bannis à la reſerue de quelques vns nommés, & à conditions qu'ils ayent à reſtaurer les dommages faicts aux Egliſes.*

C'eſt en ſubſtance le principal de ce qu'on accorda ſur les demandes de la ſupplication. Et pource que les Deputez rapporterent de bouche, & par eſcrit, qu'il faloit faire reſponſe dans peu de iours, ſi on acquieſçoit auſdites reſponſes, on s'aſſembla le 24. d'Auril & le tout examiné fut conclu d'accepter les reſponſes fauorables ſans preiudice de la continuation du recours, pour ce qu'on deſiroit de demander encores inſtamment.

En ces entrefaites arriuerent des aduis de fort bon lieu, & fort preſſants, que les aduerſaires de la Religion auoyent reſolu pendant l'abſence du Duc d'aſſaillir les Vallees furieuſement, & au deſpourueu, ſi elles n'y pouruoioyent incontinent, & ſur ce les bannis reuenans du Dauphiné, où ils auoyent fait

vne courue, encherissans sur ces nouuelles, firent leur possible pour allarmer chascun, & eussent volontiers commencé vne sanglante tragedie contre leurs plus passionnez ennemis, si autres plus moderés qu'eux, n'y eussent mis ordre: mais à tout euenement on establit des gardes és lieux necessaires, les Reformés habitans és lieux plus dangereux retirerent quelques hardes és lieux plus asseurez, chascun fut exhorté à veiller & prier, & bien tost apres on entendit que quelque amas de troupes qu'on auoit fait, auoit pris autre chemin. Et enuiron ce mesme temps, presque tous ceux qui és tentations precedentes auoyent consenti aux aduersaires de changer de Religion, recognoissans leurs fautes retournerent au bon chemin.

Or d'autant que les suppliants de Vallees auoyent eu commandement de declarer dans peu de iours, s'ils acquiesçoyent aux responces qu'on auoit fait à leur supplicatiõ, ainsi qu'a esté dit. Ils renuoyerent leurs deputez à Thurin, vers le commencement de May, auec vne autre supplicatiõ, en laquelle ils declaroyent leur intention & ensemble demandoyent esclaircissement sur quelques circonstances particulieres, & en l'absence du Duc, on s'adressa à la Princesse Marguerite sa fille, laquelle auec le Conseil Ducal, respondit seulement à trois poincts, le 14. May. I. *Que Rocheplate*, (en ce qui concerne le subiect comprins és supplications pour fait de Religion) *s'entendoit comprinse és trois Vallees, & que ceux qui pouuoyent estre deshabitez de S. Barthelemi & Prerustin pouuoyent rehabiter en leurs maisons.* II. *Que ceux de la plaine qui accepteroyent en leurs maisons des moissonneurs, ou autres de la Religion, ne seroyent point en peine, defendant toutesfois aux vns d'interroguer, & aux autres de respondre touchant la Religion.* III. *Que la grace s'entendoit faite aux bannis à condition, que les Communautez s'obligeassent de restaurer dans trois mois le dommage qui auoit esté fait aux Eglises.*

Les Reformés declarerent ne pouuoir, ni ne deuoir promettre le contenu en ce dernier article, d'autant que les Communautez n'auoyent fait, ni conseillé, ni approuué ledit endommagement, & declarerent en vouloir derechef recourir à S. A.

Mais cependant que pour ce faire on attendoit le retour du Duc, quelques faſcheux accidens ſuruenus és Vallees, altererent fort les affaires. Et premierement en ce mois de May, aduint la perte du Capitaine Fraſche d'Angrogne, duquel a eſté parlé cy deuant en ce chapitre & ailleurs, il eſtoit homme magnanime, robuſte, & vaillant aux armes, autant qu'aucun autre de ſon temps, és Vallees, & és enuirons, comme il auoit fait voir en pluſieurs notables occaſions. Les aduerſaires de la Religion, qui le redoutoyent, auoyẽt pluſieurs fois procuré de l'attrapper par tromperies, & par force, mais en vain, car il s'en deſueloppoit touſiours. Mais finalement en ſon aage meur, & tant experimenté il ſe laiſſa attrapper & perdre fort imprudemment: & combien que peu de gens puiſſent dire aſſeurément comme cela eſt arriué, neantmoins la plus commune opinion eſt, qu'vn ſien familier diſtillateur, ou alchimiſte, ſous pretexte de lui faire voir vn ſoir certaine merueilleuſe operation, en vne maiſon eſcartee proche de Luſerne, l'y attira traiſtreuſement, & que là il fut ſurprins & maſſacré, tant y a qu'on le vit aller vn iour ſeul ſur le tard vers Luſerne, mais on ne l'en a iamais veu retourner.

Or ſes amis ne le voyans point retourner ſe mirent en armes pour l'aller cercher, & arracher des mains de ſes ennemis vif ou mort, & en faire (s'il eſtoit mort) vne ſanglante vengeance, nõobſtant qu'alors à Luſerne, outre les habitãs il y euſt en garniſon la ſuſdite compagnie bien complette du Capitaine Galline, comme a eſté dit: mais quelques vns propoſerent qu'il ſeroit bon deuant toutes choſes d'enuoyer à ceux de Luſerne, qu'ils euſſent à le rendre amiablement, ou qu'on l'iroit prendre par amour, ou par force, vif ou mort, où il ſeroit: on le fit, & ceux de Luſerne les renuoyerent auec tant de proteſtations de n'en ſçauoir rien, & tant d'autres douces paroles, que par le refroidiſſement de quelques vns, & au grand deſplaiſir des autres la premiere deliberation s'en alla en fumee. Ce qui ne ſeroit pourtant aduenu ſi ce Capitaine euſt communiqué à quelque ami où il alloit, & qu'on euſt eſté du tout aſſeuré qu'il eſtoit allé à Luſerne & en tel lieu.

Peu de iours apres on penſa meurtrir auſſi, ou prendre priſonnier

ſonnier le Capitaine Bergat de S. Germain, qui eſtant venu à S. Iean pour quelques affaires, le Capitaine Galine en eſtant aduerti, y courut auec ſa compagnie pour le prendre ou tuer, (monſtrant que ce n'eſtoit pas ſeulement aux bannis qu'on en vouloit:) mais lui le voyant venir, & n'eſtant aſſez accompagné pour ſe mettre en defenſe, ſe retira ſans dommage.

Apres le 25. de Iuin, ils prindrent ſur le grand chemin, Corneille fils de M. Iean Baptiſte Gros (quelques annees auparauant mort dans l'Inquiſition,) & le tindrent long temps en priſon, puis apres longue ſollicitation, & interceſſion des amis, on le deliura: mais il mourut bien toſt apres, & le peu qu'il veſquit ne fut que langueur, comme eſtoit aduenu quelques annees auparauant au Capitaine Antoine Colombat de S. Germain, homme de bien, & vaillant.

Pluſieurs autres attentats, & brouilleries ſe firent enuiron ce temps, mais la plus notable fuſt celle du premier iour de Iuillet, auquel Galine ayant eu aduis que les bannis eſtoyent à Bobi, à deux lieuës de Luſerne, & qu'en ſi beau iour preſque tous les habitans de Bobi ſeroyent en la campagne, pour cultiuer, ou faire trauailler en leurs terres, tellement qu'on y trouueroit les bannis quaſi ſeuls, Galine partit l'apreſdiſnée de Luſerne auec toute la Compagnie, paſſa tout le long de la Tour, & du Villar ſans bruit iuſques à Subiaſc, où voyant le Capitaine Pelenc du Villar, en vne ſienne poſſeſſion, auec quelques ſeruiteurs, penſerent l'attraper, mais lui ſe retira en ſa maiſon fort proche, & Galine marcha à grand pas à Bobi, non eſloigné, où à l'arriuee trouuans vn ſimple ieune homme ſans armes le bleſſerent à mort, puis on ſuiuit à faire d'autres inſolences, auec grand bruit, la compagnie s'achemine vers la maiſon du Paſteur, au haut du village. Mais le Paſteur aduerti ſe ſauue vers les vignes, cependant ceux qui ſe trouuerent des habitans dedans Bobi, voyans ce que les Galinois faiſoyent, prennent les armes, & s'oppoſent à leurs progrez. On donna l'alarme par tocſain, & autrement, dans peu de temps l'alarme arriue de main en main iuſques au plus haut des montagnes, tous les hommes laiſſent le labourage, & courent aux armes,

Pelenc fait auſſi donner l'alarme à Subiaſc, & marche à Bobi auec ſes gens, Galine & ſa troupe ſe trouuerent incontinent enuironnez de tant de peuple armé, qu'il ne voit moyen de ſe defendre, ni fuïr, il ſe iette donc entre les bras du Capitaine Pelenc, qu'il voyoit le plus apparent, lui parle tant doucement & auec tant de ſouſmiſſions, que lui & les autres principaux s'employent à leur ſauuer la vie, pource les font tous entrer dans vne grande Cour cloſe, où leur fuſt remonſtré ce qu'ils meritoyent par leurs exces commis ſans occaſions contre les innocens, demonſtrans clairement que ce n'eſtoyent pas les bannis qu'ils venoyent chercher: mais les Paſteurs & autres gens de bien. Parquoi ſi on euſt regardé à ce qu'ils meritoyent ils les euſſent tous taillez en pieces, comme leur eſtoit facile de faire, que toutesfois voulans rendre bien pour mal, leur eſtoit permis de s'en retourner, moyennant promeſſe de n'entreprendre plus rien de ſemblable à l'aduenir.

Les coulpables auoüerent leurs fautes, en demanderent pardon, & promirent de ſe comporter mieux à l'aduenir reconoiſſans la grace faite, mais prians de la continuer, en les accompagnant en leur retour, pour les garentir de la furie d'autres, du peuple irrité, qui les pourroyent rencontrer & mal traitter. On leur accorda auſſi cette courtoiſie, quelques principaux promirent de les accompagner & faire pour eux tout bon deuoir, & partirent auec eux. Mais entre Bobi & le Villar, arriuerent ſur le chemin d'autres troupes de païſans deſcendantes de la montagne, & criants en colere contre les inſolences des ſoldats, vn appellé Sergent la Morre, auec autres ſes compagnons ſuperbes, print à ſe mocquer d'eux, auec paroles & geſtes de meſpris, ce qui les irrita tellement, qu'il n'y eut moyen de ſauuer la vie audit ſergent, & à quelques autres, toutefois ceux qui auoyent prins la conduite, firent tel deuoir, qu'on laiſſa aller en paix les ſuruiuans iuſqu'au Villar, où eſtoit groſſe troupe de peuple armé, qui reprochant à Galine ſes inſolences, vn de ſes ſoldats fut tant imprudent qu'il bleſſa de ſa picque vn du Villar, dequoi les autres furent tellement irrités qu'il n'y eut moyen d'empeſcher qu'il n'y euſt des ſoldats tués, Galine s'eſchappa de la meſlee, & s'enfuït par delà la riuiere, &

par

par les bois sans chapeau, arriua à grand peine à Luserne bien peu accompagné, ayant abandonné ses soldats à la tuerie: mais de ceux-ci, ceux qui eurent loisir de le faire, mettans bas les armes demanderent la vie, qui leur fust ottroyee, & furent remenez à Bobi, pres de quarante, & gardez par quelques iours. Cependant le Capitaine Pelenc escriuit au Sieur Comte Emanuel la verité de tout ce qui s'estoit passé de part & d'autre. Et le Comte lui rescriuit que nonobstant ce qu'auoyent merité les soldats par leurs excez, toutesfois en consideration de son Alteſſe, au nom de laquelle ils portoyent les armes, il les conseilloit de rendre les prisonniers, & les armes. Ce qu'on fit, combien que plusieurs n'eussent pas voulu qu'on rendit les armes qu'ils estimoyent auoir acquises iustement, & en furent encores plus marris quelques iours apres. Car Galine ayant remis sus sa compagnie, par vn nombre de vagabonds qui s'y vindrent rendre, il sortit vn matin de Luserne, & s'achemina auec sa compagnie vers les montagnes de Rora. On estime que c'estoit pour aller rauager le bestail, & les fromages de quelques Alpes: mais on l'engarda d'en approcher, car l'allarme s'estant donnée par toute la Vallee, il y vid courir tant de gens vers lui, qu'il rebrousſa & retourna au grand pas à Luserne. & fit bien, car si on l'eust attrappé vne autrefois en la campagne, on estime qu'il ne s'en fust pas passé à si bon marché, comme il s'en estoit passé à Bobi, & au Villar. Et depuis ce iour là il ne s'escarta plus gueres hors de Luserne, où il demeuroit aux despens de toute la Vallee.

Chapitre LI.

Le Sieur Guidet Preuost general de Iustice, & puis le Sieur Comte Charles de Luserne, viennent aux Vallees pour y accorder les troubles, auec le principal de ce qui y fut fait de part & d'autre à ces fins. Accord fait. Conceſſions accordees. Grace faite aux bannis,

& autres. Daniel Cabriol assassiné. Marquisants refugiez comment inclus és Concessions. Mort du Sieur Dominique Vignaux, & Augustin Gros. Molestе à la Tour appaisee. Prestre du Dublon recerche en vain des pretentions.

LE Duc apres son retour de Nice, ayant entendu ce qui estoit aduenu és Vallees, y enuoya le Sieur Antoine Guidet, Preuost general de Iustice, pour y prendre les informations des excez suruenus de part & d'autre, & en faire Iustice esgalement. Sur quoi Guidet arriué à Luserne, fait publier sous grosses peines, que Galine ni sa compagnie n'eussent à passer deçà la riuiere du Peles, ni à endommager ceux de la Vallee. Et sous les mesmes peines, que ceux des Vallees n'eussent à endommager les Galinois, en se comportans sagement. Plus fit publier que quiconque se pretendroit offensé de part & d'autre, eust à lui aller presenter ses plaintes librement & sans crainte. On en fit plusieurs d'vn costé & d'autre: mais au succez les Reformés se plaignirent, que ceux qui les auoyent outragés auoyent trop d'aduocats, & eux peu, ou point. Que les assaillans estoyent trop fauorisés, & les justes defendans, condamnés. Sur quoi y eut des grandes reproches & mescontentemens. On voulut criminaliser ceux du Villar & Bobi pour s'estre defendus, on ne fit grand cas des excez qu'on auoit commis contr'eux.

On promettoit tout contentemẽt aux autres Eglises, pourueu qu'elles ne se meslassent point de l'affaire du Villar & Bobi: mais tous les artifices des aduersaires n'y firent rien, l'vnion continua, & les Reformés declarerent qu'ils ne contribueroyent rien à la compagnie de Galine, sur ce le Sieur Guidet voyant ces mescontentemens, se retira.

Peu de jours apres le Comte Charles arriua à Luserne, & fit entendre qu'il auoit toute charge d'accommoder le tout, le Sieur Guidet retourna aussi, & proposa que S. A. se contente de pardonner tout, mais qu'en consideration des abolitions de tous excez commis, & des libertez qu'elle leur confermoit, il faloit contribuer quelque somme d'argent entre les trois Vallees, laquelle somme on accorda à deux mille & cinq cẽts Ducatons

cations compris les despens & tous les emolumens deus pour authentiquer les Concessions. La Valee de Luserne promit sa part de ladite somme, & le Sieur Guidet alla en Val Perouse, pour induire les autres deux Valees à en faire de mesme: mais vne grosse assemblee des principaux d'icelle s'estant faite au Dublon pour ce faict le dernier iour d'Aoust, le Sieur Guidet fit vn discours fort piquant, & auec menaces, pour les excez qu'il pretendoit auoir esté commis. Mais le Sieur Daniel Rostain Pasteur de l'Eglise de sainct Germain, y repartit vigoureusement par vn autre discours rempli de plaintes des iniustices qu'on souffroit, & de l'inegalité qu'on voyoit en la Iustice, les deux autres Pasteurs Gay & Gilles qui y assistoyent aussi, proposerent le demeurant, tellement qu'entre tous fut dit la plus part de ce qui estoit a propos, & le Sieur Guidet sans grãde repartie proposa que le Duc ne vouloit plus supporter deux Religions en son pays, ou au moins il defendoit les publiques predications. Ceci cuida gaster tout: on lui dit librement qu'on ne croyoit riẽ de ce qu'il disoit sur ce faict, le Duc ayãt plusieurs fois promis le contraire. Et en fin ayant faict voir par patentes authentiques, qu'il auoit tout pouuoir d'accorder le tout, S. A. lui en ayant donné toute authorité, tout fut appaisé, il designa vn lieu à ceux de Pinasche pour y bastir leur Temple tel qu'ils le demanderent, & ordonna que puis que les Reformés auoyẽt contribué au bastiment du Temple des Papistes, que ceux-ci aussi contribueroyent pour le Temple des Reformés, lesquels auroyẽt ensemble vne des meilleures cloches, & fit vne serieuse exhortation aux trois Ministres susnommés d'auoir soin de retenir les peuples en leur deuoir, exhorta les Deputez à se laisser conduire aux bonnes admonitions, & addresses de leurs Pasteurs, accordant par leur conseil leurs controuerses, sans aller porter leur argent inutilement à ceux qui en auoyent plus qu'eux, & nourrissant cependant les inimitiez entr'eux, qu'ils deuoyent d'autant plus priser ce conseil estant donné par vn principal Officier de Iustice, tel qu'il estoit, les conseillant contre les particuliers interests, & qui selon le monde leur eust donné vn conseil tout contraire: mais qu'il estoit obligé de leur parler ainsi pour descharger sa conscience, & pour sa

tisfaire au commandement de S. A. qui lui auoit ordonné de venir aux Valees, & y faire & dire tout ce qu'il jugeroit expedient pour ſon ſeruice, & pour le bien des peuples. Puis recõmãda eſtroittemẽt à tous la bõne concorde, tant de l'vne que de l'autre Religion, ſans que pour ceſte difference de ſentimẽt ſe paſſionner & irriter les vns contre les autres, n'appartenant pas à eux de vuider tels differens, & que ceux là ſeroyent chaſtiés qui feroyent autrement, autant d'vne que d'autre Religiõ, (preſque tous les principaux Papiſtes de la Valee eſtoyent preſens.) Il propoſa pluſieurs autres belles exhortations, qui ne reſſentoyent aucune partialité contre la Religion.

Or la nuict eſtant arriuee durant ces diſcours, on prenoit congé de lui pour ſe retirer chacun au logis qu'on s'eſtoit aſſeuré : mais il ne voulut point permettre que les Miniſtres, ni les principaux de l'vne & l'autre Religion ſortiſſent de ſon logis auant ſouper, diſant qu'il vouloit que pour teſmoignage de paix, & bonne vnion ils ſoupaſſent tous enſemble en ſa compagnie, s'aſſit au bout de la table, fit aſſeoir les trois Miniſtres pres de lui à ſa droite Le renommé Capucin Betno, & vn autre Capucin à ſa gauche, puis toute ſa ſuite de pluſieurs hommes apparens : Catin Gouuerneur de Palais Louys, & tous les autres principaux d'vne & d'autre Religion peſle meſle, en vne grande table tout le long de la ſale. Ils eſcouterent tous attentiuement noſtre premiere priere auant le repas. Mais lui, & tous les autres de ſa Religion la teſte couuerte, & en cela ſe cognoiſſoit ceux qui eſtoyent de l'vne, & qui eſtoit de l'autre Religion. Mais à la fin du ſouper ledit Seigneur s'eſtant leué droit, & deſcouuert la teſte, pour ſaluër la compagnie, le Miniſtre Roſtain commença le remerciement, qu'il dilata non ſeulement pour le repas pris : mais auſſi pour toute l'action faite toute la journee, & l'eſtẽdit aſſez amplement, & prudemment, & fut attentiuement eſcouté de tous, eſtans debout, & la teſte deſcouuerte, grands & petis, de l'vne & de l'autre Religion. Vrai eſt, que les Moines apres en auoir eſcouté vne partie monſtroyent ſigne d'impatience : mais tous les autres demeurans attentifs, ils n'oſerent pas gronder. Le remerciement eſtant acheué, le Sieur Guidet le loüa, & dit, qu'il cognoiſſoit bien,

bien que nous n'eſtions pas tant eſloignés du bon chemin, qu'il nous eſtimaſt deuoir eſtre exclus du Paradis pour noſtre diuerſité de croyance : & qu'il croyoit que nous nous y rencontrerions tous pourueu qu'autrement on veſcut en ce monde en gens de bien. Alors apres quelque declaration que nous fiſmes de noſtre reſolution de viure ſelon la Parole de Dieu, moyennant ſa grace, Nous nous plaigniſmes des calomnies qu'on publioit contre nous, nous qualifians comme ſi nous eſtions les plus noirs heretiques du monde, ſans Dieu, & ſans Religion, & ſous tel pretexte nous perſecutans tant aſpremẽt, & lui propoſaſmes que la Prouidence de Dieu nous ayant cõduits en tant honorable compagnie, nous euſſions agreé, s'il y prenoit plaiſir, que ſes Theologiens là preſens nous euſſent propoſé en ſa preſence, & de tous ces autres Seigneurs, en quoi c'eſt qu'ils eſtiment noſtre Religion eſtre contraire à la Parole de Dieu : afin que nous nous peuſſions deſcharger de ceſte mauuaiſe reputation deuant leurs Seigneuries. Mais lui nous reſpondit, Que le Duc l'auoit enuoyé expreſsément pour procurer vne bonne paix és Valees, que les diſputes de Religiõ ſont communément accompagnees d'alterations, & que pourtant il ne vouloit conſentir à aucune diſpute pour lors, ouy bien vne autrefois (ſi le Duc le trouuoit bon.) Car il auroit deſir d'y entreuenir, pourueu que le tout ſe fit modeſtemẽt: les Moines ne dirent mot durant tout ce que deſſus, ſeulemẽt durãt le ſouper le Sieur Guidet ayãt demãdé au Capucin Berno quelque choſe touchant ſes peregrinatiõs, il en entretint quelque tẽps la cõpagnie, ſans iamais parler des affaires de Religiõ. A la fin nous priaſmes ledit Seigneur d'eſtre noſtre fauorable moyenneur enuers S. A. afin que nous peuſſions obtenir le contenu en nos ſupplications. Ce qu'il promit de faire & en prenant congé chacun ſe retira.

Or moyennant la promeſſe des deux mille & cinq cens Ducatons, les Seigneurs Comte Charles & Guidet auoyent promis de faire decreter fauorablement la ſupplication qu'on leur auoit preſentee, & la faire ſuffiſamment authentiquer, ſans aucune autre deſpenſe des Valees. Et en effect au mois d'Octobre ſuiuant ledit Comte rapporta le tout à Luſerne, &

en enuoya aduertir les Reformés des Valees, leur ſignifiãt qu'ils auoyent à accepter ou refuſer les reſponſes de S. A. à leur ſupplication, & pource qu'ils lui enuoyaſſent des perſonnes capables pour ce faire, & meſmes quelques Miniſtres s'ils l'agreeyent, ce qu'on fit: on conſidera les reſponſes fauorables leſquelles on accepta, en remerciant Dieu, S. A. & les moyenneurs, auec reſerue de ne prejudicier à la continuation du recours pour les articles ſur leſquels on deſiroit plus fauorable, ou plus claire reſponſe. Ce que ledit Sieur Comte approuua, & promit s'employer encores à ceſte fin à l'aduenir, comme il auoit fait par le paſſé, & commanda d'en faire dreſſer vn acte public par le Podeſta de Luſerne. Or apres le diſcours ou narratiue de la ſupplication les demandes & reſponſes furent telles en ſubſtance comme s'enſuit:

Qu'il pleuſt à S. A. de confirmer aux Supplians les articles iuſques au jour preſent octroyez, nonobſtant l'outrepas du terme aſſigné, attendu les ſuſdits empeſchemens, remettans tous, tant natifs, qu'habitans en liberté de demeurer, aller, venir, & negotier en tous les lieux deſdites Valees, & és Eſtats de S. A. ſans eſtre moleſtez à cauſe de ladite Religion: Et où n'eſt pas permis de dogmatiſer, leur ſoit au moins licite d'y reſpondre à qui les interroguera qu'ils ſont de la Religion. Qu'il pleuſt auſſi à S. A. de deſcharger les Supplians de l'article du reparement des Egliſes, veu qu'eux n'en auoyent pas eſté la cauſe. Et que quant il ſeroit queſtion de la capture de quelque malfaicteur, ils ne fuſſent tenus à donner main forte pour icelle, ſinon chacune Communauté à ſon Magiſtrat ordinaire, & ſelon les priuileges de chaſque lieu. Et que pour le repos de tous lui pleut à ſadite Alteſſe faire grace aux bannis, & annuller toutes autres moleſtes ſuſdites à cauſe de la Religion, & ſpecialement à l'eſgard de ceux du Villar & Bobi, qu'on ſuppioit eſtre deliurez de toutes faſcheries ſans aucune recerche du paſſé, remettant tout en eſtat paiſible: & quant à l'exercice de la Religion, qu'ils fuſſent paiſiblement maintenus és meſmes libertez deſquelles ils auoyent iouy par le paſſé, nonobſtant decret quelconque, ou Edict faict & publié au contraire.

A quoi tout d'Article en article fut reſpondu en ſubſtance. *Que S. A. n'entendoit point qu'ils fuſſent moleſtez pour leur Religion,*

gion, en l'exerçant ſeulement és lieux tolerez és Vallees de Luſerne, Perouſe & S. Martin, eſquelles ils pourroyent rehabiter, ſuſpendant quant à ceux deſdites Vallees l'ordre qui auoit eſté publié contre ceux qui auoyent des biens hors des limites d'icelles, & que nonobſtant le laps du temps eſtoyent confermees les reſponces faites le 9. d'Auril, & 14. de May. Deſchargeoit auſſi les Communautez du reparement des Egliſes, & de donner main forte, ſauf conforme à leur ſupplication qu'il leur accordoit, & faiſoit grace à tous conforme à la ſupplication, ſauf à cinq expreſſement nommez qui eſtoyent reſeruez pour la grauité de leurs crimes, defendant toute moleſte à tous les autres pour le fait de leur Religion, & autres conforme à la reſponce deſia faite, nonobſtant tout Edict à ce cõtraire. Et ce moyennant deux mille Ducatons outre les deſpens, à payer par les trois Vallees conforme à la Cottiſation du Senateur Guidet, &c. Donné à Thurin le penultieſme de Septembre 1603.

CARLO EMANVEL. Bourſier.

Viſa Prouana. Viſa Solaro, &c. ſeellees.

Il y auoit auſſi quelques articles, & reſponces politiques, qui ne faiſans à noſtre intention, ne les inſerons pas ici. Or quant à ce qui eſt dit de ceux qui auoyent des biens hors des limites, faut noter qu'il y auoit alors de ceux des Vallees, qui auoyent des poſſeſſions hors des Vallees, quelques vns du Val Luſerne en auoyent en bas dans la plaine, vn Anthoine Charbonnier de Bobi auoit vne metairie à Ville-franche, pluſieurs du Val Perouſe en auoyent ſur les terres de l'Abbaye, & de Pinerol, leſquelles ſelon les Edicts publiez, euſſent eſté en danger de confiſcation, ſi ces conceſſions n'y euſſent remedié.

Ces Conceſſions ayans eſté ainſi expediees, ceux que les Edicts auoyent fait ſortir de leurs maiſons, y retournerent paiſiblement, les bannis receus en grace ſe retirerent auſſi chez eux, & les cinq reſeruez peu à peu obtindrent leur grace en particulier: mais ceux qui auoyent eſté les principaux conducteurs d'iceux, combien que comprins en la grace generale, auoyent des aduis de ne ſe fier point de quelque coup de traiſtre. Pour ce entre autres Daniel Cabriol, de la Tour, homme vaillant, & autrement doué de belles qualitez: mais qui s'eſtant trouué embarqué dans le banniſſement des le

commencement, eſtoit tenu pour vn des principaux chefs des bannis, ayant deliberé apres la grace obtenue, d'aller viſiter quelques ſiens parens hors du Piedmont, fut par les chemins conuié par vn traiſtre qui ſe diſoit ſon ami, ſous feinte de le vouloir heberger amiablement, le fit retirer en ſa maiſon, & l'aſſaſſina la nuict, cõme on dit qu'il confeſſa au poinct de ſa mort, cette meſchãceté n'ayant eſté publiée que iuſques alors.

Quant aux refugiez du Marquiſat és Vallees, les ſuperieurs n'agreans pas qu'ils fuſſent expreſſement nommez en la ſupplication, ainſi qu'on deſiroit, dirent verbalement qu'il ſuffiſoit qu'on les reputoit comprins entre les habitans, ce qui fuſt la cauſe qu'on ſupplia pour les natifs, & habitans és Vallees, tellement qu'ils y ont depuis habité paiſiblement, iouyſſans des meſmes libertez & priuileges, tant Eccleſiaſtiques que politiques, comme les naturels des Vallees meſmes, & les Egliſes de France, ſelon les Ordonnances qu'ils en firent en leurs Synodes, firent pour eux des notables Collectes de Prouince en Prouince, & leur enuoyerent diſtribuer par tout où on en trouua des refugiez, à leur grand ſoulagement, és premieres annees de leur exil.

L'Annee 1604. s'eſtant paſſee paiſiblement, en la ſuiuante vn cours de dyſſenteries en l'eſté rauit vn grand nombre de perſonnes aux Egliſes des Vallees, & entre autres le Sieur Dominique Vignaux, Paſteur de l'Egliſe du Villar, vn de leurs plus anciens, & principaux Miniſtres, natif de Panaſac en Gaſcogne, mais qui s'eſtant retiré à Geneue pour la Religion, & pour y continuer ſes eſtudes, fuſt de là enuoyé aux Egliſes des Valees, en la conduite deſquelles il a cõtinué iuſques à ſa mort, auec grande reputation, eſtant non moins doué de notables dõs d'eſprit, qu'il eſtoit noble de naiſſance, de preſence corporelle, & en mœurs, né aux lettres, & vray Theologien: employé ordinairement és principales affaires des Egliſes: En ſa grande vieilleſſe, l'an 1603. entendant que le Synode National des Egliſes de France eſtoit aſſigné à Gap, au prochain Dauphiné, il propoſa d'y aller, & de là s'achaminer auec les deputez de la Guienne, qui ſeroyent venus au Synode, pour aller voir encores vne fois ſa patrie, y ayant plus de cinquante ans qu'il ne

l'auoit

l'auoit veuë. Noſtre Compagnie lui en ottroya finalement la permiſſion, combien qu'à regret, à cauſe de ſon grand aage, & d'autant que les Synodes de France nous auoyent par leurs lettres requis d'enuoyer au Sieur Perrin Miniſtre en Dauphiné, les memoires & liures que nous pourrions recouurer des Vaudois, ledit Sieur Vignaux fuſt nommé pour en diſpoſer les memoires que nous lui fournirions, & lui donnaſmes entre autres le recueil Italien, qu'en auoit dreſſé vingt ans au parauant le Sieur Hieroſme Miol, Miniſtre de l'Egliſe d'Angrogne, en ayant fait la recerche auec grande diligence, lequel recueil ledit Sieur Vignaux traduiſit de l'Italien en François, y adiouſtant quelque choſe du ſien. Nous lui fournimes auſſi vn grand nombre de liures des Vaudois, eſcrits à la main, que nous recueilliſmes principalement en la Vallee de Luſerne, & Angrogne, qui ſont nommez en l'hiſtoire dudit Sieur Perrin, pour laquelle hiſtoire on recerchoit leſdits memoires & liures, dequoi tout ledit Sieur Vignaux ſe chargea, pour le faire porter auec ſoy, & le preſenter lui meſme audit Synode National : mais continuellement diſſuadé d'entreprendre le voyage de Gaſcogne, quaſi impoſſible à ſa vieilleſſe, il acquieſça finalement aux conſeils de ſes Collegues, & enuoya à Gap le Sieur Iean Vignaux ſon fils auſſi Paſteur, & Coadjuteur de ſon Pere, qui y porta leſdits memoires & liures, & deux ans apres aſſauoir au commencement de Septembre mille ſix cens & cinq il fut ſurprins de la ſuſdite maladie, qui le nous rauit le 19. dudit mois. Le Vendredi 16. tous les Miniſtres de la Vallee de Luſerne, apres leur propoſition ordinaire, l'allerent viſiter de compagnie, où il nous fit vn diſcours digne de lui, & conuenable à nous & à nos charges, & aux dernieres recommandations qu'il deſiroit nous faire, cognoiſſant l'approche de ſon treſpas qui fuſt le Lundi ſuiuant 19. auquel ie me trouuai pres de lui pour lui rendre les derniers deuoirs des conſolations, en telles heures conuenables, à ce requis par le Sieur Iean Vignaux ſon fils, mon treſcher Collegue, & me conſolai és paroles tant pieuſes qu'il profera quaſi iuſques au dernier ſouſpir, auec vn iugement, & parole libre autant que ſon

extreme foiblesse lui permettoit d'en proferer sans aucun tourment apparent.

Apres cette bresche, les Eglises des Vallees en souffrirent quelque temps apres vne autre semblable par la cessation du Ministere du Sieur Augustin Gros, duquel a esté honorablement parlé cy deuant, estant fort affoibli par vieillesse, on lui donna pour coadiuteur, successiuement les Sieurs Valere, & Ioseph ses fils Ministres. Mais en l'annee 1607. il fust honorablement deschargé du fardeau de conduire l'Eglise, lui demeurant tousiours l'honneur du Ministere iusques à sa mort, qui fust au commencement de Feburier 1608. ayant surmonté tous les assauts que les aduersaires de la Religion lui auoyēt continuellement donnez pour le ramener en leur Eglise, auec excessiues promesses, & flatteries, mesme en ses derniers iours lors qu'il n'auoit plus charge d'Eglise, l'estimant peut estre affoibli d'esprit comme de corps, & plus facile à surprendre, l'enuoyerent encores tenter importunement: mais ils perdirent tousiours leur temps. Or pource qu'au chap. 43. cy deuant a esté parlé de lui amplement nous n'en ferons pas ici plus long discours. Il laissa apres soy trois fils, & vn beau fils, Ministres és Eglises des Valees.

Les Reformés de l'Eglise de la Tour, qui auoyent d'ancienneté fait exercice public de la Religion au lieu dit les Coupiers, y amplifierent leur temple à cause de l'accroissement du peuple, ce que quelques aduersaires jaloux de cette commodité, procurerent d'empescher par importunitez enuers quelques grands. Mais les Reformés ayans eu recours à leur Souuerain Prince auec informations, & preuues du long vsage. Il declara en presence du Sieur Comte Charles de Luserne, qu'il ne vouloit point qu'on les troublast pour ce regard, parquoi les troubleurs cesserent incontinent, cette responce de S. A. fut faite le 8. de Ianuier 1608.

Les annees 1609. & 1610. passerent paisiblement pour les affaires de la Religion. sauf que le Prestre du Dublon recerchoit tousiours auec importunité quelques pretentions sur ceux de la Religion de la Communauté de Pinasche, qui ayans de fendu leur cause deuant ceux qui auoyent eu charge

de

de desmesler tels affaires, le Prestre n'y gagna rien finalement.

CHAPITRE LII.

Iusne public celebré és Vallees. Troupes de gendarmerie viennent en la Vallee de Luserne. Negotiations trõpeuses, deslogemẽt. Cruauté notable. Hercules Malherbe, & son neueu prisonniers. Deliurés. Milices des Vallees sortent pour la guerre. Succez. Ceux de S. Iean bastissent vn lieu pour l'exercice. Mort du Sieur Daniel Rostain Ministre. Dispute du Prestre entre le Ministre Valere Gros, & Barthelemi de Nisse Capucin, Fuitte & lettre calomnieuse du Capucin. Respõce. Mort des Comtes Charles, & Emanuel de Luserne. Mort du Ministre Sidrac bastie.

L'ANNEE 1611. commença auec des bruits de leuees de gendarmerie en diuers endroits, on entendit que le Baron de la Roche Dauphinois Papiste, leuoit vn gros Regiment d'Infanterie Françoise pour S. A. que ledit Regiment estoit desia logé en la Valee de Barcelone, où ils commettoyent plusieurs exces, & que bien tost ils deuoyent venir en la Valee de Luserne: on eut nouuelles qu'en plusieurs prouinces on auoit peu auant celebré és Eglises Reformees vn Iusne public, ce qui ne se faisant qu'es bonnes occasions, on estima qu'elles prouoyoyent, & apprehendoyent quelque malheur prochain, toutes lesquelles choses estans considerees par les Pasteurs des Eglises des Valees assemblés à S. Germain pour quelques affaires Ecclesiastiques le 15. de Ianuier ordonnerent de celebrer aussi en toutes les Eglises vn Iusne public le Ieudi suiuant, 20. du mesme mois, selon la reigle de la parole de Dieu & vsage de la vraye Eglise Chrestienne: la mesme matinee de cette ordonnance se fit aussi vn tremblement de terre, des plus espouuantables qu'on eut iamais ouy, & apres cela ne tarda gueres qu'on eut du mal beaucoup, mais encores plus de menaces, & d'apprehensions. Car le 28. du mesme mois de Ianuier, les troupes

susdites du Baron de la Roche arriuerent en la Vallee de Luserne, consistantes en vingt & deux compagnies bien complettes d'Infanterie,& quelque Cauallerie, quasi tous hommes apparens,bien armez,& bien habiles, plus en general qu'aucunes autres troupes qu'on aye veu apres, mais aussi superbes & insolens pour la plus part, rauageants & rançonnans en leurs logis & ailleurs, où ils pouuoyent, nonobstant tout ce qu'on pouuoit faire pour les contenter. Et d'autant qu'és Communautez qui le pouuoyent faire, comme Angrogne, la Tour, Villar, Bobi, &c. on auoit logé les soldats au plus bas, és Villages & bourgades de la plaine, se reseruans en liberté les bourgades plus hautes, pour la retraite des familles, & de ce qu'on desiroit le plus de conseruer, les soldats firent des efforts pour y aller rauager, mais on les en empescha, ce qui cousta la vie à plusieurs, specialement des assaillans, & si tous eussent adheré au desir de quelques vns des plus bouillans, on les auroit deschassez hors de la Valee, mais les plus moderez aimerent mieux employer des remedes plus legitimes & moins dangereux.

Cependant on auoit tous les iours des aduis que ces troupes n'estoyent qu'vn commencement de l'armee qu'on dressoit pour faire la guerre aux Vallees, adioustant qu'il y auoit en tel lieu, & tel, gros amas de troupes qui deuoyent arriuer de iour en iour, plusieurs des soldats, & mesme des officiers du Regiment promettoyent moyennant vne estreine, de manifester de grandes machinations, mais l'experience monstra apres que ce n'estoyent que des inuentions pour espouuanter & attrapper de l'argent. Il y auoit aussi dans ces troupes plusieurs officiers & soldats de la Religion, qui d'autre costé encourageoyent ceux qui estoyent menacez. Tant y a que pour [illegible] son respect, on desiroit la descharge de ces troupes, & des maux qu'on en craignoit.

Sur ce vn Gentil-homme de la Valee presenta son employ pour ce deslogement, & promit qu'estant employé il l'obtiendroit de S. A. Parquoi on accepta son offre, & fut prié d'y faire son possible. Alors il alla & pria voirement S. A. pour le deslogement

logement des troupes, il lui propoſa auſſi, qu'il euſt eſté bon de ſe ſeruir de cette occaſion pour induire ceux de la Religiõ à des promeſſes qu'on ne pourroit pas facilement obtenir d'eux hors de telle neceſſité. Ceci nous fut rapporté par vn Capitaine de la Religion arriué de Thurin, qui afferma auoir eſté preſent quand ce Gentil homme auoit fait telle propoſition à S.A. affermant auſſi ce Capitaine qu'il ſçauoit que le Regiment deuoit loger vn mois entier dans Val Luſerne, quoi qu'on ſçeut faire au contraire, mais qu'au bout du mois il deſlogeroit aſſeurement, ſon quartier lui eſtant aſſigné ailleurs.

La premiere partie du diſcours du Capitaine fut verifiée auſſi toſt par vne lettre du Gentil homme ſuſdit, par laquelle il aduertiſſoit les hommes de la Valee, que leur logeade deſlogeroit moyennant promeſſe, & obligation authentique. *Que ceux de la Religion n'habiteroyent point hors des limites qu'on leur auroit deſignées. Qu'ils recentroyent les Religieux qui deſia eſtoyent dans la Valee, & qu'on y enuoyeroit pour le ſoin des Egliſes d'icelle, ſous ſauue garde, auec promeſſe qu'on ne les offenſeroit point: qu'on rendroit les biens d'Egliſe, qu'on payeroit les dimes à celui que S. A. deputeroit ſelon la declaration qu'en feroit le Senateur Guidet: qu'aucun eſtranger ne pourroit habiter dans la Valee ſans l'expreſſe permiſſion de S. A. ſignee de ſa propre main.* Qu'il y falloit donc donner ordre promptement, afin que l'acte authentique de ces promeſſes eſtant paſsé, on fuſt deſliuré de cette charge tant peſante & dangereuſe, laquelle deliurance on ne pourroit obtenir autrement, & apres cette lettre en arriuerent pluſieurs autres preſque toutes dans la nuict, pour leur donner plus de poids, & auec menaces de grands inconueniens ſi on retardoit de faire ces promeſſes, tous les principaux Papiſtes de la Valee preſſoyent auſſi tant qu'ils pouuoyent, vn des principaux Seigneurs fit appeller par deuant ſoy à meſme heure tous les Syndiques de la Valee d'vne & d'autre Religion, fit lire vn inſtrument d'obligation des choſes ſuſdites que lui, & quelques autres principaux Papiſtes auoyent fait dreſſer, les exhorta à le ſigner, tous les Papiſtes furent prompts à le faire,

mais ceux de la Religion le refuſerent, ſur quoi ils eurent des grandes menaces de maux prochains, mais ils n'auoyent ni le pouuoir ni le vouloir de le faire, encores que quelques vns de la Religion ſe fuſſent laiſſez perſuader qu'il n'y auoit pas ſi grand mal en cette promeſſe, veu qu'on leur laiſſoit leur Religion entiere, mais ceux qui penetroyent plus auant que de l'eſcorce, & qui en conſideroyent les conſequences ſe roidirent à n'y conſentir point, quoi qu'il en peut arriuer, joint aux autres conſiderations, ce qu'on les vouloit induire à preſenter ces choſes à S. A. ſans qu'il les eut demandees, n'apparoiſſant par aucun eſcrit de ſa volonté ſur cela.

Or cependant que ces choſes ſe demenoyent en cette ſorte, le mois de la logeade ſe paſſa, & la prediction de Capitaine Fa: el ſe vid accomplie, que ſans autre, paſſé le mois, les troupes deſlogeroyẽt de la Valee, cõme elles firent à la fin de Feburier aſſez paiſiblement. Car on ne ſceut pas iuſques apres leur deſpart, vn cruel exces que quelques membres d'icelles auoyent commis à la Tour; qui fut qu'vn Sergent cruel & ſuperbe qui s'appelloit la Fortune, auec ſes camerades ſes ſemblables, logez en vne maiſon Papiſte eſcartee hors le bourg de la Tour, ayant veu paſſer par le grand chemin deux hommes du Villar de la Religion, s'en allans paiſiblement, les tirerent en leur logis & apres les auoir cruellement tourmentez, les eſtranglerent, puis les cacherent & couurirent dans du fumier, où ils demeurerent iuſques apres le deſlogement, leurs parens & amis qui les auoyent cerchez de tous coſtez, n'en ayans peu auoir aucune nouuelle, iuſques à ce que les troupes eſtans hors de la Valee, la maiſtreſſe de la maiſon où l'on les auoit meurtris le reuela, n'ayant oſé le faire cependant que les ſoldats eſtoyent dans la Valee, craignans la cruauté de tels bourreaux, teſmoignant que ces deux poures innocens n'auoyent donné aucune occaſion à leurs meurtriers de les traitter ſi cruellement, declara auſſi comment ils les auoyent tourmentez auant que les eſtrangler & monſtra où on les auoit cachez.

Cet acte inhumain irrita tellement les hommes de la Valee, qu'ils ne pouuoyent prendre patience de n'auoir ſceu ce fait cependant que les troupes eſtoyent encores auec eux: mais n'y pouuans

pouuans faire autre chose, ils en firent les plaintes, & demanderent Iustice à ceux qui la pouuoyent administrer à ces gens-là. Mais n'y ayant personne qui fit la poursuite vigoureuse, & entiere, on n'en a sçeu autre exemplaire chastiment : sinon que ces compagnies ayans esté enuoyees à quartier, où l'on n'eut tant de patience comme en la Valee de Luserne, elles y furent vne grande partie massacrees par les païsans.

Or nonobstant ce deslogement, ceux qui s'estoyent promis, & auoyent promis aux Grands de faire promettre aux Reformés les choses susdites, pour ne demeurer dans la honte, faisoyent du bruit non moins qu'auparauant, disans, que le Regiment de la Roche n'estoit parti que pour s'aller renforcer, & retourner d'vne autre façon, qu'il n'estoit venu l'autre fois, & qu'en outre il y auoit par ci par là d'autres Regimés qui n'attendoyent que l'aduis de marcher vers les Valees, si on ne preuenoit par la promesse demandee : mais on respondit resoluement comme auparauant, & ensemble on escriuit au Sieur Comte Charles qui estoit pres de S. A. auec plainte qu'on ne cessoit d'importuner pour leur faire promettre choses qu'ils ne pouuoyent faire en bonne conscience, & que pourtant on le prioit de faire en telle sorte qu'ils n'en fussent plus importunés. Ledit Seigneur promit de s'y employer, & depuis ceste poursuite cessa du tout, & n'en aduint autre nouueauté : & fut aisé à cognoistre que toute ceste poursuite s'estoit faite sans commandement de S. A. & fit penser & dire que plusieurs semblables choses se font, & proposent sous le nom de S. A. desquelles il n'en sçait rien du tout, ou au moins ne les commande point.

Apres cela n'y eut és Valees autre nouueauté generale ni particuliere de consequence contre la Religion iusqu'au douziesme d'Auril mille six cens & douze, auquel vn Officier du Prefect de Pinerol accompagné de quelques soldats de Iustice, vint à la Tour, & se saisit d'emblee des personnes de M. Hercules Malherbe, & de Constans Buffe son neueu, tous deux de la Religion, & paisibles, & auant que ceux du lieu s'en fussent prins garde, les eurét sortis & esloignés de la Tour, mais passans par sainct Iean les conduisans vers Pinerol, quel-

ques hommes de sainct Iean demãderent à ceſt Officier, pour-quoi il conduiſoit en telle maniere ces deux hommes de bien: Il reſpondit, qu'il en auoit tel commandement du Prefect ſon Maiſtre, mais n'en ſauoit pas la cauſe. Alors ils lui dirent, que par ceſt acte eſtoyent violés leurs priuileges, qui portent qu'on ne pourra tirer en Iuſtice hors de la Valee de Luſerne, aucun des habitans d'icelle, pour aucune cauſe ciuile, ni criminelle, (ſauf que ce fut crime de leſe Majeſté bien verifié) que premierement le Podeſta de la Communauté d'où eſt l'accuſé, ou bien où l'on pretend qu'il aye failli, n'en aye prins la cognoiſſance, & fait & parfait le procez juſqu'à ſentence diffinitiue incluſiuement. Le Prefect de Pinerol n'y ayant à voir, ſinon en cas d'appel, & pourtant que ſi ces deux hommes eſtoyent prerendus coulpables de quelque choſe, il faloit que la cauſe fuſt deferee à leur Podeſta de la Tour, ce que n'ayãt eſté faict pour ne laiſſer faire vn tel prejudice à leurs priuileges, puis qu'ils eſtoyent lors ſur les terres de Luſerne; ils entendoyent qu'on conduiſit les priſonniers à leur Podeſta à Luſerne, pour en faire ſelon qu'il verroit eſtre de ſa charge & ſelon Iuſtice. Par ainſi ceſt Officier conduiſit les priſonniers à Luſerne, & les remit entre les mains du Podeſta du lieu, lequel les ayant retenus vn peu, & nul ne ſe preſentant contr'eux, il les renuoya en leur maiſon, moyennant caution de ſe repreſenter en Iuſtice ſelon leurs priuileges, y eſtans demandés.

On eſtimoit qu'on les auoit pris priſonniers à cauſe que ledit Conſtans ayant eſté en ſa jeuneſſe induit par ſubornement à promettre d'aller à la Meſſe, n'y continua pas, & s'eſtoit retiré de Bubiane chez ſondit Oncle. En haine dequoi on penſoit de traitter mal & l'Oncle & le Neueu, qu'õ eut peut eſtre fourré dans l'inquiſition, ſi on l'euſt laiſſé emmener. Or pource qu'on craignoit que le Prefect indigné de ceſte deliurance iroit peut eſtre irriter les Grands contre ceux qui s'y eſtoyent employés, le Sieur Comte Achates de Luſerne fut prié d'aller à Thurin, & informer S.A. du droict qu'on auoit eu de faire mettre les priſonniers entre les mains du Podeſta de Luſerne: & ſe plaindre enſemble de l'entrepriſe du Prefect de Pinerol, d'auoir voulu oſter aux Seigneurs de la Valee, le droict qu'ils

qu'ils ont de la premiere cognoissance en Iustice de toutes choses par le moyen des Podestats qu'ils establissent de trois en trois ans en chacune Communauté pour y administrer Iustice en leur nom, selon les priuileges de chacune Communauté. Or ledit Seigneur Comte Achates ayant ainsi remonstré le droict des Seigneurs, & des Communautez, cest affaire n'eust plus autre suite, & les prisonniers ne furent plus recerchés.

Suiuit l'annee 1613. en laquelle à l'occasion de la guerre du Montferrat fut publié vn Edict par tout le Piedmont, que tout homme capable aux armes eust à se tenir prest auec ses armes, pour marcher au premier aduis, où seroit de besoin. Ce qui outre les considerations generales à tout le pays mit ceux de la Religion des Valees en grande perplexité, pour raisons fort considerables, ce qu'estant notifié aux Superieurs, ils asseurerent qu'on n'auroit rien à craindre pour cause de la Religion, ni pour ceux qui demeureroyent en leurs maisons, specialemẽt le Sieur Comte Charles (le fils aisné duquel auoit la conduite des troupes, qui sortiroyent des Valees, & des lieux circonuoisins) fit sur cela des grandes protestations, & telles que les esprits en furent fort appaisés, & par ainsi en partit des Valees vn bon nombre des mieux deliberés. Dom Philippe de Luserne Colonel forma son Enseigne, & compagnie Colonelle des milices de la Tour, & d'Angrongne. Le Sieur Comte Achates de Luserne dressa sa compagnie des Milices de Luserne, Rora, Bubiane, Campillon, Fenil, & Garzillane, & le Capitaine Ioseph Pelenc dressa la sienne de celles de Villar & de Bobi, & fit faire des mandrilles jaunes à tous ceux de sa compagnie. Ces trois compagnies estoyent du Val Luserne. Les autres Valees & lieux circonuoisins auoyent aussi leurs Capitaines & Officiers prins des hommes de leurs lieux. Et tous auoyent pour Sergent Major le Sieur Vlysse Paraucin Gentil-homme Valtelinois, qui auoit suiui la guerre presque toute sa vie sous diuers Princes, pres & loin, & sur tout bie affectionné à la Religion, qui alors habitoit en la Valee de Luserne. D'auãtage tous ceux de la Religiõ sortãs des Valees eurẽt promesse de pouuoir s'assembler entr'eux à part matin & soir par tout où ils sejourneroyent, pour faire leurs prieres accoustumées sans reproche.

& contredit d'aucun pour cela, ni pour aucune autre particularité, concernant leur Religion, ce qui leur fut obſerué: ils allerent donc au Montferrat, au ſiege de S. Damian, & apres enuiron cinq ſepmaines s'en retournerent tous en bon ordre & ſans auoir receu occaſion de meſcontentement, & ſans en auoir donné à ceux parmi leſquels ils auoyent conuerſé, comme la renommee portoit.

L'Annee ſuiuante il falut faire vne autre ſortie à cauſe de la guerre allumee entre S. A. & le Roy d'Eſpagne. Le meſme Dom Philippe fils du Comte Charles comme Colonel ſollicitoit la leuee, mais c'eſtoit és grandes chaleurs de l'Eſté, & preſſé des affaires de la campagne, & outre ce vn grand cours de maladies ordinaires en telles ſaiſons, rendans la leuee plus petite & defectueuſe que celle de l'annee precedente. Le Sieur Comte Charles vint de Thurin, afin de la haſter par ſon authorité pour ſondit fils, & eſtimant que les Miniſtres y pourroyent ſeruir par leurs exhortations, & ſachant qu'ils eſtoyent aſſemblés à la Tour pour leur propoſition ordinaire de tous les Vendredis, il leur eſcriuit en ceſte façon:

Treſ-Magnifiques & honorables. I'enten que vous Miniſtres eſtes aujourd'hui aſſemblés à la Tour. Parquoi j'ay voulu vous aduertir que vous m'attendiez, eſtant neceſſaire que ie vous parle d'ordre de S. A. Ie fay collation, puis m'en vay à vous, & prie le Seigneur qu'il vous conſerue. De Luſerne l'onzieſme de Iuillet mille ſix cens quatorze.

A vos ſeruices,

CHARLES FRANÇOIS de Luſerne.

Eſtant arriué accompagné de ſon frere le Comte Emanuel, de ſondit fils le Colonel, d'autres Gentils hõmes & principaux, Il ſe plaignit de la lenteur de la leuée, remõſtra le grãd beſoin que le Duc auoit de l'aſſiſtãce de ſes ſujets, eſtãt aſſailli par vn ſi puiſſant ennemi, repreſenta le grãd deuoir que les Valees auoyent faict l'annee precedente, du contentement que le Duc en auoit eu, l'eſperance qu'il auoit de leur continuation, la reputation qu'ils s'eſtoyent acquiſe audit voyage, l'aſſeurance qu'ils deuoyent auoir qu'en continuant à faire leur deuoir, le Duc

s'en

s'en souuiendroit tousiours pour leur procurer du bien, & les proteger contre leurs mal vueillans, & pource qu'il sauoit que les peuples deferoyent beaucoup à leurs Pasteurs, il auoit voulu de la part de S. A. les exhorter à les resueiller, & les induire à tel deuoir pour leur descharge, & pour le bien des peuples, qu'ils n'auoyent rien à craindre: qu'il les asseuroit qu'ils auroyent la mesme liberté comme l'annee precedente, & sans aucune injure de faict, ni de paroles pour leur Religion: dequoi tout il leur donnoit la parole sur son honneur. Les Ministres lui respondirent: *Qu'ils le prioyent de croire, & d'asseurer S. A. que les peuples des Valees de la Religion estoyent tresaffectionnés au seruice de leur Prince, & qu'ils ne manquoyent non plus à present de bonne volonté, que l'annee precedente, ni que és autres occasions, esquelles ils auoyent donné les meilleures preuues de leur obeyssance: Mais que la grande multitude de malades, & la necessité de recueillir les fruicts de la campagne, qui se perdent par faute d'ouuriers, & sur tout lesdites maladies empeschoyent de mõstrer par effect tant qu'ils desireroyent leur bonne volonté, que toutesfois pour tesmoigner à S. A. & à sa Seigneurie Illustrissime, le soin & desir qu'ils ont que les peuples qu'ils ont en charge spirituelle, s'esuertuent de toutes leurs forces à leur deuoir enuers leurs Superieurs, ils leur renforceront leurs admonitions.*

On fit en effect ce qui fust possible: les compagnies des Valees furent conduites & logees dans la Cité de Verceil en garnison, où elles jouïrent de la liberté promise, & sans iniures, & en moururent quelques vns de maladies, mais non autremẽt. Et en la mesme sorte cõtinuerent les sorties és autres occasions n'estant pas besoin de les particulariser par le menu: mais remarquerons seulement qu'en ces voyages que nos Milices firent au plus bas Piedmont, au Montferrat, & frontieres des Prouinces circõuoisines, ils y trouuerent en plusieurs lieux des personnes qui leur monstroyent particuliere & tresgrande affection à cause de la Religion, de laquelle ils monstroyent auoir cognoissance, & l'affectionner grandement, procuroyent prudemment d'auoir de nos soldats logés en leurs maisons, pour deuiser de la Religion, regrettans leur condition, & tesmoignans vn grand desir de s'en desuelopper pour se retirer en la vraye Eglise: mais ils en trouuoyent d'autres au contra

re sur tout és lieux escartés, eslongnés des bonnes villes, ausquels on auoit persuadé des choses estranges touchant ceux de nostre Religion. Et touchant nos soldats leur auoyent faict accroire qu'il descendoit vn Regiment de certaines Valees du Piedmont, auquel n'y auoit que quelques Chrestiens que tous les autres estoyent hommes monstrueux, qui parloyent mal de Dieu, de la Vierge Marie, des Saincts, & des Sainctes, que quelqués vns d'eux n'auoyent qu'vn œil au front, quatre rangees de dents, longues, & noires, qu'ils faisoyent rostir les petis enfans sur la braise, puis les mangeoyent, & plusieurs autres telles impudentes calomnies, leur disoyent que la compagnie des Mandrilles jaunes estoyent toute de telles gens, &c. tellement qu'és lieux où ils ne craignoyent pas tant, chacun couroit pour voir ces monstres pretendus, mais és lieux plus solitaires chacun fuyoit, & trembloit deuant eux. Quelques vns des nostres nous ont raconté, qu'vn soir fort tard le Regiment arriua en vn certain village de montagne, où ils logerent, les poures habitans voyans les Mandrilles jaunes trembloyent, qu'eux furent logés chez vn ferrurier, qu'entrans dãs la maison tous y trembloyent, voyans entrer plusieurs mandrilles jaunes. Nos gens les rasseuroyent doucement tãt qu'ils pouuoyent. Quand le souper fut prest nos gens demanderent d'eau à lauer les mains. Et quoi, (dit l'hoste,) estes-vous Chrestiens? l'on nous auoit dit qu'en vostre compagnie n'y en a pas vn, & qu'és autres compagnies de vostre Regiment y en a quelques vns, mais bien peu, & qu'on les discerne entre autres choses, en ce que les Chrestiens lauent leurs mains à l'entree de table, les autres jamais. Alors nos gens leur ayans remonstré la fausseté de telles calomnies, se mettans à table, prierent Dieu, & le remercierent apres, se comportans modestemẽt en paroles, & en faicts. Alors ces gens commencerent à les auoir en admiration, & ne se pouuoyent saouler de deuiser auec eux, leur faisant toutes les caresses qu'ils pouuoyent, & au departir leur presentant tout ce qu'ils pouuoyent de courroisie, &c. Et ceci n'est qu'vn exemple entre plusieurs semblables, que les vns & les autres nous ont racontés. Ce que nous proposons pour monstrer la malice, & mauuaise conscience de ceux qui per-

perſuadent telles bourdes diaboliques, pour faire auoir en horreur, & nous, & noſtre Religion: ſçachans que ſi nous & noſtre Religion eſtions cognus, pluſieurs qui haïſſent l'vn & l'autre, embraſſeroyent la Religion, & aimeroyent ceux qui en ſont profeſſion. Et de ce que pour ces fins on n'a point de honte de ſemer tant de calomnies ſi manifeſtes ſi pres de nous, où elles peuuent tant faullement eſtre deſmenties, que peut-on penſer de ce qu'ils en diront és lieux plus eſloignés, où leurs menſonges ne peuuent pas eſtre ſi facilement conuaincus. Tant y a que de ces voyages de nos gens pluſieurs croupiſſans és profondes tenebres, ont eu commodité d'apprendre que nous ne ſommes pas tels, ni noſtre Religion auſſi, comme on leur auoit perſuadé auparauant.

Enuiron ce temps le peuple de ſainct Iean eſtant tellement multiplié en nombre de perſonnes, qu'il ne trouuoit plus aucun lieu couuert en tout ſon territoire capable pour y faire les exercices publics de Religion que d'ancienneté ils auoyẽt accouſtumé d'y faire, ſans contradiction en baſtirent vn, & s'en ſeruirẽt paiſiblemẽt pour quelques annees, & juſques à ce que par l'importunité de quelques vns leurs aduerſaires on les en voulut depoſſeder par la maniere que nous dirons ci apres.

Suiuit l'an 1615. auquel Dieu retira le Sieur Daniel Roſtain Paſteur de l'Egliſe d'Angrogne en la fleur de ſon aage, & fort regretté és Egliſes des Valees pour ſes beaux dons, fut ſurprins de maladie le 20. de Feurier, deceda le 9. de Mars. Ie fus prié de lui aſſiſter en ſes dernieres heures, leſquelles autant que ſa foibleſſe lui pouuoit permettre, il employa en fort notables exhortations aux principaux de l'Egliſe d'Angrogne, & autres là preſens, apres laquelle à ſa requeſte on châta le Pſeaume ſixieſme, qu'il voulut commencer lui meſmes, & apres ayant dit le dernier Adieu à tous, & m'ayant ſingulierement recommandé le ſoin de l'Egliſe d'Angrogne, non moins que de ſa famille, comme eſtant ſon allié voiſin, & intime ami. Les prieres faites & dernieres conſolations auec telle occaſion cõuenables eſtant faites, il rendit l'ame à Dieu paiſiblement en preſence du Sieur Henri Roſtain ſon Pere auſſi Paſteur, ſurpaſſant l'aage de nonante ans, ſelon qu'il diſoit.

Au mois de May de la meſme annee mille ſix cens & quinze le Sieur Preſident, Ruffin eſtant venu de Thurin en la Valee de ſainct Martin pour les affaires de S. A. les Moines reſidãs au Perier enorgueillis de ſa preſence, voyans paſſer par le Perier le Sieur Valere Gros Paſteur de l'Egliſe de la Mancille, le prouoquerent à diſputer : le Miniſtre l'accepte, c'eſtoit le ſoir, on reſoud de diſputer le lendemain au Perier meſme, on le fit en preſence dudit Sieur Preſident, des Gentils hommes & Iuſticiers de ladite Valee, & bon nombre d'autres d'vne & d'autre Religion. Ayant accordé des conditions propoſees neceſſaires en telles actions, Barthelemi de Nizze Capucin voulut commencer la diſpute, en diſant qu'il vouloit prouuer que le Miniſtre n'eſtoit pas Chreſtien, mais Iuif, & qu'il preſchoit fauſſe doctrine, & à la negatiue du Miniſtre le Moine dit, que quiconque dit qu'il n'y a autres iours de feſte que le Dimanche, & ſe ſcandaliſe de ceux qui diſent qu'ils mangent la chair de Chriſt, & n'accepte point les liures Apocryphes, Qu'vn tel eſt Iuif, que le Miniſtre fait tout cela, & pource eſt Iuif, & non Chreſtien. Puis pour prouuer que le Miniſtre preſche vne fauſſe doctrine, il entaſſa vn grand nombre des poincts de Controuerſe, diſant, Que qui afferme telle & telle choſe, preſche fauſſe doctrine, que le Miniſtre le fait, que donc il preſche fauſſe doctrine. Sur quoi le Miniſtre ſe plaignant que le Capucin entaſſoit tant de matieres ſans rien prouuer, & requerant que ſelon les conditions accordees on euſt à ſe tenir à vn ſeul poinct, & diſputer ſur cela en forme reguliere ſyllogiſtique, ſans en ſortir juſqu'à ce qu'il euſt eſté ſuffiſamment oüy. Le Moine de ceci print occaſion de parler de diuerſes formes d'argumenter ſyllogiſtiquement, & ne peut eſtre ni retenu, ni ramené à l'obſeruation des conditions accordees, ni par les plaintes du Miniſtre, ni par l'authorité du Preſident, ne pouuant laiſſer faire aucun argument conuenable, ou diſcours ſans interruption : & cependant le ſoir approchant, il fit ainſi eſcrire, (mais en Italien) Et ceci ſuffiſe pour ceſte heure, me reſeruant de reſpondre plus amplement en tout temps & lieu, où le Miniſtre Gros ſe laiſſera trouuer.

Alors le Miniſtre accepta l'offre do Moine, du choix du tẽps

&

& lieu, & nomma le lieu des Clots, qui eſt vn peu au deſſous du Perier. & pour le Mecredi 3. May, lequel iour eſtant venu, le Miniſtre ſe rendit audit lieu des Clots, où ayant en vain attendu le Moine, il fit faire vn acte public par vn Notaire auec teſmoins, de ſa venue, & du defaut du Capucin, auquel il eſcriuit puis apres vne ample lettre en laquelle il lui reprochoit ſon defaut & enſemble lui reſpondoit amplement de poinct en poinct à tout ce que les continuelles interruptions du Moine ne lui auoyent permis de produire ſuffiſamment contre toutes les propoſitions d'icelui, le conuiant en cette ſorte à entrer au moins en conference par eſcrit, puis qu'il ne s'eſtoit voulu trouuer és Clots pour la faire verbale.

Le Moine ne reſpondit à cette lettre, & ne parla plus de diſpute, mais forgea vne monachale effronterie des plus malicieuſes, & groſſieres. C'eſt qu'il eſcriuit vne lettre pretendue addreſſee audit Miniſtre, en laquelle il feignoit en auoir reçeu vne autre de lui, où il confeſſoit eſtre vaincu, & promettoit ſe renger à l'Egliſe Romaine, pourueu qu'il ſceut quel entretenement il y auroit, & comment il pourroit ſortir aſſeurement des Valees, ſur leſquelles menſongeres propoſitions il adiouſtoit, qu'ayant reçeu ſadite lettre, & leuë, il l'auoit incontinent fait bruſler, afin qu'elle ne lui portaſt preiudice, qu'au reſte il loüoit ſa ſincerité de ſe confeſſer vaincu, & ſon zele de ſe vouloir retirer en l'Egliſe Romaine, que quant à l'enrretien, il lui ſeroit fourni abondamment & ſans peine : mais qu'il falloit qu'il ſe haſtà de ſortir auant que le monde s'en aduiſaſt, & que pour ſortir aſſeurement lui falloit faire en telle & telle maniere. Puis le Moine ayant forgé cette impudente lettre il la liſoit impudemment, à qui la vouloit ouïr lire, & aux autres en diſoit le contenu, mais il n'y gagna que honte de tous coſtez, tous les aſſiſtans auoyent peu cognoiſtre qu'il n'auoit dequoi ſe glorifier de la diſpute du Perier, on ſçauoit qu'il auoit fuï l'aſſignation des Clots, quil n'auoit reſpondu choſe aucune à la lettre du Miniſtre, on ſe mocquoit de ſa bourde malicieuſe, & groſſiere, diſant, s'il a reçeu vne telle lettre du Miniſtre, pourquoi ne l'a il communiquee à quelque homme digne de foy, qui en peut teſmoigner, pourquoi dit il qu'il l'a bruſlee pour ne

preiudicier au Miniſtre, & cependant en babille de tous coſtez? le Miniſtre eſcriuit, & reprocha aux Moines en groſſes lettres leurs fictions malicieuſes, mais ils beurent tous ces reproches ſans y reſpondre vn mot, & le peuple s'apperçeut tant mieux de la mauuaiſe conſcience de telles gens.

En ces annees les Egliſes des Valees ne furent point trauaillees pour la Religion, les frequentes ſorties de leurs Milices pour les guerres es baſſes frontieres du Piedmont leur eſtoyent communes auec tout le reſte du pays. Mais la mort commune à tous hommes priua la Valee de Luſerne, des deux freres Comtes de Luſerne, Charles, & Emanuel: ceſtuy ci mourut le..... & le premier le 23. de Septembre 1618. tous deux regrettez en ladite Valee, par ceux de l'vne & l'autre Religion, pour le ſoing qu'ils auoyent touſiours eu de les proteger par droict & raiſon, ſans partialité pour la Religion: car ils ſçauoyẽt fort bien que les Reformez eſtoyent des plus fideles & propres au ſeruice de leur Prince, & de leurs ſubalternes Seigneurs. Ceux de la Religion auoyent eſté ſpecialement recommandez audit Comte Charles par le Duc Electeur de Saxe, qui reçeut ſplendidement à Dreſde ledit Comte allant à Prague en Ambaſſade pour le Duc, vers l'Empereur Rodolphe, lui diſant ledit Duc, qu'il auoit entendu qu'il eſtoit Seigneur de la Valee d'Angrogne, les habitans de laquelle il ſçauoit eſtre de ſa Religion, (nonobſtant quelque peu de diuerſité ſur certain poinct) que pource il le prioit de les auoir pour l'amour de lui en recommandation, & les fauoriſer és occaſions enuers S. A. & qu'il reputeroit fait à ſoy meſme ce que pour ſon regard on feroit auſdits de la Religion. Ce que le Comte lui promit de faire, Ce qui nous fuſt recité par le Comte meſme apres ſa venuë, & par quelques vns des principaux de ſa ſuite, qui nous en ont fait par pluſieurs fois plus ample & particularité diſcours.

Leſdites Egliſes des Valees furent auſſi priuees du Miniſtere du Sieur Sidrac Baſtie, Paſteur de l'Egliſe de S. Germain, qui deceda au mois de Decembre l'an 1617. en la fleur de ſon aage, au grand regret des Egliſes pour ſes belles qualitez, & dons

dons desia experimentez, & desquels elles esperoyent beaucoup de consolation à l'aduenir.

CHAPITRE LIII.

Ressource des Eglises Reformees au Marquisat de Saluces, persecutées. Persecution en la Valee de Luserne, commencee à Campillon, & poursuiute, Capitaine Capel prisonnier, condamné à mort, desliuré. Longue negociation des Valees à Thurin pour estre remis en paix. Deputez des Valees emprisonnez à Thurin, autres à Pinerol. Response à la supplication. Les prisonniers desliurez. Massacre à la Valteline.

NOVS auons proposé cy deuant au chapitre 47. comment les Eglises du Marquisat de Saluces auoyent esté persecutees, & comme pour telle occasion en estoit sorti grand nombre de familles, pour perseuerer en la Religion, en leur retraites és Eglises Reformees: mais qu'aussi grand nombre d'autres personnes, & familles auoyent succombé par trop grande infirmité, & promis d'aller à la Messe. Or d'entre ceux cy la plus grande partie regrettoit continuellement sa condition, desirant en attendant touſiours quelque opportunité pour se releuer, ce qu'esperans, furent logees parmi eux plusieurs compagnies de gendarmerie Françoise, venues au secours de S. A. à l'occasion des guerres cy deuant indiquees, & entre ces cõpagnies ordinairement se trouuoyent plusieurs personnes de marques & d'esprit, affectionnees à la Religion, lesquelles ayans reconu le desir de ces bonnes ames languissantes, les encouragerent à se releuer, à donner gloire à Dieu, & à ne plus se souiller és superstitions de l'Eglise Papale, en suite dequoi plusieurs personnes notables, Medecins, Docteurs és loix, & autres de diuerses qualitez s'animans les vns les autres, commencerent à se retirer des Messes & autres tels Papaux exercices, & à s'assembler és lieux retirez pour y prier Dieu, lire la S. Escriture, & y faire autres pieux exercices, selon que les temps, lieux, & leur condition a

leur permettoit, ce qui fut tellement benit de Dieu, qu'en peu de temps, en diuers lieux de ladite Prouince, ſe faiſoyent des belles aſſemblees, où eſtoyent par fois appellez des Paſteurs des lieux plus voiſins, pour y preſcher, baptiſer les enfãs, & faire autres fonctions de leur Miniſtere, ſelon que les occaſions ſe preſentoyent. Et cependant par la grace de Dieu, & interceſſion de quelques grands de la Religion, ceux qui s'eſtoyẽt declarez de la Religion eurent permiſſion de demeurer librement en leurs maiſons, & en la iouyſſance de leurs biens pour trois ans, ſans eſtre moleſtez pour la Religion durant ledit temps, & cependant ils firent merueilleuſe diligence par tous moyens legitimes, pour obtenir plus ample liberté de leur Prince, en laquelle diligence & ſolicitation l'Egliſe de Dronier plus conſiderable pour le nombre & qualité de perſonnes monſtroit ordinairement le chemin aux autres, & en icelle en ce ſainct œuure, on voyoit au premier rang le Sieur Iean Vincent Gos, rare Medecin, & ſon frere Sieur Iean Baptiſte Docteur és droicts, qui entre tous les autres, auec vn grand zele & pieté, ont employé vn merueilleux labeur & aſſiduelle diligence, auec employ de leurs biens, pour obtenir que le pur ſeruice de Dieu fuſt eſtabli en leur patrie, mais la multitude & puiſſance de leurs aduerſaires fut ſi grande, que finalement on publia des Edicts rigoureux contre eux, & de là on paſſa aux banniſſemens, empriſonnemens, executions à mort, & autres procedures, telles que ceux auſquels Dieu fit la grace de perſeuerer en la profeſſion de la vraye Religion, furent contrains de quitter le pays, & ſe retirer ailleurs, dequoi nous pourrions faire vn ample, & bien particulariſé traicté. Mais pource que l'abregé de tout cela en a eſté mis en lumiere, le deſireux de ſauoir leſdites particularitez y pourra auoir recours.

Or combien que ces Edicts ſus indiquez ne fuſſent faits qu'à l'occaſion des declarez de la Religion au Marquiſat, neantmoins quelques paſſionnez aduerſaires de la Religion cercherent de les faire valoir auſſi contre ceux de la Religion des Valees de Piedmont, pource les firent cauteleuſement publier à Campillon, l'vne des plus baſſes Communautez du Val Luſerne, & ce non ſur la place publique, comme eſt la couſtume

de la

de la publication des Edicts, mais au sortir de leur Messe, & sans bruit, tellement que les Reformés habitans audit Campillon n'en furent aduertis que lors qu'on les voulut surprendre en vertu de ladite publication, és articles de laquelle estoit contenu entre autres choses, *Que ceux de la Religion n'enseueliroyent point les morts és Cimetieres des Catholiques Romains, n'y n'acompagneroyent les corps à la sepulture, en plus grand nombre que de six personnes, & sans armes*, Parquoi estant mort à Campillon vn bon vieux homme de la Religion, expert Menuisier, & en son viuant fort recerché pour son art par les Gentilshommes & autres Papistes, ses parens le firent porter à l'accoustumee au Cimetiere des Reformés, joignant celui des Papistes, mais distingué par limites, là vn des Gentilshommes acompagné d'autres Papistes, s'oppose a la sepulture, la presupposant entreprise contre l'ordre public, sous pretexte que ledit Cimetiere appartenoit aux Catholiques Romains, combien qu'il n'ignoroit pas l'ancienne possession des Reformés, de leur portion limitée dudit Cimetiere, & sans contradiction iusques alors, comme on lui voulut remonstrer, mais il n'en voulut rien escouter, son intention estant d'esmouuoir des troubles contre ceux de la Religion. Parquoy ils furent contraints de rapporter le corps mort à la maison, puis aller deçà delà, recourants aux autres Gentils hommes pres & loin, afin d'estre maintenus en leur droict, & de pouuoir enterrer leur mort, mais chascun s'excusant laisserent ces bonnes gens (esloignez du corps des Eglises de la Valee) sans assistance ni conseil,) sauf qu'vne Dame en l'absence du Seigneur son mari, les conseilla de demander tel nombre de leurs parens & amis qu'ils fussent suffisans à maintenir leur droict, enseuelir leur mort, & se garder de violence, ce qu'ils firent, & en trouuerent assez pour les defedre: Capitaine Capel entres autre s'y trouua auec vne troupe de compagnons bien deliberez. Ce que voyãt le Gentil homme opposant, fit armer autant de ses Papistes qu'il peut, mais n'ayant auec tout cela & sa haute corpulance, courage d'entrer en dispute auec l'autre partie en campagne, il s'alla enfermer dans le Clocher du temple Papal, vis a vis du Cimetiere des Reformez, menaçant d'arquebuser ceux

qui entreprendroyent d'enſeuelir ce corps dans le Cimetiere. Pluſieurs eſprits bouillans,& deliberez, euſſent voulu paſſer auant, enſeuelir le mort dans la foſſe faite, & en cas que les autres euſſent eſté tant mal aduiſés que de leur tirer, leur faire cognoiſtre leur folie, mais les plus moderez iugerent eſtre mieux de chercher quelque temperamment, parquoi ils accorderent auec le Gentil homme oppoſant d'enſeuelir le corps au bord du Cimetiere, & que chaſcun ſe retiraſt paiſiblement ſans s'offenſer: ce qui fuſt fait, les Reformés ne penſans pas à ce que fit le Gentil homme apres, ſeulement deliberoyent ils d'auoir recours à S. A. pour ſe plaindre du tort qu'on leur faiſoit,& la ſupplier d'y pouruoir pour l'aduenir, les maintenant en leur droit, mais ils furent preuenus par le Gentil-homme, lequel auoit mis en vn roole tous les hommes qui s'eſtoyent trouuez audit enterrement,donna ledit roole, (non au Podeſta du lieu, comme portent les priuileges du Val Luſerne,) mais au Capitaine general de Iuſtice, les accuſans d'auoir violé l'ordre de S. A. tant pour le nombre des perſonnes, comme pour y eſtre allez armez, ce qui pourtant n'eſtoit pas contre la couſtume, car iuſques alors ils n'auoyent iamais eu defenſe ni moleſte, ni pour l'vn ni pour l'autre poinct. Sur quoi le Preuoſt general ſans auoir eſgard aux raiſons que les accuſez lui propoſoyent,paſſa auant en ſes inquiſitions,& procedures,& comme on verra cy apres. L'enterrement, & autres choſes ſuſdites furent faites au mois de Ianuier, l'an mille ſix cens & dixneuf.

Le 23. de Feburier ſuiuant, à Fenil Communauté auſſi fort baſſe voiſine de Campillon, & peuplee pour la pluſpart des gens de la Religion, mourut entre iceux vne femme vefue,laquelle eſtant portee à la ſepulture au Cimetiere ordinaire des Reformez,le Sieur Pierre de la Riue Gentil homme du lieu, leur preſenta vne lettre du Sieur Marron premier preſident du Senat, par laquelle eſtoit commandé aux Gentils hommes des Valees de ne laiſſer enterrer aucun corps de ceux de la Religion aux Cimetieres des Catholiques. Ceux de la Religion lui reſpondirent que le Cimetiere où ils pretendoyent enſeuelir leur mort, leur appartenoit de droict, & d'ancienneté,

cienneté, ayant esté ainsi conuenu entre ceux des deux Religions, auec continuation de l'vsage sans interruption, deuant la memoire de tous hommes viuans maintenant, & qu'il apparoissoit qu'on auoit mendié & obtenu lesdites lettres sous vn faux donné à entendre aux superieurs, que ceux de la Religion ensueliſſoyent au Cimetiere des Catholiques Romains, parquoi ils vouloyent recourir aux superieurs pour les informer de la verité, & les supplier d'estre maintenus en leurs droicts, comme en effect ils authoriserent incontinent leur Syndique de la Religion, en leur Conseil public, pour aller à Thurin, & solliciter cest affaire autant qu'il seroit de besoin.

Les autres cependant qui auoyent deliberé de poursuiure rigoureusement ceux qui s'estoyent trouuez à l'enterrement de Campillon, procurerent deuant que passer plus outre d'attrapper Capitaine Capel, hõme terrible, & de suitte, & qui se faisoit redouter. Ils l'attraperent en cette façon Vn Seigneur voisin qui auoit vn Regiment ordinairement entretenu, lui fit entendre, qu'ayant ordre d'accroistre son Regiment, il auoit fait dessein de lui offrir la conduite d'vne cõpagnie, le cognoissant digne, & capable d'en estre Capitaine en chef, & qu'il faisoit aussi dessein d'employer dans son Regiment d'autres officiers prins en la Valee de Luserne, qu'il lui nommoit, & que pour en traicter ensemble il l'aduertisoit de l'aller trouuer à Pinerol, en compagnie des autres susdits, & ce le plustost qu'il pourroit. Capel communiqua ces choses à quelques vns de ses amis, leur en demandant conseil. Ses amis lui conseillerent de remercier ce Seigneur, & s'excuser honnestement de la charge presentee, l'vn lui proposa en Latin ce que dit Virgile, *Ie crain les Grecs, & leurs presents offerts.* Capel fait semblant d'approuuer leur conseil: mais eschauffé par les autres qui le vouloyent accompagner iusques au filé, il s'equippa & monta en Capitaine, puis en compagnie des autres susdits s'achemina à Pinerol. On lui dit qu'il faloit aller traitter auec le Gouuerneur du chasteau, là apres quelques discours le Gouuerneur congedia les autres, & retint Capel prisonnier, qui apres quelque detention audit chasteau fust conduit à Thurin, où apres longue detention fust condamné à la mort, mais par l'interceſſion de Mon-

ſeigneur le Duc de Leſdiguieres, de ce ſupplié par les Sieurs Bernardin Guerin Miniſtre, & Samuel de Truchis Docteur és droicts ſes beaux freres, il fut finalement deliuré ainſi que ſera noté cy apres.

Capel eſtant pris, le Capitaine general de Iuſtice vint à Campillon & fit adiourner à comparoiſtre deuant lui au Chaſteau dudit lieu, tous ceux qui s'eſtoyent trouuez au ſuſdit enterrement, & ce perſonnellement & non par procureur; & ne voulut eſcouter ceux qui vouloyent defendre leur cauſe en leur abſence, les ayant fait adiourner par trois fois ſelon la couſtume, & nul ne comparoiſſant, il les condamna comme contumax, & conuaincus des crimes à eux impoſez, & ne pouuans eſtre ſaiſis pour eſtre executez par Iuſtice ſelon la ſentence, les declaroit bannis à perpetuité des Eſtats de S. A. Ceux ci rigoureuſement pourſuiuis, prioyent les autres de la Religion de la Valee d'embraſſer leur defence, attendu qu'ils n'eſtoyent point moleſtez pour aucun malefice, mais pour auoir voulu maintenir le droict de leurs freres de Campillon, à quoy tous eſtoyent obligez, veuë la nouueauté barbare, & inouïe en ces lieux, d'auoir fait detenir en la maiſon vn corps mort ſans ſepulture, deux ou trois iours contre tout droit, & au meſpris de tous, auec danger de pernicieuſe conſequence, ſi on n'euſt fait quelque demonſtration de reſentiment, outre qu'auec tout cela nul ne ſe pouuoit plaindre d'aucun dommage qu'on leur euſt fait: parquoi prioyent de n'eſtre point abbandonnez en cette leur perſecution.

Sur ce le Gentil homme de Campillon, chef des oppoſans à l'enterrement, feignant de vouloir s'employer à l'accommodement de ces moleſtes à l'auantage de tous les Reformes des Valees, leur enuoya cautelcuſement vn qui ſe diſoit eſtre de la Religion, pour induire les autres de la Religion de la Valee, non ſeulement à embraſſer la cauſe des moleſtes, mais auſſi à preſenter vne ample requeſte à S. A. comprenant toutes les libertez qu'ils deſiroyent obtenir d'elle pour le fait de la Religion; promettant ledit Gentilhomme de leur faire octroyer tout, pourueu qu'il euſt charge & pouuoir de promettre pour eux quelque ſomme d'argent au Duc, qui eſt (diſoit il) tant eſpuiſé,

espuisé d'argent à cause des guerres passees, qu'on obtient facilement de lui maintenant, moyennant argent, ce qu'on ne pourroit pas en autre temps. Et que les Reformés n'auoyent iamais eu, & peut estre n'auroyent iamais à l'aduenir meilleure opportunité d'establir solidement leurs affaires, qu'ils le deuoyent procurer durant la vie de ce Duc, qui les aimoit, & qui estoit desia meur d'aage & d'experience, que cela seroit apres estabi pour touſiours. Bref, il sçeut tant dire, qu'encores qu'on ne se fiast gueres au Conseiller, on trouuoit neantmoins quelque apparence au Conseil: & pource on fit la requeste, on la presente, on a de belles paroles on enuoya mille escus à Thurin à l'aduance, cependant qu'on appreſtoit le reſte. Le Gentil homme va, & les prend pour lui mesme, & laisse l'affaire là accroché: autres Gentils hommes s'offrent de faire monts & merueilles pour les Reformés, ſi on les veut employer, on esprouue les vns apres les autres: mais il en aduint comme au malade qui change tous les iours de Medecin. Cependant le Preuoſt de Iuſtice fit des executions reelles & perſonnelles cõtre les habitans de là la riuiere, auec des exceſſiues deſpenſes pour eux. Ceux qui traittoyent l'affaire pour la ſupplication generale auoyent eu promeſſe d'obtenir abolition de toutes les moleſtes, & partie de ce qu'on ſupplioit moyennant trois mille Ducatons entre les trois Valees. Mais n'y ayant mis ordre ſi toſt, le Preuoſt ayant faict les ſuſdites executions, on accorda à quatre mille & cinq cens Ducatons ſans ſes deſpens de ſes gens de Iuſtice: mais n'y auoit pourtant aucun bon ſuccez: Car la Valee ayant enuoyé ſes Deputez à Thurin pour obtenir de S. A. l'approbation de ceſt Accord, ils furent renuoyés à quelques principaux Miniſtres de l'Eſtat, qui leur dirent, qu'il faloit qu'ils payaſſent cinq mille Ducatons pour les pretẽduës contreuentions, puis que S. A. reſpondroit au demeurant de leur ſupplication à ſon retour de Sauoye, où elle alloit s'aboucher auec le Sieur de Leſdiguieres, pour autres affaires: mais qu'ils ſauoyent qu'on y traitteroit auſſi de leur ſupplication pour quelques conſiderations, qui faiſoyent que le Duc ne leur reſpondroit qu'apres cet abouchement. Ce qu'entendu par ſes Deputés, & voyans tant de longueurs auec ſi peu d'aſſeurance,

ils se retirerent. Et le Capitaine de Iustice retourna incontinent à ses executions delà la riuiere du Peles, auec beaucoup de fascheries & despens. Parquoi aussi tost qu'on seeut és Valees le retour de S. A à Thurin, on lui enuoya presenter vne requeste, le suppliant de faire cesser ces vexations, cependant qu'on attend le decret sur la supplicatiõ generale, & qu'il pleut à Sadite Altesse ottroyer que le Traitté de ladite supplication se fist en quelque lieu dans les Valees, par tel de ses Ministres qu'il lui plairoit y enuoyer, comme on auoit faict autrefois en semblables occasiõs. On obtint l'Interim supplié, mais nõ l'autre poinct, & leur fut ordonné que chacune Communauté des Valees enuoyeroit ses Deputez à Thurin pour receuoir le Decret qu'il plairoit à S. A. faire sur leur supplication, & payer sa part de la somme que Sadite Altesse ordonneroit. Celles du Val Lusetne le firent, mais non celles des autres deux Valees, dans lesquelles quelques aduersaires trauailloyent de tout leur pouuoir pour les desvnir de la Valee de Luserne, ainsi que nous dirons ci apres.

Or ces Deputez du Val Luserne sejournans à Thurin, sans auoir que des remises d'vn jour à autre, se retirerent tous, sauf M Antoine Bastie, Notaire à sainct Iean, & M. Iaques Fontaine port'Enseigne des Milices de Villar, qui y furẽt laissés pour faire au nõ de tous, & aduertir les Cõmunautez de ce qui seroit besoin. Ces deux ayans entendu que la responce estoit faite à leur supplication, prierent instamment le Sieur Comte Philippe de Luserne, (qui auoit derechef accepté le soin de traitter auec les Sieurs Ministres de S. A. pour la Valee) de leur faire voir la responce qu'on leur faisoit, ce qu'il fit. Et ces Deputez virẽt que le Decret portoit en substance, *Que S. A. confirmoit aux Supplians les Concessions qu'ils auoyent obtenues auparauant, & abolissoit tous actes de Iustice faicts contr'eux, pour quelque cause que ce fut concernante la Religion moyennant la somme de six mille Ducatons, Que ceux de sainct Iean fermeroyent leur Temple neuf, & obserueroyent certaines autres conditions annexees au decret, qui estoyent, qu'on n'enseuelitoit point les morts aux cimetieres des Catholiques: qu'és jours des processions solennelles où ceux de la Religion hantent parmi les Catholiques Romains, ils nettoyeroyent & pareroyens*

royent ſur les grands chemins deuant leurs maiſons: qu'en rencõtrant la croix ſolennellement portee, ils lui feroyent la reuerence, ou ſe retireroyent : & qu'és iours de feſte ne trauailleroyent qu'à portes fermees, es lieux où ils ſont entremeſlés.

Quand les Deputez eũrent veu ces conditiõs, ils en enuoyerent incontinent la copie aux Valees par M. Thomas Margher Deputé de Bubiane, qui eſtoit encor à Thurin. Et cependant ſe preſenterent au Duc, lui propoſans humblement, qu'en toute ceſte negociation on les auoit touſiours entretenus auec de belles paroles & bonnes eſperances, de meliorer leur condition moyennant quelque ſomme d'argent. Et maintenãt tans s'en faut que leur condition ſoit meilleure, qu'au cõtraire on l'empiroit par des conditions auſquelles ils n'auoyent jamais juſqu'alors eſté aſtraints, qu'ils ſupplioyent humblement S. A. de les vouloir laiſſer au moins en leurs libertez anciennes ſans innouation, ſelon ſes continuelles benignes promeſſes, afin que ſes fideles & humbles ſujets des Valees peuſſent receuoir de ſes gracieuſes reſponſes, les conſolations eſperees, & non occaſion d'angoiſſes & regrets. Parquoi la ſupplioyent de faire reparer és reſponſes, ce qui leur eſtoit tant prejudiciable & ennuyeux.

Le Duc leur reſpondit doucement, Qu'il y pouruoiroit à leur contentement. Mais les Financiers qui auoyent deſia aſſigné les ſix mille Ducatons, partie au Gouuerneur de Pinerol, & partie à d'autres Grands, craignãs quelque refus du payement d'iceux pour n'eſtre la reſponſe au gré des Supplians, s'accorderent de les y contraindre par l'empriſonnement des Deputez ſuſnommés, leſquels eſtãs retournés au chaſteau pour ſupplier S. A. de leur faire deliurer vn decret libre, & ſans cõditions ennuyeuſes, on les fit entrer dans vne tour dudit chaſteau, où ils furent retenus cinq mois entiers dans vne chambre: combien que non mal traittés, & le meſme jour qui eſtoit vn Samedi 29. de Mars 1620. le Gouuerneur de Pinerol fit ſaiſir douze hommes de la Religion du Val Luſerne qui eſtoyent allés au marché à Pinerol, & les fit ſerrer dans le chaſteau, où ils demeurerent autant que ceux de Thurin, c'eſt aſſauoir, juſqu'à ce qu'on euſt payé la ſomme demandee, auſſi ſans mau-

uais traitement.

Alors on escrivit promptement au Sieur Comte Philippo de Luserne, fils de feu Sieur Comte Charles, le priant de vouloir s'employer en cest affaire en faueur de la Valee, ce qu'il promit de faire par sa response du 16. Auril. Puis le 18. lui & le Sieur Cesar Cernusco General des Finances escriuirent à la Valee qu'elle enuoyast des Deputez pour poursuiure la negociation, on pria que les deux detenus fussent mis en liberté au moins par la ville de Thurin, pour pouuoir eux mesmes exercer ceste charge, mais on ne le peut obtenir. Le Gouuerneur de Pinerol & son Lieutenant promettoyent de deliurer les prisonniers moyennant qu'on leur portast promptement deux mille Ducatons des six mille proposés, promettoyent aussi moyennant cela de s'employer pour leur faire auoir contentement à leur supplication, le mesme promettoyent plusieurs autres Seigneurs, si on les en requeroit: ce qui occasionna du retardement, cependant qu'on panchoit tantost d'vn costé tantost d'autre. Puis on craignoit qu'en ayant payé la somme on n'auroit pas pourtant ce qu'on desiroit. Les prisonniers detenus à Pinerol auoyent permission de venir par fois or les vns, or les autres visiter leurs familles, & solliciter qu'on portast l'argent demandé pour auoir leur deliurance: mais les detenus à Thurin ne pouuoyent sortir, & toutesfois demeuroyent touſiours constans en la resolution de n'accepter rien de prejudiciable à leurs consciences, & anciennes libertez quoi qu'il leur peust aduenir. comme ils tesmoignoyent touſiours à Thurin, & par la lettre suiuante respondans à quelques Pasteurs qui leur auoyent escrit pour les consoler.

Tres Magnifiques & Reuerẽds Seigneurs, pour soustenir vn grand coup faut estre armé d'vne grande vertu qui soit fondee en la crainte de Dieu, en la conoissance de l'infirmité des choses humaines, en la meditation de la Toute puissance de Dieu, & du mespris de ce monde. Ce que nous vous disons pour vous asseurer que nostre empriſonnement ne nous fait point perdre courage n'estans ici pour aucun crime que nous ayons commis qui merite ceste affliction, mais pour vne bonne cause. Ce qui nous fait confier qu'encores que nostre Seigneur permette que nous soyons affligés, il ne permettra pas pourtant que

nous

nous soyons opprimez, & qu'il nous fera la grace de supporter alaigrement tout ce qui nous pourra arriuer pour l'amour de Christ. Vos lettres tres agreables & tres desirees nous ont grandemẽt consolez, nous recognoissons estre ce qu'elles contiennent, que nostre empriſonnemẽt ne nous est pas aduenu sans la prouidence de Dieu, parquoi, combien qu'elle nous soit vn grand fleau corporel & consumption de vie, nous la supportons toutefois pour son Nom tres-volontiers, & en sommes plus contens, que si nous eussions prejudicié à nos consciences, & aux Conceſsions benignement ottroyees aux Valees, Que si nous eussions voulu accepter les responses telles qu'on les nous a presentees, & que nous vous auons enuoyees, nous ne serions pas maintenant en ceste aduersité. Et vous declarons que nous n'agreons point que pour obtenir nostre deliurance, on preiudicie en aucune sorte à nos consciences, & Conceſsions susdites. Car nous aimons mieux soustenir ceste prison par annees, voire mesme pour toute nostre vie s'il est expedient; comme nous auons aussi declaré au Tres Illustre General des Finances, & à plusieurs autres des Ministres de S. A. mais nous esperons que cela ne sera pas. Car nous auons vn Prince clement, & benin, desireux de nostre bien & tranquillité, qui ne voudra pas preiudicier à nosdites consciences, & Conceſsions. Quant à ce qui ne touche la conscience, faut obeïr, comme nous auons faict iusqu'à present, & employer vie, & biens pour le seruice de S. A. comme est le deuoir de bons suiets enuers leur Prince, Nous nous confions que vos Prudences pourueiront à tout, comme sera expedient, Et sur ce vous baisans tres-humblement les mains, vous presentons de cœur nos humbles recommandations, & à tous nos parens & amis, leur priant du Seigneur tout contentement & prosperité. Du chasteau de Thurin ce 7. de May 1620.

De V.S.

Tres-affectionnés seruiteurs,
ANTOINE BASTIE.
IAQVES FONTAINE.

Ceux qui manioyent ces affaires tant d'vn costé que d'autre, considerans l'impossibilité de faire accepter le decret auec les susdites conditions, & d'auoir les six mille Ducatons pretẽ-

dus, apres auoir concerté auec ceux qu'il faloit, s'aſſemblerent le 13. dudit mois de May les Seigneurs Preſident Ruffin, Comte Scag is, Ceſar Cernuſco General des Finances, & autres Seigneurs, puis firent appeller les deux priſonniers, & leur dirent, *Qu'ils auoyẽt fait enuers S. A. ce qu'ils auoyẽt peu, afin que les Valees euſſent tout le contentement deſiré, mais que S. A. s'eſtoit reſolue à ceſte finale concluſion de leur donner le decret libre, & ſans condition ſauf du Temple neuf de S. Iean, qu'elle vouloit qu'on fermaſt, auec deliberations que ſi les Valees n'enuoyoyent promptement receuoir ce Decret, & payer les ſix mille Ducatons, elle vouloit que tous leurs priſonniers detenus à Thurin & à Pinerol, fuſſent enuoyez aux Galeres, & apres faire proceder contre les autres des Valees rigoureuſement, leur ordonnant de le faire entendre promptement à leurs gens és Valees.* Ce qu'ils firent le lendemain 14. & le Preſident Ruffin eſcriuit auſſi, & enuoya au meſme temps les meſmes choſes aux Valees.

Au meſme temps vn Seigneur François de la Religion, qui eſtoit aupres de S. A. à ſon ſeruice, eſcriuit auſſi aux Valees que le Nonce du Pape ne ceſſoit de ſolliciter le Duc à prendre ceſte occaſion pour rompre du tout auec les Valees, & que pourtant ils auoyent beſoin de peſer biẽ les affaires, & vſer de grãde prudence en ceſtui ci, pour ne s'enlacer par trop grande crainte en quelque promeſſe de conſequence pernicieuſe, & d'autre coſté à ne ſe roidir par trop en ce qu'ils verroyent de pouuoir faire ſans danger.

Sur ces aduis les cõducteurs des Egliſes des Valees s'aſſemblerent le 25. de May, & le tout conſideré, on eut incontinent enuoyé à Thurin pour paracheuer l'affaire, n'eut eſté la condition de clorre le Temple de ſainct Iean, laquelle on trouuoit fort dure, non ſeulement pour le grand beſoin qu'on en auoit, mais auſſi pource que c'eſtoit vn edifice dedié au ſeruice de Dieu: & pource choſe ſcrupuleuſe à la conſcience de le fermer. Car combien que les Seigneurs ſuſnommés, & autres euſſent dõné eſperance de bouche & par lettres, que ce ne ſeroit que pour quelque temps, puis que S. A. n'auoit pas conſenti à ceux qui euſſent voulu qu'il fuſt demoli, mais ſeulemẽt ordonné qu'il fuſt clos pour certaines raiſons qui ainſi le requeroyent,

queroyent pour lors: toutefois on n'euſt voulu conſentir à ceſte condition pour quelque temps, mais à la fin on trouua bon d'enuoyer encore à Thurin quelque perſonnage capable, & agreable aux Grands, pour faire ce qu'on pourroit, afin que ceſte condition fuſt oſtee du Decret, & à ces fins on y enuoya M. Barthelemi Miol, fils de feu Sieur Hieroſme Miol Miniſtre d'Angrogne, lequel ayant fait ſon poſſible enuers les Grands, pour faire oſter ceſte condition, eſcriuit aux ſupplians, qu'il n'en faloit plus parler pour lors: mais ſe contenter de l'eſperance qu'on donnoit pour l'aduenir. Parquoi on enuoya incontinent les Deputez neceſſaires, auec charge touchant les ſix mille Ducatons, & d'accepter le Decret, auec declaration bien expreſſe que c'eſtoit ſans preiudicier à l'intention qu'on auoit de continuer auec le temps le recours vers S. A pour obtenir ce qu'on n'auoit peu en ce temps. Les Deputez executerent leurs charges, les priſonniers furent deliurés, & le Decret retiré, lequel reſpondoit ainſi à la ſupplication preſentee.

Son Alteſſe conferme & commande que ſoyent obſeruees aux ſupplians les Conceſſions faites le 9. d'Auril, 14. de May, & penultieſme de Septembre mille ſix cens & trois, quant aux Valees de Luſerne, S. Martin, & Perouſe, & enſemble Rocheplatte, S. Barthelemi, Preruſtin, & autres lieux, comme eſt ſupplié dans les limites gratieuſement tolerees ſeulement, nonobſtant tout ordre au contraire, & enſemble leur fait grace, & remiſſion de toutes les peines encourues pour contrauentiõs à ſes ordres, & pour autres delicts, & excez commis durant l'indult general, nonobſtant les ſentences du Capitaine de Iuſtice, & du Senat, derogeant en ceci à ce qui eſt diſpoſé par ledit indult. Et tout ceci S. A. le fait tant par grace ſpeciale, comme auſſi moyennant finance de ſix mille Ducatons payables à proportion ſelon l'vſage des trois Valees ſuſdites, & auec ce effect adiouſté la condition ſuſdite du Temple: & qu'ils ne ſeroyent tenus à autres deſpens & emolumens.

Signé CARLO EMANVEL.
CARRON.

Viſa ARGENTERO, CERNVSCO.

Ce Decret donné le 20. de Iuin 1620. fut interiné & approuué par la Chambre Ducale le 17. d'Aouſt ſuiuant, & par le Senat le cinquieſme de Septembre, auec les ſeaux, ſignatures, & autres choſes requiſes à la deuë verification & approbation. Mais le Senat en l'approuuant reſerua le Capitaine Capel, qu'il auoit en ſes priſons, & ne voulut qu'il fut compris en la grace que le Duc auoit faite à tous delinquans des Valees: tellement qu'il demeuroit dans le danger. Mais dans le meſme mois de Septembre Monſieur le Duc de Leſdiguieres eſtant venu à Thurin, & en ſa compagnie le Sieur Bernardin Guerin, Miniſtre, beaufrere dudit Capel, ils obtindrent finalement ſa deliurance: ils auoyent auſſi intercedé enuers S. A. pour les exilés du Marquiſat, & pour le Temple de ſainct Iean: mais S.A. reſpondit que pour lors ne s'y pouuoit faire autre choſe. Mais il conſte par les lettres dudit Sieur Guerin qu'on donna eſperance de l'octroyer en autre temps. Car eſcriuãt à ceux de ſainct Iean le 26. d'Octobre dudit an, il leur dit entre autres choſes. Sachez qu'il n'a tenu à nous, ni aux inſtantes prieres de Monſeigneur le Duc de Leſdiguieres, que vous n'ayez eu voſtre Temple, & que nous y auons ietté des fondemens pour l'auoir auec le temps: cependant faut patienter, & ſe conduire ſagement. Nous vous auons au moins ramené noſtre Capel auec prou peine, &c.

Vn peu auparauant eſtoyent arriuees és Valees les nouuelles faſcheuſes du cruel & lamentable maſſacre des fideles de la Valteline executé le 19. de Iuillet an ſuſdit 1620. par vn nõbre de coniurés Papiſtes, ainſi qu'on lit en l'hiſtoire qui en a eſté publiee.

CHAPITRE LIV.

Nouuelles faſcheries contre les Valees, M. Paul Rocco empriſonné, en danger, deliuré. Papiſtes des Valees cerchent de mettre deſvnion entre les Reformez d'icelles. Comment, & le ſuccez. Troupes de Monſieur de Canaret és Valees. Mariage d'vn Gentilhomme.

homme Papiſte auec vne Damoiſelle de la Religion, & ce qui en aduint. Nouuelles faſcheries au Val Luſerne. Les Reformez de Prauillelm troublez, puis pacifiez. Capitaine Garneri empriſonné pour la Religion, deſtiuré. Sebaſtian Bazan empriſonné & martyriſé pour la Religion.

POVR tout ce que deſſus les Egliſes des Valees ne peurent iouïr de long repos, leurs aduerſaires ne ceſſans de leur ſuſciter des nouuelles faſcheries generales ou particulieres, ſous des pretextes qu'ils alloyent iournellement recerchant. Et premierement ſous pretexte de certains articles nouuellement publiez, ils firent tant qu'en quelques lieux, où les Reformés auoyent leurs Cimetieres ioignants ceux des Papiſtes, il fallut qu'ils les quittaſſent pour prendre autres lieux plus eſloignez. A la Tour où cela eſtoit, les Reformés ne regrettoyent ſinon de ne pouuoir plus eſtre enſeuelis auec leurs gens decedez. Car autrement ils euſſent volontiers quitté ce lieu ioignant le temple des Papiſtes, & à la veue des ſuperſtitions, pour prendre le lieu qu'on leur ottroya à eux plus en commodité.

Le Preſtre de la Tour fit auſſi des eſſais pour voir s'il pourroit arracher quelques diſmes de ceux qui ne les deuoyent pas, & auoit pour ſolliciteur en ce fait vn ieune Gentilhomme de la Tour eſtudiant à Thurin, zelateur Papiſtique, mais qui voyant qu'il ne pouuoit obtenir à Thurin ce qu'il deſiroit pour le Preſtre, le conſeilloit par ſes lettres du 8. & 18. Decembre 1620. de cercher d'en tirer quelque choſe par accord amiable, ſans attendre autre choſe de Thurin: mais le Preſtre n'en euſt rien, ni par l'vne ni par l'autre voye, car rien ne lui en eſtoit deu, leſdites lettres indiquoyent auſſi d'autres particularitez des practiques contre les Reformez. Et on ſceut auſſi au meſme temps, d'où principalement eſtoit procedee la moleſte à cauſe du temple de S. Iean.

En ce temps habitoit en la Valee de Luſerne, M. Paul Roero, Lafranco, expert diſtillateur & intelligent en Medecine, refugié du bas Piedmont pour la Religion: ceſtui ci s'eſtant

fait cognoiſtre en icelle Valee par quelques annees de ſeiour, vn des principaux Gentils hommes Papiſtes l'employa chez ſoy long temps à diſtiller, & à tirer des quint'eſſences de pluſieurs ſortes, ce que continuant, quelques vns ſemerent vn bruit qu'on y faiſoit autre que diſtillations, puis au mois d'Octobre du ſuſdit an 1620. ledit Roeri eſtant venu au Preſche à S. Iean, il y fut attendu au ſortir du temple par vn des principaux Seigneurs de la Valee, accompagné des officiers de Iuſtice, & de pluſieurs autres, qui le conſtituerent priſonnier en vertu d'vn ordre qu'ils en auoyent, pour des informations qu'on auoit eu (diſoyent ils) qu'il eſtoit faux monnoyeur, le priſonnier proteſtoit du contraire, & le peuple ſoupçonnoit que ce fuſt pour haine de la Religion. Pluſieurs grinçoyent les dents de deſpit qu'on le fuſt venu prendre comme par brauade & meſpris à telle heure, & en tel lieu, & peu s'en fallut qu'ils ne paſſaſſent plus auant, mais ledit Seigneur entré dans le temple, proteſta qu'on ne le prenoit point pour la Religion, & qu'on ne l'en recercheroit point, & promit en foy de Cheualier, que ſi on ne le conuainquoit deuëment du crime de faux mõnoyeur, qu'il le rameneroit lui meſme ſans autre dommage au lieu où il le prenoit, & fit tant par ſes proteſtations & promeſſes qu'on le laiſſa emmener ſans bruit, mais non du conſentement de tous, & fuſt enſerré és priſons du palais du Seigneur, qui l'auoit fait empriſonner, & tenu fort à l'eſtroit, toutesfois il euſt moyen d'eſcrire, & enuoya vne ample lettre pleine de proteſtations de ſon innocence & de prieres d'eſtre aidé d'interceſſions, ainſi addreſſee.

Aux Venerables Peres, Paſteurs des Egliſes du Val Luſerne, & pour adreſſe à M Barthelemi Appie, Paſteur de l'Egliſe de S. Iean.

TRes honorables Peres au Seigneur. Ie vous prie auec pluſieurs larmes, qu'il vous plaiſe auoir memoire de moy pauure en vos S. Oraiſons, & m'eſtre en aide pour la verité, & pour vous en aſſeurer, le Seigneur par vn moyen admirable m'a octroyé de vous pouuoir

eſcrire

eſcrire, nonobſtant que ie ſoye tenu tant à l'eſtroit, que ie ne puis parler qu'à celui qui me porte la viande corporelle. Ie recognoi bien que ceci eſt vne verge du Seigneur pour correction de mes fautes, & à bon droict, & loue ſoit ſon S. Nom, de ſes douces viſitations, mais quant au crime duquel on m'accuſe, c'eſt la fauſſeté meſme, & vous iure en verité, que ie n'ay iamais fait telle choſe, & veux que cette cy vaille vn ſolennel iurement, qui ſoit contre mon ame, & mon corps ſentence de condamnation, ſi ie ne dis la verité en telle maniere. Moy Paul Roeri, ou de Laſranchi, iure deuant la tres-Saincte preſence du grand Dieu, deuant lequel toutes choſes ſont deſcouuertes, & nues, & deuant ſes S. Anges, & comme ſi i'eſtoy' en preſence de la S. Egliſe. Ie iure dis je qu'en toute ma vie ie n'ay fait, ou engraué monnoye aucune, de quelque ſorte que ce ſoit, ni iamais eſté compagnon d'aucun en tel affaire. Et ſi ce que ie dis n'eſt la verité, ie prie le grand Dieu tres haut, qu'il me face abyſmer au profond des enfers, dans vingt & quatre heures apres la lecture de la preſente. Mes accuſateurs & faux teſmoins ſçauent bien que ce qu'ils m'imputent n'eſt pas vray, & ne ſçai quel malin deſſein ils ont contre moi pour me procurer ce grand mal, &c. Le reſte de la lettre contenoit des plus amples proteſtations, & declarations qu'il ne s'eſtoit employé qu'à diſtillations, & exactions de quint'eſſence, pour compoſer des medicamens ſalutaires, & qu'il ne pouuoit attribuer cette perſecution qu'à la haine contre la Religion, que pour tant il ſupplioit les Egliſes de repreſenter ces choſes au Seigneur Comte, auec prieres pour l'obſeruation de ſes promeſſes.

Cette lettre ayant eſté leuë, les Egliſes du Val Luſerne enuoyerent leurs deputez audit Seigneur, pour ſolliciter la deliurance du priſonnier: mais ils n'en obtindrent que des reiterees proteſtations, & promeſſes, telles comme celles qu'il auoit fait dans le temple de S. Iean, en preſence du Sieur Appie Paſteur, du Conſiſtoire, & principaux de S. Iean, lors qu'il le fit conſtituer priſonnier, & peu apres il fut conduit aux priſons du Senat à Thurin, d'où il eſcriuit vn grand nombre de lettres & en reçeut auſſi pluſieurs, auec les autres conſolations que les Paſteurs & Egliſes lui peurent enuoyer. Et cependant on faiſoit de l'autre coſté tout ce qu'on pouuoit pour le conuain-

cre du crime impoſé, & par ce moyen (comme on eſtimoit) en conuaincre d'autres plus grands que lui. Mais ne l'ayant peu faire, on lui dit finalement qu'il lui falloit aller à la Meſſe, ou à l'inquiſition, tellement que refuſant la Meſſe il ſe trouuoit en grand danger. Mais Dieu lui ſuſcita vn des Seigneurs de la Cour du Duc, qui remonſtra à S.A. les qualitez du perſonnage, & le danger auquel il eſtoit, tellement que le Duc le voulut voir & mettre à l'eſpreuue, en diſtillations, extractions de diuerſes ſortes de quint'eſſences, & compoſitions de rares medicamens, & l'ayant retenu quelque temps à ſon ſeruice pour telles operations, il le mit du tout en liberté de ſe retirer chez ſoy, d'où il le rappelloit de fois à autre, iuſques à ce que finalement ledit Roeri fuſt emporté par la peſte l'an 1630. apres qu'il euſt fait vne grande aſſiſtance aux autres peſtiferez à S. Germain du Val Perouſe, où il s'eſtoit retiré, & à ceux des enuirons.

Or les Egliſes du Val Luſerne ſous les promeſſes que lui auoyent faites les autres deux Vallees, ayants ſeules porté vn ſi gros fardeau comme eſtoit la tres-grande peine priſe, & plus de douze mille Ducatons deſbourſez entre les deſpens, & les ſix mille de finance, en demandoyent le rembourſement auſdites deux Vallees de ce qui leur en pouuoit appartenir, mais on cognut que cependant que ceux du Val Luſerne penſoyent trauailler pour tous, quelques aduerſaires de la Religion auoyent trauaillé és autres deux Valees pour les faire reſoudre à ne rien rembourſer au Val Luſerne, & y engendrer par ce moyen vne deſvnion perpetuelle. Ils s'eſtoyent efforcez d'en faire de meſme entre les Communautez du Val Luſerne, ayants raſché de perſuader aux plus hautes, & retirees vers les montagnes, qu'on ne leur demandoit rien, qu'elles n'auoyent point failli, qu'elles n'eſtoyent pas ſages, ſi elles ſe vouloyent entremeſler és faſcheries des autres, mais ils n'y gagnerent rien, & l'vnion y continua du commencement à la fin. Mais ils ne gagnerent que trop de gens aux autres deux Vallees, tellement qu'encores qu'il y eut des gens de bien, & prudens, qui euſſent deſiré qu'on euſt rembourſé le Val Luſerne raiſonnablement, neantmoins certains gros politiques l'emporterent

à ne

à ne lui preſenter que bien peu en comparaiſon de ce qu'ils deuoyent, ſous pretexte (ainſi perſuadez par quelques Papiſtes,) que n'ayans ceux de leurs deux Valees commis aucune faute qui meritaſt finance, ils n'eſtoyent pas auſſi obligez à la payer, ni les autres deſpens, & que ce qu'ils auoyent offert, eſtoit ſeulement pour teſmoigner leur charité & amour d'vnion, & pour la deſpence de l'interination des Conceſſions.

Apres voyans que le Val Luſerne ne ſe contentoit pas de ce qu'ils auoyent voulu donner, & craignans d'eſtre preſſez de plus groſſe ſomme, ils ſe laiſſerent perſuader aux meſmes enmielemens des aduerſaires, à ſuiute vn autre conſeil pire que le premier, & ce fuſt de deſauoüer toute la negociation du Val Luſerne, & par conſequent de ne ſe vouloir point ſeruir du decret obtenu, ce qui fut preſque cauſe de leur ruine, comme on verra cy apres. Mais faut noter que ce maniement ſe faiſoit ſeulement par quelques vns des deux Valees, ſans le ſçeu & conſentement du general, & des plus gens de bien, q i apres teſmoignerent de telles procedures vn grand meſcontentement, quand ils en furent bien informez, & ceux qui s'eſtoyent auſſi imprudemment laiſſez conduire à mauuais cõſeillers, furent les premiers à en porter la peine. Car auſſi toſt qu'ils eurent renoncé au decret qui aboliſſoit toutes fautes commiſes iuſques alors, moyennant la finance ſuſdite, ils trouuerent que Anthoine Martinat de Pinaſche auoit failli en certaines choſes, parquoi on le print priſonnier, mais fuſt reoux par quelques ſiens amis. Ce qu'il appaiſa par vne ſomme d'argent plus groſſe que n'eſtoit tout ce qui appartenoit à la Communauté de Pinaſche d'où il eſtoit pour contenter ceux du Val Luſerne.

Plus mal encores alla pour Iean Gilles auſſi de Pinaſche, & des plus opiniaſtres à ne rembourſer le Val Luſerne : car incontinent qne la negociation du Val Luſerne fuſt deſauouée, ſous pretexte auſſi de quelque excez, il fuſt prins priſonnier, ſa maiſon bien fournie toute ſaccagee, tous ſes biens ſaiſis par Iuſtice, lui conduit à Thurin, & de là aux galeres, d'où encores il eſchappa par grande dexterité ; mais ayant toutesfois perdu plus de ſes biens qu'il n'en euſt falu à toute la Valee de Pe-

rouse, pour contenter le Val Luserne. Et le mesme aduint à vn des principaux du Val S. Martin, sous pretexte qu'il auoit fait enterrer son beau pere au Cimetiere pretendu des Catholiques Romains, combien que ceux de la Religion y eussent touſiours enterré leurs morts, car on lui fit couster plus à lui seul, que n'eust payé tout le Val S. Martin, en receuant le decret obtenu par la Valee de Luserne, & payant leur part de la finance, & des frais, & alors ceux qui les auoyent si mal conseillez, n'aiderent pas à les desliurer de peine, ains on tient qu'ils auoyent part au butin, & encor n'est ce pas le plus gros mal qu'ils soufritirent pour vn tant mauuais conseil, comme on verra cy apres. Mais ceci se propose non tant pour rememorer les defauts passez, que pour instruction à l'aduenir.

Suiuit l'an 1621. au commencement duquel les Valees furent aduerties que le Sieur de Cauoret Piedmontois, leuoit des troupes en Dauphiné, Lionnois & és enuirons; & qu'il n'y vouloit admettre aucũ de la Religiõ, sauf quelque simple soldat quasi incognu, & pour les conduire és dites Valees, ce que leur estant fort suspect, elles employerent ce qu'elles peurent pour estre deschargees d'vn tant pesant, & scrupuleux fardeau: mais en vain, car elles y arriuerent au commencement de Feburier, auec ordre d'y loger pour trente iours, puis apres leur logeade y fust prolongee iusques au 7. de May qu'elles allerent loger ailleurs, sans autre desordre dans les Valees, sinon qu'on eut aduis de quelque dessein pour le temps de la S. Cene de Pasques, & que ces troupes n'estans assez armees, on auoit secrettemẽt fait venir de nuict quantité d'armes lesquelles on auoit mises és maisons de quelques Gentils hommes qu'on nommoit, & combien qu'on n'adiouſtast pas du tout foy à tels bruits sans asseuré fondement, on ne laissa pas d'y mettre l'ordre necessaire pour preuenir les inconueniens, & n'y eut par la grace de Dieu autre mal mais vn des Gentils hõmes qu'on auoit nõmez, & qui habitoit au milieu des Eglises du Val Luserne, ayant entendu le soupçon qu'õ auoit semé de lui, en escriuit incontinẽt des grãdes protestations au contraire à toutes les Eglises, auec des termes fort picquants contre ceux qui auoyẽt inuenté telles calomnies, & mesmes cõtre ceux qui y auoyẽt adiousté foy.

Ce

Ce Gẽtil hõme auoit du ſçauoir, & approuuoit auec nous que l'hõme eſt iuſtifié deuant Dieu par la ſeule foy, cõme il teſmoigna en Septembre 1617. en vne aſſemblee de perſonnes principales d'vne & d'autre Religiõ, approuuoit auſſi nos prieres & y aſſiſtoit és occaſiõs, mais au reſte pour la Religiõ en general, il lui eſtoit cõtraire, ainſi qu'experimẽta principalement Dame Ottauie Solara ſa femme. Elle eſtoit fille d'vn Seigneur d'ancienne & fort Illuſtre nobleſſe & d'ancienneté auſſi de la Religion Reformée, qui apres auoir ſouffert au bas Piedmont des longues perſecutions, & finalement la confiſcation de toutes ſes Seigneuries & autres biens à cauſe d'icelle Religion, ſe retira auec ſa noble famille en la Valee de Luſerne auec perſeuerance en icelle Religion iuſques à ſa mort, auec autres teſmoignages de grande pieté, laiſſant entre autres enfans cette fille bien inſtruite & ornée d'autres belles qualitez, qui la firent deſirer à ce Gentil homme, riche, apparent & en la fleur de ſon aage, & qui promettoit de faire auoir par ſon credit à cette famille abbaiſſee de biens mondains, tous ſes biens confiſquez & de la remettre (moyennant ce mariage) en ſon luſtre anciẽ, dequoi cette Damoiſelle & ſa Mere, (Dame auſſi fort affectionnee à la Religiõ,) vindrent parler au Miniſtre de l'Egliſe de la Tour, leur Paſteur, lui propoſant les grands biens qui pouuoyent prouẽir de ce mariage s'il ſe faiſoit, meſmes à la Religion, ainſi qu'on leur auoit donné à croire. Le Miniſtre leur en dit ce qu'il deuoit, ſelon la parole de Dieu, ſa conſcience, & le deu de ſa charge, nonobſtant les proteſtations qu'elles faiſoyent que ce ſeroit ſans reuolte de la Religion qu'elles profeſſoyent, toutesfois les continuelles tentations les firent finalement condeſcendre au Mariage, dequoi elles retournerent parler audit Paſteur, non plus pour lui demander ce qu'elles deuoyent faire, mais pour excuſer ce qu'elles auoyent fait, la fille proteſtant touſiours qu'elle n'auoit promis, ni ne promettoit iamais de changer de Religion, & qu'elle continueroit en celle en laquelle elle auoit eſté nourrie, & en feroit profeſſion touſiours, meſme au peril de ſa vie, mais elle ſe trouua deceuë, n'ayant iamais eu liberté d'en faire aucune profeſſion publique, depuis que le mariage fuſt accompli, experimentant à ſon

grand regret ce qui lui auoit eſté predit, car elle n'auoit pas meſmes le pouuoir de ſe conſeruer des liures de Pſeaumes & quelques autres de la Religion pour les lire & s'y cõſoler à part, ſinon fort ſecrettement en l'abſence de ſon mari, qui s'efforçoit par tous moyens de la deſtourner entierement de ſa Religion ancienne, la qualifiant autrement femme de grand eſprit & louable en tout, ſinon qu'il n'y auoit moyen (diſoit il) de lui faire quitter ſes opinions, elle ne pouuoit ſouffrir qu'on parlaſt mal de ſa Religion, ni s'abſtenir d'en dire bien, & le mari tout le contraire, ce qui ne les laiſſoit iouïr de la conſolation eſperee, ſi qu'en peu d'annees elle tomba en vne maladie lente & melancholique, qui l'emporta de cette vie en la fleur de ſon aage, tous les remedes qu'on lui continua, ne lui ayans de rien ſerui, eſtant deſtituee de celui qu'elle deſiroit. Et vers la fin de ſes iours quelques honneſtes femmes de la Religion, qui l'allerent viſiter, penſans la conſoler lui diſoyent qu'elles auoyent bonne eſperance que Dieu la releueroit, non (dit elle) ne demandez pas cela à Dieu pour moy, priez pluſtoſt auec moy qu'il me retire de cette vie, cependant que i'ay encores l'amour à ſa verité & que ce peu de lumiere qui me reſte reluit encores en moy, & mourut bien toſt apres. Ce que nous propoſons ſelon la verité, pour miroir à ceux qui en ont beſoin en ſemblables occaſions.

En ladite annee 1621. on trouua vne autre occaſion pour troubler de techef ceux de la Religion des Valees. Vn ordre fut publié, qui ordonnoit à tout homme de quatorze iuſqu'à cent ans de ſe conſigner, auec ſpecification de tous ceux qui eſtoyent de la Religion, dans vn bref, & precis terme, ſous groſſes peines, & peu apres aſçauoir le 17. d'Auril, quelques principaux officiers de Iuſtice du Senat de Thurin firent adiourner par deuant eux à Thurin, tous les chefs des familles de ceux de la Religion des Valees, ſous pretexte de quelque deſobeiſſance, & ſpecialement pour ne s'eſtre conſignez à temps, ou n'auoir enuoyé à Thurin dans le terme ordonné le roole des conſignez, les adiournez comparurent par procureur qui defendit leur cauſe, tellement qu'on ne paſſa pour lors plus auant; mais le 22. d'Octobre ſuiuant le Gouuerneur

de Pi-

dePinerol enuoya demãder tous lesSyndiques des troisValees, d'vne ou d'autre Religion, ceux du Val Luſerne ayans comparus,& non ceux des autres deux Valees, le Gouuerneur leur dit,qu'il ne pouuoit leur ſignifier ce qu'il auoit à leur dire de la part de S. A.que tous les autres ne fuſſent arriuez.& cependant retint ceux de la Religion, & congedia les Papiſtes: puis en empriſonna d'autres du Val Luſerne, qui eſtoyent allés au marché à Pinerol: & au meſme temps leCollateral Sillan vint en la Valee de Luſerne, pour proceder contre les pretendus deſobeyſſans,leſquels deliberoyent de defendre leur droict par Iuſtice: mais à la perſuaſion de quelques vns qui leur allegueront les longueurs de telles actions,& la grande deſpenſe qu'il leur conuiendroit faire, ils accorderent de payer encore mille Ducatons pour eſtre laiſſés en paix,& cederent a la Chambre Ducale les droicts qu'eux du Val Luſerne auoyent contre les autres deux Valees, pour le rembourcement de leur part de la finance des ſix mille Ducatons,& deſpens faicts.Laquelle ceſſion ceux dudit Val Luſerne n'euſſent voulu faire en aucune façon: mais l'autre partie ne voulut faire l'accord, que moyennant ladite ceſſion, & on recognut que c'eſtoit pour l'auoir,qu'on leur auoit eſmeu ce debat,& moyennant cela leurs priſonniers furent deliurés.

On inuenta auſſi au meſme temps vn autre moyen pour troubler ceux de la Religion de Bubiane,Campillon,& Fenil, leſquels auoyent faict vne cottiſation de famille en famille pour payer leur part de ladite finance, & deſpens, la ſomme entiere eſtant fort grande, telles auſſi eſtoyent à proportion les particulieres cottizations,parquoi pluſieurs en murmurãs, les Moines prindrent ceſte occaſion pour les faire reuolter, & firent venir vne Ordonnance,qui exemptoit de tel payement tous ceux qui voudroyent aller à la Meſſe, & leur promettoit-on d'auantage des grands dons:mais ils vouloyent que les perſeuerans payaſſent la ſomme entiere, c'eſt aſſauoir auec leur part,celle de ceux qui ſe reuoltoyent: mais il s'en reuolta peu & des gens de peu d'eſtime, & les perſeuerans combien que doublement ſurchargés,portoyent en patience la croix qu'on leur impoſoit pour la verité.

Enuiron le commencement de l'an 1622. on commença de voir és Valees le Bref Papal de Gregoire XV. ſous la datte du 27. May de l'annee precedente, qui octroyoit au Duc de Sauoye le diſme des reuenus Eccleſiaſtiques qui ſe trouueroyent en ſes Eſtats pour ſix ans, afin de lui aider à reprimer les heretiques : & alors les clairs voyans prejugerent que durant leſdits ſix ans on entreprendroit quelque choſe contre la Religion, afin que le Pape ſceut qu'il n'auoit pas employé en vain telle liberalité, & ne ſe tromperent point. Car dés le commencement dudit an 1622. le Prefect de Saluces enuoya adjourner tous ceux de la Religion de Prauillelm, & lieux circonuoiſins, à comparoiſtre deuant lui perſonnellement pour reſpondre aux interrogats qui leur ſeroyent faicts, à peine de la vie, & de la confiſcation de tous leurs biens.

Les adjournés n'oſerent pas comparoiſtre craignans d'eſtre retenus à cauſe qu'ils n'eſtoyent pas ſortis, quand les autres ſortirent du Marquiſat, dix ans auparauant, & ne s'eſtoyent pas cependant reuoltés : n'ayans donc comparus dans le terme donné, ledit Prefect par ſa ſentence donnee le 15. de Mars les condamna tous au banniſſement perpetuel hors des Eſtats de S. A. tous leurs biens confiſqués, & venans à tomber entre les mains de la Iuſtice, à eſtre reellement pendus, & fut ceſte ſentence confirmee par le Senat de Thurin le 7. de Iuin, & publiee à Païſane, le 29. dudit mois l'an 1622.

Alors les condamnés bien eſbahis recercherẽt tous les moyens plus proches, & plus propres pour y remedier, mais ne leur ſuccedant, ils furent conſeillés d'implorer l'interceſſion de Monſieur de Leſdiguieres, combien qu'il euſt deſia changé de profeſſion exterieure de Religion : & ledit Seigneur en eſtant requis par des perſonnes qui lui eſtoyent agreables, en eſcriuit ainſi à S. A.

Monſeigneur, Les habitans de Prauillelm en la Valee de Pò, au Marquiſat de Saluces ſuiets de V. A. s'eſtans apperceus qu'il lui plaiſt deferer quelque choſe aux ſupplications qui lui ſont faites de ma part ont deſiré de vous faire entendre par mon entremiſe quelques treſ humbles remonſtrances, dont ie comprendrai le ſommaire, diſcours en ceſte Lettre. Ie commencerai donc à vous dire, Monſeigneur

ſeigneur, comme ils ont eſté de la Religiõ depuis pluſieurs ſiecles, qu'ils ſont hors du paſſage, au coin d'vne Valee, poures laboureurs & bergers, qui ont touſiours eſté laiſſez en l'exercice de leur Religion, quelque Ordonnance que V. A. aye fait pour les autres, qu'ils ont veſcu ſans donner ſuiet de reproche à perſonne, entretenu leurs Paſteurs ſans empeſchement, & que maintenant les Eccleſiaſtiques & Officiers de V. A. les troublent & trauaillent de telle ſorte que leurs biens en ſont mis au ban, leurs perſonnes aux priſons & aux gehennes. Ce ſont les iuſtes raiſons qu'ils ont de recourir à la bonté de V. A. afin qu'ils puiſſent en repos gouſter le fruict de ſes graces. Ie la ſupplie en ſuite d'y faire conſideration, puis qu'elle augmente en la perſonne de ces poures gens les obligations qui me font eſtre

Monſeigneur,

Voſtre treſ humble & obeïſſant ſeruiteur,
LESDIGVIERES.

A Grenoble ce 29. Iuillet 1622.

Il en eſcriuit auſſi à Monſieur Marini Agent pour le Roy en Piedmont en ceſte ſorte:

Monſieur, Ces poures gens ſont ſuiets de S. A. habitans en vn petit lieu en la Valee de Pò au Marquiſat de Saluces, & font profeſſion de la Religion, ils ſont pour ce ſuiet grandement trauaillez, & recourent à S. A. par mon moyen, pour lui preſenter leurs iuſtes plaintes. Ie vous ſupplie, Monſieur, ne leur refuſer point voſtre fauorable emploi, en conſideration que vous obligerez eſtroitement vne perſonne qui eſt deſia par toute ſorte de moyens,

Monſieur,

Voſtre bien humble, & affectionné ſeruiteur,
LESDIGVIERES.

Il en eſcriuit auſſi à Monſieur Einardon homme d'aage, de la Religion ſon Agent en Piedmont, lui donnant charge de ſollicíter ceſt affaire le plus qu'il pourroit. Et en effect, combien qu'ils n'obtindrent pas par eſcrit authentique la reuoca-

tion de la dite ſentence, il leur fut neanmoins dit qu'ils pouuoyent demeurer, & qu'on n'executeroit pas la ſentence contre eux, tellement qu'ils n'en ſouffrirent pour lors autre dommage que les deſpens qu'ils firent à voyager, & la perte de quelque beſtail qu'ils penſoyent retirer en la Valee de Luſerne, lors qu'on les adjournoit à comparoiſtre, qui leur fut oſté par les chemins.

Au mois d'Auril de ladite annee 1622. furent emprisonnés deux des principaux refugiés pour la Religion en la Valee de Luſerne, aſſauoir le Capitaine Frãçois Garnier de Dronier, & Sebaſtian Baſan de Pancalier en Piedmont, le premier eſtãt allé en Aceil pour quelque ſien affaire, s'en reuenant paſſa pres de Dronier le 20. d'Auril, & s'amuſa vn peu à deuiſer auec quelque ſien parent qu'il rencontra: dequoi le Gouuerneur de Dronier eſtant aduerti, l'enuoya incontinent arreſter par ſes ſoldats. Puis lui meſme y marcha, & nonobſtant toutes les raiſons qu'il produiſit pour prouuer qu'on n'auoit nulle iuſte raiſon de l'arreter, le Gouuerneur le voulut retenir priſonnier, diſant en auoir commiſſion expreſſe de ſes Superieurs. Et le priſonnier proteſta du tort qu'il lui eſtoit faict, & aux Conceſſiõs de S. A. leſquelles permettoyent à tous ceux de la Religion habitans en la Valee de Luſerne, (du nombre deſquels il eſtoit) de pouuoir aller librement par tous les Eſtats de ſadite Alteſſe, ſans eſtre moleſtés pour cauſe de la Religion. Mais le Gouuerneur s'excuſant comme deſſus, mena & ſerra le priſonnier au chaſteau de Dronier, où il fut incontinent aſſailli par des Moines, & autres qui n'oublierent aucun de leurs artifices accouſtumés pour l'eſbranler, mais le trouuans inuincible en la Religion, lui furent ordonnés trois ſoldats qui ne l'abbandonnoyent iour ne nuict. Ses parens Papiſtes firent auſſi tout ce qu'ils peurent pour le faire conſentir d'aller à la Meſſe, diſans qu'il n'y auoit nul autre remede pour le deliurer d'vne mort cruelle & ignominieuſe outre la confiſcation de tous ſes biens: mais ils y perdirent leur temps, car il leur declara comme il auoit faict aux Moines, que pour choſe aucune qui lui peuſt arriuer, il ne changeroit point de Religion.

Ces continuelles tentations lui durerent du Lundi matin 20. d'A-

20. d'Auril jusqu'au Mecredi 30. dudit mois, auquel jour arriua de Thurin vn Officier de Iustice auec grosse troupe de ses Archers à cheual, lesquels ayans enchaisné le prisonnier auec des chaisnes de fer tout à l'entour du corps, & les pieds ensemble dessous le ventre du cheual, & les mains enmanorees, comme si c'eust esté le plus execrable brigand du monde, le menerent à Thurin, ne cessans tout le long du chemin de le trauailler par iniures & reproches d'estre vn opiniastre en ses opinions, & d'y en auoir voulu induire d'autres, & ensemble l'exposant en spectacle par les villes & bourgs, où ils passoyent, car de jour lors que ses barbares conducteurs alloyent repaistre en quelque hostelerie, ils le laissoyent ainsi enchaisné, & gardé deuant le logis, en lieu public, la chaine attachee au treillis de fer de quelque fenestre, ou anneau fermé en quelque muraille, & de nuict ainsi enchaisné le serroyent en quelque lieu bien seur & gardé, & croit on qu'ils choisirent expresément le premier jour de May grosse feste parmi les Papistes, pour lui faire plus de honte par les villes en presence des peuples festoyans, combien que le prisonnier s'en reputoit d'autant plus honoré, puis qu'il ne souffroit ces opprobres que pour l'amour de Christ.

Ils arriuerent à Thurin le 2. jour de May, & fourrerent le prisonnier dans la prison du chasteau appelee Purgatoire, où il souffroit des continuelles iniures des autres prisonniers, qui en haine de la Religion, outre les opprobres de paroles, jettoyét contre lui toutes les ordures que le lieu leur pouuoit fournir, ne lui laissoyent prier Dieu que de cœur, sauf de nuict qu'ils n'y voyoyent goutte, ou qu'ils dormoyent, tellement qu'il fut contraint de prier le Geolier de le chãger de prison, ce qu'il fit, & le mit en celle qu'ils appellent Enfer: en laquelle (outre les miseres qui y sont communes aux autres prisonniers) il lui fallut souffrir la continuation des susdites iniures, & autres tentatiõs continuelles pour le destourner de la vraye Religion, ce qui dura l'espace de trois mois.

Cependant ses parens & amis qu'il auoit en bon nombre, & d'honnorable qualité selon le monde, ne cessoyent de solliciter pour sa deliurance, & firent tant que S. A. ordonna que bonne

& briefue Iuſtice lui fuſt faite. Parquoi ceux qui en eurent la charge y trauaillerent par ſeize jours cõtinuels, ne l'examinãts que ſur les calomnies que les Moines lui auoyent reprochees dans le chaſteau de Dronier, deſquelles s'eſtant ſuffiſamment juſtifié, & ne reſtant que le principal, aſſauoir la profeſſion de ſa Religion, laquelle il auoüa & proteſta y vouloir viure & mourir, il fut finalement deliuré ſous condition, Qu'il ne retourneroit plus ſur le terroir de Dronier, Qu'il ne diſputeroit plus de matiere de Foy, & donneroit pleige pour deux cens eſcus d'or de la promeſſe qu'ils lui faiſoyent faire de ſe preſenter en Iuſtice toutesfois & quantes qu'il y ſeroit demandé. Il eſtoit l'vn des cinq notables & principaux de Dronier, que S. A. auoit cõfinés en la Valee de Luſerne pour la Religion : parquoi ayans ceux de ladite Valee & habitans en icelle, publiques Conceſſions de S. A. de pouuoir viure en la Religion Reformee ſans eſtre moleſtés pour icelle, ils n'auoyẽt nulle raiſon de le tourmenter pour icelle, comme ſes aduerſaires euſſent voulu.

Eſtant deliuré il retourna en la Valee de Luſerne où il s'eſtoit marié: puis fit quelques voyages, de l'vn deſquels s'en retournant par la Prouence, & par Nice, quelques Papiſtes ſes cognoiſſans l'ayans trouué delà le col de Tende, s'accompagnerent auec lui à paſſer ledit col, pour venir en Piedmont, & par chemin en lieux ſolitaires le tuerent en haine de la Religion, comme on eſtime, en ſon aage d'enuiron cinquante cinq ans, homme apparent, & vaillant en guerre ſpirituelle & corporelle. Le Sieur Ieã Baptiſte Garneri frere du meurtri, fit quelque temps pourſuite en Iuſtice contre les meurtriers, aſſez cognus & conuaincus. Mais d'autant qu'ils auoyent tué vn homme de conſideration, & affectionné à la Religion, ils trouuerent tant d'aduocats, qu'ils en eſchapperent aſſez legerement.

Sebaſtian Bazan fut empriſonné le 26. d'Auril 6. jours apres le ſuſdit Garneri. Il eſtoit natif de Pancalier, ſitué comme au centre de la plaine du Piedmont, où les habitans ſouloyent eſtre la pluſpart de la Religion & y auoyent eu par fois l'exercice public d'icelle, mais les perſecutions en ayãts banni la pluſpart, quelques bonnes familles s'y conſeruerent encores par quelque temps ſans changement, entre leſquelles fut celle de

Louys

Louys Bazan, lequel ayant plusieurs fils, & entre iceux le susdit Sebastiã, il l'enuoya auec vn des autres, aux escholes en la Valee de Luserne, tant pour apprendre les sciences, que pour les eslongner des desbauches, & superstitiõs coustumieres en tels lieux riches & peuplés: mais finalement les espines couurirẽt en ceste honneste famille la semenee de verité, sans l'estouffer, car apres que les reïterees persecutions l'eurent faict ployer pour quelque temps vers le Papisme, & gemir en ceste condition. Le Pere Louys estant decedé, le susdit Sebastian, Ioseph, & Matthieu freres, auec leurs familles, & leur mere honneste vefue se retirerent en la Valee de Luserne auec Bernardin Riues leur cousin, & s'adjoignans aux Eglises Reformees d'icelle Valee, ils y continuerent auec zele & pieté en la profession de la Religion, & en l'exercice de marchandise pour s'entretenir.

Or ledit Sebastian estoit fort affectionné defenseur de la Religion & ennemi des vices, parquoi les ennemis des vrayes vertus, & de la verité, le voyoyent mal volontiers pour ce regard, (combien qu'autrement il fut en reputation entre tous d'homme de bien moralement, franc & vertueux. Parquoi à l'instigation des aduersaires de la Religion il fut assailli, & faict prisonnier dans la ville de Carmagnole, où il estoit allé pour son trafic, & pource qu'il estoit homme apparent, & vaillant, ils le surprindrent en telle maniere qu'il n'eut aucun moyen d'eschapper des mains de ceux qui l'auoyent enueloppé de tous costez, au milieu d'vne ville telle que celle là, nonobstant qu'il y eust plusieurs bons amis, qui regrettoyent extremement de ne lui pouuoir donner l'assistance qu'ils desiroyent.

De Carmagnole il fut conduit & serré és prisons du Senat à Thurin, où il fut detenu jusqu'au 22. d'Aoust suiuant, durant lequel temps on ne cessa de solliciter pour sa deliurance, par supplications à S. A. & par interceſſions de ceux qu'on pensoit y pouuoir seruir. On continuoit aussi à le consoler par visitations, lettres, & toutes autres assistances possibles. Il estoit mon intime, & ancien ami, & compagnon d'estude en nostre ieuneſſe, & entre plusieurs lettres que ie lui fis tenir, il eut moyen vne fois de me reſcrire comme s'ensuit:

M. & A. en Chriſt. I'ay receu le 7. du courant celle qu'il vous a pleu de m'eſcrire, & en icelle pris treſgrand plaiſir & reſiouiſſance, l'ayant trouuee remplie de tant de ſainctes ſentences, admonitions, & exhortations, & d'autant plus que ie conſidere en icelle combien Dieu me fauoriſe, induiſant tels perſonnages à eſcrire à moi qui ſuis tant foible inſtrument, & à m'exhiber aſſiſtance en choſes licites, & honneſtes, dequoi ie les remercie de tout, & ne le refuſe pas, ſi l'occaſion s'en preſente, eſtant celle-ci celle qui requiert l'employ des amis, & d'autant plus que ie n'ay ſecours d'aucun que de Dieu ſeul, qui nous fait triõpher en Ieſus Chriſt au milieu de nos ennemis, nous ornant de force, d'eſperance, & de perſeuerance, telle que nos aduerſaires ne la peuuent croire, parquoi tout leur deſſein eſt de nous faire ployer à leurs intentions par longue priſon: mais ie m'aſſeure que le Seigneur ne m'abandonnera point, ains continuera enuers moi ſes faueurs. Cependant ie vous donne aduis que ma cauſe eſt remiſe és mains de S. A. ce qui me fait eſtimer que ſi quelque perſonnage qui lui fut agreable y eſtoit employé, on pourroit facilemẽt obtenir ma deliurãce: parquoi ie vous ſupplie que ſi vous y pouuez trouuer quelque moyen legitime il vous plaiſe l'employer. Cependant ie vous prie de m'aſſiſter par vos ſainctes prieres accouſtumees, qui ne ſeront point (comme i'eſpere) infructueuſes, & Dieu ſoit celui qui vueille mettre la main à l'œuure pour l'amener à ſa perfection, afin qu'eſtans fondés & conſolés en ſes ſainctes promeſſes, nous puiſſions une fois triompher auec noſtre Capitaine Ieſus Chriſt en ſon Royaume celeſte. A Dieu ſeul immortel, inuiſible, & eternel, ſoit toute louange, honneur, & gloire par I. Chriſt, Amen. Ie vous prie de viſiter ma famille, & exhorter ma femme à demeurer conſtante en la crainte de Dieu, & à perſeuerer en la voye du Seigneur, elle a beſoin de chaudes admonitions & de douces aſſeurãces des faueurs du Seigneur, pourueu qu'elle ſoit perſeuerante en ſa ſainte vocatiõ, & cõme vous ſaurez mieux faire, que moi eſcrire, & ſur ce finiſſãt, ie vous prie de preſenter mes hũbles recõmãdatiõs à tous les Reuerẽds Paſteurs, & à tous les freres en I. Chriſt en general, & à toute voſtre famille en particulier, vous priãt du Seigneur toute felicité & contentement. Des priſons le 14. Iuillet 1622.

D. V. S. R.

Affectionné ſeruiteur, frere & fils,

SEBASTIANO BASANO.

L'In-

L'inquisition cependant trauailla tant pour auoir ce prisonnier, qu'en fin contre l'attente, & au grand regret des fideles, il lui fut deliuré, tellement que le 22. Aoust on le vid sortir des prisons du Senat, & estre conduit en celles de l'Inquisition, où il fust premierement assailli par toutes sortes de flatteries, & promesses pour le faire flescher, mais le trouuans touſiours constant, ils passerent aux menaces & iniures, & de là aux cruautez inquisitoriales, le despouillant quelquesfois tout nud, & le flagellãt iusques au sang, des la teste iusques aux pieds, pour lui faire renoncer la Religion : dequoy estans aduertis les fideles, continuerent leurs requestes à S.A. pour le faire deliurer des mains tant cruelles, attendu l'innocence du prisonnier tesmoignee par authentiques tesmoignages des Gentils hommes & autres principaux Papistes ses cognoissans, tant de la Valee de Luserne que d'ailleurs, le qualifians homme de bien, & louable en tout horsmis le fait de la Religion : mais ne pouuans rien obtenir, ses amis furent conseillez d'auoir recours à Monsieur le Connestable de Lesdiguieres, à l'exemple d'autres auſquels son interceſſion enuers S.A. auoit eu bonne issue : mais d'autant qu'il auoit changé de profession de Religion, on euſt recours à ſadite interceſſion vers S. A. par le moyen d'vn perſonnage venerable & agreable audit Seigneur, lequel escriuit à S.A. la lettre ſuiuante.

Monſeigneur, Ie ſuis couſtumier d'addreſſer mes tres-humbles & ordinaires prieres & ſupplications à V.A. pour ſes propres ſubiects & en poſſeſſion certaine de n'eſtre iamais eſconduit, ni refuſé de tout ce que ie lui demande pour eux, c'eſt pourquoy ils s'adreſſent touſiours à moy en leurs neceſſitez, & V.A. y pourueoit gracieuſement quand ie luy addreſſe mes tres-humbles ſupplications en leur faueur. Ie demande maintenant à V.A. la vie, & la liberté d'vn nommé Sebaſtian Bazan Piedmontois detenu ès priſons de l'Inquiſition de voſtre ville de Thurin. Il eſt homme qui vit moralement bien, & ſi ceux qui font profeſſion de la Religion qu'il profeſſe, eſtoyent punis de mort, les grands Princes Chreſtiens, & V.A. particulierement perdroyent beaucoup de ſubiects, & ſeroyent en peine de repeupler leurs Eſtats. Le Roy a donné la paix par tout ſon Royaume à ceux de ceſte

Religion. Ie conſeille hardiment & ſans crainte V. A. comme ſon tres-humble ſeruiteur, d'en vſer ainſi, parce que c'eſt le moyen d'eſtablir fermement le repos en vos Eſtats, & de vous faire recognoiſtre de tous vos ſubiects pour Prince debonnaire, & qui eſpargne le ſang des ſiens, comme elle a touſiours fait, s'il lui plait m'accorder ce que ie lui demande pour ce Bazan. Et quand V. A. ne vueille qu'il demeure en ſes Eſtats, il ſe retirera hors d'iceux, il benira V. A. & pour cette ſienne grace. Ie demeure

Monſeigneur,

Voſtre treſ humble ſeruiteur,
LESDIGVIERES.

A Paris ce 15. Feburier 1623.

Il en eſcriuit auſſi vne à Monſieur Marini Agent du Roy de France aupres de S. A. afin qu'il preſentaſt ſa lettre à S. A. & y ioignit ſes interceſſions verbales, & vne autre aux meſmes fins à Monſieur Eynardon, qui s'y employerent: mais S. A. leur reſpondit qu'il en eſcriroit la reſponce à Monſieur le Conneſtable Leſdiguieres, & cependant la ſentence eſtant arriuee de Rome, on le bruſla vif à Thurin ſur la place Palais, apres auoir ſouffert les barbares cruautez de l'Inquiſition par l'eſpace de quinze mois, & vaillamment ſurmonté toutes les tentations qui lui furent preſentees pour le faire reuolter de la Religion. Car des priſons du Senat où on l'auoit detenu par quatre mois, on l'auoit conduit en celles de l'Inquiſition, le 22. d'Aouſt 1622: & fuſt bruſlé le 23 de Nouembre 1623. & furent preſens à ſon martyre pluſieurs des principaux de la Religion de la Valee de Luſerne ſes cognoiſſans, qui eurent le moyen de le conſoler par amiables ſignes de pieté. Or on lui auoit mis vn baaillon ou mords à la bouche, afin qu'il ne peut rendre conte de ſa Foy, ni des cauſes de ſa mort. Mais outre qu'il le faiſoit aſſez cognoiſtre par ſignes cependãt qu'il fuſt baaillonné, eſtant ſur le tas de bois, il fit tant qu'il fuſt deliuré de tel empeſchement, ayant fait ſortir le mords de ſa bouche, & alors il employa tout ce peu

ce peu de temps qu'il eut de parler, en paroles de grande edification, iusques à ce que le feu estant mis au bois il commença de chanter à haute voix vn Pseaume qu'il continua iusques à ce que la violence du feu lui osta la parole, les assistans de la Religion n'ont peu du tout asseurer quel fust le Pseaume qu'il chanta à cause du grand bruit du peuple, toutesfois ils disoyent qu'il leur sembloit à la voix estre le Cantique de Simeon. Ils virent (disent-ils) vn grand nombre de personnes qui pleuroyent à chaudes larmes, & mesme des personnes de haute qualité.

On afferme que lors que sa sentence lui fut prononcée, il dit qu'il prenoit en gré cette mort, comme ordonnee de Dieu, & pour sa gloire: mais que quant aux hommes telle sentence estoit cruelle & iniuste, & que ceux qui l'auoyent donnee en rendroyent bien tost conte à Dieu. Or d'autant que celui qui l'auoit prononcee, (à ce qu'on afferme) ayant soupé en sa maison tout pensif & melancholique, mourut tost apres sans precedente maladie, cela donna occasion à plusieurs d'en faire des iugemens, lesquels les plus prudens laissent au secret du Seigneur.

Chapitre LV.

Nouuelles persecutions en Piedmont, & au Comté de Barcellone pour la Religion. Occasions & pretextes de troubles au Val Perouse. Armee à S Germain, ses efforts, repoussés. Sa retraicte, auec autres particularités pour telle occasion.

L'Annee 1623. commença auec des nouuelles faschories contre les Reformés en Piedmont, par vn Edict publié contre ceux qui tenoyent domicile ou boutique ordinaire hors des lieux tollerez és Valees, & lieux circonuoisins, auquel Edict estoit expressement declaré que c'estoit pour se conformer au bref du Pape Gregoire XV. Mais y estoit reserué le libre commerce, & traffic, auquel S.A. declaroit ne vouloir estre par ledit Edict preiudicié, &

toutesfois les Magiſtrats en quelques lieux s'efforcerent de troubler ceux de la Religion qui ſelon leurs Conceſſions, & anciennes couſtumes trafiquoyent par le Piedmont. Le Podeſta de S. Second penſoit auoir dequoi moleſter les Reformez qui habitent au bas de Preruſtin : mais eux ayans eu recours à S. A. ſilence fuſt impoſée audit Podeſta, pour ledit affaire, & le meſme fuſt fait au Sieur Charles Gorene Podeſta de Vigon qui auoit arreſté quelque beſtail & marchandiſe de quelques particuliers du Val Luſerne: ayant eſté ordonné audit Podeſta de relaſcher incontinent leſdites choſes arreſtées. Et pour obuier à la continuation de telles moleſtes, les Valees de la Religion ayans preſenté vne requeſte au Duc, ils en obtindrent vn Edict declaratoire donné à Thurin le 4. de Mars 1623. par lequel S. A. *defendoit à toutes ſortes de perſonnes de moleſter ceux de la Religion des Valees, en leur libre Commerce, ni ceux qui iroyent moiſſonner, tenir aires, ou pour quelque autre affaire politique que ce fut, & par ainſi pour ceux des Vallees ces moleſtes ne continuerent pas.*

En ce meſme temps la perſecution eſtoit fort embraſee contre ceux de la Religion de la Valee de Barcellone, qui nonobſtant les perſecutions precedentes s'y trouuoyent encores en grand nombre. Car on y publia vn Edict qui enioignoit à tous les Reformez habitans en ladite Valee de ſe renger à la Meſſe dans vn tel iour prefix: ou bien s'aller preſenter perſonnellement à Thurin deuant l'Auditeur du Prince Cardinal de Sauoye, auquel le Duc ſon Pere auoit donné la iouyſſance d'icelle Valee. Sur quoi les Reformez preſenterent pluſieurs Requeſtes, mais ne peurent eſteindre la perſecution furieuſement ſollicitee par Sieur Iean François Dreux Prefect en la dite Valee, P. Bouueti Moine Dominicain, & vn Aduocat Fiſcal, & Patrimonial, commis pour ce faire, leſquels le 18. Auril 1623. firent publier des mandemẽs par toute ladite Valee, enioignãs à tous les Reformez d'icelle d'aller eſcouter les predications dudit Moine Bouueti ſous groſſes peines, & à tous iuges ſubalternes, Conſuls, & autres ayans authorité de faire obſeruer leſdites ordonnances par tout exactement, tellement que les perſeuerans en la Religion, apres auoir beaucoup trauaillé en

vain

vain pour y remedier, furent contrains de ceder à la violence, & ſortirent grand nombre de familles, qui ſe retirerent les vns és prochaines villes du Dauphiné, autres à Orange, autres à Lion, autres és Valees de Piedmont, & autres ailleurs és Egliſes Reformees, où on les reçeut auec toute ſorte de bonne affection.

Quant aux Valees de Piedmont, celle de Luſerne iouyſſant en cette annee de quelque repos, celle de Perouſe fuſt particulierement troublée tout le long d'icelle par continuelles faſcheries, la plus part ſuruenues par les cauteleux conſeils de quelques ruſés Papiſtes d'icelle, à ce pouſſez par la Moinerie, & trop facilement eſcoutez & ſuiuis par quelques autres, ainſi qu'a eſté marqué cy deuant. Les Officiers de la Chambre Ducale y ſollicitoyent le payement de ce que ladite Valee deuoit pour la finance des ſix mille Ducatõs, la Valee de Luſerne ayãt eſté contrainte d'en ceder les droicts à ladite Chambre, (comme a eſté dit.) Ici leſdits Papiſtes conſeillerent derechef les Reformez d'icelle Valee de deſauouer de nouueau la ſupplique & decret preſenté, & obtenu par le Val Luſerne, leur diſants qu'ainſi faiſant la Chambre Ducale ne leur pouuoit rien demander, & que cependant entre tous ceux des deux Religions du Val Perouſe, preſenteroyent vne Requeſte à S. A. laquelle comprendroit tout ce que leur Valee auoit beſoing, tant pour les affaires de la Religion, que pour les politiques; & que ſi pour obtenir les demandes de ladite ſupplique, il falloit payer quelque ſomme, qu'on la payeroit en commun par ceux des deux Religions: mais qu'il le falloit faire toſt & ſecrettement, pour obuier incontinent aux gros deſpens que les Commiſſaires ſuſdits de la Chambre faiſoyent.

Les Reformez auſquels ce captieux conſeil fuſt communiqué, qui eſtoyent peu en nombre, euſſent voulu (ſelon le deuoir & la couſtume,) le communiquer à leurs Paſteurs & peuples pour en auoir leur aduis & adueu. Mais les autres, (c'eſtoit en vn conſeil politique, commun de la Valee) leur ſceurent propoſer tant d'apparentes raiſons pour leur perſuader qu'il falloit le faire promptement dans ledit conſeil, qu'ils y conſentirent finalement, & laiſſerent former la ſupplication au Chaſte-

lain de la Valee, papiſte, ruſé, qui la reduiſit à ſept articles, deſquels les ſix eſtoyent purement politiques, & le 4. ſeul demandoit pour ceux de la Religion ce qu'ils auoyent deſia ſans contredit, par conceſſions & par long vſage, comme, de pouuoir librement iouïr de leurs temples, de pouuoir tenir des eſcholes, de pouuoir librement contracter des biens immeubles auec leurs voiſins papiſtes, & autres choſes ſemblables. Les articles politiques eſtoyent pour la plus part autant pour les vns que pour les autres, mais il y en auoit quelques vns qui ne ſeruoyent que de bien peu aux Reformez, & fut ordonné que le Chaſtelain auroit la charge de cette ſupplication, comme celui qui eſtoit le plus verſé en tels affaires, & qui outre cela auoit accez enuers les grands, & grande priuauté auec quelques vns de ceux auſquels il ſe falloit addreſſer. Mais l'expedition de ce recours fut retardee par quelques actions qui y ſuruindrent alors de ſuite, par leſquelles les eſprits de pluſieurs furent fort alterez, & premierement aduint l'entrepriſe des Moines du Perier contre le Sieur André Chamforan iadis Miniſtre, lequels ils auoyent fait prendre priſõnnier, ſous pretexte de quelque diſpute qu'il auoit euë auec eux, afin de le forcer par la priſon, à ce qu'ils n'auoyent peu faire par leurs autres monacaux artifices, & le faiſoyent conduire vers Pinerol: mais quelques ſiens amis remonſtrerent à ceux qui le conduiſoyent qu'en ce fait ils violoyent les priuileges de leur Valee, qui defendent d'en diſtraire aucun par priſon, que ſa cauſe n'ait eſté premierement cognuë & iugée par leur Chaſtelain, qui eſt leur Iuge ordinaire, comme eſt le Podeſta au Val Luſerne, parquoy proteſtoyent contre les violateurs, leſquels ſur ce quittans là le priſonnier ſe retirerent ſans que pourtant on leur euſt fait aucune force ni outrage, & toutesfois les Moines allerent exaggerer ce faict deuant les grands, comme ſi ce fait euſt eſté vn grand crime, pour rendre odieux ceux la Religion.

Peu apres arriua que les Reformez de Pinache baſtiſſans leur Clocher, au lieu que le Sieur Guidet delegué de S. A. leur auoit deſigné, comme a eſté dit au chapitre 51. les Moines & Preſtres de la Perouſe importunerent quelques Officiers de Iuſtice venus de dehors pour autres affaires, de leur aller defendre

fendre ce trauail, sous pretexte que c'estoit iour de feste. Ces Iusticiers qui ne sçauoyent pas qu'en ces lieux là on n'estoit pas astraint à l'obseruation des festes, y allerent, & pour espouuanter les autres mirent les mains sur deux de ces ouuriers pour les emmener prisonniers : mais le peuple se plaignant hautement de la violation de leurs libertez, ces Iusticiers craignans d'irriter d'auantage le peuple, lascherent les prisonniers sans aucun outrage ni d'vn costé ni d'autre, & toutesfois les aduersaires de la Religion firent tout ce qu'ils peurent pour criminaliser tous ceux qui estoyent là presens, & les rendre odieux aux Superieurs.

Au mois d'Aouſt suiuant de ladite annee 1623. l'Archeuesque de Thurin venant du Dauphiné & passant par le Val Perouse, se logea en vne hostellerie auec sa suite, où il fit des despens pour 32. Ducatons, puis s'en alla sans payer, estimant que la Valee le desfrayeroit, mais les Papistes ne le voulans faire seuls, & les Reformez n'y ayants voulu contribuer pour la consequence, il falut que l'Eueſque payaſt ſes deſpens, mais ce fust en indiquant qu'il s'en souuiendroit.

A tout cela s'adioignit que vn Auditeur de la Chambre Ducale, ayant esté commis pour examiner toutes los Escritures du maniement des affaires communs des Communautez du Val Perouse de plusieurs annees, arriué en ladite Valee, fit commandement à tous ceux qui auoyent eu le maniement des affaires desdites Communautez, de lui porter toutes les Escritures concernantes lesdits maniemens en tant d'annees, ce qu'estant fait, & lui n'ayant pour lors le loisir de les examiner, les serra dans des Coffres lesquels il cachetta en bonne forme, & les donna en garde à quelques principaux de la Perouse, esperant d'y trouuer dans peu de temps dequoi moissonner pour soy mesme & pour ceux qui estoyent à ce commis. Mais à son retour il trouua les coffres rompus, & les escritures emportees, dequoy estant extremement faſché, il fulmina des terribles menaces contre ceux qui auoyent eu les coffres en garde, & aussi contre ceux qui auoyent manié lesdits affaires communs, lesquels il iugeoit estre tous complices d'vn tel fait, pour l'interest qu'ils y pouuoyent auoir.

Or pource qu'en ceci les Papiſtes eſtoyent en plus grand danger que les Reformez, pource que non ſeulement ils auoyent manié lesdits affaires communs en compagnie des Reformez, maisauſſi ils auoyent eu ſpecialement la charge & garde deſdits coffres: lesdits Papiſtes craignans quelque rude coup de baſton, preſſerent la ſollicitatiõ de la ſupplication ſuſdite, en laquelle ils ſupplioyent que moyennant trois mille Ducatons effectifs il pleut à S. A. octroyer aux ſupplians tout le contenu en leur ſupplication, & ſpecialement de leur ottroyer vn pardon general de toutes les fautes qu'ils pouuoyent auoir commiſes iuſques alors, tant politiques que pour fait de la Religion: à quoi s'entremirent les Moines pour deliurer leurs Papiſtes des grandes terreurs qu'ils auoyent d'vn dur chaſtiment à cauſe des ſeaux rompus, & eſcritures emportees d'entre leurs mains, & tant diligenterent que la ſupplication ſusdite, fuſt decretee le 6. d'Octobre an ſuſdit 1625. ottroyãt tout ce qu'elle contenoit de fauorable aux Papiſtes ou de commun entre eux & les Reformez, moyennant trois mille Ducatons, de la paye deſquels les Papiſtes eſtoyent exempts, & encores eſtoyent les Reformez condamnez à demolir ſix de leurs remples (preſuppoſez eſtre hors des limites) ſous groſſes peines, auec autres particulieres reſtrictions fort preiudiciables, ni ayant preſque de fauorable pour eux que la generale confirmation des conceſſions interinces, qu'eſtoit ce que ceux de la Valee de Luſerne auoient deſia obtenu pour eux.

Ceux qui manioyent ceſt affaire tindrent pour quelque tẽps ces reſponſes cachees, preuoyans qu'elles engendreroyent des grands murmures & meſcontentemens, mais finalement le Chaſtelain en fit voir vne copie aux Reformés, leſquels s'apperceuans aſſez tard, combien pernicieux leur eſtoit le conſeil de ceux qui s'eſtoyent ingerés à deſaduoüer la negociation du Val Luſerne, & à preſenter des nouuelles requeſtes concernãtes tels affaires, ſans la communication des principaux directeurs des Egliſes, & du general des peuples, conclurent de cõpoſer & preſenter vne requeſte à part, pour repreſenter biẽ humblement ces choſes à S. A. la ſupplians de faire moderer les reſpõſes ſuſdites, fondees ſur des erronees & calomnieuſes infor-

informatiõs de leurs paſſionnés aduerſaires, qui taſchoyent de les forcloire de leurs Tẽples & d'autres libertez, deſquelles ils auoyent joui deſia par ſi lõg tẽps paiſiblemẽt: requerãs de n'eſtre ainſi iniuſtement condãnés ſans eſtre ouys en leurs raisõs, & de n'eſtre obligés à payer de la finãce propoſee, ſinon ce qui leur appartenoit à proportiõ de leurs biens, cõme on faiſoit és autres payemens cõmuns: puis que les Catholiques Romains auoyent leur part du benefice que ce Decret leur octroyoit.

Ceſte requeſte qui peut eſtre eut remedié au mal prochain, n'eſtant portee ni preſentee à temps, par la lenteur de ceux qui en auoyent la charge: & la Valee n'effectuant ce que le Decret portoit, le Gouuerneur de Pinerol alla à Pinaſche, & y propoſa les inconueniens qui arriueroyent, s'ils ne les preuenoyent par quelque obeyſſance, exhortant à demolir au moins vne partie du clocher nouuellemẽt faict, afin qu'il peuſt eſcrire à S. A. qu'ils auoyent en partie obei: mais ceux de Pinaſche reſpõdirent qu'ayants donné ordre d'enuoyer leurs ſupplications à leur Prince, ils deſiroyẽt en attendre ſes benignes reſponſes, auant que prendre autre reſolution, dequoi le Gouuerneur ſe contenta, mais la negligence de quelques vns qui n'eſtimoyẽt pas fort preiudiciable le delay de quelques ſepmaines au commencement de l'hyuer, fut cauſe d'vn grand mal, car n'y ayant ni obeyſſance, ni nouuelle ſupplication, & les aduerſaires de la Religion importunans inceſſamment S. A. & lui exaggerans la pretendue obſtination de ceux du Val Perouſe, elle ordonna ce qui eſtoit neceſſaire pour vn ſeuere reſſentiment.

Et premierement ayant deſia fait leuer vn Regiment d'infanterie Françoiſe ſous la charge du Sieur de Sauine Gentilhomme Dauphinois Papiſte, ledit Regiment eut ordre de ſe venir loger és trois Valees, où il arriua au commencement de Ianuier 1624. Et au meſme temps ſe faiſoyent des leuees de gendarmerie en diuers endroits du Piedmont. Le 15. dudit Ianuier le Duc eſtant à Riuoles donna ordre au Collateral Syllan d'aller au Val Perouſe, & faire commandement aux Reformés de demolir les ſix Temples nommés au Decret, & en cas de refus, qu'il euſt à aduertir le Comte Camille Taffin, qui auoit ordre d'aſſembler la gendarmerie és enuirons pour

y entrer, & faire executer ladite demolition par la force des armes. Le 25. de Ianuier les troupes Françoises du Sieur de Sauine logees en la Valee de Luserne, s'assemblerent toutes à Bubiane, & de là allerent à S. Second, où elles furent armees, & munitionnees, & alors fut manifesté le dessein qu'on soupçõnoit. Parquoi les Reformés du Val Luserne enuoyerent incontinent de leurs principaux pour aduertir leurs freres du Val Perouse des appresta qu'on faisoit contr'eux, & leur exhiber toute juste & fraternelle assistance. Ceux du Val Perouse les remercierent, & prierent d'aller interceder pour eux vers le Comte Taffin qui estoit à Pinerol auec autres Grands, & le prier de ne point proceder contr'eux par la force des armes, mais que si on presuppoſoit qu'ils eussent failli, qu'ils prioyent que la cause fust cognuë & jugee par la voye ordinaire de Iustice, où ils peussent produire leurs raisons. Et qu'estans humbles & fideles subjets, & seruiteurs de S. A. ils ne deuoyent point estre traittés comme ennemis.

Les Deputez du Val Luserne ayans proposé ces choses au Comte Taffin, & l'ayans prié d'interceder enuers S. A. pour ceux du Val Perouse, qui n'estoyent point rebelles, comme on les qualifioit, mais calomniés par leurs aduersaires pour la haine contre la Religion. Le Comte susdit disant qu'il ne pouuoit desister de sa Commission. Les autres lui dirent qu'ils ne pourroyent point aussi abbandonner leurs freres persecutés pour la Religion.

Le 27. de Ianuier le Collateral Syllan auec plusieurs autres Seigneurs alla au Val Perouse, fit assembler le Conseil de la Valee, & leur proposa l'ordre qu'il auoit de S. A. & les exhorta à l'obeyssance. A quoi ils respondirent, qu'ils auoyent dressé vne requeste pour presenter à S. A. & desiroyent en attendre sa clemente response. Le Collateral l'ayant veuë la trouua bien faite, les tança de leur lenteur à recourir, & les exhorta de l'enuoyer promptement, leur promettant asseurãce pour ceux qui la porteroyent, à quoi ils se disposoyent, mais au mesme instant ils eurent nouuelle que le Regiment de Sauine estoit arriué, & s'estoit logé à sainct Germain vne lieuë loin de là où ils estoyent en Conseil, & que les autres troupes entroyent en grande

grande diligence dans la Valee, parquoi le deſſein de ſupplier fut rompu.

Or auſſi toſt que le Regiment de Sauine fut logé à S. Germain, le Sieur d'Arenes & autres Capitaines, & ſoldats François de la Religion, membres dudit Regiment, ayans cogneu qu'on les vouloit employer contre ceux de la Religion demãderent inſtamment leur congé, & l'ayans finalement obtenu ſe retirerẽt en Dauphiné. Toutesfois quelques vns deſdits ſoldats demeurerent, & auſſi toſt qu'on eut commencé à ſe battre, ſe jetterent auec les defendans, & ſe porterent vaillamment en la defenſe pour eux, juſqu'à ce que l'armee ſe fuſt retiree, & qu'on n'euſt plus beſoin d'eux.

Or le Regiment ſuſdit arriuant aux bourgades plus baſſes de ſainct Germain, & ſituees en la plaine, les habitans ne pouuans reſiſter quitterent leurs maiſons, & ſe retirerent vn peu plus haut és bourgades des coſtaux prochains, où ils ſe barricaderent, puis enuoyerent meſſages ſur meſſages à leurs freres des Valees circonuoiſines pour en auoir ſecours. Mais de l'autre coſté on procura par tous moyens de l'empeſcher, & ſpecialement celui qu'on craignoit du Val Luſerne. Car on enuoya deux compagnies de l'armee ſe barriquer en lieu auantageux entre le Val Luſerne & ſainct Germain pour s'oppoſer au ſecours: & en meſme temps le Sieur Comte Philippe de Luſerne fit appeller tous les Syndiques du Val Luſerne, & leur monſtrant quelques lettres de S. A. leur defendit ſous groſſes peines d'enuoyer, ni de laiſſer aller de leurs gens au ſecours du Val Perouſe, le meſme fit il és jours ſuiuans, auec reproches que nonobſtant les defenſes faites, il ſauoit que pluſieurs de leurs lieux eſtoyent allés auec les armes au ſecours de ceux qu'il appelloit rebelles, & commandoit de les rappeler.

Le 28. de Ianuier Dom André de Ceue Gouuerneur de Pinerol & des Valees fit auſſi publier en la Valee ſuſdite de Luſerne vn ordre rigoureux defendant à tous d'aller au ſecours de ſainct Germain, à peine de la vie, & confiſcation de tous les biens, mais nonobſtant cela bon nombre de particuliers volõtaires y alla, ſachans que la perſecution n'eſtoit que pour haine de la Religion. Parquoi le Comte Philippe de Luſerne Sei-

gneur d'Angrogne, fit mettre des groſſes gardes ſur les chemins entre Angrogne & ſainct Germain pour empeſcher tout ſecours : car il eſtoit tombé en ces jours telle abondance de neige ſur les montagnes, qu'on n'en auoit pas veu en ces lieux dés long temps telle quantité, tellement qu'il eſtoit fort difficile d'y aller par les montagnes, & par la plaine on ne pouuoit à cauſe de la gendarmerie qui occupoit le bas.

Le 4. de Feurier le Comte Philippe vint à la Tour, où il auoit fait appeller tous les Paſteurs, Syndiques, & autres principaux des Egliſes du Val Luſerne, auſquels il procura de perſuader par vn grand diſcours que l'armee n'eſtoit point entree en Val Perouſe contre la Religion à laquelle S. A. ne vouloit toucher (diſoit il) mais pour chaſtier quelques rebelles qui y eſtoyent, Que pourtant ils ne s'en deuoyent point intereſſer, mais laiſſer faire au Duc, qui auroit enuoyé au Val de Luſerne trois mille hommes de guerre, pour les garder d'aller au Val Perouſe, ſi lui n'euſt ſupplié S. A. de ne les point enuoyer, lui ayant promis qu'il n'iroit aucun ſecours du Val Luſerne à ſainct Germain. Que maintenant il leur demandoit aſſeurance de ce qu'il auoit promis au Duc. A quoi on lui reſpondit (apres en auoir aduiſé à part) *Qu'on le remercioit humblement du ſoin qu'il auoit eu de la Valee, & qu'il pouuoit s'aſſeurer, & librement aſſeurer S. A. qu'ils ne lui ſeroyent iamais rebelles, ni fauteurs des rebelles, ſoit en Val Perouſe, ou ailleurs. Mais qu'ils ſ'auoyent aſſeurément que ceux du Val Perouſe qu'on accuſe de rebellion, ne le ſont point à la verité, & qu'on ne les perſecute que pour la Religion, que ſa Seigneurie treſ illuſtre meſme l'a tacitement auoué en ſon diſcours diſant, Qu'on ne leur commandoit que la demolition d'vn Temple preſuppoſé ſitué hors des limites. Ce qui n'eſt pas, n'y ayant aucun de leurs Temples ſitué ſinon où ils ont eu d'ancienneté la liberté de l'exercice public de la Religion, qu'on ne leur a iamais iuſqu'à maintenant reproché que leſdits Temples fuſſent hors des limites. Qu'és dernieres Conceſſions en l'an 1620. S. A. excluant le Temple nouueau de S. Iean, & n'en ayant exclus aucun autre des Valees il eſtoit manifeſte qu'ils eſtoyent tous compris eſdites Conceſſions, & declarés eſtre dans les limites : qu'en outre on ne peut imputer aucune rebellion pour cela à ceux du Val Perouſe, puis qu'on ne leur a fait*

aucun

aucun cõmandement de demolir lesdits Temples, sinon au mesme iour que l'armee y est entree, & qu'on n'a point voulu escouter les assaillis, qui s'offroyent de se representer, & demener leur cause paisiblement deuant des Iuges equitables : qu'on void manifestement que ceste persecution a esté extorquee par calomnies, importunitez & fausses informations, Que leurs freres & voisins estans assaillis par vne grosse armee, ils ne les pouuoyent voir en bonne conscience deschirer deuant leurs yeux, sans leur tendre la main, Nostre Seigneur Iesus Christ declarant qu'il tiendroit pour fait à soi-mesme ce qu'on feroit aux siens. Et que pourtant afin que cest embrasement ne s'estendit d'auantage, supplioyent sa Seigneurie tres illustre, à l'imitatiõ de ses predecesseurs d'employer son credit pour esteindre ce feu, dequoi ils lui auroyent perpetuelle obligation.

Sur ce ledit Comte apres quelques repliques promit de s'employer à l'accommodement pour l'amour de ceux du Val Luserne qui l'en requeroyent, desirant pour ce estre informé de l'estat present des affaires du Val Perouse : parquoi on delibera d'y enuoyer promptement. Mais alors mesmes en arriuerent quelques vns qui dirent qu'on y auoit ce iour-là resolu la demolition commandee des Temples, auec promesse qu'incontinent cela faict l'armee se retireroit, & qu'on auroit liberté de les rebastir. On enuoya incontinent pour en entendre la verité, & on la trouua telle qu'a esté dit. Car combien que plusieurs fussent d'aduis de souffrir plustost des grandes extremitez que de mettre eux-mesmes la main à demolir la maison de Dieu. Neantmoins la Valee de Cluson, voisine de Perouse voyant vn si grand danger à ses portes, fit incontinẽt deputer les Sieurs Bernardin Guerin, & Samuel Clement Pasteurs, & de quelques autres leurs principaux, pour descendre en Val Perouse, & voir s'ils y pourroyent seruir de conseil, ou d'entremetteurs enuers les Delegués de S. A. Et s'estans assemblés au Dublon situé au milieu du Val Perouse, (où estoyent lesdits Commissaires de S. A.) auec tous les susdits, tous les Pasteurs & Deputez des Eglises du Val Perouse, & ayans debatu l'affaire par deux iours continuellement, finalement on cõdescendit à la demolitiõ sous la promesse susdite, que cela faict l'armee se retireroit incontinent, & qu'aussi tost S. A. leur per-

mettroit de reedifier lesdits Temples, ou au lieu mesme où ils estoyent, ou bien là proche, à la commodité du peuple. Mais ceux qui opinerent à la demolition, auoyent aussi esgard à descouurir si en effect l'armee estoit là seulement pour faire demolir ces Temples, comme disoyent les Commissaires, & les Chefs de l'armee, ou si c'estoit pour quelqu'autre plus grand dessein, comme soupçonnoyent plusieurs qui ne pouuoyent estre persuadés qu'on eust amené là six ou sept mille guerriers, autres disoyent de huict à dix mille, seulement pour ces Temples.

Or ayans esté premierement conseillés d'abbatre vne partie du Clocher de Pinasche, & incontinent en enuoyer l'asseurance à S.A. auec requeste d'estre laissés en paix pour le reste, à quoi les Sieurs Commissaires promettoyent de s'employer, on commença l'œuure. Mais aussi tost arriua vn messager de sainct Germain à grand' haste, pour donner aduis que l'armee grandement renforcee auoit dés le matin donné vn furieux assaut de tous costez aux barricades des defendans, & qu'on continuoit à se battre furieusement. Parquoi incontinent les Deputez auec Messieurs les Pasteurs de Sainct Germain, & de Pramol se retirerent laissans le Traitté imparfaict, & trouuerent leurs gens se defendans vaillamment, & dura le combat iusqu'enuiron vn heure de nuict, sans que du costé des defendans il y eust eu aucun mort, ni blessé pour ce jour-là, on n'a peu sçauoir le nombre des morts & blessés du costé des assaillans, qui ne pouuoyent faillir à en perdre plusieurs, d'autant qu'ils assailloyent par grosses troupes, & à descouuert. Les defendans la nuict estant venue, & s'attendans à estre derechef assaillis le lendemain, enuoyerent demander prompt secours à leurs voisins: Mais cependant vne troupe des defendans extremement irrités de ce qu'on les auoit assaillis au despourueu, lors que leurs Pasteurs & principaux traittoyent d'accord auec le Sieur Syllan, qui les auoit enuoyé demander, & pensans que cela eust esté fait expressément par tromperie, delibererent d'en aller faire la vengeãce sur la personne de ceux qu'ils reputoyent coulpables au Dublon, ayans en leur compagnie le furieux banni Iaques Laurens de Pramol, homme pres-

que

que desesperé, qui ne craignoit personne, & ne respectoit aussi que bié peu de personnes. Ceux-ci matchãs furieusement vers le Dublon, furent apperceus d'vn peu loin par lesdits Sieurs Guerin & Clement, lesquels auec le Sieur Daniel Iauel Pasteur de l'Eglise de Pinasche, & le Sieur Iaques Gilles Pasteur de celle de Perouse, rencontrerent ceste troupe fulminante, & firent tant qu'ils l'empescherent d'executer leur dessein: mais craignans vn pire retour sur la nuict, ils conduisirent ledit Sieur Syllan ce soir-là à la Chapelle, chez ledit Sieur Gilles, & le lendemain en Val-Cluson, tousiours bien accompagné, si qu'il n'y eut autre mal que la terreur au Dublon.

Or le Traitté commencé auec le Sieur Syllan estant rompu, le Comte Taffin excusant ce qui estoit aduenu le premier de Feurier, on s'assembla derechef le quatriesme, où contre l'aduis de plusieurs fut concluë la demolition des six Temples, sous les promesses susdites. Mais la demolition estant faite, Taffin prié de retirer hors l'armee, declara qu'il ne le feroit point que premierement les defendans n'eussent posé les armes, & abbatu toutes leurs barricades. Et les defendans ayans jugé ceste demande estre injuste, & son execution trop dangereuse, & descouurans alors que ce n'estoit pas pour les Temples qu'on leur faisoit la guerre: mais pour occuper ce Vallon tant important, qui comprend sainct Germain, & Pramol, ils delibererent de tenir bon en leurs trenchees, & se defendre jusques au bout: Et ceste consideration estoit toute euidente, puis que l'armee n'auoit rien entrepris contre les autres Communautez de la Valee, ausquelles on cõmandoit de demolir plus de Temples qu'à sainct Germain, & Pramol. Toutesfois on continua auec toute modestie de prier le Comte Taffin d'auoir esgard aux justes raisons qu'ils auoyent de se conseruer en la possession de leurs barricades, & de leurs armes, desquelles il n'auoit rien à craindre, veu leur petit nombre en comparaison de son armee, & les promesses qu'ils lui faisoyent, seroyent obseruees de ne rien entreprendre contre ses gens à leur retraite, s'ils ne les y contraignoyent contre leur vouloir par quelque grand excez. Mais le Comte & les siens mesprisans tout cela, le Capitaine Bonnet Sergent Major

s'approchant auec quelques autres des barricades, se print à outrager les defendans, par grosses injures, & menaces, dequoi irrité le banni Iaques Laurens le jetta à terre blessé à mort d'vne harquebusade, ce qui ne fut point fait par conseil d'aucun autre, ni au gré des autres defendans. Et toutefois sans autre formalité, l'armee fut incontinent commandee pour dõner l'assaut de tous costez, ce qu'elle fit auec tel effort, & en tant de lieux que les defendans apres auoir bien disputé leurs premieres barricades, furent contraints de se retirer en celles que par prudente preuoyance ils auoyent dressees vn peu plus haut, & en lieu plus auantageux pour eux, d'où les assaillans ne les peurent faire sortir par aucun effort: mais ils enuoyerent quelques troupes de leur armee faire des longs circuits pour entrer en haut par des lieux non gardés, mais on y courut des barricades, & par tout la defense (par l'assistance de Dieu) fut tant vigoureuse, que les assaillans apres grosse perte de leurs gens, la nuict s'approchant, furent cõtraints de se retirer, mettans le feu par grand despit en grand nombre de maisons, & grangeages au bas de sainct Germain à leur propre grand dõmage, pour la grande disette qu'ils eurent les jours suiuans de ce qu'ils brusserent ce soir-là; ils tuerent aussi vn bon homme chargé de foin, & quelques personnes indiscrettes qui n'auoyent sceu, ni peu se retirer, furent aussi ce jour-là blessés au combat quelques vns des defendans, & entre les autres vn vaillant jeune homme de Pramol, fils de Barthelemi Kibet, lequel apres auoir tué (selon qu'on afferme) six des assaillans fut percé en la cuisse d'vne mousquetade de laquelle il mourut deux jours apres. La nuict estant venuë tout le bas de S. Germain, (à voir de loin) sembloit estre tout en flammes, tant y auoit des espais embrasemens.

Les defendans alors estimans que les assaillans estrangement irritez leur liureroyent le lendemain des rudes assauts, enuoyerent toute la nuict à leurs voisins pour auoir prompt secours, ce que craignant le Comte Taffin, il escriuit aussi promptement au Comte Philippe, excusant le combat de ce jour là par le meurtre du Sergent major. Et ce Comte escriuit incontinent à toutes les Communautez du Val Luserne, les exhor-

exhortans a ne s'eſmouuoir pour ce qui eſtoit nouuellement arriué à S.Germain, qu'il partoit pour y aller à courſe de cheual,dõner ordre de tout ſon pouuoir, que plus grand mal n'aduint. Puis retourné le iour meſme à Luſerne, eſcriuit derechef, qu'il auoit laiſſé les affaires bien acheminez pour l'accommodement,qu'il ſe diſpoſoit à y retourner pour continuer ſes bõs offices, & deſiroit qu'on l'accompagnaſt de quelques principaux de la Religion, qui leur peuſſent teſmoigner ce qu'il y feroit. On le fit,enuoyans en la compagnie le Syndic Chamforan d'Angrogne, M. François Gouaure Conſeiller de la Tour, & M. Moyſe Einaud, marchand demeurant à Luſerne, leſquels à leur retour teſmoignerent du grand ſoing que ledit Sr Comte auoit eu pour pacifier le tout, & que les affaires y eſtoyent bien acheminez.

Or durant tout le ſeiour de l'armee à S. Germain,les Reformez du Val Luſerne auoyent auec vne extreme diligence retiré leurs familles,& prouiſions de la plaine és lieux plus aſſeurez, & enſemble appreſté ce qui eſtoit neceſſaire,ſoit pour leur defence propre en cas qu'on les vouluſt aſſaillir (nonobſtant les grandes proteſtations qu'il n'y auoit rien contre eux,) ſoit pour au beſoing donner vn vigoureux ſecours à leurs freres aſſaillis: Parquoi eſtans iournellement priez par les aſſaillis de les ſecourir vigoureuſement,ſans s'arreſter aux eſperances ſans effect d'accommodement, & voyans auſſi que pour tous les pourparlers ſuſdits, l'armee ne deſlogeoit point, combien qu'elle y ſouffroit des extremes incommoditez, (à cauſe des grandes neiges & froidures) ſur tout depuis qu'ils eurẽt bruſlé les edifices & tourrages. Vn grand nombre de volontaires de toutes les Valees delibererent d'aller deſnicher cette armee de S.Germain, ce qu auec l'aide de Dieu ils eſperoyent d'effectuer auec tant moins de difficulté, qu'vne grande partie de l'armee n'en pouuoit plus pour les grandes incommoditez qu elle ſouffroit:mais ce reſolu ſecours ne peut eſtre tant ſecretement concerté que quelques grands n'en fuſſent aduertis, & le Sieur Comte Philippe retourna à S.Germain le 17. de Feburier accompagné de pluſieurs principaux du Val Luſerne, où ayant conferé auec le Comte Taffin, & les principaux du Val

Perouse, l'armee deslogea ce iour là mesme, ayant accordé auec les Communautez du Val Perouse, que chascune d'elles enuoyeroit en sa compagnie quelque deputé bien authorisé, pour demander pardon à S. A. de ce en quoi elle auroit peu estre offencee en cet affaire, & pour la supplier de leur octroyer ce qu'ils auoyent besoin de lui demander comprins és memoires qu'ils portoyent, en quoi ledit Comte Taffin promettoit de les fauoriser de son pouuoir.

Or si ceux de S. Germain furent ioyeux de ce deslogement, le fut encore plus l'armee deslogeante, car les defendans demeuroyent quasi tous, (au moins la plus part du temps) à couuert, auoyent à leur besoin, pain, vin, chair, bois pour se chauffer, & où reposer aussi de temps en temps, combattoyent la plus part du temps auantageusement du haut contre ceux qui montoyent contr'eux par les neiges auec difficulté: mais l'armee n'auoit que peu de bourgades basses pour se loger, & celles là, la plus part bruslees par leur impatience, & imprudence, estoyent contraints de demeurer la plus part dans les neiges nuict & iour sans lieu où reposer, & bien souuent sans bois pour se chauffer, car apres qu'ils eurent coupé les vignes & autres arbres fruictiers plus voisins, ils n'osoyent s'escarter pour aller à la picoree en aucun lieu, non pas mesmes pour du bois: car il s'en perdoit presques autant comme il s'en escartoit, par la vigilance de ceux du lieu, & de leurs auxiliaires, tellement que ce fust vn grand bon heur pour cette armee, qu'elle deslogea paisiblement & par accord, & auant l'arriuee d'vne plus grande tempeste. Et quant à la grande & extraordinaire abondance de neiges tombees quasi aussi toſt que l'armee se fust logee à S. Germain, chascun disoit que c'estoit vn manifeste secours de Dieu pour les assaillis. Car combien qu'elle leur apportast aussi quelque incommodité, specialement pour le regard du secours de leurs voisins, neantmoins elle leur aidoit beaucoup plus d'autre costé, & n'aidoit en rien, & incommodoit estrangement l'armee assaillante.

Or le Comte Taffin scachant que les Reformez du Val Perouse & Val S. Martin attribuoyent la cause de ce malheur aux pernicieux conseils qu'auoyent suggeré les Moines, &

donné

donné aux Reformez par le moyen des principaux Papistes de Perouse, Dublon & Perier, & craignant quelque vengeance contre eux, auoit fait assembler le Conseil de Perouse, Pinache, & Villar, & leur auoit recommandé la protection des Catholiques Romains qui estoyent meslez parmi eux, leur promettant que s'ils le faisoyent, il les preserueroit de toute incursion de ses troupes en leurs lieux, & les auroit aussi autrement en recommendation: ils promirent de ne les point endommager, ains d'auoir soin de leur conseruation: mais ils ne peurent les garentir des contributions de pain, vin, chair, &c. que les auxiliaires venus des autres Valees au secours de S. Germain, se faisoyent donner à ceux là, sous peine de les aller prendre à leurs despens, il est vray qu'ils ne firent aussi nul autre mal ausdits Papistes, quelque occasion qu'ils en eussent donné specialement à ceux du Val Luserne pour les susdits pernicieux conseils, qui auoyent tant preiudicié aux vns & aux autres: parquoi lesdits Papistes, & specialement les Moines, qui mesurans les Reformez à leur aulne, craignoyent beaucoup plus de mal qu'ils n'en eurent, passerent en grande terreur, non seulement tout le temps que l'armee fust à S. Germain, mais aussi assez de temps apres. Car quelques aduersaires passionez, & imprudens, marris, & honteux que l'armee n'auoit peu faire ce qu'ils auoyent entrepris de faire, ne s'abstenoyent point de dire, qu'elle n'auoit reculé que pour mieux sauter, apres s'estre retraischie & renforcée, & lors que les neiges ne l'empescheroit plus, & de fait on auoit des aduis correspondans à cela, & des indices aussi, c'est pourquoi les assaillis continuerẽt aussi à veiller & se tenir prests auec leurs auxiliaires pour tout euenemẽt & se faisoyẽt bien nourrir souuẽt par ceux qui estoyent en partie cause de la peine, ils auoyent aussi leur part de la peur, dequoi rendent tesmoignage les deux lettres suiuantes des Moines du Perier en Val S. Martin, tombees entre les mains des Reformez, ainsi traduites de leur Italien.

Au tres venerable Pere au Seigneur. P.P. Capucin de Pinerol.

Tres venerable Pere au Seigneur, Ie saiue vostre Paternité par

mille fois, & voudroy bien auoir des aiſles pour faire vn vol iuſques a vous, & fuir ces labyrintes eſquels nous nous trouuons, car, & à dextris, & à ſiniſtris vndique anguſtiæ. *Les vns nous menacent du feu, les autres de mort, & qui pis eſt nous ne pouuõs eſchapper par aucun lieu, tellement que nous pouuons auec raiſon dire les paroles de l'Apoſtre,* Grauati ſumus ſupra modum, ita vt ex foris pugnæ, intus timor. *Mais de tout ſoit benit le Seigneur, & face luy ce qu'il cognoiſt eſtre mieux à ſa gloire. Quant à moy ie ſeroy deſcendu en bas, mais il y a plus de danger par les chemins qu'ici, tellement que nous ſommes contraints de demeurer çà haut, & combien qu'à vous là bas ſemblera que les choſes ſoyent vn peu appaiſées, toutesfois ici haut nous ſommes en plus grand eſmoi, attendans qu'ils arriuent d'heure à autre ſaccager ces poures Catholiques, & ſi Dieu ne nous aide, comme nous eſperons qu'il n'y manquera pas, nous aurons ſans autre la noſtre au deſpourueu,* fiat voluntas Domini. *Ie vay attendant que le chemin de la Perouſe ſoit vn peu plus aſſeuré pour m'en aller en bas, tant pource que peut eſtre les affaires iront du tout mal, comme i'entends gronder à ces nos amis, comme pource que nous ſommes deſpourueus de tout, à quoi on ne peut pouruoir ſans ſe mettre en danger de perdre tout. Ie finis ſans oublier le Sieur Ieroſme, & cent mille ſalutations.*

Du Perier le 23. Feburier 1424.

Tres affectionné de V. R.
I. G. B. de Ven.

En l'autre on liſoit,

Tres honorable Pere au Seigneur. Nous demeurons ici deſconſolez, troublez, affligez, n'ayans pas meſme dequoi faire careſme, mais ceci eſt peu de faict, le pis eſt que nous n'auons où pouuoir dormir, & nous faut par fois aller parmi les rochers, dans les cauernes, dans les bois, deſſous les couuertures de neige, parquoi nous trouuans en tant eſtroit paſſage, & grand danger, Nous nous recommandons à vos prieres, & des Moines,

Du Perier le 24. Feburier 1624.

D. V. M. V. S.
Tres affectionné F. Iean de Sauillan Capucein.

Ces

Ces Moines ni leurs partisans n'eurent pourtant que la frayeur, car les Ministres & autres principaux des Reformez retenoyent de tout leur pouuoir les plus eschauffez: mais no peurent les empescher d'aller faire quelque ressentiment sur les Papistes des Portes, & autres circonuoisins de S.Germain, qui nonobstant le proche voisinage, estoyent allez sous la couuerture de l'armee sacoager leurs maisons, & acheprer leurs meubles rauis par les soldats, pour laquelle iniure ils en emmenerent quelques vns prisonniers à Pramol, desirants par leur moyen se faire rendre les meubles rauis. Toutesfois on rendit ces prisonniers sous esperance de r'auoir leurs biens par l'authorité des Superieurs.

Cependant les deputez du Val Perouse allez à Thurin en compagnie du Comte Taffin y languirent vn mois entier auant qu'audience leur fust donnee, & finalement ils l'eurent & S.A. se contenta benignement de pardonner tout port d'armes, & excez commis par ceux du Val Perouse, & leurs auxiliaires durant ce trouble, ordonnant que la cloche prinse à ceux de S.Germain leur seroit rendue, & les autres meubles prins par leurs voisins, à condition qu'aussi ceux de S.Germain & de Pramol rendroyent reciproquemẽt les meubles prins sur les voisins, & ensemble on demandoit que le banni Laurens fust donné entre les mains de la Iustice. Sur ce on s'assembla de toutes les Eglises des Valee aux Balmas, lieu de S.Germain, où fust dressé vne Requeste pour la presenter à S.A. afin d'obtenir par escrit authentique, ce qui auoit esté promis de bouche: on y ordonna aussi que toutes les autres Eglises assisteroyent de charitables aumosnes ceux de S Germain, & quelques vns de Pramol, selon le tesmoignage des Consistoires de ces deux Eglises, pour ceux qui y auroyent plus souffert en leurs biens, ou en leurs personnes.

Les supplians retournez à Thurin, y furent long temps entretenus auant que pouuoir auoir leur expedition, & cependant le bruit continuoit qu'il y auoit encores des desseins d'occuper Pramol, & le Pré du Tour lieux voisins, & de grande consideration pour les Valees, si que le 20. de Iuin audit an, le bruit estant couru par toutes les Valees qu'il y auoit des embusca-

des d'ennemis, au Perier & ailleurs, pour ſurprendre leſdits lieux. Chaſcun y couroit, mais n'y trouuant point de mal, on n'y fit auſſi autre mal: ces bruits toutesfois eſtoyent cauſe de faire demeurer les menacez ſous les armes, & de faire contribuer leurs voiſins à leur nourriture, & de ne donner point celui qu'on demandoit, aſſauoir le banni Iaques Laurens.

Cet homme eſtoit de Pramol, en ſa ieuneſſe de bonne eſperance de deuoir eſtre homme de bien & vertueux, depuis eſtant marié, lui aduint de couper quelques plantes d'arbres en lieu commun: mais defendu par la Communauté de Pramol, dequoi le Vichaſtelain, & Greffier du Val Perouſe le pourſuiuit auec toute rigueur pour lui faire payer l'amende impoſee pour ledit fait, lui qui n'eſtoit gueres riche, eſtant adiourné craignãt qu'on le retint priſonnier iuſques à ce qu'il euſt payé, ne comparut point, parquoi on le prononça banni, lui ſe voyant en danger employa pluſieurs moyenneurs pour reduire le Greffier à prendre quelque choſe amiablement & procurer de le remettre en paix: ce que n'ayant peu obtenir, il lui fit dire qu'il ſe print garde de lui, que s'il le trouuoit il le tueroit, le Greffier auſſi ſur la fleur de ſon aage & diſpos, le meſpriſa auec ſes adnis, l'autre le rencontrant le tua d'vne arquebuſade, & depuis ſe voyant hors de toute eſperance de pardon, deuint comme vn homme deſeſperé, ou comme vn lion furieux, formidable à tous ſes ennemis. Et en ce trouble on diſoit que ſi les defendans euſſent eu vne douzaine de tels hommes, l'armee n'euſt pas eu bon temps. Il fut finalement tué d'vn coup de piſtolet par vn ſien compagnon.

CHAPITRE LVI.

Pluſieurs perſecutez pour la Religion en la Valee de Luſerne. Diſputes theologiques. Louys Malherbe empriſonné & mort en l'Inquiſition. Mort du Sieur Guerin Miniſtre. Bonauenture Moine. Rapt de garçons Reformez. Autres empriſonnemens & recours.

D. Anne

D. Anne Sobrere molestee pour la Religion. Autres troubles au Val Luserne contre les Reformés.

LA VALEE de Luserne fut pas aussi sans fascheries à cause de la Religion en cette annee 1624. Car outre les sollicitudes qu'elle eut à cause des troubles susdits de Val Perouse, les aduersaires y persecuterent tellement plusieurs fideles particuliers, sous pretexte que le general des Eglises eust beaucoup de peine pour y remedier. A Bubiane certains passionnez Papistes cerchans occasion contre ceux de la Religion, qui y estoyent habitans, s'adresserent à deux d'iceux, asçauoir Barthelemi Boule & Pierre Queirus sur la place publique, & leur reprochants leur opiniastreté à ne vouloir faire comme eux, l'vn d'iceux adiousta ; si i'estoy' vostre Prince ie vous ferois changer de façon de faire, ou par amour, ou par force, les deux leur respondirent qu'ils remercioyent Dieu qui leur auoit donné vn Prince non de leur humeur, mais equitable, & benin, & qui vouloit qu'ils fussent laissez en paix, en leur Religion. Alors ces Papistes se mirent à crier que cela estoit parler au deshonneur du Prince, & lui faire iniure, & incontinent interpretans les paroles au sens qu'ils voulurent s'imaginer, les allerent accuser au Magistrat comme ayants parlé mal du Prince, les deux susdits qui ne pensoyent pas à la malice des autres, & ne se sentoyent coulpables de rien, ne prenoyent garde à eux mesmes, sinon à l'accoustumee, quand Queirus fust enuoyé demander par vn des Seigneurs de la Valee, duquel il se fioit grandement, estant ordinairement employé à son seruice, ce Seigneur l'ayant fait souper chez soy, & entretenu de quelques deuis familiers, le retint prisonnier lors qu'il pensoit se retirer, lui reprochant qu'il auoit parlé mal de S. A. l'autre le nia touiours constamment, & nonobstant cela apres plusieurs iours de prison à Luserne, il fust conduit à Thurin, & mis és prisons du Chasteau, & detenu long temps, combien qu'on n'eust cessé depuis son emprisonnement de procurer sa deliurance par tous moyens possibles : mais rien n'y seruit iusques à ce que sa femme y alla auec vn sien petit enfant au bras se presenter au Duc, lui de-

mandant la deliurance de son mari innocent, & du Pere de ce petit enfant accusé à tort: le Duc commandoit qu'on lui fit prompte & bonne Iustice: mais on continuoit à le detenir sans le conuaincre d'aucune faute, dequoi la femme continuant d'aller presenter ses plaintes à S.A. finalement le Duc enuoya le faire mettre hors, & le renuoya auec sa femme sans les presser en rien contre leur conscience. Quant à Boule compagnon de Queirus, ayant sçeu la detention de son compagnon, il se retira de bonne heure en lieu d'asseurance, & fit sa paix de loin.

On fit aussi des poursuites contre Ioseph & Matthieu freres du martyr Bazan, & contre Bernardin Riues leur cousin, pource qu'ils estoyent venus de Pancalier en la Valee de Luserne, pour y faire profession de la Religion, toutesfois apres quelques fascheries on les laissa pour lors en paix. Mais la poursuite fut plus longue contre Matthieu Celenc aussi de Bubiane, auquel on imputoit qu'il auoit iadis espousé vne femme Papiste, laquelle auoit depuis embrassé la Religion de son mari, auquel estoit commandé sous grosses peines de la faire retourner à la Messe, à quoi il respondoit que sa femme estoit venue de son bon gré à la Religion Reformee, sans qu'il l'en eust iamais contrainte, que si de son bon gré elle vouloit retourner à la Messe, il lui laisseroit faire, mais qu'il ne la contraindroit iamais, ne le pouuant faire en bonne conscience, on continuoit donc à le molester, mais plusieurs disoyent nettement que ce qu'on lui commandoit touchant sa femme, n'estoit qu'vn pretexte, car sachans qu'il ne la cõtraindroit pas d'aller à la Messe, ils esperoyẽt d'attrapper son bien fort enuié, car il auoit des plus belles & meilleures possessions de Bubiane, & fort proches de celles de quelques grands. Outre que lui estãt hõme de guerre, apparẽt, on eust voulu le tirer au Papat ou l'eslogner, ou le faire euanouïr, toutesfois les pretextes qu'on proposoit n'estans assez forts pour en faire à leur plaisir, il se defendit touſiours iusques à ce que la peste termina le different.

Suiuit l'an 1625. au commencement duquel à cause de la guerre esmeuë entre S. A. de Sauoye, & la Republique de Genes, Monsieur le Conneſtable Lesdiguieres vint en Piedmont en fai-

en faueur du Duc & amena des belles troupes Françoises, & en logea vn Regiment és portes en la Valee de Luserne, composé de Chefs, & braues soldats de la Religion, & durant leur sejour n'y eut aucune nouueauté: mais aussi tost qu'il fut deslogé, pour aller vers Genes, arriua vn Senateur auec commission de visiter les Escritures publiques des Communautez, & manda au Val Luserne qu'on lui portast à Briqueras les Concessions que ceux de la Religion auoyent obtenuës: mais on ne trouua pas bon de les porter hors de la Valee, & fut respondu en sorte qu'il ne les demanda plus.

Ledit Senateur vint de Briqueras à Bubiane, où ayant prins des secrettes informations, il fit plusieurs executions reelles & personnelles contre ceux de la Religion, pour cause d'icelle, & au prejudice des Concessions obtenuës, parquoi on enuoya incontinent vne requeste à S. A. supplians d'estre laissés en paix, à laquelle S.A. respondit le 14. de May 1625. en ceste forme, *Son Alteſſe ordonne au Delegué Barberi d'y pourueir.* Les Supplians furent fort estonnés de telle response, n'esperans pas grande consolation de celui qui auoit fait la playe: mais lui qui entendoit mieux par telles paroles l'intention de S. A. modera fort ses procedures enuers les Reformés de delà la riuiere du Peles, qui furent depuis encores laissés en paix pour quelque temps.

Il y eut en ces annees plusieurs disputes Theologiques entre les Ministres des Eglises des Valees, & les Moines, Iesuites, & Capucins leurs voisins, & specialement du Sieur Barthelemi Appie Pasteur de l'Eglise de sainct Iean, & le Iesuite Simeome, de la matiere du Purgatoire, & entre le Sieur Valere Gros, & diuers Capucins residens au Perier, lesquelles seroyent trop prolixes à les transferire ici par le menu: combien que ce seroit à l'honneur desdits Pasteurs, ausquels le champ de bataille demeura ordinairement, & la verité triompha par leur moyen à la grande edification des gens de bien.

L'Annee 1626. fut passablement paisible pour les Valees, sauf pour l'empriſonnement de M. Louys Malherbe, bon vieux homme habitant à la Tour, il estoit natif de Busque ville du Piedmont, laquelle a produit plusieurs notables personnages:

de la Religion, Ministres, & autres, mais ne les a voulu supporter long temps dans ses murailles, entre lesquels a esté cestuici, & le Capitaine Matherbe son frere, massacré à la Tour, l'an 1575. comme a esté dit en son lieu. Ce Louys auoit esté dés sa ieunesse contraint pour la Religion de quitter Busque sa patrie, & se retirer tantost çà, tantost là, souffrant des empriſonnemens, & plusieurs pertes de ses biens, sans refroidissement de son zele à la vraye Religion : vers sa vieillesse il se delibera de continuer sa residence en la Valée de Luserne, ce qu'il fit iusqu'à ceste annee 1626. au commencement de laquelle ses moyens se trouuans fort extenués, il delibera d'aller faire vn voyage au prochain Marquisat de Saluces, pour y recouurer quelque argent qui lui estoit deu, il communiqua sa deliberation à son Pasteur, Ministre de l'Eglise de la Tour, qui lui dissuadoit de son pouuoir ce dessein, autant en firent quelques autres siens amis, sachans qu'à cause de son zele, les aduersaires de la verité le hayssoyent particulierement. Mais lui se cõfiant sur la liberté que le Duc auoit confirmee aux Reformés des Valees de pouuoir aller librement par tous ses Estats sans moleste pour cause de Religion, estant desia accompagné de tesmoignages & lettres de recommandation de quelques principaux Seigneurs Papistes du Val Luserne, & cõuié d'autre part par lettres qu'il receut du Marquisat à faire le voyage, il se mit en chemin, & arriua à Verzol, gros & bon village, proche de la Cité de Saluces, où il s'estoit marié, il y fut incontinent reconu par vn Moine qui y preschoit, & qui entra en deuis auec lui le 13. du mois de Mars, & print occasion, aidé de quelques autres, de pousser & serrer ce bon vieillard dans le Temple des Battus, où lon lui mit des gardes, enuoyans incontinent demãder l'Inquisiteur de Saluces, qui l'enuoya incontinent prendre, conduire, & serrer dans ses prisons, où il demonstra vne merueilleuse constance & resolution, contre toutes les tentations de plusieurs sortes qui lui furent continuellement presentees.

La nouuelle de ceſt empriſonnement estant arriuee en la Valee de Luserne, on despescha incõtinẽt à Saluces, & à Thurin pour procurer la deliurãce du prisonnier, & l'assisteren sa neceſſité : mais cependant qu'on entretenoit les suppliãs & entremetteurs

metteurs par des belles paroles, on vid porter hors de la pirsõ le prisõnier mort, & l'éterrer pres des murailles de la ville, sãs qu'on aye peu sçauoir au vrai en quelle maniere il est mort.

Mourut aussi en la mesme annee, & le 28. de Septembre le Sieur Bernardin Guerin Pasteur de l'Eglise de Mentoles, & fils de feu Sieur François Guerin aussi en son viuant Pasteur de la mesme Eglise, qui estoit decedé le 24. de Decembre de l'an 1596. tous deux de telle reputation es Eglises des Valees, & ailleurs, comme appert par les eschantillons de leurs emplois remarqués ci deuant en leurs lieux, tous deux fort affectionnés à la conseruation des Eglises de Piedmont, comme estans Piedmontois de naissance, & d'ancienne origine. Le Sieur Bernardin susdit a laissé à l'Eglise vn sien fils aussi Ministre, portant le nom de son ayeul susdit, & des preuues d'estre son imitateur, & de feu sondit Pere, en leur zele, pieté, & autres vertus.

Or enuiron ce temps on commença de voir tournoyer par le Piedmont, & specialement par la Valee de Luserne vn certain Moine de grande reputation entre les siens, qui l'appelloyent Pere Bonauenture: l'exaltans specialement en ce que (comme ils disoyent) quelques fois en priant Dieu, on le voyoit soustenu en l'air, sans s'appuyer des pieds: mais autres en faisoyent vn jugement tout contraire, verifians par des histoires approuuees qu'en diuers lieux de la Papauté s'estoyẽt trouués des Moines, Nonnains, & autres, qui auoyent faict de mesme, tellement qu'on les auoit reputés saincts, comme ce Bonauanture, lesquels auant leur mort auoyent esté conuaincus d'estre Sorciers, ou enchanteurs & Magiciens.

Ce Moine Bonauanture fort expert en flatteries, & autres finesses Monachales, les ayãs desployés en vain, enuers plusieurs de meur jugement, se tourna à la subornation des jeunes garçons qu'il trouuoit és lieux plus bas de la Valee de Luserne, où les habitans se trouuent entremeslés, les Reformés & Papistes d'ancienneté, & auant qu'on s'en prind garde, se trouuerent enleués plusieurs garçons de bonne esperance, de l'aage d'enuiron dix ou douze annees: dequoi les plus proches parés firent incontinent des grandes recerches, & plaintes, mais en

vain, car on ne peut trouuer, ni les rauiſſeurs, ni les garçons, vn ſeul habitant à Luſerne eut nouuelle que ſon fils eſtoit dans vn Conuent à Pinerol, & à grande peine, par l'entremiſe de quelques grands ſes amis, le Pere eut permiſſion de l'aller voir moyennãt pleige qu'il lui falut donner, qu'il ne lui diroit choſe aucune pour l'eſmouuoir à s'ẽ retourner. On en fit des plaintes aux Superieurs, on preſenta des Requeſtes, mais ſans remede, la plus ſolide reſponſe portant que c'eſtoyent actiõs des Religieux, où l'on n'auoit que voir, & qu'outre cela les garçons ne ſe trouuoyent plus dans le pays, tant y a qu'on ne continua plus en tels enleuemens, & que les peres & meres deuindrent plus ſoigneux de prendre garde à leurs enfans, & à ne les laiſſer en commodité des Moines.

Ce bruit eſtant vn peu appaiſé, s'en eſleua vn autre non moindre: car le 9. de Iuin de l'an 1617. en vn meſme matin, & à meſme heure, furent conſtitués priſonniers pluſieurs hommes de la Religion à Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil, & furent incontinent menés à Cauour, où le Senateur Barberi les attendoit auec groſſe troupe de ſoldats de Iuſtice, & de Cauour les priſonniers furent menés au chaſteau de Villefranche, & detenus par pluſieurs jours.

Incontinent que ceſt empriſonnement fut faict, toutes les Egliſes du Val Luſerne deputerẽt de leurs principaux pour aller preſenter leurs plaintes aux Gentils hommes de la Valee, & ſpecialement au Sieur Comte Philippe, de ce que par tels empriſonnemens des gens de bien de la Religion, on leur violoit leurs Conceſſions obtenuës pour le faict de la Religion, & auſſi les priuileges politiques, contre la teneur deſquels on auoit incontinent cõduit les priſonniers hors de la Valee ſans aucune Iuridique cognoiſſance de cauſe, au prejudice meſme des droicts d'iceux Seigneurs, auſquels par le moyen de leurs Podeſtats la premiere cognoiſſance, & jugement de toutes cauſes ciuiles & criminelles appartient, les ſupplioyent donques d'y pouruoir, & ne laiſſer ainſi fouler aux pieds, en leur preſence, les droicts de leurs bons ſujets. On eut pour reſponſe des excuſes de ce qui eſtoit aduenu, & des promeſſes de s'employer pour y remedier: mais on n'en vid nul bon effect. Parquoi

quoi on deputa à Thurin pour presenter des requestes à S. A. pour se plaindre du tort qu'on faisoit à ses tres fideles suiets de la Religion,& suppliant qu'il lui pleust y mettre ordre, & commander que les prisonniers fussent relaschés. Mais vn Gentilhomme de la Valee de Luserne ayant entendu ceste deliberation d'enuoyer supplier, s'offrit de conduire les Deputez, de les presenter à S.A.d'interceder pour les suppliants, & y employer aussi la faueur de quelque sien proche parent, qui estoit fort auant en la faueur de S.A. On accepta ses offres, mais auec charge aux Deputez de ne se dessaisir point de la Requeste,& de la donner eux-mesmes és mains du Duc. Ce que toutefois ils ne peurent faire, car estans arriués à Thurin, ledit Gentil-homme leur demanda la Requeste, disant, qu'il la vouloit faire voir audit sien parent, qui ne vouloit pas employer son credit pour vne cause incogneuë. Et l'ayant ainsi tiree de leurs mains,sans la leur rendre,apres vn assez long sejour,il dit aux Deputez qu'il auoit presenté leur requeste au Duc,qu'il auoit trouué fort en colere pour vn rapport qui lui auoit esté fait, que la Valee de Luserne s'estoit soulleuee en armes pour aller deliurer les prisonniers de faict, & que lui auoit bien tãt fait,(protestant auec son serment à S.A. que ce rapport là estoit du tout faux) que sadite Alteſſe s'estoit aucunement appaisee,mais qu'y demeurant encores quelque reste du mescontentemẽt,le decret à leur requeste ne seroit pas peut estre tant fauorable comme il eust esté sans ce rapport. Il escriuit cela mesme à ceux qu'il faloit en la Valee de Luserne, adjoustant, qu'au reste le Duc lui auoit declaré que quant au general de ceux de la Religion des Valees, ils ne deuoyent rien craindre, qu'il les vouloit conseruer en leurs libertez sans innouation. Qu'au reste on se souuinst de le desfrayer de la grande despense qu'il faisoit pour eux.

Les principaux Reformés du Val Luserne ayans consideré ces choses, furent tresmarris non seulement de ce que les Deputez ne s'estoyẽt pas roidis à retenir leur Requeste: mais aussi qu'eux mesmes n'auoyent enuoyé leurs Deputez comme autresfois sous la seule conduite du Seigneur: mais puis que l'affaire estoit ainsi acheminé, on en attendit l'issuë, qui fust

que le Gentil-homme apporta finalement la reſponſe à la Requeſte, portant, *Que S. A. remettoit ceſt affaire au iugement de l'Archeueſque de Thurin, & du grand Chancelier.* C'eſt pourquoi on eſcriuit incontinent au grand Chancelier, lui remonſtrant *le tort qui eſtoit fait non ſeulement en particulier aux priſonniers, mais auſſi en general à tous les Reformés des Valees, deſquels en haine de la Religion, par calomnieux rapports, & contre l'intention de S. A. on violoit les Conceſſions, on fouloit aux pieds les priuileges, on tourmentoit les perſonnes innocentes, & pourtant qu'eſtant remiſe leur cauſe au iugement de Son Excellence, on en attendoit vn bon ſuccez, comme de celui que eſtoit doüé de tant de ſageſſe, & d'experience, & qui ſauoit qu'il y a vn Dieu au ciel qui preſide ſur tous les iugemens des hommes, auquel vn chacun aura vn iour à rendre conte.*

Sur ceci le Sieur Chancelier (apres quelques gratieuſes paroles, voyant qu'on le ſollicitoit à cauſe des priſonniers qui lãguiſſoyent dans le chaſteau de Ville-franche, reſpondit, *Que le Duc en vouloit auoir lui-meſme la cognoiſſance en compagnie du Prince Major ſon fils.*

Cependant on formoit le procez aux priſonniers ſuſdits, qui furent examinés principalement, s'ils auoyent jamais eſté à la Meſſe, ou promis d'y aller, ou fait quelque choſe au meſpris de l'Egliſe Romaine, Ioſeph Bazan l'vn d'iceux leur reſpondit, *Qu'eſtant né d'vne famille d'ancienneté de la Religion Reformee, il auoit eſté en ſa jeuneſſe nourri en icelle: mais que depuis, les perſecutions contre icelle l'auoyent fait ployer à aller pour quelque temps à la Meſſe, laquelle il auoit du tout quittee, auec reſolution de n'y retourner iamais plus (moyennant la grace de Dieu,) aimant mieux ſi tel eſtoit ſon bon plaiſir, endurer le ſupplice du feu, comme auoit fait ſon frere Sebaſtian peu d'annees auparauant à Thurin, que de iamais plus abbandonner la verité cogneue.* Il en auoit dit autant en la place publique de Bubiane, lors qu'on le print, & emmena priſonnier. Or ces priſonniers furent laiſſés au chaſteau de Ville franche juſques à l'onzieſme de Iuillet iour de Dimanche, auquel on les ſortit, & furent conduits en ſpectacle de ville en ville juſqu'à Thurin, où ils furent mis és priſons du Senat.

En

En ce meſme tẽps on perſecutoit auſſi les reliques de ceux de la Religion au Marquiſat de Saluces, & valee de Sture, ſpecialement à Demont, vn Senateur y eſtant allé auec groſſe ſuite de ſoldats de Iuſtice, allans de maiſon en maiſon, empriſonnant les perſonnes, & rauageant les biens meſme de pluſieurs qui auoyent promis d'aller à la Meſſe, & y eſtoyent allés en effect. Car ils leur imputoyent aux vns d'y aller rarement: ou d'auoir dit, ou fait quelque choſe contre leurs promeſſes, d'eſtre allés ſecrettement quelquesfois aux preſches, és Valees, ou d'auoir hebergé quelqu'vn de la Religion. On y fit en ſomme vn grand rauage, & outre cela les priſonniers (meſmes les moins charges d'accuſations, & d'informations) n'en peurent ſortir que par la porte doree.

Arriua auſſi en meſme temps en la Vallee de Luſerne vn Commiſſaire enuoyé pour confiſquer les biens de Madame Anne Sobrere, Matrone honorable, & fort aagee, elle eſtoit nee à Luſerne de Pere & Mere d'ancienneté de la Religion, touſiours habitans audit lieu, en bonne reputation, & & paiſiblement: ceſte fille fut mariee au Sieur Scipion Brun de Villefalet en la plaine de Piedmont: ledit Scipion au temps des grandes perſecutions pour conſeruer ſes biens, ploya à la Meſſe, mais ſa femme demeura conſtante en la Religion: & pour y pouuoir perſeuerer ſe retiroit de fois à autre à Luſerne, où elle auoit de bons biens, comme ſeule heritiere de ſes Pere & Mere, mais par fois auſſi demeuroit à Villefalet auec ſon mari, où l'Eueſque de Foſſan la fit prendre, & conduire en priſon à Foſſan, ou l'on fit de grandes eſpreuues pour l'induire à aller à la Meſſe, ce qu'elle refuſa, parquoi on la diſoit eſtre en danger. Mais ſon mari qui l'aimoit, & auoit du credit, ſous pretexte qu'elle eſtoit indiſpoſee, promettant de la repreſenter au beſoin, la retira en ſa maiſon, d'où elle ſe retira en ſes biens en la Valee de Luſerne, auec ſes trois filles, qu'elle y maria honorablement auec des principaux de la Religion du conſentement de ſon mari: qui accommoda ſa promeſſe auec rançon: & ſa femme auec ſon conſentement continua en la Valee de Luſerne, paiſiblement en ſa Religion, juſqu'à ceſte annee, que les aduerſaires de la Religion firent tant qu'ils

induisirent vn des fils d'vne des filles de ceste femme d'aller à la Messe, sous diuerses & grandes promesses qu'ils lui firent, & entre les autres de lui faire auoir tous les biens de sa mere grand : & pour auoir pretexte d'effectuer leur promesse, ils dirent d'auoir trouué entre les papiers de l'Euesque de Fossan que ceste femme estant prisonniere auoit promis d'aller à la Messe. Ce que n'ayant pas effectué elle estoit encouruë és peines de la confiscation de tous ses biens, lesquels estans saisis on en faisoit donation à son arriere fils catholisé. Ceste femme & ses beaux-fils pour elle eurent recours à son Alteſſe, auec plaintes de la calomnie, d'autant que ceste femme affermoit constamment qu'elle n'auoit jamais promis d'aller à la Messe, supplians Son Alteſſe de la deliurer de ceste injuste vexation. Le Duc respondit tousiours benignement aux Requestes, declarant qu'il ne vouloit point qu'elle fust molestee : Mais les Ecclesiastiques Romains trouuoyent tousiours des moyens pour continuer la molestе, laquelle dura jusqu'à l'annee 1630. auquel la peste ayant rauï ceste honorable matrone, la contention cessa.

Le huitiesme de Iuillet en ladite annee mille six cens vingt sept tomba en la Valee de Luserne vne gresle d'extraordinaire grosseur, & largeur, & au mesme temps y arriuerent plusieurs compagnies d'infanterie Corse, & vne de Caualerie Valõne, auec vn grand bruit que d'autres compagnies en fort grand nombre les deuoyent suiure. Or le Sieur Chancelier & l'Archeuesque n'auoyent pas encores manifeste leur jugement sur la requeste presentee. Sur ce l'Archeuesque estant mort, le Duc estant supplié, ordonna au Chancelier de produire ce jugement qu'il disoit estre donné, mais qu'on ne voulut trouuer en aucun lieu : & cependant le susdit Senateur retourna à Luserne le Ieudi vingtvniesme du mois de Iuillet auec grande suite d'autres gens de Iustice, qui le lendemain se faisoyent voir armés par le marché, auec des contenances d'indignation & de fierté, puis ayans laissé escouler le peuple de la Valee se ietterent és maisons de ceux de la Religion, & n'y trouuans les hommes, transporterent ailleurs ce qu'ils peurent & firent inuentaire du reste, on en fit de mesme à Bubiane & ailleurs.

ailleurs de là la riuiere du Peles, le lendemain ils penserẽt en aller faire autãt au quartier qui s'appelle les Vignes, entre Luserne & Rora, mais y voyãs plus de gẽs qu'ils n'euſſent voulu, s'en retournerent à vuide, puis le ſuſdit Barberi fit publier des mandements, enioignans à tous Syndics, Notaires & autres de manifeſter tous les biens de ceux de la Religion, diſant qu'ils auoyent tous failli, l'vn en vne maniere, l'autre en vne autre, & qu'ils meritoyent la perte de la vie, & confiſcation des biens, qu'ils auroyent toutesfois grace de la vie, & ſeroyent laiſſez en leurs biens moyennant vne conuenable ſomme de deniers. Alors fut du tout deſcouuerte la cauſe de la perſecution, mais le peuple ne voulut financer tant ſouuent ſans legitime occaſion, c'eſt pourquoi pour eſpouuantet d'auantage les Reformez. & les faire venir à compoſition malgré qu'ils en euſſent, on fit que quelques principaux Papiſtes de la Valee, de diuerſes Communautez s'aduertiſſoyent par lettres, & meſſagers volãs, de ſe retirer incontinent auec leurs hardes plus cheres, en lieu d'aſſeurance, d'autant que l'armee eſtoit en chemin, pour venir à la ruine de ceux de la Religion, & ceux qui auoyẽt receu tels aduis, ſe monſtrans tous eſpouuantez, ou à bon eſcient, ou par ſimulation, faiſoyent part à leurs voiſins Reformez de l'aduertiſſement, mais comme par grande charité, & ſecrettement deſirans de n'eſtre decelez. Pluſieurs des plus experimentez Reformez interpreterent ces nouuelles comme il falloit, toutesfois à tout hazard le peuple bien diſpoſé, s'achemina iuſques au pres de Luſerne pour recognoiſtre les troupes qu'on diſoit s'approcher & cependant eſcorter les familles & meubles de leurs freres de Bubiane, Campillon, & Fenil qui ſe retiroyẽt deçà la riuiere en grande diligence, à cauſe du ſuſdit bruit: mais vne grande troupe des Reformez eſtant demeuree à la veuë, & bien proche de Luſerne, la riuiere entre deux, au delà de laquelle eſtoyent ledit Senateur Barberi, & ſes gens, le Senateur Syllan venu pour autres affaires, auec la Nobleſſe, & Principaux de Luſerne, la troupe des Reformez craignans qu'à cauſe de ces bruits la nuict s'approchant n'arriuaſt quelque deſordre, enuoyerent auſdits Seigneurs les Sieurs Barthelemi Miol, & Anthoine Baſtie, deux de leurs principaux pour eſtre eſclaircis

de ces bruits. Or ainsi qu'ils traittoyent ensemble, les Archers de Iustice voyans vn de la Religion qui passoit pres d'eux sans soupçon, ils penserent l'attraper, mais lui leur eschappa prenãt la fuite vers la Tour, criant au secours, car les autres le poursuiuoyent, alors les hommes de la Valee voyãts cela prindrent la course vers Luserne pour assister au poursuiui, dequoi lesdits Seigneurs furent fort estonnez, craignans quelque sanglant dessein, & prierent lesdits Miol, & Bastie, d'aller au rencontre de cette troupe, & l'asseurer qu'il n'y auoit aucun dessein contre eux; ni aucune armee en chemin: partãt qu'ils ne deuoyent point s'en esmouuoir, les deux susdits n'eurent pas beaucoup de peine pour appaiser cette troupe, laquelle n'auoit autre dessein que celui qui a esté dit, & l'homme poursuiui estoit hors de danger, les Archers ayans prins la fuite quand ils virent la troupe courir vers eux.

Or le peuple estoit fort irrité voyant qu'on ne cessoit de tourmenter leurs freres delà le Peles sans occasion legitime, & sous des controuués pretextes, & tant de fois rebouillis, & y auoit à craindre que la patience tant de fois irritée ne se changeast en quelque autre passion, c'est pourquoi ceux qui craignoyent quelque grand desordre, ayants consulté auec ceux qu'il falloit, firent dire aux Reformez que moyennant la paye des despens de Barberi, & de ses gens, il se retireroit & seroyent rendus les meubles aux proprietaires, & chascun retourneroit chez soy, ceux de la Religion refusoyent tel payement, n'ayans donné aucune occasion à telle venue, toutesfois à la fin les Papistes de la Valee s'estans contentez d'en payer leur part, les autres aussi y consentirent.

Cela estant ainsi accommodé à Luserne, le Commissaire auec ses gens alla à Briqueras, & pensa aller faire des executions contre ceux de la Religion qui habitoyent en leur terroir és lieux reculez vers la montagne, mais n'y trouuants pas leur conte, ils se retirerent sans rien executer, & le mesme leur arriua aussi à Prerustin, car il n'y auoit aucune nouuelle occasion de les rechercher en telle façon.

Or les troupes Corses & Vallonnes, continuans leur logement en la Valee de Luserne, & les bruits continuãs touſiours

qu'au-

qu'autres grandes troupes deuoyent arriuer & que la Caualle-rie de S.A.deuoit bien toſt venir faire la reueuë és campagnes de S.Second, tout contre les Valees, on s'aſſembla pour y aduiſer le 13. d'Aouſt à Pramol, où entre autres choſes fuſt conclu de faire en ſorte qu'on peut remonſtrer ſuffiſamment,& aſſeu-rement S.A.des affaires des Valees,& procurer d'en ſçauoir au vray ſa volonté,à quoi faire on ne ſçeut voir moyen plus aſſeu-ré que l'éploy des faueurs du Seigneur des Vignoles Seigneur Bearnois,qui eſtant au ſeruice du Duc, & en bon credit aupres de lui,& enſemble qui ſe monſtroit fort affectionné à la Reli-gion,& qui eſtant par pluſieurs fois venu auec autres Seigneurs François pour la S.Cene en l'Egliſe de la Tour au Val Luſerne, auoit volontairement offert ſon employ vers S.A. pour les Va-lees,ſi elles en auoyent beſoin, eſtant bien informé de leurs affaires,on trouua donc bon de l'en requerir & l'informer con-uenablement. Ce qu'eſtant fait ledit Sieur de Vignoles vint à S.Germain le 22. d'Aouſt,où ayant demandé de parler à quel-ques Paſteurs & principaux des Valees, il leur dit qu'il auoit parlé amplement au Duc,& au Prince de Piedmont ſon Fils de leurs affaires. *Que le Duc lui auoit reſpondu,qu'il n'auoit rien ſceu de toutes les nouuelautez qu'on lui propoſoit, qu'il n'auoit donné au-cune commiſſion contre les Valees, & qu'il entendoit qu'ils fuſſent conſeruez en paix conformement aux conceſſions, & priuileges qu'il leur auoit ottroyez & confirmez ſans innouation. Et que le Prince luy auoit reſpondu que lui ayant eſté rapporté que ceux de la Reli-gion des Valees s'eſmancipoyent hors de leurs limites, il auoit donné charge au Senateur Iules Ceſar Barberi d'en aller prendre des in-formations, mais que ſi ſous ce pretexte il auoit paſſé meſure, en eſtãt bien informé il le feroit chaſtier.* Qu'on voyoit donc que leurs Alteſſes n'auoyent aucune mauuaiſe intention contre eux, mais qu'il conſeilloit qu'on leur enuoyaſt des memoires bien amples & aſſeurees de leurs affaires, & qu'il en eſperoit vn fa-uorable ſucces.

Or la nuict entre les 13. & 14. d'Aouſt la Valee de Luſerne euſt vne terrible allarme, mais en quelque ſorte vaine. Elle a-uoit encores les ſuſdites compagnies Corſes & celles de Ca-ualerie Vallonne. La Caualerie de S.A. fit le 13. la reueuë

generale aupres de S. Second & y seiournerent iusques au soir, il la fallut loger és lieux proches, tellement qu'on en enuoya quelques troupes au Val Luserne, lesquelles arriuans sur la nuict & au despourueu, l'on cuida que toute la Caualerie se fust iettee dans la Vallee, ce qui allarma les premiers qui virent l'arriuee de cette Caualerie, & des vns aux autres, auant que la verité fust recognue il y eust vn grand remue mesnage: mais il n'y eut pourtant autre mal, car les nouuelles troupes en deslogerent bien tost sans aucun desordre. Mais le 17. dudit mois vn soldat Corse ayant trouué vne fille de la Religion, seule dans vn champ la viola, ce que son Pere ayant sçeu il en alla faire les plaintes par toute la Valee, qui incontinent demanda Iustice d'vn tel fait, sinon qu'on y pouruoiroit. Pour appaiser les clameurs du peuple, les Gentilshommes & Iusticiers de la Valee, & les officiers du regiment Corse, promirent de faire chastier exemplairement le violateur, lequel en effect fut mis en prison, mais l'iniure estant faite à gens de la Religion, eut tant d'Aduocats, que lors qu'on attendoit l'execution de la Iustice promise, le soldat fut trouué estre eschappé, ce qui fit murmurer hautement le peuple, disant que les gens de bien de la Religion ne trouuent iamais le moyen de pouuoir eschapper secrettement, mais bien leurs ennemis pour meschans qu'ils soyent.

Or pour effectuer le conseil donné par Monsieur des Vignoles on dressa des amples memoires, lesquelles on accompagna de lettres addressees au Duc & au Prince de Piedmont son Fils, demonstrantes, combien à tort on les accusoit de s'estre eslargis hors des vrayes limites, puis que les lieux desquels on les voudroit depossedet maintenant, leur ont esté permis pour habitation de toute ancienneté, & deuant la memoire de tout homme viuant en ce monde, qui y ont continué de pere en fils, & de generation en generation iusques à present, auec vne perpetuelle fidelité enuers leurs Superieurs, qui pource les ont touſiours protegez en leurs droits, desquels leurs haineux les voudroyent priuer maintenant par odieuses informations, & manifestes calomnies, cerchans de mettre en doute leur fidelité enuers leurs Altesses, afin de les priuer de

leurs

leurs anciennes polleſſions & limites, ſous faux donner à entendre qu'ils les outrepaſſent & les faire releguer & mourir de faim és deſerts, & precipiter en deſeſpoir, s'efforçãs de faire recompenſer leur continuee fidelité, par effects de cruauté, contre l'intention de leurs Alteſſes, puis que contre leurs benignes Conceſſions, à quoi on les ſupplioit de remedier par leur prudence & benignité, comme auoit eſté fait par le paſſé, & comme leur ſeroit plus amplement, & bien humblement repreſenté de leur part.

En ces entrefaites le Sieur des Vignoles à luertit les Reformez des Valees qu'vn Ambaſſadeur extraordinaire du Roy de la grand Bretagne eſtoit arriué à Thurin, & qu'ayant entendu qu'on les moleſtoit pour la Religion, s'eſtoit offert de s'employer pour eux s'ils en auoyent beſoin, & s'ils l'en requeroyẽt, & qu'il trouuoit bon qu'ils l'en requiſſent, ce qu'ils firent, & il dit aux deputez qu'on lui auoit enuoyez, qu'il auoit parlé pour eux à S. A. qui lui auoit promis de leur donner tout gratuit contentement. Puis ledit Sieur Ambaſſadeur à ſon deſpart, qui fut le 29. Octobre, pria quelques Seigneurs principaux de la Cour du Duc, d'auoir en recommendation aupres de ſon Alteſſe les ſuppliants des Valees, ce qu'ils lui promirent de faire.

Le 2. de Nouembre, ſecond de la foire de Luſerne, quelques Merciers du Val Cluſon expoſerent auec leurs autres marchandiſes quelques liures de la Religion à vendre, c'eſtoit meſmes deçà le Peles vers S. Iean, ce que voyant le Prieur de Luſerne fils d'vn des Gẽtils hommes de la Tour, demanda incontinent le Magiſtrat, ſe faiſant outre plus accompagner de quelques gendarmes logez en la Valee, & d'autres paſſionnez aduerſaires, vindrent pour ſe ſaiſir deſdits liures, & de ceux qui les vendoyent, comme s'ils euſſent commis quelque grande faute ces Merciers alleguoyent leur long vſage d'ainſi faire ſans contradiction, meſme dedans la Valee de Luſerne és iours de foire: mais ce Prieur ieune, & nouuellement pourueu de ce Prieuré, ne voulant rien eſcouter, pluſieurs hommes de la Religion de la Valee ce voyans prindrent la protection, & des Merciers & de leurs libertez anciennes en tels affaires, & em-

peſcherent l'effectuation de cette innouation, dequoi deſpitez le Prieur & ſes aſſiſtans, eſcriuirent incontinent à Thurin ce qui leur pleut de cet affaire, & auec telles exagerations que ceux qui s'eſtoyent oppoſez à eux en furent long temps moleſtez, cerchans leſdits aduerſaires d'incommoder vn chaſcun, tellement qu'aucun n'oſaſt à l'aduenir ouurir la bouche pour defendre le droict contre le tort qu'on voudroit faire.

Cependant les compagnies Corſes groſſiſſoyent, & ſe rempliſſoyent des bannis, ce qui faiſoit ſoupçonner quelque mal; mais elles deſlogerent és feſtes de Noel, eſquelles le Sieur de Vignoles, & autres Seigneurs François demeurans à Thurin, eſtans venus à la Tour pour la S. Cene, aſſeura derechef que le Duc lui auoit nouuellement declaré qu'il ne vouloit point que ceux de la Religion des Valees fuſſent moleſtez.

CHAPITRE LVII.

Propoſitions pour induire les Valees à desbourſer argent. Faux teſmoins ſubornez contre les Reformez & autres, punis. Le Sieur Anthoine Leger Miniſtre appellé à Conſtantinople. Famine en Piedmont. Armee eſtrangere deuers la France, taſche d'entrer en Piedmont par les Valees, & ce qui fut propoſé pour ce fait. Grands artifices des aduerſaires de la Religion, au preiudice d'icelle & des Reformez és Valees, & ce qui s'y fit à ceſte occaſion d'vn & d'autre coſté.

AV commencement de l'annee 1628. quelques Seigneurs ſollicitoyent derechef les Reformez du Val Luſerne d'enuoyer des deputez à Thurin pour accommoder leurs affaires, pour euiter des nouuelles faſcheries, & les Reformez ne pretendoyent autre à accommoder, ſinon en preſentant humblement à S.A. les memoires de leurs droicts, (comme ils auoyent deſia fait) la ſupplier de ne permettre que tort leur fut fait, ainſi qu'elle leur auoit benignement promis & à d'autres grands perſonnages qui lui auoyent

uoyent parlé pour eux, & pour ce fait ils renuoyerent les deputez auec memoires, leſquels les ayants preſentees à S. A. furent renuoyez au grand Chancelier, qui leur promit la plus fauorable reſponce qui ſe pourroit ſelon luſtice, laquelle ils eutent telle apres long ſejour Que moyennant quelque ſomme d'argent à S. A. tout s'accommoderoit à leur contentemẽt. Les deputez lui reſponditent, que S. A. leur auoit declaré ne vouloir point qu'on les troublaſt, ſans autre: Le Chancelier leur dit, que voirement S. A. ne leur demandoit rien, mais qu'il appartenoit à ſes Miniſtres de ce faire: ſur quoi n'ayants charge de rien promettre, s'en retournerent pour rapporter à leurs gens ce qu'on leur auoit dit: & les Peuples tres affectionnez au contentement & aſſiſtance de leur Prince, nonobſtant les grandes pouretez eſquelles ils ſe trouuoyent par les continuels logemens de gendarmerie & autres grandes charges, à ce joincte la cherté des viures & autres miſeres, conſentoyẽt neantmoins de contribuer à S. A. quelque extraordinaire ſomme de deniers, pourueu que ceux de l'Egliſe Romaine en payaſſent leur part à proportion de leurs biens, demonſtrans par pluſieurs raiſons qu'ils y eſtoyent autant ou plus tenus qu'eux: ce qu'on diſputa tellement en vne aſſemblee qui ſe tint au temple de S. Iean, où le Sieur Compte Philippe aſſiſta auec nombre des principaux de l'Egliſe Romaine du Val Luſerne, que finalemẽt ceux ci promirent de faire leur part de la ſomme qu'on accorderoit, pour maintenir entre tous vne bonne tranquillité, mais les affaires qui ſuruindrent empeſcherent l'effect de ce traicté, & premieremẽt, vn meſcontẽtemẽt qui naſquit entre quelques grands, (l'vn deſquels eſtoit le principal inſtrument pour troubler ceux de la Religion,) fit qu'enqueſtes furent faites de la ſource de tant de moleſtes & empriſonnemens, & fuſt trouué, & verifié que certains faux teſmoins, & ſecrets eſpions auoyent eſté ſubornez & ſalariez pour teſmoigner or contre l'vn, or contre l'autre ce qu'ils s'imaginoyent pour les mettre en peine, ces faux teſmoins accordans enſemble auoyent entre autres accuſé pluſieurs de tout Papiſtes, de la plaine du Piedmõt, d'eſtre venus aux preſches és Valees, ce qu'eſtant trouué du tout faux, au regard de quelques vns, les faux teſmoins furent

empriſonnez & contraints de confeſſer par quelles perſonnes ils auoyent eſté ſubornez pour teſmoigner comme ils auoyent fait, contre tant de perſonnes qui pour ce regard auoyent eſté ſi mal traittees iniuſtement. Les faux teſmoins furẽt vne partie condamnez aux Galeres, ceux qui les auoyent mis en œuure en eſchapperent difficilement par la faueur & interceſſion de ceux qui maintiennent que les *pia fraudes*, c'eſt à dire, les tromperies faites pour bonne intention, ſont bonnes œuures, comme ſeroit à dire teſmoigner fauſſement contre ceux de la Religion pour les ruiner, tant y a qu'encores qu'on ne les euſt pas chaſtiez ſelon leurs demerites, toutesfois ils n'eurent plus pour vn temps tant de credit en leurs violentes pourſuites contre ceux de la Religion comme auparauant.

En ce temps le Sieur Haga Ambaſſadeur à Conſtantinople pour Meſſieurs les Eſtats generaux des prouinces vnies des pays bas, demandoit inſtamment vn Paſteur, qui auec les autres dons & capacitez, euſt la cognoiſſance des langues neceſſaires tant pour l'inſtruction de ſa propre famille, que des autres profeſſans la Religion Reformée, Flamens, François, Italiens & autres conuerſans à Conſtantinople, & és enuirons, & auſſi pour communiquer auec les conducteurs des Egliſes Chreſtiennes Orientales, deſireux de communication auec les vrais Chreſtiens Reformez Occidentaux, & en ſomme pour s'employer là à ce qui pourroit ſeruir à l'aduancement du regne de Dieu. Meſſieurs de l'Egliſe de Geneue ayans eſté priez d'en fournir vn propre à tout cela, iecterent les yeux ſur le Sieur Anthoine Leger, qui apres auoir eſtudié long temps à Geneue & ailleurs, eſtoit peu auparauant retourné aux Valees ſa patrie, où il exerçoit le S. Miniſtere: & prierent inſtammẽt les Paſteurs des Valees de le congedier pour quelque temps, afin qu'il peut eſtre employé en cette vocation iuſques à ce qu'on en peut trouuer quelque autre capable pour tel effect, qui euſt auſſi l'vſage de la langue Italienne neceſſaire en ces lieux là. Parquoi apres quelques difficultez propoſees, ſpecialement pour le beſoin qu'on auoit és Valees du Miniſtere dudit Sieur Leger, on le congedia par maniere de preſt pour deux ans: mais la neceſſité de l'œuure du Seigneur en ces lieux là l'y retint pluſieurs annees comme on

me on verra cy apres.

Pareille recerche auoit eſté faite és Valees de la part des fideles habitans à Conſtantinople, & ailleurs vers l'Orient, enuiron quarante cinq ans auparauant. Eſtans les Paſteurs d'icelles priés de leur enuoyer au moins vn Paſteur propre pour tel voyage, & vocation, & vſité en la langue Italienne, à quoi on ſe diſpoſa pour la gloire de Dieu, & fut proposé le Sr François Guerin, lequel ſelon ſon zele ordinaire acquieſçoit à telle vocation, mais à cauſe de ſon aage deſia declinant, on y deſigna le Sieur Felix Vghet duquel la vigueur de l'aage accompagnoit les autres dons: mais ceſte vocation fut retardee pour des grands empeſchemens qui ſuruindrent.

Or és Valees au prim-temps de la ſuſdite annee 1628. les faſcheries contre la Religion eſtans vn peu calmees, par la deſcouuerte des fauſſetez ſuſdites, qui fit cognoiſtre aux plus grands, qu'ils ne deuoyent pas adjouſter facilement foy aux odieux rapports qu'on faiſoit contre les Reformés. On y auoit aſſez à faire à cauſe de la grande cherté de viures, & famine qui y regnoit, & en general par tout le Piedmont, ne ſe trouuant des viures ſinon à prix exceſſif, & rien ſans argent contant: tellement que les poures qui n'en auoyent point, furent contraints de porter leurs lingeries & autres meubles delà les Alpes és prochaines Valees du Dauphiné, pour les eſchanger à du bled & du pain, juſques à ce que l'armee du Marquis d'Vxel y arriuant, ce commerce fut grandement empeſché.

Outre ce à l'arriuee de l'approche de ceſte armee qu'on diſoit vouloir entrer dans le Piedmont pour aller au ſecours du Montferrat: tout le Piedmont eſtant en armes pour empeſcher ceſte entree, le Colonel Putpurat qui auoit la charge des Milices des Valees, demanda vne aſſemblee des Paſteurs, & autres directeurs des Egliſes d'icelles, pour s'y trouuer, & leur propoſer ce qu'il auoit en charge de la part de S. A. Pource on s'aſſembla le 26. de Iuin à Rocheplatte pour la commodité dudit Seigneur, qui y propoſa, *Que l'armee du Marquis d'Vxel s'approchant, & le Duc eſtant deliberé de s'oppoſer à ſon deſſein d'entrer dans le Piedmõt, & voulãt pour ce faire employer l'aſſiſtãce de tous ſes ſuiets, il lui auoit donné charge de les faire aſſẽbler pour*

leur proposer ladite deliberatiõ, & leur demãder leur deliberatiõ sur ce faict, & de quelles forces ils pourroyent assister S. A. en ceste occasion, ensemble les exhorta d'effectuer en ce rencontre ce qu'ils auoyent tant de fois promis à S. A. verbalement, & par leurs escrits, qu'en les laissant viure paisiblemẽt en leur Religiõ, ils seroyent tousiours prompts és legitimes occasions d'employer leurs vies, & leurs biẽs pour son seruice, qu'il estoit maintenant temps de faire voir la fidelité de leurs promesses, & en s'acquittants de leur deuoir auec honneur, donner occasion à S. A. de leur continuer & accroistre ses faueurs contre les dessеins de leurs aduersaires, à quoi aussi ils deuoyent d'autãt plus se disposer auec Zele, pour vne vigoureuse resistance pour leur part, que les indices & aduis portans, que le dessein de l'armee estant d'entrer dans le Piedmont par leurs Valees, en faisant le seruicẽ de S. A. ils procureroyent la conseruation de leurs familles, & de leurs biens, à quoi S. A. leur tendroit la main, leur enuoyant tout le neccessaire secours.

A ceci on lui respondit, (apres auoir conferé à part,) Qu'on n'auoit pas eu besoin de consulter à part pour deliberer si on deuoit obeïr à S. A. & luy tesmoigner par les effects ce qu'on lui auoit tousiours promis: chacun d'eux estant resolu à cela sans autre consultation, mais que c'estoit pour suiure leur ordre tousiours ainsi obserué en telles occasions: & pour considerer ce qu'ils pourroyent respõdre & luy proposer touchant quelques circonstances particulieres qu'il leur auoit proposees, & qu'il leur sembloit neccessaire de lui remonstrer. Qu'ils le prioyent donques de s'asseurer, & asseurer S. A. de la continuation de leur fidelité, & de la prompte obeyssance & seruice, qu'ils estoyent resolus de lui rendre, en ceste occasion ici, & en toute autre selon leur pouuoir, moyennant la grace de Dieu, & selon sa Parole: mais qu'ils ne pouuoyent pas precisément l'asseurer du nombre d'hõmes qu'ils pourroyent auoir. Parquoi le prioyent se contenter de la promesse qu'ils lui faisoyent en general, de faire leur deuoir selõ Dieu en bonne conscience, comme ils esperoyent le faire voir par leurs effects, principalement s'il plaisoit à S. A. comme ils l'en supplioyent bien humblement, de les employer à garder les passages de leurs montagnes, où leurs hõmes seroyẽt beaucoup plus propres & courageux, ayãs la parfaite cognoissance de tous les passages, & autres choses neccessaires à telle defense; qu'ils estoyent bien contents que S. A. leur ordon-

nast quelque Sur-intendant du pays, & experimenté pour les adreſſer, & eſtre teſmoin de leur deuoir, mais qu'ils deſiroyent que leurs autres Chefs fuſſent de leurs gens meſmes, ſupplians auſſi de n'eſtre entremeſlés parmi gendarmerie eſtrangere, & que leurs maiſons ne fuſſent point chargees de logemens, pendant qu'ils ſeroyent au haut des montagnes pour la defenſe: & en outre pour la grande diſette de pain. prioyent qu'au moins ceux qui ſeroyent occupés à la defenſe, en fuſſent pourueus, & qu'au reſte il pleuſt à S. A. de les proteger & les deliurer de tant de troubles qu'on leur ſuſcitoit iournellement.

Ledit Seigneur reſpondit, *Que S. A. ni lui n'auoyent iamais douté de leur fidelité & obeiſſance, qu'il auoit toutesfois trouué bon de leur ramenteuoir leur deuoir, que ſelon leur deſir, on leur donneroit en garde & defenſe quelques paſſages de leurs montagnes meſmes, ſans meſlinge d'autres troupes, ſi l'extreme neceſſité ne le requeroit, que leurs Chefs ſubalternes ſeroyent de leurs propres hommes, que S. A feroit fournir du pain au moins aux defendeurs. Que les troubles qu'ils ſouffroyent de temps en temps ne procedoyent de l'intention de S. A. mais des paſſions de quelques vns qui abuſoyent de leurs commiſſions, qu'il ſauoit que l'intention de S. A. eſtoit qu'on les laiſſaſt viure en paix ſelon leurs Conceſſions, Que s'ils deſiroyent qu'il s'employaſt pour eux il le feroit volontiers, meſme prieroit le Marquis ſon Pere, qu'il ſauoit leur eſtre affectionné de s'adjoindre à telles interceſſions.*

Or d'autant que le Marquis d Vxel faiſoit ſemblant de vouloir paſſer tantoſt par vn paſſage des montagnes, tantoſt par vn autre, on auoit auſſi mis par tout des groſſes gardes, & les principaux Chefs de l'armee Ducale ne ceſſoyent de viſiter les gardes d'vn coſté & d'autre. Le Prince meſme vint au Val Perouſe le 9. de Iuillet viſiter la grande barricade qu'on y auoit faite, & les groſſes troupes qu'on y auoit poſees en garde, taſtant deſſein de viſiter le lendemain celles du Val Luſerne, où l'on fit de grands appreſts pour ſa reception, mais quelques chaudes nouuelles l'ayans appelé vers le Marquiſat, vindrent ce iour là 10. de Iuillet les Seigneurs Comte de Verrue, le Colonel Purpurat, & autres Seigneurs, où eſtoit auſſi le Sieur de Vignoles, qui allerent viſiter les gardes que ceux du Val Luſerne auoyent poſees aux paſſages de leurs montagnes, leſ-

quels paſſages leur ayans recommandés auec louanges de l'ordre qu'ils y auoyent trouué, ils leur ordonnerent pour directeur vn Gentil homme de la Valee meſme, auec promeſſes d'aſſiſtance au beſoin.

Cependant l'armee d'Vxel s'approchant fort des montagnes des Valees d'enhaut, la Ducale s'ē approchoit auſſi d'embas : tellement qu'on ſe voyoit comme entre deux meules, non ſans de grandes apprehenſions, qui firent retirer les familles & prouiſions és montagnes plus eſloignees des paſſages : car l'armee Ducale eſtant remplie de troupes Eſpagnoles, Italiennes, & autres eſtrangeres, on ne s'en oſoit fier. Mais le 29. de Iuillet le Comte de Verruë vint à ſainct Germain, & propoſa au Sieur Ioſeph Chanforan Paſteur dudit lieu preſque les meſmes choſes que le Colonel Purpurat auoit propoſees à Rocheplatte, & enſemble aſſeura ceux des Valees du bon vouloir du Prince enuers eux, tellement qu'ils n'auoyent rien à craindre.

Ce qui raſſeura pluſieurs, veu que ledit Cōte de Verruë qui eſtoit vn des premiers Chefs de l'armee Ducale, & qui auoit touſiours monſtré bonne affection à ceux des Valees, les aſſeuroit tant benignement qu'on auroit ſoin de leur conſeruation.

Le 14. d'Aouſt le Prince retourna à la barricade de la Perouſe, accompagné des plus grands Seigneurs du pays, & entre autres du Comte de Verruë, & du Sieur de Vignoles, leſquels lui recommanderent les Valees, & le Prince promit de les cōtenter. Or l'armee d'Vxel ayant taſché de s'ouurir le paſſage, tantoſt ci, tantoſt là, & eſtant par tout vigoureuſement repouſſee : apres auoir preſque ruiné les lieux où elle auoit ſejourné & paſſé, & s'eſtant preſque ruinee elle meſme ſe retira.

Le Seigneur de Vignoles fort deſireux du repos des Egliſes des Valees prioit inſtamment S. A. d'y eſtablir vn tel ordre qu'elles ne fuſſent plus tant frequemment troublees à l'appetit de quelques leurs paſſionnés aduerſaires, ce que le Prince lui promit : & cependant arriua à Thurin le Comte de Carlile Ambaſſadeur du Roy de la grand' Bretagne, lequel ayant enten-

entendu deuant son arriuee en Piedmont quelque chose de l'Estat des Eglises des Valees, & s'en estant mieux informé à Thurin, il en parla au Duc, lequel (selon que ledit Comte & le Cheualier VVake Ambassadeur ordinaire d'Angleterre rapporterent) tesmoigna estre fort satisfait de la fidelité & obeyssance de ses subjets de la Religion des Valees, declarant qu'il estoit resolu de leur donner consolation, & contentement. Ce qu'aussi le Sieur Bossuel Secretaire de l'Ambassade escriuit aux Pasteurs des Valees, disant que lesdits Sieurs Ambassadeurs & lui auoyent esté fort joyeux d'vn si loüable tesmoignage que le Duc auoit rendu de sa bouche propre à ses subjets de la Religion, & rendoit continuellement à ceux qui continuoyent de lui en parler, assauoir Messieurs de Vignoles, & le Cheualier VVake, selon qu'eux mesmes tesmoignoyent, disant tousiours qu'ils ne reconoissoyent que bonnes intentions du Duc, & du Prince son fils enuers les Valees: mais qu'ils s'apperceuoyent que quelques vns de ceux qui auoyent le maniement de ces affaires, pour ne desplaire au Pape, & à ses Prelats, trouuoyent tousiours quelque acrochement pour n'y apporter la deuë expedition.

Cependant la famine se renforçoit, & les Valees Dauphinoises, voisines du Piedmont, & specialement celle de Queiras, craignans aussi la famine pour le continuel transport de bled, & de pain au Val Luserne, mirent des gardes sur les passages, osterent à quelques vns ce qu'ils portoyent, & en mirent mesmes quelques vns en prison, ce qui engendra telle irritation en la Valee de Luserne, que si les principaux desdites deux Valees n'y eussent promptement remedié, il y eut eu du desordre & du preiudice fort grand pour la Valee de Queiras, qui a sans comparaison beaucoup plus de besoin du passage par le Val Luserne, que n'a eu cy par le Val de Queiras: mais comme dit est, par la prudence des principaux d'vn & d'autre costé on trouua moyen d'assopir ce mescontentement.

Or les aduersaires des Eglises Reformees des Valees, qui estoyent tousiours espians quelque occasion pour y faire des bresches, embrasserent ceste-ci de la famine, esperans qu'elle leur seruiroit de filé pour pescher & tirer à eux les poures af-

famés, à quoi s'employoyent sur tous auec grande passion le susnommé Moine Bonauenture, & Sieur Marc Aurele Rorenc Prieur de Luserne, fils d'vn des Gentils-hommes de la Valee, lequel ayant estudié és loix se fit Prestre, & voyageant à Rome, fut fait Prieur de Luserne, & possesseur des reuenus dudit Prioré: mais ce fut (à ce que ses partisans mesmes publierent) pour auoir promis à Rome & ailleurs d'employer tout ce qu'il auroit de pouuoir & de sauoir, pour auancer la Religion Romaine és Valees, & y abolir, ou au moins restreindre la Reformee, & mesme il n'estoit pas encores arriué d'vn sien voyage de Rome, que quelques Reformés des Valees furent aduertis de bõ lieu que le Prieur pour l'effect susdit auoit proposé, & conclu de faire bastir des Cõuents nouueaux en la Valee de Luserne, en quelques autres lieux, & és autres colloquer des mansions de quelques Moines, & faire autres choses à icelles correspondantes, qu'il tascha peu apres d'effectuer de tout son pouuoir. Et premierement il procura que le Sieur Comte Iean Baptiste Rorenc son Pere residant à la Tour, vendit sa maison, & edifices annexés pour en faire vn Conuent, pour y loger vne couuee de Moines appelés Franciscains, Minimes reformes. Et le 23. de Iuin de l'an 1628. susdit, il les y conduisit accompagné du Moine Bonauenture, de plusieurs autres Moines, & Prestres, puis incontinent y mirent prouision de tout ce que les Moines auoyent besoin pour eux mesmes, & pour acheter les consciences des poures affamés, & commencerent a distribuer largement à ce peu de Papistes qui leur restoyent à la Tour, mesme à quelques vns qui n'en auoyent gueres besoin, pour faire prendre enuie aux voisins Reformés de s'aller presenter à eux, & leur dire. Que me voulez vous donner, & je me liurerai à vous: mais voyans que nul ne se presentoit, ils faisoyent semondre leur marchandise par le moyen de leurs Papistes: en quoi se monstroit plus qu'aucun autre diligente, Dame Catherine, mere du susdit Prieur, laquelle alloit de maison en maison, exhortant les plus poures & foibles à aller prendre la charité notable que les Peres voisins leur auoyent apprestee, elle y vsa à la verité d'vne grande diligence, mais par la grace de Dieu, ils ne peurent entre tous gagner qu'vne fille, laquelle encore

core n'eut pas consumé la quatrieſme partie de ce qu'on lui auoit deſia donné, qu'elle ſe repentit, n'en voulut plus rien deſpendre, & alla incontinent demander conſeil, & conſolation à ſon Paſteur, & fit tant qu'elle remit enſemble, & reſtitua tout l'argent qu'on lui auoit donné, & ſe remit au bon chemin.

Les Reformés faiſoyent auſſi des collectes, & diſtributions extraordinaires au bourg de la Tour, les meilleures maiſons s'accordoyent à faire par tour chacun iour vne generale diſtribution aux plus neceſſiteux, qui furent ainſi entretenus durant leur plus grande neceſſité.

De la Tour le Moine Bonauenture alla au Villar, & à Boby, pour y jetter finement les fondemens de ſon deſſein miſſionnaire, promis à Rome, il parle aux conducteurs politiques deſdites Communautez, où n'y a aucun Papiſte, & auec ſa mine monachale flatteuſe, en quoi il eſtoit grand maiſtre, leur propoſe auoir entendu, auec grande douceur, qu'ils eſtoyent extremement ſurchargés de fardeaux extraordinaires, que meu de compaſſion de leurs miſeres, voyant la grande famine regnãt, & la difficulté qu'ils auoyent de trouuer argent, pour fournir à tant de charges & neceſſitez, il auoit voulu par charité leur aller preſenter ſon entremiſe enuers les grands, pour leur obtenir quelque notable ſoulagemẽt, ſe faiſant fort d'obtenir pour eux tout ce qu'ils voudroyent demander, & que pour tel bon office il ne demandoit ſinon qu'auec leur bonne grace, il peuſt faire baſtir vn peu d'oratoire ſur le lieu où on auoit autrefois dit la Meſſe, que cela ne leur couſteroit rien, ains donneroit à gagner à leurs gens, s'ils y vouloyent trauailler, & que quant à leur Religion ils n'auoyent rien à craindre, d'autant qu'on n'entendoit d'y prejudicier en aucune ſorte, en general ni en particulier.

Ce pourparler ne fut publié que quelque temps apres, ces negociateurs qui euſſent voulu quelque ſoulagement, n'ayans oſé contredire du tout ouuertement au Moine, ni meſme en parler à leur peuple, qui peut eſtre en euſt exaſperé les affaires, C'eſt pourquoi le Moine prenant ce demi ſilence pour vn tacite conſentement, alla à Thurin, & donna des eſperances, plus qu'il n'en auoit receu, & fut delegué le Comte Righino

Roero Cheualier, pour venir en la Valee de Luſerne, & y pouſſer auant le deſſein d'eſtablir les Moines par tout, & par tous les moyens qu'il verroit plus à propos.

Cependant le Prieur de Luſerne engagé & paſſionné à l'introduction des Moines, attendant leur arriuee, cõſulta auec le Gouuerneur de Mirebouc du moyen de leur preparer finemẽt vn logis à Boby, n'y ayant apparẽce d'y en pouuoir trouuer autrement. Ils vont donc enſemble à Boby, parlẽt à vn des principaux du lieu, qui auoit aſſez d'edifices pour ſon vſage, & pour autrui: le Gouuerneur lui dit qu'ayãt à voyager ſouuẽt de Luſerne à Mirebouc, il auoit ordinairement beſoin de repaiſtre, & bien ſouuẽt de loger à Boby, qui eſt à mi-chemin de l'vn à l'autre, que ne lui eſtãt honorable d'aller touſiours aux hoſteleries cõmunes, il deſiroit de prendre à loage quelque logis cõmode & le fournir de choſes neceſſaires pour y loger, & ſejourner tant qu'il en auroit beſoin, & pource ſachant qu'il auoit le moyen de l'en accommoder, il le prioit de le faire, en le payant à ſon deſir, & ce au moins pour ſix mois. L'autre s'eſtant contenté, & lui ayant accordé vne ſale, & ſes appartenances, le Gouuerneur lui voulut deſlors payer le loage conuenu, & le Prieur lui dit, Soyez teſmoins, & vous ſouuenez que le Sieur Guillaume Saluai a prins à loage ceſte ſale, & ſes appartenances pour ſix mois, & qu'il lui paye le loage dés maintenant, à condition d'en eſtre le maiſtre pour ces ſix mois, & y faire ce qu'il lui plaira ſans contradiction.

Ce procedé donna ſoupçon aux prudents de quelque mauuais deſſein: & peu de jours apres ayants aprins qu'on auoit conclu d'eſtablir en chaſque Communauté vne manſion de Moines, ils ne douterent plus de la tromperie, & y en eut vn tel bruit, que le Maiſtre de la maiſon eſpouuanté, renuoya au Gouuerneur l'argent receu de lui, qui ne le voulut prendre, mais alla vn iour de preſche à Boby pour diſpoſer le peuple à ſe contenter de ſon loage: mais il y cognut vne reſolution telle qu'il s'apperceut que l'artifice dont il auoit vſé, n'auroit pas l'iſſuë eſperee. C'eſtoit le dixſeptieſme de Decembre.

Le Samedi ſuiuant 21. Decembre, le Sieur des Vignoles, auec autres Seigneurs François reſidens à Thurin au ſeruice de

de S. A. arriuerent à la Tour pour la S. Cene, & aſſeurerent que le Comte Righin eſtoit en chemin pour venir eſtablir des Moines par tout, mais que le Prince leur auoit dit à leur deſpart, qu'il n'entendoit point par cette introduction de Moines troubler ceux de la Religion des Valees, ni preiudicier en aucune façon à leurs conſciences, & conceſſions, & qu'ils les en pouuoyent aſſeurer. Et ce iour là meſme eſtãs arriués de Thurin à Luſerne les Seigneurs Comtes Philippe & Righin, auec quelque Nobleſſe & des Moines, le Comte Philippe enuoya incontinent aduertir par lettres tous les Syndiques de la Valee, d'aller promptement chez lui, pour entendre du Comte Righin ſon parent, ce qu'il auoit à leur dire de la part de S. A. & y eſtants arriuez, ces Seigneurs les harangueirent longuement aux fins de les diſpoſer à leur deſſein, puis le Comte Righin preſenta aux Syndiques de la Religion, à chaſcun pour ſa Communauté vne lettre du Prince, ainſi traduite de mot à mot.

A nos bien-aimez, & fideles, les Syndiques, hommes, & Communautez de N. en la Valee de Luſerne. Le Prince de Piedmont.

Bien aimez & fideles, Le Reuerend Pere Fra Bonauenture des Moines Obſeruantins de S. François, nous a fait ſçauoir voſtre extreme neceſſité, & de toutes les autres Communautez de celle Valee, & comme ſans noſtre aſſiſtance pluſieurs poures ſont en danger de mourir de faim, à quoi voulans en toutes ſortes remedier, eſtans conuiés a ſemblables pieuſes occaſions par l'accouſtumee benigne liberalité de nos Sereniſſimes predeceſſeurs, & auſſi par les ſupplications dudit Reuerend Pere, auons deſtiné vne bonne quantité de ſacs de Bled, & vne autre de Ris, pour eſtre par lui diſtribuez aux poures neceſſiteux de ce lieu là, de ſemaine en ſemaine, & pource qu'il faut auoir vne bonne maiſon pour y loger les poures malades, laquelle ſoit auſſi ample pour y mettre leſdits grains & ris, afin qu'à tẽps & lieu ledit Reuerend Pere en puiſſe faire la ſuſdite diſtributiõ, il nous ſera agreable que vous la pourvoyez. Ayant neantmoins donné Ordre au Comte Righino Roero, auquel nous auons fait donner ar-

gent, qu'il pare tout ce que montera le loage de ladite maison, & toute autre despense qu'il faudra faire. Ledit Reuerend Pere nous a aussi informez du gros dommage que, contre la bonne intention de S. A. & la nostre, leur a causé la multitude des Commissaires & Deleguez qui vous ont esté enuoyez, & de ce qu'en pourriez souffrir à l'aduenir si on n'y remedie, à quoi nous enclinons volontiers, desirans que soyez soulagez en ceci, comme en toute autre occasion, & à cet effect vous ne manquerez de remettre au Comte de Luserne, ou au Comte Righin Roer, qui s'en vont là par nostre Ordonnance, vn roolle de tous les Commissaires & Deleguez, que vous auez eu iusques à cette heure, auec note distincte de tous despens, vacations, & toute autre chose que vous aurez payée, afin que nous vous puissions faire rembourser par eux mesmes, ce qui se verifiera qu'ils vous auroit fait payer contre Iustice, & en outre vous asseurans que vous rendans prompts, & obeissans à ce que le seruice de S. A. & le nostre requerra, & en ce que le susdit Comte Righin vous fera sçauoir à part selon nos ordres, que nous ferons en sorte que vous ne serez pas seulement allegez de toute sorte de logements & despense de gendarmerie, mais qu'aussi nous vous ferons tournellement sentir & iouyr des fruicts de nostre accoustumee clemence & liberalité. Cependant nous prions Dieu qu'il vous conserue.

De Thurin ce 15. Decembre 1628.

V. Amedeo.

Cette lettre estant considerée, on trouua bon auant qu'y respondre de sçauoir si les autres Valees en auoyent receu de semblables pour y respondre conioinctement, ce qui fit dilayer la response pour quelques iours. Et cependant le Comte Philippe Marquis d'Angrogne, ayant fait demander des principaux d'Angrogne, leur proposa la resolution d'aller faire dire la Messe à Angrogne, les exhorta à se rendre faciles à accepter les Moines & à laisser dire paisiblement la Messe, & à le receuoir honorablement auec toute la Noblesse qui l'accompagneroit. A quoi ils lui respondirent que s'il lui plaisoit y aller comme autresfois pour autres affaires, & sans Prestres, Moines, ni Messe, ils lui feroyent aussi comme autresfois honorable reception

reception, & à ceux qui l'accompagneroyẽt, mais qu'y allant pour y conduire Prestres, Moines, & Messe, qu'ils le prioyent ne s'offenser si aucun d'eux ne se presentoit pour l'accueillir, ne le pouuant faire en bonne conscience.

Le Mardi 26. de Decembre, les Comte de Luserne, Piozasc & Righin, auec grosse suite des principaux Papistes du Val Luserne allerent droit de bon matin a Bobi, où ils trouuerent encores le peuple assemble au temple apres le pretche, où tous ces Seigneurs l'vn apres l'autre firent des discours les plus amiables, & persuasifs qu'il leur fut possible, pour induire le peuple à permettre la collocation des Moines, & celebration des Messes entr'eux, protestans toutesfois que ce seroit sans aucun preiudice des libertez de leur Religion. Mais tout le Peuple respondit ne pouuoir en bonne conscience receuoir Moines, ni Messe, ni fournir logis ni aucune autre chose pour tel effect: tellement que ces gens sans faire autre chose à Bobi, retournerent au Villar, & logerent quelques Moines dans certains membres encor couuers, d'vn grand palais, qui auoit esté la plus part gasté par les guerres, appartenant alors à des Gentils hommes Papistes habitans à Saluces, & le lendemain 27. dudit, ayans ramassé tant de peuple Papiste qu'ils auoyent peu au bas de la Valee & és enuirons il y allerent dire Messe, car ceux du lieu n'auoyent garde d'y aller, puis ils allerent à Bobi, & firent tant qu'ils entrerent dans le logis que le Gouuerneur de Mirebouc auoit prins à loage, & y logerent deux Moines puis s'en retournerent.

Le lendemain 28. les Papistes de Luserne à l'instigation de leur Prestre firent des grands feux, auec cris de ioye & force mousquetades, pource qu'ils auoyẽt executé à Villar & à Bobi, combien que telles vanitez ne fussent pas approuuées des plus sages d'entre eux. Puis le lendemain 29. toute leur troupe monta a Rora, petite Communauté toute de la Religion, où trouuans toutes les portes fermees, le Gentil homme du lieu auec autres se saisirent d'vne maison inhabitee, & y logerent deux Moines, auec quelques autres pour leur assister, comme ils auoyent fait ailleurs, puis se retirerent.

En ce mesme iour 29. les introducteurs des Moines descou-

uriens les dents de Lion, & les queües de Scorpion, qu'ils auoyent iusques alors cerché de couurir par flatteries, & paroles emmielees. Car le Comte Righin fit publier ceci,

Righino Roero, des Comtes de Siousse, Monta, & S. Estienne, en cette partie delegué par S. A. S. ensuiuant l'ordre que nous en tenons, est commandé & enioinct par la presente à la Communauté & particuliers de N. & autres de ne troubler ne fascher en aucune sorte les tres Reuerends Peres Obseruantins reformez en la celebration des diuins offices, moins en leur possession, en laquelle ils se trouuent en ce lieu de N. ni aussi en quelconque autre action qu'il leur conuiendra faire, tant pour le seruice diuin, que pour le leur, sous peine de dix mille escus d'or en cõmun, & en particulier de la vie à qui contreuiendra à ceci, applicables lesdits dix mille escus, assauoir deux cents à l'accusateur qui sera tenu secret, & le tiers au fisc. Declarans l'execution faite par cri public, & affiction de copie és lieux accoustumez valoir. Donné le 29. de Decembre 1628.

Quand les plus clairs voyans d'entre les Reformez furent aduertis de telle publication, ils admirerent & loüerent la prouidence de Dieu pour la conseruation des siens, ayant ainsi aueuglé les aduersaires de la vraye Religion, leur faisant tant à bonne heure descouurir leurs pernicieuses intentions, du tout contraires à celles de S. A. Sereniſſime, qu'il leur auoit tant constamment tesmoignée par paroles, & par effects, & leur tesmoignoit à toutes occasions qu'elle n'entendoit qu'ils fussent en rien troublez en leur Religion, estant ainsi qu'on ne leur pouuoit proposer rien de plus iniuste & barbare que ce qu'on leur proposoit par ce Ordre forgé contre tout droict diuin & humain, par lequel on vouloit (contre les expresses paroles de S. A. & de ses principaux Officiers) qu'il fust permis aux Moines de tout faire & dire à leur plaisir contre les Reformez, sans qu'aucun osast ouurir la bouche ou se remuer pour se garentir, ouurant la porte, & promettant salaire & impunité à tous faux tesmoins qui voudroyent tesmoigner contre les Reformez en faueur des Moines puis que outre la somme d'argent on promettoit de ne les deceler point, qui estoit vouloir introduire dãs les Valees vne Inquisition plus barbare que l'Espagnole mesme, & vne persecution plus dangereuse qu'vne

qu'vne guerre ouuerte, c'eſt pourquoi tel ioug leur eſtant plus intollerable que la mort, on y fit au contraire les deuës proteſtations.

Or ayants les partiaux des Moines par tel pretendu Ordre donné la leçon aux Reformez & indiqué les grands malheurs qu'on leur machinoit par cette introduction de Moines, apres auoir aduerti tous les Papiſtes de la Valee de Luſerne, & des Villes & Communautez circonuoiſines, d'aller honorer l'entree des Moines & de la Meſſe à Angrogne ils s'y rendirent de tous coſtez, la Nobleſſe ſuſdite, & autres en grande multitude de toutes qualitez, le Samedi 30. de Decembre en temps extraordinairement froid & ſec, ils y firent porter abondance de prouiſions pour banqueter & ſe reſiouïr ſur le lieu, apres auoir executé leur principal deſſein. Et ceux d'Angrogne aduertis d'vn tel amas de gens dutout ſuſpects & dangereux, s'appreſterent auſſi pour ſe garder de violence, ſans toutesfois ſe deſcouurir trop, leurs voiſins auſſi bien diſpoſez s'approcherent pour les aſſiſter promptement s'ils en euſſent eu beſoin, ce qui ne fuſt pas: car la compagnie des Moines arriuee à Angrogne, y trouua par tout les portes fermees, & peu ou point d'hommes auſquels on peuſt parler, tellement qu'il ne fuſt poſſible d'y trouuer ou mettre vn homme, ou vn cheual à couuert, & combien que le Prieur de Luſerne ſe fût vanté (à ce qu'on dit) qu'il y auroit vne maiſon pour les Moines, ou par amour, ou par force, ni lui ni autre n'entrepriſt pourtant d'en ouurir aucune par force, car ç'eut eſté hors de ſaiſon. Parquoi ils dirent leur Meſſe comme ils peurent, dans le chemin au deſſous du temple, puis rebrouſſerent incontinent chemin en bas, la plus grande partie tremblant ou de froid ou de panique terreur, car aucun ne les auoit outragez ni menacez, & chacun ſercha en bas vers Luſerne lieu plus propre pour manger leur diſner remporté à leur aiſe. Et de leur voyage n'en firent point de reſiouyſſance le ſoir, comme ils auoyent fait auparauant.

Le Sieur Marquis d'Angrogne ſe reputa fort offencé d'vn ſi maigre accueil, & le lendemain Dimanche en enuoya faire les plaintes au peuple par le Podeſta d'Angrogne, qui exhorta de remedier à tel pretendu defaut par vne bonne diſpoſition,

à receuoir à l'aduenir les Moines paiſiblement : mais le peuple lui reſpondit vnanimement en telle ſorte, qu'il ne trouua pas bon de les en importuner d'auantage. Puis ledit Marquis y alla lui meſme bien accompagné, mais ſans Moines, & exhorta fort les principaux du lieu à la reception des Moines, mais ils lui reſpondirent qu'ils ſouffritoyent pluſtoſt toute extremité, puis qu'à cauſe des Moines on pretendoit les brider de la ſorte qu'on voyoit par le pretendu Ordre du Righin. De laquelle reſponce ce Seigneur fort deſpité ſe retira apres les auoir fort rudoyez & menacez, & incontinent eſcriuit à ceux du Villar & Bobi, les loüant de ce qu'ils auoyent laiſsé loger les Moines parmi eux, leur en promettant des grandes recompenſes, & au contraire fulminant contre ceux d'Angrogne, qui n'auoyent pas voulu ſuiure leur exemple.

CHAPITRE LVIII.

Reſponce des Reformez à la lettre du Sereniſsime Prince. Autres practiques pour faire receuoir les Moines. Venue du Gouuerneur de Pinerol en Val Luſerne. Ce qu'il dit, & entendit en l'aſſemblee des Paſteurs & deputez des Egliſes du Val Luſerne. La conduite des Moines à Bobi, & ſuccez. Ce qu'eſcriuit le Gouuerneur de Mireboue à ceux de Bobi. Ce que le Prince de Piedmõt dit aux deputez du Val Luſerne à Thurin. Le Sieur des Serres, & le Gouuerneur de Pinerol au Val Luſerne pour l'affaire des Moines. Artifices trompeux pour entretenir les Moines au Villar, S. Iean & Rora. Notables paroles du Duc aux deputez du Villar. Inſolentes procedures des Moines au Villar & à Rora. Villar & Rora craignans les deſordres font deſloger les Moines ſans les outrager. Menaces contre Rora, Appaiſees par vne notable lettre du Sereniſsime Prince. Artifices du Preſtre Laudelio Vignati pour introduire la Meſſe à S. Germain & à Pramol. Succes. Autres menaces & menees a cauſe des Moines. Innondation effroyable. Chaſtagnes & vins gaſtez en Piedmont par les froidures, nuages & pluyes. Dernier Synode és Valees auant la peſte. Faſcheries contre les Reformés à Campillon & Prauillelm.

Four-

Fourmilliere de Moines à la Tour, & leur ſoing à y dreſſer leur Conuent.

AV premier iour de l'annee 1629. les Reformez du Val Luſerne ayans ſceu que les Communautez des autres deux Valees n'auoyent reçeu aucune lettre du Sereniſſime Prince, firent & enuoyerent leur reſponce à celle qu'ils auoyent peu auparauant receuë, & ci deuant propoſee, laquelle reſponce eſtoit de telle ſubſtance.

Sereniſſime Prince,

Nous auons ces iours paſſez receu auec la deuë reuerence, les lettres tres amiables que V. A. Sereniſſime s'eſt daigné nous enuoyer par le Comte Righin, nous offrant en icelles auec paternelle affection vne conuenable diſtribution de bled, & de Ris, pour la multitude de ſes tres fideles ſubjects, qui ſont reduits par la faim preſque à l'extremité, de laquelle exhibition nous nous recognoiſſons tous tres-obligez à V. A. & en ſommes continuellement plus eſchauffés auec ſincere zele à ſon humble ſeruice: mais cependant nous la ſupplions tres humblement de nous permettre de lui notifier, (auec le conuenable reſpect,) comme entendans que ceux qui ont procuré ces liberalités ſont de ceux qui ordinairement ſe monſtrent mal affectionnez contre nous, pour la diuerſité de la Religion, & qui pretendent auoir (ſelon que nous entendons) la ſurintendance principale en telles diſtributions, pour les faire ſeulement à ceux qui preſſés de la neceſſité conſentiroyent de renoncer à leur Religion, & conſiderans auſſi les odieuſes procedures qu'vſent pluſieurs de leurs fauteurs en ces occaſions, nous ne pouuons eſtimer ſauf que telles perſonnes ont artificieuſement procuré d'obtenir de la benignité de V. A. le moyen pour effectuer leur propres deſſeins, de reduire par careſſes ou autrement les conſciences des pouures affligez en vne ſeruitude & miſere incomparablement plus dure que n'eſt quelconque diſette corporelle, & pource, nous ne pourrions nous rendre inſtruments pour tels offices, ni pourueir aux choſes demandees à telles intentions ſans trop grande bleſſure de nos conſciences & preiudice de noſtre Religion, laquelle eſtant toute conforme à la S. Eſcriture, & pure parole de Dieu, nous n'y pouuons contreſaire ſans preiudice de l'honneur de

Dieu, & du salut de nos ames, qui nous sont choses plus importantes que n'est tout ce que nous pourrions attendre de bien ou de mal en ce monde. Mais nous sommes du tout persuadez que l'intention de V. A. S. n'est pas que nos consciences soyent en ceci, ou en aucune autre sorte violentees, ains qu'elle nous continuera tousiours ses tresbenignes faueurs, & nous protegera en toutes les occasions, comme ses tres-fideles suiects, & que de sa grace misericordieuse, elle ordonnera que sans greuer la conscience d'aucun, nous serons deschargez & soulagez, non seulement des necessitez presentes, & charges extraordinaires desia endurees, mais aussi, & principalement de celles qui se pourroyent presenter trop griefues à l'auenir, par gendarmerie, Commissaires ou autrement, & sur tout qu'elle se daignera nous fauoriser és responses que nous attendons de la benignité de S. A. Serenissime aux requestes que nous lui auons presentees les mois passez. Et nous cependant auec l'aide de Dieu continuerons de bien en mieux à rendre de tout nostre pouuoir à l'Alteſſe Serenissime du Duc nostre Seigneur, & à V. A. aussi, le sincere & zelé seruice que nous scauons en nos consciences leur deuoir, selon les expres commandemens de nostre Dieu, lequel nous continuerons de prier tres ardemment, afin qu'il lui plaise cõbler leurs Alteſſes & toute leur maison Serenissime, de toute sorte de felicité. De la Valee de Luserne, le 1. Iãuier 1629.

D. V. A. Serenissime,

Les tres-humbles, tres-obeissans & tres-fideles subiects & seruiteurs, ceux de la Religion Reformee de la Valee de Luserne, & pour tous,

ANTOINE DANNE, pour S. Iean. IEAN ANTOINE BASTIE, pour Angrogne. DANIEL FONTAINE pour la Tour. IEAN BERT pour le Villar. & IAQVES MICHELIN pour Bebi.

On enuoya cette lettre à Monsieur des Vignoles, le priant de la presenter de sa main propre au Sereniſſime Prince, l'informant aussi à bouche des estranges procedures des Moines venus aux Valees & de leurs introducteurs, & du danger des

desordres,

desordres qui en pourroyent arriuer, s'il n'y estoit pourueu, & ce selon sa prudẽce, & les memoires qu'on lui en enuoyoit. Ce que ledit Seigneur de Vignoles effectua de poinct en poinct.

Cependant les guidons des Moines faisoyent tout ce qu'ils sauoyent & pouuoyent pour les faire receuoir, ou tolerer à Angrogne: parce le 2. & 3 de Ianuier ils firent arriuer des nouuelles de diuers endroits, qu'il y auoit plusieurs Regimens en chemin, pour venir contre Angrogne: ce qui ne fit que resueiller & mettre en disposition les habitans pour leur propre conseruation. Puis ils furent demãdés pour aller au palais du Sieur Comte Philippe leur Marquis à Luserne, pour entẽdre ce que leur vouloit dire le Comte Righin. Ils y enuoyerent le Vendredi cinquiesme vn de leurs Syndiques, auquel le Sieur Comte Righin dit, qu'il auoit quelque chose à leur communiquer, mais qu'il ne le vouloit faire, qu'ils ne fussent vn nombre de principaux de leur lieu. Le Syndique cognoissant le mystere, lui dit, qu'il en iroit cercher par le marché, il y alla, mais ce fut pour les aduertir de se retirer, ce qu'il fit aussi lui mesme, dequoi Righin despité, enuoya le Podesta d'Angrogne, & autres Officiers de Iustice, publier que tout commerce estoit defendu à ceux d'Angrogne, auec les autres sujets de S. A. & aussi tost le bruit courut qu'on auoit enuoyé faire commandement à toutes les milices des enuirons de marcher. Puis le Comte Righin voyant que tout cela ne seruoit qu'à enaigrir les affaires, enuoya vn saufconduit à ceux d'Angrogne pour lui aller parler à Luserne, ou à sainct Iean, leur promettant toute asseurance, il desiroit aussi que le Sieur Appie leur Pasteur allast en leur compagnie. Ils accepterent d'aller à sainct Iean, où se trouua auec ledit Sieur Righin, le Sieur Comte Philippe, & peu d'autres, ils parlerent vn peu des poincts de Religion, mais leur but estoit de persuader ledit Pasteur, personnage fort debonnaire, de persuader au peuple de receuoir les Moines, ou au moins les tolerer parmi eux, proposant plusieurs raisons à droite & à gauche, pour arriuer à ce dessein, mais ce fut en vain. Car outre toutes les raisons ci deuant proposees, les faschẽries qu'enduroyent desia à cause des Moines, ceux entre lesquels on les auoit fourrés, rendoyent ceux qui n'en auoyent point,

Prince Souuerain, & auquel appartenoyent leurs perſonnes, & leurs biens, euſt peu vſer de ſon authorité abſolue, prenant des edifices, & y logeant des Moines à ſon plaiſir, que neantmoins voulant proceder enuers eux benignement l'auoit ennoyé pour les diſpoſer à lui faire ce plaiſir de lui donner, ou vendre en chaſcune Communauté quelque edifice tel, ou quel pour ce faict. Que pour cela S. A. ne pretendoit point qu'aucun prejudice fuſt faict à leurs conſciences, ni à leurs Conceſſions, ni les obliger d'eſcouter les Moines, ni de leur fournir choſe aucune petite ni grande contre leur gré, & que leur condition de ſujets les obligeoit à octroyer ceſte demande à leur Prince, qui en outre les en recompenſeroit.

Ils lui reſpondirent, *Qu'ils ſauoyent ce que leur condition leur commandoit, & pource auſſi qu'ils auoyent touſiours eſté, & vouloyent eſtre ſubjets fideles & obeyſſans a ſon Alteſſe autant qu'autre peuple qu'elle euſt en ſes Eſtats en tout ce qu'ils pourroyent faire ſelon Dieu, en bonne conſcience: mais qu'ils ne pouuoyent conſentir à ceſte introduction des Moines parmi eux: qu'ils ne doutoyent pas de la bonne intention de S. A. mais auſſi ils eſtoyent aſſeurés que le Pape ne ſe roidiſſoit pas tant à faire ſourrer des Moines és lieux où tous ſont de la Religion, ſinon pour les desbaucher du vrai ſeruice de Dieu: qu'ils prioyent ſa Seigneurie treſ illuſtre de juger quelle peine ils meritteroyent, ſi cognoiſſant des Officiers des ennemis de leur Prince venus expreſſément pour les desbaucher de leur fidelité, ils les receuſſent & logeaſſent en leurs maiſons volontairement: qu'ils s'offrent de prouuer que la doctrine qu'enſeignent les Moines eſt du tout contraire en pluſieurs poincts au pur ſeruice de Dieu: que pource ils ne les peuuent receuoir ſans offenſer Dieu. Et que ce que les Moines ont deſia faict, & font és lieux où l'on les a fourrez, fait aſſez cognoiſtre pourquoi c'eſt qu'on ſe paſſionne tant pour les fourrer ailleurs, & que la playe des enfans rauis peu auparauant eſtoit encore trop ſanglante & cuiſante, pour ſe pouuoir fier des rauiſſeurs d'iceux, ou de leurs ſemblables. & pour les voir de bon œil, qu'ils ſupplioyent donc S. A. & lui leur Gouuerneur, d'eſtre contents de leur fidelité en toute autre choſe qu'ils puiſſent ſelon Dieu, & ne les point preſſer en ceſte-ci qu'ils ne peuuent faire en bonne conſcience.*

Le Gouuerneur repliqua, *Que ni S. A. ni lui ne doutoyent point*

de leur fidelité, ni n'auoyent point intention qu'ils fussent troublés, & que si quelque Moine, ou autre entreprenoit quelque chose indeuë à leur preiudice, lui en estant aduerti, le viendroit tetter dehors, & y pourueoirot. Mais puis qu'ils se roidissoyent ainsi, à ne vouloir consentir à ses propositions, qu'il vseroit de son authorité, & introduiroit les Moines de faict, & prendroit quelque lieu pour les loger. On lui respondit, *que quand ainsi seroit, ils remettroyent la cause à Dieu, & feroyent vne publique protestation qu'ils n'y consentoyent en aucune façon, & que c'estoit du tout contre leur volonté, & qu'en ceste sorte leur conscience seroit deschargee, & qu'on ne pourroit pas dire d'eux, comme on auoit faussement crié, & escrit par tous les endroits du Piedmont, que tel & tel lieu du Val Luserne auoyent accepté Moines & Messe, encores qu'on les y eust introduits du tout contre leur volonté.*

Grands discours se firent sur ces choses, le Comte Righin, & autres estoyent presents. Finalement ie Gouuerneur dit, que le lendemain il vouloit conduire les Moines à Angrogne, puis dit, que ce seroit à Boby, & en effect le lendemain de grand matin il s'y achemina auec grosse compagnie, & les Moines. Mais arriué à Boby il n'y trouua porte, maison, fenestre, ni boutique ouuerte. Le Gouuerneur exhortoit les Syndiques à lui faire ouurir quelque lieu, petit ou grand, ils lui respondirent, qu'ils ne pouuoyent, quelqu'vn de la troupe parloit de prendre quelque lieu de faict: mais le Gouuerneur qui auoit esté aduerti de la disposition des affaires par vn sien affidé, dit au Sieur Chamforan Ministre, qui alors y preschoit, & lui estoit venu parler. *Monsieur Chamforan,* (dit-il) *Dites au peuple qu'il ne s'esmeuue point, nous ne ferons qu'ouyr Messe sur la place, & puis nous nous retirerons.* Ce qui fut faict, & n'y eut autre bruit sauf qu'vn de la compagnie des Moines, estant allé au clocher pour sonner leur Messe sans besoin, il vid là aupres quelques centaines de femmes en tel estat, qu'il reputa vn grand gain d'estre retourné aux siens, sans enuie d'y retourner plus. Les Syndiques de Boby prierent le Gouuerneur de ne s'offenser si en telle occasion ils ne l'auoyent peu receuoir selon sa qualité & leur desir.

Le Sieur Guillaume Saluaï Gouuerneur lors à Mirebouc, lequel

lequel (comme a eſté dit) auoit le premier procuré à Boby vn logis aux Moines, apres ceſte retraite du Gouuerneur de Pinerol, y voulut auſſi donner ſon coup, & comme Docteur és loix qu'il eſtoit, eſcriuit vne lettre pleine d'artifice aux principaux de Boby, toute remplie de Sophiſmes, qu'il cuidoit eſtre raiſons Legales pour les induire à croire qu'ils eſtoyent de droict obligés de receuoir les Moines, les accompagnant de grandes promeſſes, les receuant, & de plus grãdes menaces les refuſant. Il en eſcriuit auſſi vne autre à Eliſee Mõdon, l'vn deſdits principaux, l'exhortant comme ſon particulier ami, à faire ſon poſſible pour faire receuoir les Moines à Boby, & en cas de total refus, qu'il lui enuoyaſt incõtinẽt à Mirebouc tout ce qu'il lui auoit remis en garde d'autant que Boby ſeroit bien toſt aſſailli en bas par la plaine par l'armee Ducale, & ſur les montagnes par trois mille François que le Duc de Crequi auoit promis (diſoit il) d'y employer au nom du Duc, tellement que Boby ne pouuoit eſchapper la ruine totale. Mais à Boby on fit de ces lettres l'eſtime qu'elles meritoyent, & on s'eſmerueilla ſur tout de l'inuention fauſſe & groſſiere des pretendus trois mille hommes du Seigneur de Crequi: car on ſçauoit à Boby tout le contraire. Et peu de jours apres ce Gouuerneur fut debouté de ſa charge à cauſe de ſes indeus deportemens, & fut mis en ſa place vn autre non ennemi de la Religion.

Le Dimanche 14. de Ianuier, le Gouuerneur de Pinerol enuoya ſon Secretaire accompagné d'autres perſonnes de qualité, pour eſtre à Angrogne à la fin du preſche, & y exhorter tout le peuple à condeſcendre à ce qu'on lui demandoit pour les Moines, à quoi le Secretaire employa toute ſon eloquence, & n'y oublia ni doux ni amer: mais ayant ouï en quelle ſorte tout le peuple parloit, il reconut que c'eſtoit peine perdue d'en plus parler.

En ces jours le Prince de Piedmont eſtãt aduerti qu'à Thurin eſtoyent quelques principaux de la Religion de la Valee de Luſerne, les enuoya demander, & leur dit, *Que l'armee de France s'approchoit deuers les Valees pour aſſaillir le Piedmont, qu'il ne doutoit point de leur fidelité, que toutefois il la leur vouloit encore recommander eſtroittement, & les exhorter à la defenſe vigoureuſe*

des passages de leurs montagnes, qu'il confioit à eux seuls, pour ne les charger de gendarmerie estrangere, de laquelle ils seroyent exempts, bien qu'õ en ennoyast par tout ailleurs. Et que quãt aux Moines que on leur auoit ennoyez, qu'ils n'en fussent point en peine: car il n'entendoit qu'ils les troublassent en rien, & qu'ils rapportassent cela à leurs peuples de sa part. Ceux-ci (c'estoyent Iean Cot de la Tour & Iaques Arduin du Villar) qui lui respondirent, *Que quant à la fidelité de leurs gens, S. A. ne seroit iamais deceue de la bonne opinion qu'elle tesmoignoit en auoir, & qu'és bonnes occasions ils feroyent cognoistre par les effects ce qu'ils sont: mais que quant aux Moines introduits és lieux non accoustumez, ils ne pouuoyent celer à S. A. que les peuples en estoyent en des grands ombrages & mescontentemens, voyans qu'ils y faisoyent continuellement tout leur possible pour suborner grands & petis, les surprenans par leurs largesses en ceste extreme disette, les tirans à des promesses contre leur conscience, presentans du pain aux poures affamez, mais ne le leur voulans donner sinon à telles conditions.* Le Prince leur respondit, *Que son intention n'estoit pas telle, & qu'il y pourueoiroit.*

Le 23. de Ianuier arriua à la Tour le Sieur de Serres Gentil homme François demeurant à Thurin au seruice de S.A. qui comme affectionné à la Religion, s'estoit desia employé à diuerses fois pour les Eglises des Valees, lequel on enuoya expressément, esperant qu'il auroit plus d'efficace que ceux qui estoyent notoirement de parti contraire. En effect, ayant esté ainsi embouché, il proposa beaucoup de choses pour faire trouuer tolerable la demeure des Moines parmi les Eglises des Valees, & outre les grandes promesses qu'il disoit auoir charge de proposer, il proposa l'exemple de la France où quasi par tout ils demeuroyent pesle-mesle: mais on eut assez dequoi pour lui faire cognoistre, que l'exemple clochoit de tous costez, & sur tout d'autant qu'en France l'Inquisition n'a pas la vogue cõme en Piedmont, & qu'en Piedmont ceux de la Religion n'ont pas la permission d'habiter par tout paisiblement & auec l'exercice public en toutes les prouinces, comme ont en France ceux de leur Religion: & de ces choses on en proposa amplement les consequences, pour faire voir que l'exem-

ple

ple de France ne les deuoit point esmouuoir à changer d'aduis. Ce qu'ils demonstrerent aussi le lendemain au Gouuerneur de Pinerol, qui estoit retourné pour fortifier l'essai de Monsieur de Serres, à toutes les raisons & propositions desquels on respondit amplement. Et auec ce on remonstra audit Sieur Gouuerneur les artifices & insolences des Moines introduits contre ceux de la Religion, le priant de se souuenir de sa promesse, qu'il les jetteroit lui mesme hors s'ils les troubloyent en quelque sorte. Alors il respondit sans flatter, qu'il auoit bien charge de les introduire, mais non de les faire desloger.

Alors les fauteurs des Moines voyans toute esperance perduë de les plus introduire à Boby, ni à Angrogne, cercherent le moyẽ de les entretenir au moins au Villar, à Rora, & à sainct Iean, où ils en auoyent aussi fourré quelques vns dans les reliques de leur vieux Prioré. Ils firent donc demander quelques principaux politiques de chacun desdits lieux, les loüerent fort de ce qu'ils n'auoyent faict touchant les Moines, comme Angrogne & Boby, leur promirent monts & merueilles pourueu qu'ils continuassent en tel support, principalement à ceux du Villar de leur faire rembourser la plus grande partie d'enuiron quarante mille escus que leur auoit fait de despense vne extraordinaire & particuliere logeade de Caualerie qu'ils auoyent soufferte, & à tous de les faire descharger de tant de charges que les autres porteroyent, les induisirent à enuoyer des Deputez à Thurin, pour auoir les expeditions asseurees de toutes ces promesses. Ce qui se fit non seulement sans la communication auec les autres Communautez de la Religiõ, mais mesmes sans le sceu de ceux de leurs Eglises qui y eussent peu mettre empeschement. Le Syndic de Luserne Papiste fut esleu pour Chef & directeur de ceste mysterieuse ambassade, laquelle arriuee à Thurin fut receuë du Comte Righin auec beaucoup de caresses & de promesses, que desia pour premices des faueurs qu'ils receuroyent, il prenoit sur sa charge tous les despens qu'ils feroyent en ce voyage, quelque lõg sejour qu'ils y fissent. Apres ils commencerent à traitter des descharges qu'ils pensoyent obtenir incontinent & facilement pour leurs

trois Communautez à part. Mais leurs prometteurs qui vouloyent tromper,& eux,& tous les autres Reformés des Valees, leur dirent,qu'il faloit premierement faire paſſer vne ſupplication generale pour tous, laquelle embraſſoit les affaires generaux politiques,& quelques particuliers des Reformés. Ce qu'ils faiſoyent pour amuſer leſdits Deputez, & enſemble ſupplanter par ceſte ſupplication, celle que les Egliſes des Valees auoyent deſia long temps ſolicitee auec grands deſpens,& qu'on diſoit deuoir eſtre bien toſt decretee: & en effect ces gens ayans conſenti à la ſupplication faite par les Papiſtes, elle fut preſentee comme generale,& cõtenoit huict articles,deſquels le ſecond ſeulement parloit des affaires des Reformés, mais en termes prejudiciables, & le tout plus nuiſible que profitable : mais la reſponſe de S. A. fut meilleure que la demande, car elle les renuoyoit à leurs Conceſſions interinees : & cependant les Papiſtes perſuadoyent aux autres,qu'ils auoyent obtenu pour le general de la Religion tout ce qu'ils auoyent beſoin,& firent imprimer leur ſupplication & reſponſes,leſquelles ottroyoyent à la Valee de Luſerne en general quelques faueurs & deſcharges politiques, mais rien de particulier pour leſdites trois Cõmunautez,deſquelles on entretint par quelques ſepmaines les Deputés ſous des reiterees promeſſes ſans aucun effect. Parquoi les Deputez de S.Iean & de Rora ſe voyans ſi long temps renuoyés d'vn jour à l'autre,s'en retournerent auec moins d'eſperance qu'ils n'en auoyent au partir de leurs maiſons.

Samuel Dalmas Mouſſe,& Iaques Arduin, Deputez du Villar demeurerent encore à Thurin pluſieurs jours apres les autres, ſous l'eſperance qu'on leur donnoit du rembourſement ſuſdit: mais c'eſtoit pour les tenir là engagés, & comme pour oſtages, afin que cependant les Moines peuſſent plus aſſeurément prendre pied au Villar,& y continuer leurs artifices pour ſuborner grands & petis. Ce qu'on conoiſſoit mieux au Villar qu'à Thurin. Or durant tel ſejour on inuenta vn moyen pour faire que le Duc propre recommandaſt à ces Deputéz les Moines qui eſtoyent en leur lieu. On propoſa à ces Deputez,qu'on auoit rapporté au Duc, que certains du Val Luſerne auoyent promis aux François de leur faire auoir vn paſſage par leur Val-

lee,

lee, que le Duc en eſtoit en colere, & qu'ils deuoyent l'aller aſſeurer du contraire, & d'autre coſté prient S.A. de recommander les Moines aux Deputez qui lui iroyent parler. Ceux là meſmes introduiſent les Deputez deuant ſon Alteſſe, la ſupplient de n'adjouſter point de foy à certains rapports qu'on dit lui auoir eſté faits au grand deshonneur de leur fidelité. A quoi le Duc reſpondit, qu'il ne doutoit point de leur fidelité, ni n'adiouſteroit foy à ceux qui lui voudroyent dire du contraire. Qu'auſſi il n'entendoit point qu'on les troublaſt en aucune ſorte pour leur Religion, ſelon leurs libertez accouſtumees, qu'ils diſſent à leurs Miniſtres qu'ils continuaſſent librement en toutes leurs fonctions accouſtumees, ſans entrer en aucun ombrage à l'occaſion des Moines qu'on y auoit conduits, adjouſtant, Ie ne vouloy pas moy, qu'ils y allaſſent ces Peres, mais ils ſont tant importuns, toutesfois puis qu'ils y ſont, on me fera plaiſir à ne les deſgouſter point, ce qu'ayãt dit, il les congedia benignement: mais les autres ne ſe monſtrerent point contents que S. A. euſt dit en telle compagnie qu'on auoit introduits les Moines contre ſa volonté, & les deputez furent d'autant plus contents de le ſçauoir. Mais au reſte ayans deſia trop ſeiourné à Thurin, ils s'en reuindrent ſans auoir rien obtenu, ſauf la reſponce ſuſdite à la requeſte generale, qui ne ſeruoit de rien à leur particulier, ni au general de la Religion, & furent fort cenſurez à leur retour de s'eſtre laiſſez conduire ſans bon conſeil, à l'appetit des aduerſaires de la Religion, à faire & preſenter des ſupplications ſans en auoir aucune charge.

Or pendant leur ſeiour à Thurin, l'audace des Moines s'accreut, ils faiſoyent & diſoyent pluſieurs choſes en opprobre de la Religion, leurs autres artifices multiplioyent. A Roia ils afficherent & ſemerent par la rue des placars, & dictons iniurieux & execrables contre la Religion, & ſe monſtroyent tous les iours plus inſolens, tellement que leur demeure y deuint intolerable, ſi qu'on cognut eſtre neceſſaire de preuenir le deſordre qu'on craignoit, pour ce on leur fit dire tant au Villar, qu'à Rora, qu'ils ſe retiraſſent auant qu'il y euſt autre mal, il eſt vray qu'eux faiſans difficulté de partir, quelques femmes les porterent quelque temps ſur leurs bras, ſans les outrager au-

trement en aucune maniere, on ne leur print auſſi choſe aucune de ce qui leur appartenoit. Et ceux qui ont voulu dire, ou eſcrire autrement, monſtrent qu'ils ont eſté mal informez de la verité, ou qu'ils prennent plaiſir à calomnier contre leur conſcience.

Or ceux qui auoyent prins tant de peine à fourrer les Moines en ces lieux là, en furent extremement deſpitez, ſpecialement contre Rora petite Communauté voiſine de Luſerne, tellement que ſelon les bruits, & menaces qu'on entendoit, il ſembloit que deuant trois iours à venir Rora deuoit eſtre exterminee entierement, & leur fut eſcrit par quelques grands que s'ils vouloyent euiter l'eminent danger ils retournaſſent promptement receuoir les Moines, & les reconduire en leur lieu; Mais eux reſolus à ne plus auoir de Moines, mais bien auoir ſoing de leur propre conſeruation, s'y diſpoſoyent à bon eſcient, comme faiſoyent auſſi leurs freres, & voiſins, quand vne lettre du Sereniſſime Prince arriua qui calma le tout, elle diſoit.

A L'illuſtre Cheualier Grandcroix Gentil homme de noſtre Chambre tres-cher, le Comte Philippe de Luſerne.

ILluſtre & tres-cher Cheualier Grandcroix, Le ſeruice de S. A. & le noſtre requiert que pour le preſent on ne leue point les milices de celle Valee, & que contre icelle ne ſe face aucune nouueauté, ains veut que les hommes ne ſoyent en aucune ſorte moleſtez, vous y tiendrez la main afin qu'autrement n'aduienne, & s'il y a des Commiſſaires (comme nous entendons) ou des deleguez, ſoit pour cet affaire ou pour autre, ordonnez leur de noſtre part qu'ils en partent incontinent, car S. A. Sereniſſime le commande & nous auſſi, aduertiſſez nous du ſuccez.

De Thurin ce 22. Feburier 1629.

V. AMEDEO.

Ces

Ces lettres auec les amiables paroles ouïes de la propre bouche des Sereniſſimes Duc & Prince, teſmoignoyent que leurs Alteſſes n'eſtoyent pas tant paſſionnees pour ce fait des Moines, mais bien plus prudentes que ceux qui euſſent pluſtoſt mis tout en confuſion qu'ils n'euſſent contenté leurs ruineuſes paſſions.

Es Valees de Perouſe & S. Martin ne ſe firent pas grandes pourſuites en ce temps pour tels affaires, auſſi n auoit on pas ſçeu qu'aucun d'icelles fuſt allé, ou euſt enuoyé s'engager à Rome pour cela: Seulement y vint vn Preſtre courtiſant, qui ſe faiſoit appeller Dom Laudelio Vignatis, & ſe diſoit Chapelain & Muſicien du Sereniſſime Prince, & Confeſſeur d'autres des plus grands perſonnages : cetuy ci arriué ſans grand bruit en Val Perouſe, s'alla peu à peu inſinuant en la familiarité de quelques principaux de la Religion de S. Germain, & Pramol, qui n'auoyent Preſtres ni Meſſe, leur teſmoignant d'eſtre touché d'vne grande compaſſion de leurs afflictions generales & particulieres, (deſquelles il s'eſtoit enquis) auſquelles toutes il procureroit & obtiendroit les conuenables remedes pour le credit qu'il auoit aupres de leurs Alteſſes, ne demandant pour toute recognoiſſance, ſinon (diſoit il à l'oreille) qu'auec leur bonne grace on peut celebrer la Meſſe en leurs lieux, & y maintenir quelqu'vn pour tel office, à quoi faire il s'offroit lui meſme s'il l'en requeroyent, leur promettant en tel cas vne conuerſation auec eux tant douce, paiſible, & officieuſe, qu'ils ſe loüeroyent à touſiours d'auoir eu ſa cognoiſſance & amitié, & qu'ainſi la porte ſeroit cloſe aux Moines tant malagreables, qu'autrement on procureroit de leur faire receuoir comme on a fait au Val Luſerne. Puis ayant à ſon aduis vn peu facilité le chemin à ſon deſſein, il eſcriuit le 5. de Ianuier à deux des principaux, aſçauoir Auguſtin Ruſſin de S. Germain, & Iean Iahier de Pramol, les aduertiſſant qu'ils ſe trouuaſſent le lendemain à S. Germain accompagné d'vn Moine honorable, qui deſiroit voir S. Germain auant ſon voyage d'Italie, qu'il les prioit de le careſſer pour l'amour de lui, & de lui dire qu'ils deſiroyent que lui Vignatis vint demeurer auec eux pour dire Meſſe, & que peut eſtre obtiendroyent ils cette faueur.

Ceux qui receurent cette lettre, & ceux qui en eurent la communication s'eſmerueillerent de ſon imprudence: & pour couper chemin à ſes flatteries, on lui declara qu'on ne vouloit ni lui ni ſes Meſſes, & qu'ils s'aſſeuroyent de l'aſſiſtance de Dieu pour la deliurance de leurs affligez, ſans tels moyens.

Le meſme Vignatis vint puis apres au commencement de May ſuiuant au Val Luſerne, pria de conferer auec les Miniſtres, qui l'ouïrent en vne de leur aſſemblee, le 2. de May, où il fit des grandes exhibitions, mais c'eſtoit touſiours auec des conditions qu'on ne pouuoit receuoir, parquoi on donna congé à ſes entremiſes.

Or vers la fin du mois de Feburier audit an, l'armee de France eſtant arriuee à Briançon, s'acheminant vers le Piedmont, le Gouuerneur de Pinerol fit publier que tout homme capable au maniement des armes ſe tinſt preſt, & le Sieur Comte Philippe eut charge de conduire les Milices du Val Luſerne au paſſage de la Perouſe, où elles ſeiournerent aſſez long temps, & iuſques à ce qu'au commencement d'Auril on eut les nouuelles que l'accord eſtoit fait entre le Duc & le Roy: mais alors auſſi on eut pluſieurs aduertiſſemens que le Moine Bonauenture eſtoit allé ſoliciter S.A. & puis le Roy, à faire la vengeance contre ceux qui n'auoyent pas voulu receuoir les Moines, & que l'armee du Duc partant d'Auillane, il eſtoit à craindre qu'elle ne vint fondre ſur les Valees, pour faire cette vẽgeance, & en meſme temps quelques vns des plus grands, & des plus eſchauffez ſolliciteurs de l'introduction des Moines ſollicitoyent & par lettres, & de bouche que ceux qui auoyent auparauant ou refuſé ou renuoyé les Moines, les reçeuſſent promptement pour preuenir la ruine prochaine, mais on enuoya à des grands perſonnages qui pouuoyent ſçauoir ce qui en eſtoit, leſquels enuoyerent qu'on ne ſe deuoit point eſmouuoir pour tels bruits, d'autant que leurs Alteſſes n'auoyent nulle intention de faire ce qu'on crioit, & que tous ces bruits là ſe forgeoyent dans la Valee meſme, & en effect ils s'eſuanouïrent [illegible] le Sieur Comte Philippe vn iour de Vendredi [illegible] en ſon palais pluſieurs principaux [illegible] qu'il ne les preſſeroit plus pour

pour le fait des Moines, tellement que les Eglises plus enclosses dans les Valees, & non meslees ne furent plus en peine de ce costé là : mais és plus basses comme la Tour, & celles de delà la riuiere où estoyent Gentils hommes, Moines, Prestres & autres semblables, les subornations ne cessoyent point, & si quelcun par necessité, ou par auarice leur consentoit, ils lui distribuoyẽt largement dans la Valee, & puis les enuoyoient auec tesmoignages de leur reuolte par les villes de Piedmont, d'où ils retournoyent chargés des biens de ce monde, & desualisez des biens du Ciel.

Puis la moisson estant arriuee au bas Piedmont, les poures des Valees penserent d'y aller moissonner, mais les Ecclesiastiques Romains firent publier vne rigoureuse defense à leurs gens de ne les point receuoir, on eust recours à S.A. qui leur expedia incontinent des lettres fauorables, defendant toute moleste à ceux de la Religion, lesquelles lettres les deputez des Valees firent publier où estoit besoin par le bas Piedmont, tellement qu'en plusieurs lieux les oppositions cesserent, mais en quelques autres on trouua de ces Ecclesiastiques quasi enragez, qui se vantoyent de tuer de leurs mains propres ceux de la Religion, s'ils ne les pouuoyent autrement empescher, mais les principaux seculiers protesterent par tout qu'ils feroyent comme S.A. commandoit, tellement que les poures furent receus quasi par tout.

Au mois d'Aoust les Papistes à Luserne & ailleurs monstroyent aux Reformez pour les espouuanter vn long escrit qu'ils disoyent estre venu de France, lequel contenoit que le Roy ne vouloit plus qu'vne Religion en son Royaume, qu'il falloit que tous les Ministres en sortissent dans vn mois, & les autres dans six. Mais les Reformez des Valees ne firent pas de cet escrit telle estime que les autres pensoyent, bien furent ils à bon escient estonnez les vns & les autres, par l'estrange innondation du matin 23. d'Aoust, auquel en 2. ou 3. heures de pluye extraordinairement grande & impetueuse, les torrens & riuieres s'enflerent tellement qu'en plusieurs lieux on se trouua comme à l'extremité. A Bobile Peles receuant le torrent appellé Cruel, descendant auec vne furie espouuantable &

emmenant arbres, rochers & autres materiaux, s'enfla tellement que ſurpaſſant les hauts & forts rempars qu'on auoit fait au deſſus de la ville pour la contregarder, cette riuiere ſe ietta vers icelle tant impetueuſement, qu'on eſtima la plus part perdue, on ſauua les familles, & ce qu'on peut des meubles és lieux moins dangereux, mais Dieu par ſa miſericorde y pourueut, car cette furie ayant emporté bien peu de maiſons, & quelques moulins & autres engins à eau, & arriuee en la place publique qu'elle couurit de rochers & emporta de belles treilles de vignes qui l'embelliſſoyent, ſe ploya incontinent, & retourna vers ſon ordinaire canal, ſans faire plus grand mal à la Ville, qui eut grande occaſion d'admirer, & louër le prompt ſecours du Seigneur, qui ſauua auſſi la vie comme par miracle à pluſieurs qui s'eſtoyent iettez és extremes dangers pour ſauuer ce qu'ils auoyent de plus cher. Il en arriua preſque autant en la Communauté des Prals en Val S. Martin, où pluſieurs bourgades ſe trouuerent aſſiegees & aſſaillies de l'impourueuë innondation, tellement que les habitans ne pouuoyent ſortir, ni y demeurer ſans extreme danger, & n'attendoyent que d'eſtre emportez de moment en moment par ces ondes impetueuſes, toutesfois eſtans comme à l'extremité, Dieu y pourueut, la pluye ceſſa incontinent, les torrens diminuerent, & les eſchappez louërent Dieu qui ne laiſſa perdre la vie és Valees, qu'à peu de perſonnes en cette occaſion: mais au bas Piedmõt, & plus bas encores par la Lombardie, grand nombre de perſonnes fut emporté par cette ſoudaine innondation, & le dommage & perte des biens fut ineſtimable, mais les plus clairs-voyans iugerent que cette tant impourueuë furieuſe & extraordinaire innondation eſtoit le meſſage que Dieu enuoyoit pour aduertir le monde de quelque plus grand mal à venir & auſſi en vid on les effects l'annee ſuiuante.

Cette verge d'innondation fut pas à pas ſuiuie d'vne autre, non tant furieuſe & eſpouuantable, mais non moins generale & dommageable és Valees & preſque en toutes les montagnes du Piedmont, auenue par vn vent ſubtil & extraordinairement froid, auec certains nuages ſecs, qui firent eſuanouïr l'eſperance qu'on auoit euë iuſques alors, que l'abondance des Chaſtagnes

gnes remplaceroit la maigre recolte des grains, eſtans toutes les montagnes & Valees qui enuironnent cette grande plaine de Piedmont tellement couuertes de Chaſtagnes en la plus part des lieux, qu'és annees eſquelles ce fruict abonde, il fournit au viure humain non gueres moins que le bled: or iuſques vers la fin d'Aouſt, & commencement de Septembre, il y auoit eu vne belle apparence d'abondante recolte de ce fruict, mais alors ce nuage & vent eſtant paſſé, on vid toute cette belle apparence comme eſuanouïe. Or cette verge, s'eſtant eſtendue par tant de pays, accreuſt merueilleuſement l'eſpouuante de la famine à venir, & à cette cy encores s'adioignit vne autre verge, mais non du tout tant cuiſante, ce furent les longues & froides pluyes qui firent pourrir les raiſins, & en empeſcher la meureté ordinaire, mais tous ces fleaux furent legers, en comparaiſon de ceux que Dieu enuoya l'annee ſuiuante.

Or au mois de Septembre (ſelon le ſtile accouſtumé d'ancienneté és Valees) les Paſteurs & deputez des Egliſes Reformees d'icelles s'aſſemblerent pour leur Congregation Synodale au Villar du Val Luſerne, où tous leſdits Miniſtres ſe trouuerent pour la derniere fois enſemble. Car dans vn an apres Dieu les retira preſques tous à ſoy par le moyen de la Peſte, & pour ce nous les nommerons ici pour memoire à la poſterité. C'eſtoyent les Sieurs Antoine Bonjour Miniſtre en l'Egliſe de Boby, alors repoſant honorablement pour l'extreme vieilleſſe, Daniel Rozel actuellement ſeruant en ladite Egliſe de Boby, Iean Vignaux Paſteur au Villar, Pierre Gilles à la Tour, Iean Brunerol à Rora, Ioſeph Gros à S. Iean, Barthelemi Appie à Angrogne, Iaques Gay à Rocheplate, Barnabas Gay, ſon fils à Prauillelm, Ioſeph Chanforan à S. Germain, Iean Barthelemi à Pramol, Dauid Iauel à Pinache, Iean Berton à la Perouſe & Mean, Valere Gros à S. Martin, Laurens Ioli, à Macel & Maneille, Bernardin Iaquet és Prals & Rodoret. Ils firent en ce Synode des actions extraordinaires en teſmoignage de leur fraternelle vnion, ſans ſçauoir qu'ils ne ſe trouueroyent iamais plus tous enſemble en ce monde, leurs actions neantmoins en cette aſſemblee ſembloyent le preiuger.

En ce temps à Campillon vn Gentil homme capital enne-

mi des Reformez (qui de toute ancienneté y auoyent paiſiblement habité en grand nombre) ayant l'vn d'iceux vn voiſin lequel auoit quatre fils tous vaillans hommes, ne pouuant les voir ſi pres de bon œil, & n'ayant raiſon de les faire eſloigner, procura (comme on diſoit) qu'vne compagnie de gendarmes là logée ſous pretexte d'vne querelle particuliere, aſſiegeaſt la maiſon, & la voulans forcer, le Pere & ſes quatre fils ſe defendirent vaillamment pour quelque temps & bleſſerent quelques gendarmes: mais finalement Daniel Peron, l'vn des fils y fuſt tué, vn des autres griefuement bleſsé, ſans que ce Gentilhomme euſt iamais voulu ſortir de ſa maiſon pour appaiſer cette iniuſte violence comme il euſt peu, ni rien dire en faueur des aſſaillis, ce qui conferma l'opinion, qu'à ſon inſtigation ce mal eſtoit arriué, & apres les aduerſaires n'ont ceſſé iuſques à ce qu'ils en ont dechaſſé entierement ceux de la Religion.

Au mois de Decembre ſuiuãt ceux de Prauillelm, & quartiers conjoints furent fort moleſtez. Le Sieur de la Mête Lieutenãt pour S. A. au Marquiſat de Saluces, irrité de ce qu'ils ne lui auoyent promptement payé & ſans condition quatre cens Ducatons qu'il leur demandoit, y enuoya le 13. dudit mois de grãd matin enuiron quatre cens ſoldats tirez des garniſons voiſines qui y rauagerent la plus part du beſtail, & des meubles, entrerent dans le logis du Paſteur, (qui par la prouidence de Dieu eſtoit allé le ſoir precedent en vn autre quartier) prindrent ſes liures, les porterent à Païſane aux Moines, & y cõduiſirent auſſi tout le pillage, qui fut neantmoins rendu moyennant mille Ducatons qu'il leur fallut promettre, & ſur ce l'accord eſtant fait, le Miniſtre y celebra la S. Cene paiſiblement és iours de Noel: mais vn autre Seigneur voiſin y pretendant auſſi quelque droit y alla quelques iours apres de nuict accompagné de 25. hommes pour y prendre ledit Miniſtre, que Dieu auoit fait ſortir de ſon logis enuiron demie heure auparauant, tellement que ne le trouuans en ſon logis, prindrẽt quelque autre priſonnier qui leur fut oſté des mains par les habitans. Dequoi cettui ci irrité ayant obtenu certaine commiſſion, cõduiſit des Moines à Prauillelm, & fit faire des cris publics que tous les habitãs deuſſent aller eſcouter leſdits Moines, ſous peine d'vn eſcu d'or pour chaſcun

chacũ,& pour chaſque fois qu'õ ne le feroit:& pource qu'ils n'y pouuoyent obeir,il ne ceſſoit de rauager leurs beſtail, & meubles pour ſe payer:mais eux ayans eu recours audit Seigneur de la Mente il fit ceſſer cette perſecution.

Les nouuelles de ces troubles arriuees au Val Luſerne, auec amplifications qui publioyent le mal beaucoup plus grãd qu'il n'eſtoit, (car on diſoit que le Miniſtre eſtoit priſonnier, qu'on y auoit exercé, & qu'on y continuoit de grandes cruautez) fit reſoudre les Reformés de ladite Valee d'aller ſous la conduite du Seigneur (nonobſtant les grandes difficultez, & dangers) donner ſecours à leurs freres par le meilleur moyen qu'ils pourroyent. Mais ayans au prealable enuoyé reconoiſtre & ne ſe trouuant pas la neceſſité de s'en mettre en peine, on ſe rappaiſa, loüant le Seigneur.

En ce temps auſſi le Moine Bonauenture port'Enſeigne de toute leur fourmilliere, ayant perdu eſperance de loger ſes confreres és autres lieux du Val Luſerne, les recueillit tous à la Tour, qui eſt au centre de la Valee, au grand nid qu'il y auoit preparé, (comme ci deuant a eſté dit) & alors ils y accõmoderent leur Conuent à leur mode, baſtirent Temple, Chapelles, & autres choſes, y employans force argent qui ne leur couſtoit que le prendre: Et pource que les habitans qui y ſont preſque tous de la Religion, ne leur pouuoyent en bonne conſcience vendre pour tel effect, ce qu'ils auroyent voulu, moins y trauailler, nonobſtant qu'en ſi grande diſette on leur offriſt pour le trauail, & pour les materiaux tout ce qu'on euſt voulu demander, ils le faiſoyent acheter par les Gentils hommes, & autres principaux Papiſtes, qui proteſtoyent que c'eſtoit pour leur vſage propre, afin d'en pouuoir obtenir plus facilement.

Chapitre LIX.

Lettres du Sieur Leger aux Valees. Armee de France en Piedmont, aſſiege, & prend Pinerol. Les Valees rendues au Roi, & comment. Supplications des Reformés des Valees. Capel priſonnier. Peſte.

és Valces. Progrez d'icelle. Remedes. Noblesse Françoise à la Tour. Mort du Duc de Sauoye, Item de plusieurs Pasteurs des Valees. Excessiue cherté de tout. Colloques au haut des montagnes d'Angrogne. Autre au bas. Valees destituees de Pasteurs en recerchent ailleurs, en obtiennent. Peste rembrasee en quelques lieux des Valees. Mort du Sieur Barthelemi Ministre. La peste cesse, Ce qui suiuit és Valees. Zele & diligence des Pasteurs restés és Valees durant la peste. Nombre en gros des Reformez morts de peste és Valees. Mareschal de la Force fauorise les Valees. Paix faite. Valees restituees à S. A. de Sauoye.

AV commencement de l'annee 1630. arriuerent aux Pasteurs des Eglises Reformees des Valees lettres du Sieur Antoine Leger vn de leurs Collegues (mais alors exerçant son Ministere chez Monsieur l'Ambassadeur des Prouinces Vnies du pays bas à Constantinople) par lesquelles il les aduertissoit de l'heureux succez de son voyage, & de la conformité en croyance qu'il auoit recogneue estre entre les Eglises Grecques, & les Reformees de l'Europe, mesmes és poincts controuersés entre lesdites Eglises Reformees, & la moderne Romaine, en tesmoignage dequoi il enuoya la Confession de foy desdites Eglises Grecques, & Orientales, dressee & soubsignee de la propre main du Venerable Cyrille iadis Patriarche d'Alexandrie d'Egypte, & alors de Constantinople, où ladite conformité est par lui clairement tesmoignee, desquelles nouuelles les fideles des Valees furent fort consolés.

Arriuerent aussi presque au mesme temps les nouuelles de l'approche de l'armee Françoise, & peu apres de son arriuee à Suse, & descente vers le Montferrat, puis contre l'attente commune, ayant rebroussé chemin elle estoit arriuee le 20. de Mars à l'entour de Pinerol, qu'elle assiegea, & des compagnies de Milice des trois Valees qui s'y trouuoyent alors en garnison, duquel siege le Sieur de Blacons & l'Archeuesque de Bourdeaux partirent le lendemain 21. auec quelque gendarmerie, & entrerent sans contradiction dans le Val Perouse, qui n'estoit point gardee par le bas, puis par le moyen de deux Moines

Moines qu'ils y employerent, ils obtindrent incontinent la reddition de la Citadelle de Perouſe, d'où ils enuoyerent ſommer ceux du Val de ſainct Martin à ſe rendre au Roy, à quoi ils ne conſentirent ſi toſt, mais enuoyerent incontinent vers ceux du Val Luſerne pour entendre leur reſolution, laquelle ils trouuerent eſtre d'enuoyer promptement vers S. A pour entendre ſa volonté, apres lui auoir propoſé en quel eſtat ils ſe trouuoyent, à quoi faire furent deputés de leurs principaux qui allerent & propoſerent au Duc, & au Prince ſon fils, le grand danger auquel la Valee ſe trouuoit, ayant vne armee tãt puiſſante à leur porte, elle eſtant deſtituee preſque de tout ce qui eſtoit neceſſaire à la defenſe, & principalement du pain, qui manquoit deſia preſque aux deux tiers de leurs familles: parquoi ils ſupplioyent bien humblement leurs Alteſſes de leur donner prompt conſeil & ſecours. Ce qu'elles leur promirent (ayant teſmoigné vn grand contentement de telle deputation) & les exhorterent à faire voir par les effects en telle occaſion les preuues de leur valeur & fidelité: ce qu'elles attendoyent principalement des habitans és lieux plus defenſibles des Valees, & qu'ils ſe tinſſent aſſeurés qu'on ne les moleſteroit iamais plus pour leur Religion.

Cependant l'armee affiegeãte affamee couroit & rauageoit de tous coſtez és enuirons non ſans la mort de pluſieurs d'vn & d'autre coſté: les vns s'efforçans de rauir les biens, les autres de les conſeruer. Sur quoi on enuoya de quelques lieux des Deputez aux Chefs de l'armee pour les ſupplier de ne permettre tels rauages. Mais ils eurent pour reſponſe, Rendez vous au Roi, & nous vous protegerons, autrement nous vous ferons rauager, tuer, bruſler, & exterminer. Le meſme fut reſpondu à ceux du bourg de Luſerne, qui demandoyent vne ſauuegarde moyennant quelque cõtribution, on demeuroit toutesfois en la defenſiue ſous l'attẽte du ſecours de S. A. ſi qu'vn jour les gardes du Val Luſerne poſees vers Rocheplatte, ayans veu des troupes d'infanterie venir vers elles, penſans qu'elles fuſſent Françoiſes, par leur allarme y firent courir en armes preſque tous les hommes de la Valee. Mais à l'approche on reconut que c'eſtoyent les Regimens des Colonels Purpurat

& Viualdo, qui n'auoyent peu entrer de nuict pour rẽfort dans Pinerol, comme ils auoyent entreprins : & s'estans deliurés à la faueur de la nuict de leurs poursuiuans, se retiroyent vers lo Val Luserne, où ils furent logés vn jour & vne nuict.

Le Samedi 23. de Mars, la ville de Pinerol se rendit à composition, & les Milices des Valees furent conduites au chasteau, lequel apres vne rude batterie se rendit le 31. du mesme mois, & les Milices des Valees se retirerent, sauf quatre qui y furent tuës des canonades : & la Valee de Luserne touſiours sommee à se rendre sous des promesses & des menaces fort terribles, enuoya des Deputez vers les Chefs de l'armee pour en obtenir vn terme conuenable pour y penser : mais ne fut possible d'en obtenir que quatre jours, durant lesquels on enuoya derechef à S.A. lui demander secours. Et leur fut promis que le lendemain on acheminеroit quantité de farine, & autres choses, & incontinent apres de la gendarmerie pour les secourir.

En ces entrefaites ceux de la Religion furent aduertis de diuers endroits, que le Moine Bonauenture auec quelques autres ennemis de leur Religion n'auoyent cessé de voyager vers le Duc, & vers l'armee Françoise, pour les rendre odieux aux vns & aux autres, disans à S.A. que les lieux plus bas de la Valee où estoyent les Catholiques Romains ne pourroyẽt subsister contre vne si puissante armee, mais que ceux de la Religion le pourroyent faire habitans és lieux plus forts des mõtagnes s'ils le vouloyent faire. Et disans aux Chefs de l'armee Françoise, que si la Valee ne se rendoit si tost, ne le faloit pas imputer aux Catholiques qui le feroyent facilement : mais bien à ceux de la Religion habitans és montagnes, qui s'opiniastroyent à la defense. Mais leurs odieux artifices n'opererent pas selon leur desir.

Or le dernier jour du terme ottroyé par les François à ceux de la Valee de Luserne estant venu, les Generaux de l'armee enuoyerent vn trompette en ladite Valee pour les sommer de declarer s'ils se vouloyent rendre, ou non, les menaçans en cas de refus de les assaillir le lendemain auec toute l'armee. Parquoi s'assemblerent incontinent les Deputez de tous les ordres

dres de la Valee, pour y faire resolution. Mais ne se pouuant faire sans scrupule d'vn costé, & peril de l'autre, la Noblesse faisoit instance que les Deputez des Communautez fussent les premiers à opiner. Et ceux ci le refusoyent, attendu que c'estoit contre l'ordre accoustumé : mais ainsi qu'ils contestoyẽt, deux nouuelles qui arriuerent en mesme temps les firent resoudre à la reddition. L'vne fut que S. A. faisoit passer delà le Po toute sa gendarmerie, & ses prouisions, si qu'il n'en faloit attendre pour lors aucun secours. Et l'autre que l'armee Françoise descãpee d'alentour de Pinerol, estoit venue à Briqueras à vne petite lieuë loin du lieu où la Conference se faisoit, tellement que les habitans au bas de la Valee se mirent à prier ceux des lieux plus hauts de consentir incontinent à la reddition, d'autant qu'autrement ils s'en alloyent estre entierement ruinés. Et alors tous consentirent à la reddition, moyennant les deuës conditions, & entre icelles, *qu'ils ne fussent point obligés de porter les armes contre S. A. de Sauoye outre la defense des Valees, en cas qu'elles fussent assaillies*, & autres conditions qu'on delibera de demander, & qu'on mit alors en escrit. Ce qu'estant faict on enuoya deux Gentils-hommes, & vn des Deputez des Communes pour aller à Briqueras, où ils trouuerent le Sieur Mareschal de Schõberg auec enuiron mille cheuaux & quinze mille pietons, qui estoyent comme l'auantgarde de l'armee, & ces Deputez ayans proposé audit Sieur Mareschal ce qu'ils auoyent cõclu, le prierent de ne permettre à ses troupes de s'estendre aux frontieres de la Valee, ce qu'il leur promit, & toutesfois les soldats affamés n'ayãs trouué à Briqueras des viures pour tous, s'estendirent à grandes troupes vers sainct Iean, où ils furent repoussés par les gardes, & le lendemain matin aussi : mais le Mareschal y mit incontinẽt ordre, afin que nul n'entrast dans la Valee, sinon amiablement : Ce qu'ayant enuoyé signifier de lieu en lieu par deux trompettes, & aduertir qu'aucune violence ne seroit faite en aucun lieu, & que ceux qui auroyent des viures & fourrages, les pourroyent porter vendre asseurément en l'armee, & seroyent bien payés : incontinẽt les François commencerent à s'aller pourueoir de leurs necessitez dans la Valee, & ce en telle sorte que ce jour là qui estoit le cin-

quieſme d'Auril, ce qui ſe donnoit le matin pour vn denier, ſe vendoit le ſoir quatre, & juſques à cinq: tellement que pluſieurs eſtimans faire vn grand gain vendirent ce peu de prouiſion qu'il leur reſtoit, dequoi ils furent peu apres en grande diſette, n'en trouuans pas pour argent, encores qu'ils le vouluſſent payer beaucoup plus cherement qu'ils ne l'auoyent vendu.

Ce jour-là meſme cinquieſme d'Auril, les Deputez de ladite Valee de Luſerne allerent à Pinerol preſter ſerment de fidelité au Roy, & receuoir la promeſſe & aſſeurance de l'obſeruation des articles accordés, leſquels furent quinze en nõbre, entre leſquels le 13. contenoit, *Que ceux de la Religion Reformee jouyroyent pleinement du benefice des Edits obſerués en Frãce touchant la liberté de l'exercice de ladite Religion, ſans pouuoir y eſtre troublés ou inquietés en façon quelconque.* Il eſt vrai que le Prieur de Luſerne, qui eſtoit le Deputé du Clergé de ladite Valee, auoit fait inſtance afin que ceux de la Religiõ n'obtinſſent pas des libertez plus qu'ils n'en auoyent auparauant, & que ce qui les toucheroit en particulier ne fut point couché entre les articles generaux, & politiques, mais il ne peut empeſcher que l'article ne fuſt faict, & mis comme dit eſt. Ceux des Valees de Perouſe, & ſainct Martin firent auſſi leur capitulation preſque de la meſme teneur. Puis ayant conſideré le beſoin qu'on auoit de demander explication & amplification en quelques poincts, on en alla parler à Monſieur le Mareſchal de la Force (qui commandoit alors à l'armee reſidente à Briqueras) le 19. d'Auril, lui preſentãt les memoires de ce qu'on deſiroit, ſur quoi il promit de faire conſideration, & procurer qu'on en eut contentement & en effect le 29. dudit mois les Reformez de la Valee de Luſerne furent aduertis par lettres, que le Sieur de Seruien Sur. Intendant general de la Iuſtice en l'armee auoit ordre de venir en ladite Valee, pour entendre les propoſitions qu'on auroit à lui faire, & ſur icelles faire vn eſtabliſſement ferme au contentement des ſupplians, mais ſa venuë fut retardee par le deſpart du Cardinal de Richelieu, s'en allant en Sauoye, où le Roy venoit, où ceux de la Religion enuoyerent auſſi leurs Deputez (apres auoir ſceu que les Papiſtes cirõnuoiſins y enuoyoyẽt les leurs Deputez) qui furent les Sieurs Ioſeph

Chan-

Chanforan, Ioſeph Gros, Iean Berton, & Iaques Arduin, qui de leur main propre preſenterent leur Requeſte au Roi, eſtant à Mouſtier en Sauoye, lequel promit d'y faire fauorable reſponſe, ayant veu leurs priuileges, & anciennes Conceſſions mentionnees en leurs requeſtes: mais la peſte ſuruenant bien toſt apres, retarda la continuation de ce recours.

Cependant les Valees de Luſerne & de Perouſe eſtoyent continuellement foulees par les paſſages de groſſes troupes de gendarmerie allantes & venantes de France en Piedmont. Les chemins eſtoyent auſſi ordinairement remplis d'vne fourmilliere de perſonnes qui tranſportoyent les grands magaſins de bled que le Roy auoit fait amaſſer és frontieres de la France pour l'armee de Piedmont: Ce qui donna du pain à grand nombre de poures employés au tranſport deſdits magaſins.

Le 28. de May quelques Officiers François trouuans le Capitaine Capel à Luſerne, le conſtituerent priſonnier, ſous pretexte qu'il auoit communiqué auec les ennemis, & fut mené & retenu és priſons à Pinerol, juſqu'à ce que la peſte enflammee, le rauit de ceſte vie. Le 10. de Iuin les troupes Françoiſes parties de Briqueras allerent aſſaillir les barricades de Cauours, & mirent le feu au bourg. Et le 27. dudit mois vne partie de l'armee de S. A. aſſaillit la Citadelle de Briqueras, où commandoit le Sieur de Santorſe, vaillant Gentil homme de la Religion, qui ſe defendit valeureuſement, pluſieurs des aſſaillans y moururent, & quelques vns des defendans. Pluſieurs autres actions notables ſe firent en ce temps és Valees, & és enuirons, les particularitez deſquelles nous taiſons pour traitter du plus grand fleau que Dieu y enuoya en ce temps qui fut la peſte, laquelle s'y alluma & embraſa en ceſte façon.

Ceſte eſpouuantable & contagieuſe maladie eſtant fort eſparſe & embraſee en pluſieurs prouinces de la France, pluſieurs troupes s'y recueilloyent parmi les peſtiferés de ceux qui volontiers s'enrolloyent pour ſe ſauuer du danger, & autres troupes trauerſoyent par ces lieux peſtiferés, & venoyēt à la guerre en Piedmont, où le ſejour des armees auoit deſia diſpoſé en pluſieurs lieux les veines, & les humeurs à receuoir plus facilement le mal contagieux, lequel commença à ſe deſcouurir

au village des Portes en Val Perouſe proche de Pinerol, au cõmencement du mois de May dudit an 1630. Puis bien toſt apres elle fut reconuë és Combines, & en quelques autres bourgades de ladite Communauté des Portes, d'où elle fut portee à ſainct Germain par vn enterreur (ſelon qu'on diſoit) & de S. Germain aux Prals du Val ſainct Martin, par le moyen de quelque marchandiſe qui en paſſant en jetta quelque eſtincelle és Clots du Val ſainct Martin: elle ſe deſcouurit auſſi peu apres en quelques lieux du Val Cluſon: on la croyoit auſſi à Pinerol, mais on n'en fit grand bruit, juſqu'à ce qu'elle y fut du tout ouuertemẽt embraſee. Elle ſe deſcouurit plus tard en la Valee de Luſerne, où cependant ſur tout à Bubiane, regnoit vn cours de fieures malignes qui en rauit pluſieurs de ceſte vie ſans aucun ſigne euident de peſte.

Alors les Paſteurs des Valees auec les Deputez de leurs Egliſes s'aſſemblerent en Colloque à Pramol pour aduiſer aux remedes conuenables contre vn mal ſi dangereux auant qu'il fut plus embraſé. On parla d'vn juſne public pour prier Dieu extraordinairement: mais ne voyant comment le pouuoir celebrer conuenablement parmi vn grand tracas & fracas de gẽdarmerie, & prouiſionnaires: parquoi fut dit que chaſque Paſteur en ſon Egliſe feroit tout ce qu'il pourroit pour diſpoſer ſes diſciples à vne ſerieuſe repentãce & cõuerſion au Seigneur. On aduiſa aux moyẽs humains pour ſe cõſeruer du mal, & pour aſſiſter ceux qui en ſeroyent affligés, & ſur tout les poures qui auroyẽt beſoin d'eſtre ſecourus par aumoſnes publiques. Chacun auſſi fut exhorté à ſe pourueoir des antidotes neceſſaires en telle occaſion, cependant qu'on en auoit encores quelque moyen. A quoi on deuoit d'autant plus penſer ſoigneuſement qu'on voyoit que les Magiſtrats & autres Officiers politiques touſiours occupés aux autres grands affaires ne pourueoyoyent aſſez à ceſtui ci.

Quelques jours apres ce Colloque la peſte ſe deſcouurit auſſi à Pramol au quartier des Bouchers & Pelences, & à ſainct Germain petite Communauté, voiſine de Pramol, on quitta le Temple pour preſcher en campagne auant la fin dudit mois de May, & en moins d'vn mois y moururent de peſte plus

plus de cent personnes. On commença à la descouurir à Angrogne en quelques bourgades au commencement de Iuillet. Et au dixiesme dudit mois mourut le Sieur Ioseph Gros Pasteur de l'Eglise de sainct Iean, nouuellement arriué de son voyage de Sauoye : mais on ne lui descouurit autre mal qu'vn continuel flux de ventre qui l'affligea enuiron quinze iours, & fust visité, & enseueli honorablement sans aucun soupçon de contagion, combien qu'on commençoit aussi à la soupçonner en quelque lieu de S. Iean. Le mesme iour 10. de Iuillet, & à la mesme heure d'enuiron soleil couchant, mourut aussi à la Chapelle le Sieur Berton Pasteur de l'Eglise de Perouse, & Mean, où la peste estoit desia fort enflammee, elle emporta ledit Pasteur dans trois iours, ces deux Pasteurs estoyent en l'aage d'enuiron 50. ans.

En ces iours la peste estant fort enflammee dans Pinerol, ceux qui estoyent encores sains en sortirent en très grand nombre auec leurs familles & hardes, & se retirerent en la Valee de Luserne, où plusieurs lieux estoyent encores sans manifeste contagion. Plusieurs Seigneurs principaux de l'armee Françoise s'y retirerent aussi, & specialement au village de la Tour tant pour la commodité du lieu, comme pour se pouuoir seruir des Conseils du Sieur Iean Vincent Gos rare medecin, qui y auoit sa residence : il y auoit aussi des Apoticaires & Chirurgiens assez pour leur besoin, tellement que ces Seigneurs de l'armee en payant voulurent estre accommodez des plus belles maisons, sales, & chabres qu'ils peurẽt trouuer audit lieu de la Tour. Entre les autres y vindrent le Sieur de Tonains fils du Sieur Mareschal de la Force, auec autres Seigneurs, il y vint aussi le Sieur de Seruien surintendant general de Iustice, le frere du Sieur de Bonne gouuerneur d'Ambrun, & grand nombre d'autres. Mais la peste s'y descouurit tout à coup, le 14. Iuillet, par la mort de dix personnes, & s'y trouuerent infectees dans vne semaine les maisons de trois Apoticaires, M. Thomas Danez, M. Daniel Cupin & M. Iean Cot, y mourut aussi le 18. dudit Iuillet Dauid Gilles expert Chirurgien fils du Pasteur du lieu.

En la Valee de S. Martin Dieu retira de peste és Prals, le 12.

au village des Portes en Val Perouſe proche de Pinerol, au cõmencement du mois de May dudit an 1630. Puis bien toſt apres elle fut reconuë és Combines, & en quelques autres bourgades de ladite Communauté des Portes, d'où elle fut portee à ſainct Germain par vn enterreur (ſelon qu'on diſoit) & de S. Germain aux Prals du Val ſainct Martin, par le moyen de quelque marchandiſe qui en paſſant en jetta quelque eſtincelle és Clots du Val ſainct Martin: elle ſe deſcouurit auſſi peu apres en quelques lieux du Val Cluſon: on la croyoit auſſi à Pinerol, mais on n'en fit grand bruit, juſqu'à ce qu'elle y fut du tout ouuertemẽt embraſee. Elle ſe deſcouurit plus tard en la Valee de Luſerne, où cependant ſur tout à Bubiane, regnoit vn cours de fieures malignes qui en rauit pluſieurs de ceſte vie ſans aucun ſigne euident de peſte.

Alors les Paſteurs des Valees auec les Deputez de leurs Egliſes s'aſſemblerent en Colloque à Pramol pour aduiſer aux remedes conuenables contre vn mal ſi dangereux auant qu'il fut plus embraſé. On parla d'vn juſne public pour prier Dieu extraordinairement: mais ne voyant comment le pouuoir celebrer conuenablement parmi vn grand tracas & fracas de gẽdarmerie, & prouiſionnaires: parquoi fut dit que chaſque Paſteur en ſon Egliſe feroit tout ce qu'il pourroit pour diſpoſer ſes diſciples à vne ſerieuſe repentãce & cõuerſion au Seigneur. On aduiſa aux moyẽs humains pour ſe cõſeruer du mal, & pour aſſiſter ceux qui en ſeroyent affligés, & ſur tout les poures qui auroyẽt beſoin d'eſtre ſecourus par aumoſnes publiques. Chacun auſſi fut exhorté à ſe pourueoir des antidotes neceſſaires en telle occaſion, cependant qu'on en auoit encores quelque moyen. A quoi on deuoit d'autant plus penſer ſoigneuſement qu'on voyoit que les Magiſtrats & autres Officiers politiques touſiours occupés aux autres grands affaires ne pourueoyoyent aſſez à ceſtui ci.

Quelques jours apres ce Colloque la peſte ſe deſcouurit auſſi à Pramol au quartier des Bouchers & Pelences, & à ſainct Germain petite Communauté, voiſine de Pramol, on quitta le Temple pour preſcher en campagne auant la fin dudit mois de May, & en moins d'vn mois y moururent de peſte plus

plus de cent personnes. On commença à la descouurir à Angrogne en quelques bourgades au commencement de Iuillet. Et au dixiesme dudit mois mourut le Sieur Ioseph Gros Pasteur de l'Eglise de sainct Iean, nouuellement arriué de son voyage de Sauoye : mais on ne lui descouurit autre mal qu'vn continuel flux de ventre qui l'affligea enuiron quinze iours, & fust visité, & enseueli honorablement sans aucun soupçon de contagion, combien qu'on commençoit aussi à la soupçonner en quelque lieu de S. Iean. Le mesme iour 10. de Iuillet, & à la mesme heure d'enuiron soleil couchant, mourut aussi à la Chapelle le Sieur Berton Pasteur de l'Eglise de Perouse, & Mean, où la peste estoit desia fort enflammee, elle emporta ledit Pasteur dans trois iours, ces deux Pasteurs estoyent en l'aage d'enuiron 50. ans.

En ces iours la peste estant fort enflammee dans Pinerol, ceux qui estoyent encores sains en sortirent en très grand nombre auec leurs familles & hardes, & se retirerent en la Valee de Luserne, où plusieurs lieux estoyent encores sans manifeste contagion. Plusieurs Seigneurs principaux de l'armee Françoise s'y retirerent aussi, & specialement au village de la Tour tant pour la commodité du lieu, comme pour se pouuoir seruir des Conseils du Sieur Iean Vincent Gos rare medecin, qui y auoit sa residence : il y auoit aussi des Apoticaires & Chirurgiens assez pour leur besoin, tellement que ces Seigneurs de l'armee en payant voulurent estre accommodez des plus belles maisons, sales, & chābres qu'ils peurēt trouuer audit lieu de la Tour. Entre les autres y vindrent le Sieur de Tonains fils du Sieur Mareschal de la Force, auec autres Seigneurs, il y vint aussi le Sieur de Seruien surintendant general de Iustice, le frere du Sieur de Bonne gouuerneur d'Ambrun, & grand nombre d'autres. Mais la peste s'y descouurit tout à coup, le 14. Iuillet, par la mort de dix personnes, & s'y trouuerent infectees dans vne semaine les maisons de trois Apoticaires, M. Thomas Danez, M. Daniel Cupin & M. Iean Cot, y mourut aussi le 18. dudit Iuillet Dauid Gilles expert Chirurgien fils du Pasteur du lieu.

En la Valee de S. Martin Dieu retira de peste és Prals, le 12.

de Iuillet, le Sr Bernardin laquel Pasteur du lieu, en son aage d'enuiron 40. ans, estoit né à Pramol, en honneste maison, & le Vendredi 19. dudit mois les Pasteurs du Val Luserne, nonobstant ce que dessus, s'assemblerent encor au temple des Reformez de la Tour, où le Sieur B. Appie Pasteur d'Angrogne, fut chargé du soin de l'Eglise de S. Iean, vacante par la mort du Sieur Gros. Mais le lendemain 20. la fiebure pestilentielle assaillit ledit Sieur Appie & le rauit de cette vie quatre iours apres, en son aage d'enuiron 45 ans, estoit né à S. Iean d'honorable maison, & alors la peste se trouua tant generale & violente que le Dimanche 21. de Iuillet, les Reformez du Val Luserne commencerent à quitter les temples pour faire leur exercices de Religion en campagne.

En ces iours l'armee Frãçoise partit des enuirons de Pinerol & Briqueras, & s'achemina vers le Marquisat de Saluces, la Caualerie par la plaine, & l'infanterie par les costaux & pendans des montagnes, où les habitans qui ne pensoyent pas à tel passage, souffrirent de grandes pertes, l'armee print la Ville & le Chasteau de Saluces, & y seiourna iusques au commencement d'Aoust.

En ce temps arriua la nouuelle de la mort du Sereniſſimo Charles Emanuel Duc de Sauoye, qui auoit vescu enuiron 69. ans, & dominé 50. sur ses Estats, Prince guerrier, fort prudent & valeureux, & aimé de ses bons subiects.

En ce temps la chaleur estoit excessiue, & le cours de la peste tant violent, & general, que la plus grande partie des malades ne pouuoit estre secouruë selon le besoin, les fruicts de la terre se perdoyent és possessions, n'y ayant qui les recueillit, les moulins estoyent la plus part infectez, tellement que ceux qui eussent peu n'y osoyent entrer: ceux que les Communautez auoyent establis pour pourueoir à ces affaires estoyent presque tous morts successiuement, ou estoyent enfermez eux mesmes, les Medecins, Chirurgiẽs & Apoticaires estoyent presque tous morts des premiers, ceux qui estoyent demeurez en vie, à cause du danger, & pour l'auarice vouloyent vn prix excessif de ce qu'ils faisoyent, (sauf quelques vns qui par charité ou par consideration du parentage se monstroyent equitables,) vne saignee

saignee ou application de ventouses coustoit ordinairement pour chascune fois deux escus d'or. Mais à la Tour le 18. de Iuillet vn Chirurgien François demanda 50. pistoles d'or pour aller saigner vn Chirurgien du lieu pestiferé, voulut vn escu d'or pour lui dire à la fenestre de sa chambre, comment il se deuoit appliquer des ventouses sans s'approcher de lui, les enterrements des morts coustoyent excessiuement, plusieurs dõnoyẽt des possessions de bon prix, ou de bonnes sommes d'argent pour obtenir promesse d'estre enseuelis conuenablement; on brusla des maisons a cause des morts qui estoyent dedans, n'y ayant qui eust courage de les en sortir : le peu de viures qui se trouuoyent estoyent aussi extremement chers : car cependant que l'armee Françoise fust voisine, les viuandiers d'icelle qui pour le grand gain qu'ils faisoyent, ne laissoyent pas pour la peste d'en aller cerchant par tout, les payant fort cherement. Vne charge de vin se vendoit iusques à 14 ou 15. escus d'or, la liure du sel vn quart d'escu de France, tout le reste à l'equipolent, ce qui continua principalement és mois de Iuillet, Aoust & Septembre.

Or ce mois d'Aoust fust sur tous fort funeste aux Eglises des Valees, car elles y perdirent sept de leurs Pasteurs, & vne grande partie de leurs principaux hommes. Le Sieur Iaques Gay Pasteur à Rocheplatte, le Sieur Barnabas son fils aussi Ministre, en moururent au commencement du mois, le Pere aagé de 60. ans, & le fils de 28. le Sieur Iean Brunerol Ministre à Rora, mourut le 5 en son aage, de 43. ans, le Sieur Laurens Ioli Ministre à la Maneille, mourut le 19. iour, aagé d'enuiron 45. ans. le Sieur Ioseph Chanforan mourut le 22. estant Ministre à S. Germain en son aage d'enuirõ 56. ans, le Sieur Iean Vignaux Ministre au Villar mourut le 28. iour en son aage d'enuiron 58. ans, & à la fin du mois mourut le Sieur Dauid Iauel Ministre à Pinache, en son aage d'enuiron 50. ans, ayant donné par testament escrit de sa main tous ses biens (horsmis quelques particuliers legats) aux Eglises des Valees, pour en employer la rente annuellement à entretenir quelque estudiant de bonne esperance pour le S. Ministere.

Or les suruiuans Pasteurs des Eglises des Valees voyans plu-

sieurs de leurs Eglises estre desia despourueües de Pasteurs, & autres en danger de l'estre bien tost s'assemblerẽt le 2. d'Aoust au lieu dit la Sommette au haut de la montagne d'Angrogne vers Pramol, (où ils s'estoyent aussi assemblez le 5. de Iuillet,) & choisirent ce lieu comme fort esloigné de toute habitation & infection, & où l'on pouuoit s'assembler des trois Valees plus commodement & auec moins de danger, où entre autres choses furent nommez les Pasteurs qui auroyent soin des Eglises despourueuës, & le Sieur Daniel Rozel Pasteur à Bobi, pour aller bien tost à Geneue y conduire Samuel Gilles fils du Pasteur de la Tour, qui auoit desia auparauant esté designé estudiant public des Eglises des Valees, afin d'y paracheuer le cours de ses estudes, & pour ensemble procurer d'amener aux Valees quelques Pasteurs afin d'en pourueoir les Eglises despourueues. Mais Dieu ne permit point l'effectuation de ce voyage, car cependant que ledit Sieur Rozel attendoit la commodité de se mettre en chemin, il fut frappé de peste le 20. de Septembre, & en mourut le 28. & ledit estudiant Samuel Gilles en fut atteint le 19. & mourut le 23. en son aage de 19. ans & demi, fort regretté pour la bonne esperance qu'vn chascun en auoit, & le Sieur Rozel en son aage d'enuiron 50. ans, ne l'ayans peu garentir les diuerses & precieuses drogues, & antidotes desquelles il estoit pourueu, Bobi son Eglise qui fut assailli des derniers ayant eu loisir d'en enuoyer prendre quantité à Grenoble selon le conseil des Medecins, ce que toutesfois en apparence fut de peu de profit: car finalement la mortalité n'y fut pas moindre qu'ailleurs.

Au commencement d'Octobre les chaleurs & la peste estoyent vn peu diminuës: mais (outre le Sieur Bonjour Ministre reposant & malade à Bobi) les Eglises des Valees n'auoyẽt plus que trois Pasteurs, asçauoir le Sieur Valere Gros en la Valee de S. Martin, le Sieur Iean Barthelemi en celle de Perouse, & le Ministre Gilles Pasteur de l'Eglise de la Tour en celle de Luserne, cetuy cy en ayant la charge, conuoqua le Colloque au 7. d'Octobre à Angrogne, où auec lesdits trois Pasteurs se trouuerent vingt & cinq deputez des Eglises des Valees, où entre plusieurs considerations faites pour le redressement, & conser-

uation

uation des Eglises, le susdit Pasteur G les eut charge d'escrire en Dauphiné, à Geneue, pour en obtenir des Pasteurs, & aussi à Constantinople pour en rappeller le Sieur Leger, & cependant toutes les Eglises des Valees demeurerent en la charge des trois susnommez, qui en despartirent entr'eux la conduite selon qu'ils virent pouuoir faire & estre plus expedient, attendant le secours d'autres Pasteurs qu'il plairoit à Dieu d'enuoyer par la charité & zele de ceux qui en seroyent suppliez. Or chascun admiroit la prouidence de Dieu qui en frappant tant asprement les Eglises des Valees & les menaçant de les priuer du tout de sa parole auoit neantmoins par sa misericorde preserué encore en chascune Valee vn Pasteur pour tesmoignage qu'il ne les vouloit pas du tout abandonner.

Or combien que la peste semblоit vn peu calmee en ce mois d'Octobre, en comparaison des precedens, neantmoins elle en rauit encores plusieurs des principaux en diuerses Eglises apres la tenue dudit Colloque, & mesme quelques vns des deputez qui y auoyent assisté. Puis au commencement de Decembre arriua le messager qu'on auoit enuoyé à Geneue, amenant auec soy le Sieur Brunet Pasteur, qui porta l'asseurance que quelques autres auoyent esté nommez pour suiure, & se preparoyent à venir vers le printemps, comme aussi ils firent, mais peu apres la peste se ralluma en plusieurs lieux és enuirons des Valees, & en la valee de Luserne, elle se print specialement és bourgades plus hautes d'Angrogne qu'elle auoit espargnées l'annee precedente, & y rauagea estrangement: elle se ralluma aussi en la communauté de la Tour, & y rauit quelque nombre de personnes, & entre les autres le Sieur Iean Barthelemi, l'vn des trois Ministres reschappez l'année precedente, lequel estoit alors Pasteur de l'Eglise de S. Iean, & ayant à la Tour sa maison paternelle, il s'y retira le soir du 22. d'Auril, & y ayant assez longuement conferé d'affaires auec le Pasteur du lieu, fut surprins de peste ceste nuict là mesme, & le 26. au soir il rendit l'ame à Dieu, aagé de trente deux ans, fort regretté de chascun.

Ce rallumement de peste fit que pour quelques mois on ne tint point le marché dans Luserne, mais en campagne proche

de là, iuſques à la fin de Iuillet: car alors la peſte ayant ceſſé du tout, les fideles s'employerent à louër Dieu, & à faire nettoyer leurs maiſons, & à redreſſer leurs affaires: on recognut alors les deplorables playes que la peſte auoit faites quaſi par tout, & outre les indiquees cy deſſus du rauiſſement des Paſteurs, & autres conducteurs & perſonnes principales en treſgrand nombre, on vid qu'en chaſque Communauté pluſieurs familles & des plus notables eſtoyent du tout eſteintes, en pluſieurs autres n'eſtoit reſchappé qu'vne perſonne ou deux, & des plus foibles en pluſieurs lieux: en la plus grande partie des mariez, la peſte auoit raui le mari ou la femme, & laiſſé la partie ſuruiuante en neceſſité de ſe remarier: en la plus part des lieux où la peſte n'auoit raui les enfans, elle auoit raui leurs peres & meres, & ailleurs laiſſé pere ou mere ſans enfans, tellement que tout eſtant rempli de deſolations, chaſcun print part de s'accompagner & redreſſer les maiſons, & ſe firent en peu de temps des mariages en ſi grand nombre és Valees que ce fut choſe eſmerueillable & non encores ouïe, ne veuë és Valees, nonobſtant que preſque par tout la peſte euſt raui plus de la moitié des perſonnes, tellement qu'on eſtime qu'en la Valee de S. Martin moururent enuiron mille & cinq cens des Reformez, & enuiron cent Papiſtes, ſelon leur nombre quaſi à proportion des Reformez; en la Valee de Perouſe, des Reformez plus de deux mille: en l'Egliſe de Rocheplatte & quartiers conjoints cinq cens cinquante: & en la Valee de Luſerne enuiron ſix mille de la Religion, & n'y eut pas moindre mortalité en l'autre partie, ſelon leur nombre, car en la Comunauté ſeule de la Tour moururent plus de huict cens perſonnes de la Religion, compriſes celles de cinquante familles du tout eſteintes: des Papiſtes en moururent plus de cent, & entre icelles trois ou quatre Gentils hommes, & autant de leurs Dames ou Damoiſelles, & quelques Moines de leur Cõuent, nonobſtant certain huile miraculeux qui leur fut apporté de loin au plus fort de la peſte, & qui fut par eux receu auec grandes ceremonies & acclamations, s'eſtimans alors hors de danger, mais on nous rapporta toſt apres que tous ceux qui s'en eſtoient oints eſtoyent morts auec grandes langueurs.

gueurs. Entre les Reformez outre pluſieurs autres perſonnes honorables y mourut le Sieur Iean Berſout Gentil homme, & dernier de la lignee maſculine de feu Pantaleon Berſour qui fuſt Chef de la perſecutiõ contre la Religion és Valees en l'an 1535. comme a eſté dit en ſon lieu, où nous auons remarqué, comme Sieur Louys fils dudit Pantaleon perſecuteur, apres la mort de ſon Pere embraſſa la pure Religion, & laiſſa en l'Egliſe au Val Luſerne deux fils, Ioſeph & Paul qui fut Gentilhomme, & docte Medecin, & de grande pieté, qui mourut à la Tour l'an 1627. laiſſant cet vnique fils Iean, qui y mourut de peſte auec ſa mere.

Or le nombre ſuſdit des morts és Valees comprend les ſeuls habitans en icelles, & non vn tres grand nombre d'eſtrangers qui y moururent és maiſons, en la campagne, & par les chemins, ſoldats, viuandiers, & autres faiſans chemin qui s'y trouuerent ſurprins, y mourut grand nombre auſſi de ceux qui s'y eſtoyent retirez de Pinerol, & autres lieux circonuoiſins, deſquels pluſieurs demeurerent long temps ſans ſepulture, n'y ayant qui les peut enterrer. En quelques lieux vers les montagnes dans les grands chemins ſe trouuoyent tant de corps morts d'hommes, & de beſtes ſans ſepulture, qu'on n'y pouuoit paſſer ſans grand danger, en la chaleur de l'Eſté on vid tomber des cheualiers, en bas de leurs cheuaux & demeurer à l'inſtant morts ſur la place. Vers la fin de l'Automne on voyoit encores en pluſieurs lieux les bleds dans les champs, les raiſins dans les vignes, & toutes autres ſortes de fruicts par les poſſeſſions, ſe perdre, n'y ayant qui les peut recueillir, les ſuruiuans n'y pouuans ſuffire, & meſme la peſte eſtant paſſee, pluſieurs bonnes poſſeſſions demeuroyent ſans culture, où auparauant y auoit telle multitude de peuple que rien ne demeuroit ſans culture iuſques au haut des mõtagnes, & parmi les rochers: les bourgs & villages abondoyent d'hommes de lettres, de marchans, d'artiſans & de toutes ſortes de manouuriers, qui apres la peſte pour la paucité accreurent leur ſalaire incontinent au quadruple plus qu'auparauant, les nourrices des petits enfans ſe trouuoyent tant difficilement, que deuant la peſte, leur gage ordinaire n'eſtoit que de 12. ou de 14. florins de Piedmõt par mois,

mais apres la peste il en faloit payer 60. & iusques à 80. & auec difficulté d'en trouuer.

Quant à la pasture Spirituelle, Dieu ayant retiré la plus part des Pasteurs des Eglises des Valees, comme a esté dit, il fortifia tellement les suruiuans que redoublans leur zele, & diligence ils ne cessoyent (nonobstant l'extreme danger) de visiter toutes les Eglises: celui que Dieu auoit conserué en vie & en santé en la Valee de Luserne, & qui le tesmoigne ici auec verité (nonobstant l'affliction de sa maison, où moururent de peste ses quatre fils aisnés, Dauid, Gilles, Samuel, & Iosué, tous de telle esperance que leurs cognoissans sauoyent, & qu'vne partie des autres fut enfermee pour la mesme maladie) ne laissa iamais de continuer les predications, és Dimanches & iours ouuriers, or çà, or là, en toutes les Eglises circonuoisines despourueuës, deux fois le Dimanche pour le moins, mais le plus souuent trois fois, visitant aussi & consolant les pestiferez par tout où il pouuoit aller, combien qu'il luy fust neccessaire de passer par les gros villages pleins de peste & d'espouuantement: car

On ne voyoit par tout que morts, fossés, mourans,
Malades sequestrez, frayeurs, cris, chandes larmes:
La mort couroit par tout auec horribles armes,
Frappant, espouuantant les poures suruiuans.
Vbique luctus, vbique pauor, & plurima mortis imago.

Le zele du peuple à se trouuer és predications en la campagne, or ci, or là, estoit fort grand, & chacun s'esmerueilloit, & loüoit Dieu de l'assistance qu'il nous faisoit parmi les afflictiõs tant cuisantes & espouuantables. Dieu nous conserua aussi touſiours le susnommé Medecin Goz, qui continua incessamment son assistance par conseils, medicamens, preseruatifs, & autres continuelles pourueyances és extremes neccessitez.

Le dernier jour du mois d'Octobre Dieu retira de ceste vie le Sieur Antoine Bonjour honorable vieillard Ministre reposant à Boby apres auoir heureusement continué son Ministere par l'espace d'enuiron cinquante ans.

Or durant la grande fureur de la peste, on eut aduis que l'armee Françoise encores voisine, ne pouuant plus subsister où elle estoit

le estoit, deuoit se retirer dans les Valees, esperãt, nonobstãt ce grãd mal-heur, & deplorable desolation, y trouuer plus de rafraischissement que là où elle estoit. Mais on enuoya le Sr Barthelemi Ministre, auec autres Deputez supplier Monsieur le Mareschal de la Force qui en estoit General d'auoir compassion des poures Valees tant desolees. Ce qu'il promit de faire, & l'obseruа, & mesme quelques mois apres on eut aduis que quelque Seigneur par despit, & vengeance, menaçoit de faire entrer des grandes troupes dans les Valees pour les ronger. Sur quoi on renuoya le mesme Pasteur auec Deputez audit Sieur Mareschal qui estoit à Riuoles, auquel ayant proposé les menaces susdites, respondit aux supplians, *Ne prenez point de faschere pour ces menaces, je les empescherai biẽ de les executer*, cõme il fit aussi, & durant tout le temps qu'il commanda l'armee en Piedmont, les Valees ne furent point surchargees, mais aussi tost qu'il se fut retiré en France, elles furent remplies de gendarmerie, toutefois elles en furent deschargees en partie par la faueur des Sieurs de Vignoles, & de Marion, Gentils-hommes François de la Religion, qui auoyent grand credit en l'armee, & cognoissances és Valees.

Sur ce, vers la fin du Primtemps dudit an 1631. on eut aduis asseuré que la paix estoit concluë entre les Rois de France, d'Espagne, & le Duc de Sauoye: A quoi quelques passionnés aduersaires des Reformés adjoustoyent qu'on y auoit entremeslé des conclusions pour mal-traitter ceux de la Religion des Valees, mais eux au contraire furent aduertis par quelques Grands qui auoyent cognoissance des secrets, qu'on n'en deuoit point estre en peine, & qu'ils sauoyent qu'ils seroyent bien traittés, soit qu'ils demeurassent sous la domination du Roy, ou retournassent sous celle de S.A. (Car on parloit en doute pour quelque temps de ceste restitution) mais apres on eut asseurance de la restitution à S.A. laquelle s'effectua entierement au commencement du mois de Septembre, quand on demolit les fortifications de Briqueras, & la garnison Françoise sortit de Pinerol. Combien que peu apres y entrerent quelques compagnies de Suisses au nom du Roy, qui verifierent ce que quelques vns disoyent, que nonobstant l'apparence de

reddition, Pinerol, & partie du Val Perouse demeureroyent au Roy.

Apres ceste restitution on n'eut faschetie nouuelle plus grãde és Valees, que celle des quarantaines pour la peste, que les Officiers de S. A. tant és Valees, comme ailleurs, alloyent reïterant, dequoi on souffroit beaucoup d'incommodité : toutefois apres quelques mois leurs enquestes & formalitez estans parfaites, la totale deliurance leur fut annoncée.

CHAPITRE LX.

Reformés des Valees recourent à leur Prince. Leur est respondu benignement. Nouueauté à l'endroit d'vn prisonnier executé à Luserne, & ce qui en aduint. Continuation de recours. Trauerses des aduersaires. Ce que le Duc dit aux Deputez des Reformés. Le Sieur Collateral Sillan Delegué aux Valees, & ce qu'il y fit. M. Laurens Chalue emprisonné pour la Religion. Les Sieurs Iean Vincent, & Iean Baptiste Goz freres hais pour la Religion, & ce qui en aduint. Le Sieur Fauzon delegué aux Valees, & ce qu'il y fit. Persecution contre les Reformez de Prauillelm. Daniel Peillon pris pour la Religion, enuoyé aux galeres, y meurt.

LA Paix ayant esté concluë à Queiraſc, ville de Piedmont, où le Duc Vittorio Amedeo, qui auoit succedé au Duc Charles Emanuel son Pere, auoit fait sa residence durant la fureur de la peste. S. A. vint de Queiraſc à Moncalier, proche de Thurin, la peste estant presque esuanouïe, & alors les Reformés des Valees furent aduertis que certains passionnés Ecclesiastiques Romains leurs voisins, & aduersaires estoyent tacitement allés à Moncallier où S.A. estoit, & qu'on auoit à craindre qu'ils taſcheroyent en ce commencement d'imprimer en l'esprit de son Alteſſe quelque finiſtre opinion contr'eux, & que leur deuoir estoit d'y enuoyer auſſi, & recommander leur cauſe à quelque perſonne eminente aupres de S.A. Et leur fut nõmé le Sieur Cõte de Verruë,

ruë, auquel on s'adreſſoit communément durant ce temps que l'on n'auoit pas encore libre accez au Duc, tant à cauſe des reliques de ſoupçon de peſte, que pour autres conſiderations. Parquoi leſdits de la Religion y deputerent M. François Laurens pour la Valee de S. Martin; M. Iean Meinier de S. Germain pour le Val Perouſe, & M. Iean Geimet de la Tour pour la Valee de Luſerne, auec lettres audit Sr Cõte de Verrue, le priant hũblement de les auoir en recommandation, & les fauoriſer en ce qu'ils demanderoyent humblement à S. A. contenu és memoires qu'ils lui preſenterent, & ſur tout le ſupplioyent de faire qu'on n'adjouſtaſt pas foy aux ſiniſtres rapports que peut eſtre quelques vns de leurs mal vueillans propoſeroyent contr'eux, au moins juſqu'à ce qu'en eſtans aduertis conuenablement, ils fuſſent ouïs en leurs juſtifications.

Ledit Comte les ayant benignement eſcoutés leur reſpondit, *Que le Duc n'admettant pas encore beaucoup de gens à lui parler, ils ne pouuoyent pour lors le faire, Mais qu'il lui repreſenteroit leurs ſupplications, & les fauoriſeroit en toute choſe raiſonnable. Et qu'au reſte ils ne doutaſſent nullement du bon vouloir de S. A. enuers eux, & ſe rinſent aſſeurés qu'elle ne les altereroit en choſe aucune touchant les affaires de leur Religion, & autres leurs libertez, ainſi lui ayant declaré ſadite Alteſſe, qui auoit eu fort à gré leur deputation.* Et outre ces paroles ledit Comte accompagna leſdits Deputez de la lettre ſuiuante, ainſi addreſſee,

Aux Magnifiques & honorables, Ceux de la Religion des Valees de Luſerne, Perouſe, & S. Martin.

MAgnifiques honorables, I'ay receu de vos hommes la lettre & auec icelle la declaration du bon deſir que vous auez enuers S. A. à quoi correſpondans par les effects & operations, comme vous promettez, ce ſera voſtre bien, & treſgrand ſeruice, & ne deuez point craindre d'aucun ſiniſtre rapport, car en continuant en ceſte bonne volonté, ie vous aſſeure que vous aurez touſiours vn eſchange de Prince benin, auec toute ſorte d'eſgard, ſelon la fidelité

qui sera en vous, & cependant ie vous fauoriserai volontiers en ce que ie pourrai, & pour vous deliurer des logemens qui occupent les Valees de S. Martin & Perouse, i'en paßerai office enuers S. A. & demain, ou apres demain l'ordre sera enuoyé. Et pour la fin ie prie le Seigneur qu'il vous conserue, De Montcallier, le 5. de Iuillet 1631.

Pour vous faire seruice,
LE COMTE DE VERRVE.

Auec ceste lettre ledit Comte congedia les Deputez, les conseillant de retourner auſſi toſt que les quarantaines ſeroyẽt finies, & qu'alors il les preſenteroit à S. A. Ce qui fut fait. Car le Duc eſtant venu de Montcallier à Carignan, les Deputez y eſtans allés, il les preſenta à S. A. à laquelle ils dirent, *Qu'ils eſtoyent deputés de ſes treſ-humbles, treſ-obeyſſans, & treſ-fideles ſuiets de la Religion, habitans és Valees de Luſerne, Perouſe, & S. Martin, enuoyés pour lui faire humble reuerence au nom de tous, & l'aßeurer de leur obeyßance & fidelité, & la ſupplier bien humblement de leur vouloir confirmer leurs Conceßions, priuileges, vſages, & libertez deſquelles ils auoyent ioui iuſques alors, ſommairement compris en leur requeſte qu'ils lui preſentoyent.* Et le Duc leur reſpondit, *Que le Comte de Verrue lui auoit deſia parlé de leurs affaires, leſquels il remettoit à ſon grand Chancelier, auquel ils deuoyent s'adreſſer, & finit par ces paroles, Nous ferons tout ce qui ſera raiſonnable, Soyez-moi fideles ſuiess, & ie vous ſerai bon Prince,* & les Deputez lui ayans fait humble reuerence, s'adreſſerent au grãd Chancelier, qui ſe monſtra affectionné à leur donner contentement, leur diſant qu'à ceſt effect il examineroit leur requeſte pour la decreter le plus toſt, & le plus fauorablement que faire ſe pourroit, mais peu apres il leur fit dire, que où en leur requeſte ils nommoyent leur Religion *Reformee*, il y faloit adiouſter *pretenduë*: mais les Deputez reſpondirent, *ne le pouuoir faire, tant pource qu'ils n'en auoyent la liberté, qu'auſſi & principalement ils ne le pouuoyent faire en bonne conſcience: ſachans que leur Religion eſtoit en effect & ſans aucune doute reformee, que toutefois ſi ce tiltre leur deſplaiſoit, ils l'oſteroyent, & ſe nommeroyent ſim-*

ſimplement eſtre de la Religiõ, *comme les plus grands de la Cour de S. A. les nommoyent ordinairement.* Apres cela ſuiuant l'ordre du grand Chancelier ils allerent parler à quelques autres principaux du Conſeil de S. A. qui leur teſmoignerent tous beaucoup de bonne volonté enuers eux : mais bien toſt apres ils y virent arriuer du Val Luſerne quelques paſſionnés aduerſaires de la Religion, qu'ils jugerent (& auec raiſon) n'y eſtre allés alors que pour y trauerſer leurs affaires, ce qui fut bien toſt verifié par les effects : & cependant fut dit aux Deputez, qu'ils ne pouuoyent auoir reſponſe que le Duc n'euſt faict ſon entree dans Thurin.

Or durant ce ſejour des Deputez à Thurin, ſe fit vne nouueauté, laquelle cuida cauſer beaucoup de mal. Il y auoit vn priſonnier à Luſerne nommé Pierre Artus, lequel auoit faict profeſſion de la Religion, mais à cauſe de quelques deſordres qu'il auoit commis, ceux de la Religion meſmes procurerent de le faire tomber és mains du Magiſtrat pour le chaſtier, lequel ayant eſté detenu par quelques mois en eſtroite priſon, il fut condamné à eſtre pendu, auec ceſte addition nouuelle, que on le conduiroit au ſupplice auec vn mords ou baaillon en la bouche, dequoi la nouuelle eſtant entenduë par les Reformés au Val Luſerne ſeulement le jour auant l'execution. Incontinent quelques Paſteurs & principaux des Reformés allerent à Luſerne, demandans que telle inouye nouueauté és Valees (du mords en bouche) fuſt reparee (car on cognut incontinent que quelques paſſionnés aduerſaires y auoyent fait adjouſter cela pour quelque pernicieux deſſein.) Les Seigneurs & le Podeſta reſpondirent, *Que le Senat auoit donné la ſentence, & qu'on n'y pouuoit rien alterer ſans l'aduis du Senat* : On demanda ſurſeance de l'execution juſqu'à ce qu'on en euſt eu recours où ſeroit de beſoin. Ce qu'ils ne voulurent accorder, ſinon auec des conditions qu'on ne trouua pas bon de promettre, reſeruant d'en auoir recours apres, auec les plaintes conuenables pour la conſequence. Apres on demanda permiſſion pour les Miniſtres d'aller à l'accouſtumee exhorter & conſoler le priſonnier en la priſon, comme eſtant de la Religion : à quoi on reſpondit, *Que quelque formalité de Juſtice ne le permettoit*

pour lors, mais qu'ils y pourroyent aller le lendemain matin. Cependant les Moines & autres ne cesserent le soir & la nuict de tenter le prisonnier, & auec tant de promesses & de feintes caresses, que (à ce qu'ils dirent) il leur consentit de changer de Religion. Le matin venu ils dirent à ceux qui allerent continuer l'instance de l'introduction des Ministres, *que si le prisonnier les requeroit, ils y pourroyent aller, mais non autrement*, car ils sauoyent la promesse qu'ils lui auoyent fait faire, qu'ils ne les requerroit point, & par consequent n'y alla aucun Ministre.

C'estoit le Vendredi jour de marché 4. de Mars. On prepara grand nombre d'hommes armés pour assister à la Iustice, on fit venir les Battus des enuirons pour accompagner ceux de Luserne, auec des Moines plus que de besoin: & vers le tard on conduisit le prisonnier au lieu destiné sur la place vers la porte Occidentale, ayant tousiours deux Moines à ses costez, qui lui portoyent tousiours vn grand tableau peint deuant les yeux, tellement qu'estant empesché par les Moines de regarder çà ni là, & par le tableau de voir aucune autre chose, il ne lui fut possible de reconoistre aucun, ni de rien dire, ni de faire aucun signe qu'on peust voir: & les Moines monterent auec lui sur l'eschelle, portants tousiours le tableau deuant ses yeux, & ne fut si tost arriué sur le sommet de l'eschelle, que le bourreau ayant precipitamment attaché la corde à la potence, le jetta bas, & l'estrangla: combien que quelques principaux de la Religion là presens demandassent qu'on le laissast parler selon la coustume, & se plaignans du refus qu'on en auoit faict, incontinent vn factieux Papiste les assaillit auec paroles insolentes, & grosses iniures, dequoi estant reprins par vn de la Religion, l'autre mit la main à l'espee, & cestui-ci de mesme pour se defendre, & incontinent se virent tant d'espees desgainees d'vn costé & d'autre, & tant d'autres armes prestes à jouër, que le danger fut grand d'vne sanglante tragedie. Mais l'espouuante se jetta si tost dans le parti des Moines, (combien que la force semblast estre alors de leur costé) qu'ils prindrent tous la fuite auec telle precipitation qu'ils se fouloyent les vns les autres par les charrieres, autres s'alloyent cacher dans les prochaines maisons, & autres se jettoyent en bas de certains riua-

ges

ges là proches en danger de leur vie, & cependant nul ne les poursuiuoit, ni n'attentoit rien contr'eux. Quelques vns des Battus qui n'estoyent pas en mauuaise estime entre les Reformés, se desueloppperent incontinent de leurs Camus, (qu'ils appellent) pour estre reconus, & espargnés. En apres recognoissans leur Panique terreur, ils en eurent honte, mais les fideles recognurent que c'estoit la main du Seigneur qui les auoit espouuantez, tesmoignage de son indignation contre leurs malicieux artifices. Toutesfois quelques vns d'entr'eux grinçans les dents, & d'vn cœur endurci, penserent auoir trouué l'occasion, pour se venger de leur honte sur les Reformés, les accusans, comme s'ils eussent esté cause de leur fuite honteuse : mais les Grands plus prudens que eux bien informes de tout recognurent qu'on n'en pouuoit imputer aucune coulpe aux Reformés, lesquels apres firẽt des grandes plaintes des procedures qu'on auoit tenues à l'endroit dudit prisonnier qui fut executé le 4. iour de Mars 1632. On en presenta aussi des Requestes afin que rien de semblable n'aduint à l'aduenir : & sur tout cela on auoit tousiours des Superieurs des benignes responses & promesses: mais le Prieur de Luserne, & Fra Paul Surintendant au Conuent de la Tour estans allés à Thurin faisoyent tout leur possible pour en empescher l'effect : & pource forgerent certaines accusations contre les Reformés sans fondement ni raison, & qui ne valoyent qu'à faire perdre le temps pour en verifier la nullité, car leurs accusations consistoyent en proposant que les Reformés se seruoyent des Maistres d'eschole de la Religion, qu'ils faisoyent des exercices de Religion hors des Temples dans des maisons priuees, qu'ils auoyent contracté des biens immeubles auec les Papistes, & quelques autres choses semblables, esquelles n'y auoit aucune contrauention. Toutes ces choses là estans implicitement comprises en leurs Concessions, & leur ayans tousiours esté en libre vsage, nonobstant que leurs aduersaires eussẽt quelquesfois taſché par quelques ordres extorqués de les y troubler. Car recourans à leur Prince, il les auoit tousiours remis en leurs vsages, comme il estoit assez euidẽt, & toutesfois ceux qui manioyẽt leurs affaires pour ne des-

plaire aux Eccleſiaſtiques Romains retardoyent les expeditiõs neceſſaires & promiſes ſous pretexte d'attendre lés preuues qu'en ces choſes-là n'y eut contrauention : comme en effect on le prouua entre les mains du Sieur Prefect Reſan en vne aſſemblee qui ſe fit à la Tour pour ceſt effect contre le Prieur de Luſerne qui taſchoit d'y faire valoir ſes accuſarions, où il ſe monſtra fort nouice en tels affaires, en preſence de ceux qui auoyent plus d'aage, & d'experience, c'eſtoit au mois d'Aouſt 1612 & ledit Sieur Prefect promit d'enuoyer aſſeurément les juſtifications à Thurin és mains de ceux qui les recerchoyẽt: mais cependant lui & le Prieur ſuſdit firent entendre à part à quelqu'vn des principaux de l'aſſemblee qu'on ne parleroit plus de ces accuſations, pourueu que ceux de la Religiõ laiſſaſſent habiter les Moines par tout parmi eux paiſiblement: mais les deportemens paſſés des Moines fournirent aſſez de matiere pour y faire des reſolues reſponſes.

Le ſuſdit Prieur qui ne laiſſoit riẽ à remuer de ce qu'il pouuoit pour accomplir les promeſſes qu'on affermoit qu'il auoit faites à Rome, ne pouuant rien gagner és aſſemblees, procura de le faire à part auec belles paroles, il alla donc trouuer le Miniſtre Gilles Paſteur de l'Egliſe de la Tour, & lui propoſa qu'il auoit penſé à vn expedient, qui pouuoit pour vn bon coup mettre fin à toutes ces diſputes, & longueurs de recours, & mettre le tout en paix, & c'eſtoit qu'ils cõſideraſſent entre eux deux le tout & s'accordaſſent enſemble à certain temperament: chacune partie cedant vn peu de ſes pretentions, qu'il ſe faiſoit fort de ſon coſté pour l'Egliſe Romaine, qu'il n'y auroit nulle contradiction, à ce qu'on auroit conclu, pourueu que lui Miniſtre promit le meſme de ſon coſté pour ceux de ſa Religion, & ſe mit ſur vn deuoir. A quoi le Miniſtre reſpondit, que ſans cõteſter de l'authorité que lui Prieur diſoit auoir, il declaroit que de ſon coſté il ne pouuoit, ni ne vouloit entreprendre choſes generales, & de telle conſequence, ſans l'aſſiſtance & deuë cõmunication auec ceux qu'il faloit. Mais que s'il lui plaiſoit de lui dire, que c'eſt qu'il pretendoit des Reformés, il y penſeroit: mais que quant aux Reformés ils ne demandoyent que l'Egliſe Romaine leur quittaſt rien du ſien: mais ſeulement qu'ils

les

les laissassent iouyr en paix des libertez de leur Religion, concedees & accoustumees, & ne les point trauerser en ceste confirmation des Concessions que S.A. leur auoit promis, & aussi tous ses principaux Officiers & Ministres, ce qu'apparemmẽt seroit desia expedié sans ses accrochemens. Il respondit à cela, qu'il n'y auroit plus d'opposition, pourueu qu'on permit par tout l'habitation paisible aux Moines, auec la celebration de leurs Offices, & que c'estoit cela principalement qu'il demandoit qu'on leur octroyast, & qu'eux à l'eschange les laisseroyent en paix. Il fut facile au Ministre de lui respondre sur cela: mais il lui adiousta, qu'il s'esmerueilloit de lui qui estoit natif de la Tour, qui auoit vn frere Gentil homme du lieu, & duquel les sujets estoyent presque tous de la Religion, lesquels estans maintenus en paix, leur maison en valoit mieux: & que toutesfois il print tãt de soin pour les troubler, que quatre Prieurs de Luserne passés, lesquels lui Ministre auoit tous cognus, n'auoyẽt pas procuré entre tous, en toute leur vie, tant de fascheries à ceux de la Religiõ cõme lui seul, en ce peu d'annees qu'il auoit eu ce tiltre. A quoi il respondit, qu'il ne lui faisoit ni desplaisir, ni deshonneur de lui reprocher cela, qu'on n'attendit point de lui autrement, quant au faict de la Religion, combien que quant aux affaires simplement politiques, il aideroit à ceux de la Religion en ce qu'il pourroit.

Or le Sieur Resan Prefect ayant enuoyé les susdites justifications au Sieur Grand Chancelier, les Deputez des Valees retournerent à Thurin pour solliciter l'expedition de leur requeste, & alors ledit Chancelier leur dit, que le Duc leur vouloit parler. Parquoi s'estans allés presenter à lui le huictiesme de Septembre, il leur dit, *Qu'il les auoit fait demander pour leur dire, qu'ainsi comme il s'asseuroit de leur fidelité, qu'aussi il les asseuroit de sa protection, & de les vouloir maintenir sans innouation en tout ce que ses Serenissimes predecesseurs leur auoyent octroyé de liberté pour leur Religion: & pource qu'on lui auoit rapporté qu'ils auoyent outrepassé en certaines particularitez, pour s'en eſclaircir tant mieux il vouloit enuoyer quelqu'vn de ses Ministres sur les lieux pour recognoistre le tout deuement.* Puis leur ayant proposé quelques vns des articles qu'on lui auoit rapportés, qui esto-

yent ceux là meſmes qu'on auoit diſputé deuant le Sieur Preſect Reſan, il leur adjouſta, *Que quant à ceux qui auoyent touſiours perſiſté en leur Religion, il vouloit qu'on les laiſſaſt viure ſelon icelle ſans les troubler, mais qu'il y en auoit quelques vns qui auoyent promis d'aller à la Meſſe, & ne le faiſoyent pas, que tels ne ſeroyent pas ſupportés, & qu'ils rapportaſſent tout cela à leurs gens.* M. Iaques Gilles l'vn des Deputez pour les juſtifier dit à S. A. *Qu'on leur auoit fait faire telles promeſſes par force, c'eſt pourquoi ils ne les pouuoyent obſeruer en bonne conſcience,* & le Duc reſpondit, *Que ſon intention n'eſtoit point qu'aucun fut violenté à changer de Religion, & qu'il feroit chaſtier ceux qu'il ſauroit auoir vſé de contrainte, mais qu'auſſi il ne vouloit point qu'on ſe mocquaſt des promeſſes volontaires ſans les obſeruer, & qu'il feroit prendre des informations de ceux qu'on diſoit auoir vſé de violence pour faire changer de Religion, & que ces choſes eſtans eſclaircies, ils retournaſſent à lui pour auoir l'expedition de leurs requeſtes,* & donna charge expreſſe audit M. Gilles d'en faire ledit rapport.

Peu apres le Sieur Collateral Sillan fut enuoyé aux Valees pour la viſite indiquée par S. A. & fit le voyage par les trois Valees, s'informant par le menu des lieux, & des affaires, ayant touſiours à ſon coſté le Prieur de Luſerne qui par tout où il en trouuoit la moindre apparence, taſchoit de perſuader à ce Seigneur delegué qu'on auoit outrepaſſé ou vſurpé, encores qu'en effect n'y euſt eu aucune innouation ne tranſgreſſion, comme pour exemple paſſants par le Prieuré de S. Iean le 19. d'Octobre, & pres du Cimetiere des Reformez de S. Iean, le Prieur dit au Sieur Sillan, Monſieur voici vn Cimetiere des Catholiques que ceux de la Religion ont occupé, à quoi le Miniſtre Gilles qui eſtoit en la compagnie, lui dit, il y a plus de quatre cẽts annees que le peuple de S. Iean eſt de la Religion: ie vous prie de nous dire où eſtoit leur Cimetiere auant cette pretendue occupation. & ſi vous ne pouuez trouuer qu'ils ayẽt iamais enſeueli leurs morts ailleurs qu'ici, ſachez qu'il n'y a nulle vſurpation, mais vn vſage continué de generation en generation ſans contradiction aucune iuſques à maintenant, & qu'on en eſt en legitime poſſeſſion, à cela n'y eut aucune replique: il en aduint de meſme en pluſieurs autres particularitez,

tez, où les accusations faites en presence de ceux qui auoyent cognoissance des affaires estoyent aussi facilement refutees, comme elles estoyent auancees sans raison ni fondement: mais de ce qu'on n'auoit pas honte d'auancer en presence des accusations tant iniustes & sans raison, on consideroit ce que telles gens vrayssemblablement proposoyent és lieux où nul ne pouuoit respondre pour les accusez.

Or le Sieur Sillan ayant fait son tour par les Valees, & s'en estant desparti amiablement, sans auoir donné aucun signe, ni ombrage de mescontentement: peu apres le Prefect Resan, ayant fait demander en son logis, à Luserne, vn iour de foire M. Laurens Chialue honneste ieune homme de Dronier, le print prisonnier, sous pretexte qu'il s'estoit declaré de la Religion, ayant pour cela quitté Dronier: mais les Sieurs Iean Vincent, & Iean Baptiste Goz habitans à la Tour, Oncles maternels du prisonnier ntendans cette detention, eurent moyen de l'en retirer incontinēt moyennāt les pleiges qu'ils presenterent, ce que puis apres ils accorderent à vne assez grosse somme d'argent, qu'ils payerent: combien que plusieurs grinçans les dents pour telles procedures, eussent voulu procurer la desliurance du prisonnier par autre moyen: considerant par cet acte, & quelques autres semblables qu'il y auoit en plusieurs de ceux qui manioyent les affaires vne tres grande animosité contre ceux de la Religion, combien que S. A. declaroit touſiours que telle n'estoit pas son intention.

Or apres que lesdits freres Goz eurent cherement rançonné leur Nepueu on s'attacha contre eux mesmes, pour les faire sortir de la Tour, où estoient leurs maisons & habitations ordinaires depuis quatorze ans; ils auoyent tous deux estudié est des celebres Vniuersitez, & paruenus l'aisné au doctorat de Medecine, & deuenu des plus renommez du pays, & le secōd au doctorat des Loix. Des estudes estans reuenus à Dronier leur patrie, ils y estoyēt sans contredit des premiers de la ville, & de l'Eglise qui s'y resueilla l'an 1615. & tellemēt les principaux appuis d'icelle entre les hōmes, que les aduersaires qui la vouloyent dissiper iugerent pour ce faire estre expedient de la priuer de ces deux colōnes, & de trois autres hōmes honnorables

lesquels S. A. (importunée de les faire sortir de là) comme les traittant honnorablement, enuoya habiter en la Valee de Luserne, & se logerent à la Tour, où ils continuerent depuis l'annee 1619. iusques à cette ci, auec vn deportement tant modeste honorable & vtile, qu'on ne pouuoit comprendre qu'aucun ni d'vne ni d'autre Religion eust occasion de faire plainte d'eux ni de leurs familles, & vn chascun scauoit qu'elle assistance ledit Medecin auoit faite à toute la Valee de Luserne, & aux enuirons durant la peste, toutesfois les Moines, & quelques autres de leur farine, qui ne voyoient volontiers deuant leurs yeux des personnes tant affectionnees au pur seruice de Dieu, firent tant que le Duc enuoya demander le susdit Medecin, & lui presenta pour tous deux les freres des honorables conditiõs (selon le monde) s'ils vouloyent aller habiter à Thurin, ou en quelqu'autre bõne ville de ses Estats, mais le Medecin respõdit que lui & son frere estoyent deliberés moyennant la grace de Dieu de viure & mourir en la profession de la Religion qu'ils tenoyent, & pource ne pouuoyent aller habiter en lieu où telle profession n'estoit permise, & le Duc lui dit qu'il ne le vouloit pas contraindre à changer de Religion contre leur gré, mais d'autant que leur demeure à la Tour n'estoit pas agreable à quelques vns ils lui feroyent plaisir de changer de demeure pour quelque temps, afin qu'il fust deliuré de l'importunité de telles gens, leur offrant au reste toute faueur necessaire, c'est pourquoy ces deux freres, ayants obtenu des tesmoignages authentiques, & autant honorables qu'ils les eussent seu desirer des Gentils hommes, Iusticiers, & de toutes conditions de personnes du Val Luserne, d'vne & d'autre Religion, ils se retirerent en la Valee de Perouse, au grand regret de la plus part de ceux du Val Luserne & se logerent en la Communauté de Pinache, à deux lieües & demi de la Tour, où ils ont continué iusques à present en la mesme profession & deportement honorable, combien que les plus grands leur ayent depuis fait dire qu'ils pouuoyent librement retourner habiter à la Tour.

Les Eglises des Valees continuoyent cependant en leurs supplications pour obtenir la confirmation de leurs Concessions & Vsa-

& Vſages, ainſi que leur auoit eſté promis, & non ſeulement tout le reſte de l'an 1632 mais auſſi par quelques mois de l'an 1633. & par interualles eſtans touſiours renuoyez de temps à autre auec belles paroles, & iuſques à ce que le Duc leur fit entendre, qu'il vouloit auant que reſpondre à leur requeſte, enuoyer encores vn de ſes principaux Miniſtres aux Valees pour s'eſclaircir de quelques particularitez qu'on lui auoit propoſees nouuellement, & ce Delegué fut le Sieur Chriſtofle Fauzon Referendaire, ou ſoit Maiſtre des Requeſtes, qui arriua en la Valee de Luſerne le 5. du mois de May 1633. & enuoya aduertir toutes les Communautez des trois Valees de lui enuoyer des Deputez pour entendre ce qu'il auoit à leur dire de la part de S. A. & fut l'aſſemblee à la Tour le 9. de May, où ledit Sieur Fauzon fit vn diſcours qui verifia ce que les Reformez auoyent deſia entendu, aſçauoir que durant les quatre iours que ledit Seigneur auoit ſeiourné à Luſerne attendant la tenuë de l'aſſemblee, le Prieur de Luſerne, les Moines, & quelques autres leurs paſſionnez partiſans n'auoyent ceſſé de lui battre les oreilles de nouuelles & friuoles accuſations: entre les autres, on lui auoit dit que l'habitation de ceux de la Religion dans Luſerne eſtoit choſe nouuelle & qu'il y auoit des hommes viuans qui ſe ſouuenoyent du temps qu'ils auoyent commencé à y habiter, ſur quoi on le pria d'obliger ceux là à preſenter tels pretendus teſmoins, eſtant facile à verifier par les plus vieux Papiſtes qui ſe pourroyent trouuer eſtre natifs à Luſerne, que iamais ils n'auoyent veu le commencement de l'habitation, ni de la profeſſion de la Religion, des familles principales qu'on nommeroit. Apres dit, Que les Reformez s'eſtoyent emancipez à contracter & acquerir des poſſeſſions des Catholiques Romains, & que c'eſtoit choſe nouuelle: & on prouua incontinent par vn grand nombre d'Inſtrumens receus d'ancienneté & de temps en temps par Notaires, & par Iuges profeſſans la Religion Romaine, que ceux de la Religion ont touſiours eu liberté de contracter de toutes ſortes de biens auec ceux de l'Egliſe Romaine, autant pour achepter que pour vendre: on en fit de meſmes de quelques autres points qu'on lui auoit propoſez ſous titre de nouueau-

té. Et pource qu'il preſſoit le plus ſur cette perſuaſion que leſdits contrariants lui auoyent imprimee, que l'habitation de ceux de la Religion à Luſerne, Bubiane, Campillon, Fenil, & quelques autres lieux, eſtoit hors des limites & Conceſſions: on prouua qu'ils ſont comprins dans les limites ottroyees à ceux de la Religion pour habitation, en termes generaux és Conceſſions de l'an 1561. en ces paroles. *Sera permis à tous ceux des Villes & Villages deſdites Valees, qui de preſent ſont fugitifs, & perſiſtans en ladite Religion, nonobſtant quelconque promeſſe ou abiuration faite auant cette guerre contre leurdite Religion de ſe repatrier auec leurs familles & viure ſelon icelle, allans & venans és preſches & aſſemblées, qui par leurs Miniſtres ſe feront és lieux ſus ſpecifiez*, & peu apres, *Et pource que pluſieurs desdites villes & villages habitent hors les limites de la predication, ayants beſoin d'eſtre viſitez, ou d'autres choſes ſelon leurdite Religion, ſera permis à leurs Miniſtres qui habiteront dans les limites, ſans preiudice d'iceux, les viſiter & aider deuëment des Miniſteres qui leur ſeront neceſſaires, moyennant qu'ils ne facent predications ni aſſemblees ſuſpectes.* Et fut remonſtré qu'en la Valee de Luſerne ſpecialement, tout cela ne regardoit qu'à ceux de Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil: car ceux des autres lieux de ladite Valee n'auoyent pas quitté leurs maiſons pour la guerre, ni autres perſecutions, & n'auoyent beſoin de permiſſion de repatrier. Car s'ils en ſortoyent vn jour, en quelques lieux, à cauſe des courſes de l'armee, le lendemain ou ce jour là meſme, l'armee ayant reculé, ils y retournoyent habiter. Mais ceux de Bubiane, Campillon, Fenil, & bourg de Luſerne, pour eſtre trop bas au deſſous de l'armee, auoyent du tout quitté leurs maiſons, s'eſtans retirés auec leurs freres deçà la riuiere, & ne retournerent habiter en leurs maiſons, juſqu'à ce que Monſeigneur de Raconis Couſin du Duc, & en vertu deſdites Conceſſions les y remit, ſelon les roolles qu'on lui en donna de lieu en lieu, eſquels roolles eſtoyent nommés les Medecins, Notaires, Maiſtres d'Eſcole, & grand nombre d'autres domiciliés, & remis par ledit Seigneur eſdits lieux de Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil, & leſquels Medecins, Notaires, Maiſtres d'Eſcole, & autres, ont librement & publiquement, deuant, & apres ladite guer-

te guerre continué à y exercer leurs offices & vacations ſans contredit, & eſt notoire que les Miniſtres de l'Euangile habitans deçà la riuiere, ou à Rora, ſont allez librement & publiquement ſuiuant leſdites Conceſſions eſdits lieux de Luſerne, Bubiane, Campillon & Fenil, pour y aſſiſter de leur Miniſtere ceux de leur Religion, conformement audit article des Conceſſions ſuſdites, ce qu'aucun (qu'on ſache) n'a iamais mis en doute, ni taſché d'empeſcher iuſques à la nouuelle venue de certains Moines eſtrangers & du tout ignorans des affaires, qui par leurs tumultuaires crieries, & non moins paſſionnees qu'ignorantes accuſations ſe ſont efforcez de les y troubler.

Ledit Sieur Delegué fit auſſi mention des maiſtres d'Eſcoles de la Religion, (comme ſi c'euſt eſté vne nouueauté de s'en ſeruir,) mais on ne fut gueres en peine pour prouuer que de toute ancienneté & ſans interruption ni contradiction toutes les Egliſes des Valees auoyent touſiours eu & employé des maiſtres d'Eſchole de la Religion, autant qu'auoit eſté beſoin, & qu'on eſtoit aſſeuré que S. A. n'auoit aucune intention de les troubler en cela, ni en autres leurs libertez & vſages, leur ayant touſiours declaré benignement qu'elle ne les y vouloit innouer en aucune ſorte. Et ſur ce que ledit Sieur Delegué dit, qu'on auroit deſormais meilleur matché des maiſtres d'Eſcole, pource que S. A. en pourueoiroit des doctes à ſes deſpens, & qu'on employeroit à cet office des Peres doctes & modeſtes, Et quoi, (dit vn bon vieux perſonnage, Ancien & Deputé de l'Egliſe de Bobi,) voudroit on nous faire enuoyer nos enfans à l'Eſcole des Moines? i'aymeroy mieux voir bruſler les miens ſur vn tas de bois, que de les voir à l'Eſcole de telles gens. Ce bon vieillard qui auoit veu les temps paſſez, & s'eſmerueilloit de tant de nouueautez qu'on alloit recerchant contre les libertez anciennes, ne ſe retint pas ſans en dire librement ſon aduis, c'eſt Pierre Pauarin.

Les ſuſdits aduerſaires & contrediſans taſcherent auſſi de ſe ſeruir de l'authorité de ce Seigneur, pour oſter aux Reformez de S. Iean vne cloche, de laquelle ils s'eſtoyent d'ancienneté ſeruis publiquement ſans aucune contradiction, & en ef-

feit il en fit quelque instance: mais ceux de S. Iean n'auoyent garde de se desaisir d'vne chose qui leur appartenoit legitimement & qui leur estoit necessaire à diuers vsages, pour complaire à leurs aduersaires qui sans celle là en auoyent plus que assez d'autres, & aussi on s'asseuroit que ce n'estoit pas l'intention de S. A bien informee qu'on les troublast pour telles importunitez aduersaires, & en effect on se plaignit viuement à ce Seigneur de tant de fascheries que leurs aduersaires leur suscitoyent, qui cependant laissoyent en paix les malviuans, permettoyent aux charlatans & enchanteurs d'aller librement de place en place exerçans leurs illicites actions, & aux Iuifs blasphemateurs contre nostre Sauueur & le nom Chrestien estoyent permises les publiques Synagogues és meilleures villes, les Agareniens où Sarrasins aller desrobant de lieu en lieu auec impunité, cependant qu'on faisoit tout ce qu'on pouuoit pour extirper la Religion Reformee, & ceux qui en font profession, qui ne s'estudient sinon à viure sainctement en la crainte de Dieu & en paix auec les hommes selon la parole de Dieu, on se plaignit specialement des Moines residans au Perier de Val S. Martin, qui contre les anciennes libertez alloyét troublant les circonuoisins de la Religion, faisans empriſonner par le Magistrat de ladite Valee passionnez pour les Moines, ceux qui ne se vouloyent soumettre à faire a leur appetit, & les faisans retenir pour pretensions indeuës, ou pour des choses de nulle consideration, pour les faire promettre d'aller à la Messe, n'y ayant si petite faute qui ne fut renduë tref difficile à accorder sans ceste condition, ni faute si grande, & enorme qui ne fut trouuee de facile pardon moyennant ceste condition. On remonstra combien telles iniustices estoyent cuisantes, & telles qu'on ne les pourroit longuement supporter: on se plaignit aussi viuement de ce que contre le perpetuel vsage, & expresses Concessions, on refusoit d'admettre des Notaires de la Religion, & qu'on faisoit mesme difficulté de laisser exercer le Notariat à M. Estienne Mondon vieux Notaire de Bobi, seul resté de la peste en cet office, & de ceux aussi qui procuroyent de faire esloigner les Sieurs Goz sans nulle cause, sinon pour haine de la Religion, on pria ledit Seigneur qui

auoit peu cognoiſtre combien à tort on les troubloit, taſchans d'empeſcher les effects des bonnes volontez, & promeſſes de S.A. en leur endroit de les vouloir fauoriſer en leurs juſtes raiſons contre les iniuſtes rapports & accuſations de leurs contrediſans.

Ledit Seigneur leur promit de faire en tout bon office, & de les aduertir bien toſt de ce qui ſeroit de beſoin qu'ils fiſſent pour l'entier accommodement de leurs affaires, toutefois ſans auoir donné autre aduertiſſement il retourna quelques iours apres, & apres autres diſcours ledit Seigneur demanda qu'on lui donnaſt par eſcrit les preuues du droict qu'on auoit de cõmencer à faire tel & tel exercice en tel & tel lieu, & autres choſes ſemblables, de laquelle demande on s'eſmerueilla grãdement, & à bon droit, comme toute perſonne prudente, & non paſſionnee peut comprendre, toutefois par obeïſſance, on lui preſenta vn eſcrit de telle ſubſtance,

Encores que les hommes de la Religion des Valees de Luſerne, Perouſe, & ſainct Martin, &c. eſtiment auoir ſuffiſammẽt reſpondu au Treſ-illuſtre Seigneur Referendaire Fauzon, ſur les demandes par lui à eux faites, neantmoins puis qu'il leur demande plus claire reſponſe, ils la font telle, Que quand ils ſont entrés en ce monde, ils ont trouué l'exercice de leur Religion, où il eſt fait maintenant, & encores qu'en quelques lieux on aye faict quelque reparation d'edifices pour y pouuoir plus commodément ſeruir à Dieu, cela ne peut eſtre appelé nouueauté au ſens qu'on le voudroit prendre, & ne ſont point ſortis des termes permis par S. A. d'ancienneté, & n'ont jamais veu, ni ſçeu autres limites, ayans paiſiblement continué leurs exercices de Religion, où, & comme ils les font maintenant depuis leur naiſſance, par ſi longue ſuite d'annees, ſans interruption ni contradiction. Et ne peuuent aſſez s'eſmerueiller, que tant de credit ſoit donné à certains ennemis mortels de leur Religion, qui voudroyent les reduire à plus miſerable condition, que n'eſt celle des Chreſtiens viuans ſous la domination des Turcs, & autres Infideles, qui leur permettent d'auoir des lieux propres pour l'exercice public de leur Religion. Et ne croiront jamais que l'intention de S.A. Sereniſſime ſoit que

on leur recerche telles nouueautez non encores jamais ouyes jusqu'à present, & qu'au lieu des consolations & protections que Sadite Altesse leur a tant benignement promises, leur soyent procurees telles nouueautez pour troubler leur repos à l'appetit de ceux qui monstrent ne cercher que leur desolation. Et quant à la cloche de S. Iean, ils s'esmerueilloyent de ceux qui ont osé rapporter à S. A. que c'est vne nouueauté, si on ne sçauoit par longue experience quel est leur mestier. Et s'asseurent que quand S. A. sera bien informee de la verité, elle ne permettra pas qu'ils soyent troublés en ceste façon, & pourtãt prient le susdit Sieur Referendaire d'auoir en recommãdation leurs raisons cõtre les calomnieuses importunitez de leurs aduersaires. Et à tant lui baisent humblement les mains. En la Valee de Luserne le 29. de Iuin 1633.

On ne receut point de repartie à ceste escrite, & ledit Sieur Delegué s'en retourna à Thurin, & les affaires demeurerent en leur estat, combien que les Moines ne laissassent passer aucune occasion, ou simple apparence sans verité, sans aller crier que les agneaux leur auoyent troublé l'eau, il seroit trop long d'en reciter toutes les particularitez, il suffira d'vne ou deux pour exemple. Il aduint donc, que les Moines du Conuent de la Tour (apres que ceux de la Religion eurent quitté leur ancien Cimetiere, qui enuironnoit vne partie de leur Eglise parochiale) se mirent à cauer vn fosse large, contre les murailles de ladite Eglise, où estoit ledit Cimetiere, & comme ils trouuoyent des ossemens, & testes de morts de ceux de la Religion, eux & leurs escholiers les jettoyent çà & là par mespris, & prenoyent ces testes de morts, & les rouloyent d'vn lieu à l'autre en presence de ceux de la Religion, peut estre pour les esmouuoir à quelque excez, toutesfois ceux qui le virent, les reprindrent seulement d'vn tel acte: mais quelques femmes de la Religion, quand les Moines se furent retirés, allerent recueillir ces ossemens, les remirẽt en vn coin dudit fosse, & les couurirent de terre. Dequoi les Moines allerent faire des crieries à Thurin, & eussent volontiers esmeu pour cela quelque grand trouble: mais à la recerche qu'on en fit, les gens equitables en donnerent à bon droit le tort aux Moines, les-

leſquels vn autre jour ſortans de leur Conuent, s'en allerent droit ſur la place de la Tour dire à quelques vns de la Religion qui s'y eſbatoyent, que leurs Miniſtres eſtoyent des abuſeurs, &c. à quoi ceux-là reſpondirent conuenablemẽt, mais vn autre Moine ſuruenant dit à ſes confreres, pourquoi deuiſez-vous auec ces pourceaux? alors vn des iniuriés ſe mit en colere, mais ſes compagnons le retindrent, & toutesfois les Moines eſtans allés criailler qu'on les auoit voulu battre, les paſſionnés partiſans des Moines euſſent voulu criminaliſer ceux qui auec raiſon s'oppoſoyent aux injures atroces & inſolences des Moines, auſquels ils euſſent voulu que tout fuſt permis, & aux autres rien, faiſans cognoiſtre cõbien juſtement ſont ceux qui n'ayans point de Moines entr'eux, n'en veulẽt point à quelque prix que ce ſoit, pour n'eſtre journellement expoſés à ſouffrir comme les autres parmi leſquels ils habitent.

Ceſte ſorte de gens monſtra auſſi en ces temps, ſes dents de Lyon contre les fideles de la Religion habitans à Prauillelm, & quartiers conjoints, car la Moinerie du Conuent de Païſane, jointe à l'authorité de l'Eueſque de Saluces, importuna tant qu'vn Edict ſortit ſous le 23. de Septembre 1633. par lequel leur eſtoit enjoint d'abjurer leur Religion és mains de l'Eueſque de Saluces, & en porter certificat dans deux mois alors ſuiuants, & moyennant ce leur eſtoit promis pardon & remiſſion de toutes les peines qu'ils pourroyent auoir encouruës, voire juſqu'à celle de mort inclufiuement: mais ne le faiſant leur eſtoit enjoint de vendre tous leurs biens, & ſe retirer ailleurs dans le meſme terme, ſous peine de la vie, & de la confiſcation de tous leurs biens.

Ces bõnes gens ſe trouuerent fort eſtonnés à la publication d'vn tel mandement, car ils eſtoyent reduits par la peſte à petit nombre, en comparaiſon de ce qu'ils eſtoyent autresfois, & lors qu'en ſemblables occaſions leur multitude les rendoit cõſiderables à leurs voiſins: ils eurent donc recours à quelques Seigneurs du pays de grand credit, & qui autresfois les auoyẽt fauoriſés, les ſupplians d'interceder pour eux: mais ils reſpondirent ne pouuoir à cauſe des reproches des Eccleſiaſtiques. Les Reformés du Val Luſerne, comme leurs plus voiſins de

mesme profession, intercederent & solliciterent aussi instamment pour eux, mais ils ne peurent rien obtenir, c'est pourquoi ne pouuans mieux, ils les allerent consoler, encourager, & leur promettre toute legitime assistance possible & fraternelle, dequoi ils auoyent fort besoin, se trouuans surprins par la briefueté du terme au commencement de l'hyuer, ayans employé la pluspart des deux mois à recourir, esperans de se mettre en repos par ce moyen, comme autrefois : Outre ce, le terme approchant, l'Euesque de Saluces (grand harangueur) vint à Païsane (de la Communauté de laquelle Prauille lm, Biolets, & Bictoné, tous peuplés de gens de la Religion, font vne partie) & faisant demander les principaux de ces bonnes gens, les caressoit, embrassoit, flattoit par douces paroles, & promesses. Ceux de la suite de ceſt Euesque, amenés expressément, & qui se disoyent amis des persecutés, y faisoyent aussi tout leur possible: comme aussi les principaux Papistes de Païtane, qui par ce deschassement voyoyent le desmembrement de leur Communauté: tellement qu'ils auoyent de la peine à surmonter tant de tentations à droite & à gauche: toutefois Dieu leur fit la grace de se resoudre quasi tous, à quitter tout, & se retirer ailleurs, car ils n'auoyent peu vendre leurs maisons, & biens, parquoi ils arracherent comme du feu, & transporterent auec eux, ce qu'ils peurent de leurs meubles, prouisions, & bestail, & se retirerent vers leurs freres en la Valee de Luserne, ou à grand' peine, en telle saison, ils pouuoyent arriuer en vn jour auec leurs mesnages, & charriages: En quoi ils continuerent dés le mois de Nouembre, jusqu'à mi Decembre, ou enuiron. Et ceux qui se hasterent des premiers, firent le mieux car les derniers eurent la saison plus contraire : & quelques vns furent retenus prisonniers sous pretexte qu'ils n'estoyent pas partis dans le terme ottroyé par l'Edit: & outre ce ayans à passer par les grandes Cõmunautez Papistes de Barges, & Bagnols, il y auoit des brigandeaux qui desualisoyent ceux qui s'y laissoyent surprendre à la nuict, ou qui n'alloyent en grosse compagnie (combien que le general de ces Communes les laissast passer librement) mais quant aux personnes, tous arriuerent finalement en bonne santé, & se logerent où ils peurent le mieux parmi les Egli-

ses

ſes du Val Luſerne, loüans Dieu de ce qu'ayans abandonné des commoditez temporelles, ils auoyent trouué d'autant plus à commodité du pain ſpirituel.

Or auſſi toſt que ces bonnes gens eurent abbandonné leurs maiſons les Moines du Conuent de Païſane, pour oſter toute eſperance & cõmodité aux exilés d'y retourner, allerent y mettre le feu de leurs mains propres de bourgade en bourgade, & ont mis en cendre grande quantité de maiſons, & de biens, & les poſſeſſions ont eſté abbandonnees comme au commun. Les exilés n'en ayans peu auoir autre choſe, ſauf quelques meubles reſtés, & allés cercher à la deſrobee & auec hazard. Et meſmes quelque temps apres furent ſurpris deux d'iceux, aſſauoir Daniel Peillon, & Iean Iulian qui n'eſtoyent allés qu'à Barges, à la foire, pour exiger quelque argent qui leur eſtoit deu. Car eſtãs recognus par les ſoldats de la garniſon de Reuel, ils y furent menés priſonniers, & detenus quelque temps, durant lequel Iean Iulian qui eſtoit fils de famille, moyennant grande ſolicitation, & bonne rançon fut deliuré, & retourna à ſes Pere & Mere au Val Luſerne. Mais on ne peut obtenir la deliurance de Peillon, & fut conduit & detenu aſſez long temps aux priſons du Senat à Thurin, durant lequel on continua de ſupplier pour lui: mais on ne peut obtenir ſa deliurance: & fut finalement enuoyé aux galeres, où il eſt mort, Dieu lui ayant fait la grace de reſiſter à toutes les tentations qui lui furent preſentees, pour lui faire renoncer à ſa Religion, lui promettans moyennant cela de le deliurer, & faire rentrer paiſiblement en la jouyſſance de ſa maiſon, & biens: mais il leur reſpondit, *Que Dieu lui auoit fait la grace de cognoiſtre ſa verité, & d'y perſeuerer juſqu'à ſon aage declinant à la vieilleſſe, & qu'il eſtoit deliberé d'y perſeuerer iuſqu'à la mort.* Tous ceux qui le cognoiſſoyent, & les Papiſtes auſſi lui rendoyent teſmoignage d'eſtre fort homme de bien, & paiſible, regrettans ſon affliction.

On le condamna à la galere pour dix ans, dequoi lui eſtant aduerti, en fit eſcrire vne lettre aux Egliſes du Val Luſerne, leſquelles enuoyerent incontinent à Thurin pour y cercher quelque remede, mais on ne le peut trouuer. Et l'vn des Senateurs eſtant ſupplié d'auoir eſgard à ceſt homme de bien,

paiſible, deſia auãçé en aage, & enſemble valetudinaire: il reſpondit aux requerans, *Vous dites qu'il eſt condamné aux galeres pour dix ans, & qu'eſt-cela pour vn heretique?* & auec cela les renuoya. Les Egliſes du Val Luſerne l'ont depuis enuoyé à diuerſes fois viſiter aux galeres par hommes exprés pour le conſoler, lui porter des aumoſnes, & voir ſi on pourroit en quelque ſorte obtenir ſa deliurance, dequoi les Surintendans des galeres donnoyent eſperance, & les meſſagers le trouuoyent touſiours conſtant, & bien reſolu en la Religion. Mais y ayant trois grandes journees du Val Luſerne, à Ville franche de Nice, où les galeres eſtoyent, eſtans les grands troubles ſuruenus en Piedmont, tels qu'on n'y pouuoit aller ſans grand danger, on n'a peu continuër à y pouruoir, & cependant on a eu nouuelles qu'il y eſt mort: comme auſſi ont teſmoigné ceux qui ont charge expreſſe d'en faire la recerche auſſi toſt qu'on y a peu enuoyer ſeurement.

CHAP. LXI.

Le Prieur de Luſerne, & les principaux Moines reſidens és Valees compoſent, & publient des Liures calomnieux contre les Reformés. Refutations deſdits Liures.

NOvs auons indiqué cy deuant par occaſion, & dés le ſecond Chapitre de ce Liure, qu'en l'annee 1632. le Sieur Marc Aurele Rorenc Prieur de Luſerne auoit faict imprimer vn liure farci de calomnies cõtre la Religion & la vie des Reformés & ſpecialement des habitans és Valees de Piedmont, & cela pour empeſcher l'effect des promeſſes que leur Sereniſſime Prince Victorio Amedeo continuoit de leur faire de ſa benigne protection, & de leur vouloir confermer, & obſeruer toutes les Conceſſions & libertez que ſes Sereniſſimes Predeceſſeurs Ducs de Sauoye, & Princes de Piedmont leur auoyent ottroyees auparauant: & auſdites calomnies ledit Prieur adjouſta vn amas qu'il auoit recueilli des Edicts qui auoyent autrefois eſté obtenus par ſurpriſe-

priſe & ſiniſtres informations des aduerſaires contre leſdits Reformés, combien que leurs Sereniſſimes Princes apres eſtans mieux informés des affaires, euſſent par leurs poſterieures Conceſſions declaré vouloir que leurs ſujets de la Religiõ jouyſſent de leurs libertez anciennes, & accouſtumees nonobſtant tous Edicts à ce contraires, & où ledit Prieur auoit eſté comme contraint de propoſer quelque choſe deſdites Conceſſions & libertez, il n'en propoſa que quelques pieces deſcouſuës, & deſmembrees, pour les repreſenter moins fauotables, & auoit tant plus de pretexte pour les calomnier à l'aduenir.

Nous dirons maintenant que ledit liure ayant eſté veu par les Reformés és Valees, on donna charge au Sieur Valere Gros Paſteur de l'Egliſe du Villar d'y reſpondre : mais cependant eſtans venus és Valees les Sieurs Commiſſaires, deſquels a eſté parlé ci deuant, & ayans ouy les plaintes qu'on faiſoit des ſuſdites calomnies, & reſolution de les refuter : ils exhorterent à laiſſer pluſtoſt eſuanouïr (comme il faiſoit de ſoy-meſme, diſoyent-ils) ledit liure du Prieur, aſſeurans que d'icelui on ne receuroit aucun prejudice, d'autant que les Superieurs qui auoyent des meilleures informations des Reformés que n'eſtoyent les contenuës audit liure, n'auroyent point d'eſgard à ce qu'il y propoſoit, pour les en fauoriſer moins : C'eſt pourquoi ſuiuant ledit aduis on ne publia point la refutation compoſee : mais le Prieur deſireux de ſçauoir ce qu'on auoit projetté de lui reſpondre, fit tant qu'il recouura vn fueillet où eſtoit contenuë la minute de ce qu'on reſpondoit à la calomnie du Prieur touchant l'obeyſſance deuë aux legitimes Superieurs : où ſe voyant pinçé par vn grand nombre de ſolides preuues contraires, & oppoſees à ſes indeuës accuſations, il demanda incontinent ſecours au Moine Theodore Beluedere Prefect des Moines, puis ſe mirent tous deux à combattre auec grande animoſité (mais ſans ſolidité) contre ce feu volant, par leurs liures imprimés qu'ils intitulerent *Lettres Apologetiques*, publiées l'annee 1634. qui furent pareillement jugés pleins de teſmoignages de peu de ſcience, ou de peu de conſcience: Et pource que leurs Autheurs en ſemerent incontinent tant

de copies qu'il leur fut possible, mesme entre ceux de la Religion : & que l'Apologetique du Prieur estoit parsemee de railleries, & moqueries de ce qu'on n'auoit respondu à son Liure, *Breue narration*, attribuãr cela à crainte du cribie, prenãt occasiõ de cõtinuer en ses calõnieuses accusatiõs, cõme faisoit aussi sõ adiutent Beluedere, on jugea neccessaire de leur respõdre, & & en fut donnee la charge au Ministre Gilles, qui en son liure intitulé *Considerations sur les lettres Apologetiques des Sieurs Marc Aurele Rorenc Prieur de Luserne, & Theodore Beluedere Prefect des Moines*, demonstra les causes pourquoi on n'auoit par publié la Response au susdit Liure, qui n'estoit nullement la crainte de ses cribles, & qu'il ne deuoit pas pour son honneur en desirer la publication: en apres refuta vne par vne toutes les accusations, & calomnies contenues ausdits Liures, tant *contre la Religion, que contre la vie, & actions des Reformés, tant des Valees que de France, & autres pays*, prouuant tout son dire par l'Escriture Saincte, & Docteurs anciens de l'Eglise, & mesmes par plusieurs tesmoignages pris des liures des principaux Docteurs de l'Eglise Papale: & quant à la vie, & actions, par les tesmoignages des Historiens, & autres Autheurs presque tous Papistes, & d'entr'eux de quelques Cardinaux, Euesques, Moines, & autres, qui ont tesmoigné des Reformés entierement le contraire de ce que contiennent lesdits Liures du Prieur, & du Beluederois, lequel ayant veu ceste response, la porta incontinent à Thurin, & par concert auec des plus doctes de leur sorte, comme eux-mesmes ont tesmoigné, composa vne replique en langue Latine, qu'il intitula *TVRRIS CONTRA DAMASCVM*, (id est, *dit-il, Tutela Ecclesiæ Romanæ contra Calumniatarum incursiones obiecta considerationibus cujusdam Ministri P. Gillio subscripti, ædificata cum propugnaculis à Fr. Theod ro Beluederensi, &c* Liure aussi plein de calomnies, sans solidité, ni equité, auec des grandes absurditez, & manifestes contradictiõs qui paroissent dés le commencement, comme par exemple, en sa Preface adressee à S.A.R. il dit, que le Liure des Considerations du Ministre de la Tour, est de nulle force, & qu'en general ceux de la Religion sont des fuyards, qui n'osent paroistre, ne se souuenant plus de ce qu'il venoit d'escrire au frontispice

de

de son liure, qu'il auoit basti sa Tour, & bien fortifiee de bons remparts, pour defense de l'Eglise Romaine, contre les incursions des Caluinistes, & specialement pour l'opposer aux Cõsiderations du Ministre de la Tour. Car quel besoin de tant de remparts contre des fuyards, & pour defense contre vn liure foible? Les Lecteurs y remarquent plusieurs autres telles cõtradictions, & ensemble des grandes bresches qu'il a laissees parmi ses pretendus rempars, ayant laissé bien souuent bon nombre de pages du liure des Considerations, & en tel lieu jusqu'à 35. de suite sans respondre à tant de choses importantes que l'autheur lui auoit opposees, & proposees contre les erreurs qu'il auoit desia propolés en ses Apologetiques.

Or ce liure Monachal ainsi composé, & imprimé à Thurin l'annee 1636. fut presenté par deux des principaux Moines du Conuent de la Tour, au Ministre du lieu, le 13. de May de ladite annee, en presence de plusieurs principaux d'vne & d'autre Religion, lui disant qu'il trouueroit là la refutation de ses Considerations. Mais le Ministre l'ayant prins & ouuert, leur dit, qu'il recognoissoit en leur liure dés la premiere ouuerture des euidens mensonges, & enormes erreurs, comme il leur feroit bien tost voir par escrit en la response qu'il y alloit faire. *Non ferez, non ferez* (dirent les Moines,) *Car c'est vn liure concerté & composé à Thurin par les plus doctes, & qui sçauent bien leur leçon.* Vous le verrez bien tost, Dieu aidant, dit le Ministre: & en suite mit incontinent la main à la refutation promise, laquelle il distingua en trente & trois Chapitres, pour confuter distinctement, & par le menu tous les erreurs, & mensonges calomnieux que le liure aduersaire contenoit, commençant par celui qui se void en sa preface au Lecteur, où ayant mis en la page neufuiesme, *Que les heresies, sectes, & dissensions naissent de la S. Escriture*, il continuë en plusieurs pages suiuantes à proposer tout ce qu'il a peu ramasser pour abbaisser l'authorité de la S. Escriture, faire douter de sa certitude, & condamner les traductions d'icelle en langue vulgaire, & pour persuader que l'Eglise a plus d'authorité que la S. Escriture, cõme auoit aussi voulu faire le Prieur de Luserne en sa *Breue narratione, pag.* 35. & suiuantes. Erreurs que ledit Ministre refuta amplement,

prouuant le contraire par solides raisons, & tesmoins, comme il fit aussi de tout le reste contenu audit liure, auquel cependant il trouua cela de bon, que le Moine pour refuter les Considerations du Ministre, auoit dans icelui couché plusieurs notables pieces tirees d'icelles de mot à mot du liure du Ministre & en langue Italiene: lesquelles le Ministre n'auroit peu faire paruenir sans grand danger, où elles arriuerent encloses dans le liure du Moine, pour y demonstrer partie des abus de l'Eglise Romaine, & y seruir d'indice du contenu és autres parties du liure de ses Considerations.

Or le Ministre ayant acheué la refutation dudit liure *Turris contra Damascum*, il en fit voir le manuscrit aux aduersaires, attendant la commodité de l'impression: mais cependant le susdit Beluederois Prefect des Moines fit imprimer vn autre sien liure en Italien, qu'il intitula *Lucerna della Christiana Verita, per conoscer la vera Chiesa, & la falsa pretesa Riformata*: c'est à dire, *Lumiere de la Verité Chrestiēne, pour cognoistre la vraye Eglise, & la fausse pretēdue Reformee*. Et incōtinēt en fit distribuër par tout où il lui fut possible entre les siens, par le Piedmōr, & ailleurs, & aussi entre les Reformés des Valees, & quant & quāt en fit porter vn exemplaire au susdit Ministre Gilles, comme pour le conuier, ou le desfier à lui respondre, dequoi ayant aussi eu la charge, il y mit la main, & en composa son liure intitulé *Torre Euangelica*, Tour Euangelique, qu'il distingua en 48. Chapitres, suiuant & refutant pas à pas, & par ordre tout ce que le Moine proposoit de faux & erroné, tant en faueur de l'Eglise Papale, comme contre l'Eglise Reformee & sa Religion: tellement qu'au premier Chapitre sont demonstrees *les absurditez & erreurs que le Moine propose pour les pretendus motifs de la composition de son liure*. Au 2. est demonstré *quelle est la vraye Eglise espouse de Christ*. Au 3. *Que la Romaine n'est pure, ni Vniuerselle*. Au 4. *Que les louanges qui lui ont esté données anciennement ne lui appartiennent plus, estant descheuë de la pureté de la doctrine, des Ceremonies, & des mœurs*. Au 5. est proposé vn *Indice des manifestes contrarietez qui se voyent entre la doctrine Apostolique, & des dogmes de l'Eglise Papale*. Au 6. *Que*

les

les promeſſes faites en l'Eſcriture Saincte à l'Egliſe, appartiennent à la vraye Egliſe vniuerſelle, & non à la Romaine, qui n'eſt Vniuerſelle, ni Chef, ni Maiſtreſſe des autres. Au 7. *Touchant la duree de la vraye Egliſe, & qu'elle ne ſe trouue point en la Romaine, auec pluſieurs teſmoignages des plus grands entre les Papiſtes qui ont confeſſé le miſerable declin de leur Egliſe.* Au 8. *ſont produites autres preuues ſur le meſme ſubject.* Au 9. eſt refuté que le Moine eſcrit, *que l'Egliſe Romaine s'eſt amplifiee depuis la predication de Luther, principalement és Indes, & autres pays eſloignés*, & ſont produits des teſmoignages de pluſieurs autheurs Papiſtes qui cõfeſſent le contraire. Au 10. eſt prouué *que l'Egliſe Reformee eſt ancienne, & durable, contre ce que le Moine dit au contraire.* A l'onzieſme eſt prouué *que l'Egliſe Reformee a toutes les marques de la vraye Egliſe.* Et d'où vient ce que le Moine dit, qu'il ne les y ſçait voir. Au 12. ſont examinees les quatre marques de la vraye Egliſe, que François Panigarole Moine Eueſque propoſe en ſes liures, aſſauoir, *Vne, Saincte, Catholique, & Apoſtolique.* Et eſt prouué, *que ces quatre marques ſe trouuent toutes en l'Egliſe Reformee, & nullement en la Papale.* Es Chapitres 13. 14. & 15. ſont examinees les quinze marques propoſees par le Cardinal Bellarmin auec preuue *que d'icelles il n'y a que la 8. & à icelle iointe la 9. qui ſoyent marques propres à la ſeule vraye Egliſe:* c'eſt aſſauoir, *La ſainctetè de doctrine, efficace d'icelle, & ſainctetè de ſes autheurs. Et que ceſte marque ſe trouue en l'Egliſe Reformee, & non en la Romaine.* Au Chapitre 16. ſont examinees & refutees les marques des Ieſuites Poſnaniens Polonois. Es dix Chapitres ſuiuans ſont examinees les dix marques de nouuelle forge de ce Moine Beluederois. Aſſauoir, *Cælibat. 2. Louër Dieu ſept fois le iour. 3. Vendre tous ſes biens, & les diſtribuer aux poures. 4. Auoir Preſcheurs qui aillent nuds pieds, & ſans argent. 5. Faire vœux à Dieu, & les obſeruer. 6. Ieuſner en Careſme. 7. Viure en commun. 8. Vſer de pain ſans leuain en l'Euchariſtie. 9. Adorer Chriſt au Sacrement, & és Images. 10. Celebrer Meſſe tous les iours.* Leſquelles dix marques pretenduës y ſont demonſtrees ne contenir pour la pluſpart que la Moinerie, ou Egliſe des ſuperſtitieux, & non celle de Chriſt, & ſi quelqu'vne d'icelles ſe trouue en la vraye Egliſe, elle ne lui ſert pourtant de-

marque ſuffiſante pour la demonſtrer conuenablement, & diſcerner de toutes autres ſectes ſuſdites ſuffiſamment, & les abus de la Papauté és ſuſdites dix circonſtances y ſont amplement examinés & demonſtrés. Puis au 2e. Chapitre ſont examinees & refutees *l'Exhortation* & *Concluſion* que le Moine a couchees à la fin de la premiere partie de ſon liure.

En la ſeconde partie dudit liure, où le Moine a entreprins de combatre contre la Confeſſion de Foy des Egliſes Reformees de France, ſachant qu'elle eſt approuuee és Egliſes des Valees. Le Miniſtre refute en ſondit liure, tout ce que le Moine auoit eſcrit contre ladite Confeſſion, demonſtrant *que toute la doctrine contraire à icelle eſt erronee, & ladite Confeſſion toute Orthodoxe, & du tout pieuſe & Chreſtienne:* & au premier Chapitre de la ſeconde partie, ſont examinés & refutés les motifs du Moine. Au ſecond Chapitre eſt demonſtré *que la Confeſſion de Foy des Egliſes Reformees eſt neceſſaire, bien accordante, ancienne, & bien intitulee*, & eſt refuté ce que le Moine dit au contraire. Au troiſieſme eſt demonſtré *que les Egliſes Reformees n'approuuent aucune des hereſies que calomnieuſement le Moine leur impute.* Au quartieſme eſt verifié ce que la Confeſſion propoſe touchant *les Liures Canoniques & Apocryphes*. Au cinquieſme, *Que la doctrine touchant la Saincte Trinité propoſee en la Confeſſion de Foy eſt Orthodoxe*, contre les calomnies du Moine. Au ſixieſme eſt prouué comment on doit receuoir ou rejetter les Conciles, & refutee la calomnie du Moine. Au ſeptieſme eſt prouué ce que *la Confeſſion dit de la Foy, & des Oeuures, de la Iuſtification, & Regeneration.* Au huitieſme ce qui eſt propoſé touchant *noſtre ſeul Aduocat Ieſus Chriſt.* Au neufuieſme ce qui y eſt contenu touchant *la Veneration des Saincts.* Au dixieſme *des Images & de leur veneration.* A l'onzieſme, *Du Purgatoire.* Au douzieſme, *Des vœux & pelerinages.* Au treizieſme, *De la defenſe de l'Egliſe Romaine touchant quelques viandes.* Au quatorzieſme, *Des Feſtes.* Au quinzieſme, *De la Confeſſion auriculaire.* Au ſeizieſme, *Du nombre & vſage des Sacremens.* Au dixſeptieſme, *Touchant l'eſgalité ou inegalité des Paſteurs en l'Egliſe.* Au dixneufuieſme, *Si quelque Egliſe, & quelle peut defaillir.* Au vingtieſme, *Que l'Egliſe Romaine n'eſt l'Vniuer-*

nuerſelle, ni Chef des autres. Au vingtvnieſme, *Touchant la maniere de deuëment participer au corps de Chriſt en la S. Cene, auec reſponſe aux concluſions du Moine*, au liure duquel fut amplemẽt reſpondu par ceſtui-cy du Miniſtre, où tout ce que le Moine propoſe de contraire à la doctrine des Egliſes Reformees, eſt deuëment examiné, & amplement refuté. Duquel liure, auſſi toſt qu'il fut imprimé le Miniſtre enuoya preſenter vn exemplaire aux Moines du Conuent de la Tour, les conuiant à y reſpondre, s'ils pouuoyent, & en auoyent le deſir: & ce cependant qu'il ſe trouuoit en eſtat d'y pouuoir repartir: mais apres ſix ans d'attẽte rien n'eſt encores paru pour ce regard de leur coſté par eſcrit, ſe contentans de diſputer contre leſdits liures du Miniſtre en leurs predications, ainſi qu'on a ſçeu par leurs auditeurs.

Cependant le ſuſ-nommé Moine Prefect Beluederois, publia vn autre ſien liure Italien, qu'il dedia à la pretenduë Congregation *de propaganda Fide*, ſeante à Rome, pretendant d'informer par icelui la ſuſdite Congregation de tout l'eſtat & cõdition des Egliſes Reformees des Valees du Piedmont, & de leur Ordre, doctrine, & Ceremonies, concluant à la fin obliquement qu'il les faudroit exterminer. Or pource que ledit liure fut veu comme les autres dudit autheur, rempli d'erreurs & de calomnies, le ſuſdit Miniſtre Gilles s'employa auſſi à la refutation d'icelui, faiſant à chacun de ſes dixhuit Chapitres ſa particuliere reſponſe, dequoi nous indiquerons ici ſeulement en peu de mots l'Indice de ce qui eſt contenu en ladite reſponſe plus au long.

Donc au premier Chapitre il refute les calomnieux tiltres que le Moine attribuë à ceux de la Religion Reformee, & reſpond à ce qu'il y dit *de leur deſchaſſements de pluſieurs lieux du Piedmont.* Au ſecond il reſpond à ce que le Moine dit, *Que la Valee de Luſerne, eſt la mieux ſituee, la plus noble, plaiſante, & fructueuſe qui ſoit, mais pleine* (à ſon dire) *d'heretiques*, & prouue le Miniſtre, *que ladite Valee eſt encore plus noble & heureuſe pour la vraye Religion reformee qui y eſt, que pour toutes les autres belles qualitez que le Moine lui attribue*, aduoüant cependant ce qu'il y dit, *Que la doctrine des Vaudois a touſiours eſté en Angrogne.*

Au troiſieſme ſont redarguees *les frequentes & euidentes equiuocations du Moine au denombrement qu'il pretend faire des familles, & perſonnes de la religion habitantes és Valees.* Au quatrieſme eſt demonſtré combien s'abuſe le Moine en diſant, *Que Wiclef, Luther, Zuingle, Caluin, & c. ſont les premiers autheurs de noſtre religion*, & eſt refuté ce que calomnieuſement il y afferme, *que les ſuſdits ont tiré la ſuſdite doctrine des anciens heretiques*; comme il auoit auſſi oſé affermer en ſa *Tour contre Damaſcum, pag.* 203. & auoit auſſi eu ſa deuë reſponſe par le meſme Miniſtre au Chapitre dixneufuieme *des refutations* de la ſuſdite *Tour*. Au Chapitre cinquieſme eſt derechef reſpondu aux diuers noms qu'il attribue ſelon les diuers pays à ceux de noſtre Religion. Aduoüant cependant ce qu'il y dit à noſtre honneur, *que nous ſommes appelés Theodidacti*, c'eſt aſſauoir, *enſeignés de Dieu & Euangeliques*, d'autant que nous nous voulons tenir à la doctrine de l'Euangile. Et refutant à l'oppoſite ſa calomnie, par laquelle il oſe affermer contre la verité, *qu'vn chacun de nous ſe vante de vouloir ſuiure l'eſprit qu'il dit auoir particulier.* Sur le ſixieſme le Miniſtre auoüe comme treſ honorable & louable à nos Egliſes, ce que le Moine leur voudroit attribuer à erreur. C'eſt aſſauoir, *qu'elles ne veulent recognoiſtre autre Chef que Ieſus Chriſt, ni auoir des Images és temples, ni ouyr des Meſſes*, & accepte la Confeſſion que le Moine y fait, que la Meſſe n'eſt *de l'Inſtitution de Chriſt qu'en partie*, le reſte eſtant ordonnance d'hommes. Mais il y refute l'oppoſite ce que le Moine y produit penſant prouuer par l'Eſcriture Saincte l'vſage des Images, le renuoyant en outre à la plus ample reſponſe qu'il lui auoit faite ſur ce meſme ſujet au trentetroiſieſme Chapitre de *ſes Reſponſes à la Tour contre Damaſcum.* Et quant à ſon erronee opinion *que la Croix ſoit la marque des Eſleus*, & à ce qu'il propoſe de la lettre Hebraïque *Tau*, il le renuoye auſſi au quinzieſme Chapitre de ſeſdites Reſponſes, où leſdites treſ ridicules & abſurdes opinions monachales ſont amplement refutees: mais quant à ce que le Moine adjouſte audit Chapitre ſixieſme, *que nous baptiſons conformément à l'Inſtitution de Chriſt*, & parle de nos autres vſages & Ceremonies Eccleſiaſtiques à peu pres ſelon la verité, & louablement, il n'eſt beſoin d'y faire grande

op-

oppoſition.

Sur le Chapitre ſeptieſme du Moine qu'il intitule, *Si les heretiques ont des Saincts.* Le Miniſtre lui reſpond, *que tous fideles ſont ſaincts*, & refute les calomnies que le Moine vomit cõtre plusieurs de nos principaux Docteurs. Demonſtrant en outre, *Que la vraye Egliſe n'a beſoin, & n'a accouſtumé de canoniſer les Saincts à la mode de l'Egliſe Papale, ni de ſuiure les enormes abus qui ſe commettent en icelle: tant pour faire les ſuſdites pretenduës canonizations, comme en l'Idolatrie manifeſte qui ſe commet ſous pretexte des ſuſdits pretendus canonizés, qui eſt telle que Dantes Autheur Italien, & Papiſte, a eſté contraint d'affermer que l'Idolatrie qui s'y commet, eſt plus exorbitante que celle des Payens.* Les vers ſuiuans expriment ce qu'il en dit:

Puis que vous vous forgez des dieux d'or & d'argent,
En quoi ne ſemblez-vous aux Payens idolatres,
Sauf qu'ils en prioyent vn, vous en inuoquez cent.

Demonſtrant le Miniſtre, *que les Saincts de la vraye Egliſe de tout temps ſont canonizés ſuffiſamment en l'Eſcriture Saincte, qui propoſe les marques neceſſaires à ceux que nous deuons tenir pour Saincts, bien differentes, & plus aſſeurees que celles qu'examine l'Egliſe Papale en ſes canonizations.*

Sur le Chapitre huitieſme le Miniſtre refute les calomnies du Moine, diſant, *que l'Egliſe Reformee met au nombre de ſes Martyrs des traiſtres, & autres meſchans, & que Caluin auoit confiance que ſes Martyrs prieroyent pour lui.* Demonſtrant en outre, *que l'Egliſe reformee, ni aucun membre d'icelle, n'a garde de faire comme ceux de la Romaine, qui ont mis entre leurs Martyrs des hommes manifeſtement execrables, qui ont aſſaſſiné, ou conſulté & attenté d'aſſaſſiner des Rois & Princes Souuerains & legitimes, & entre autres tels conſpirateurs, ils ont inſeré au catalogue de leurs Martyrs Clemẽs, Chaſtel, Guinard, Garnet, & leurs ſẽblables, auſquels ils ont attribué des exceſſiues louãges, ainſi qu'on void ſpecialement au liure intitulé* Theatrum Honoris *du Ieſuite* Carolus Scribanius, *ou* Clarus Bonarſcius, *en nom tranſformé.* Et à ce que le Moine en ſa page 172. ſe fait gloire des Martyrs de l'ancienne Egliſe. Le Miniſtre lui reſpõd qu'il n'en a point de raiſon, d'autant *que ces Martyrs n'eſtoyent pas Papiſtes, mais de la vraye Egliſe Catholique*

comme nous. Et que quant aux Reliques des Saincts desquelles il parle à la fin dudit Chap. 8. les Docteurs qu'il allegue ne disent pas vn mot d'adorer les Reliques, ni d'en faire comme on fait maintenant en l'Eglise Papale.

Sur le Chapitre neufuiesme que le Moine intitule, *De l'honneur que les heretiques portent à la tresf saincte Vierge mere de Dieu.* Le Ministre demonstre, *Que la pretendue adoration d'hyperdulie que le Moine dit estre deuë à la Vierge Marie n'a nul fondement en la parole de Dieu, laquelle nous enseignant qu'il faut adorer Dieu seul, sans aucune exception, ni distinction, exclud de toute adoration toute sorte de creatures. Que cependant en l'Eglise reformee est rendu à la Bien heureuse Vierge Marie, & tres-volontairement tout l'honneur que la parole de Dieu nous permet de lui rendre, sans preiudice de celui qui est deu à Dieu.* Et quant aux exemples que le Moine allegue à intention de prouuer l'adoration des creatures: comme celui de Saul, qu'il dit auoir adoré l'ame de Samuel, & autres semblables, il lui respond, *que telles preuues monstrent quelle estime on doit faire de la prudence du Moine, qui n'a pas honte pour prouuer son idolatrie de proposer à imiter vn faict execrable d'vn Roy abandonné de Dieu, possedé du diable, & conduit par vne sorciere.* Et que quant aux fabuleuses narrations de la maison de Laurette qu'il propose, il n'est besoin de s'amuser à les refuter.

Aux calomnies du Moine contre nos Docteurs, & Pasteurs proposees és Chapitres dixiesme, onzieme & douziesme de son liure, n'ayant pas eu honte de leur imputer, *qu'ils ont escrit en deshonneur des Anges, & des Saints, & Saintes du vieil & nouueau Testament*: & de cotter certains passages de leurs escrits, où il s'imagine ou feint auoir trouué ce qu'il leur attribue, le Ministre lui respond, qu'il ne faut que lire les lieux indiqués par le Moine, & on trouuera ou qu'il n'y en a du tout rien, ou qu'ils y ont escrit tout le contraire de ce que le Moine leur attribuë faussement. Et que quant aux Anges, nul de nous ne nie qu'ils soyent nos gardiens, & monstre que nous en croyons tout ce qu'en dit la Parole de Dieu.

Sur le Chapitre trezieſme, que le Moine intitule, *Quelle opinion les heretiques ont de leur salut.* Le Ministre le redargue d'vn

d'vn euident mensonge, quand il dit *que Caluin & Beze ont escrit que tous ceux qui naissent de legitime Mariage sont sauués*, car tel erreur ne se trouue en aucun de leurs escrits. Et l'asseurance qu'ils afferment estre en l'ame fidele de son salut, est par eux prouuee par solides raisons & tesmoignages de la S. Escriture, ausquels ne repugnent point ceux qui enseignent qu'il faut cheminer en charité & tremblement. Car nous deuons d'autant plus craindre d'offenser Dieu, quand nous sommes asseurés qu'il est nostre Pere. Le Ministre le redargue aussi de peu de cognoissance de l'Escriture saincte, quand il estime absurde ce que auec ladite Escriture nous disons qu'il y a deux Egliſes, *la Visible, & l'Inuisible*, le renuoyant aux preuues qu'il en a amplement proposees en son liure des Considerations, & en sa Tour Euangelique, & autres siennes Responses.

Quant à l'amas des iniures, calomnies, & fausses histoires que le Moine propose en son Chapitre quatorzieſme, touchãt l'origine & condition des Vaudois, & Egliſes Reformees des Valees. Le Ministre le renuoye à la lecture de l'histoire qu'il a recueillie, cy deuant escrite, où la naifue verité est proposee, auec ses preuues, & lesdits mensonges descouuerts, & conuaincus.

Au Chapitre quinzieſme le Moine suiuant parole par parole ce que le Prieur de Luserne a escrit deuant lui, ne fait que proposer quelques pieces mutilees des Concessions que le Sereniſſime Duc de Sauoye a ottroyees à ses fideles subjets des Valees. Et le Ministre renuoye le Lecteur à la lecture des Concessions entieres, pour cognoistre de quelle conscience ces deux Escriuains ont vsé en leurs escrits. Et quant au Chapitre seizieſme qui ne contient aussi que quelques calomnies, & suppoſees narrations du commencement des Egliſes Reformees, Le Ministre renuoye aussi le Lecteur à la lecture de sa susdite histoire, qui manifestera partie des fouruoyemens du Moine.

Au Chapitre dixseptieſme intitulé, *Quelles spirituelles aides sont és Valees pour la saincte Foy.* Le Ministre entre les autres choses respond. *Que le Moine a dit la verité contre son intention, que le principal appui de la S. Foy és Vallees est l'assistance de Dieu.*

Car ainſi l'ont touſiours experimenté les Egliſes Reformees recueillies eſdites Valees, de temps en temps, & preſque ordinairement aſſaillies par les Moines, & autres aduerſaires leurs adherens, par toutes ſortes d'artifices, mais en vain, d'autant que Dieu par ſa grace les a touſiours protegees Et quant aux appuis mondains que le Moine dit eſtre de leur coſté, le Miniſtre reſpond, que d'autant plus reluit l'aſſiſtance de Dieu pour les Reformés, qui deſtitués d'appuis mondains ſubſiſtent ſous la protection de Dieu, qui auſſi ſe ſert pour tel effect de l'authorité & faueur des Superieurs qu'il leur a donnés, mais que quant au parti des Moines, ſi leurs diſtributiõs de deniers, de viures, d'habillemens, & autres choſes ſemblables, auec les pardons qu'ils font obtenir à ceux qu'ils peuuent tirer à eux par tels moyens, n'y fuſſent plus efficacieux, que leurs liures, diſputes, diſcours, & crieries, ils ne ſe pourroyent vanter d'en auoir tiré vn ſeul à eux, car aucun ne s'eſt rangé de leur coſté, s'il n'a eſté acheté par eux bien cherement, au moins par grãdes promeſſes, encores que ce fuſt quaſi tout marchandiſe, de laquelle les Reformés ne ſçauoyent plus bonnement qu'en faire.

Au 18. & dernier Chapitre, ainſi intitulé par le Moine: *Du danger que les hereſies des Valees de Piedmont peuuent apporter à l'Italie.* Le Miniſtre reſpond, que tout ce que le Moine y propoſe, n'eſt pour la pluſpart qu'vne redite amplifiee de ce qu'il auoit auſſi non moins impertinemment que calomnieuſement & cruellement proposé en ſa *Tour contre Damaſcum* és pages 231. & ſuiuantes, & à quoy il a amplement reſpondu au Chapitre vingt & troiſieſme de ſes Reſponſes audit liure, & demonſtré que tout ce qu'il propoſe des enſeignemens & exemples tirés de l'Eſcriture Saincte, des Docteurs anciens de l'Egliſe, des hiſtoires, & de quelques loix, pour prouuer *que où la douceur ne ſuffit, il faut vſer du fer, & du feu contre les heretiques*, eſt par ignorance, ou malice treſgrande, treſ-injuſtement appliqué contre ceux de la Religion Reformee, ſoit des Valees, ou d'ailleurs. Leſquels ni Beluedere, ni autre quelconque n'a jamais prouué, ni ne prouuera par l'Eſcriture ſaincte, ou autre maniere legitime, qu'ils ſoyent heretiques, ni leur Religion en au-

aucun temps, ni lieu cause de l'Atheïsme, & que tout ce que le Moine va proposant que l'Alemagne, l'Escosse, & la Pologne ont des Atheïstes, (comme si la Religion Reformee qui y est aussi en fust la cause) n'est qu'vn amas calomnieux de Sophismes, & Paralogismes, comme aussi ce qu'il dit du Docteur Innocent Gentillet, qui n'a eu garde d'escrire comme lui impute faussement le Moine, que depuis le temps de Caluin le monde s'est rempli d'Atheïstes, que si ledit sçauant & religieux Docteur s'est plaint que de nostre temps le mõde est rempli d'Atheïstes, il impute manifestement cela à Machiauel Papiste, (contre les atheïsmes duquel il escrit,) & à ses semblables Atheistes, comme ont esté entre tant d'autres Papistes, Muret, l'Abbé Cosme, & vne formilliere d'autres tels monstres, de reputation entre les Papistes, comme appert par leurs propres hist oires, & combatus perpetuellement par les Reformés; & comme testifie le President de Thou, (quoi que Papiste) au sixie sme liure de sa vie, qu'estant en la ville de Chinon, le Magicien Beaumont declara en sa presence, & d'autres Seigneurs, & personnages qualifiés, qu'auant que la Religion Reformee eust esté espanduë, il y auoit quasi par tout des escholes de Magie (qui est fille de l'Atheïsme:) mais que par tout où elle a esté receuë, elles se sont esuanouyes, qu'il y en a encores à Cordouë, Grenade, & en quelques autres lieux semblables, (c'est assauoir où la Papauté & l'Inquisition Papale ont le plus d'authorité.) Et ce que Beaumont a declaré, se void confermé par les effects au tesmoignage de plusieurs autres Autheurs Papistes qu'on pourroit nommer: tellement que contre la fausse presuppositiõn de ce Moine Beluedere, il n'y a nul danger que l'Atheïsme sorte des Valees pour infecter l'Italie: mais bien le contraire, de sorte que l'Italie seroit tres-heureuse, si auec les autres dons, elle eust receu celui que Dieu a desparti aux Valees, de la cognoissance, & profession de sa pure verité. Et ce que nous en rapportons ici est vn bref indice de ce que ledit Ministre a respondu amplement audit liure Beluederois, & ce seulement pour indiquer sommairement comment les Eglises des Valees ont esté en ce temps assaillies par liures imprimés, & defendues par les Responses des Ministres.

CHAPITRE LXII.

Perſecutions particulieres ès Valees. Deux hommes tués à la Tour. Cinq engloutis par la neige au Val de S. Martin. Audace exceſſiue d'vn Moine. Vne fille de la Religion enleuee à Bubiane, & ſuccez. Medecin Goz hay pour la religion. Ordre Eccleſiaſtique en faueur des eſtrangers paſſans. Arriuee du Sieur Leger Miniſtre. Vn Prouençal aſſaſſiné. Mort du Duc de Sauoye. Vn Venitien de la religion empriſonné par les Moines. Conferences verbales, & par eſcrit, du Prieur de Luſerne, & quelques Moines, auec diuers Miniſtres des Valees. Faſcheries pour la religion contre des particuliers. Attentat à Luſerne contre le Miniſtre Leger, ſuccez. Grands troubles en Piedmont, Ieuſne public és Egliſes des Valees. Embraſement. Confuſions & brigandages en Piedmont. Thurin aſſiegé. Froidures & gelees dõmageables. Sang ſur les fueilles. Commiſſaires contre la Religion. Groſſes troupes de Gendarmerie logees és Valees. Meurtre à la Tour. Le Sieur Morton Agent du Roy d'Angleterre à la Tour. Le Sieur Redingher Miniſtre Suiſſe, & ſon zele. Miniſtre Leger moleſté. Valees diuerſement affligees. Fin de l'hiſtoire.

AV ſoir du 6. de Mars 1634. vn grand embraſemẽt s'alluma és bois de Bubiane, & Briqueras. Puis vn autre ſemblable és meſmes lieux le 21. de Nouẽbre du meſme an, qui y apporterẽt des grãdes pertes. Et en meſme temps pluſieurs de la Religion à la pourſuite des Moines, & de leurs paſſionnés partiſans, furent troublés pour la Religion és Valees. On fit ſortir quelques familles reſtantes à Campillon, de grand nombre qui y eſtoyent deuant la peſte, & où ceux de la Religion auoyent habité de temps immemorial. Ils auoyent des grandes raiſons pour prouuer leur legitime poſſeſſion, & y procurer la continuation de leur demeure: mais voyans que la ſaiſon n'eſtoit pas propre pour lors de le faire, ils aimerent mieux s'abſenter, attendant vne meilleure opportunité. Le meſme firent particulierement quelques

ques familles haraſſees à Bubiane. Et au Val Sainct Martin les Moines continuoyent à troubler les particuliers voiſins du Perier ainſi qu'a eſté remarqué cy deuant. Et au Val Perouſe quelques Magiſtrats François non encores bien informés des droicts des Reformés, & pouſſés par les Moines, les cõmencerẽt à moleſter: mais eſtans mieux informés ils s'en deporterẽt.

A l'entree de la nuict ſuiuant le 25. de Decembre en vne querelle particuliere deux hommes à la Tour furent bleſſés à mort, l'vn qui ſurueſcut enuiron vingtquatre heures fut conduit par la Iuſtice à Luſerne, pour en tirer plus commodément des informations, les Moines s'y trouuerent incontinent pour l'induire à la reuolte, le preſſans de dire que les Miniſtres l'auoyent mal inſtruit, mais il leur reſpondit ſans fleſchir, *que les Miniſtres auoyent faict leur deuoir pour le bien inſtruire, mais que lui n'auoit pas faict de meſme pour bien profiter.* Sur ce les nouuelles de ces agacemens eſtans arriuees à la Tour, le Sieur Scipion Baſtie Syndique, auec autres principaux dudit lieu, allerent promptement à Luſerne, diſtant d'vn mille, ſe plaignans grandement de l'importunité deſdits Moines, & prians le Magiſtrat d'y pouruoir, ce qu'il fit. Les Moines ſe retirerent, & laiſſerent continuer le patient en ſa Religion.

L'annee 1635. ſe paſſa ſans beaucoup d'innouations contre la Religion és Valees, elle fut auſſi abondante en toutes ſortes de bons fruicts. Mais l'hyuer ſuiuant il tomba extraordinairement ſi grande abondance de neige ſur les montagnes, d'où aduint que cinq hommes de la Salſe au Val de S. Martin eſtans allés ſur la montagne, y furent engloutis par vn eſualanche, & y moururent. Ce fut le 25. de Ianuier 1636.

En ladite annee 1636. le 23. de May le Moine Simond d'vne groſſeur extraordinaire, & paſſionné, ſortant du Conuent de la Tour alla aſſaillir ſur la place voiſine par groſſes iniures quelques Reformés qu'il y trouua, & qui ne lui en donnoyent aucune occaſion, puis tenant vn petit Crucifix doré entre ſes mains, ſe mit à genoux, proferant des paroles execrables, & ſcandaleuſes contre les Rois & Princes de la Religion, & contre les autres Souuerains qui ſouffrent en leurs Eſtats des gens de la Religion, dequoi les aſſiſtans le reprindrent a-

auec toute modestie, & pour leur descharge en firent leurs plaintes,& rapport au Magistrat

Vn peu de temps apres les Moines, residens à Bubiane,par le moyen de quelques femmes Papistes du lieu subornerent par flatteries & promesses vne pupille de la Religion de l'aage d'enuiron dix ans, puis la donnerent en garde à vne femme Papiste,ce qu'entendu par vn frere de la fille de l'aage d'enuiron dixhuit ans,il alla demander amiablement sa sœur le 16. iour de Iuillet, & elle le suiuant, incontinent sa gardienne se mit à crier en telle sorte que les Moines y estans accourus auec quelques autres Papistes voisins,ramenerent la fille,& batirent estrangement le frere,menaçans furieusemẽt quelques vns de la Religion qui y estans suruenus,vouloyent assister aux poures orphelins violentés,dequoy la nouuelle estant incontinent arriuee deçà la riuiere, plusieurs se disposoyent à bon escient pour en aller faire le ressentiment. Ce que craignans les Papistes de Bubiane, ils enuoyerent incontinent trois de leurs principaux pour les appaiser, auec des grãdes protestatiõs de marrissemẽt pour l'excez suruenu, & du desplaisir qu'ils auoyẽt de n'en auoir esté aduertis à tẽps pour y remedier,promettans *sur leur hõneur(& prenãs l'affaire sur leur charge) que le Vẽdredi* 18. *du mois la fille seroit remise paisiblemẽt entre les mains,& liberté de de ses parẽs de la Religiõ, & qu'à son frere battu seroit dõnee recompẽse telle que lui & ses amis auroyẽt occasiõ de s'ẽ contẽter*,en fin ils sçeurẽt tãt protester, prier & promettre que chacun s'appaisa: le lendemain estant passé,& le Vendredi venu,ceux qui auoyẽt promis estãs sõmés de leurs promesses,on n'en eut que des respõses ambiguës,& des vaines remises,car durãt le terme qu'ils auoyent prins, ils disposerent leurs affaires, pour ne craindre point de vengeance, en n'obseruant rien de leurs promesses, les Moines,Prestres,& autres ayans fait venir de quelques Cõmunautez Papistes voisines, vn nõbre suffisant à leur dessein de desperés ennemis de la Religion, vn Prestre monte à cheual,se fit mettre la fille en croupe, & puis accompagné des susdits, il la sortit de la Valee de Luserne, auant que ceux de la Religion s'en fussent prins garde pour y pouuoir remedier,il est vrai que les plus voisins la voyans emmener, tasche-

rent

rent de la deliurer, mais voyans la partie tant ineſgale, ils furent contraints de ſe retirer, ſans pouuoir recouurer la fille rauie. Et alors les Papiſtes craignans la vengeance tant pour le rapt, que pour la trompetie, ſe fortifierent encores d'auantage par plus gros nombre de leurs paſſionnés partiſans, leſquels eſtans arriués à Bubiane, menacerent eſtrangement ceux de la Religion qui auoyent procuré d'empeſcher le rauiſſement de l'orpheline, ce qu'eſtant rapporté deçà la riuiere, les eſprits bouillans s'irriterent tant, que les plus moderés & conducteurs à grande peine les retindrent par promeſſes de vouloir pourſuiure viuement l'affaire par Iuſtice, comme en effect ils en allerent incontinent faire les deuës plaintes, & demander Iuſtice au Sieur Prefect de la prouince de Pinerol, reſidant à Luſerne, lequel conſiderant l'importance de l'affaire, en eſcriuit alors meſme à S. A. R. mais en ſon abſence Madame la Royale lui reſpondit en telle ſubſtance:

Chriſtine de France, Ducheſſe de Sauoye, Roine de Cypre, &c.

MAGNIFIQVE, & Tres-cher, *L'affaire duquel vous nous auez eſcrit en la voſtre du* 18. *du courant nous a fort deſpleu, eſtant totalement contre les Ordonnances de S. A. s'il y a eu de la violence, pourtant nous eſtimons neceſſaire que faciez entendre aux parens de ceſte fille, & aux Syndiques des lieux où ils habitẽt, que vous auez ordre de prendre des informations de tout ce qui s'eſt paſſé & les enuoyer ès mains de noſtre grand Chancelier, pour en cõſulter, & y pourueoir comme ſera de raiſon, & ſuiuant ceci, vous ne manquerez de prendre les ſuſdites informations auec toute diligence, & les enuoyer, & cependant vous procurerez qu'il n'en naiſſe aucune nouueauté, juſqu'à ce qu'autrement en ſoit ordonné, aſſurant les ſuſdits Syndiques & Parens, que nous ferons en ceſt endroit tout ce qui ſera juſte, & de raiſon. Et qu'en nul temps on ne contreuienne aux Ordres de* S. A. R. *Donnez nous aduis de voſtre procedé. Dieu vous garde de mal. De Mireſlore, ce* 20. *de Iuillet,* 1636.

CHRISTINE, CARRON.

Vn Senateur arriua bien toſt de Thurin apres ceſte Lettre, lequel ayant faict demander les Syndiques & parens de la fille, la cauſe fut viuement diſputee: mais on ſe retira ſans rien con-

clurre. Ceux qui demandoyent la liberté de la fille rauie se plaignans que les Moines estoyent trop fauorisés, & la fille fut retenue au grand mescontentement de ceux qui eussent voulu y auoir pourueu en autre façon à temps.

Enuiron ce temps le Sieur Iean Vincent Goz Medecin demanda aux Medecins Collegiés de Thurin, de la compagnie desquels il auoit esté, vn tesmoignage authentique pour le temps qu'il auoit esté auec eux, lequel ils lui vouloyent accorder, mais l'Inquisition en estant aduertie le leur defendit, sous peine d'excommunication en haine de la Religion.

En ce tẽps aussi les Eglises Reformees des Valees publierẽt derechef leurs Censures Ecclesiastiques contre ceux des leurs qui seroyent conuaincus d'auoir faict quelque desplaisir aux passans estrangers, ayans entendu que plusieurs d'iceux se plaignoyent d'auoir esté desualisés en plusieurs lieux du Piedmont.

Au commencement de l'an 1637. les Eglises des Valees eurent la consolation de l'arriuee du Sieur Antoine Leger Ministre, de son voyage & sejour à Constantinople, auquel il auoit employé plus de huit annees, exerçant sa charge de Pasteur chez Monsieur l'Ambassadeur des Estats des Prouinces Vnies audit lieu: On remercia Dieu de son assistance continuelle enuers lui, & par son moyen on eut asseuree information de l'Estat des Eglises Chrestiennes Orientales, plus qu'on n'auoit eu auparauant.

En l'Esté de ceste annee fut trouué vn corps mort sans teste, desia puant, & en partie rongé des bestes dans des buissons entre Luserne & la Tour, qu'on reconut estre celui d'vn peletier Prouençal Papiste habitant à Luserne. Quelques vns de la Religion des plus voisins du lieu où ce corps fut trouué, furent par soupçõ estroitement empriſonnés par la Iustice: mais ils furent trouués innocens, & furent trouués coulpables de l'assassinat certains conroyeurs Papistes Dauphinois, lesquels se disans amis dudit Prouençal, apres l'auoir festoyé chez eux, (selon qu'on dit) l'assommerent, & porterent son corps audit lieu, dequoi le Magistrat faisant la poursuite, les coulpables (à ce qu'on dit) eurent le prochain Conuent pour retraite, & les

Moi-

Moines pour intercesseurs, neantmoins à la poursuite d'vn gendre du meurtri, les coulpables furent finalement bannis.

Au commencement d'Octobre furent veuës en l'air des grandes lumieres volantes, & peu apres arriua la nouuelle de la mort du Sereniſſime Prince Victorio Amedeo Duc de Sauoye, noſtre Souuerain Prince, qui fut fort regretté de ſes bõs ſubjets, pour ſes rares, & loüables qualitez.

Le trezieſme dudit mois d'Octobre les Moines Miſſionaires reſidens à ſainct Second entre Luſerne & Pinerol, ayans eu aduis qu'vn Venitien (homme docte & honorable) eſtoit dans vne hoſtellerie audit lieu de ſainct Second, s'allerent ſaiſir de ſa perſonne, & de pluſieurs pieces d'or qu'il portoit ſur ſoy, l'examinerent, & firent garder toute la nuict par pluſieurs hommes armés, & le lendemain matin le firent conduire à l'Inquiſition à Thurin, dequoi les Egliſes voiſines des Vallees furent fort faſchees, eſtans apres informees des belles qualitez dudit perſonnage, & de ſes ſolides & conſtantes reſponſes pour la vraye Religion, & voulans ſçauoir la cauſe d'vn tel empriſonnement d'vn paſſant de la Religion, ils eurent ceſte reſponſe en Italien.

Ieſus Maria. Moi Fra Louys de Parme Miſſionaire Apoſtolic és Valees de Luſerne, dit auoir retenu Marc Antoine de Filippi Venitien, par ordre du ſainct Office, & l'auoir faict pource qu'il eſt Venitien, où n'y a point d'hereſie.

Io Fra Ludouico di Parme come ſopra.

Ce perſonnage auoit veu beaucoup & pluſieurs pays, & deſiroit voir les Egliſes des Valees, leſquelles s'employerent ſoigneuſement pour ſa conſolation & deliurance, mais en vain. On a ſçeu qu'il a long temps eſté en l'Inquiſition conſtant en la verité, mais on n'eſt encores aſſeuré du tout de ſa fin.

Enuiron ce temps, le Prieur de Luſerne non content des liures qu'il auoit faict imprimer deſquels il eſt faict mention ci deuant, voulut encores pour demonſtrer ſa capacité, & zele paſſionné pour l'Egliſe Romaine, ſe faire voir en Conferences verbales, & par eſcrit auec les Paſteurs Reformés ſes voiſins, & & par lettres aſſaillit premierement le Sieur Valere Gros Pa-

ſteur de l'Egliſe du Villar en Val Luſerne, duquel ayant eu par pluſieurs amples lettres les ſuffiſantes reſponſes, & Refutatiõs de tout ce que par les diuerſes ſiennes, il lui auoit ſçeu eſcrire, il le quitta pour aſſaillir le Miniſtre Gilles, ſe plaignant à lui par lettres de ce qu'il ne l'auoit traitté à ſon gré en ſes Conſiderations imprimées; & le conuiant à Conference ſur quelques poincts de doctrine, & apres quelques autres diſcours lui demanda la preuue par l'Eſcriture Saincte de ce qui eſt cõtenu en l'article trentevnieſme de la Confeſſion de Foy des Egliſes Reformees de France, *Qu'il a falu quelquefois, & meſme de noſtre temps, auquel l'Eſtat de l'Egliſe eſtoit interrompu, que Dieu ait ſuſcité gens de façon extraordinaire pour redreſſer l'Egliſe de nouueau, &c.* Sur quoi le Miniſtre lui ayant prouué par l'Eſcriture Saincte que l'Eſtat de l'Egliſe viſible auoit eſté quelquefois interrompu, & le deuoit eſtre extraordinairement auant la fin du monde, lui prouua auſſi, & par textes expres, & par conſequences neceſſaires, que Dieu en telles occaſions s'eſtoit ſerui, & ſe ſeruiroit pour le redreſſement de l'Egliſe, d'ouuriers enuoyés en maniere extraordinaire: le Prieur lui demanda par autres lettres la preuue du faict de noſtre temps. Ce qui donna occaſion au Miniſtre de lui deſchiffrer bien amplement & ouuertement par quels inſtrumens, & par quels iniques artifices l'Egliſe viſible a eſté en ces derniers ſiecles precipitee en deſolation, & par quels bons inſtrumẽs, en quels temps, & lieux, par moyens extraordinaires, Dieu a remis l'eſtat de l'Egliſe, en la meſme forme qu'il auoit eſté eſtabli par les Apoſtres de Chriſt, & continué par leurs vrais ſucceſſeurs quelques centaines d'annees apres leur mort: ainſi qu'on peut aiſémẽt voir en examinant auec prudence & ſincerité le liure des Actes & Epiſtres des Apoſtres, auec les eſcrits des Docteurs Orthodoxes de l'ancienne vraye Egliſe: tellement que tout le contenu audit article trentevnieſme de la Confeſſion de Foy propoſé par le Prieur eſtant ſuffiſamment prouué, le Miniſtre eſtimoit qu'il l'aſſailliroit ſur quelque autre article de ladite Confeſſion, ſelon le deffi par lequel il s'offroit de ſouſtenir contre tous Miniſtres, & toute autre perſonne, que tout ce qui eſtoit en ladite Confeſſion de repugnant à la profeſſion de

foy

foy de l'Eglise Papale, estoit inuention des Ministres trõpeurs, & au contraire ledit Ministre Gilles s'estoit obligé par lettre escrite audit Prieur de soustenir que tout le contenu estoit pure verité, & tout tiré de la Saincte Escriture contre quiconque pretendroit par ladite Escriture prouuer le contraire, laissant la liberté au contredisant de l'assaillir par quel que ce fut des quarante articles de ladite Confession. Mais le Prieur n'entreprit rien d'auantage par escrit contre ledit Ministre, ains lui dit le 4. de Decembre 1637. en presence d'vne honorable cõpagnie où ils s'estoyent rencontrés, *Nous nous sommes vn peu euaporés à escrire l'vn contre l'autre*, (dit il) *C'est assez, reposons-nous vn peu.* Le Ministre lui dit, qu'il ne l'auoit point cerché, mais seulement auoit prins la defense de la verité assaillie, laquelle estant laissee en paix, lui aussi ne le cercheroit point, & en ceste sorte finit leur Conference.

Or peu auparauant, c'est assauoir le dixiesme de Nouembre ledit Prieur sachant que le Sieur Leger Pasteur de l'Eglise de Sainct Iean estoit en vne bourgade de sainct Iean proche de la ville de Luserne, s'estant accompagné de quelques Seigneurs & autres principaux de son parti il l'y alla trouuer & assaillir à disputer, ce qui se fit alors mesme, & assez paisiblemẽt. Puis les Seigneurs desirans se retirer, chacun s'en alla chez soy, & le Prieur ne parla plus de continuer la dispute, & en laissa le soin au Moine Placido Corso, Prescheur & Lecteur, que la Congregation *de propaganda fide*, seante à Rome, auoit nouuellement enuoyé en la Valee de Luserne, pour y appuyer la Religion Papale.

Ce Moine Lecteur peu apres son arriuee à la Tour, escriuit au Ministre du lieu, qu'ayant esté enuoyé, & estant venu de loin en ce lieu-là, pour le soustien de la Religion, & Eglise Romaine, il auoit demandé à plusieurs de la Religion, *pourquoi ils s'estoyent separés de l'Eglise Romaine, Catholique, Apostolique, & Maistresse infaillible de la foy, mais que tous ceux-là l'auoyent renuoyé à lui, leur Pasteur, comme à celui qui l'en pourroit mieux esclaircir, que pourtant il le prioit de ce faire.*

Le Ministre lui rescriuit sur ceci entre autres choses, qu'il s'esmerueilloit de lui, qui se disoit venu de loin expressément

pour maintenir meſme (comme il diſoit) au peril de ſa vie, vne cauſe de laquelle il ignoroit encores le droict, puis qu'il ne ſauoit pas encore les raiſons qu'auoyent ceux de la Religion de demeurer ſeparés de l'Egliſe Romaine, laquelle il s'eſtoit imaginé eſtre ce qu'elle n'eſt pas, c'eſt aſſauoir, Catholique, Apoſtolique, & Maiſtreſſe infaillible de la foy. Que ſi lui Moine pretend qu'elle le ſoit, il en attend de lui les preuues, s'il en peut trouuer, auſquelles lui Miniſtre reſpõdant, s'eſclaircira la queſtion propoſee, pourquoi ceux de la Religion ſont ſeparés de ladite Egliſe, C'eſt aſſauoir, pource qu'elle n'eſt ni la Catholique, ni l'Apoſtolique, ni adherente à la vraye foy.

Le Moine ayant receu ceſte reſpõſe, alla cercher diuers eſgaremens, ſans jamais vouloir entreprendre les preuues demandees, & enfila auec le temps tant de queſtions eſloignees, que pluſieurs mois ſe paſſerent en ceſte Conference par continuelles lettres d'vn & d'autre coſté, mais finalement le Moine laiſſant les dernieres lettres du Miniſtre ſans repliques, demonſtra le deſir qu'il auoit de ſe repoſer: & ne voulut oncques plus conſentir de conferer auec lui par eſcrit quelque ſemonce amiable, qu'il lui en eut faite en pluſieurs rencontres, reſpondant touſiours qu'il y auoit trop de peine, & teſmoignant par cela qu'il en auoit eu aſſez. Il eſt vrai qu'ils confererent apres cela bien ſouuent verbalement és rencontres fortuites, mais ſi le Moine a occaſion, ou non, de s'en glorifier, les aſſiſtans qui s'y ſont ordinairement trouués en bon nombre, en peuuent teſmoigner, & peut eſtre qu'auec le temps de la part du Miniſtre en ſeront publiés les abregés, qui contiennent des teſmoignages notables de la force de la verité contre les ſuperſtitions & inuentions des hommes.

Or ce Moine Placido ayant abandonné ſa Conference par eſcrit auec le Miniſtre de la Tour, s'adreſſa à celui de S. Iean nommé ci deſſus, & le deſfia à diſpute publique, laquelle apres les deuës conditions accordees, ſe fit à la Tour à l'inſtance des Moines le 4. de Decembre 1637. en la Cour du logis de M. Thomas Margher ſurueillant de l'Egliſe, ne s'eſtant trouué là aucun lieu clos; & couuert aſſez ample pour le grand nombre d'aſſiſtans, entre leſquels eſtoyent du party du Moine dix

ou

ou douze entre Moines & autres Eccleſiaſtiques Romains, quelques Gentils hommes, & nombre de Caualiers Italiens, logés dans la Valee, & autres principaux Papiſtes, & de celui du Miniſtre, le Paſteur du lieu, & bon nombre des principaux des Egliſes du Val Luſerne. Les Secretaires furent M. Scipion Baſtie pour le Miniſtre, & de l'autre coſté vn des principaux Moines appellé par eux Pere Laurens.

Le Prieur de Luſerne dés l'entree s'en porta pour moderateur, promettant d'empeſcher tout excez de ſon coſté, & exhortant le Paſteur du lieu à en faire autant de l'autre. La queſtion propoſee par le Moine pour ſuject de la diſpute, fut, *Si on doit tenir pour article de Foy qu'il y a des Liures Apocryphes en la Bible*, laquelle fut diſputee juſqu'à la nuict cloſe: quant à la lumiere des chandeles le Moine fit eſcrire, que la nuict empeſchant de continuër pour lors, il renuoyoit le reſte de ſa reſponſe au jour qui ſeroit entr'eux accordé, & ſur ce ſortit incontinent de la porte auec ſa troupe en chantant, & le Miniſtre auec ſes aſſiſtans remercierent hautement le Seigneur de ſa faueur au maintien de ſa verité.

Es jours ſuiuans fut conceité entre les parties touchant la repriſe de la diſpute: les Moines choiſirent le premier jour de l'an 1618. & le Miniſtre pour le lieu la Cour de feu M. Daniel Blanc en ſon voiſinage. Les aſſiſtans de coſté & d'autre furent vne bonne partie de ceux qui ſe trouuerẽt à la premiere journee, il s'y trouua auſſi le Sieur le Preux Paſteur de l'Egliſe d'Angrogne. Le Moine auec ſa troupe arriua ſi tard au lieu aſſigné, (s'excuſant ſur leurs deuotions) qu'on cognut qu'il ne deſiroit pas de la faire longue ni de laiſſer du iour au Miniſtre pour repartir à ce qu'il pretendoit faire eſcrire, contenu en vn long eſcrit qu'il liſoit en dictant: mais l'ayant quitté ſur les plaintes qu'on en fit, ne ſachant bien par cœur ce qu'il contenoit, ſe trouua vn peu empeſché, & pource contraint d'abreger. Il y eut encores des reparties juſqu'à l'obſcure nuict: quand le Moine, voyant qu'il ne pouuoit plus faire eſcrire, ſans autre reſolution, ni ceremonie, ſortit auec ſa troupe chantant comme l'autre fois, & le Miniſtre & les ſiens eurent la commodité de remercier Dieu paiſiblement de l'aſſiſtance receuë. En effect

le parti des Moines ſe retirant parmi l'obſcurité, quelques vns rapporterent auoir ouï quelques principaux de la troupe ſe plaignans au Moine diſputateur qu'il ne les auoit contentés. Et depuis n'y eut autre continuation de ceſte diſpute, car combien qu'on ſe fuſt aſſemblé vn autre iour ſous pretexte de la continuer, quelques principaux du parti des Moines, ſe roidiſſans à exclurre de l'aſſiſtance la pluſpart de ceux qui accompagnoyent le Miniſtre, combien que nullement ſuſpects, chacun ſe retira, les Moines ayans aſſez faict cognoiſtre le peu de deſir qu'ils auoyent de ceſte continuation.

Il y auoit auſſi enuiron ce meſme temps d'autres Moines és Valees, qui voulans ſe monſtrer, aſſaillirent par lettres quelques Miniſtres d'alentour.

Le Moine Hilarion reſidant au Conuent de la Tour eſcriuit au Sieur Guerin Paſteur de l'Egliſe de Boby, & cõtinua leur Conference par lettres quelque temps, & juſqu'à ce que le Moine quitta le combat.

Les Moines reſidans és Valees de Perouſe, & S. Martin en firent de meſme enuers les Miniſtres leurs voiſins: mais par tout ceux qui auoyent commencé, furent les premiers à quitter, & laiſſer le champ du combat paiſible aux aſſaillis (quant aux diſputes) eſquelles ne trouuans leur conte, ils conuertirent leurs artifices pour allumer des faſcheries en diuers lieux contre la Religion: tellement qu'en pluſieurs lieux du Piedmont, on menaçoit les Reformés trafiquans de les empriſonner, s'ils ſejournoyent plus de trois iours en vn meſme lieu. Es Valees meſmes ils cerchoyent tous les pretextes pour y troubler quelqu'vn. M. Iaques Baſtie l'vn des principaux de la Religion habitans dans Luſerne, où il auoit ſa maiſon propre & reſidence ordinaire, pour eſtre allé habiter par quelques mois en vne ſienne maiſon champeſtre à Sainct Iean, puis eſtant retourné en ſa maiſon à Luſerne, on lui fit faire commandement d'en ſortir, ſous pretexte qu'il y eſtoit allé habiter de nouueau. Mais les Egliſes ayans eu recours vers Madame la Royale Regente de l'Eſtat, on en obtint des lettres fauorables, ſous le dixhuitieſme de Iuin 1638. par leſquelles il eſtoit defendu ſous groſſes peines de moleſter les ſupplians en la jouyſſance

de

de leurs libertez, selon leurs Concessions interinees, tellemẽt que ce decret estant publié, lesdites molestes cesserent tant au dedans qu'au dehors des Valees par le Piedmont, & n'y eut autre nouueauté de consequence jusqu'au premier jour de Mars 1639.

Il aduint audit iour que le Sieur Leger Pasteur de l'Eglise de Sainct Iean, alla visiter vn de la Religion habitant à Luserne, lequel estoit griefuement malade, ainsi que les Pasteurs de l'Eglise susdite ont accoustumé de faire d'amener en telle occasion, estans tous ceux de la Religion de la Communauté de Luserne membres de l'Eglise de Sainct Iean. Les Moines Missionaires residans à Luserne ayans sçeu ceste allee du Ministre, ramasserent incõtinent par Luserne vne troupe de ceux qu'ils cognoissoyent propres à leur dessein, puis demanderent le Podesta iuge ordinaire de Luserne, pour aller cercher le Ministre en la maison du malade, où trouuans la porte fermee, le Moine Simond ci deuant nommé (à ce qu'on dit) faisant instance au Podesta, d'en faire l'ouuerture de faict, dit, *I'auray ce Ministre vif ou mort*, lesquelles paroles entendues par quelqu'vn de la Religion, le bruit en courut aussi tost par Luserne, à Sainct Iean, à la Tour, Angrogne, & de main en main par toute la Valee auec vne merueilleuse vistesse. Les plus proches bien equippés arriuerent incontinent à la maison assiegee pour secourir leur Pasteur: mais les assiegeans voyans approcher les chaudes estincelles premieres de l'embrasemẽt qu'ils auoyent allumé, se retirerent vistement. Et le Ministre qui n'auoit rien sçeu de ceste nouueauté, (croyant que quelque criaillerie du Moine, qu'il auoit ouye, ne fut sinon ce qu'ils font ordinairement quand ils voyent vn Ministre) fut bien estonné, lors qu'ayant acheué ses exhortations, & prieres au malade, en sortant de la maison trouua incontinent tant de gens de la Religion en telle disposition. Il apprint d'eux l'occasion de leur allee, puis tous ensemble sans aucun bruit s'acheminerent vers Sainct Iean, mais à grand peine auoyent ils passé la riuiere, qu'ils rencontrerent tant de peuple, & tant eschauffé, qu'il y eut de la peine à l'appaiser, toutesfois le Ministre apres les serieuses exhortations, ayant faict la priere sur le grauier

du fleuue, chacun s'en retourna, faiſant rebrouſſer chemin aux autres qu'ils rencontroyent, tellement que par la grace de Dieu n'y eut aucun deſordre. Il eſt vray que les Papiſtes voiſins ſpecialement à la Tour, Moines, & autres, ne furent ſans grande peur, voyans tout le peuple tant irrité. Les Gendarmes Italiens logés à la Tour s'enfermerent dans le Conuent où ils ſe barricquerent auec les Moines, combien que ceux de la Religion leur promettoyent qu'ils n'auroyent nul mal, en ſe contenant paiſiblement dans leurs logis, il n'y eut donc autre mal, mais on affermoit que le Podeſta, & le Moine eurent leur cenſure par les Grands, & on le cognut auſſi par des indices. Le Moine Simond diſparut de la Valee.

Peu de iours apres arriuerent les nouuelles que les Sereniſſimes Princes de Sauoye eſtoyent arriués aux frontieres du Piedmont auec armee.

Puis le 22. dudit mois on vid arriuer à Luſerne, Sainct Iean, la Tour, &c. grand nombre de perſonnes venantes d'embas auec leur beſtail, cheuaux, chars, charges de meubles, & autres leurs biens, à cauſe des grands troubles qui s'embraſoyent au bas Piedmont. Et le 25. arriuerent meſſages ſur meſſages que vn gros Regiment de Caualerie Italienne, n'ayant peu ſe loger ailleurs, pour n'en auoir ordre des Superieurs, venoit vers le Val Luſerne pour s'y loger. Il y arriua le ſoir meſme à l'entree de la nuict, il penſa entrer dans Luſerne: mais n'en ayant l'ordre accouſtumé on lui refuſa l'entree: tellement qu'il s'en retourna à Bubiane, puis le lendemain penſa entrer par Sainct Iehan: mais les groſſes gardes qu'on y auoit poſees ne le permirent. Et alors les troubles, & confuſions s'augmentans tous les iours à l'entour des Valees, on mit par tout l'ordre conuenable pour faire les gardes neceſſaires ſans confuſion ni excez: tellement que par ce moyen on euita les horribles brigandages qui ſe commettoyent alors quaſi par tout és enuirons, & juſqu'à l'entree des Valees.

Au Printemps de ceſte annee la campagne ſouffrit des contrarietez de temps fort dommageables, vne grande gelee en la nuict du cinquieſme d'Auril, bruine extraordinaire à la fin de May, & froidures en Iuin, auquel temps arriuerent pluſieurs.

sieurs troupes de gendarmerie Françoise qui se logerent à l'entour des Valees,& vers la fin de Iuillet arriua la nouuelle que le Prince Thomas s'estoit saisi de la ville de Thurin.

Au premier de Septembre fut celebré le jeusne public en toutes les Eglises des Valees, pour prier Dieu extraordinairement, afin qu'il lui pleust appaiser son ire, & destourner tant d'orages d'afflictions presentes,& des plus grandes qu'on craignoit.

Ceux qu'on appelloit Bandis continuoyent cependant leurs horribles brigandages. Le Regiment de Caualerie du Sieur du Terrail arriua en la Valee de Luserne le 28. d'Aoust, y continua jusqu'au 28.d'Octobre, auquel iour vn Prestre,vn Chirurgien,& vn autre Caualier dudit Regiment, s'estans au despart d'icelui vn peu amusés à Luserne, pensans apres suiure leur gros,ne furent pas plustost sortis des limites de la Valee,qu'ils furent assaillis des bannis qui tuerent le Prestre & le Chirurgien,l'autre leur eschappa des mains,& retourna à Sainct Iean, où il auoit esté logé,& raconta la perte de ses compagnons, & tesmoigna que ceux qui les auoyent assassinés n'estoyent ni de la Religion, ni de ceux parmi lesquels ils auoyent logé, mais de ces bandis rodans à l'entour des Valees.

L'onziesme deDecembre suiuant s'allumerent deux grands & espouuantables embrasemens: l'vn s'alluma à Lusernette au Midi,& proche de la ville de Luserne,lequel augmenté & porté par vn furieux vent le poussant touſiours vers le midi Occidental,s'estendit par les bois de Bubiane,puis à Famolasc, aux bois montagneux de Bagnols,& plus outre vers Barges,consumant maisons,grangeages,& ce qui estoit dedans,& des arbres fruictiers sans nombre: l'autre embrasement cõmença és bois de Briqueras, & pousé par la furie du vent penetra jusqu'au beau vignoble de Preruſtin,où il fit des grands degasts, tant és vignes qu'és edifices, il y eut de ceux qui à faute d'eau employerent leur bon vin pour sauuer leurs maisons, plusieurs personnes enuironnees de tous costez de ce furieux feu, eurent peine de sauuer leurs vies. La perte fut de tous costez tresgrãde, plusieurs qui auoyent pensé,à cause des troubles bruyans en Piedmõt, retirer leurs plus precieux meubles en ces lieux plus

asseurés, en furent priués par ce rauage espouuantable de feu, lequel plusieurs estimoyent estre presage de plus grands maux.

Durant tout l'hyuer, & le Primtemps de l'an 1640. les grandes confusions continuerent par le Piedmont. Puis vers la fin du mois de May, le siege fut mis deuant la ville de Thurin, & y continua jusqu'au 22. de Septembre qu'elle se rendit, durant lequel temps se commirent par le Piedmont des brigandages espouuantables, mais non dans les Valees pour le bon ordre, & gardes qu'on y auoit mis.

Le dixneufuiesme de Septembre audit an 1640. en la Valee de Luserne & és enuirons furent veuës quasi par tout sur les fueilles des herbes & des choux, comme des gouttes de sang, mais destrempees, à cause des pluyes qui tomberent en mesme temps. Puis le dixseptiesme & vingtseptiesme apres il y eut des pluyes extraordinairement froides, la neige tomba sur les raisins non encores cueillis, qui en furent fort endommagés.

Au commencement de l'hyuer plusieurs troupes de Cauallerie furent logees és Valees, qui y causerent vne tresgrande despense. Le Regiment de Cauallerie du Duc d'Anguien fut logé au Val Luserne, & y sejourna plusieurs mois. Arriua aussi bien tost apres vn Commissaire pour molester ceux de la Religion, imputans aux vns vne faute, aux autres vn'autre, selon les calomnieuses informations qu'en auoyent donné les aduersaires.

On voulut faire sortir les habitans de là le Peles, sous pretexte calomnieusement rapporté qu'ils habitoyent hors des limites, ils accusoyent d'autres de diuerses autres choses, on en eut recours à Madame la Royale Regente auec supplicatiõs, & amples memoires contenantes les deuës justifications contre toutes les accusations susdites. Le Commissaire se retira sans passer plus auant.

Le cinquiesme d'Auril 1640. fut tué sur la place de la Tour vn ieune homme nommé George Gilles, & ce par vn des Caualiers logés audit lieu pour quelques paroles mal entenduës qu'ils s'estoyent dites entre eux deux, peu de iours auparauant.

Ledit

Ledit iour ce ieune homme eſtant ſur la place ſuſdite, en cõpagnie de ſon Pere, & de quelques autres ſans armes, y arriua le Gendarme, & d'vn coup de coloutine porta par terre mort ledit ieune homme, auant que les autres y euſſent prins garde. Puis ſe jetta incontinent dans le logis de leur Cornette là proche, où il demeura enclos par quelques heures pour la crainte des habitans, leſquels aux clameurs des parens du meurtri, y eſtoyent accourus. Tous les autres genſdarmes s'enfermerent auſſi dans leurs logis, juſques à ce que quelques moyenneurs s'y eſtans interpoſés, & les principaux Officiers du Regiment ayans promis que Iuſtice ſeroit faite du meurtrier, ſelon les informations que la Iuſtice du lieu pourroit trouuer de ſa coulpe, le bruit s'appaiſa, & ne s'en enſuiuit autre mal.

Ce ieune homme meurtri auoit deſia eſté quelque temps au ſeruice du Sieur Morton, Anglois, Reſident pour le Sereniſſime Roy de la grand' Breraigne pres de S. A. R. de Sauoye: lequel quelque temps auparauant eſtant venu de Thurin à la Tour, y auoit continué ſon ſejour, bien marri en ceſt accident de n'auoir eſté aduerti à temps de la querelle dudit ſien ſeruiteur, laquelle il euſt peu facilement appaiſer, pour le reſpect que lui portoyent non ſeulement les ſimples genſdarmes: mais principalement les Officiers du Regiment.

Le long ſejour à la Tour de ce Seigneur Anglois, & de telle condition, rendit confuſe la jaſerie des Moines, & de leurs partiſans, leſquels voulans enclorre la Religion Reformee dans des eſtroits limites, l'affermoyent contraire à celle qui eſt publiquement profeſſee és autres pays, & ſpecialement en Angleterre. Mais quand ils eurent veu ce Seigneur continuër ſi long temps la frequentation des predications en l'Egliſe Reformee en la Valee de Luſerne, y participer touſiours à la S. Cene quãd elle y eſtoit celebree, & en maintenir la doctrine de poinct en poinct és occaſions qui s'en preſentoyent, auec zele, & auec vne conuerſation fort modeſte, & pieuſe, ils ſe trouuerent honteux de ce qu'ils en auoyent dit auparauant.

Il leur en aduint de meſme au meſme temps, ſur ce qu'ils vouloyent opiniaſtrement affermer que la Religion des Suiſſes Euangeliques eſtoit differente de celle des Reformés des

Valees, d'autant (diſoyent-ils) que ces Suiſſes-là ſont Zuingliés contraires aux Caluiniſtes. Car il aduint que le Sieur Colonel Rhon de Zurich eſtant venu en Piedmont pour le ſeruice du Roy de France, auec ſon Regiment d'enuiron quinze cents hommes de la Religion, & auec eux le Sieur Redinger leur Paſteur, ils furent logés pour quelques mois tout proche de la Valee de Luſerne, & firent aſſez cognoiſtre par bons teſmoignages leur Vnion & accord en tout auec les Reformés de ladite Valee quant à la Religion, & principalement lors que ledit Sieur Paſteur Redinger s'y retira, & ſe journa juſqu'à ce qu'il ſe fuſt bien remis d'vne groſſe maladie en laquelle il eſtoit tõbé. Car outre les autres teſmoignages qu'il rendit de l'accord de la doctrine qu'il preſchoit, auec celle qui eſt preſchee en ladite Valee de Luſerne, auſſi toſt que ſes forces le permirent, il frequenta touſiours les predications des Miniſtres de ladite Valee de Luſerne, durant tout le temps qu'il y ſejourna recouurant ſa ſanté, y participa à la ſaincte Cene, & donna tous autres teſmoignages d'approbation de ladite conformité en la Religion. Ce qui ferma auſſi la bouche aux aduerſaires pour ce regard, n'en ayans plus oſé parler comme ils faiſoyent auparauant.

En l'annee 1641. les Valees n'eurent plus grandes faſcheries que les communes à tout le reſte du pays, c'eſt aſſauoir, les groſſes charges & foules cauſees par la guerre, & principalement par le grand nombre de Cauallerie, logee fort long temps en icelles, & maigres recoltes de fruicts. Mais en l'annee 1642. les Moines, & leurs paſſionnés partiſans du Val Luſerne ne pouuans endurer la vigilance du Sieur Leger Paſteur de l'Egliſe de Sainct Iean leur voiſin, & peut-eſtre auſſi indignés de n'auoir eu l'aduantage qu'ils deſiroyent és diſputes de Religion entrepriſes contre lui, deſquelles a eſté parlé, procurerent de le faire tõber en quelque grand inconuenient, le faiſant appeller à Thurin, où ils ſauoyent bien qu'il ne pouuoit aller, ſans ſe precipiter en pluſieurs ſortes en des extremes dangers, aſſez viſibles à ceux qui ont la cognoiſſance des circonſtances ſur ce conſiderables. Pour à quoi remedier les Egliſes continuerent leurs ſupplications à Madame la Royale, & prie-

res

res aux autres Seigneurs auſquels il appartenoit, auec proteſtations de la fidelité de tous leurs ſubjets de la Religion, & ſpecialement dudit Sieur Leger, les ſuppliant cependant de l'exempter d'vn tel voyage ſi dangereux en ce temps. Auſquelles ſupplications ſe joignirent de leur grace comme interceſſeurs le Sieur Marquis de Sainct André de Montbrun: ledit Sieur Colonel Rhon, leſquels eſtoyent pour lors à Thurin, & ſpecialement ledit Sieur Paſteur Redinger, qui ne manqua aucune diligence à lui poſſible, pour procurer d'obtenir de ſon Alteſſe Royale, & deſdits Seigneurs, l'execution ſuppliee, pour ſon cher compagnon & frere, en l'œuure du Seigneur.

L'annee mil ſix cents quarante trois a continué comme les prochaines precedentes, en groſſes foules, charges & recoltes foibles, tellement qu'au prim temps de ladite annee, à grand' peine pouuoit on trouuer en Piedmont du bled pour de l'argent, ſauf en quelques hautes Valees, comme de ſainct Martin, Queiras, & quelques autres. Puis les gelees & bruïnes du mois d'Auril de ladite annee mil ſix cents quarante trois gaſterent les tendrons des arbres, & les bled en pluſieurs lieux. Mais quant à la Religion, n'y a eu moleſte de conſequẽce ſauf la ſuſdite pour le Sieur Leger. Ainſi nous ſommes paruenus par la grace de Dieu à la fin de ladite annee 1643. en laquelle auſſi nous finiſſons ceſte hiſtoire, qui a propoſé beaucoup de faſcheries que les Egliſes des Valees ont ſouffertes pour la Religion: & d'autre coſté les merueilleuſes aſſiſtances de Dieu pour leur conſeruation juſqu'à preſent, en quoi nous nous confions qu'il continuera par ſa grace. A lui ſeul ſage, & Tout-puiſſant, Pere, Fils, & Sainct Eſprit en ſoit gloire & louange à touſiours. Amen.

FIN DE L'HISTOIRE.

INDICE ALPHABETIQVE
DES MATIERES CONTENVES EN CESTE HISTOIRE.

ABBAYE de Pinerol par qui fondee 91. soudoye 300. hommes pour prẽdre sainct Germain 92
Abbé de l'Abbaye de Pinerol pourquoi fait arrester plusieurs du Val Perouse 284. arbitrage dudit Abbé, & de ceux du Val Perouse ibid.
Accord de paix par qui fait & signé 169
Accord faict par le Sieur Guidet pour tous les exempz commis par les Reformez, & pour leurs libertez que S. A. leur confirmoit 376
Accueil 245. troublee par les Antinicodemites 246
Adeleide fondatrice de l'Abbaye de Pinerol 91
Barthelemi Aimé Seigneur de sainct Julian & Augustin de Ecclesia arriuent en la Valee de Perouse, font publier des seueres commandemens 58. Ce qu'ils dirent à vn homme de sainct Iean trouué à Pinerol qui auoit porté baptiser vn enfant à Angrongne, ibid. Fait publier vn ordre de par le Roy contre les Raformez, qui lui presentent vne briefue Confession de leur croyance 58. 59
Alarme en la Valee de Luserne 463
Albert de Capitaneis voyez C.
Alexandre Guiotin voyez G.
Ambassadeur du Roy de la grãd' Bretagne s'offre de s'employer pour ceux des Valees 465
André Rouger voyez R.
André d'Aquapendente Inquisiteur 24
Angrogne Valee de Piedmont 1. Cõmunauté de Luserne 9. par qui attaquee 25. Nuee au haut de la montagne espouuantee les ennemis 26. Combat entre Angrongne & la Tour 112. pourquoi menacee d'estre mise à feu & à sang 131. quarante maisons ruinees 131. Les moulins rompus par les soldats ibi. assaillie par le Sieur de la Trinité, qui est repoussé auec grande perte des siens 151
Angrognois bastissent deux Temples 51 par qui gracieusement accueillis 121. quatorze pris prisonniers, deux de quels furent pendus par les mains & par les pieds, puis vendus

rendus 131. Leurs Temples ni la maiſon du Miniſtre n'ont peu eſtre bruslez 142. Leurs principales maiſons où, ibid. Paroles des ennemis à leurs Chefs. 144. Combat contre l'armee entiere de leur ennemi, ibidem. portent les armes gagnees au Pré du Tour 145. Paroles des ennemis en faueur de ceux d'Angrongne 155. autre combat des Angrognois contre trois compagnies. ibid. s'appreſtent pour ſe garder de violence à l'arriuee des Moines qui y trouuerent toutes les portes fermees 481

dame Anne Comteſſe de Morette chaſſee de ſon Chaſteau ſe retire à Luſerne 210

Antoine Lazari voyez à Beluedere.

Antoine Paquet voyez P.

Apologie des Reformés des Valees cõtre les calomnies à eux impoſees 85

Apouille, ſa ſituation 18

Capitaine Appie Papiſte s'oppoſe au Preſtre Braide touchant les diſmes qu'il pretendoit des Reformez, & lui fait voir par actes authentiques qu'il n'y auoit nul droict 330

Apt Eueſché 36

Archers de Iuſtice penſent attrapper vn de la Religion, mais il leur eſchappa, criant au ſecours 462

Archeueſque de Lyon par qui & pourquoi maſſacré, 3. oppoſoit à Valdo qu'il n'auoit pas la vocation ordinaire du ſainct Miniſtere en l'Egliſe. 6. Reſponſe ibid.

Archeueſque de Thurin arriue à Carail, ce qu'il y fit, 208. pourquoi loge chez Iean Bouchard au Dublon, 353. à qui il fait des diſtributions de bled, pain & argẽt, ibid. baille vn billet de permiſſion à quelques vns pour aller moiſſonner en la plaine. ibid. eſcrit vne lettre dés la Pereuſe aux Miniſtres de la Religion Reformee du Val Pereuſe 214. Reſponſe 35. Va au Val Cluſon ibid. Venant du Dauphiné & paſſant par le Val Peroſe, ſe loge en vne hoſtelerie, & s'en alla ſans payer, eſtimant que la Valee le deſfrayeroit 435

Archidiacre de Saluces, ſon opinion auec autres, touchant l'extirpation des Reformez du Marquiſat 249

Iaques Arduin & Iean Cot eſtans à Thurin, reſpondent à ce que le Prince leur auoit dit 490

Le Sieur d'Arenes & autres Capitaines pourquoi ſe retirent en Dauphiné 439

Argentiere en Calabre par qui edifiee 19

Fabio Aribaldi priſonnier 295. 296

Armee du Sieur de Sauine à Sainct Germain, efforts 439

Armee de France en Piedmont, 502. aſſiege & prend Pinerol 504. prẽd la ville & Chaſteau de Saluces 510 aſſaut les barricades de Cauour, & met le feu au bourg. 507. Celle de S. A. aſſaut la Citadelle de Briqueras, où commandoit le Sieur de Santorſe ibid.

Armes gagnees portees au Pré du Tour 145

Arnulphe Archeueſque de Lyon par qui, & pourquoi maſſacré 3

Arriuee aux Valees d'Antoine Laberi, ſon retour à Geneue, 52. où martyriſé auec quatre autres 53

Arriuee de l'armee en la Valee de Luſerne, 116. de l'ennemi aux Bonnets 133

Articles de Religion deciddés par la parole de Dieu 31

Articles de l'Vniõ confirmee entre les Egliſes des Valees 240. 241
Articles de la paix preſentés en forme de Requeſte, accordez. 257. 258
Le Sieur Humbert Artus Miniſtre à Bobi, aſſailli par les Moines qui s'en retournerent confus 55
Pierre Artus priſonnier à Luſerne, & pourquoi, condamné à ſtre pendu, & cõduit au ſupplice auec vn baaillon en la bouche, ce que les Reformez ne vouloyent ſouffrir 521. *les Moines ne voulurent permettre que les Miniſtres l'allaſſent conſoler en la priſon,* 521. 522. *Ce qui en aduint,* 522. 523
Aſſaſſin d'vn Prouençal qui fut percé dans des buiſſons entre Luſerne & la Tour, & a trouué ſans teſte, & en partie rongé des beſtes 556
Aſſaut en la Valee d'Angrogne, 25 *Es Prals,* 26. *& en pluſieurs lieux és Valees* 27
Aſſemblee à Angrongne, Concluſion y faite, 31. *& confirmee* 35
Aſſemblee des Paſteurs des Valees, où & pourquoi 35
Aſſemblee des Paſteurs des Valees & autres a Pramol, ce qu'on y fit 463
Aſſemblee des Paſteurs & autres Directeurs des Valees à Roberplaiſe auec le Colonel Purpurat 469
Aſſemblee des Deputez de tous les Ordres de la Valee de Luſerne, pour ſe reſoudre a ſe rendre. 501. *Nouuelles arriuees qui les fit reſoudre, ibid.*
Aſſignation donnee à ceux du Val-Cluſon 136

B.

Balmas, 258
Bannis tuent vn Papiſte de Luſerne & vn de Bagnol 358. *Ils conſtituent leurs brigandages, tuent vn Preſtre & vn Chirurgien* 565
bannis à Luſerne, & ce qui en aduint 369
Barbe Martin retournant d'Alemagne en apporte des liures de la Religion imprimés 30
Barbes, nom Piedmontois, ce qu'il ſignifie en François, 11. *tiltre ordinaire des Paſteurs Vaudois ibid. leur ſoing,* 15. *Obeyſſance des diſciples des Barbes,* 16. *Aſſemblees ordinaires, ibid. extraordinaires,* 17. *pourquoi la plus grand partie viuoit en celibat, ibid. Ils auoyent maiſon dans Florẽce, Gennes & Veniſe* 20
Barbes des Valees cõferent auec Zuingle, Oecolampade, Bucer, & autres qui les exhorterẽt à remedier à quelques defauts qui eſtoyent encor parmi eux 30
Ioſeph Barberi va voir le Miniſtre Gille des Gilles en ſa chambre à Thurin, ce qu'il lui dit, 203. *Reſponſe, ibid. fait adjourner pluſieurs Seigneurs & Dames de la Religion,* 209. *empriſonné par S. A. & pourquoi,* 212. *Il demande à ceux du Val Luſerne qu'ils lui portaſſent à Briqueras leurs Conceſſions, ce qu'ils refuſerent* 453. *fait des executions reelles & perſonnelles à Bubiane contre ceux de la Religiõ, ibid. retourne à Luſerne auec grande ſuite de gens, & ſe jetterent dãs les maiſons de ceux de la Religion, ce qu'ils y firent. & a Bubiane* 460. *& a Rora,* 461. *enjoint à ſons Syndiques & Notaires de manifeſter tous les biens de ceux de la Religion, ibid. fait demander la paye de ſes deſpens a ceux des Valees, & qu'il*

les laisseroit en paix, à quoi on consentit 462
Baronius Antinicodemite 63. *Opinion de la Messe*, 16. *Abus d'icelle descrits*, 64. *refutation de ladite opinion, ibid. emprunte le nom du Sieur Maximilian de Saluces* 246
Barthelemi Hector. Voyez H.
Barthelemi Aimé, Voyez A.
Barthelemi Misol, Voyez M.
Barthelemi de Nice Capucin forge vne Monachale effronterie contre le Ministre Valere Gros 397
Le Sieur Iean Barthelemi Ministre auec autres Deputez vers Monsieur le Mareschal de la Force pour le supplier d'auoir compassion des pauures Valees tant desolees, ce qu'il promit. 517
Sieur Sidrach Bastie, sa mort 398
M. Anthoine Bastie & Iaques Fontaine estans à Thurin aduertissent les Valees du decret rendu à leur supplication 406.407
Iaques Bastie ayant quitté sa maison de Luserne pour quelque temps, fut troublé, y voulant retourner 562
Ioseph Bausier Capitaine de la garnison au Chasteau de la Tour 119
Sebastian Bazan fait prisonnier dans Carmagnole, & de la conduit és prisons du Senat de Thurin 427. *escrit au Ministre Gilles* 428. *conduit és prisons de l'Inquisition où il fut cruellement traitté* 429. *Sa sentence estant venue de Rome, fut brusté vif à Thurin* 430
Ioseph Bazan prisonnier respõd à ceux qui l'examinent 408
Capitaine Beauregard arriue aux Valees 276
Mareschal & Mareschalle de Beregarde pour qui interceder 209
Theodore Beluedere 8. *compose des liures contre les Reformez, & leur Religion* 539. *Refutations ibid. jusques à pag.* 551
Fort sainct Benoit par qui basti 297
Anthoine Berarde Papiste s'oppose au Prestre Braide touchant les dismes qu'il pretendoit contre les Reformés de la Tour 330
FrãçoisBergat de S. Germain pris prisonnier, deliuré par le moyẽ de son frere Papiste de Pinerol 319. *fait promettre au Capucin Ribot qu'il cõmenceroit la dispute le Dimanche 2. Aoust* 1598. 321
Capitaine Bergat va à Pramol auec vne troupe de bons hommes de S. Germain en armes 327. *par qui assailli* 373
Claude Berge & Philippe Cabriol fugitifs par les montagnes, & poursuiuis par Matthieu Vernon qu'ils assommerent 128. *soubsigné en l'accord faict par Monsieur de Raconis* 171
Iean Bernard prisonnier comment relasché 37
Bernardin Comte, Voy C.
Bernardin Guerin, Voyez G.
Bernardin Iahier, Voyez I.
Bernardin Ochin, Voyez O.
Bernardin Vghes, Voyez V.
Valerian Berno escrit au Duc, au Nonce du Pape & à l'Inquisiteur general qu'il esperoit conuertir ceux du Val Perouse & S. Martin moyennant vne dispute 320
Pantaleon Bersour constitué Commissaire par le Duc contre ses subjects de la Religion, 36. *où annoyé*, 37. *escrit aux Vicaires & Officiers des Euesques de Cisteron, Apt & Cauaillon, ibid. arriuee dudit Bersour en Prouence, ibid. ses exploits*

38. *Retour dudit Berſour en Piedmont. ibid. y dreſſe deux rolles, ibid. lui eſt ordonné de ſe ſaiſir de la perſonne des Vaudois, ibid. perſecute ceux d'Angrongne, & ceux qui ſont plus bas,* 39. *Plaintes de Madame Blanche contre le Commiſſaire Berſour ibid.*

Louys Berſour fils de Pantaleon Berſour appellé à la cognoiſſance de Dieu 41. *perſecuté* 209

Le Sieur Iean Berſour dernier de la lignie maſculine de feu Pantaleon Berſour qui fut Chef de la perſecution és Valees, meurt de peſte 515

Thomas Berton de Bagnol où & par qui tué 318

Bible par qui traduite en François 43

Bictoné par qui habité 18

Biolets Valon de la Communauté de Paiſane ibid.

René Birago Chancelier 248

Louys Biragne Gouuerneur du Marquiſat 249, 250

Charles de Biragues 254. 257. *Ses reſponſes aux articles de paix à lui preſentés.* 259. *Acte deſdits articles* 260. *defend aux Reformés du Val Perouſe les predications publiques, qui lui reſpondent par vne lettre* 261. 262

Le Sieur de Blacons commãde au chaſteau d'Eſſilles 296. 297

Bled fort cher en Piedmont 296. 352. 569

Boby 9. *Ceux de Bobi font dire aux Moines qu'ils euſſent à ſe retirer en paix, ce qu'ils firent* 486

Moine Bonauenture enleue pluſieurs garçons és lieux plus bas de la Valee de Luſerne, 455. *Plaintes des Reformés aux Superieurs,* 456. *leur reſponſe, ibid. ſollicite S. A. & le Roy de France pour faire vengeance de ceux qui n'auoyent pas voulu receuoir les Moines.* 496. *remeine tous les Moines à la Tour, où ils firent des baſtimens* 501. *taſche de rendre odieux à S. A. & à l'armee Françoiſe ceux de la Religion* 504

Monſieur Anthoine Boniour Miniſtre à Prauſtlelm voulant ſe retirer au Val Luſerne, pris auec ceux qui lui faiſoyent eſcorte par des ſoldats de la garniſõ de Reuel eſt mené priſonnier au Chaſteau dont il ſe ſauue miraculeuſement, 312. *retourne à Prauſtlelm, & de là au Val Luſerne,* 313. *repoſant à Boby, meurt apres auoir continué ſon Miniſtere par l'eſpace d'enuiron* 50. *ans* 516

Capitaine Bonnet Sergent Major s'approchant des barricades de ceux de ſainct Germain ſe print à outrager les defendans, fut bleſſé à mort par le banni Iaques Laurens 444

Bonnets bourgade 126. *ſurpriſe* 133. *rauagement & empriſonnement ibid.*

Borgo d'Oltramontani par qui edifié 19

Colonel Borniquet arriue à Vigon auec ſon Regiment 294

S^r Boſſuet eſcrit aux Paſteurs des Valees q̃ le Duc rdẽoit bon teſmoignage de ſes ſubjects de la Religion 473

Guillaume Bouchard tué de ſang froid 314

Bourdes d'vn Prefect des Moines 44

Mareſchal de Bourdillon fait vne Ordonnance en faueur des Reformés dans Thurin 187

Bounils 9

Bernardin Breſſan pourquoi condamné aux

né aux galeres, 208. *ſa perſeuerance en la Religion* ibid.
Vbertin Braide Preſtre trouble les Reformez de la Tour demandant les diſmes pour les Preſtres, & leur leuãt des gages à leur refus, 330. *à quoi s'oppoſent le Capitaine Appie & Anthoine Berarde Papiſtes*, ibid. *lui eſt defendu de paſſer outre à la demande deſdits diſmes* 331. *deffie les Reformez pour ſe battre corps à corps en chemiſe entre quatre picques* ibid.
Bref Papal de Gregoire XV. veu és Valees, octroyant au Duc le diſme des reuenus Eccleſiaſtiques & pourquoi 422
Brigandages en Piedmont 296. 565
Brigandages contre les Reformez de ſainct Germain & lieux circonuoiſins par les Moines de l'Abbaye de Pinerol 92
Briqueras par qui aſſiegé, ſe rẽd, 209. *le palais eſt emporté par le feu qui ſe print aux poudres* ibid.
François Brix empriſonné & deliuré moyennant vn peu de diſſimulation, 207
Iean de Broc Regent à Angrogne, exhorte le peuple aſſemblé 51
Le Sieur Brunet arriue aux Valees portant aſſeurance que quelques autres auoyent eſté nommez pour ſuiure 513
Bruns 299
Bubiane 9. 102
Conſtans Baſſe & Monſieur Hercules Malherbe pris priſonniers à la Tour par vn Officier du Preſect de Pinerol, furent menez à Luſerne ſur les remonſtrances de quelques hommes de ſainct Iean que leurs priuileges eſtoyent violés, & remis entre les mains du Podeſta qui les renuoya moyennant caution de ſe repreſenter 389. 390

C

CAbrieres par qui edifiee 17 *rendue, ſaccagee, cruautez exercees* 48
Daniel Cabriol aſſaſſiné 382
Sieur Cacheran 292
Calabre, ſa ſituation 18. *fertilité des terres* ibid.
Calabrois pourquoi ſe diſpoſent à redreſſer l'exercice public du ſainct Miniſtere 21
Calomnies eſtranges touchant le Regiment des Valees 394
Iean Caluin, ſon zele pour la ſubuention des Egliſes de Piedmont 186
Campillon 9
Gentilhomme de Campillon s'oppoſe à la ſepulture d'vn Reformé au lieu accouſtumé 401. *s'enferme dans le clocher Papal menaçant d'harquebuſer ceux qui enſeueliroyẽt ce corps dans le Cimetiere* 401. 402. *accorde de l'enſeuelir au bord du Cimetiere*, ibid. *met en vn rolle tous les hommes qui s'y eſtoyent trouués, puis le donna au Capitaine General de Iuſtice, qui en fit les pourſuites* ibid. *feint de s'employer à l'accommodement de ces moleſtes* 404
Capitaine Capel comment attrapé & fait priſonnier, 403. *condamné à la mort* ibid. *deliuré* 404. 412 *par qui, & pourquoi conſtitué priſonnier, & menées priſons de Pinerol, mourut de peſte* 527
Capitaine General de Iuſtice fait adiourner par deuant lui ceux qui s'eſtoyent trouuez à l'enterrement à

Campillon, ne comparoiſſans ſont condamnés & declarés bannis 404 *continue ſes executions* 406
Albert de Capitaneis deputé du Pape pour perſecuter les Vaudois 25
Comte Capris Gouuerneur de Pinerol vient à Luſerne, demande de ceux d'Angrogne & de Boby vne reſponſe abſolue touchant la reception des Moines 486. *Ce qu'il leur propoſa ibid. reſponſe* 487. *replique dudit Gouuerneur, ibid. va à Boby auec groſſe compagnie, ce qu'il y fit* 488. *enuoye ſon Secretaire à Angrongne, pourquoi* 489. *vient au Val Luſerne pour l'affaire des Moines* 491
Carail, 207. *Troupe du Duc y laiſſée aux deſpens de qui,* 208. *le Podeſta remet les fugitifs dans leurs biens.* 208
Carde, habitans de la Religion perſecutés, quand leur Comteſſe n'y fut plus 311
Carignan, ſa ſituatiõ, 73. *habitãs d'icelle en partie de la Religion ibid.*
Comte Carlile Ambaſſadeur du Roy de la grand Bretagne arriue à Thurin, parle au Duc des Egliſes des Valees 472. 473
Iean Baptiſte Carroccia, ſes troubles à Bubiane, &c. puis ſon retour 189
Iean de Cartignan dit delle Spinelle où pris & bruſlé 74
Sieur de la Caſette 279. *ſe retire à Ours dans ſa maiſon, où il fut tué* 291
Caſſe 142
Samuel de Caſſini Moine 11. *en quel poinct il blaſme les Vaudois* 13
Philippe Caſtellas Prieur des Seruites de Luſerne. ſa lettre au Sieur Eſtienne Noel, le deffiant à diſpute, 187. *reſponſe ibid.*
Caſtrocaro quand priſonnier és Valees, deliuré 190. 202. *s'appelle Sebaſtian Gratiol,* 190. *pourquoy mal affectionné enuers les Reformez des Valees,* 190. *Gouuerneur des Valees, ibid. par qui eſtably* 194. *ſes ruſes manifeſtees* 190. *Ses reproches aux principaux des Egliſes,* 191. *deux eſcrits non ſoubſignez par lui à eux preſentez ibid. reſponſe* 192. *Conſentement des Deputez par lui gagnés* 193. *defenſe au Paſteur de l'Egliſe de ſainct Iean touchant ceux qui venoyent pour ſe preſenter à la ſaincte Cene* 196. *commande au peuple de Boby de congedier le Sieur Humbert leur Paſteur, & pourquoi,* 196. *adiourne les Deputez qui s'eſtoyent laiſſez gaigner,* 197. *Le Sieur Vignaux & autres retournent à Thurin pour informer des rigoureuſes procedures de Caſtrocaro. Le Sieur Lentule harcelé par Caſtrocaro d'abſenter les Valees,* 201. *Calomnie de Caſtrocaro contre le Miniſtre Gille des Gilles* 201. 202. *fait publier deux Ordonnances contre les habitans non natifs de ſon gouuernemẽt, & contre les habitans de Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil,* 236. *ſes exploits, ibid. ſollicité par le Curé de la Tour, taſche de le mettre en poſſeſſion du Temple de Boby & autres biens,* 239. *Edicts contre tous eſtrangers non compris és Capitulations,* 263. *pourquoi fait aſſaſſiner le Capitaine Malherbe* 265. *par qui pourſuiui en Iuſtice, ibid. ſon fils addonné à paillardiſe* 276. *pris priſonnier au ſortir du lict nonobſtant la reſiſtance de ſes filles & chiens,* 277. *eſt conduit à Thurin auec les ſiens ibid.*

Capitaine Catin preſente vne lettre de l'Archeueſque de Thurin au Sieur Dauid Rostain 354. reſponſe 355
Cauaillon Eueſché en Prouence 36
Caualerie logee és Valees 36
Amedee Caualeri eſcrit à Berſeur 37
Caualiers fuyards eſpouuantent l'armee 116
Cauour par qui bruslé 107
Monſieur de Cauouret arriue auec ſes troupes aux Valees, ſe retirent ailleurs ſans autre deſordre, 418. aduis de quelque deſſein deſdites troupes pour Paſques ibid.
Mathieu Celenc de Bubiane perſecuté pour auoir eſpouſé vne femme Papiſte, lui eſt commandé de la faire retourner à la Meſſe, 452. ſa reſponſe ibid.
la Cella où, par qui & quand baſtie 19
Ceſar Seigneur de Caſtillon par qui enuoyé en la Cour de France 77. arriue à Nice, ſes exploits audit lieu 85
Dom André Ceue fait publier vn ordre en la Valee de Luſerne defendant à tous d'aller au ſecours de S. Germain 439
Chabrans 9
Dauid Chaillet priſonnier, deliuré, 212 Letre aux fideles de Piedmont, cõtenant la reſponſe de Stropiane aux Princes Electeurs 214. replique de l'Ambaſſadeur des Electeurs en faueur des fideles de Piedmont 217
Pierre Chaluet, où mort 37
Sieur André Chamforan jadis Miniſtre, pourquoi pris priſonnier & comment deliuré 434
Chamforans bourgade d'Angregne, 40
Chapelle, ſa ſituation, 314. gouuerneur par qui miſe ibid.
Eſtienne Charlin cruellement torturé, ſa mort 180
Comte Charles Seigneur d'Angrogne, prié par les Egliſes des Valees d'interceder pour eux. 76. ſollicite ſes ſubjets à s'accõmoder au temps 111. eſcrit à ſa mere pour parler à ceux d'Angrogne, 112. reſponſe deſdits Reformés, ibid. arriué à Luſerne fait appeler les principaux d'Angrongne, & les exhorte à chãger de Religion, 112. leur reſponſe, ibid. ſa falſification au greffe des actes produits par les Angrognois, 113. ſa propoſition aux Angrognois, ibid. leur reſponſe, ibid. eſt eſtabli pour preſider à la diſpute entre le Sieur Chamforan & Rouſſet Ieſuite 306. s'excuſe de ne pouuoir interpoſer ſon authorité en ladite diſpute, & eſtant prié de declarer lequel des deux auoit raiſon, reſpondit qu'il eſtoit plus propre à juger d'vn bon cheual ou d'vne bonne eſpee que de Theologie 307
Comte Charles & autres arriués à Luſerne, pourquoi y font appeler tous les Chefs de famille de la Religion, 345. deſcendent à Bubiane, où ils firent de meſme 345
Comte Charles prié d'auoir en recommandation les Reformés dechaſſés du Marquiſat de Saluces, & le pauure Coupin priſonnier 368 arriue à la Tour auec autres, ſe plaint aux Miniſtres aſſemblés de la tardiueté de la leuee des ſoldats, 392. leur reſponſe 393
Charles & Emanuel freres Comtes de Luſerne, leur mort 398
Charles Emanuel aagé de dixneuf

ans à la mort du Duc ſon Pere 270
Chaſtagnes & vins gaſtés par les froidures 498. 499
Chaſteau du Perier par qui rebaſti, & ſa ſituation 90
Chaſteau de la Tour, ſa ſituation 118 rendu, 139. 194. par qui demoli, 139. 296
chaſteau de Mirebouc où, & par qui baſti, 240. aſſiegé, 294. 303. ſe rend, ibid.
Chaſteau de Quiras par qui pris 283. de Perouje par qui ſurpris 292 de Luſerne par qui rebaſti 294. de Cauour par qui aſſiegé, 295. rendu, 296. chaſteau & murailles de Perouſe par qui demolies, 296. chaſteau de Miradol aſſiegé & pris par aſſaut, 297. chaſteau de Penerol rendu, 504. chaſteau de Saluces, par qui pris 510
chaſteau d'Eſtilles où, 281. ſortie des Reformés dudit chaſteau, ibid. aſſiegé, & comment rendu au Duc 296
Chefs principaux de l'armee contre ceux d'Angrongne. 143
chemin pour aller au Pré du Tour eſtroit 142
Cherté de bled en Piedmont, 196. 352. 369. exceſſiue de tout 515
Cherté de viures & famine par tout le Piedmont 469. 473. és Valees apres que l'armee eut permiſſion d'y entrer 506. abbaiſſee par le tranſport des magaſins de bled que le Roy auoit faict amaſſer és frontieres de la France pour l'armee de Piedmont, 507. augmentee à cauſe de la peſte 515
Laurens Chialuz pris priſonnier par le Preſcſt Reſan, ſous pretexte qu'il s'eſtoit declaré de la Religion, rançonné par les Sieurs Goz ſes oncles 527
Cisteron Eueſché en Prouence 36
Citadelle de Briqueras par qui aſſaillie, 507. ſon Commandeur ibid.
Clairté diminuee au Soleil & à la Lune 334
Claude Caron & ſa femme tués au lict puis bruslés à la Tour par les Eſpagnols 299
Clergé Romain ſe deſpite de ce que le Duc auoit confirmé aux Vaudois leurs priuileges, 28. incite la vefue Marquiſe de Saluces à perſecuter les Reformez de Prauilelm 29 encite le Pape contre le Duc, la reſponſe dudit Pape 172
Cluſon Valee en Piedmont, 1. 8. 10. Ses Communautez, ibid. aſſaillis où ſe retirent, 13. Viennet au ſecours de Villar & Boby, 48. leur vnion renouuellee auec les Reformez des Valees de Piedmont, 136. ceux du Val Cluſon trahis par ceux de Sezane, 281. mettent en fuite les ennemis apres vne grande boucherie 313. par qui rudement aſſaillis, ibid. vigoureuſement defendu ibid.
Collectes faites pour les Marquiſans refugiez par les Egliſes de France 382
collectes & diſtributions extraordinaires faites par les Reformez de la Tour 475
Colloque pourquoi tenu à Pramol 508
Combe, 121. leurs exploits ſur leurs ennemis, ibid. ſaccagee & bruſlee 148
Combat à ſainct Iean, puis à Angrogne, 116. 117. au Villar, au Taillaret & à Rocheplate, 121. combat entre Angrogne & la Tour, 122 entre

de ceux du Taillaré, 150. cõtre les gardes des Reformez miſes és frontieres & paſſages d'Angrõgne 144 combat de vingtcinq Angrognois contre trois compagnies d'ennemis 155. combat à ſainct Germain ſans perte d'aucun des deſendans 442

Capitaine Commaſſot pourquoi eſcrit aux Reformez du Val Luſerne 285. leur reſponſe, ibid. capitule pour la reddition du chaſteau de la Tour à la premiere ſommation du Sieur de L'Eſdiguieres 294

Commiſſaire enuoyé pour confiſquer les biens de Madamoiſelle Anne Sobrere, 459. va à Briqueras auec ſes gens contre ceux de la Religion reformee, & de là à Prerouſtin, mais ils ſe retirerent ſans rien executer 462

Commiſſaires à Meane & Mathis, & ce qu'ils y firent 75

Commiſſaires contre la Religion 566

Compagnie volante, pourquoi ainſi appelee, 141. arriue au ſecours de ceux de Rora, 146. de ceux de Villar, 148. de ceux du Pré du Tour 352. 163

Iean de Cõpeſſo Archeueſque de Thurin fait publier des Edicts contre ceux qui auoyent promis de changer de Religion 24

Conceſſions accordees 381. conceſſions en termes generaux touchant les fugitifs des Valees 570

Concluſion faite à Angrongne ſur certains poincts controuerſés, 31. confirmee, 35. concluſion des Miniſtres, & autres touchant la guerre 154

Prince de Condé où priſonnier, eſchape 270

Conferences des Barbes auec Zuingle, Oecolampade, Bucer, & autres, 30. conferences entre ceux d'Angrogne, & le Sieur de la Trinité, 121. conference du Sieur de la Trinité auec le Sieur Eſtienne Noel Miniſtre, où 130

Conferences verbales, & par eſcrit du Prieur de Luſerne, & quelques Moines auec divers Miniſtres des Valees 558. 562

Bernardin Conte bruſlé oincl de reſine 80

Claude Cõte de Tende pourquoi concede lettres au Sieur Berſour Commiſſaire 37

Carbu, ſes vices, 72. declare ne vouloir plus ſe meſler des martyrs, 73 ſon mandement aux Reformez de Luſerne, 96. leur reſponſe, ibidem.

Capitaine Cornelio, où tué 164. 165

Placido Corſo Moine, pourquoi enuoyé de Rome en la Valee de Luſerne, 559 ſa demande au Miniſtre Gilles, ibi. reſponſe, 560. deffie le Sieur Anthoine Leger à la diſpute publique, qui ſe fit à la Tour, 561. le ſubjet de la diſpute ibid.

Coſenze, 180. cinq femmes bruslees viues 184

George Coſte Conte de la Trinité, 72 ordonné pour Surintendant auec le Sieur de Raconis des Edicts du Duc, 72 Voyez le reſte au T.

Coſte Roſſine, aſſaillie 163

la Coſte rendue, ſaccagee 48

Claude Cot, ſes biens à qui donnés, 74. 176. 225

Iean Cot & Iaques Arduin, eſtans à Thurin reſpondẽt à ce que le Prince leur auoit dit 489. 490

Barthelemi Coupin, où, & pourquoy fait priſonnier, 335. Aſſailli par

toutes ſortes de ſtations verbales, ibidem. eſcrit à ſon fils aiſné de ſa condition, ibidem. Sa femme & ſon fils le vont viſiter, 338. eſchappé, mais repris & reſerré plus eſtroitement, 339. meurt dans la priſon, puis bruslé publiquement ibid.

Creſance des Vaudois declaree par leurs liures 14

Cruauté notable 388

Cruauté exercee par vn ſergent & ſes cameredes à la Tour enuers deux hommes du Villar paſſans par le grand chemin 388

Cent, exploits de ſes habitans, 203. publication du Podeſta contre ceux qui comparurent 208

D

Daniel de Valence, Voyez à la lettre V.

Deliurance miraculeuſe d'vn Miniſtre condamné au feu 67

Deliurance de François Brix 207

Deputation des Egliſes du Val Luſerne vers le Duc, 347. reſponſe du Duc, 348. deputation des Egliſes du Val Luſirne aux Gentils-hommes de leur Valee pour ſe plaindre de ce qu'on leur violoit leurs Conceſſions obtenues pour le faict de la Religion, 456. Reſponſe deſdits Gentils hommes ibidem.

Deputez d'Angrongne & Luſerne enuoyez au Duc, par qui conduits, 225. arriuent en la Valee de Luſerne, auec lamentables nouuelles, 134.

Deputez du Val Cluſon & du Val Luſarne paſſent enſemble le col de Iulian, 136. Deputez des Egliſes à S. A. pourquoi 236. 261.

Deputez des Valees au General de l'armee du Duc auec ce qu'il leur dit de la part de S. A. 301. puis à S. A. 302. ſa reſponſe ibid.

Deputez des Reformés du Marquiſat vers S. A. pour obtenir la reuocation de l'Edict publié contre eux 341

Deputez vers le Comte Charles à Luſerne, pour l'accommodement des troubles des Valees 364

Deputez des Valees au Duc, ce qu'il leur accorda 370. 371

Deputez enuoyés au Duc, eſtans renuoyés à ſes Miniſtres ſe retirent 405

Deputez des Valees pourquoi empriſonnés à Thurin, autres à Pinerol, 407. font entẽdre à leurs gens l'intention du Duc, 410. ſont deliurés, 411

Deputez du Val Perouſe au Duc, ce qu'il leur dit 449

Deputez à Thurin, vn Gentil homme de la Valee de Luſerne, s'offre d'interceder, on l'accepte, ce qu'il fit, 457. *& apporte la reſponſe* 458

Deputez du Val Luſerne preſentent leurs memoires à S. A. qui les renuoya au grand Chancelier, qui leur demande d'argent pour leur accommodement, leſquels s'en retournerent, pour n'auoir charge de rien promettre 467

Deputez à Thurin de quelques principaux du Villar, Rora, & ſainct Iean où les Moines auoyent eſté introduits, ſont receus auec beaucoup de careſſes du Comte Righin, 491. leur Chef, ibidem. conſentent à vne ſupplication qui fut faite par les Papiſtes, Ce qu'elle contenoit, 492. Ceux de ſainct Iean & de

Rora s'en retournent, ibid. Ce qu'on proposa à ceux du Villar qui eſtoyent demeurés, ibidem. introduits deuant S. A. & ce qu'il leur dit 493

Deputez du Val Sainct Martin à ceux du Val Luſerne, touchant leur reddition aux François 503

Deputez des Valees au Duc touchant la guerre des François aux Valees. 503. 504. *prient le Mareſchal de Schomberg de ne permettre à ſes troupes de s'eſtendre aux frontieres des Valees* 505

Deputez de la Valee de Luſerne võt à Pinirol preſter ſerment de fidelité au Roy, & recouoir la promeſſe & aſſeurance de l'obſeruation des articles accordés, 506. *Ceux des Valees de Perouſe & ſainct Martin font leur capitulation preſque de la meſme teneur que ceux de Luſerne ibid.*

Deputez des Valees enuoyés au Roy qui venoit en Sauoye, lui preſentent leur Requeſte, Reſponſe du Roy 507

Deputez des Valees à S. A. ſa reſponſe ibid.

Deputez des Valees pourquoi demandés par le Duc 525. 526

Diſcours des Vaudois contraints d'entrer aux Temples Papiſtiques 18

Diſcours de Beline lere voulant informer la Congregation de propagãda fide, *comment la Religion Reformee s'eſt amplifiee aux Valees* 44

Diſette aux Val Luſerne, 158. *& aux Valees*, 186. *en Piedmont* 312. *lers* 569

Diſpute à ſainct Iean entre le Sieur Daniel Chamforan Miniſtre, & Iean Baptiſte Rouſſet Ieſuite 306

Diſpute à ſainct Germain entre le Miniſtre Roſtain, & le Capucin Ribot, d'où procedee, & ſon ſuccez 320. 321. *entre le Sieur Auguſtin Gros, & vn Ieſuite*, 349. *Theſe du Ieſuite, & ſa confeſſion, ibidem. Declaration du Miniſtre ibid.*

Diſpute entre le Miniſtre Valere Gros, & Barthelemi de Nice Capucin 396

Diſputes Theologiques entre les Miniſtres des Valees, & les Moines Ieſuites & Capucins 453

Diſpute entre le Sieur Leger, & le Prieur de Luſerne, 559. *& le Moine Placido* 560

Dominique Vignaux, Voyez à V.

Iean François Drac fait publier à ſainct Germain les lettres du Duc permettant la diſpute publique entre les Capucins & ceux de la Religion, 320. *Reſponſe à ladite publication de Daniel Roſtain* 321

Grand Dublon aſſailli 94

le Duc enuoye vn Eueſque en la bourgade de Praſuit, & pourquoi 27. *reçoit benignement ceux qui lui eſtoyent allé faire la reuerence au nom des fideles des Valees*, 27.

Pourquoi le Duc demande de voir les petis enfans des Vaudois, ibidem. le Duc confirme les priuileges à ſes ſubjects des Valees de la Religion, 28. *le Duc par qui ſecouru contre le Roy François I.* 42. *ſe retire de Nice en Piedmont, auec ſon eſpouſe*, 109. *ne ſe veut preualoir des maſſacres faicts en France, ains raſſeure ſes ſubjects de la Religion de ſa protection*, 250. *pourquoi ſe plaint à Caſtrocaro, & au Sieur de Bellegarde*, 269. *meurt le 30. d'Aouſt* 270. *Son fils*

quoit dixneuf ans quand ſon pere mourut, ibid. ſe ſaiſit du Marquiſat de Saluces, fit la guerre à ceux de Geneue 290
Duch. ſſe de Sauoye publiee par les hiſtoriens vne des plus ſages Princeſſes de ſon ſiecle 264. expedie vn ſaufconduit a ceux qui deuoyent aller vers elle, 197. 198. eſcrit à ceux des Valeis 199
Duc de Guiſe. Voy Z G.
le Duc rend bon teſmoignage de ceux des Valees a ceux qui lui en parloyent, 473. eſcrit au Comte Philippe de Luſerne en faueur des Valees, 494. expedie des Lettres fauorables pour ceux de la Religion 497
le Duc dõne charge au Sr Iaques Gilles de rapporter ce qu'il lui auoit dit, 526. enuoye demander le Medecin Goz, pourquoi luy preſente a lui & à ſon frere des honorables conditions, 528. reſponſe dudit Sieur Goz ibid.
Dyſenterie aux Valees rauit vn grand nombre de perſonnes 382

E

Auguſtin de Ecclesia & Barthelemi Aimé eſtans à Pinerol ſe formaliſent contre vn homme qui auoit fait baptiſer ſon enfant a Angrogne, 56. reſponſe dudit homme ibid.
De Eccleſia & Sainct Iulian Commiſſaires retournent à Pinerol, Luſerne, & autres Communautez des Valees, 670. leur ſommation, ibid. replique des Valees, 68. menaces deſdits Commiſſaires, ibid. Noms des Miniſtres & autres par eux adjournés 69
Edict contre ceux de Merindol, faict par le Parlement d'Aix en Prouence que le Roy auoit reuoqué 47
Edict impoſant peine de cent eſcus à ceux des Valees qui iroyent ouyr les Miniſtres 87
Edict du Duc touchant le commerce, ſa caſſation 189
Edict publié contre ceux de la Religion és pays de S. A. de Sauoye 205
Edict publié ſous le nom du Duc de Neuers contre les Reformés du Marquiſat non naturels ſubiets du Roy 247
Edict de Caſtrocaro contre les eſtrangers habitans en ſon gouuernement 263
Edict du Duc contre les Reformez du Marquiſat d'aller à la Meſſe ou d'abſenter les Eſtats dans deux mois 341
Edict du Gouuerneur Ponte contre les Reformez de Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil, 347. Autre Edict du meſme 348
Edict contre les Riformés du Val Luſerne, 351. edict contre vne partie de habitans en Val Perouſe, 357. Papiſtes & Reformez recourent à S. A. ibid. teſmoignage des Deputez Papiſtes en faueur des Reformez, ibid. reſponſe du Duc 358, edict contre les Reformez de Bubiane, Campillon, & Fenil, 362. 363. Autre contre les bannis 363
Edict publié à l'occaſion de la guerre de Monſerrat 391
Edicts publiés contre les Reformés du Marquiſat de Saluces, 400. à Campillon cruelement 400 contre les Reformez qui tenoyent bou-

boutique ou domicile ordinaire hors des lieux tolerés és Valees 431. contre les Reformés habitans en la Valee de Barcelone 432 en faueur des Reformez allans par le Piedmont ibid.

Edict du Comte Righin en faueur des Moines, 480. contraire à l'intention de S. A. ibid.

Edict contre les Reformez de Prauillelm, & quartiers conjoints 515

Egliſes de Geneue & autres enuoyent vne ſubuention aux Egliſes de Piedmont 186

Egliſes Reformees des Valees pourquoi appelees Vaudoiſes, ou pauures de Lyon, 1. appelees meres-fertiles d'autres Egliſes diſperſees ça & là, 22. confirment leur Union & promettent de ſe defendre l'vn l'autre, 141. Egliſes Vaudoiſes ſituees en la Valee du Po au Marquiſat de Saluces, 244. Egliſes Vaudoiſes du Dauphiné enuoyent ſecours au Sieur de Bellegarde 269

Egliſes Reformees du Marquiſat de Saluces ſe releuent, par quel moyen 399. Les Reformés eurent permiſſion de demeurer ſans eſtre moleſtés 400

Egliſes du Val Luſerne enuoyent des Deputez pour ſolliciter la deliurance de M Paul Roero, 41. demandent aux autres deux Valees rembourſement de ce qu'ils auoyent fourni pour elles, qui le refuſent, & qui renoncerent au decret de S. A. dont ils ne s'en trouuerent pas bien 416. 417. 433

Egliſes des Valees perdent ſept de leurs Paſteurs en vn mois 501

Egliſes des Valees publient leurs cenſures Eccleſiaſtiques contre ceux des leurs qui feroyent quelque deſplaiſir aux paſſans eſtrangers 536. recourent à Madame la Royale & à d'autres Seigneurs pour le Sieur Leger 269

Comte Emanuel Philibert de Luſerne ſe ſaiſit de Caſtrocaro, & du Chaſteau de la Tour 277

grand Embraſement és bois de Bubiane & de Brequeras 552

Embraſemens eſpouuantables où, 565

Ennemis ſurprend quelques bourgades de Prugela, 24. contraint par feux & fumees de ſortir des cauernes ceux qui s'y eſtoyent retirés, 24. aſſaut la valee d'Angrongne, 25. & le lieu des Prals 26

Ennemis ſuyans de ſainct Iean mettent l'eſpouuante en l'armee, 186. leur vantance touchant les Egliſes des Valees, 120. pillent Bobi, 130

Eſcrit des Valees preſenté au Sieur Referendaire Fauzon 533

Eſcrits, Requeſtes, & remonſtrances enuoyés à S.A. 77. à Madame la Ducheſſe, 81. & aux Seigneurs du Conſeil, 83. le iugement qu'on en fit au Conſeil du Duc & en celui du Pape 100. 101

Eſcrits non ſoubſignés preſentés par Caſtrocaro aux Reformés du Val Luſerne 191. reſponſe des Reformés auſdits eſcrits 192

Eſpagnols trainent en rue le Preſtre de la Tour, quoi qu'il fut reuestu de ſes habits Presbyteraux, & le bleſſent, 300. oſtent les ioyaux des doigts à des Damoiſelles Papiſtes qui s'eſtoyēt retirés en la maiſon d'vn des Officiers du Duc ibid.

Eſpel, fidelles perſecutés où ſe retirent 238

Eſſilles, ſon Chaſteau, 181. ſortie des Reformez dudit Chaſteau, ibidem. Aſſiegé, & comment rendu au Duc 295
Eueſque par qui enuoyé à Angrogne, ce qu'il y fit 27
Eueſque de Saluces venu à Paiſane auec ſa ſuite, careſſe & flatte par douces paroles & promeſſes ceux qui y eſtoyent perſecutés 536

F

Anthoine Falc, fugitif, & autres 176
Faé 9
Faito villette, par qui baſtie 19
Famine ſe renforce és Valees 473
Monſieur Farel aſſemblé à Chamforans auec les autres Miniſtres 40
Dame Magdeleine Farine auec ſes trois filles, où ſe retira 210
Faſcheries pour la Religion contre des particuliers 562
Sieur Chriſtophle Fauzon arriue aux Valees, ce qu'il y fit, 529.531. Les aduerſaires ſe ſeruent de ſon authorité pour oſter la cloche aux Reformés de Sainct Iean, ibidem. Sa demande faite aux Reformez, 533. leur reſponſe, ibidem. Ce que les Moines firent apres ſon depart des Valees 534.535
Barthelemi Fea priſonnier 30
Bernardin Fea 40
Femme & fille trouuees dans vne caſerne ſont bleſſees à mort 127
Feneſtrelles 10
Fenil 9
Fideles à Florence, 20. à Veniſe, ib. à Rome ibid.
Fille priſe par les ſoldats, puis rendue 133
Fille de la Religion violee par vn ſoldat Corſe, 464. pourſuites du pere contre ledit ſoldat ibid.
Fille de la Religion enleuee à Bubiane, & ſuccez 554
Mareſchal de la Force promet faire quelque conſideration ſur les memoires preſentees par ceux des Valees 506
Mareſchal de la Force & les Sieurs de Vignoles & de Marſon fauoriſent les Valees 517
Sergent la Fortune auec ſes camerades apres auoir cruellement tourmentés deux hommes du Villar, les eſtranglerent & les cacherent dãs vn fumier 388
François I. Roy de France pourquoy leue vne armee 41
Le Roy de France prend la Breſſe & la Sauoye, & entre en Piedmont 42
François II. Roy de France par qui ſollicité d'exterminer les Egliſes Reformees, 135. meurt 136
Capitaine Fraſche & autres ſur leurs ennemis 281.283
Capitaine Pierre Fraſche & le Sieur Iaques Bounous repartent au Comte Charles ſur des reproches qu'il leur fit 367
Capitaine Fraſche d'Angrogne trahi & tué 372
Fraiſſe bourgade 24
Fraiſſiniere, 8. 238. par qui longuement affligee 22
Iean Frigalet & autres retournans aux Valees de Piedmont, pris priſonniers, où conduits & martyriſés 53
Fruicts de la terre ſe perdent à cauſe de la peſte 510
Fugitifs de Merindol retirés dans les bois, 48. aduertis du deſſein de leurs ennemis ſe retirent, 49.50. gardes

des miſes aux paſſages par Minier, qui traitta cruellement ceux qu'il attrappa 49
Fugitifs de la Valee Sainct Martin par qui ſecourus & remis en leurs maiſons 90
Fugitifs de Luſerne, Bubiane, Campillon & Fenil par qui remis en leurs maiſons 176

G

François GAlatee où ennoyé par qui, & pourquoi 244
Deputé vers le Roy pourquoi 248
Sebaſtien Gratiol de Caſtrocaro pour quoi mal affectionné enuers les Reformés des Valees 190
Galline part de Luſerne auec toute ſa compagnie pour aller à Bobi, rencontre à Subiaſe le Capitaine Pelenc, & penſa l'attrapper, bleſſent à mort vn ieune homme à leur arriuee à Bobi, 373. ſe trouuant enuironné auec ſa troupe, ſe iette entre les bras du Capitaine Pelenc qui y eſtoit venu, 374. ſont renuoyés accompagnés de quelques vns des principaux, ibid. Leurs inſolences en leur retour, qui furent cauſe de la mort de pluſieurs, ibid. Galline s'enfuit par les bois, ayant abandonné ſes ſoldats à la tuerie, 375. quarante faicts priſonniers à Bobi, puis rendus, ibid. ayant remis ſus ſa compagnie s'achemine vers les montagnes de Rora, mais empeſché d'en approcher ibid.
Paul Garnier Miniſtre, par qui, & où bleſſé, & ce qui en aduint 285
Capitaine François Garnier refugié pour la Religion en la Valee de Luſerne, pris priſonnier pres de Dronier par le Gouuerneur qui le fit mener au Chaſteau où il fut incontinent aſſailli par des Moines, 424. ſa conſtance, ibid. Cruauté exercee en le menant à Thurin, 425. deliuré ſous condition, 426. retournant d'vn voyage fut tué par des Papiſtes en haine de la Religion 426
Garniſon par qui miſe au Chaſteau de Perouſe, 119. au Chaſteau du Perier, ibid. au Villar ibid.
Garniſon de la Tour & Villar ſurprend ceux des Bonnets, ſes exploits 133
Garniſon de la fortereſſe du [illegible] quand & pourquoi demandé pituler 139
Dom Garſia Miedes, par qui faict priſonnier 297
Garſillane 9. Combat pres de Garſillane des troupes du Sieur de L'Eſdiguieres, & celles du Duc 296
Gaſtaut, Secretaire pourquoi ennoyé à Angrongne, 123. leur dicte vne requeſte, 124. leuë au Temple, 125. Copie ennoyee à la mere du Comte Charles, ibid. intercede pour les Valees enuers le Sieur de la Trinité, oſte aux Deputez des Valees leur requeſte, & leur en fait preſenter vne autre contraire 135
Capitaine Gattinara arriue en Val Perouſe auec ſon armee 291
Iean Geimet d'Angrogne, pris auec Odoul Geimet, puis menés dans la fortereſſe de la Tour, dont le premier fut eſtrāglé, & l'autre cruellement martyriſé 134
Sieur Gelido Miniſtre d'Aceil 246
Geneue quand adjointe aux Egliſes Reformees, 43. enuoye vne ſubuention aux Egliſes de Piedmont

186
Vn Gentil-homme de la Valee preſenta ſon employ pour le deſlogegement des troupes du Baron de la Roche, fut accepté, ce qu'il fit, 386. 387
Gẽtils-hommes pourquoi allés à Villar & Bobi, ſouffrent les incommoditez du ſiege 138
Sainct Germain 9
Ceux de Saïnct Germain perſecutez, par qui ſecourus, 92. 93. 439. *aſſaillis* 444
Miniſtre de Sainct Germain pris, où mené, ſa mort, 92. *femmes dudit S. Germain priſonnieres, contraintes de porter des fagots ſur le feu pour bruſler le ſuſdit Miniſtre, ibidem. Plainte d'vn de Sainct Germain à Monſieur de Raconis & Pouſſeuin, reſponſe dudit Peuſſeuin* 102
Monſieur Gilles remonſtre à ceux de Calabre le danger où ils ſe mettent s'ils veulent eſtablir l'exercice public de la Religion, 21. *ſe conſeil, ſe retire de Calabre en ſa patrie, ibi. ayant viſité les habitans Reformez le long de la mer Adriatique, & Mediterranee,* 21. 22. *reuenant de Naples il amena de Lauſanne le Sieur Eſtienne Noel,* 53. *leur miraculeuſe deliurance en Sauoye,* 54. *Gille des Gilles où Paſteur,* 55. *conducteur de l'armee volante,* 201. *pourquoi hay de Caſtrocaro, ibidem. accuſé, priſonnier,* 201. *où mené,* 202. 203. *par qui ſollicité à la reuolte, ſes reſponſes,* 203. *ſon retour des priſons,* 225. *Son ſecond fils miné à Thurin, & là retenu, par qui,* 274. *pourſuite de ſes pere & mere, ibidem. puis enuoyé aux Indes,* 275. *d'où natif, ſa mort,* 290
François Gilles de Briqueras par qui enuoyé en la Cour de France, 77. *arriue à Nice, ce qu'il y fit,* 85. *par qui, & pourquoi enuoyé au Pré du Tour, par qui tué* 157
Iean Gilles de Pinaſche pris priſonnier, ſa maiſon ſaccagee, ſes biens ſaiſis par Iuſtice, conduit à Thurin, & de là aux galeres, d'où il eſchapa par dexterité 417
Le Sieur Iaques Gilles reſpond au Duc touchant ceux qui auoyent promis de changer de Religion, 526. *replique fauorable du Duc audit Sieur Gilles ibid.*
George Gilles tué ſur la place de la Tour, par vn Gendarme pour quelques paroles mal entendues 566
Caſelan Girardet où pris, condamné au feu, ſes paroles au lieu du ſupplice 40
Sebaſtian Godin de Preruſtin pris priſonnier, & quelque temps apres pendu és campagnes de S. Second 319
Gouffre de Saguet quand rempli 26
Martin Gounin d'Angrongne va à Geneue, 43. *pris en qualité d'eſpion, par qui, où conduit, puis trouué innocent: mais ſoullé par le Geolier qui trouua ſur lui des lettres de la Religion, fut examiné, & fit libre Confeſſion de ſa foy, pour laquelle il fut noyé dans Liſere* 43
Le Sieur de Gouuernet va au ſecours du Sieur de Billegarde 268
Les Sieurs Iean Vincent & Iean Baptiſte Goz freres, trauaillent diligemment à l'eſtabliſſement du ſeruice de Dieu en leur patrie 400
Les Sieurs Goz chaſſés de Dronier leur patrie, ſont enuoyés habiter en la Valee de Luſerne, 518. *Paroles du Duc eſtans demandés, leur reſponſe, ibid. contraints de ſortir de là...*

là se retirent en Val Perouse, ibid.
Le Sieur Iean Vincent Goz Medecin hay pour la Religion 556
Grace faite aux bannis & autres 381.
Iean Grandbois Ministre pourquoi prîné de sa charge, ne laissa pas d'endoctriner par le bas Piedmont vers des familles esparses, fut pris & serré dans l'Inquisition, sans que on en ait peu apprendre la fin 317
Gresle extraordinaire en Val Luserne 460
Augustin Gros, Ministre dispute contre le Iesuite Vanin, 274. *jadis Moine, comment sortit de la Papauté,* 308. *Propositions au Gouverneur de Pinerol, ses responses,* 309. *Attaqué par le Collateral Rubin, & par autres, ses responses aussi,* 309. 310. *Il arriue vn homme de Thurin qui lui apportoit la peste, comment il eschapa,* 324. *saufconduit obtenu du Duc par l'Archeuesque pour le Sieur Gros,* 348. *pourquoi fut deschargé du fardeau de conduire l'Eglise,* 384. *sa mort ibid.*
Iean Baptiste Gros, où mort 317
Corneille Gros emprisonné, deliuré par l'interceſſion de ses amis 373
Le Sieur Valere Gros par qui prouoqué à dispute 396
Le Sieur Ioseph Gros deputé auec autres vers le Roy en Sauoye, 507. *sa mort* 509
Guardia, Ville par qui edifiee, 19. *habitans par qui sollicités à la reuolte, fugitifs,* 179. *feinte des Inquisiteurs,* 180. *quatre des principaux où pendus,* 181. 182. 86. *personnes de Guardia escorchés tous vifs dans Cosence,* 183. *à qui appartiēt,* 182. 1400. *prisonniers etc de Guardia, que de S Sixte,* 183. *fugitifs proclamés* 183
François Guerin, sa proposition au Prestre de Pramol, 256. *Ministre des troupes Vaudoises allans au secours du Sieur de Bellegarde, ce qu'il fit au Marquisat* 269
Bernardin Guerin Ministre demande aduis au Sieur de Lesdiguieres sur les bruits semés pour la ruine des Reformés, 322. *sa mort* 455
Guerre en Piedmont entre le Duc & le Roy François I. 42. *contre les Reformés, sa duree,* 171. *au Val Perouse contre les Reformez,* 254. *au Montferrat* 391
Guerre entre S. A. & la Republ. de Gennes 452
Val Guichard Vallon de Bobi 137
Le Sieur Guidet Preuost General de Iustice, & le Comte Charles viennent aux Valees pour y accorder les troubles, 376. *Va en Val Perouse, ce qu'il y fit,* 377. *Assemblee des principaux du Val Perouse au Dublon, ibidem. Exhortations aux Ministres & aux Deputez par lui faite, ibidem. fait souper auec lui tous les Ministres & principaux tant de l'vne que de l'autre Religion,* 378. *Le souper estant fini, le Ministre fut escouté de tous en son remerciement, ibid. & fut loué du Sieur Guidet, qui dit son sentiment, touchant nostre croyance, ibid. Plaintes au Sieur Guidet,* 379. *sa response, ibidem.*
Guighonis Secretaire du Sieur de Birague 261
Comte Guillaume passionné contre les Reformez, 86. *Obtient du Duc vn don de mille escus à prendre sur Rora,* 87. *pour quoi les poursuiuoit* 88
Le Sieur Alexandre Guistin d'où, Mi-

nistre à Thurin 186
Ducs de Guise & Cardinal de Lorraine Oncles de la Roine femme de de François II. 135.136

H.

le Sieur HAga *Ambassadeur de Messieurs les Estats à Constaminople demande vn Pasteur & pourquoi* 468
Hebergeau, pourquoi ainsi appellé 23
Barthelemi Hector pourquoi bruslé 53. *par qui mis entre les mains de l'Inquisition* 88
Henri II. deteste la cruauté exercee contre ceux de Merindol 47
Henri de Valois passe par le Piedmont, retenant de Pologne 264
Huchoires bourgade 149
Huile apporté aux Moines & autres Papistes pour se garder de la peste 514
Iean Hus bruslé à Constance. 3

I.

Thomas IAcomel *Inquisiteur General fait adjourner ceux d'Angrongne à comparoir deuant lui à Thurin en personne de leurs Synaiques,* 50. *ses vices, est estably auec autres, executent des Edicts contre les Vaudois de Piedmont* 72
Bernardin Iahier pourquoi se reuolte, 325. *taschc de faire reuolter sa famille,* 326. *bat cruellement son petit fils Elisee pour n'auoir voulu ouyr Messe, dont il mourut peu de iours apres,* 327. *demande sa pension au Gouuerneur de Pontequi la lui refuse, en l'appellant Bœuf reuolté,* 328. *meurt sans auoir voulu admettre les Prestres aupres de soy* ibid.
Iahier, Iaquet, & quelques autres pourquoi bastissent aupres du Temple de Pramol vn tabernacle de ramages 326
Maurice Iaquet se reuolte à la solicitation du Capitaine Iahier 326
Inondation effroyable 497
Inquisition de Thurin tenoit ordinairement enserrés des prisonniers des pays estrangers ou de Piedmont, & les faisoit mourir de diuerses sortes de mort 317
Iean Iulian estant allé à Barges, y est pris prisonnier par les soldats de la garnison de Reuel, mais deliuré moyennant rançon 537
Sainct Iulian & de Eccleſia Commissaires retournent à Pinerol, ce qu'ils y firent, & aux autres Communautez des Valees, replique des Valees, menaces au contraire desdits Commissaires 68
Iusne public celebré és Valees, 114. 238. 289. 385
Iean Iunius pourquoi enuoyé en Ambassade à S. A. de Sauoye, 211. *arriué à Thurin, ibid. replique à la response du Chancelier Stroppiane,* 215. *response de S. A. à ladite replique, ibid. double de la replique dudit Iunius à S. A.* 217. *Response aux obiections de S. A.* 219. *&c.*

L.

Antoine LAbori *& le Sieur Iean Vernou viennent au Val Luserne,* 52. *pris auec trois autres sur le col de Tamis, & conduits à Chamberi, où ils furent mar-*

martyriſés 53
André Laurens Miniſtre, où pris & conduit, 298 Comment deliuré, 305. Faict Regent de l'Eſchole de Luſerne par les Ieſuites qui ſe firent ſes penſionnaires, plus pour eſpier ſes actions que pour l'honorer, ibid. ſa fille aiſnee enceinte d'vn Ieſuite, ibid.
Iaques Laurens va auec ceux de ſainct Germain pour ſe vanger ſur quelques vns du Dublon eſtimés coulpables, d'auoir eſté aſſaillis pendant qu'on traitteoit d'accord, 442. bleſſe à mort le Capitaine Bonnet outrageant les defendans, 444. Ce qui en aduint, ibid. pourquoi banni, tue le Greffier du Val Perouſe, 450. & lui par qui tué ibid.
Anthoine Lazari, Voyez Beluedere.
Legat du Pape veut faire empriſonner le Miniſtre Noel, 174. empeſché par la Ducheſſe, & par le Sieur de Raconis 175
le Sieur Anthoine Leger va à Conſtantinople au ſeruice du Sieur Haga Ambaſſadeur de Meſſieurs les Eſtats du Pays bas 468
eſcrit de Conſtantinople aux Paſteurs des Egliſes Reformees des Valees, 502. arriue de Conſtantinople, y ayant demeuré plus de huit annees, 556. diſpute publique entre lui & le Moine Placido Corſo tenue à la Tour, 560. le ſubject, 561. Attentat commis à Luſerne, contre ledit Sieur Leger qui y eſtoit allé viſiter vn malade de la Religion, 563. Succez, ibid. moleſté, 568
Scipion Lentulus contre Pouſſuin, 105. eſcrit à Madame Renee de France, 110. Pourquoi ſe retire des Valees, & où ſe retire 201
Monſieur de Leſdiguieres eſcrit à S. A. & au Sieur Marini Agent pour le Roy en Piedmont, & au Sieur Eynardon ſon Agent en Piedmont, en faueur de ceux du Marquiſat, 422. 423. eſcrit aux meſmes pour Sebaſtia Bazan, 429. exhorte ceux de Briqueras à la continuation de fidelité, 300. baille aduis à ceux des Valees ſur certains bruits, 322. 323. prend le Chaſteau de Queiras, & autres forteresſes, 283. ſurprend la ville & Chaſteau de Perouſe, 292. prend Vigon par aſſaut ce qui s'y fit, 294. fait rebaſtir le Chaſteau de Luſerne, ibid. ſomme ceux des Valees de preſter ſerment de fidelité au Roy, 295. leur reſponſe, ibid. Replique. ibid.
Lettre des Paſteurs de Boheme & Morauie à leurs freres des Valees, 33. Des Paſteurs de l'Egliſe de Geneue aux Paſteurs des Valees, 62
Lettres eſcrites par ceux des Valees a S. A. de Sauoye, 77. 84. à Madame la Ducheſſe, 81. & à autres du Conſeil, 83. & le jugement qui en fut faict 100. 101
Lettre des Reformez des Valees à Monſieur de Raconis le priant d'intercéder pour eux enuers Son Alteſſe 108
Lettre du Sieur Mercure Miniſtre en Prouence au peuple d'Angrogne 167
Lettre du Comte Philippe Sieur de Raconis aux Reformés des Valees 169
Lettre du Sieur Noel aux Miniſtres du Val Luſerne touchant ſa negotiation à Rueles en la Cour du Duc, 173. aux Egliſes des Valees les ex-

hortant à recourir à S. A. 275
Lettre de Louys d'Appiano vn des principaux domestiques du grand Inquisiteur Alexandrin contenant quelques particularitez des cruautez exercées enuers les Reformez de Calabre 182.183
Lettres de Madame la Duchesse de Sauoye aux Eglises des Valees 194 199. *à Castrocaro*, 236. *au Sieur Prefect de la prouince de Pinerol*, 555. *en faueur des Reformez* 562
Lettre du Chancelier Stropiane au nom de S. A. à Donat Casastre Podesta de Carail 208
Lettre du Prince Palatin au Duc de Sauoye en faueur des Reformez de Piedmont 226
Lettre du Duc à Castrocaro en faueur de Gaspard Orsel, & autres ses subjets, 239. *aux Eglises du Marquisat les conuiant amiablement à la concorde*, 340. *aux Syndiques de la Valee de Luserne*, 477. *leur response*, 483. *au Comte Philippe de Luserne en faueur des Valees* 494
Lettre du Roy Charles IX. au Duc de Sauoye en faueur des Reformez de Piedmont, 242. *au Sieur Birague Gouuerneur du Marquisat pour exterminer ceux qui estoyent au roolle qu'on lui enuoyoit* 249
Lettres des Ministres & Syndiques des Valees à S. A. 252
Lettres de Monsieur de Lesdiguieres à ceux du Val Luserne, demandant le Ministre Noel, qui lui fut accordé, 267. 268. *aux Reformez des Valees* 323
Lettre du Capitaine Commassol aux Reformez du Val Luserne en faueur de l'Abbé de Pinerol 384
Lettre de Don Hyppolito aux Ministres des Valees à disputer, 186. *Response*, 187. *Theses des Ministres pour disputer* ibid.
Lettres de Valerian Berno au Duc, au Nonce du Pape, & à l'Inquisiteur general pour auoir permission de disputer, 320. *leurs responses*, ibid.
Lettre de Guillaume de Thurin Prieur des Augustins de Villefranche au Ministre Gros, 550. *sa response*, ibid.
Lettre de l'Archeuesque de Thurin presentee par le Capitaine Catin au Sieur Dauid Rostain, 354. *response* 355
Lettre du Gouuerneur Ponte aux Eglises Reformees des Valees, 359. *leur response* 360
Lettre d'vn Gentil homme contenant les promesses qu'il faloit faire pour estre deschargé des troupes du Baron de la Roche 387
Lettre du Comte Charles aux Ministres assemblés à la Tour, 392. *leur response* 395
Lettre de M. Anthoine Bastie & Iaques Fontaine empriſonnés à Thurin aux Ministres des Valees, 408
Lettre de M. Paul Rocco Lafrance aux Pasteurs des Eglises du Val Luserne 414
Lettres des Moines du Perier au P. P. Capucin de Pinerol, 447. 448
Lettres des Reformez du Val Luserne au grand Chancelier, 458. *response*, ibid.
Lettre du S. Leger aux Valees 502
Lettre du Sieur Comte de Verrue à ceux de la Religion des Valees 519
Lettres Apologetiques & autres liures du Prieur de Luserne, & du Moine Theodore Beluedere, 539. 541. 542. *Responses du Ministre Gilles* ibid.

Liures calõnieux publiés par le Prieur de Luſerne, & autres Moines contre les Reformez, 539. *&c. Refutations deſdits liures* 540. *&c.*
Lormarin, & autres villes & villages par qui edifiés 18
Paul Leup Preſtre d^n Dublon 290. *par qui, & où tué* 333
Palais Louys, Voyez Palais.
Val Louyſe, où, 8. *quand aſſaillie, cruel maſſacre des Vaudois* 23
Madame Louyſe mere du Roy François I. & ſœur du Duc de Sauoye 41
Lumieres volantes veues en l'air 517
Luſerne, 1. 103. *Valee abondante en toutes ſortes de fruicts,* 8. *la plus ample, ſes communautez, 9. porte titre de Comté, ibid. Temple baſti par ceux du Val Luſerne, quand* 51
Valee de Luſerne ſommee de ſe rendre, demande terme pour y penſer, 504. *ſe rend ſous conditions,* 505. *les habitans ſecourent leurs freres de Sainct Germain perſecutés,* 93. 255. *ſecourent ceux du Val Queiras,* 282. *ſont eſbouuantés à cauſe des bannis* 367. 368
Lyonnois quand arriuent aux Valees 17.

M.

Macel 9
Val le Maire, Aſſociation politique de l'vne & d'autre Religion pour ſe defendre s'ils eſtoyent aſſaillis 269
Iean des belles Maiſons Archeueſque de Lyon, perſecute Valdo & ſes diſciples, par le commandement d'Alexandre III. Pape. 5
Capitaine Malherbe aſſaſſiné, par qui, 265
Monſieur Hercules Malherbe & Conſtans Buffe par qui, & où pris priſonniers, puis menés à Luſerne, ſur les remonſtrances de quelques hommes de Sainct Iean, & remis entre les mains du Podeſta de Luſerne, qui les renuoya en leurs maiſons, apres les auoir retenu vn peu, 389. 390
Louys Malherbe s'en va au Marquiſat de Saluces contre le gré de ſes amis, eſtant arriué à Verzol, y fut recognu par vn Moine, qui le ſerra dans le Temple des Battus, & de là mené aux priſons de Saluces, ſa conſtance contre les tentations, 454 *mourut dans la priſon* 455
Mandement des Commiſſaires de S. Iulian & de Eccleſia où ſont adjournés par leurs noms pluſieurs Miniſtres, & autres des Valees 69
Mandement du Commiſſaire Corbis aux Refugiés du Val Luſerne, reſponſe 26
Mandrilles iaunes calomniés hommes monſtrueux 394
Maneille 9.
Marc Viſcegli, Voyez à la lettre V.
Marcon, ſa mort, & de ſes deux fils 181
Marguerite de Foix, Marquiſe de Saluces perſecute les fideles de Prauillelm, 28. *qui abandonnent tout, & ſe retirent au Val Luſerne, leur retour à Prauillelm* 29
Mariage du Duc Emanuel Philibert auec Marguerite de France ſœur du Roy Henry, conclu 71
Mariage d'vn Gentil homme Papiſte auec vne Damoiſelle de la Religion 419

Mariage en grand nombre es Valees apres la peste 514
Marquisat de Saluces, sa situation 244
Marquisans de la Religion vivent en paix sous le Roy 246
Marquisans refugiés comment compris és Concessions, 382. *Collectes faites pour eux par les Eglises de France* ibid.
M. Iean de Marseille fut tiré de l'Inquisition & conduit pour estre bruslé auec vn baillon à la bouche, paroles qu'il tint au Gouuerneur de Cuni contre les abus de la Messe, qui furent cause de sa prise 318
Sainct Martin Valee, 1.8. *Ses Communautez*, 9. *Close de montagnes, abonde en bleds, pasturages, vins, & autres fruicts*, ibid. *sa situation*, 10. 26. *Temple quād basti* 52. *cinq hommes engloutis en ceste Valee par la neige* 513
Barbe Martin retournant d'Alemagne en apporte des liures de la Religion imprimés 30
Ministre Martin du Val Cluson auec quatre cents hommes secourt ceux du Val S. Martin 90
le Sieur Martin Pasteur de l'Eglise des Prals, par qui, & comment tué dans sa maison 175.176
Anthoine Martinat de Pinasche pourquoi pris prisonnier, deliuré par argent 417
Cesse de Martinengue où Pasteur, escrit contre Baronius, qui vouloit accorder les deux Religions 64
Martyre de Martin Gounin 43
Martyre de cinq personnes retournans aux Valees 53
Martyre de Nicolas Sartoire 64.65
Martyre d'vn vieillard 67
Martyre du Ministre de Sainct Germain 92
Martyre des deux Ministres Iean Louys Pascal & Estienne Negrin 181. *& autres à Cosence & à Guardia* 182. 184
Martyre de Marcō & de ses 2. fils 181
Massacre en France 248
Massacre des fideles en la Valteline. 412
Massacreurs des Vaudois de Prouence, leur fin 50
Massah expliqué par Pousseuin 103
Mathis peuplé de Vaudois du Val-Cluson, 18. *Saccagés & prisonniers, les vns condamnés aux Galeres, les autres à d'autres peines*, 75. *le Ministre bruslé à petit feu*, ibid. *habitans molestés pour la Religion, mais remis en liberté, moyennant six cents cinquante escus* 291
Mathieu Vernon, Voyez V.
Mathurin pris à Carignan, condamné au feu, Exhortation Chrestienne de sa femme, 73. *Commandement des Commissaires*, 74. *Response constante de ladite femme qui fut bruslee auec son mari* ibid.
Maximilian de Saluces preste son nom à Baronius 246
Meane moitié en Italie, moitié en France, 10. *peuplade de Vaudois au Val Cluson*, 18. *saccagés & prisonniers dont vne partie fut condamnee aux galeres, & les autres à d'autres peines*, 75. *le Ministre bruslé* ibid.
Memoires amples accompagnees de Lettres addressees au Duc & au Prince de Piedmont son fils, ce qu'elles contenoyent 464
le Sieur de la Mente Lieutenant pour S. A. au Marquisat de Saluces, molestе ceux de Pranillelm, accord 500. ibid.
Mentoles 10

Merciers du Val Cluſon pourquoi troublés pres de Luſerne, leurs deffenſes, 465
Merindol par qui edifié, 17. *par qui & quand bruslé,* 48. *où ſe retirerent les fugitifs* 49. 50
Meurtre d'un homme vieux trouué dãs vne cauerne auec vne fille d'vn ſien fils, laquelle ſe precipita pluſtoſt que de ſe laiſſer forcer 117
Meurtre à la Tour de deux hommes, dont l'vn ſurueſcut enuiron vingt quatre heures, qui fut conduit à Luſerne, & là induit par les Moines à la reuolte, ſa reſponſe, 553. *Autre meurtre à la Tour* 556
Meurtriers remis au Sieur de Raconis ſous conditions 157
Docteur Miglia, ſa mort 207
Milices des Vallees ſortent pour la guerre du Monſerrat, 391. *par qui conduites, ibid. Leur ſuccez,* 392, *retour ibid.*
Iean Minier Seigneur d'Oppede ennemi mortel des Reformez, 48. *Cruauté enuers vn ieune garçon de Merindol, ibid. Traitte cruellemẽt les fugitifs de Merindol,* 49. *fait bruſler pluſieurs villes en Prouence, auec des cruautez eſtranges* 48
Miniſtres aſſemblés à Chanforans 40
Miniſtre du Val Luſerne priſonnier condamné au feu, miraculeuſement deliuré 67
Miniſtres & autres adjournés par vn mandement des Commiſſaires de S. Iulian & de Eccleſis 69
Miniſtre de Meane & de Mathis bruslé à petit feu 75
Miniſtre de la Vallée de S. Martin pris priſonnier, où mené, puis bruslé auec vn autre homme de ladite Vallée 90
Miniſtre de ſainct Germain comment pris, & où mené, puis bruslé à petit feu, 92. *Femmes de ſainct Germain contraintes à porter le bois ibid.*
Miniſtres de la Valee de Luſerne où ſe retirent, & iuſques à quand 129
Miniſtres accompagnent la garniſon de la forteresſe du Villar qui s'eſtoit rendue à ceſte condition 139
Le Miniſtre Capitaine de la Compagnie voiãt tanſe les quatre principaux du Taillaré, & pourquoi 160
Miniſtre des Prals par qui aſſaſſiné en ſa maiſon 175
Miniſtres & principaux Chefs de la Religion condamnés au feu à Coſſence 181
Miniſtres des Vallees, leurs noms, 499
M. Barthelemi Miol pourquoi enuoyé à Thurin 411
Miradol, Chaſteau aſſiegé, pris par aſſaut, & la garniſon taillée en pieces 297
Mirebouc, où, & par qui baſti, 240. *aſſiegé par l'armee du Roy ſe rend,* 294. *aſſiegé par l'armee du Duc ſe rend par compoſition* 303
Miſſion des Paſteurs és Egliſes eſloignees pour deux ans 16
Moines taſchent d'ſpouuanter les Reformez à cauſe de la Ligue 288
Moines du Perier prouoquent à diſpute le Sieur Valtro Gros, ſuyens 396. 397
Moines arriuez à Angrongne, y trouuent toutes les portes fermees, 481. *ſe retirent de Boby* 486
Moine eſtant allé au clocher de Boby, s'en retourne bien viſte 488
Moines, leurs ſanteurs, cerchent les moyens de les entretenir à Villar, Rora, & S. Iean, ne les ayans peu introduire à Bobi, ni à Angrogne,

491. louent quelques principaux des ſuſdits lieux, de Villar, & ce ce qu'ils leur promirent ibid.
Moines ayans ſemez à Rora des placards contre la Religion, leur fut commandé d'en ſortir, 493. Sont portez hors du Villar par les femmes ibid.
Moines par quels moyens cerchent de troubler les Reformez de la Tour 534
Moine Simond ſortant du Conuent de la Tour va aſſaillir ſur la place voiſine par iniures quelques Reformez, & furent repris 553
Moines reſidens à Bubiane, ſubornent vne pupille de la Religion, 554. Son frere fut eſtrangement battu pour l'eſtre allé demander, ibidem. Les Papiſtes de Bubiane enuoyent aux Reformez pour les appaiſer de ce qu'ils en vouloyent aller faire le reſſentiment, & promettent de la rendre, mais ils n'obſeruerent pas leurs promeſſes ibid.
Moines font appeller le Sieur Leger à Thurin 568
Jean de Molines & Daniel de Valences pourquoi vont en Boheme, 33. apportent vne lettre des Paſteurs de Boheme aux Paſteurs des Valees, ibid. ſe retirent & eſgarent diuers memoires des Vaudois 35
Monlione pres de Naples par qui & quand baſtie 19
Montalto en Calabre 19
Montanato, où, par qui & quand baſtie 19
Mont haut ville 180
Louys de Monteil par qui tué 144
Jean Morel enuoyé à Birague, ſe laiſſe gagner 254
Dame Anne Coteſſe de Morette pourquoi chaſſe, ou ſe retire 210
François Morin empriſonné, ſe reuolte 206
Mort du Capitaine Sagnet 26
Mort de la Ducheſſe de Sauoye 264
Mort des Ducs de Sauoye 270. 510. 557
Mort des Miniſtres Gilles & François Laurens 290
Mort du Sieur Dominique Vignaux 383
Mort du Sieur Auguſtin Gros 384
Mort du Sieur Dauid Roſtain 395
Mort du Sieur Sidrach Baſtie 398
Mort des deux freres Comtes de Luſerne Charles & Emanuel ibid.
le Sieur Morton Anglois, Reſident pour le Sereniſſime Roy de la Grand' Bretagne pres de S. A. R. de Sauoye 567. Son ſejour à la Tour rend confuſe la jaſerie des Moines ibid.
Caſſian de Moſſo Moine enuoyé dans Carail 207
Motta pres de Naples par qui & quād baſtie 19
Moulins d'Angrogne rompus par les ſoldats, 131. Moulin neuf baſti au Pré du Tour 142
Miniſtre Mounin attaqué par le Curé Roger auec l'eſpee, & defendu par les Papiſtes 293

N

Eſtienne Negrin Miniſtre par qui enuoyé en Calabre 21
Neige en grande abondance ſur les montagnes, où cinq hommes furent engloutis au Val Saint Martin 553
le Sieur Noel & le Sieur Gilles reſpondent à vn Chef d'Archers de Juſtice trouué en vn logis, s'enquerant de leur voyage, & d'où ils eſtoyent, 1,

eſtoyent, leſquels ſe ſauuerent, ayans cognu ſon mauuais deſſein, & arriuerent és Valees 54
Sieur Eſtienne Noel Paſteur d'Angrongne, pourquoi demeuré, 130. Confere auec le Sieur de la Trinité, ibid. ſa maiſon ſaccagee, tous ſes liures & papiers bruslés, 131. ſe retire parmi les rochers, ibid. Va trouuer le Duc à Riuoles au nom des Reformez, 173. eſt grandement trauerſé par le Legat dans ſa negotiation, en fin ſe retire, 175. eſcrit aux Miniſtres du Val Luſerne touchant ſa negotiation à Riuoles en la Cour du Duc, 173. Paroles cordiales que la Ducheſſe lui tint, 173. eſt demandé par l'Egliſe de Gap, 267. Conuedé, 268. exhorte par lettres les Egliſes des Valees de recourir à S. A. 275
Noir de Mondoui par qui & comment tué 25
Nobre en gros des Reformez morts de peſte 514
Noms des Barbes qui auoyent viſité les autres en Prouence. 38
Noms des adjournés par les Commiſſaires S. Iulian & de Eccleſia 69. n'ayans voulu comparoir, arreſt eſt donné contr'eux pour les prendre & mener priſonniers à Thurin 70
Noms des fugitifs de Luſerne, Bubiabiane, Campillon, Fenil, par qui remis en leurs maiſons 176
Noms des Paſteurs des Egliſes de Saluces 245
Noms de ceux qui furent preſens aux articles de la paix accordez par le Sieur de Birague aux Reformés du Val Perouſe 260
Noms des Paſteurs des Valees auant la peſte 499
Nouueauté à l'endrois d'vn priſonnier executé à Luſerne, & ce qui en aduint 511. 522

O

OBiection de l'Archeueſque de Lyon à Pierre Valdo, touchant la vocation ordinaire au S. Miniſtere, 6. Reſponſe ibid.
Bernardin Ochin de Siene Inuenteur des Capucins ayant remarqué les erreurs de la Papauté, ſe retire à Geneue, puis receu Miniſtre 65
Claude de l'Oliuier d'Ambrun aſſiege le fort de Mireboüc, ſa reddition 294
Borgo d'Oltromontani par qui edifé 19
Ordonnances publiées par l'Inquiſition de Thurin contre les fideles de Piedmont 24
Ordonnance du Mareſchal de Bourdillon en faueur des Reformez de Thurin 187
Ordre Eccleſiaſtique en faueur des eſtrangers paſſans 556
Gaſpar Orſel de Sainct Iean pourquoi mis en l'Inquiſition, relaſché par le Duc 238

P

PAix faite entre les Rois de France & d'Eſpagne, & le Duc de Sauoye, & comment 71. 517
Paix concluë 256. 257
Paix publiée à ſon de tambour à la Perouſe 261
Palais Louys forteresſe, où & par qui baſtie, 314. garniſon en ladite forteresſe, & de la harquebuſe ceux qui trauailloyent dans les vignes, ib. Catin Gouuerneur dudit Palais

Louys 378
Pancalier, ſa ſituation 426
le Pape fait perſecuter les Vaudois de Prouence 19
Papes eſtoyent des horribles monſtres deſuoyés & deſuoyans les autres du bon chemin, au teſmoignage de Platine & Baptiſte Mantuan 3
Deux Papes ont plus ruiné l'Egliſe en vingt ans que n'en euſſent peu reedifier pluſieurs Gregoires en pluſieurs ſiecles, viuans au temps de Petrarque 3
Pape auoit promis cinquante mil eſcus par mois pour les fraix de la guerre contre les Reformez des Valees 115
Papiers & eſcritures du Val Perouſe remis à vn Auditeur de la Chambre Ducale par ſon commandemẽt, qui les ſerra dans des coffres cachetez, & les donna en garde à quelques principaux Papiſtes de la Perouſe & ce qui en aduint 435. 436
Papiſtes d'alentour Prauſtelin pourquoi trauaillent enuers leur Marquiſe à ce que les Vaudois fuſſent remis en paix dãs leurs maiſons 29
Papiſtes des Valees taſchent de mettre deſvnion entre les Reformez d'icelles 416
Papiſtes ſe plaignent au Duc de l'arreſt donné, de ne frequenter point les heretiques, qui fut caſſé 189
Papiſte de Luſerne fiſcal, vn & par qui tué 318
Papiſtes de Luſerne pourquoi font feux de ioye 479
Papiſtes du Val Luſerne aduertis d'aller honorer l'entree des Moines & de la Meſſe à Angrongne, y firent porter des prouiſions pour baqueter, mais les remporterent vers Luſerne, pour les manger plus à leur aiſe 481
Papiſtes ſe ſeruent de l'authorité du Sieur Fauzon pour oſter la cloche aux Reformez de S. Iean 531
Damoiſelles Papiſtes auſquelles les Eſpagnols oſtent les joyaux 300
Papiſtes des Portes pourquoi menés priſonniers à Pramol, qui toutesfois furent rendus 449
Papiſtes du Val Perouſe pourquoi preſſent la ſupplication faite par leur Chaſtelain, 436. qui fut decretee moyennant trois mille ducatons, de la paye deſquels ils eſtoyent exempts, & en outre les Reformés condamnés à demolir ſix de leurs Temples 436. 437
Antoine Paquet auec douze autres executés à Cauaillon 37
Sieur Vlyſſe Parauicin ſergent Major des troupes des Valees enuoyees au Montferrat 391
Parlement d'Aix en Prouence fait adiourner quelques vns de Merindol leſquels il condamna pour n'auoir comparu, & tous les autres à perdre vies & biens, & le lieu eſtre rendu deſert 47
Paroles d'vn Moine preſchant à Florence 20
Paroles des Vaudois contraints d'entrer aux Temples Papiſtiques 28
Paroles cordiales de la Ducheſſe au S. Eſtienne Noel 174
paroles aces. ennemis en faueur de ceux d'Angrogne 135
paroles amiables du Duc dites à ſes ſubiets de la Religion Reformee en la place du Villar 304
paroles du Duc tenues au Sieur Iaques Gilles en faueur des Reformés 526
Paroles iniurieuſes du Moine Simond 553
Iehn Louys Paſchal de Cuni en Piedmont,

ment, Ministre enuoyé par ceux de Geneue pour aller preſcher en Calabre auec le Ministre Negrin 22.

Louys Paſchal Ministre enuoyé en Calabre, où il y eut perſecution, 177 accompagne les principaux de la Religion adjournés vers leur Seigneur, 178. mis en priſon auec Marc Vſcegli, ibid. où mort 179. 181.

vn Paſteur ayant charge de pluſieurs villes & Communautez au Marquiſat de Saluces 245

Paſteurs de Geneue eſcriuent aux Paſteurs des Valees, & pourquoi 62

Paſteurs des Valees exhortent le peuple à ſe recommander à Dieu, & ſe pourueoir de choſes neceſſaires pour reſiſter à leurs ennemis 114

Paſteurs des Valees agacés par les Moines, 187. Reſponſes ibid.

Paſteurs des Valees, leurs noms 499

Paſteurs & autres conducteurs aſſemblés au Val Sainct Martin, & pourquoi 35

Paſteurs & autres aſſemblés à Rocheplatte, eſtans demandés par le Colonel Purpurat, & pourquoi 469

Paſteurs des Valees auec les Deputez de leurs Egliſes pourquoi aſſemblez à Pramol 508

Paſteurs du Val Luſerne aſſemblés au Temple des Reformez de la Tour 510

Paſteurs enuoyés és Egliſes eſloignees pour combien de temps, 16. les capables aux voyages s'y aſſubjetiſſoyent franchement, ibid. pourquoi s'abſtenoyent du mariage 17

Paſteurs ſuruiuans s'aſſemblent le 5. Iuillet 1630. au lieu dit la Sonneilleste au haut de la montagne d'Angregne vers Pramol, où entre autres choſes furent nommez les Paſteurs qui auroyent ſoin des Egliſes deſpourueues, 512. au commencement d'Octobre n'en eſtoyent reſtés que trois, en chaque Valee vn, 512. Leur zele & diligence fortifiee, 516. du peuple, ibidem.

Paſteurs des Valees combien il en mourut de peſte en vn mois, 511. leurs noms, 509.510.511.512.

Pierre Pauarin de Boby, ce qu'il repliqua au Sieur Fauzen touchant les Maiſtres d'Eſchole Papiſtes qu'on vouloit eſtablir 538

Comte Paul Gouuerneur de Reuel priſonnier 313

Daniel Peillon eſtant allé à Barges y fut pris priſonnier, & ayant eſté aſſez long temps detenu és priſons de Thurin fut condamné aux Galeres pour dix ans, 537. Reſponſe d'vn Senateur à ceux qui ſupplioyẽt pour lui, 538. viſité ſouuent par hommes exprez du Val Luſerne, ibid. y eſt mort ibid.

Ianet Peiret ſurpris par Berſour, ſa depoſition 40

Iaques Pelenc du Villar Capitaine 283

Sieur Perdeyer Gouuerneur de Queiras vient pour ſurprendre le fort de Mirebouc 292.

Perouſe, 1.8.9. eſtimee la moitié du Val Luſerne, ibidem. Ses Communautez, ibid. deuoit vne petite rente à l'Abbaye de Pinerol, 91. eſtoit ſubjette au Roy parce qu'elle lui auoit eſté remiſe par le Duc auec d'autres villes, 250. cinq hommes ſurpris & pendus, 254 Chaſtelenie 257. rendue au Duc auec autres villes, 264. ſurpriſe.

par le Sieur de Lesdiguieres, 292. Chasteau & murailles par qui demolies 296
Valee de Perouse particulierement troublee, pourquoi, 433. Ceux du Val Perouse laissent former vne supplication au Chastelain de la Valee contenant sept articles, 433. 434. foulee par les passages de grosses troupes de soldats, 507. la Citadelle rendue au Sieur de Blacons & à l'Archeuesque de Bourdeaux 502. 503
le Sieur du Perron somme le Gouuerneur de Reuel qu'il ait à rendre M. Bonjour pris à tort 313
Perſecution contre Pierre Valdo & ſes diſciples 5
Perſecution horrible contre les fideles en Prouence, 19. 36. 46. contre les Egliſes Reformees de Calabre, par qui & comment executee, 178. 179. 180
Perſecution contre les fideles de Piedmont par Pantaleon Berſour, 38. &c. Succez, ibid. Autre comment commencee, 72. contre les Reformez de Cuni, 205. 206. & de Carail, 207. 208. en Terre neufue & Sauoye, 210. contre les fideles de l'Eſpel, & autres lieux 238
Perſecution contre les fideles de Pranillelm, 290. 422. & quartiers conioints, qui recourent à quelques Seigneurs du pays de grand credit, mais en vain, 535. les Reformez du Val Luſerne leur promettent toute legitime aſſiſtance, 536. quittent tout, & ſe retirent en Val Luſerne, ib. des Moines y vont mettre le feu, 537.
Perſecution contre les fideles de de Carde, d'Oſaſe, & de Frux. aſe 311
Perſecution au Marquiſat de Saluces contre la Religion, 340. comment commencee & pourſuiuie, & ſes ſuccez, 341. 342. 343. 358. 359. où ſe retirerent, 342. contre ceux de Prauillelm 344
Perſecution contre les Reformez du Val Luſerne, ibidem. & contre les Reformez de la Valee de Steure, 459
Perſecution contre les Reformez de la Valee de Barcelone, 75. 432. & autres lieux des Terres neufues ibid. perſecutions contre les Reformez des Valees, 23. &c. 420. ſuccez, 24. 26. contre ceux du Val S. Martin, & par qui 90
Perſecution en la Valee de Luſerne, 400. 401. 402. 406. 451. 456. 461
Perſecutions particulieres és Valees, 552. 553
Perſecutions par armes contre les Reformez des montagnes du Dauphiné, 278. 279. par qui ſecourus, 280. 281
Peſte à Angrogne par qui portee 323
Peſte és Valees & en pluſieurs prouinces de la France, 507. ſes progrez, 508. vn peu calmee, 513. ſe rallume en pluſieurs lieux des Valees ibid.
Peuplades des Vaudois enuoyees en diuers lieux, & principalement en Calabre & Apouille 17. 18
Comte Emanuel Philibert ſe ſaiſit du Chaſteau de la Tour, & de Caſtrocaro 277
Philippe Duc & Prince de Piedmõt fait ceſſer la guerre contre ſes ſubjets des Valees 27
Philippe de Sauoye Sieur de Racony Couſin du Duc, 72. eſcrit aux Reformez des Valees, & pourquoi, 169. fait

169. fait paix auec eux au nom de S. A. ibid. Voyez Raconis. defend à ceux de la Valee de Luſerne d'aller au ſecours de ceux du Val Perouſe, 439. fait mettre des groſſes gardes ſur les chemins entre Angrogne & ſainct Germain pour empeſcher tout ſecours, 440. perſuade à ceux du Val Luſerne que l'armee n'eſtoit point entree en Val Perouſe contre la Religion, 440. leur demande aſſeurance de ce qu'il auoit promis au Duc, ibid. leur reſponſe, ibid. va à Sainct Germain pour pacifier le tout, 441. retourne à Sainct Germain, où ayant conferé auec le Comte Taffin, l'armee deslogea, 446. pourquoi enuoye querir tous les Syndiques de la Valee pour entendre ce que le Comte Reghin auoit a leur dire de la part de S. A. 477. exhorte ceux d'Angrogne à accepter les Moines 478. reſponſe ibid.

Comte Philippe & autres Papiſtes vont à Bobi, où eſtans induiſirent le peuple à permettre la collocation des Moines, 479. reſponſe, ibid. puis retournent au Villar, où ils en logerent quelques vns, ibid. en font de meſme à Rora ibid.

Cõte Philippe Marquis d'Angrõne ſe plaint au peuple d'auoir eſté mal accueilli auec ſa compagnie de Moines, 481. reſponſe du peuple, 482. y retourne & exhorte les principaux à la reception des Moines, ibid. leur reſponſe, ibid.

Pierre Valdo, Voyez à Valdo.

Iean Pierre Gentilhomme à Campillon, feignant d'eſtre amé à ſes ſubjets Reformez fugitifs les ſolicite pour les faire retourner 106

Pinaſche 9

Pinaſchois ayans eſté depoſſedez de leur principal Temple, ſe ſaiſiſſent de celui du Dublon 369

Pinerol, 27. par qui aſſiegé, 502. rendu, 504. Le Gouuerneur print priſonniers ceux qui venoyent à la Valee de Luſerne pour la S. Cene, qui payerent leur rançon & deſpens pour eſtre deliurés 310

Gouuerneur de Pinerol pourquoi fait publier que tout homme capable au maniement des armes ſe tint preſt 46

Pinerol, Val Perouſe & Sanillan rendues au Duc, reſiouyſſances 264

Gouuerneur de Pinerol defend à ceux de la Religion de Pinaſche de preſcher au Temple accouſtumé, y vient de Pinerol auec ſa gendarmerie, pour enueloper les Reformez auec leur Miniſtre aſſemblés dans le Temple 315

Gouuerneur de Pinerol prié de ſe ſouuenir de ſa promeſſe, ſa reſponſe 491

Pluſieurs familles de Pinerol & pluſieurs Seigneurs de l'armee Françoiſe ſe retirent en Val Luſerne, & pourquoi, ſpecialement au village de la Tour 509

Plaintes de Madame Blanche contre le Commiſſaire Berſour, 39. des Reformés aux Superieurs 456

Po, Valee du Marquiſat de Saluces, pourquoi ainſi appellee 244

Po, riuiere naiſt dans le Marquiſat ibid.

Podeſta venu au Villar, laiſſé retourner en paix à Luſerne 138

Podeſta de Carail remet les fugitifs de Carail dans leurs biens ſous certaines conditions 208

Podeſta de Cuni publie bannis ceux de la Religion de Carail qui furent

adjournés par deuant lui 208
Podesta de la Tour pourquoi declare bannis certains ieunes hommes, 331. 332. *n'ose venir à la Tour à cause du grand nombre des bannis* 332.
Pommiers, par qui assaillie 27
Gouuerneur Ponte fait aller à Thurin trois hommes de Pinasche, ce qu'il leur dit, 356. *leur response, ibid. Escrit aux Syndiques de toutes les Communautez à ce qu'ils lui enuoyent des Deputez auec charge, Ce qu'il leur proposa*, 360. *Response, ibid. prisonnier à Thurin, & despouillé de tous ses Gouuernemens* 363
Les Portes 9
Antoine Pousseuin par qui & pourquoi enuoyé és Valees de Piedmont, 101. *monstre les patentes de S. A. aux trois Deputez du Val Luserne ibid. sa response à vn de Sainct Germain se plaignant de ce qu'on lui auoit enleué son bestail & cent escus*, 102. *monte en chaire à Cauour, & pour texte leut ses lettres de Commission contre les Reformez, ibid. en fait de mesme à Bubiane & Luserne*, 103. *fait assigner les conducteurs des Reformés de Luserne à Sainct Iean, ses propositions, response au contraire, ibid. explique le mot Missib, ibid. à qui commande de chasser les Administres, leur response*, 104. *Escrit aux Syndiques des quatre Valees*, 105. *response du Sieur Lentulus au traitté de Pousseuin, ibid. commande aux Syndiques de Bubiane de pourueoir de maisons & rentes aux prescheurs qu'il leur vouloit enuoyer, à quoi on s'oppose*, 107. *retourne vers le Duc, ibid.*
Sieur de Prabaud blaque le chasteau de la Perouse, sa reddition, 293. *tué au secours du fort d'Esbilles.* 297
Pragela, 10. *quand assaillie, où se retirerent les habitans*, 23. *saccagee ibid.*
Prals 9. 26
Pralins montans vers la bourgade de Pommiers, tuent tous leurs ennemis, sauf vn portenseigne qui s'estoit caché, qui fut contraint de sortir, & & liberé sain & sauf 27
Pramol, 9. *embrasse l'Euangile*, 255. 256. *quand pourueu de Pasteur ibid.*
Prasuit bourgade d'Angrogne 27
Prauillelm, par qui habité, & pourquoi 18. 28 29
Fideles de Prauillelm persecutés abandonnent tout, se retirent en Val Luserne, puis y retournent, ayans chassé ceux qui occupoyent leurs maisons 29
Pré du Tour, Voyez T.
Preuostin, les Reformés estans molestés en leurs biens s'y opposent 319
Prestre du bourg de la Tour traisné en la rue par les Espagnols, 300. *tasche d'arracher quelques dismes* 413
Prestre du Dyable recerche en vain des pretensions sur Prasuite 384
Prieur de Luserne pourquoi fait imprimer le liure intitulé Breue narration, 13. *escrit vne lettre apologetique, ibid. demande le Magistrat pour se saisir des Merciers qui auoyent mis en vente quelques liures de la Religion pres de Luserne*, 46. *fait instance afin que ceux de la Religion n'obtinssent pas plus de liberté qu'ils n'en auoyent auparauant* 106
Prieur de Luserne auec vn autre forge des accusations contre les Reformez, 513. 707

523. propoſe vn expedient au Miniſtre Gilles pour mettre le tout en paix, 524. reſponſe, ibid. replique dudit Prieur, 525. demande qu'en permette és Valees l'habitation paiſible aux Moines, ibid. taſche de perſuader au Collateral Syllan qu'on auoit outrepaſſé, par exemple 526

Prieur de Luſerne & autres Moines publient des liures calomnieux cõtre les Reformés, 539. &c. refutation deſdits liures, 540. &c.

Prince de Piedmont vient au Val Peronſe, puis s'en retourne au Marquiſat, 471. retourne auec autres Seigneurs 472

Prince de Piedmõt enuoye demãder quelques vns de la Religion du Val Luſerne, & ce qu'il leur dit, 489. reſponſe 490

Paris Prouane Preuoſt General de Iuſtice eſtabli executeur auec Iacomel des Edicts donnés contre les Vaudois 72

Prouençal par qui & où aſſaſſiné, & perſé dãs des buiſſons, où on le trouua en partie rongé des beſtes 556

Colonel Purpurat demande vne aſſemblee des Paſteurs & autres directeurs des Egliſes de Valees pour leur propoſer ce qu'il auoit en charge de la part de S. A. Sa propoſition, 469. Reſponſe des Miniſtres aſſemblés, 470. Reſponſe dudit Colonel 471

Colonel Purpurat auec ſon Regiment n'ayant peu entrer dans Pinerol, ſe retire vers Luſerne 504

Puy bourgade 130

Q

Ref. du Val Queiras demandent ſecours à leurs freres des Valees 281

Ceux de la Valee de Queiras mettent des gardes ſur les paſſages pour empeſcher le tranſport du bled au Val Luſerne 473

Pierre Queirus de Bubiane par qui & pourquoi fait priſonnier, 451. ſa femme ſe va preſenter au Duc auec vn ſien petit enfant au bras, qui le fit deliurer 451. 452

Quiers, ville en Piedmont 187

Pierre Quintian Inquiſiteur de Pauie eſcrit au Sieur Neel à diſputer, où, 188. Ses propoſitions, ibidem. reſponſes dudit Sieur Noel, 189. ſes procedures du depuis ibid.

R

Sieur de Raconis comment s'appelle, 72. ordonné pour Sur-Intendant auec le Comte de la Trinité, des Edicts du Duc, ibid.

Sieur de Raconis ayant ouy vn preſche à Sainct-Iean fit vne remonſtrance au peuple, 96. Reſponſe à ladite remonſtrance, 97. pourquoi retourne au Val Luſerne auec le Comte de la Trinité, ibid. leurs conteſtes auec les Miniſtres & Syndiques dudit lieu, 98. font recõmencer la perſecution, 99. eſcrit aux Reformés des Valees, 169. fait accord auec eux au nom de S. A. ibid.

Sieur de Raconis eſcrit au Sieur Neel, pourquoi 173

Radde, 260. Guerre de la Radde, pourquoi ainſe nommee 261

Champ de la Ramee, où l'ennemi fut deſfait 164

Michel Raymondet meſpriſe l'aduis, qu'on ſe donnaſt garde du Sieur de

la Trinité, 161. *fait auec ſa femme & ſon petit enfant, ce qui en aduint* 162
Reformation en Allemagne 30
Reformez pourquoi refuſent le nom de Vaudois, 11. *preſentent vne briefue Confeſſion de leur croyance au Preſident Barthelemi Aimé pour reſponſe à vn ordre qu'il fit publier de par le Roy* 59
Reformés des Valees eſcriuent vne requeſte à S. A. 107. *à Monſieur de Raconis pour intercedder pour eux pour le meſme ſubiect ſur des faux rapports faicts par Pouſſenin* 109. *ne perdent que quatorze hommes en toute la guerre faite par le Sieur de la Trinité*, 156. *ſont recommandés au Comte Charles par le Duc de Saxe*, 398. *enuoyent à Thurin pour eſtre remis en paix*, 405. 406. *Comment & par qui troublés* 420. 421
Reformés trafiquans par le Piedmont troublés 432
Reformés des Valees combien en moururent de peſte 514
Reformés du Val Luſerne au ſecours de Sainct Germain, 93. *leur eſt commandé par le Commiſſaire Corbu d'aller à la Meſſe*, 96. *leur reſponſe* ibid.
Reformés du Val Luſerne combattent contre l'armee entiere, leur perte 117. *demandent ſecours aux Valees voiſines* 119
Reformés des montagnes du Dauphiné ſecourus par ceux des Valees 280. 281.
Reformez du Val Luſerne aſſaillis par tentations, 345. 346. *par diſputes*, 347. 348. *par perſecutions* 351. *pourquoi retirent leurs familles & proviſions de la plaine és lieux plus aſſeurés*, 445. *priés par les aſſaillis de les ſecourir*, ibid. *ſe plaignent aux Superieurs de ce qu'on enleuoit leurs enfans*, 456. *reſponſe*, ibid.
Reformés de Luſerne, Bubiane, Campillon, & Fenil, menés priſonniers à Cauour & de là à Villefranche 456
Reformez de la Valee vont pres de Luſerne pour receuoir les troupes & eſcorter ceux de Bubiane, Campillon, & Fenil, qui ſe retiroyent 461. *enuoyent deux de leurs principaux aux Senateurs Syllan & Barberi pour eſtre eſclaircis de ces bruits*, 462. *intercedent pour les fideles de Prauillelm, & leur promettent de les aſſiſter* 535. 536
Reformez de la Tour abandonnans leurs maiſons où ſe retirent, 127. *par qui & pourquoi troublés*, 330. 384. *font des Collectes & diſtributions extraordinaires* 4-5
Reformés aſſaillis à Villar & Bobi prient Dieu à haute voix pendant que l'ennemi prenoit haleine 149
Reformés d'Angrongne ne perdent que deux hommes contre l'armee entiere du Sieur de la Trinité, apres auoir combatu tout vn iour 154
Reformés de Bubiane enuoyent copie du paſſe-port pour le Sr Auguſtin Gros, 348. *ſa reſponſe* ibid.
Reformés particuliers troublés 362
Reformés de Fenil par qui empeſchés d'enſeuelir leurs morts au Cimetiere 483 402
Reformés de Campillon par qui empeſchés d'enſeuelir leurs morts au lieu accouſtumé, 402. *Ce qui s'en enſuiuit* 403
Reformez de Campillon & de Prauſtellum

lelm moleſtez 500
Reformez du Val Perouſe ſont vne requeſte à part afin de faire moderer les reſponſes de la ſupplication faite par leur Chaſtelain, 436. *mais n'eſtant preſentée à temps, le Gouuerneur de Pinerol alla à Pinaſche, ce qu'il y fit*, 417. *prient ceux du Val Luſerne d'aller interceder pour eux vers le Comte Taffin*, *ibid. leur eſt commandé de demolir ſix de leurs Temples*, *ibid. ſe reſolument à la demolition ſous promeſſe que l'armes ſe reſtituroit* 441
Reformés pourquoi vont faire quelque reſſentiment ſur les Papiſtes des Portes 449
Reformés de Pinaſche baſtiſſans leur clocher furent empeſchés d'y trauailler vn jour de feſte, mais mal à propos 435
Reformés de Sainct Germain grandement irrités de ce qu'on les auoit aſſaillis cependant qu'on traittoit d'accord ; delibererent d'en aller faire la vengeance ſur quelques vns du Dublon eſtimés coulpables, ayans en leur compagnie Iaques Laurens de Pramol, 442. *quittent leur Temple pour preſcher en campagne*, 508. *Ceux du Val Luſerne en font de meſme* 510
Reformez ſe plaignent au Sieur Pauzon de tant de faſcheries que leurs aduerſaires leur ſuſcitoyent, 532. *des Moines reſidens au Perier du Val Sainct Martin* *ibid.*
Reformez du Marquiſat de Saluces par qui perſecutez 245. 246
Reformez de Prauillelm exilez de leurs maiſons comment remis, 29 *& circonuoiſins inſques à quād laiſſés en paix*, 343. *perſecutez implorent l'interceſſion de Monſieur de Leſdiguieres* 442
Reformez du Comté de Barcellonnette & Terre-neufue perſecutez fuyent, 237. *Reformés de la Vallée de Barcelone perſecutés ſe retirent ailleurs* 432. 435
Regiment des Valees arriue en vn village de mõtagne où tout tremboyẽt, voyans les mandrilles iaunes 394
Regimẽt de Caualerie Italiẽne venãt vers Luſerne pour s'y loger, on lui refuſa l'entrée 564
Regiment de Caualerie du Duc d'Anguien logé au Val Luſerne 566
Reinerius Moine confeſſe auoir veu des Vaudois qui recitoyent par cœur des liures entiers de la Bible 15
M. Iean Reinier de Bubiane auec deux autres va parler à Monſieur de Raconis & à Pouſſuin 101
Relaps par qui & pourquoi ainſi appellez 238
Religion Reformee aux Valees auant l'arriuee de Valdo 8
Renee de France auoit cognoiſſance de la vraye Religion 72
Requeſte au Duc des Comtes & Seigneurs du Val Luſerne contre les Reformez 86
Requeſte des Reformez à S. A. ſur les calomnieux rapports de Pouſſeuin 107
Requeſte des Angrognois au Duc dictee par Gaſtaut, 124. *leuë au Temple*, 125. *La copie enuoyee à la mere du Comte Charles* *ibid.*
Requeſte des Reformés de Perouſe pour la paix preſentee au Sieur de Birague, 257. *auec les articles de paix accordés* 259
Requeſte contenant les demandes que les Reformez font à S. A. 380. *reſponſe* 380. 385
Requeſte des Valees datrettee par ſon Alteſſe 370. 406. 411
Reſponſe de ceux d'Angrongne aux

remonſtrances du Cõte Charles 112
Reſponſe des Reformés des Valees à vne lettre du Duc 251
Reſponſe de l'Egliſe de Perouſe à la lettre du Roy 268
Reſponſe des Reformés du Val Luſerne à Caſtrocaro, touchant les diſmes pretendus qu'il vouloit faire accorder à certains Preſtres 266
des Valees au Gouuerneur Põte 360
Reſponſe des Miniſtres du Val Luſerne au Comte Charles 393
Reſponſe des Miniſtres de S. A. à la ſupplication des Valees 406
Reſponſe de S. A. à la ſupplication des Valees 411
Reſponſe au Sieur Comte Philippe touchant ce qu'il auoit promis au Duc 440
Reſponſe des Chefs de l'armee aux Deputez des Valees 503
Reſponſe des Reformez au grand Chãcelier ſur le mot de pretenduë 520
Reſponſe du Miniſtre Gilles au Prieur de Luſerne touchant le Cimetiere des Reformez de S. Iean 526
Reſponſe des Valees à la demande du Sieur Chriſtophle Fauzon 533
Peiret Reuel d'Angrongne tue d'vne fleſche le Noir de Mandeui 25
Gouuerneur de Reuel ſommé par le Sieur Perron de rendre le Sieur Bonjour pris à ſort, 313. par qui fait priſonnier ibid.
le Sieur Colonel Rhon de Zurich, & le Sieur Rõhinguer ſon Paſteur eſtans venus en Piedmont pour le ſeruice du Roy, & logés proche la Valee de Luſerne, rendent confus les Moines, qui vouloyent affermer que la Religion des Suiſſes Euangeliques eſtoit differente de celle des Reformez des Valees, 368. s'emploient enuers S. A. R. pour le Sieur Leger 569
Ribot Capucin vient à Sainct Germain pour la diſpute auec pluſieurs autres, 311. Sa Theſe, ibidem. Entre en Conference auec le Paſteur de Pramol, 327. Defend aux Reformez du Dublon de manger chair ni trauailler és iours defendus par l'Egliſe Romaine, 328. eſcrit au Sieur Henri Roſtain Paſteur de l'Egliſe de Pinaſche afin qu'il face les meſmes defenſes, 329. importune le Duc de faire promettre à trois de Pinaſche qui eſtoyent allez à Thurin, d'aller à la Meſſe, ce que le Duc lui dit 357
Comte Righin vient pour eſtablir par tout des Moines, & ce que le Duc lui dit à ſon deſpart, 477. fait publier vn Edict en faueur des Moines, 480. fait demander ceux d'Angrongne, qui y enuoyerent vn de leurs Syndiques, auec ce qu'il lui dits 485. Reſponſe, ibid. leur fait defendre le commerce auec les autres ſubjets de S. A. ibid. leur enuoye vn ſaufconduit & pourquoi, ibid. reçoit auec beaucoup de careſſes & de promeſſes les Deputez de Uillar & Rora, qui eſtoyent allés à Thurin à l'inſcu des autres. Communautez 491
Rieclaret, 9. par qui rauagee 89
Sieurs Louys & Hieroſme de la Rue perſecutés ſe retirent au Val Luſerne 75
Pierre Robert Oliuetain traduit la Bible en François auec les Vaudois. 441
Barõ de la Roche Papiſte auec ſes troupes commettent pluſieurs excez en la Valee de Bareleine, 385. arriuent en la Valee de Luſerne, rauageans & rançonnans où ils pouuoyent, 386. leur

leur deslogement 388
Rochemanecor où attaquée furieusemẽt, les habitans eurent la victoire 25
Rodores 9
Don Rodrigo de Tolede où mort 297
Monsieur Paul Roero Lasranco par qui & pourquoi fait prisonnier au sortir du Presche, 414. escrit aux Pasteurs des Eglises du Val Luserne, ibid. mené à Thurin, 415. reuuis en liberté par le Duc, 416. meurt de peste ibid.
Ioseph Roger, en la maison duquel Geoffroy Varaille fut mis prisonnier 66
Mareschal Roger Gouuerneur du Marquisat de Saluces fut contraint de demander secours à Monsieur de Lesdiguieres pour s'y maintenir, sous promesse d'y maintenir aussi ceux de la Religion en paix 268
Requetaillade bruslé en Auignon 3
Rora, 9. par qui attaquee, 145. mise à feu & à sang, 146. par qui & pourquoi menacte 494
Sieur Marc Aurele Rorenc fait Prieur de Luserne à Rome, & pourquoi 474. fit faire vn Conuent à la Tour qu'il remplit de Moines qui tascherent puis après d'attirer à eux quelques vns de la Religion, par les distributions qu'ils faisoyent, ibidem. flatte quelques vns de Villar & de Bobi, pour y bastir vn Oratoire, qui pour lors ne leur dirent mot, 475. fait imprimer auec le Moine Theodore Beluedere quelques liures remplis de calomnies contre la Religion, & la vie des Reformés, ausquels a esté respondu, 539. 540.
Coste Roßine, où les ennemis retournerent, estans allez pour assaillir le Pré du Tour 163
Sieur Dauid Rostain, sa mort 395
André Rouger Curé de la Perouse, 290. par qui tué 293
Iean Rousset auec autres du Taillaré vont trouuer le Sieur de la Trinité à la Tour, 159. fait prisonnier 162
Iean Baptiste Rousses Iesuite entreprend de disputer contre le Sieur Daniel Chanforan Pasteur, quand & où, 306. qui estably pour presider, ibid. passage du Iesuite pour preuue de sa These, ibid. Refutation dudit Ministre ibid.
Sieur Daniel Rozel nommé pour aller bien tost à Geneue, y conduire Samuel Gilles, & pour en amener quelques Pasteurs, afin d'en pourvoir les Eglises despourueues, mais furent tous deux frappés de peste, dont ils moururent 512
Le Collateral Rubin & autres attaquent le Sieur Augustin Gros, 309. 310. Commandement aux Reformez de Luserne de quitter ou d'aller à la Messe. 310

S

Capitaine Saguet en s'enfuyant tõbe dans la riuiere d'Angrogne, qui l'emporta dans vn gouffre qui depuis a esté appelé de ce nom 26
Salaire excessif de ceux qui s'employoyent pour quelques pestiferés, 511. & apres la peste 515
Salerne Capitaine enuoyé pour ostage aux Reformés des Valees pour asseurance de ceux qui iroyẽt de leur part pour traitter de la paix 256
Salse Communauté de Sainct Martin

en Piedmont 9
Heroſme Saluai Miniſtre à Thurin quand 186
Sieur Guillaume Saluai Gouuerneur de Mirebouc prẽd vne maiſon à loage à Bobi, la paye pour ſix mois, mais le maiſtre de la maiſon lui renuoya ſon argent, ayant eſté eſpouuanté qu'on y vouloit eſtablir vne habitation de Moines, 476. eſcrit à ceux de Bobi, & à Eliʒee Mondon & pourquoi 489
Marquiſat de Saluces, ſa ſituation, 244. Vn ſeul Paſteur y ayãt charge de pluſieurs villes & Communautez, 245. Aſſemblee des Egliſes, ce qui y fut fait 269
Marquiſe de Saluces par qui incitee à perſecuter les Reformés de Prauillelm 19
Maximilian de Saluces de la ſecte de Baronius 246
Samſon ieune homme pourquoi precipité 182
Samuel de Caſſini, Voyez à C.
Sang ſur les eſcuelles 566
Santorſe baill: aduertiſſement à ceux de S. Germain, qui puis apres furent ſurpris 254
Nicolas Sartoire de Quiers en Piedmont, où pris & bruslé 64. 65
Sauanarole bruslé à Florence 3
Sauſconduit de Madame la Ducheſſe de Sauoye aux Deputez des Valees de Luſerne 198
Sieur de Sauine auec ſon Regiment arriue aux Valees 437. 439
Sauoye & Breſſe priſes par le Roy de France 41
Scaramuzza Capitaine des Gardes de S. A. 71
Ehe Schoop Paſteur employé par le Gouuerneur du Chaſteau du Val Perouſe à appaiſer les Reformez eſmeus pour la pretendue mort de leur Paſteur 285
Secours des Egliſes du Val Luſerne à ceux de S. Germain 525
Sieur de Serres pourquoi enuoyé aux Valees 490
Sieur de Seruien ordonné pour venir en la Valee de Luſerne mais ſa venuë retardee par le deſpart du Cardinal de Richelieu, 506. ſe retire à la Tour à cauſe de la Peſte 509
Capitaine Simon vn des principaux Officiers dans le Chaſteau de Caſtrocaro s'aide à le faire prendre priſonnier 277
Sainct Sixte en Calabre par qui & quand edifié, 19. Soixante femmes priſonnieres cruellement torturees 182
Dame Anne Sobrere priſonniere à Foſſan, deliuree par le moyen de ſon mari Papiſte, ſous promeſſe de la repreſenter, qui puis apres accommoda ſa promeſſe auec rançon 459
Odiamie Solara deſiree d'vn Gentilhomme Papiſte qui lui promit de lui faire auoir ſes biens confiſquez, 419. va parler auec ſa mere au Miniſtre de l'Egliſe de la Tour, touchant ce mariage, mais n'ayant pas voulu ſuiure ſon Conſeil, s'en repentit, 419. 420. tomba en vne maladie lente & melancholique dont elle mourut 420
Iean Baptiſte de Villeneufue Solari ſe retira en la Valee de Luſerne auec ſa famille 209
Soldats rauagent la Communauté du Villar, 127. à qui ſont porter le butin 128
Soldat pourquoi emporte la moitié de l'oreille d'vn priſonnier ibid.
Soleil & Lune ne monſtrans plus leur

leur clairté ordinaire, 334. Ce qu'ils preſageoyent ibid.
Sonneillette lieu où les Reformez auoyent mis leurs gardes pour empeſcher l'armee du Sieur de la Trinité de paſſer outre 141
Sieurs François Soulf & François Truchi priſonniers à Saluces aſſez long temps, 247. Comment deliurez 248
le Marquis Saluator Spinelli Seigneur en la Calabre perſecute ſes ſubiets de la Religion Reformee, 178. fait empriſonner en la ville de Foſcalda le Miniſtre Paſcal ibid.
Comte de Stropiane grand Chancelier taſche d'induire les Sieurs de Villeneufue Solari à quitter leur Religion, & leur refus au contraire 209. Ce qu'il dit au meſſager deſdits Seigneurs de Villeneufue, ibid. Sa reſponſe aux Princes Electeurs 213
Subuention par qui enuoyee aux Egliſes Reformees de Piedmont 186
Supplication formee entre quelques Syndiques de la Religion & quelques Papiſtes, 351. decretee auec modification, 352. qui fut deſadueuee, ibid. autre decretee, 370. 406 411
Collateral Sylan auec pluſieurs autres Seigneurs au Val Peroufe, fait aſſembler le Conſeil de la Valee, ſes propoſitions 438
Collateral Sylan pourquoi enuoyé aux Valees, 526. ſon deſpart 527
Syndiques d'Angrongne adiournés par le Parlement de Thurin & l'Inquiſition, 30. retenus au Chaſteau de la Tour par la garniſon qui leur auoyent porté des viures & argent, puis cruellement battus 132
Syndiques de la Tour cenſurés pour auoir outrepaſſé leur Comiſſion 352
Synode tenu au Loux du Valclaſon où ſe trouuerent 140. Paſteurs des Vaudois venus de diuers pays 17
Synode tenu à Chanforans par les Barbes 41
Synode tenu à Prauillelm, & quand, 245
Synode tenu à Dronier, en quel lieu, & quand 245
Synode és Valees auant la peſte 499.

T

Comte Taffin prié par les Reformés du Val Luſerne pour interceder enuers S. A. pour ceux du Val Peroufe 438
apres la demolition des Temples eſt prié de retirer ſon armee, ce qu'il refuſa, que premierement ils n'euſſent poſé les armes, & abbatu toutes leurs barricades, 443. recommande aux Reformez du Val Peroufe & Val Sainct Martin la protection des Catholiques Romains, qui eſtoyent meſlez parmi eux, 447
Taillaré ſecourn par ceux d'Angrogne, 150. ranagé & cruellement traitté par l'ennemi 162
Louys Tarin accuſé par Bernardin Fea de l'auoir mene ouyr le preſche des Barbes 40
Guiraud Tauran de Cahors en Quercy où & quand martyriſé 53
Temple quand baſti par ceux du Val Luſerne 51
Temple quand baſti par ceux du Val Sainct Martin ibid.
Temples & preſches publiés és Valees ibid.
Temples baſtis par ceux d'Angrogne ibid.

Temple Papistique entre Rouillieres & Pragela pris par les Reformez qui y furent tuez pour n'avoir eu munition de guerre ni de bouche 280

Temple basti par ceux de Sainct Iean pour leur exercice 395

Madame de Termes & autres estans venus à Sainct Iehan pour y faire la Cene, Castrocaro y accourut avec ses gens pour les en empescher 295

Faux tesmoins subornez contre les Reformez & autres, 467. *empriſonnez*, 468. *Une partie condamnez aux galeres* ibid.

Theodore Beluedere, Voyez B.

Theſes des Miniſtres pour diſputer contre les Ieſuites 287

Prince Thomas ſe ſaiſit de la ville de Thurin 565

Thurin ville capitale du pays de Piedmont, 8. *Occupee par les François*, 125. *aſſiegee, ſe rend* 566

Guillaume de Thurin Prieur des Auguſtins de Villefranche eſcrit au Miniſtre Gros, qui lui reſpond 350

Le Sieur de Tonains fils du Mareſchal de la Force ſe retire à la Tour à cauſe de la peſte 509

La Tour, 9. *Pourquoi ainſi appelee, ibidem. où ſituee*, 118. *les habitans paſſionnez, ſaccagez, & leurs femmes violees par l'armee, ibidem. Chaſteau de la Tour par qui & quand demoli*, 296. *bruſlee en partie par les Eſpagnols, qui y tuerent auſſi ceux qu'ils attrapperent* 299

Podeſta de la Tour pourquoi declare bannis certains ieunes hommes, 331. 332. *pourquoi n'oſe venir à la Tour ibid.*

Vn de la Tour eſtant ſorti de ſa maiſon vn matin, fut pris, lié & mené à Thurin, & de là aux galeres, 332. *ſa femme entre deſguiſee avec d'autres hommes dans la maiſon d'vn Papiſte qui auoit ſervi de retraite à ceux qui auoyent pris ſon mari, bleſſé à mort ſa femme eſtimee ſorciere ibid.*

Pré du Tour où, 142. *ſon enclos fort peuplé en eſté, ibidem. aſſaïlli de l'ennemi par trois endroits*, 143. 163. *montagnes qui le ſeparent d'auec le Val Sainct Martin, de Pramol, & Val Perouſe*, 143. *Combat*, 152. 163. *ſix hommes empeſchent l'ennemi de paſſer plus auant par vn ſentier eſtroit, & ſix autres roulent de plus haut des groſſes pierres qui emportoyent pluſieurs ennemis*, 165. *l'ennemi s'en retire ibid.*

Chriſtophle Tour Capitaine par qui ennoyé au ſecours des Egliſes de Piedmont 167

Trauerſes Communauté en la Valee de Sainct Martin 9

Tremblement de terre eſpouuantable 385

Comte de la Trinité comment s'appelle, 72. *ordonné pour Surintendant auec le Sieur de Raconis des Edicts du Duc ibid. arriue à Bubiane auec ſon armee* 116. *laquelle ſe retire d'aupres de S. Iean & Angrogne ayant laiſſé beaucoup de morts, brusla beaucoup de maiſons, & gaſta les vins qui eſtoyent dans les caues*, 117. *fait reparer le Chaſteau de la Tour, duquel la tour auoit eſté abbatue par les François*, 118. 119. *met garniſon dans le Chaſteau de Perouſe*, 119. *& au Chaſteau du Perier, ibidem. au Villar dans*

dans vn Palais fortifié par les Gentilshommes du lieu qui y fit beaucoup de mal ibid.
Comte de la Trinité fait demeurer le gros de son armee campé à la Tour, ibid.
escrit à ceux d'Angrogne, response 120
Le Comte de la Trinité enuoye son armee vers le Taillaré & le Villar pendant qu'il amusoit ceux d'Angrogne, 121.
il reçoit gracieusement quatre des principaux d'Angrogne qui estoyent allés pour conferer auec lui. 121
Paroles que le Duc dit au Comte de la Trinité en faueur de ses subjets Reformez des Valees, ibidem.
Le Comte de la Trinité propose certains moyens à ceux d'Angrogne pour appaiser le courroux du Prince, lesquels ils accepterent. 123
Le Comte de la Trinité s'en va au Pré du Tour, & cependant ses soldats pillent quelques maisons de ceux d'Angrogne, & se saisissent de leurs armes. ibid.
Le Comte de la Trinité enuoye son Secretaire Gastaut à Angrogne pour resoudre touchant l'accord, ibidem.
Le Comte de la Trinité exerce force cruautez contre les Reformez des Valees pendant le voyage de leurs Deputez à Verceil, 126
Ses commandemens à ceux de la Tour ibidem
Le Comte de la Trinité feint d'estre courroucé de ce que ses soldats auoyent pillé la Communauté du Villar 128
Le Comte de la Trinité demande aux Reformez des Valees vingt mille escus pour payer l'armee, les quitte pour seze mille à l'intercession de Gastaut son Secretaire, desquels le Duc en quitta la moitié, ibid.
Le Comte de la Trinité ne congedia pas l'armee, quoi qu'il eust receu l'autre moitié desdits seze mille escus, 129
Le Comte de la Trinité va donner l'alarme aux gardes qu'on auoit posées au lieu appellé la Sonnaillette, 141
Le Comte de la Trinité larmoye pour le grand nombre des siens morts, 153
Le Comte de la Trinité recerche les Reformez pour accorder 156
Le Comte de la Trinité va au Val Sainct Martin au secours de la garnison du Chasteau du Perier assiegé par les Reformez de ladite Valee, 158
Le Comte de la Trinité hypocrite, ibid.
flatte & trompe les principaux du Taillaré, 159
Le Comte de la Trinité diuise son armee en trois parties, ou sont enuoyees 161
Le Sieur de la Trinité cesse de guerroyer contre les Reformez, & se retire à Cauour, 165
ses soldats mandissent ceux qui les auoyent fait aller contre les Reformez de Piedmont ibid.
Le Sieur de la Trinité menace d'es-

ſaillir ceux d'Angrogne, 166. *leur reſponſe* ibidem.
Le Sieur de la Trinité tombe malade 168
Iean Tron de Sainct Martin pourquoi ſe reuolte 325.329
Troubles en Piedmont 564
Charles & Boniface Truchet Seigneurs de la Communauté de Rioclaret font du pis qu'ils peuuent contre les Reformez des Valees 88. *aguettent & bleſſent vn des Miniſtres de la Valee de Sainct Martin, ibid. obtiennent vn Edict du Duc pour contraindre les Reformez des Valees de rebaſtir le Chaſteau du Perier, & eſlargir les chemins,* 90. *retournent à Nice, ſont pris ſur la prochaine mer Mediterranee par les Turcs, & torturés, leur payent quatrecents eſcus de rançon* 91
Charles Truchet penſant prendre le Miniſtre de Rioclaret pendant qu'il preſchoit, faillit à perdre la la vie, 88. 89. *retira depuis ſeze cents eſcus des fideles de ladite Valee, mais il fauſſa ſa promeſſe, & ceſſa de les tourmenter*, 89. *commẽt & où tué* 144
le Sieur Truchis Miniſtre & autres rẽbarrẽt doctement l'opiniõ de Baronius & de Maximilian de Saluces, 246. *priſonnier auec François Soulf, ibid. comment deliuré*, 248. *d'où natif*, 247. *eſcrit modeſtement au Ieſuite Vanin. & le cõuie à vne Conference amiable*, 271. *prie les Paſteurs & principaux du Val Luſerne de s'y trouuer*, 272. *Theſes des Miniſtres des Valees pour diſputer contre ledit Ieſuite* 288
Turine bourgade, où 254

V.

Vacariſſo en Calabre par qui edifiee 19
Val Cluſon, Voyez à C.
Val Luſerne, Voyez à L.
Val Pragela, Voyez à P.
Val Louyſe, Voyez à L.
Val Sainct Martin, Voyez à M.
Val Guichard, Voyez à G.
Valentin & Mathieu Boules & deux autres de Bubiane, par qui & pourquoi appelés à Thurin, 346. *Paroles de S. A. audit Valentin & aux autres*, 346. 347. *reſpõſes, ibid. repartie du Dus. ibid. continuellement aſſaillis ſe retire à Bobi auec ſa femme qui auoit eſté Papiſte* 352
Pierre Valdo, ſes qualitez, 4. *Ce qui l'eſmeut à cercher le vrai chemin de ſon ſalut, ibid. communique à ſes amis les poincts principaux diſcordans auec la doctrine Papale, les inſtruit, & diſtribue de ſes biens à pluſieurs pauures d'entr'eux, ibi. calomnié par quelques Moines*, 5. *ſa maiſon fut depuis vn hoſpital public pour les poures qui venoyent pour eſtre inſtruits, ibid. par qui perſecuté, ibid. ſe retire de Lyon auec ſes compagnons, & où ils vont, ibid. Lui eſt oppoſé par l'Archeueſque de Lyon qu'il n'auoit pas la vocation du ſainct Miniſtere en l'Egliſe, ſa reſponſe*, 6. *accompagna la treupe qui alla vers les Alpes de Piedmont, retourne vers les autres, & les conduit vne partie en Boheme, où il continua le reſte de ſes iours* 7
Valees de Piedmont non peuplees auant l'arriuee des fideles de Lyon 10
Valees ſont en perplexité à cauſe des bannis

bannis, 363, *prient le Comte Charles de les assister de ses entremises enuers S. A.* 364. *response dudit Comte*, 365. *Autre Response du Ministre Vignaux*, *ibidem*. *Replique du Comte pleine de reproches*, 366. *Repartie du Capitaine Pierre Fraische d'Angrongne*, *ibidem*. *de M. Iaques Bounous Deputé du Villar Val Perouse* *ibid.*

Valees continuent de supplier pour la confirmation de leurs Concessions 528

Valees induites à desbourser argent 467

Valees de Luserne & Perouse foulees par les passages de grosses troupes de gendarmerie 507

Valees rendues au Roy & comment 505

Valees restituees à S. A. de Sauoye, 517

Valees deliurees des fascheries que leur donnoyent les Officiers de son Alteſſe à cauſe des quarantaines 518

Daniel de Valence & Iean de Molines Ministres ne pouuans empescher la reformation de quelques articles s'en vont faire leurs plaintes en Boheme, 33. *& à leur retour en Piedmont n'ayans peu faire condescendre les Pasteurs des Valees à leur dessein, se retirerent de despit & esgarerent diuers memoires des Vaudois* 36

Capitaine Vallon sortant du camp de l'ennemi conseille ses freres de se retirer à cauſe de l'ineſgalité des forces, mais son Conſeil fut meſpriſé à leur dommage, 281. *Se retira au ValClinſon où il a perſeuéré en la vraye Religion* 284

Henri de Valois paſſe par le Piedmont en reuenant de Pologne 264

Iean Baptiſte Vanin Preſcheur en la Valee de Luſerne, 271. *Sa reſponſe au Sieur Truchis* *ibid.*

Vanin va au Villar au lieu d'aller à Sainct Iean où il eſtoit attendu, 272

Vanin finalement arriue à sainct Iean bien accompagné 273

propoſe au Miniſtre Truchi certaines queſtions *ibid.*

Reſponſe à la confuſion dudit Vanin, *ibid.*

Geoſſroy Varaille de Buſque, vn des Chefs de l'armee venue contre les Vaudois 65

Le fils dudit Varaille ſe fit Moine, puis ſe retira à Geneue où il ſe fit inſtruire en la verité, puis enuoyé aux Valees pour Miniſtre, & de là voulut aller à Buſque, mais en retournant fut arreſté à Barge, où conduit, ſa Confeſſion, & reſponſes, fut bruſlé à Thurin 65. 66

Vaudois pourquoi ainſi appellés 4

Vaudois quels & par qui appellez, 10

Vaudois pourquoi refuſens ce tiltre, 11

Doctrine & croyance des Vaudois, 15

Vaudois recitent par cœur des liures entiers de la Bible *ibid.*

Les predications des Vaudois conformes à celles d'auiourd'hui des Egliſes Reformees 16

Vaudois eſtans en grand nombre aux Valees où s'en vont, 17. 18. *& 19.*

Vaudois quelles villes ils edifierent en Prouence 17

Vaudois par qui conuiez d'aller demeurer en Calabre 18
Vaudois, & leurs priuileges par qui confirmés ibid.
Vaudois edifient la ville de Guardia par la permiſſion du Marquis Spinello 19
Vaudois par qui & quand perſecutés 25
Calomnie impoſee aux Vaudois 27
Vaudois enuoyent de leurs gens parler au Prince à Pincrol, auſquels il teſmoigna d'auoir eſté mal informé d'eux ibid.
Les priuileges des Vaudois confirmés par le Duc 28
Vaudois ſont contraints de porter vne atteſtation des Curez deſdites Valees pour pouuoir aller par tout en aſſeurance ibid.
Propos des Vaudois qui eſtoyent contraints d'entrer dans des Temples Papiſtiques ibid.
Vaudois par qui exhortés de changer quelques poincts de doctrine en leur Religion 30
Ce qui fut faict 31
Vaudois non pecunieux 38
Vaudois font imprimer la Bible en François 43
Vaudois de Prouëce par qui & quād perſecutés 19
Vaudois retournent és Valees, & de là vont habiter és frontieres de l'Apeuille où ils baſtirent cinq villettes ibid.
Vaudois de Prauillelm, Briolets & Bieroné remis en paix dans leurs maiſons par la ſollicitation des Papiſtes enuers leur Marquiſe 29
Vn Venitien de la Religion paſſans par ſainct Second y eſt pris priſonnier par les Moines, & conduit en l'Inquiſition de Thurin, 517
Reſponſe des Moines à ceux qui vouloyent ſçauoir la cauſe d'vn tel empriſonnement ibid.
A Veniſe eſtoyent enuiron ſix mille fideles 20
Matthieu Vernon par qui & comment tué 128
M. Iean Vernou & quatre autres retournans aux Valees, pris & conduits à Chamberi, où ils furent martyriſés 53
Le Sieur Comte de Verrue prié par les Deputez des Valees de les fauoriſer, ſa reſponſe, 519
Le Sieur Comte de Verrue eſcrit aux Reformés des Valees ibid.
Le Sieur Comte de Verruë vient à Sainct Germain, ce qu'il dit au Sieur Ioſeph Chanforan 472
Felix Vghet Miniſtre de Pinaſche comment ſe ſauue au Val Cluſon 316
François Vghet empriſonné à Thurin où il mourut 316
Bernardin Vghet deliuré des priſons ſous promeſſe d'aller à la Meſſe, mais retourna à la Religion Reformee, & y mourut ibid.
Felix Vghet deſigné pour aller à Conſtantinople, mais retardé par des grands empeſchements 469
Viceroy de Naples, ſollicité par les Inquiſiteurs arme pour maſſacrer ceux de Sainct Sixte, y va en perſonne, & fit tant qu'il les attrappa quaſi tous, 180. *puis les Inquiſiteurs feignirent de deteſter ſa cruauté,* ibidem.
Victoire de ceux d'Angrongne ſur leurs ennemis 26. 163. 164
Vieillard voyant mourir ce bon martyr Varaille, eſt fouetté, puis marqué, c

qué d'vn fer chaud de la marque du Roy 67
Vieillard des Bonnets pourſuiui par vn ſoldat, ſe jette à ſes jambes, & le trainoit en bas 127
Vieillard trouué dans vne cauerne auec vne fille le nourriſſant, fut tué, & ladite fille ſe precipita, & pourquoi 127
Claude Antoine de Vienne Seigneur de Cleruent, fort affectionné à la vraye Religion, arriue à Thurin 278
Dom Laudelio Vignatis arriue en Val Perouſe, ſes artifices pour introduire la Meſſe à Sainct Germain & à Pramol, 497. *puis en Val Luſerne* ibid.
Sieur Dominique Vignaux de Panaſſac arriue aux Valees, 55. *pourquoi eſcrit aux perſecutés de Praruillelm, & au Sieur de la Mente,* 344
Sieur Dominique Vignaux diſſuadé de faire le voyage de Gaſcongne à cauſe de ſa grande vieilleſſe, enuoya à Gap le Sieur Iean Vignaux ſon fils auſſi Paſteur pour y porter les Memoires des liures des Vaudois eſcrits à la main, & les preſenter au Synode National 383. *ſa mort* ibid.
Sieur de Vignoles eſt requis par les Valees d'informer le Duc de leurs affaires, Reſponſe du Duc 463. 466
Vigon, prouerbe ordinaire de Vigon 75. *ou,* 294
Villar, 9. *par qui rauagé,* 128. 148. *bruslé* 148 *la forteresse par qui aſſiegee,* 138. *comment rendue,* 130. *demolie,* ibid. *la garniſon ſe rend* 139.
Villaret 10
Seigneurs de Villeneufue. Solari ſupportent ceux de la Religion de Carail, dont ils recurent des reproches de Son Alteſſe, 207. *perſecutés,* 208. *eſloyent ſix freres & leurs noms,* 209. *ſont demandés de la part de Son Alteſſe,* ibid. *ſont ſolliciés à quitter leur Religion par le grand Chancelier le Comte de Stropiane leur parent,* ibidem. *ſont adjournés à Thurin auec autres Seigneurs & Dames par Ioſeph Barberi Capitaine General de Iuſtice,* ibid. *leurs biens confiſquez* ibid.
Iean Baptiſte Solari l'vn des ſix freres ſe retira auec ſa famille dans la Valee de Luſerne ibid.
Villes en Prouence bruslees & ſaccagees par Minier auec des cruautez eſtranges 48
Villettes baſties par les Vaudois és frontieres de l'Apouille 19
Sainct Vincent en Calabre par qui edifiee 19
Sieur Vincent Seigneur de Rigras de l'Illuſtre maiſon des Adamis s'eſtant retiré en la Valee de Luſerne pour la profeſſion de la vraye Religion, on lui confiſqua tous ſes biens 176.
Vins & chaſtaignes gaſtés par les froidures 498. 499
Vineu Colonel 88
Monſieur Viret & autres Miniſtres exhortent par lettres les fideles du Marquiſat de Saluces à patience, & attendre le ſecours de Dieu, 245
Sebaſtien de Virgile, ſes paroles de vantance contre ceux d'Angrongne, 152. *Reſponſes de ſon hoſteſſe,* 153. *ayant les deux cuiſſes percees d'harquebuſades fut emporté par les ſiens* ibid.

Laurens Viton, aliàs Peron 69
Barthelemi Viton ibid.
Victoria triomphale *liure du Maine Samuel de Cassini* 18
Vnion de ceux du Val Cluſon en Dauphiné renouuellee auec les Reformez des Valees de Psedmont, & quand 136
Vnion des Reformez des Valees iuree pour leur defenſe contre leurs perſecuteurs 137. 141. 240
Volturata par qui habitee 19
Marc Vſeglis enuoyé à Geneue pour auoir vn Miniſtre pour aller preſcher en Calabre, 22. *mis en priſon auec le Miniſtre Paſcal à Foſcalda* 178
Chenalier Wake rapporta que le Duc eſtoit fort ſatisfait de la fidelité de ſes ſubjets de la Religiõ des Valees 473
Vxeaux Communauté de Valcluſon 10
Marquis d'Vxel, ſon armee arriue és Valees du Dauphiné, 469. *s'approche des montagnes des Valees*, 472. *ſe retire.* ibid.

FIN DE L'INDICE DES MATIERES.

Pag. 2. l. 8. lisés 1160. l. 17. l. indus. P. 3. l. 11. ſes viues. & non les. P. 4. l. 2. l. Et pource que Pierre. P. 10. l. 5. l. Mean. E l. 19 l. deſquelles. P. 11 l. 11. l. 1510. P. 12. l. 25. l. Oui dire de vous des. P. 19. l. 30. l. Montauuto. P. 26. l. 17. l. Saguet. Idem. l. 22. P. 27. l. 21. l. leur, & non lec. P. 33. l. 11. l. qu'en ſe deſcouurant plus que de couſtume il eſtoit vray ſembl. P. 41. l. 30. l. ſinon pour dire que Dieu. P. 44. l. 7. l. qu'on tient auoir eſté la premiere publiée. P. 51. l. 33. l. Couuert, on y edifia. P. 52. l. 32. l. Antoine laborié. P. 53. l. 4. l. Iean Trigaler. P. 54. l. 16. l. ſa profeſſion de medecine. P. 59. l. 21. l. l'ordre publié. P. 60. l. 20. l. ſainctes conſtitutions. P. 69. l. 28. l. il s'appelloit ainſi en ſes voyages. P. 71. l. 27. l. 1559. P. 78. l. 2. l. Et ſommairement compriſe es ſimboles des Apoſtres de Nicée, l. 31. l. & du ſalut. P. 84. l. 28. l. Comme a fait Dauid. P. 87. l. 30. l. Gentilhommes s'offrans. P. 89. l. 20. l. d'ennemis deſeſperés contre la religion. P. 100. l. 3. l. bien conſentoit il. P. 118. l. 3. l. Inquiſiteur á Angrogne. P. 120. l. 13. l. pour cercher s'il, &c. P. 125. l. 33. l. de la Tour hors du bourg, vers la. P. 148. l. 8. l. louans Dieu de. P. 179. l. 6. l. Martyre glorieux duquel il fut couronné à Rome. P. 187. l. 20. l. deſiant à la diſpute les. P. 188. l. 8. l. autres ſcholaſtiques. P. 189. l. 6. l. tant incommodes. P. 191. l. 24. l. Miniſtre, ni autre eſtranger. P. 221. l. 22. l. Auſbourg. P. 232. l. 21. l. ſes Magiſtrats. P. 238. l. 20. l. en leur ſynode. P. 240. l. 11. l. Entre tous ſix cents eſcus d'or. P. 248. l. 4. & 5. l. Et firent tels deuoirs. P. 265. l. 9. l. pluſtoſt adherer aux Seigneurs. P. 267. l. derniere. l. vn refus total. P. 278. l. 11. l. Mais & non ains. P. 281. l. 11. l. qu'ayans franchi. P. 288. l. 16. l. Ni mettrés iamais les armes. P. 320. l. 27. l. leur offroyent. P. 332. l. 17. l. en ſortit. P. 337. l. 1. l. quand ie ne pouuoye, autrement ie diſoye, le croy. P. 354. l. 12. l. Capitaine Catin Monomini. P. 357. l. 32. l. Occidentales. P. 378. l. 29. l. Miſtre Roſtain. P. 385. l. 21. l. preuoioyent. P. 387. l. 1. troupes, mais il luy propoſa auſſi. P. 391. l. 16. l. Ni pour

ceux

ceux qui iroyent à la guerre, ni pour ceux qui. P. 392. l.12. l.preſſe,& non preſsé. P.395. l. 7. l. tant facilement eſtre deſmenties. P.399.l.19. l.deſirant,& attendant touſiours.l 25.l.de marque. P.411.l.25. l.Commis deuant l'indult. P.428.l.7. l.remercie de tout mon cœur. P. 451. l.7.l.ſous diuers pretextes. P.453.l. 2.ces mots (es portes) doiuent eſtre rayés. P.465. l.33. l. meſme dedans la ville de Lucerne. P.475.l.13.l.auec douleur. P.476.l.21. l. le Prieur ayant demandé des teſmoins. P.493.l.4.l. ſon Alteſſe qui la ſupplierent. P.495 l.32.l.qu'il ſe trouueroit le lendemain. P.498.l.4.l.qu'on l'eſtima. P.499.l.3. l Chaſtaigniers. P.508.l.34.l.des bouchars. P.527. l.30. l. en des. P.539.l.35.l.feuillet volant. P.541 l.30. l. & continuant en pluſieurs pages. P.543.l.35. l.Ne conuenir pour la pluſpart qu'à la Moinerie.& l.36.Et non à celle de Chriſt. P.544. l.36.faut adiouſter. Au 18. de la vocation legitime des Paſteurs. P.549.l.7.l.crainte,& tremblement. P.555. l.17.l.Chreſtienne. P.559.l.3.l.contenu en icelle eſtoit.

Le Lecteur eſt prié d'excuſer les fautes & ſuperfluités des Indices faicts en l'abſence de l'Autheur: leſquelles on peut facilement corriger par la lecture de l'hiſtoire, meſme es lieux qui y ſont indiqués.

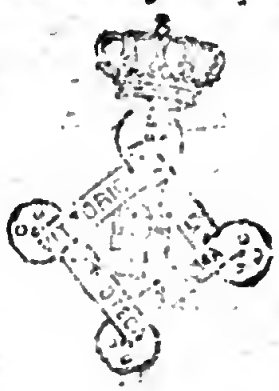

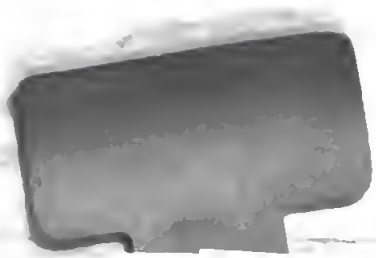

Digitized by Google